

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, trente et unième année,
Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1926.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1926_000_031.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE
1925-1926

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
14, RUE DES SOLS

1926

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE
1925-1926

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
14, RUE DES SOLS

1926

A la Mémoire du Docteur Heger

HOMMAGE

Le docteur Heger fut une lumière qui éclaira nos chemins. Il avait gardé le cœur d'un jeune homme. Il n'est pas un problème scientifique, universitaire, philanthropique qui n'ait éveillé, jusqu'à sa fin, les forces toujours alertes et vives de son prosélytisme et de son abnégation. Il aimait l'Université de Bruxelles comme s'il l'avait faite. Et en réalité il l'a, sinon fondée, du moins refaite sur des bases plus larges, plus solides, plus humaines. C'est sous sa direction et grâce à son inépuisable activité qu'a pu se réaliser avec l'aide de nos amis d'Amérique, la magnifique transformation destinée à l'ériger au rang des premiers foyers scientifiques de l'Europe.

Adeptes fervents des méthodes du libre examen, il eut foi, sans défaillance, dans les droits de l'esprit.

Il joignait à ses convictions, qui étaient en quelque sorte incorporées à son être, une tolérance bienveillante qui venait du cœur autant que de la raison. C'était chez lui une expression naturelle de la bonté, dont il portait l'image dans ses traits, ses regards et son sourire.

Le docteur Heger était entouré d'un cortège de disciples et d'amis. Sa vie fut un long service. Il servit la science, les hommes, le pays. Nul progrès ne le laissait indifférent. Partout où naissait une idée juste, un effort généreux, il accourait pour aider. Il se dépensait avec une sorte d'allégresse, et déployait dans le devoir une volonté qui savait se faire souple et toutes les ressources d'une conscience persévérante, sous les dehors d'une charmante simplicité.

Pendant la guerre, il se multiplia, sauvant notre patrimoine moral, donnant à tous des leçons de patriotisme stoïque et confiant. Il avait le culte du haut enseignement, dont il tenait le prestige et le rayonnement pour la condition nécessaire d'une démocratie. Il demeura à l'écart de nos luttes politiques, mais libéral depuis sa jeunesse, il le resta sans infidélité ni faiblesse.

Il laisse de nobles et émouvants souvenirs.

PAUL HYMANS.

10 novembre 1925.

La Situation de l'Université pendant la LXXXI^e année académique

PAR

MAURICE VAUTHIER

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

**Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée
le 12 octobre 1925**

Le Conseil d'administration de l'Université libre, en m'appelant à l'honneur de le présider, m'a confié une tâche dont j'aperçois assurément la beauté, mais dont la grandeur n'est pas sans m'effrayer quelque peu. Et si vous m'autorisez à vous faire part de mes sentiments en toute sincérité, laissez-moi vous dire que ce changement apporté dans la direction de l'Université, n'était vraiment pas nécessaire. C'est M. Paul Héger qui s'adressait à cet auditoire il y a un an; c'est M. Paul Héger qui devrait vous parler aujourd'hui. Pourquoi a-t-il résigné la charge qu'il remplissait avec tant de compétence et d'éclat ? Je me le demande. Nous nous le demandons tous. Il nous répondra peut-être qu'il avait droit au repos. Mais nous savons bien que c'est un droit dont il n'a jamais usé, et dont je suis persuadé qu'il n'usera jamais. Je puis vous affirmer que M. Héger, depuis qu'il a quitté la présidence, travaille tout autant que par le passé, et qu'il travaille pour nous. Rien n'égale son amour pour l'Université de Bruxelles. N'est-ce pas une chose admirable que ce sentiment profond, empreint d'une véritable tendresse, et s'unissant à l'une des intelligences les plus merveilleusement lucides qu'il nous ait été

donné de rencontrer? Mon cher monsieur Héger, vous n'ignorez pas combien c'est pour moi une bonne fortune que de vous avoir à mes côtés, au moment où je fais mes premiers pas dans la carrière extrêmement honorable, mais difficile, où m'a engagé le choix si flatteur du Conseil d'administration.

En m'adressant à vous pour la première fois, Mesdames et Messieurs, j'ai le douloureux devoir de vous parler de nos pertes — et de pertes qui nous ont été infiniment sensibles. La mort, au cours de l'année académique qui vient de finir, s'est montrée à notre égard singulièrement cruelle.

Elle nous a ravi, en premier lieu, le D^r Jacques, l'un de nos professeurs les plus anciens et les plus dévoués. Sa vie a été consacrée tout entière à la pratique médicale, à la science, à l'enseignement, et, dans ces différents domaines, il a fait preuve du mérite le plus rare. La noblesse et la loyauté de son caractère lui valurent, en même temps que l'estime affectueuse de ses collègues, un respect universel. Et comment ne pas signaler d'un mot son attachement inviolable aux grands principes d'où procède notre Université et que nous avons pour devoir primordial de ne jamais oublier ?

La Belgique tout entière a été plongée dans le deuil par la disparition du D^r Antoine Depage. Ce n'est pas en quelques lignes qu'il est possible de parler, ainsi qu'il conviendrait, d'un chirurgien illustre, dont l'activité, à la fois professionnelle et scientifique, aurait été en tout temps féconde et glorieuse, mais a revêtu, dans les circonstances tragiques de la guerre, une valeur inestimable pour notre patrie, pour ceux de ses enfants dont elle réclama l'héroïsme. Ceux d'entre nous qui accompagnèrent le D^r Depage jusqu'à sa dernière demeure n'ont pu se défendre d'une profonde émotion lorsqu'ils furent témoins de l'hommage qu'adressait une foule reconnaissante et silencieuse à ce grand médecin qui fut en même temps un grand citoyen. C'était pour l'Université de Bruxelles un honneur et une force que de compter le D^r Depage au nombre de ses professeurs; sa perte laisse parmi nous un vide irréparable.

A peine les vacances avaient-elles commencé que le D^r Leclerc-Dandoy nous fut soudainement enlevé. Agrégé de l'Université, il dirigeait à l'hôpital Saint-Jean la clinique urologique. Il était l'un de nos praticiens les plus renommés. Il avait su associer à un talent

professionnel de premier ordre une culture d'esprit à la fois vaste et délicate. Ce savant était un artiste. Et comment ne pas se souvenir de son dévouement infatigable à la grande cause de l'hygiène sociale dont il s'était fait l'apôtre ? Avec quel zèle il s'appliquait, dans de nombreuses conférences, et spécialement dans les leçons qu'il réservait à nos étudiants, à prémunir ses auditeurs contre le péril de certaines contagions ! L'Université lui sera toujours reconnaissante de ses efforts constants et des heureux résultats qu'il a obtenus.

Il y a peu de semaines, nous avons perdu M. le professeur Jean Massart. Depuis plusieurs mois déjà, il luttait contre le mal qui a fini par l'emporter. Et cependant, à la veille de sa mort, nous renaissions à l'espérance. Lui-même se sentait mieux. Il nous entretenait de ses projets d'avenir...

Le D^r Jean Massart était un botaniste d'un mérite éminent, un observateur d'une acuité d'esprit incomparable, le digne successeur de Léo Errera, dont il avait été l'élève. Il possédait, au suprême degré, le don de l'enseignement. Sur ses lèvres, aussi bien que dans ses écrits, les phénomènes que la science constate au moyen d'investigations attentives, prenaient une sorte de vie familière, les théories les plus profondes revêtaient une clarté captivante; on était à la fois séduit et convaincu. La simplicité de ses manières, la bonhomie de ses allures, où se marquaient cependant tous les caractères d'une supériorité vraie, en un mot son originalité (ce mot étant pris dans son sens le plus favorable) l'entouraient d'une atmosphère de sympathie et de popularité. Hélas ! il nous a quittés beaucoup trop tôt.

Le 5 septembre dernier, le Conseil d'administration s'était réuni pour statuer sur une question d'ordre purement matériel, mais qui présentait un caractère d'urgence. Le comte Goblet d'Alviella assistait à cette séance. Il prit part à la discussion; il s'entretint amicalement avec ses collègues. Le lendemain de ce jour, il tombait, brutalement atteint par un de ces accidents iniques, contre lesquels il semble que notre conscience ait le droit de se révolter.

La vie politique de M. Goblet d'Alviella a été mêlée pendant plus d'un demi-siècle à l'histoire de notre pays. Elle a été un modèle de noblesse et de droiture et l'on ne saurait trop y admirer une fidélité sans défaillance aux grandes idées de liberté, de tolérance et de progrès qui sont l'honneur de notre temps. M. Goblet d'Alviella eut

l'heureux privilège de pouvoir partager son activité entre le labeur de l'homme d'Etat et les travaux du savant et de l'historien. Ses ouvrages sur l'Histoire des religions lui valurent une réputation universelle, dont il recueillit, notamment à l'étranger, les témoignages les plus flatteurs. Nous lui devons d'avoir pu ouvrir à l'Université le cours, bien nécessaire, d'Histoire des religions. Il s'acquitta de cet enseignement, pendant vingt-cinq ans, avec un talent et une érudition dont se souviennent de nombreuses générations d'auditeurs. Au lendemain de la guerre, il fut appelé à siéger au Conseil d'administration en qualité de membre permanent. Nous étions heureux de pouvoir compter sur son expérience et sa haute raison pour assurer la persistance inaltérée des traditions et de l'esprit de notre Université.

Au cours de l'année académique 1924-1925 nous avons admis à l'honorariat MM. Dejongh et Charles Thomas, professeurs à la Faculté de droit; M. le D^r Gallemaerts, professeur d'ophtalmologie et chef de la clinique ophtalmologique à l'hôpital Saint-Jean; MM. Vanderrydt et Van Drunen, professeurs à la Faculté des sciences appliquées. Nous avons dû nous séparer des uns parce qu'ils avaient atteint l'âge de la retraite, des autres pour des raisons de santé ou par suite de l'acceptation de fonctions qui les appelaient assez loin de Bruxelles. Ai-je besoin d'ajouter qu'une telle séparation nous laisse de vifs regrets et que notre gratitude reste acquise à ces collaborateurs qui ne nous ont jamais marchandé leur talent et leur dévouement.

M. Stroobant, professeur à la Faculté des sciences, a été nommé directeur de l'Observatoire et M. Henri Rolin, professeur à la Faculté de droit, est devenu conseiller à la Cour de cassation. Nous sommes heureux de pouvoir adresser à ces maîtres éminents, nos amicales félicitations.

Des échanges de professeurs ont eu lieu entre notre Université et diverses universités étrangères. Par l'effet de cette réciprocité, nos étudiants ont pu bénéficier des leçons qu'ont faites avec une rare maîtrise : M. François Geny, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy; M. Joseph Vianey, professeur à la Faculté de philosophie de l'Université de Montpellier; M. Lucien Cuénot, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy; M. Salytkow, professeur à la Faculté des sciences de Belgrade; M. Charles Seymour, professeur de droit à l'Université de Yale; M. Paul Collinet,

professeur à la Faculté de droit à l'Université de Paris; M. Nicolas Jorga, professeur à la Faculté de philosophie de Bucarest et M. Nicolas Voulitch, professeur à la Faculté de philosophie à Belgrade.

D'autre part, MM. Léon Leclère, professeur à la Faculté de philosophie et lettres; Georges Cornil, professeur à la Faculté de droit; Jules Bordet, professeur à la Faculté de médecine; Albert Brachet, professeur à la Faculté de médecine; Jean Timmermans, professeur à la Faculté des sciences et Henri Grégoire, professeur à la Faculté de philosophie, se sont fait respectivement applaudir à Toulouse, Paris, Lyon, Strasbourg, Nancy et Strasbourg.

Le Conseil d'administration a conféré le grade de docteur *honoris causa* de l'Université de Bruxelles à S. M. le Roi Fouad I^{er}. Cette distinction, à l'octroi de laquelle, nous aurions mauvaise grâce à le nier, l'initiative du Gouvernement belge n'a pas été étrangère, était amplement justifiée par l'intérêt éclairé que prend ce souverain au développement intellectuel du pays sur lequel il règne. C'est notamment sous ses auspices qu'a eu lieu cette année même, à Alexandrie, un congrès de géographie auquel participèrent les délégués de la plupart des Etats civilisés.

On ne saurait d'ailleurs perdre de vue que les rapports scientifiques entre l'Egypte et la Belgique, tendent à devenir plus nombreux et plus étroits. M. Henri Grégoire, professeur de grec à la Faculté de philosophie et lettres, et par surcroît, merveilleusement informé des choses du Proche-Orient, vient d'être chargé par le Gouvernement égyptien de la flatteuse mission d'organiser au Caire la Faculté de philosophie et lettres de la nouvelle université.

Le titre de docteur *honoris causa* a été également conféré à M. le D^r Claude Regaud, l'un des directeurs de l'Institut du radium à Paris. Ses travaux sur le cancer lui ont acquis une juste célébrité et l'on se souvient encore de l'allocution, à la fois si noble et si prudente, que, le 22 juin dernier, il prononça à l'hôpital Brugmann, lors de l'inauguration du Centre anticancéreux.

M. L. P. Thomas, professeur à la Faculté de philosophie et lettres, a représenté l'Université de Bruxelles à Pavie à l'occasion du onzième centenaire de son université. M. le D^r Ley, professeur à la Faculté des sciences, s'est rendu à Paris, comme délégué de l'Université aux fêtes organisées à l'occasion du centenaire Charcot.

Les questions que notre Conseil d'administration est appelé à résoudre deviennent tous les jours plus nombreuses et plus graves. Il est arrivé à cette conclusion qu'il lui était nécessaire de se fortifier en augmentant de deux unités le nombre de ses membres permanents. Les titulaires des deux nouveaux sièges sont MM. Armand Solvay et Jules Bordet. Il suffit de citer ces deux noms; ce serait trop peu de dire que le concours que ces hommes éminents consentent à nous apporter est pour nous infiniment précieux.

Dès les premières semaines de l'année académique écoulée, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de la fondation de notre Ecole polytechnique.

L'Association générale des Ingénieurs sortis de cette institution et l'Université ont uni leurs efforts en vue de l'organisation de ces fêtes. Le succès nous a récompensés. De nombreux délégués d'institutions du même ordre, tant belges qu'étrangères, nous ont apporté l'hommage de leur estime et de leur amitié. Le Gouvernement belge, représenté par le Ministre des Sciences et des Arts, a tenu à s'associer à cette manifestation et vous savez que le roi Albert a daigné honorer de sa présence la cérémonie du 20 novembre 1924. C'est beaucoup, sans aucun doute, que d'avoir su procurer à la Belgique, de même qu'aux pays étrangers, et cela durant un demi-siècle, des ingénieurs capables et instruits. Mais ces heureux résultats nous créent à leur tour de nouveaux devoirs. Notre Ecole polytechnique eut autrefois des débuts modestes. Elle dispose, aujourd'hui, dans la plaine du Solbosch, des vastes locaux qui furent édifîés à son usage. Son ambition, sa noble et légitime ambition, est de perfectionner son enseignement, de faire en sorte que la science y prenne continuellement contact avec les réalités de la vie industrielle, en un mot de contribuer efficacement à la formation d'une élite d'ingénieurs qui, tant en Belgique qu'au Congo, soient à même de diriger victorieusement notre industrie dans la lutte incessante que, par la force même des circonstances, elle doit soutenir contre la concurrence étrangère.

Le 20 novembre 1924, en présence de S. A. R. le duc de Brabant, eut lieu la pose de la première pierre des nouveaux bâtiments universitaires, dont l'érection a été rendue possible par la généreuse intervention de la *Commission for Relief in Belgium*. Ces bâtiments sont destinés aux Facultés de philosophie et de droit ainsi qu'à nos

services administratifs. Ils seront spacieux et commodes. Leurs plans ont reçu l'approbation d'hommes de goût, tant en Amérique que dans notre pays. Ces constructions vont s'élever le long de l'avenue des Nations. Leur aspect extérieur ne redoutera point de faire quelques sacrifices aux exigences du pittoresque et de la beauté. Elles n'auront pas l'austérité rigide, mais austérité voulue avec raison, d'édifices plus anciens, conçus pendant la guerre sous la seule inspiration d'un idéal d'utilité pratique.

Comment ne pourrions-nous pas manifester notre gratitude pour cette marque nouvelle de la confiance que témoigne l'Amérique à notre haut enseignement ? On ne saurait douter de l'intérêt que portent les Américains au peuple belge. Ils nous l'ont amplement prouvé au cours de nos cruelles épreuves. L'Université de Bruxelles, depuis la fin des hostilités, a largement bénéficié de cette disposition d'esprit. Et si l'on demandait l'explication d'une sympathie aussi persistante, voici, me semble-t-il, ce que l'on devrait répondre : le peuple américain — peuple entreprenant et résolu — admire chez nos compatriotes l'énergie, l'esprit d'initiative, la foi dans la destinée. Sans doute, il nous arrive, comme à tout le monde, d'éprouver des déceptions inattendues. Nous ne sommes pas de ceux qui se plaignent ou qui récriminent. Le secret de la réussite, pour un peuple comme pour un individu, c'est, non pas de demander que l'on s'apitoie sur son sort, mais au contraire de commander l'estime par la loyauté de sa conduite, par la vigueur de son caractère. C'est ainsi que se nouent pour l'avenir des amitiés durables et fécondes.

Le 22 juin dernier a été inauguré à l'hôpital Brugmann, en présence de S. M. la Reine, le nouveau Centre anticancéreux. Un service de radiumthérapie, pourvu de toutes les ressources de la science moderne, vient d'y être installé dans des conditions qui, je crois pouvoir l'affirmer, ne sont surpassées nulle part. Dans cette lutte quotidienne et nécessaire que la science a entreprise contre le cancer, le radium est devenu un agent thérapeutique qui justifie les plus belles espérances. Cet agent doit être manié avec d'infinies précautions et la radiumthérapie est un de ces domaines où la pratique médicale et les recherches de laboratoire doivent se prêter un mutuel appui. C'est une telle collaboration qui a été méthodiquement organisée. Le public n'ignore point que le cancer est un mal énigmatique; mais il est

permis de penser que le mystère où se dérobent ses origines finira par nous livrer son secret. Des constatations remarquables viennent d'être faites en Angleterre. Partout les recherches vont se poursuivre. Nous devons nous féliciter de ce que notre Université, constamment aidée en cela par la Commission d'assistance de Bruxelles, notre fidèle alliée, sera désormais en mesure d'apporter son concours à des investigations pleines de promesses.

La mission, à la fois scientifique et sociale, que doit remplir une institution telle que l'Université de Bruxelles est grande sans aucun doute. Mais elle est singulièrement onéreuse. Sans même vouloir parler des fondateurs de l'Université, de nos ancêtres de l'année 1834, je suis porté à croire que les hommes qui présidèrent aux destinées de notre maison, il y a une quarantaine d'années, ne soupçonnaient guère les développements qu'elle était appelée à prendre, ainsi que les obligations multiples auxquelles elle se verrait contrainte de faire face. Veuillez considérer que nous n'avons pas eu le choix. L'Université devait s'adapter aux exigences de la société moderne, ou bien s'étioler et s'éteindre. Ai-je besoin d'ajouter que le modeste patrimoine qu'elle s'était constitué laborieusement jadis, et qu'elle gérait dans un esprit de stricte économie, ne pouvait suffire à ces charges nouvelles ? Il nous eût été extraordinairement difficile de sortir vainqueurs d'épreuves de ce genre, si nous n'avions obtenu le concours de donateurs généreux et dont les noms resteront gravés dans notre mémoire. L'appui des autorités publiques ne nous a pas fait défaut et je n'ai pas le droit de taire ce dont nous sommes redevables à la ville de Bruxelles et au Gouvernement belge. Est-il besoin de dire, une fois de plus, que, sans le concours de la ville de Bruxelles, notre Université, dès ses origines, aurait eu beaucoup de peine à subsister. Et c'est bien certainement grâce à son intervention qu'il nous a été possible d'ériger nos nouveaux locaux. Le concours financier du Gouvernement — ce concours dont le chiffre a doublé cette année, puisqu'il a été porté d'un million à deux millions de francs — est quelque chose de moins traditionnel et nous remplissons un devoir de gratitude en remerciant le législateur de nous avoir réservé une part plus large dans le budget de l'instruction publique. Vous me permettrez d'ajouter que rarement générosité fut plus clairvoyante.

La force et la prospérité de notre pays, je serais tenté de dire son salut, dépendent de la valeur de son enseignement supérieur. Les besoins de cet enseignement, par suite du développement des procédés techniques, et en raison aussi de circonstances économiques dont nous ne sommes pas responsables, se sont considérablement accrus.

La Belgique — et c'est là une originalité dont le caractère n'est pas toujours clairement aperçu par nos concitoyens — a voulu, et cela d'une volonté persistante et inébranlable, que, dans le domaine de l'enseignement supérieur, des institutions libres vécussent officiellement à côté des établissements de l'Etat. Si l'on tient compte de nos traditions historiques, ainsi que de la diversité des doctrines qui se disputent notre adhésion, il me paraît certain que le système qui a prévalu en Belgique peut se justifier par d'excellentes raisons. Il ne nous appartient certes pas d'en médire, puisqu'il nous a permis de construire un admirable édifice scientifique sur les bases à jamais sacrées, et plus que jamais nécessaires, du libre examen. Mais pour que le régime dont la Belgique a voulu l'existence puisse donner tous ses fruits, il est entièrement normal que les pouvoirs publics, lorsqu'une nécessité impérieuse l'exige, fassent quelque effort pour assurer son maintien. Il va sans dire qu'une telle intervention demeurera toujours respectueuse d'une liberté d'action à laquelle ces hautes institutions ne sauraient renoncer sans déchoir.

Si d'ailleurs il est inévitable qu'au sein de l'enseignement supérieur, comme aussi dans la science elle-même, des tendances variées se manifestent, on ne saurait cependant perdre de vue que toutes les écoles, quelque opposition qu'il y ait entre elles, s'accordent néanmoins sur de nombreux points et notamment sur les méthodes qu'il convient d'employer. Il leur arrivera, bien entendu, d'être en dissidence sur le caractère et la valeur des résultats auxquels ces méthodes conduisent. Ce qui paraît aux uns limpide et certain, demeure pour les autres obscur et douteux. Notre devoir à tous est de nous affranchir de toute espèce de préventions et d'idées préconçues. Ne laissons pas enchaîner l'indépendance de notre pensée. Permettez-moi de croire qu'à l'Université de Bruxelles, on y réussit peut-être plus complètement qu'ailleurs. Mais n'importe. On ne saurait nier qu'il se produit actuellement en Belgique un effort collectif vers la décou-

verte de la vérité scientifique et vers l'extension croissante des applications que l'on en peut déduire. Ce qui fut, dans le passé, l'honneur de l'Université de Bruxelles, et ce qui sera son honneur dans l'avenir, c'est une inaltérable fidélité à la grande cause de la liberté scientifique et des progrès qui se réalisent en son nom.

Coup d'œil sur le présent et l'avenir du problème de l'hérédité

PAR

ALBERT BRACHET

Recteur de l'Université.

**Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée
le 12 octobre 1925.**

Beaucoup d'entre vous ont entendu, au cours de la dernière année académique, les remarquables conférences que M. Cuénot, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, a faites à l'Institut d'anatomie; quelques-uns, sans doute, ont lu l'ouvrage qu'il vient de publier et dont ces leçons nous offraient un résumé.

Je suis convaincu que tous les auditeurs ont été séduits, comme je l'ai été moi-même, par le charme d'un exposé d'une admirable clarté, par l'abondance et le choix de la documentation, par l'impression d'honnêteté scientifique que dégageait la parole du conférencier. Mais je crois aussi que beaucoup, même parmi les plus avertis, ont été quelque peu troublés et que les conclusions finales de M. Cuénot les ont laissés perplexes.

L'attitude de M. Cuénot vis-à-vis du transformisme, ou plus généralement de l'évolution des êtres vivants, semble plutôt résignée que confiante. Il laisse entendre que l'évolution a probablement des limites, qu'elle se fait en tous cas dans un cadre qu'on peut, si on le veut, considérer comme donné par la nature; et quant aux procédés par lesquels elle a pu se produire, il reconnaît qu'aucun de ceux qu'on a cru découvrir jusqu'ici n'échappe à la critique et ne peut rendre pleinement compte des faits.

Or cette attitude n'est pas isolée; nombre de savants l'ont adoptée et il en est même qui, allant bien plus loin que M. Cuénot, ne craignent pas d'affecter vis-à-vis des théories de l'évolution une réserve qui prend parfois allure d'hostilité. Moi-même, s'il m'est permis de rappeler certains passages du discours que j'ai prononcé l'an dernier, bien que je considère le transformisme comme une réalité positive et pas seulement comme une nécessité philosophique, j'ai dû reconnaître que ni Lamarck, ni Darwin, ni aucun de ceux qui ont tenté de compléter leurs doctrines n'ont saisi toute la complexité des choses et que la science moderne a montré l'insuffisance de leurs systèmes. Je terminais, il est vrai, par un mot d'espoir, justifié par les résultats inattendus d'actions exercées sur le germe et non sur l'organisme lui-même et qui me paraissaient d'une grande importance. Depuis lors cet espoir n'a pas été déçu sans doute, mais je dois reconnaître qu'il n'est toujours qu'un espoir et que rien de nouveau n'a été ajouté à ce que l'on savait déjà.

Mais puisqu'il en est ainsi, il me paraît important et intéressant d'examiner d'un peu près les raisons actuelles et immédiates de cette sorte de discrédit dans lequel sont tombées les théories transformistes et surtout s'il présente pour l'avenir de la science biologique un danger quelconque. En d'autres termes ce discrédit est-il vraiment dû à la constatation que l'on s'était engagé dans une impasse dont il faut sortir coûte que coûte, ou n'est-il qu'une étape nécessaire dans la marche ascendante du progrès scientifique ?

Je dirai tout de suite qu'à mon sens c'est la seconde de ces deux éventualités qui est vraie et je vais tâcher d'en donner sommairement les raisons.

Le transformisme, c'est-à-dire l'évolution de tous les êtres depuis l'apparition de la vie sur le globe jusqu'à nos jours, est en réalité une *interprétation* de la nature vivante; il est aussi un essai d'explication des formes que revêtent actuellement les animaux et les plantes de structure compliquée. Ainsi défini, il entre dans le cadre de la métaphysique, et pour tout esprit libre sa valeur logique est incontestable. Mais il incombait tout naturellement à la science de consolider cette valeur logique par des données objectives, par des constatations de faits. Les botanistes et surtout les zoologistes se sont mis à cette tâche avec une ardeur admirable et pendant de longues années l'inter-

prétation transformiste a reçu l'appoint de découvertes importantes. On a retrouvé d'innombrables espèces disparues, dont beaucoup pouvaient être rangées en séries progressives ou régressives et on en retrouve encore tous les jours; on a pu classer les animaux et les plantes suivant un ordre de filiation probable, et ce fut aussi un notable progrès scientifique... Je n'insiste pas sur ces faits, que tout le monde connaît suffisamment.

Tant que les savants n'ont cherché dans les formes des êtres, vivants ou fossiles, que des arguments en faveur de l'interprétation transformiste du monde, tout a très bien marché et sa vraisemblance est apparue de plus en plus clairement : l'idée d'évolution enchainait d'un lien logique quelques grands faits saillants mis en lumière et l'esprit pouvait se déclarer satisfait.

Mais il fallut aller plus loin, entrer dans le détail, et c'est alors que les difficultés surgirent. On voulut faire de ce qui n'était qu'une *interprétation*, une façon de décrire, une *description* du règne organisé depuis sa toute première apparition; on crut que la reconstitution d'un aussi formidable passé, échelonné sur un nombre incalculable de siècles serait une œuvre sinon aisée, du moins possible. Le but était assez élevé pour justifier l'effort de le réaliser, mais il était inaccessible par les moyens dont on dispose actuellement, et de là un certain découragement qui s'observe aujourd'hui.

Les pionniers du transformisme en sont peut-être quelque peu responsables parce que, inconsciemment sans doute, une confusion s'est créée dans leur esprit.

Dans les tentatives auxquelles ils se sont consacrés, ils utilisèrent, selon les cas, selon les temps, selon aussi leurs préférences personnelles, diverses « théories », qui ne sont en réalité que des méthodes : les méthodes lamarckienne, darwinienne, puis néo-lamarckienne et néo-darwinienne, la méthode des mutations sous divers aspects, notamment sous la forme orthogénétique. Chacune d'elles eut sa vogue et rendit des services de qualités diverses. Leurs adeptes crurent que le système qui avait leurs préférences était le seul bon, qu'il était inconciliable avec les autres, qui eux étaient mauvais; et c'est ainsi que peu à peu dans l'ardeur du travail, par le désir passionné d'aboutir, ce qui n'était que *méthode* se confondit peu à peu avec la grande et belle interprétation générale qui domine de haut les moyens mis en

œuvre pour la servir. Car c'est une grosse erreur de croire que l'évolution devient un vain mot parce que le lamarckisme ou le darwinisme ne permettent pas d'en décrire et d'en expliquer toutes les étapes. Et il serait tout à fait injuste aussi — ou du moins prématuré — d'en limiter le rôle dans le temps parce que le mutationnisme et la génétique n'ont pu observer jusqu'ici que des transformations minimales dans la conformation des êtres et situées dans des cadres strictement délimités par les caractères généraux de l'espèce ou du genre.

En réalité, l'interprétation transformiste du monde vivant reste scientifiquement aussi logique, aussi plausible, aussi vraisemblable; les faits ne la contredisent pas et il serait puéril de nier qu'elle fut extrêmement féconde. Ce qui est vrai, c'est que, avec les procédés d'investigation scientifique dont nous disposons, son rendement est tari; elle a donné tout ce qu'elle pouvait par les moyens actuellement mis en œuvre. Mais les idées qu'elle a fait éclore ne sont pas en péril pour cela, car c'est d'une portée immense, quand on y pense bien, qu'une idée aussi grosse de conséquences pour la connaissance de l'univers ait été confirmée par un grand nombre de faits précis, et n'ait été véritablement infirmée par aucun. Nous ne pouvons pas, il est vrai, et nous ne pourrions sans doute jamais, retracer avec l'objectivité qu'exige la science positive tous les états subis par la matière vivante, mais nous pouvons en définir quelques-uns avec un haut degré de vraisemblance. Libre alors à chaque homme qui pense et qui médite sur ce qui l'entoure d'aller plus loin, et selon les caractères de sa personnalité, la hardiesse ou la timidité de sa pensée, d'élargir le cadre de ce qui peut être considéré comme acquis et de tirer des conclusions plus lointaines que celles qui sont strictement justifiées par les faits.

Le travail des biologistes darwiniens ou lamarckiens n'a donc pas conduit à une impasse comme on l'entend dire parfois mais il a atteint les limites du rendement des méthodes scientifiques qu'ils utilisaient. Alors, ainsi qu'il arrive dans toutes les disciplines de la science, l'esprit se détourne et cherche ailleurs. Mais il ne s'agit nullement là d'une faillite; c'est plutôt, s'il m'est permis une comparaison d'un ordre qui ne m'est pas familier, une augmentation de capital pour élargir le champ d'action et chercher de nouveaux débouchés.

Il ne faut donc pas railler le darwinisme, ni le lamarckisme, ni les autres théories analogues parce qu'ils n'ont pas tout expliqué et ont laissé des curiosités non satisfaites; reconnaissons, au contraire, les services qu'ils ont rendus, inclinons-nous respectueusement devant l'idée d'évolution qui reste un des flambeaux de l'activité humaine, et imprégnés d'elle poursuivons nos efforts pour une connaissance plus complète des êtres vivants. Mais dans quel sens ces efforts doivent-ils être dirigés ?

Sans doute faut-il abandonner, provisoirement du moins, la biologie historique, puisque les méthodes que nous avons entre les mains sont suspectes ou tout au moins à peu près épuisées.

C'est donc l'être vivant actuel qui doit devenir ou redevenir le centre principal des recherches, c'est l'énigme de la vie en mouvement qu'il faut chercher à dissiper dans la mesure de nos possibilités, en découvrant les lois qui la régissent. Qui sait d'ailleurs s'il ne sortira pas de cette étude des points de vue nouveaux, susceptibles d'être transposés dans le passé à titre d'hypothèses et de ramener l'attention, mieux avertie, sur les origines premières ?

C'est bien là ce qui se passe, en effet, à l'heure actuelle. Je ne parlerai pas de la physiologie proprement dite, qui néglige les formes pour ne s'attacher qu'aux fonctions et dont le programme est bien délimité. Dans l'ordre d'idées que je suis ici, tout l'intérêt se concentre évidemment sur le problème de l'hérédité sous les deux formes par lesquelles il est accessible à la recherche expérimentale : la génétique et l'embryologie causale. Dans les deux cas, c'est l'hérédité telle qu'elle se déroule actuellement que l'on envisage et non pas ses sources, depuis longtemps perdues dans un lointain passé; il n'en est pas moins nécessaire de les distinguer nettement, parce que les méthodes employées sont différentes et aussi les points de vue qui guident l'observation.

La génétique s'adresse spécialement aux caractères derniers, aux stades d'achèvement de l'individu qui se forme. Elle en étudie les variations spontanées ou provoquées par l'expérimentateur, en analyse les mécanismes, les cadres dans lesquels elles se produisent, leur persistance, les modalités de leur transmission aux descendants. Son domaine est donc fort étendu, et l'intérêt qu'elle offre n'est pas exclusivement théorique car les lois qu'elle a permis de découvrir trouvent

souvent des applications utiles, notamment dans le domaine du perfectionnement physique et même moral de l'espèce humaine, dans l'élevage des animaux et des plantes domestiques. Je ne puis m'y attarder en ce moment et me borne à dire que les résultats obtenus jusqu'ici par cette jeune science ne tarderont pas, on peut en être certain, à exercer une puissante influence sur notre représentation des mécanismes de l'évolution.

L'embryologie causale, elle, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un autre discours de rentrée, à l'inverse de la génétique, prend pour objet les premiers stades du déroulement de l'hérédité. Elle recherche les causes, c'est-à-dire les lois qui président à l'édification des formes initiales que revêt l'organisme nouveau dès qu'il commence à sortir du germe qui le produit. Elle étudie donc, dans ce germe, l'origine primaire des parties du corps et de la diversification des organes, et je crois vraiment que c'est là le nœud du problème de l'hérédité.

C'est pour cela que je voudrais entrer dans quelques détails à ce sujet et indiquer, autant qu'on peut le faire à présent, les buts, peut-être lointains encore, qui sollicitent ou solliciteront l'attention des chercheurs.

Permettez-moi, pour entrer en matière, de vous remettre en mémoire, sans répéter ce que je disais l'an dernier à cette tribune, la notion des localisations germinales dans l'œuf fécondé, germe le plus habituel de tout organisme nouveau : elle est essentielle pour la suite de mon exposé.

On sait depuis qu'on fait de l'embryologie par les méthodes et avec les idées modernes, que l'œuf est une grosse cellule hypertrophiée; qu'au moment où son développement commence, il se divise un grand nombre de fois en des cellules qui se rapetissent progressivement; puis qu'il se met à croître. Au cours de cette croissance, les cellules qui le composent s'ordonnent rapidement en des groupements de plus en plus définis, bien qu'étroitement associés en un tout.

Chacun de ces groupes a non seulement un pouvoir d'accroissement propre, mais aussi une destinée particulière. Les cellules, tout en continuant à s'y multiplier, s'agencent suivant des contours qui esquissent les formes de l'embryon et se différencient en organes dont la structure suffit à définir la fonction. C'est ainsi qu'un

groupe formera le système nerveux, un autre l'appareil digestif, un autre encore les organes génitaux, etc.

Or, l'étude analytique des localisations germinales a mis en lumière le fait essentiel que l'apparition progressive des groupements cellulaires, dont la destinée est constante et pour ainsi dire immuable, n'est pas due à l'action de causes contingentes ou à l'influence du milieu extérieur, mais bien à des sources plus lointaines, qui siègent dans la composition même de l'œuf avant qu'il n'entre en développement.

Cela veut dire, en d'autres termes, que chaque partie du corps futur est représentée dans le germe initial par un territoire de sa substance bien déterminé et toujours le même. Il y a donc pour chacune d'elles, et bien avant qu'on ne puisse en distinguer les contours, une ébauche primaire, ni différenciée, ni même cellularisée qui est une portion de la substance ovulaire. C'est à l'ensemble de ces ébauches qu'on donne le nom de localisations germinales.

Ces notions sont établies par de nombreux faits d'observation et par de multiples expériences. Une de leurs conséquences les plus importantes est qu'on peut, dans des objets bien choisis, reporter à une zone de l'œuf purement matérielle et non structurée toute région du corps ou tout assemblage d'organes de l'individu complètement développé. Dans le langage de la physiologie, ceci s'exprime en disant que la fonction propre des localisations germinales est de donner naissance, par le déroulement des potentialités qu'elles renferment, aux diverses parties du corps.

Or, jusqu'à présent, cette fonction a pu être reconnue et décrite dans quelques cas favorables, mais c'est tout. On a pu suivre anatomiquement la longue série des changements qu'elle impose à la masse de substance dans laquelle elle s'exerce, mais l'analyse n'a pas porté plus loin : elle n'est pas encore sortie de la phase descriptive de son évolution. Pour employer une comparaison aisément saisissable, on connaît d'elle autant que l'on savait de la physiologie du cœur après qu'on eut découvert l'organe et ses connexions, qu'on eut vu ses pulsations, qu'on se fut aperçu qu'il aspirait le sang veineux et chassait le sang artériel. Cela nous paraît aujourd'hui bien élémentaire; nos connaissances actuelles des localisations germinales ne le sont pas moins.

On a néanmoins l'intuition très nette que leur étude plus complète, plus fouillée expliquera, autant que la science peut le faire, les rouages de la fonction de genèse organique, c'est-à-dire de l'hérédité dans l'acception la plus complète du mot.

Jetons un coup d'œil sur la nature des problèmes qui se posent ainsi, et tâchons d'apprécier l'importance des progrès accomplis quand ils auront été résolus.

Une localisation dans le germe c'est, je le répète, un territoire substantiel défini dont l'organisation, à peine ébauchée à nos yeux, ne nous révèle rien de ses propriétés, mais qui possède en lui un pouvoir de croissance et d'organisation qui n'a besoin, pour se manifester, que de conditions ambiantes tout à fait banales.

Mais ce que je viens d'appeler une organisation rudimentaire, c'est en réalité une composition physico-chimique; les substances qui s'y trouvent, si diverses et multiples soient-elles, y sont dans certaines proportions et ont entre elles des relations définies par les lois générales de la physique; les réactions qui s'y passent, comme tous les changements qu'elle subit, sont du domaine de la chimie et de la physique et les aspects morphologiques en sont la conséquence nécessaire.

Or, ce simple énoncé pose déjà deux grandes questions : l'une dont l'obscurité ne sera pas dissipée avant longtemps, l'autre accessible, en principe du moins, à nos méthodes de travail et qui n'offre que de grandes difficultés techniques.

La première touche aux confins de la vie elle-même. Nous pourrions sans doute un jour définir un territoire germinatif par le tableau de sa composition physico-chimique définitive dans l'œuf mûr ou fécondé. Mais pour être ce qu'elle est alors, n'a-t-elle pas dû subir un développement? N'apparaît-elle jamais à l'observation qu'entière et en quelque sorte donnée, ou bien naît-elle à des stades plus reculés de la formation du germe et se constitue-t-elle peu à peu? Nous ne savons rien encore à ce point de vue, sinon que dans certains cas les localisations germinales sont d'abord instables et ne se consolident que plus tard. Si, comme on peut le supposer, — je suis même tenté de dire, comme on peut l'espérer — les localisations germinales ont une ontogénèse, s'établissent peu à peu au fur et à mesure du développement des cellules sexuelles, ce fait pourra peut-

être rénover la biologie historique en la fondant sur de nouveaux points de vue.

Examinons, en effet, les conséquences probables de cette éventualité. Si loin qu'on puisse pousser l'analyse chimique, physique et physiologique des localisations du germe aux diverses phases successives de leur établissement, on en arrivera quand même, en toute certitude, à reconnaître au germe tout à fait primitif une composition matérielle qui est celle de la vie elle-même, mais avec quelques caractères particuliers spécifiques pour chaque espèce animale; et l'espoir que l'on peut légitimement formuler, c'est que cette composition spécifique soit l'ombre à peine indiquée des localisations germinales définitives de l'œuf. Pendant celui-ci se formera et grandira, cette ombre va se dessiner, se compliquer progressivement.

Semblable évolution, si la science la met un jour en évidence, ouvre à la recherche expérimentale les plus grands espoirs et je voudrais, brièvement, les faire comprendre et en montrer la portée.

Les localisations germinales complètes et stables de l'œuf fécondé, nous ne les connaissons encore, je l'ai déjà dit, que par ce qu'elles deviennent, c'est-à-dire par ce qu'elles sont capables de former au cours du développement de l'organisme nouveau; leur importance se déduit de celle des structures organisées qui procèdent de leur croissance et de leurs différenciations, et ces structures sont celles des êtres actuellement vivants que nous avons sous les yeux. On saisit tout de suite combien passionnante est la question de savoir ce que seraient capables de donner, également par leur croissance et leurs différenciations, aux différentes étapes de leur formation, les localisations germinales qui s'ébauchent et prennent corps. Que deviendraient, en d'autres termes, des germes aux différents âges entre le moment de leur première apparition dans le corps maternel et leur état de maturité, s'il devenait techniquement possible, par des artifices expérimentaux, d'en provoquer le développement ?

L'hérédité n'est qu'un amoncellement de caractères ancestraux; les localisations germinales mûres sont la première manifestation extérieure de leur mise en place et même de la mise en marche de leur activité. Si elles s'établissent progressivement, elles le font sûrement dans un certain ordre, toujours le même pour chaque espèce,

et cet ordre détermine entre elles, ou plus exactement entre leurs propriétés, une sorte de hiérarchie pour le moins chronologique. La possibilité, si elle est réalisable, de provoquer le développement de germes immatures, extérioriserait sans doute, par les formes que ce développement créerait, cette hiérarchie, et toute une gamme d'êtres pourraient ainsi voir le jour, les uns simples, les autres compliqués. Qui ne voit l'immense profit que la biologie historique pourrait tirer de ces êtres et le regain d'actualité que prendraient alors les théories de l'évolution ?

Et au point de vue biologique général, l'intérêt ne serait-il pas aussi très vif de pouvoir rapporter la structure de ces produits à la composition du germe dont ils sont issus ?

Tout cela, dira-t-on, est peut-être fort séduisant, mais ce ne sont que des espérances. C'est bien ainsi que je les présente.

C'est un programme de possibilités pour l'avenir de la science que je viens d'esquisser et il n'a rien d'illégitime.

On dira aussi que ce programme est irréalisable. Il est exact que, jusqu'ici, toutes les tentatives faites pour provoquer un développement prématuré ont échoué, ou n'ont donné que des monstres informes. Mais jamais des recherches systématiques n'ont été entreprises dans ce but; ce qu'on a entrevu est plutôt le résultat d'observations fortuites que d'expériences véritables et il n'y a aucunement lieu de se décourager. L'importance de la question vaut qu'on y consacre du temps et de l'ingéniosité dans le choix des techniques. En somme, il n'y a pas si longtemps que l'on a pu inciter à la parthénogénèse expérimentale des œufs qui exigent normalement une fécondation; on commence seulement à savoir quelles sont les conditions nécessaires pour que cette parthénogénèse réussisse, et elles sont variables selon les œufs pris pour objet.

En ce qui concerne les germes immatures, on a aujourd'hui la certitude que ce n'est pas par la pénétration d'un spermatozoïde, par une fécondation ordinaire qu'on pourra les obliger à évoluer; semblable fécondation est mortelle. C'est une parthénogénèse, un développement autonome qui devra intervenir et si elle est possible, tout se ramène à une question de technique. Je m'empresse de reconnaître qu'il faudra, pour la résoudre, de longs et pénibles travaux d'approche.

Il peut cependant arriver que toutes les tentatives échouent, que l'œuf non mûr soit réellement et complètement impuissant. S'il en est ainsi, la biologie historique comptera une déception de plus, tandis que la biologie actuelle enregistrera un fait dont la portée théorique n'est nullement négligeable.

Nous pouvons maintenant aborder la seconde grande question; ou plutôt la seconde série de questions que posent les localisations germinales. Nous les prendrons ici finies, définitives, telles qu'on les trouve dans le germe fécondé et dans les cas les mieux choisis.

J'ai dit déjà que chaque localisation formative est un territoire de l'œuf que nous connaissons, du point de vue descriptif, par sa destinée, par la partie de l'embryon à laquelle il donnera naissance et qui doit avoir une composition propre, différente de celles des territoires formatifs des autres parties du corps. Ces différences sont-elles grandes? Oui et non! Elles le sont par leurs conséquences; elles ne le sont peut-être pas par leur nature. Certains faits, qui ne peuvent trouver place ici, tendent à indiquer qu'elles sont d'ordre plutôt quantitatif que qualitatif et de nature physique plus que chimique. On ne peut guère comprendre autrement, en effet, que dans certaines espèces et dans certaines conditions, des suppléances puissent s'établir entre elles et qu'il soit possible d'amener un territoire à donner beaucoup plus qu'il ne le fait normalement.

Mais cette notion est évidemment vague et fort imprécise; elle suffirait, à elle seule, à justifier une analyse plus approfondie, si les connaissances descriptives ne l'avaient déjà rendue nécessaire.

Que doit être cette analyse? Elle doit porter sur la nature chimique et sur l'état physique de chacune des localisations germinales d'un œuf donné. Un seul cas judicieusement choisi suffirait en effet. Il faudra, pour chacune, déterminer en quantité et en qualité les substances qui la composent, établir leurs rapports, leurs constantes, les formes d'énergie qu'elles peuvent dégager, etc. Il faudra que ce travail soit poussé assez loin pour qu'on puisse dresser un graphique de cette composition et en établir la formule synthétique. Alors seulement les différences régionales d'un germe acquerront une valeur rigoureuse, immédiate.

Or, cette recherche qui pourtant, comme on va le voir, n'est qu'un point de départ, n'est pas faite. On étudie depuis un petit nombre

d'années la composition globale des œufs, du point de vue physique et chimique, avant le développement et pendant qu'il s'accomplit. Mais le relevé qu'on en dresse n'a que la valeur d'une moyenne résultant de la superposition des tableaux que donnerait chaque territoire germinal pris isolément; il est une première approximation, rien de plus.

Je sais bien que l'on opposera au desideratum que je viens de formuler, des difficultés techniques énormes, l'insuffisance des procédés et même des connaissances actuelles; je me rends très exactement compte de la valeur de ces objections, je n'ignore pas que la réalisation d'un semblable programme ne sera l'œuvre ni d'un jour ni d'un homme. Mais la science a déjà franchi tant de pas difficiles et la passion de savoir plus et mieux a déjà tant fait de prodiges que tous les espoirs sont permis. Ne fait-on pas couramment, depuis quelques années, de véritables dissections de cellules vivantes, aussi petites que des leucocytes et n'a-t-on pas pu, par des procédés indirects, étudier de façon assez exacte, sur des œufs qui ne mesurent pas plus d'un dixième de millimètre de diamètre, les variations de leur pression intérieure, leur perméabilité à l'eau et aux sels, les changements de leur indice de réfraction, de leur conductibilité électrique, etc.?

Rien ne dit qu'on ne trouvera pas des indicateurs qui permettront de localiser des différences régionales dans des phénomènes que l'on n'enregistre jusqu'ici que globalement.

Ce n'est pas tout. Un germe fécondé n'est pas un système statique, inerte. Si on ne le stabilise pas par un artifice, il ne dure qu'un instant puisque, par son essence même, il est un dynamisme en marche qui ne s'arrête qu'à la mort. Dès le moment qu'il existe, il commence à changer et avec lui, naturellement, les localisations germinales dont l'assemblage le compose. Ce changement global qu'il subit est donc, lui aussi, la somme des transformations particulières de chacune des localisations, et si l'on doit bien commencer par comprendre le premier, le but essentiel est de comprendre les autres et d'en faire la comparaison.

En effet, chaque localisation germinale est une source d'énergie qui demande à se déployer, à se diversifier, à se dégrader, et cela se manifeste sous deux formes générales qui ne sont qu'une synthèse

de beaucoup d'autres secondaires : la croissance et la différenciation ; le germe va grandir et devenir de plus en plus hétérogène, de plus en plus compliqué. La croissance se mesure par l'apport d'eau, de matériaux nutritifs divers, d'oxygène, et les déchets éliminés doivent en être défalqués. Il faudra en établir la courbe, en fonction du temps, du milieu extérieur, de la composition intérieure ; puis dissocier cette courbe globale en des courbes particulières dont elle est la résultante.

La différenciation en tissus, en organes, en structures diverses ne sera intelligible que par la connaissance des variations du métabolisme dans chaque territoire germinatif en action et des courbes devront aussi en être établies en fonction du temps et des milieux. Or, le métabolisme, c'est tout le chimisme de l'être qui vit et sa substance, il ne faut pas l'oublier, se renouvelle constamment ; dans l'œuf en développement, il doit être effroyablement complexe et subir de multiples bouleversements.

Le but final n'en doit pas moins être de l'analyser dans tous les détails et à tous les moments de l'ontogénèse, car celle-ci est un enchaînement de phénomènes qui se succèdent et que relie un rapport de causalité.

Sans doute, au cours de ces laborieuses recherches, on apercevra bien des lacunes au point de départ et l'œuvre ne s'accomplira ni d'un seul jet ni sans déboires. Elle n'a cependant rien d'utopique, car au fond le programme que je viens de tracer et qui est seul capable de résoudre l'énigme de l'hérédité, n'est pas différent de celui de la physiologie qui, s'adressant aux organes finis, se propose d'en représenter toutes les fonctions par un système de courbes, de tracés et de formules. Seulement, en embryologie, les difficultés sont beaucoup plus grandes, à cause de la nature même des objets et notamment de leur petitesse.

Mais qui ne voit le résultat magnifique qui apparaît au bout de cette tâche ? La forme des organismes, celle de tous leurs organes, à tous les stades de leur évolution, devenant l'aspect extérieur et descriptif d'états matériels et énergétiques connus et déterminés ; la succession de ces formes traduisant la succession de ces états, leur enchaînement prouvant les relations de causalité immédiate qui les unissent ; en un mot la courbe des formes successives et la courbe des états matériels se superposant et susceptibles d'être résolues par

les mêmes équations; toute la morphogénèse expliquée et commentée par un tableau indicatif des actions et des réactions physiques et chimiques, des diverses manifestations d'énergie qui se sont déployées pour les réaliser.

Je me garderai bien de prédire ce que sera ce tableau, même d'une façon générale et approximative, mais ce qui est certain c'est que le jour où il aura pu être tracé, il évoquera des idées que nous ne pouvons pas soupçonner en ce moment, des conceptions sur l'origine des êtres différentes de celles qui nous dirigent et qu'enfin un des grands desiderata de la science biologique sera réalisé : le fossé entre la morphologie — étude des formes — et la physiologie — étude des fonctions — sera comblé et ces deux disciplines ne seront plus que le complément l'une de l'autre.

Le programme que je viens d'exposer ne serait-il qu'un rêve ? N'ai-je pas en le formulant fait naître des espérances irréalisables ? En disant que l'énigme de la formation d'un être aux dépens d'un germe presque amorphe pourrait se résoudre en une série de formules et de graphiques, n'ai-je pas fait tort à la science en lui assignant un but qui ne pourra jamais être atteint ? Je ne le crois pas... Il n'y a rien de chimérique dans ces espoirs; il n'y a rien *a priori* qui puisse en rendre impossible la réalisation. Ils sont la conséquence naturelle de l'état actuel de la science et le terme de la voie que suit la pensée scientifique moderne. Ils ne sont qu'une façon d'envisager l'avenir en fonction du présent et le rêve serait de l'envisager autrement.

D'ailleurs je me suis bien gardé — je l'ai déjà dit — de prédire sous quelque forme que ce soit, ce que seront probablement les résultats théoriques des recherches qu'il faudra entreprendre. Ce n'est pas que plusieurs possibilités ne se présentent à l'esprit, mais il faut laisser à l'avenir le soin de choisir et les préférences que chacun peut avoir n'ont d'autre valeur que de servir de directives plus ou moins heureuses dans l'investigation.

Et puis encore, je tiens à ce que l'on me comprenne bien. De même que les physiciens et les mathématiciens, en cherchant à exprimer en des formules une conception de l'Univers physique et des lois qui le dirigent, laissent néanmoins à la pensée métaphysique le soin et le droit d'en chercher les origines et même la finalité, de

même la biologie, fût-elle arrivée à son plus complet épanouissement, eût-elle défini les lois de la vie et de la genèse des organismes, laissera à ceux qui voudront aller plus loin, à ceux qui voudront voir au delà de ce que l'esprit humain peut saisir immédiatement, le droit de chercher par la logique de la pensée, servie ou desservie par la sensibilité personnelle dont l'homme ne se débarrasse jamais, les causes dernières de ces lois. Car la science en dernière analyse est ce qui est accessible directement ou indirectement aux investigations de l'intelligence humaine. Chacun peut, s'il le veut, méditer au delà et, s'il le désire, conclure en toute bonne foi.

Sortons un instant, pour finir, du domaine de la science pure, dont j'ai voulu, dans mes trois discours rectoraux, donner une idée aussi élevée qu'il m'est possible et que, dans mon désir de l'honorer, j'ai peut-être parée comme on le ferait d'une idole.

Dans tout ce que j'ai dit aujourd'hui, j'ai cherché à caractériser l'attitude intellectuelle d'un groupe nombreux d'hommes de science et l'évolution de leurs aspirations scientifiques sous la pression des faits. Trois phases caractérisent cette évolution : c'est d'abord, après une connaissance relative et une admiration sincère du monde vivant, le désir d'en refaire l'histoire en scrutant le passé et de consolider par là une interprétation rationnelle de la nature. Puis vient un certain doute; le passé ne révèle qu'une partie de ses secrets et l'intérêt de ce que l'on en sait rend plus amère l'ignorance de ce qu'il laisse dans le mystère. Le besoin se fait alors impérieux, pour arriver quand même à mieux comprendre ce qui n'est plus, de scruter le présent plus à fond, de le saisir plus complètement dans le détail de son état, de s'en faire une représentation plus juste. Enfin, des connaissances ainsi acquises, on voit surgir un large programme d'avenir dont les hommes de ma génération ne pourront qu'entrevoir les grandes lignes, mais qui pourtant, et c'est pour eux une consolation, est le fruit de leurs œuvres.

De cette vision d'avenir découlent tout naturellement les paroles que, pour la dernière fois à cette tribune, j'adresse à la jeunesse de notre Université.

Le passé, il faut le connaître aussi bien que possible, ne fût-ce que pour lui rendre justice, sans négliger toutefois de le critiquer,

puisqu'il a fait de nous ce que nous sommes. Mais il ne faut, en aucun domaine que ce soit, le considérer comme créateur d'un état définitif et immuable, ni croire surtout qu'il peut nous enchaîner dans ses traditions.

Rendons-lui grâces, mais ne lui permettons aucune tyrannie sur nos pensées et sur nos actes. N'oublions pas — que les jeunes surtout n'oublient pas — que l'état présent des choses est aussi un commencement et qu'il contient les germes de l'avenir prochain. Il faut examiner soigneusement et sentir pleinement, en toute liberté de pensée, sans crainte et sans émoi, les forces nouvelles qui naissent, les idées qui viennent à la lumière. Il faut chercher à connaître leur puissance interne, leur sens profond et ne pas considérer seulement leurs manifestations extérieures. Il ne faut pas nier cette puissance, ni même l'entraver, lorsque ces manifestations sont déplaisantes; ce qu'il faut c'est la diriger dans la voie où elle produira le plus complètement ses effets. Et surtout, il ne faut pas que notre attitude vis-à-vis de ces forces et de ces idées soit déterminée par les souvenirs du passé, mais bien par les réserves d'avenir que le présent permet de leur attribuer.

Beaucoup d'hommes, arrivés à un certain âge, disent regretter ce qu'ils appellent le bon vieux temps. La jeunesse ne doit pas se laisser émouvoir par ces regrets. Parmi ceux qui les ont, il en est dont l'âme ne s'est jamais ouverte à la vie de leur temps et pour qui le bon vieux temps est tout simplement celui où ils n'éprouvaient encore nulle crainte de la vieillesse et de la mort. Mais il en est d'autres, et ils sont dignes de toute indulgence, qui, inconsciemment le plus souvent, appellent le bon vieux temps l'époque où, jeunes, ardents et passionnés, ils luttaient pour les idées neuves d'alors et pour les aspirations nouvelles de leur génération.

Jeunes gens, cet âge de la vie commence pour vous. Ne le laissez pas passer vainement. Travaillez, faites vos études le mieux que vous le pouvez, entrez bien armés dans la carrière que vous aurez choisie. Créez-vous une famille, vivez pour elle et pour vous. Mais n'oubliez jamais que vous êtes un élément inséré dans l'humanité et que vous avez le devoir de mettre à sa disposition votre science, votre talent et votre cœur.

La Cité universitaire de Paris et la Fondation Biermans-Lapôtre

PAR

Dr PAUL HÉGER

I. — *La cité universitaire.*

Il est rare que les Bruxellois villégiaturant aux environs de Paris se dirigent vers le Parc de Montsouris. Celui-ci mérite cependant une visite; il est accidenté, pittoresque et moins solennel que le Bois de Boulogne; il s'étend sur 16 hectares et a pour limite le boulevard Jourdan au delà duquel vient d'être érigée la cité universitaire.

La première pierre des gracieux bâtiments qui forment cette cité a été posée en novembre 1923, et voici que dès octobre prochain étudiants et étudiantes prendront possession des locaux qui leur sont destinés; j'ignore quel est le nombre exact des privilégiés qui seront admis, je pense qu'il s'élèvera, dès maintenant, à 325, mais il ne manquera pas de devenir beaucoup plus considérable, aussitôt que le succès se sera affirmé et que de plus amples ressources permettront la construction de bâtiments nouveaux.

Au moment où l'Université de Bruxelles se transporte au quartier du Solbosch, voisin du Bois de la Cambre comme la cité parisienne est voisine du Parc de Montsouris, alors que les mêmes problèmes se posent pour les jeunes gens et les jeunes filles de France et de Belgique, il m'a paru intéressant de résumer les impressions et les renseignements que j'ai recueillis là-bas.

A Paris, comme à Bruxelles, l'initiative privée a pris une large part à la réalisation d'un projet qui ne serait pas né sans elle; mais les mobiles des fondateurs ne furent pas identiques : à Paris la genèse

de l'idée dérive de la crise du logement, particulièrement cruelle pour les étudiants depuis la guerre; un homme éclairé et généreux, M. E. Deutsch de la Meurthe, se rendit compte des difficultés qu'éprouvaient à se loger dans Paris bon nombre d'étudiants dont les ressources étaient modestes; comprenant que cet état de choses était profondément regrettable, il résolut d'attacher son nom et celui de son épouse défunte à une fondation dont le but premier devait être de loger à bon marché et dans les conditions les plus salubres, plusieurs centaines d'étudiants et d'étudiantes.

Il consulta sur la réalisation de ce projet, M. Appell, alors recteur de l'Université de Paris; celui-ci l'accueillit avec enthousiasme et y collabora très activement; l'idée première de M. Deutsch de la Meurthe était de créer une *petite cité jardin pour trois cents étudiants et de consacrer à cette fondation une somme de douze millions* (1).

Déjà le fondateur avait commencé à se préoccuper du choix d'un emplacement lorsque le Ministre de l'Instruction publique, M. André Honnorat, conçut un projet plus grandiose : créer à l'extrémité du quartier latin un *cité universitaire* dont la Fondation Deutsch de la Meurthe serait la cellule-mère et qui grouperait autour de celle-ci d'autres fondations françaises et étrangères, le tout pour une population de 3,000 étudiants. L'emplacement de la cité future fut aussitôt déterminé : l'Etat fit don à l'Université d'un terrain de 9 hectares pris sur les anciennes fortifications, en bordure du boulevard Jourdan, où il a une façade de 900 mètres. Autour de ce terrain appartenant désormais à l'Université, la Ville de Paris consentit à créer à ses frais un parc de 18 hectares réservé aux étudiants et aménagé pour les sports : foot-ball, rugby, base-ball, tennis nombreux, bassin de natation en plein air, etc. L'ensemble comprend donc environ 27 hectares.

Ainsi le Gouvernement français et la Ville de Paris ont puissamment secondé l'initiative privée; dès aujourd'hui la cité universitaire est construite; elle comprend sept bâtiments disposés autour d'un grand espace central égayé par des pelouses d'un tracé régulier, très

(1) D'après une brochure de M. Lucien Beckmann, architecte de la Fondation E. et L. Deutsch de la Meurthe; c'est à un extrait de cette brochure que nous avons emprunté les détails techniques que l'on va lire.

sobre et très riant. Les jardins qui entourent les bâtiments se raccordent au tracé du grand parc des sports qui leur fait suite; des terrasses sont aménagées pour recevoir des fleurs et des bancs; placés entre le parc universitaire et le Parc de Montsouris les bâtiments sont érigés dans des conditions que l'on peut qualifier d'idéales. Actuellement le chemin de fer de Sceaux traverse le terrain du parc; si le voisinage immédiat de la station est un avantage, le passage des trains est une nuisance; aussi la décision a-t-elle été prise de modifier le tracé du chemin de fer qui deviendra souterrain dans cette partie de son trajet.

Six bâtiments sont réservés à l'habitation; les pavillons 1, 2, 3, 4 et 6 sont destinés aux jeunes gens, le pavillon n° 7 aux jeunes filles; tous les pavillons sont divisés en éléments de 5 à 7 chambres par étage, chacun de ces éléments ayant son entrée et son escalier. On a évité aussi l'aspect sévère des grands bâtiments à longs couloirs, on s'est rapproché de l'aspect de villas, on a voulu favoriser l'intimité dans les groupes occupant un même pavillon. Les chambres d'étudiant mesurent 3 m. 50 sur 4 m. 20. La décoration et le mobilier sont très simples, mais gais, et d'aspect moderne.

Dans le bâtiment n° 7 réservé aux jeunes filles, chacune d'elles aura un cabinet de toilette; il y a une salle de bains à chaque étage. Pour les jeunes gens un service de bains est prévu dans les sous-sous-sous du pavillon n° 3.

Le logement du directeur est au rez-de-chaussée du pavillon n° 6. Ce pavillon comporte aussi quelques chambres destinées à des professeurs de passage à Paris.

Quant au pavillon n° 5 il comporte, outre les bureaux de l'Administration et un réfectoire, une vaste salle servant de centre de conversation et pouvant servir à des conférences ou à des concerts; des salles plus petites sont destinées à la lecture, à la correspondance, aux réunions intimes; au premier étage deux salles pour les amateurs de musique de chambre; dans les sous-sols des salles d'escrime, de boxe, de gymnastique avec le service hydrothérapique qui en est l'accessoire indispensable. Une tour, d'aspect architectural gracieux et dénué de prétention, distingue de tous les autres ce pavillon n° 5 réservé aux distractions du corps et de l'esprit; une horloge y égrènera les heures, une terrasse y donne une vue d'ensemble sur la cité, sur le parc et au delà, sur un vaste horizon.

Le fondateur a voulu que les façades fussent en briques et en pierre blanche, il a écarté l'idée de les traiter dans un style purement moderne. L'architecte a fait preuve de beaucoup de goût dans la disposition des divers pavillons qui ne sont pas fort élevés de manière que l'ensemble présente un aspect plutôt villageois et tout à fait aimable. En cela, il s'est résolument écarté du type ordinaire des bâtiments universitaires auxquels (on se demande vraiment pourquoi?) il semble qu'il ait été trop souvent convenu de donner une figure sévère avec des façades aux lignes rigides; ici dans le groupement des éléments on a, au contraire, cherché la variété des formes, le pittoresque des silhouettes; toute la composition de l'ensemble, tout le soin apporté aux détails affirment la volonté de donner à chacun des futurs habitants de la cité sa part de soleil, de confort et de saine gaieté.

Ainsi comprise, la Fondation Deutsch de la Meurthe doit, tout permet de l'espérer, atteindre un but qui dépasse de beaucoup l'intérêt purement économique d'un logement à bon marché. Sans doute la solution du problème réduit à ce point de vue était déjà souhaitable et l'on comprend que dans la crise d'après-guerre elle ait suffi à inspirer une pensée généreuse; il faut féliciter celui qui a compris la haute portée d'un tel bienfait pour les jeunes universitaires trop souvent mal logés dans la grande ville. Mais après avoir rendu cet hommage au fondateur, il convient d'applaudir non moins sincèrement à l'initiative prise par le ministre d'alors, M. André Honnorat qui, audacieusement, a voulu faire revivre l'antique conception du groupement universitaire en la modernisant. Grâce à lui, la Fondation Deutsch de la Meurthe est devenue un centre d'attraction pour des *Collèges de nations* qui donnent à la cité universitaire un caractère international dont la signification apparaît autrement élevée et lumineuse que ne l'était celle du logement pour les étudiants de Paris. Il s'est trouvé, hors de France, des collaborateurs intelligents et ce n'est pas sans une émotion bien compréhensible que nous avons vu les massives silhouettes du *Home canadien* et de la *Fondation Biermans-Lapôtre* se dresser maintenant déjà dans le voisinage des sept pavillons que nous venons de décrire.

II. — *La Fondation Biermans-Lapôte.*

Cette Fondation est destinée aux étudiants de Belgique, du Limbourg hollandais et du Grand-Duché de Luxembourg. Le bâtiment dont la construction est en bonne voie d'achèvement est situé à cinq cents mètres environ des pavillons Deutsch de la Meurthe; il prend façade, lui aussi, sur l'avenue Jourdan bordée d'autre part par le parc Montsouris.

M. Biermans est un industriel, autodidacte, dont la fortune a été édifiée par son intervention intelligente dans la direction d'une papeterie actuellement encore en pleine prospérité au Canada.

M^{me} Biermans, née Lapôte, est Belge; son mari est originaire du Limbourg hollandais; tous deux ont le même désir de favoriser chez nos jeunes compatriotes la culture latine entendue dans son sens le plus large et le plus moderne, non pas comme une question de langue ou de littérature, mais dans une pensée d'union avec les meilleurs éléments de l'Ecole française : fonder des bourses d'études en faveur de jeunes gens belges faisant leurs études techniques dans les universités de France, tel fut le but initial que se proposèrent M. et M^{me} Biermans-Lapôte.

Ce projet vint tout naturellement se greffer sur celui de la cité universitaire dont nous venons de parler, si bien qu'au lieu de se borner à créer des bourses et à organiser des prêts d'études, M. et M^{me} Biermans se décidèrent à construire la *Maison des Etudiants belges* destinée à recevoir cent vingt étudiants originaires de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg ou du Limbourg hollandais.

Parmi les conditions requises pour être admis à bénéficier des dispositions généreuses de la Fondation, nous relevons les suivantes :

- 3° Avoir terminé ses études en français dans les athénées royales belges ou les collèges équivalents ou être sur le point de les terminer;
- 4° Etre dépourvu des ressources personnelles ou familiales nécessaires pour pouvoir effectuer ses études universitaires en France;
- 5° Posséder une valeur intellectuelle incontestable;
- 6° Faire preuve de caractère et d'éducation.

Les bénéficiaires de bourses ou de prêts seront choisis, autant qu'il sera possible, à raison de un par province belge, le Luxembourg et le Limbourg comptant ensemble pour une province.

Chaque bourse ou prêt sera d'une valeur de *dix mille francs* par année, somme suffisante pour les frais d'entretien et pour l'inscription à l'Université.

Les bourses ou prêts seront accordés par ordre de mérite aux candidats qui auront subi un « examen de maturité » devant une commission de trois professeurs d'Université de Belgique.

La présentation des candidatures est faite, en principe, par les chefs des établissements d'enseignement moyen de Belgique, de manière à opérer une première sélection.

L'examen de maturité n'a pas pour but de déterminer le savoir du candidat mais bien d'apprécier la valeur de son intelligence et de son caractère.

Toutes les dispositions prises en vue de l'organisation de cet *examen de maturité* se rapprochent trait pour trait des épreuves instituées depuis quatre ans par la Fondation universitaire belge et le règlement des prêts qui peuvent être continués pendant six années correspond également aux dispositions que nous avons prises. Il y a naturellement un écart considérable dans le montant des sommes allouées en prêt, en raison du fait que les bénéficiaires admis par la Fondation Biermans-Lapôte auront à payer le coût de leur entretien et de leur logement dans la cité universitaire.

Il s'agit donc, en résumé, non plus seulement de créer des bourses d'études en faveur de jeunes gens belges étudiant en France, mais de construire, à Paris, un vaste et beau *Collège belge* renouvelant, dans une forme toute moderne, les anciens collèges qui ont tant contribué à la gloire des universités d'autrefois, notamment en Italie; le *Collège des Flamands* à Bologne existe encore et son organisation n'est pas sans analogie avec celle de la Fondation Biermans-Lapôte. Mais le collège de Bologne est conçu dans des dimensions très modestes, tandis que la Fondation Biermans-Lapôte est très vaste, très belle, très confortable : chacun des élèves aura sa chambre prenant vue soit sur le parc Montsouris, soit sur les jardins de la cité universitaire; le bâtiment comprend une bibliothèque, une salle de lecture, une salle de fêtes de 33 mètres sur 12, une salle de culture

physique avec vestiaire et douches. Il n'a pas été prévu de réfectoire, la direction de la cité universitaire devant créer pour l'ensemble des maisons d'étudiants des services généraux comportant restaurants, coopératives, salles de jeux et de sports, infirmerie, etc., à l'usage des étudiants des différentes nationalités. La mise en commun de ces services généraux facilitera l'établissement de relations courtoises et cordiales entre tous les étudiants.

L'architecture du bâtiment de la Fondation Biermans-Lapôte n'est pas tout à fait la même que celle des édifices voisins de la Fondation Deutsch de la Meurthe. Ici l'architecte, M. Gueritte, s'est appliqué à rappeler le style des constructions belges afin, a-t-il dit, « que nos amis aient bien la sensation d'être chez eux ». Le perron et le sou-bassement des façades sont en pierre blanche de Bourgogne ou de Lorraine; les murs du rez-de-chaussée et de l'entresol sont en pierre de Villers-Adam, les étages sont en brique apparente associée à la pierre blanche.

J'ai visité les chantiers il y a quelques jours (1) et ce n'est pas sans surprise ni sans un sentiment de sincère admiration que j'ai constaté et la beauté de l'édifice et la rapidité avec laquelle il s'élève : c'est en novembre 1923 que la première pierre a été posée, on en est arrivé aux étages et tout fait prévoir l'achèvement complet pour octobre 1926.

La *Maison canadienne* en est à peu près au même point; ici le gros œuvre est terminé; l'inauguration se fera sans doute à la même date.

Dès maintenant on prévoit que des installations analogues, dues à des concours de nations amies de la France, ne tarderont pas à compléter un admirable ensemble et à lui donner cette portée internationale qui doit en assurer la grandeur.

* * *

Ceux qui liront le compte rendu sommaire que nous terminons ici ne manqueront pas de songer à d'autres constructions et à établir une comparaison entre la cité universitaire du parc Montsouris et celle que l'Université de Bruxelles édifie avec le concours de la

(1) Le 27 juillet dernier.

C. R. B. Educational Foundation au voisinage du bois de la Cambre.

Il y a certes des analogies, il y a des inspirations identiques; à côté de notre Ecole polytechnique, de notre Faculté des sciences, toutes deux déjà installées, s'élèveront bientôt les bâtiments qui abriteront les autres Facultés et, dans leur voisinage immédiat, une Maison des Etudiants et une Maison des Etudiantes. A Bruxelles, comme à Paris, la ville s'est imposé des sacrifices considérables et ici, comme là-bas, les concours des particuliers ont permis des réalisations inespérées. Enfin, ici, comme là-bas, la Faculté de médecine n'appartient pas au groupement.

Mais nous ne parlerons pas davantage de ce qui nous concerne. Nous voulons nous limiter à dire ce qui s'est fait à Paris, en terminant par quelques réflexions.

En premier lieu parlons de la distance : à première vue elle paraît considérable et lorsque l'on a annoncé que la cité universitaire devait se construire au delà du parc Montsouris, les sceptiques ont eu beau jeu; je me souviens de la confiance que me fit une autorité administrative de Paris au début de l'année 1923, me déclarant que jamais le projet ne serait réalisé, la distance de la Sorbonne étant absolument trop grande. En réalité, il n'en est pas ainsi : la gare de Sceaux est, nous l'avons dit, au seuil même de la cité; en sept minutes les étudiants peuvent arriver par chemin de fer à la Sorbonne et il existe maintenant déjà, d'autres moyens de communication rapide. Comment veut-on trouver de l'espace, de l'air et de la lumière si l'on prétend maintenir tous les bâtiments universitaires près du centre de la ville?

Une autre réflexion m'est suggérée par le fait que grâce à la Fondation Biermans-Lapôtre nombre d'étudiants belges seront appelés à faire toutes leurs études à l'Université de Paris : qu'advient-il de ces jeunes gens désormais nantis du diplôme professionnel obtenu hors de Belgique ? Nous reviendront-ils jamais ? S'ils s'établissent en France définitivement, le but que se sont proposé les fondateurs risque fort de ne pas être atteint. Et même on peut se demander si la reconnaissance par le Gouvernement belge d'un diplôme étranger, en supposant que cette reconnaissance soit légalement obtenue, suffirait à prévenir le danger de l'expatriation ? Le séjour à Paris, la séduction exercée par le milieu, l'attrait de situations offertes dans un grand pays risquent fort de détourner les jeunes gens qui, pen-

dant toute la durée de leurs études, auront goûté le vin français : c'est un temps heureux que celui des études universitaires, surtout lorsque l'on peut les poursuivre dans les conditions idéales que connaîtront les pensionnaires de la Fondation Biermans-Lapôte.

Sans doute les fondateurs et l'homme averti qu'est le colonel Preudhomme (1) ont songé à ces difficultés et trouveront moyen de résoudre ce problème compliqué. Loin de nous la pensée de vouloir leur donner un conseil. Nous admirons sans réserve l'œuvre qu'ils ont entreprise et qu'ils sauront mener à bonne fin. Nous considérons que leur succès sera le nôtre; tout notre désir est d'y coopérer : quoi qu'il advienne et dussent beaucoup de jeunes Belges éduqués à Paris ne pas revenir en Belgique, toujours est-il que dans le milieu qu'on leur prépare ils seront devenus de « bons Européens ». Les œuvres de la Cité universitaire et des Fondations qui s'y rattachent préparent ainsi, pour la Belgique et pour le monde, des jours meilleurs.

(1) Le colonel Preudhomme, aide de camp honoraire de notre Roi, est chargé dès maintenant de la direction de la Fondation. Nous le remercions de l'obligeance qu'il a mise à nous fournir les renseignements que nous lui avions demandés.

Les origines de la Faculté de Médecine de l'Université libre

Les cours pratiques et l'École de Médecine de Bruxelles,
de 1806 à 1834 (1)

PAR

AUGUSTE MERCKX

Docteur en droit, secrétaire général d Conseil des Hospices et Secours
de Bruxelles.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au lendemain de l'ouverture de l'Hôpital Brugmann et de la désaffectation de l'Hôpital Saint-Pierre; à la veille de la construction des instituts de la Faculté de Médecine, d'un hôpital universitaire et d'une nouvelle maternité qui, dans l'intérêt de l'enseignement clinique, seront désormais contigus et en connexion étroite; au moment où une législation nouvelle fusionne les commissions des hospices civils et les bureaux de bienfaisance, sous le nom de commissions d'assistance publique; alors surtout que ces nouvelles institutions, qui seront dans leur composition l'image politique du Conseil communal, auront pour mission de participer à des œuvres de prévoyance sociale, j'ai cru opportun de jeter un regard en arrière et de rechercher, à la lumière d'archives inédites appartenant à mon administration (2), quelle est l'origine de la Faculté de Médecine et

(1) Conférence faite dans le grand auditoire de l'Université, le 16 février 1925.

(2) Archives des Hospices de Bruxelles, section C, cartons 388 à 392. Je renvoie, une fois pour toutes, à ces cartons pour tous les renseignements dont la source ne sera pas spécialement indiquée ci-après.

quelle fut l'aide prêtée par le Conseil des Hospices de Bruxelles à l'Ecole de Médecine, depuis sa naissance jusqu'à la création de l'Université libre, en 1834.

Cette tâche, — qui sera parfois délicate, — je m'efforcerai de l'accomplir, non avec habileté, mais avec sincérité.

I

Législation sur l'art de guérir et organisation de l'enseignement médical à Bruxelles avant 1806.

Pour la clarté de mon exposé, il me paraît indispensable de rappeler tout d'abord, à larges traits, depuis leurs origines, la législation sur l'art de guérir et l'organisation de l'enseignement médical à Bruxelles.

Le premier acte qui ait réglementé, à Bruxelles, l'art de guérir remonte à 1424; auparavant, cette profession était abandonnée à quelques « physiciens », *mires* ou médecins peu instruits. Cette année, l'autorité communale édicta que nul ne serait désormais admis à exercer la médecine à Bruxelles sans avoir subi un examen devant un jury comprenant le médecin de la ville (1) et tous les médecins habitant celle-ci et gradués d'une université. Pour être reçu chirurgien, il fallait de même avoir été examiné par le chirurgien de la ville et les plus notables « barbiers ». Enfin, cinq sages-femmes devaient éprouver l'habileté des candidates à la profession d'accoucheuse (2).

Dans les siècles suivants, cette législation fut confirmée par le pouvoir central : c'est ainsi que, le 8 octobre 1540, l'empereur Charles-Quint interdit les fonctions médicales à tous ceux qui n'auraient

(1) Presque toutes les villes du moyen âge avaient un médecin et un chirurgien à leurs gages. A Bruxelles, ces fonctionnaires sont cités, pour la première fois, en 1339. Le médecin devait être prêt, à toute heure du jour et de la nuit, à assister les malades habitant dans la ville ou la franchise, les riches moyennant salaire raisonnable et les pauvres gratis. Le chirurgien soignait les blessés transférés à l'hôpital Saint-Jean. (A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1845, t. II, p. 628.)

(2) HENNE et WAUTERS, *ibid.*

point été promus dans une université (1) et que, le 18 avril 1617, Albert et Isabelle promulguèrent une ordonnance complète sur la matière (2).

De son côté, la ville, en 1641, réorganisa le corps médical : un « collège » composé de médecins fut placé à sa tête et servit d'intermédiaire entre la corporation et l'autorité communale.

Cette réforme nous intéresse directement, car c'est à ce *Collège de Médecine* qu'il faut attribuer, semble-t-il, la création, à Bruxelles, par la suite, des premiers cours d'anatomie : on trouve mention, en effet, dans les Archives de la Ville, de ce que, le 12 octobre 1733, les magistrats communaux concédèrent au Collège un local à l'hôtel de ville pour y faire des opérations anatomiques (3). Le 3 juillet 1735, Charles-Joseph Van Rossum, professeur à l'Université de Louvain, fut désigné pour donner ces leçons et il lui fut fourni un squelette. Ce cours était destiné à former les chirurgiens et il fallait l'avoir suivi pendant deux années avant de pouvoir se présenter à l'examen professionnel (4). En 1750, il était donné dans les deux langues par le licencié en médecine de Bavay (5).

Par le fait même qu'il se donnait à l'hôtel de ville, il paraît n'avoir eu qu'un caractère plutôt administratif et les chirurgiens se plaignaient, d'autre part, que les médecins se fussent arrogé « par rivalité pédantesque » le droit exclusif à cet enseignement tout en se refusant à le faire sur des corps vivants (6).

En réalité, c'est à l'empereur Joseph II que revient l'honneur d'avoir créé à Bruxelles les premières leçons cliniques. A la suite de

(1) C. BROECKX, *Histoire du « Collegium medicum Bruxellense »*, Anvers, 1862, p. 131.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 87.

(3) Archives de la Ville de Bruxelles, Reg. Trésorerie, n° 1308, f° 458, v°. Les renseignements extraits des Archives de la Ville m'ont été fournis avec beaucoup de bienveillance par M. l'archiviste Des Marez, professeur à l'Université.

(4) BROECKX, *op. cit.*, p. 343.

(5) Arch. Ville, Reg. Trésorerie, n° 1310, f° 332 v°.

(6) Archives générales du Royaume, Département de la Dyle, liasse 585 : Avis de l'arrondissement du Brabant du 29 pluviôse an III (7 février 1795) sur une requête du corps des chirurgiens.

la suppression, par ce souverain, de nombreux couvents déclarés « inutiles », les religieuses de Saint-Pierre avaient été dispersées et leur maison, ancienne léproserie qu'elles avaient transformée peu à peu en couvent, avait été rendue à l'hospitalisation des malades sous le nom d'*Hôpital Royal*, en 1783 (1). C'est à cet hôpital que Joseph II annexa des cours de chirurgie (2).

Ils ne durèrent pas longtemps, car la Révolution brabançonne les interrompit et ils ne semblent pas avoir repris avant la fin de l'ancien régime, malgré les requêtes présentées à cet effet (3).

La Belgique, occupée une première fois, en 1792, par les républicains français, bientôt perdue par eux, fut reconquise, en 1794, par les armées victorieuses de Jourdan et de Pichegru.

Le 1^{er} octobre 1795, notre pays était solennellement réuni à la France et la législation française y était mise en vigueur.

Cette législation, au point de vue qui nous intéresse, distinguait les docteurs en médecine des docteurs en chirurgie et des officiers de santé (qui n'étaient pas, comme d'aucuns le croient, des militaires).

En vertu de la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), nul ne put embrasser la profession de médecin, de chirurgien ou d'officier de santé sans avoir été examiné et reçu.

Les docteurs en médecine et les docteurs en chirurgie devaient être examinés et reçus dans les écoles de médecine. Leurs études duraient quatre années et leurs examens étaient au nombre de cinq.

Les officiers de santé étaient examinés et reçus dans les écoles départementales de médecine, après avoir été attachés, pendant six années, comme élèves, à des docteurs ou après avoir suivi, pendant cinq années consécutives, la pratique des hôpitaux civils ou militaires.

Ils ne devaient subir que trois examens qui portaient seulement sur l'anatomie, les éléments de médecine, la chirurgie et les connaissances les plus usuelles de la pharmacie.

(1) J. F. VANDER REST, *Aperçu historique sur les établissements de bienfaisance de la Ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1860, pp. 465-473 et 44-47.

(2) HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 287.

(3) ID., *ibid.*, n. 2.

Les officiers de santé avaient pour mission de donner des soins gratuits aux pauvres (1).

Les Ecoles de Santé, destinées à former les docteurs, avaient été créées, au nombre de trois, en 1794, par la Convention : à Paris, Montpellier et Strasbourg (2). C'est à l'Ecole de Paris que fut établie la première chaire de clinique médicale en France, en 1795. Le premier titulaire en fut Corvisart. Les leçons se donnaient à l'Hôpital de la Charité.

C'est en vain que la ville de Louvain, menacée de la perte de son université, réclama la transformation en Ecole de Santé de sa faculté de médecine (3). Un arrêté du ministre de l'Intérieur, du 19 octobre 1797 (28 vendémiaire an VI) supprima la vieille université, sous prétexte qu'elle ne pouvait « par sa forme ni par les sciences dont elle s'occupait, être assimilée en aucune manière aux écoles centrales et aux écoles spéciales », les seules que la loi reconnaissait pour l'enseignement des sciences (4).

La loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) autorisa bien la création de trois nouvelles Ecoles de Médecine, mais aucune ne fut établie en Belgique et les villes choisies pour en être le siège furent Mayence, Turin et Gênes (5).

A côté de ces Ecoles de Médecine, conférant les grades de docteur, il y eut aussi des écoles départementales de médecine, spécialement instituées pour former des sages-femmes et des officiers de santé. Elles étaient établies à Amiens, Besançon, Bruges, Bruxelles, Gand, Clermont, Angers, Grenoble et Poitiers (6).

A Bruxelles, dès l'an III (17 nivôse — 6 janvier 1795), l'adminis-

(1) Texte de la loi dans le *Recueil des Loix de la République française*, t. XI, Bruxelles, Huyghe, s. d., p. 153.

(2) LIARD, *L'enseignement supérieur en France*, Paris, 1888-1894, t. I, p. 275.

(3) Arch. gén. du Royaume, Département de la Dyle, liasse 479bis : Lettre du magistrat de Louvain à l'administration centrale et supérieure de la Belgique (ventôse an III).

(4) A. VERHAEGEN, *Les cinquante dernières années de l'ancienne Université de Louvain*, Liège, 1884, p. 556.

(5) LIARD, *op. cit.*, t. II, p. 57.

(6) Id., *ibid.*

tration d'arrondissement avait ordonné de reprendre les cours de chirurgie à l'Hôpital Saint-Pierre (1). Je ne sais ce qui advint de cette décision, mais elle ne paraît pas avoir été suivie d'effet, car nous voyons, peu après, l'initiative particulière tenter de restaurer dans la ville l'enseignement médical, avec l'appui des pouvoirs publics. En 1798, l'officier de santé Terrade fait approuver par l'autorité municipale le plan d'organisation d'une école qu'il vient de constituer et obtient le droit de « prendre dans les divers hospices civils les cadavres nécessaires à ses démonstrations ». En 1801, on trouve encore dans la ville un autre professeur de médecine, le citoyen Kok; le préfet met à la disposition de ses élèves une des salles inoccupées des locaux de l'ancienne administration centrale de la Belgique (2).

Pareille situation anarchique ne pouvait produire que des résultats déplorables. En effet, dès 1802, le préfet se plaint que « l'art de guérir soit exercé dans le département avec peu de succès ». « Les élèves, constate-t-il, sont obligés d'aller étudier à l'étranger; la chirurgie est encore plus reculéé que la médecine ». Comme seul moyen de remédier à cet état de choses, « le petit nombre de médecins éclairés » du département ne voit que « l'établissement d'une Ecole spéciale de médecine à Bruxelles » (3).

Mais les espérances qu'avait pu faire naître à cet égard la loi du 11 floréal an X furent, on le sait, déçues. C'est en vain que le préfet Doulcet-Pontécoulant multiplia les démarches pour obtenir qu'une des nouvelles écoles spéciales de médecine fût fixée à Bruxelles (4); c'est en vain que lors du passage du premier consul Bonaparte dans la ville, le 29 juillet 1803 (10 thermidor an X), on en obtint de lui la promesse (5).

En désespoir de cause, le nouveau préfet de Chaban se résigna, le 3 août 1805, à transformer en établissement public, en la réorgani-

(1) Arch. gén. Roy. Département de la Dyle, liasse 623/7.

(2) Arch. gén. Roy. Département de la Dyle, liasse 858.

(3) ED. MAILLY, *Etude pour servir à l'histoire de la culture intellectuelle à Bruxelles pendant la réunion de la Belgique à la France*, p. 21 (MÉM. COUR. ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, t. XL, Bruxelles, 1887, in-8°).

(4) Id., *ibid.*, p. 22.

(5) HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 474.

sant, l'école fondée par Terrade. Celui-ci en conserva, du reste, la présidence et n'y reçut pas moins de quatre chaires : physiologie, médecine opératoire, accouchements, maladies des femmes et des enfants. A côté du sien, nous relevons sur la liste des professeurs, les noms de Verdeyen, de Curtet, de Caroly, dont nous retrouverons, ainsi que de Terrade, l'activité par la suite (1).

Telles étaient, en quelques mots, la législation sur l'art de guérir et l'organisation rudimentaire de l'enseignement médical à Bruxelles, lorsque furent créés les cours pratiques de médecine à l'Hôpital Saint-Pierre.

II

Les cours pratiques de médecine (1806-1823).

1. *Organisation des cours.* — Par décret impérial rendu au Palais de Saint-Cloud, le 2 juillet 1806, Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, sur la proposition de son ministre de l'Intérieur, Champagny, établissait dans les hospices (2) de malades des villes de Bruxelles, de Gand et d'Amiens, des cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie, destinés spécialement à l'instruction des officiers de santé (3).

En vertu du même décret, six professeurs, au plus, étaient chargés de donner des leçons sur les différentes parties de l'art de guérir : ils étaient choisis de préférence parmi les médecins et chirurgiens déjà attachés aux hospices; ils étaient présentés par la commission administrative de ces établissements, approuvés par les préfets et nommés par le ministre de l'Intérieur.

Le décret impérial stipulait que, dans le cas où les médecins, chirurgiens et pharmaciens attachés aux hospices n'auraient pas les

(1) ED. MAILLY, *loc. cit.*, et Arrêté du préfet de la Dyle du 15 thermidor an XIII (3 août 1805) aux Arch. gén. Roy., Département de la Dyle, reg. aux arrêtés, n° 435.

(2) A cette époque, la distinction entre les mots « hôpital » et « hospice » n'était pas observée aussi rigoureusement que dans notre vocabulaire actuel; le mot « hospice » servait alors le plus souvent à désigner tous les établissements d'assistance.

(3) Des cours pratiques avaient également été organisés à Anvers, à l'hôpital Sainte-Elisabeth, par décret impérial du 10 février 1806.

connaissances nécessaires ou ne seraient pas en nombre suffisant pour occuper les places de professeur, le ministre de l'Intérieur nommerait sur une liste de candidats présentés par la commission administrative et approuvé par le préfet.

Un concours, pour le choix de trois élèves internes, logés et entretenus dans les hospices, de six externes et de six expectants, devait être ouvert parmi les jeunes gens qui suivraient les cours (1).

Le principe napoléonien du concours est encore, aujourd'hui, en usage en France, non seulement pour la nomination des élèves en médecine attachés aux hôpitaux, mais aussi pour la nomination des médecins et des chirurgiens; actuellement toutefois le concours constitue, pour les commissions administratives des hôpitaux français, une simple faculté.

A Bruxelles, le concours a subsisté longtemps pour les élèves externes et internes en médecine. Il n'a pas encore complètement disparu puisque les candidats à l'externat sont, aujourd'hui, classés, dans chaque promotion, en tenant compte du nombre total de points obtenus aux examens de la candidature en sciences et de la candidature en médecine.

Le préfet du département de la Dyle avait arrêté un règlement pour l'exécution du décret impérial (2).

En vertu de ce règlement, l'enseignement devait avoir lieu dans le Grand Hospice civil, « comme étant le local le plus propre à son établissement ».

Cet hospice, qui avait remplacé l'Hôpital Royal de Joseph II, s'élevait sur l'emplacement de l'Hôpital Saint-Pierre qui vient d'être désaffecté et comprenait, à cette époque, 496 lits. On y traitait les « pauvres malades atteints de maladies aiguës, les cas chirurgicaux, les femmes en couche, les syphilitiques, les infirmes et les prisonniers malades ».

L'enseignement que l'on se proposait d'y donner comprenait cinq

(1) Texte de ce décret dans [FRANKIGNOULLE], *L'Ecole de Médecine de Bruxelles*, p. 1 (notes publiées par le Dr Vandervelde dans le *Journal médical de Bruxelles*, 1905).

(2) Texte aux Archives générales du Royaume, Département de la Dyle, reg. 437, p. 259.

branches principales, confiées chacune à un professeur spécial; c'étaient : l'anatomie et la pathologie interne, la physiologie et les opérations de chirurgie, la chimie pharmaceutique et la pathologie externe, les accouchements, les maladies des femmes en couche et des enfants, la matière médicale et la clinique interne.

Le directeur du Jardin des plantes de la ville (1) enseignait, de plus, la botanique.

Les cours étaient divisés en cours d'hiver et en cours d'été; nous disons, aujourd'hui, en semestres.

Seules, la clinique externe et la clinique interne étaient des cours permanents qui se donnaient donc toute l'année au lit des malades.

Dans le but de favoriser l'art de peindre, représenté alors par David qui dominait en maître, par Gérard, Girodet, Gros, Ingres, Prudhon (le plus original des peintres de l'Empire), le professeur d'anatomie était tenu de donner un cours d'anatomie pour les peintres, cours comprenant principalement l'ostéologie et la myologie.

Dans le cas de maladie ou d'absence autorisée d'un professeur, les cours de celui-ci étaient répartis entre ses collègues; quant au cours de pharmacie pratique, il était confié au premier élève en pharmacie, s'il était jugé capable.

Les jours et heures des cours étaient fixés dans une assemblée de professeurs, présidée par le maire de Bruxelles. Les heures étaient déterminées de manière à ne pas déranger « les distributions » (il s'agissait vraisemblablement des distributions d'aliments et de médicaments) et le service hospitalier en général.

C'est aussi dans l'assemblée des professeurs qu'était arrêté le programme des cours. Il devait en être donné connaissance au public par des affiches et par l'insertion dans les journaux. J'ai retrouvé un exemplaire de la première affiche encore en parfait état; elle date du 17 janvier 1809.

C'étaient encore les professeurs qui déterminaient, à la majorité des voix, « le mode et le détail intérieur des cours », c'est-à-dire la méthode et le programme des leçons, enfin, celui des examens.

(1) Ce jardin était établi sur l'emplacement de la Bibliothèque royale actuelle. (HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, t. III, p. 368.)

Il y avait, à la fin de chaque année, des exercices publics à l'occasion desquels le préfet ou, à son défaut, le maire de Bruxelles, distribuait des prix d'encouragement aux élèves qui les avaient mérités. Ces prix consistaient en ouvrages de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

Les professeurs pouvaient choisir, parmi eux, un secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux des séances publiques et particulières « ainsi que pour la correspondance relative aux objets qui tiennent de la science ».

Les professeurs devaient, chaque année, faire rapport au Conseil général des Hospices, sur leurs travaux et les progrès des élèves. Ce rapport, approuvé par le préfet, devait être lu publiquement à l'ouverture de l'exercice.

Les cours devaient être gratuits.

Non seulement les élèves provenant de tous les départements français y étaient admis, mais même ceux des nations étrangères.

Pour suivre les cours, il fallait être âgé de 16 ans accomplis et se faire inscrire au secrétariat de l'administration des Hospices en produisant son acte de naissance et un certificat de bonne mœurs.

Le bagage scientifique et littéraire exigé des élèves n'était pas bien lourd : 1° ils devaient savoir parler et lire correctement la langue française; 2° savoir l'arithmétique; et 3° connaître, au moins, les éléments de la langue latine de manière à comprendre les auteurs de la basse latinité (1).

Il y avait des dispositions transitoires : comme les cours existant précédemment devaient être supprimés, les élèves qui les suivaient pourraient être admis aux nouveaux cours. S'ils ne savaient pas lire

(1) A la fin de l'année 1811, l'administration des Hospices sollicita du préfet l'autorisation de ne plus exiger des jeunes gens qui désiraient fréquenter les cours pratiques d'instruction médicale, la connaissance des éléments de la langue latine. A l'appui de sa demande, l'administration invoquait le règlement des cours de Gand et d'Anvers où cette connaissance n'était pas exigée. Le préfet fit remarquer que les cours pratiques de Gand et d'Anvers avaient été établis avant ceux de Bruxelles et que le ministre de l'Intérieur n'avait exigé la connaissance de la langue latine ou au moins des connaissances de cette langue, que parce qu'il en avait reconnu la nécessité. Il conclut en refusant d'accéder à la demande et en invitant l'administration à se conformer en tous points au règlement.

et écrire correctement le français, ils devaient prendre un maître et justifier qu'ils apprenaient le français; et si, après une année révolue, ils n'avaient pas fait de progrès satisfaisants, « ils étaient exclus des cours jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment instruits dans la langue et l'écriture françaises ».

Pour augmenter l'émulation parmi les élèves, et en même temps pour assurer le service intérieur des hôpitaux, il devait être fait choix, à la suite d'un concours, de quinze élèves : trois internes, six externes et six expectants; ces derniers, tout en rendant des services, attendaient qu'une place d'externe ou d'interne devînt vacante.

Les trois élèves internes étaient spécialement attachés aux hôpitaux et assujettis tous les trois aux mêmes fonctions; ils recevaient, outre le logement et la nourriture, une indemnité de 200 francs par an au moyen de laquelle ils devaient pourvoir à leur entretien d'une manière décente.

C'était le Conseil des Hospices qui avait proposé de régler de cette façon la situation des élèves internes et il avait justifié sa manière de voir en faisant remarquer que « quelques précautions qu'on pût prendre, ces élèves parviendraient à se faire nourrir par l'hospice, vu les rapports continus et indispensables qu'ils auraient, par leur emploi, avec la cuisine et la nourriture des malades auprès desquels ils seraient toujours ».

Les élèves internes assuraient des fonctions très importantes : ils faisaient les pansements, étaient de garde jour et nuit dans une chambre à ce destinée auprès des salles de malades; ils suivaient les visites des médecins, écrivaient les prescriptions d'aliments et de médicaments et dirigeaient leur distribution; ils visitaient les malades à leur entrée à l'hôpital, constataient la nature de leur maladie, indiquaient la salle où il convenait de les placer; ils donnaient aux malades déjà admis à l'hôpital les soins qui ne pouvaient être différés sans de graves inconvénients, comme « dans les cas d'attaques de paralysie, d'apoplexie, dans ceux d'hémorrhagie et autres semblables ».

Les trois internes étaient, à tour de rôle, de garde à l'hôpital pendant vingt-quatre heures.

En vue de parfaire leur instruction professionnelle, ils étaient attachés mensuellement et alternativement, l'un au médecin en chef,

l'autre au chirurgien en chef de l'hôpital; le troisième était de garde.

Ils devaient être pourvus, à leurs frais, d'une trousse complète.

C'était un système qui ne présentait que des avantages pour l'administration. Plus de perte, ni de disparition d'instruments. Plus d'inventaire, ni de contrôle.

Les élèves internes étaient également chargés de préparer tout ce qui était nécessaire aux professeurs pour donner leurs leçons : instruments, squelettes, mannequins, etc.

Ils avaient la police des cours.

Les six élèves externes avaient des fonctions moins importantes : ils faisaient les petits pansements, entretenaient en bon état les appareils et travaillaient sous les ordres des internes : deux élèves externes étaient attachés à chaque élève interne et alternaient, comme lui, chaque mois.

Pour se distinguer des internes, les externes portaient un tablier.

Quant aux six élèves expectants, ils étaient principalement chargés d'aider les élèves externes et internes.

Les trois élèves internes pouvaient rester en fonctions pendant trois ans, mais afin qu'il y eût toujours en service un élève instruit et au courant du service intérieur, l'un des trois internes pouvait être maintenu pendant trois autres années. Cette faveur était accordée par le préfet ou par le maire, à l'élève le plus méritant qui était proposé par les professeurs.

Il y avait un concours pour la collation des places d'externes, d'internes et d'expectants et les conditions en étaient réglées avec soin.

A la fin de chaque année, il y avait des examens publics et des prix étaient décernés aux lauréats.

Pour le premier prix attribué à chaque branche, les internes, externes et expectants pouvaient seuls concourir; pour le deuxième prix, le concours était ouvert à tous les élèves et habitués du cours.

Le programme des prix ou palmarès était imprimé : il renseignait, pour chaque cours, le nom des lauréats, avec mention des ouvrages donnés en prix.

Nous possédons encore la plupart de ces programmes.

Le 11 novembre 1810 eut lieu, à l'hôtel de ville de Bruxelles, la première distribution de prix.

Cette cérémonie fut entourée d'un certain décorum, car on eut

besoin de vingt et une couronnes pour les lauréats et on demanda aussi des musiciens, des arbustes et des tapis.

Louis-Joseph Seutin, de Nivelles, obtint à la distribution des prix du 15 novembre 1812 : le 1^{er} prix en anatomie, le 2^e prix en médecine opératoire et le 2^e prix en maladies des femmes en couche et des enfants.

Pierre-Joseph Graux, d'Harmignies, obtint, en 1813, le 2^e prix au cours de maladies des femmes et des enfants.

En 1814, Graux remporta la plupart des prix.

Pierre-Joseph Graux était le père de Charles Graux, ancien ministre des Finances dans le dernier cabinet libéral et ancien administrateur de l'Université, et le grand-père de M. Pierre Graux, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles et chargé de cours à la faculté de droit.

Il est intéressant de constater que l'organisation des cours pratiques de médecine, établis à Gand, à l'Hôpital de la Biloque, dès le 1^{er} décembre 1806, était à peu près la même qu'à Bruxelles (on s'était inspiré ici de l'exemple de Gand et d'Anvers) (1), mais s'en distinguait toutefois par certaines particularités.

C'est ainsi qu'à Gand, les connaissances exigées pour suivre les cours n'étaient pas aussi étendues qu'à Bruxelles : il suffisait de parler la langue française ou de la comprendre suffisamment.

L'école de médecine de Gand était surveillée non seulement par le maire et par le préfet, mais encore par ceux des membres du jury médical du département qui n'étaient pas professeurs à l'école.

Il existait à Gand un véritable roulement pour les élèves internes : l'un était attaché au service de médecine des hommes, l'autre au service de médecine des femmes, et le troisième au service de chirurgie et d'accouchement; ils changeaient tous les mois de service dans l'intérêt de leur instruction professionnelle.

Le règlement de Gand ajoutait :

« Le tablier des internes sera blanc. Celui des élèves externes gris et celui des élèves expectants bleu. »

(1) Les archives des Hospices de Bruxelles renferment toujours les documents fournis à cette occasion par la Commission des Hospices civils de Gand et l'adjoint au maire d'Anvers.

A Gand, les élèves internes devaient, en outre, posséder un trousseau qui se composait notamment de : deux culottes de drap bleu, une culotte blanche, un chapeau uniforme avec ganse jaune, c'est-à-dire, avec ruban jaune de fils de soie, six cravates blanches et quatre bonnets de nuit.

Je vous fais grâce du reste sauf, toutefois, de l'habit français de drap bleu avec boutons jaunes et de la redingote bleue avec boutons de même couleur.

Que les internes de Gand devaient être beaux lorsque, coiffés de leur chapeau uniforme avec ganse jaune et revêtus de leur habit ou de leur redingote de drap bleu avec boutons jaunes, ils assistaient à une cérémonie officielle!

Mais ne rions pas trop! Ne faut-il pas juger les hommes et les choses du passé d'après les manières de penser et de juger à cette époque?

L'organisation des cours pratiques de médecine était empreinte de l'esprit napoléonien qui avait entouré le régime impérial de toute la pompe de l'ancienne monarchie et qui avait organisé une administration fortement centralisée et rigoureusement disciplinée.

Le but poursuivi par l'institution des cours pratiques de médecine était de former, le plus rapidement possible, des officiers de santé pour les armées impériales. L'avenir se chargera de le démontrer lorsque, au déclin de l'Empire, l'ogre de la conscription dévorera la jeunesse.

Si les cours survécurent à la grande tourmente de 1813 à 1815, c'est parce qu'ils étaient donnés dans un vaste hôpital par des praticiens distingués.

2. *Nomination des premiers professeurs.* — Les places de professeur des cours pratiques de médecine, institués par Napoléon, furent aussi recherchées que le sont aujourd'hui les places de médecins et de chirurgiens attachés à nos établissements hospitaliers, et il semble qu'elles aient donné lieu à des compétitions et à des recommandations aussi vives.

Il y eut même une candidature officielle, celle d'un professeur de l'Ecole départementale de médecine, qui fut spécialement recom-

mandée par le préfet du département de la Dyle. Rappelons ici quelques traits de ces annales psychologiques :

Le médecin traitant du « Petit Hospice » ou Hôpital Saint-Jean (cet établissement comportait, à cette époque, 230 lits et était établi, depuis le XII^e siècle, sur l'emplacement de la place et de la rue Saint-Jean) se croit victime de bruits répandus probablement par certains de ses compétiteurs et d'après lesquels il ne possédait point les connaissances suffisantes pour remplir les fonctions de professeur; il proteste et, en dépit du risque qu'il courait de perdre, en cas de nomination, son mandat de médecin traitant du « Petit Hospice », il ne peut se résigner à refuser une place de professeur qu'on ne lui offrait guère; il demande instamment au Conseil des Hospices l'autorisation « de donner une leçon analogue à ses fonctions journalières telle que la pathologie interne ».

Un autre candidat, médecin consultant du Grand et du Petit Hospice, c'est-à-dire de l'Hôpital Saint-Pierre et de l'Hôpital Saint-Jean (il y avait, à cette époque, des médecins consultants attachés à nos hôpitaux), dont la modestie n'apparaît pas comme étant la qualité dominante, mais qui rachète ce léger défaut par une franchise méritoire, se recommande dans des termes qui font aujourd'hui quelque peu sourire. Après avoir gravement exposé dans sa requête qu'il avait « déjà fait la besogne de répétiteur de philosophie dans l'Université de Louvain, pendant ses cours de médecine » (je respecte son style), il écrit non moins gravement au Conseil des Hospices :

« J'ose me flatter, quoiqu'il me répugne de parler moi-même de mes titres d'idonéité, de posséder quelques dispositions propres à l'enseignement : d'après cela, fort de la justice de ma cause et intimement convaincu que vous êtes incapables de donner un témoignage indirect d'incapacité à un individu qui n'est pas dans le cas de l'avoir mérité, je vous avoue franchement, Messieurs, que la circonstance d'incapacité pour laquelle seule, suivant le décret, je puis être rejeté, me tient si fortement à cœur que, si la pénurie des fonds porterait quelque obstacle à la nomination d'un sixième professeur, je me déciderais plutôt, pour éviter l'affront public, de faire gratuitement le sacrifice de mon temps et de mes peines. »

Le ministre n'accueillit point l'offre de ce candidat, estimant, sans doute, que l'âpreté de son ambition n'avait d'égale que la susceptibilité de son caractère.

D'autres demandes sont plus naïves :

Le chirurgien attaché depuis trente-cinq ans au Petit Hospice ou Hôpital Saint-Jean, et qui maniait très probablement le bistouri plus habilement que la plume, car il émaillait sa correspondance de plus d'un *lapsus calami*, désireux de se rendre utile et, peut-être aussi, d'être gratifié, à la fin de sa longue et laborieuse carrière, de l'honneur de pouvoir enseigner, s'offre pour donner une leçon clinique au lit des malades; mais, comme il n'était pas question de donner la clinique au Petit Hospice ou Hôpital Saint-Jean, il informe le Conseil que « son âge, sa santé, sa pratique ne lui permettaient point d'entreprendre une leçon à haute voix, vu que sa poitrine ne pouvait le supporter ».

Ce candidat fut également écarté parce que ses facultés morales et intellectuelles ne laissaient point que de se ressentir des atteintes de l'âge.

Des six candidats qui lui furent présentés, par le Conseil des Hospices, le ministre de l'Intérieur de l'Empire français en écarta deux.

Les six premiers professeurs furent :

VERDEYEN, médecin en chef du Grand Hospice ou Hôpital Saint-Pierre, qui fut chargé de la matière médicale et de la clinique interne.

Il mourut le 28 novembre 1846.

DINDAL, qui assuma le cours d'accouchements, des maladies des femmes et des enfants; il était chirurgien en chef et accoucheur, également au Grand Hospice ou Hôpital Saint-Pierre.

C'était un accoucheur réputé qui, plus tard, sous le gouvernement hollandais, fut, par deux fois, appelé au chevet de la princesse d'Orange, pour assister à ses couches.

Dindal cessa ses fonctions dans le courant de 1822, époque de sa mort.

DEKIN, directeur du Jardin des Plantes, donna le cours d'histoire naturelle, y compris la botanique.

Le professeur Dekin mourut dans de tristes circonstances le 13 août 1823.

Voici les renseignements que donne, à ce propos, le *Journal de la Belgique* du mercredi 13 août 1823 :

« Un violent incendie a éclaté cette nuit vers 1 heure à l'ancien Hôtel des Finances où est établi le précieux dépôt de minéralogie et où se trouvent les locaux des séances du Conseil d'Etat et de la « Société de la Concorde ». Le feu s'est manifesté dans le quartier occupé par le ci-devant conservateur du Cabinet de physique, M. Dekin.

« Le cadavre de M. Dekin fut retrouvé, la même nuit, rue des Fripiers. »

Dekin avait été nommé, en effet, conservateur du dépôt central de minéralogie et de géologie nationale, le 7 octobre 1817, et il avait été démissionné peu de temps avant sa mort (1).

CURTET et TERRADE étaient tous deux professeurs à l'Ecole départementale de médecine.

TERRADE était médecin et, en même temps, chirurgien. Il mourut le 4 juin 1820.

CURTET enseigna l'anatomie et la pathologie interne et TERRADE la physiologie et les opérations. Curtet enseigna jusqu'en 1830. Il mourut le 19 août 1830.

CAROLY était également professeur à l'Ecole départementale de médecine et avait été spécialement recommandé par le préfet.

Il était attaché, en qualité de médecin, à l'Hospice Sainte-Gertrude. Cet hospice, établi d'abord dans une maison de la rue de Schaerbeek, avait été transféré, en 1806, dans les locaux de l'ancien hôpital Sainte-Gertrude devant l'église des Saints-Michel-et-Gudule, à peu près sur l'emplacement de la rue du Marquis.

(1) ED. MAILLY, *op. cit.*, p. 28.

Les cours de chimie pharmaceutique et de pathologie interne furent confiés à Caroly.

Ce fut le seul professeur qui vit la fondation de l'Université libre en 1834.

Sauf Terrade, tous les professeurs étaient ou devinrent membres de la *Société de Médecine de Bruxelles* qui fut l'ancêtre de la *Société des Sciences Médicales de Bruxelles*, légalement reconnue le 13 juillet 1822 et dont MM. les professeurs Héger et Zunz ont récemment retracé l'histoire, à l'occasion de son centenaire (1).

Les choix faits par le Gouvernement français pouvaient être considérés comme heureux.

En procédant à ces nominations, le ministre de l'Intérieur de Napoléon s'était probablement souvenu de la phrase à effet que prononça le consul Bonaparte en signant l'arrêté nommant le préfet de police de Paris: « Il ne faut pas prendre l'homme à qui la place convient, mais l'homme qui convient à la place. »

3. *Tentative d'érection des cours en école de médecine.* — Dès l'ouverture des cours, en 1809, nos six professeurs eurent foi dans l'œuvre qu'ils avaient entreprise.

Dans une lettre adressée au Conseil des Hospices, le 8 juillet 1809, après avoir attiré son attention sur l'importance des fonctions des trois internes, considérés par eux, non comme de simples élèves, mais comme des professeurs adjoints, et avoir réclamé, pour chacun d'eux, dans l'intérêt de l'enseignement et en raison de l'importance de leurs fonctions, une chambre séparée à l'hôpital Saint-Pierre, ils s'exprimaient ainsi qu'il suit :

« Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien continuer de réunir vos efforts aux nôtres pour seconder les vues bienfaisantes du Gouvernement et procurer enfin à vos élèves un enseignement complet.

« Il sera honorable pour vous autant que pour nous de pouvoir montrer à l'Inspecteur dont le Grand Maître a annoncé l'arrivée

(1) *Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. Volume jubilaire publié à l'occasion du centenaire de la Société. Notice historique*, par PAUL HEGER et EDGARD ZUNZ.

prochaine à M. le Préfet, une école à laquelle il ne manque plus que le titre de faculté, titre auquel elle a déjà acquis des droits par les services qu'elle a rendus et que Sa Majesté l'Empereur a récemment promis de récompenser en l'érigeant en école spéciale. »

Je demande qu'on retienne cette phrase écrite par les professeurs le 8 juillet 1809, il y a cent seize ans, et qu'on la médite. Elle est le point de départ d'un programme, elle le résume, elle l'annonce, elle le prépare.

Je doute cependant que nos professeurs aient entrevu, dans les lointains de l'avenir, par un don de prophétie qui tiendrait du prodige, le rôle important qu'allait jouer, quelque vingt-cinq ans plus tard, l'école de médecine.

« D'ailleurs, les choses humaines se passent rarement comme le veulent les sages. »

Nous verrons que le désir des professeurs ne fut exaucé nominativement que quatorze ans plus tard, en 1823, sous le gouvernement hollandais et, effectivement, en 1834, lors de la fondation de l'Université libre.

Entre temps, il y eut quelques mouvements de va-et-vient, quelque chose comme la procession des sauteurs d'Echternach : trois pas en avant et deux en arrière.

Le premier reflux fut provoqué par la dépêche du ministre de l'Intérieur, adressée au préfet, le 18 juillet 1809 :

« Je suis instruit, y disait Fouché, que quelques professeurs des cours établis dans les hospices continuent, malgré la défense expresse que j'en ai faite par ma circulaire du 18 octobre dernier, à donner à ces cours le titre d'Ecoles secondaires de médecine; je sais aussi que plusieurs d'entre eux sollicitent leur affiliation à l'Université impériale.

« Je crois devoir vous rappeler à ce sujet, Monsieur, que les cours des hospices ne peuvent être désignés que sous la dénomination qui leur a été attribuée par les décrets qui les instituent et que ces cours établis principalement dans la vue d'assurer le service de santé des hospices, ne doivent, en aucun cas, être considérés comme écoles de médecine, attendu qu'ils ne confèrent aucuns droits aux élèves et ne

peuvent être constitués en corps, étant placés sous la surveillance immédiate des commissions administratives des hospices dont ils sont une dépendance nécessaire. »

En conséquence, conformément aux habitudes impératives du régime, défense était faite aux professeurs d'appeler les cours école secondaire de médecine.

Pourtant, en 1810, les cours étaient compris dans le programme des branches d'enseignement public de l'académie de Bruxelles.

Le Conseil des Hospices attira sur ce fait l'attention du préfet, afin de pouvoir, le cas échéant, « dispenser la caisse des Hospices des frais de l'enseignement dont il s'agit ».

Mais le préfet répondit qu'en agissant ainsi, le recteur de l'académie de Bruxelles avait simplement voulu « réunir dans un seul cadre toutes les branches d'instruction qui se trouvent dans ce chef-lieu de département et, sous ce rapport, les cours dont il s'agit ne pouvaient être associés plus honorablement, ni leur ouverture annoncée sous de meilleurs auspices ».

Constatons qu'à cette époque, l'érection des cours en école de médecine était incompatible avec l'extrême régularité et la sévère uniformité que le régime napoléonien avait fait prévaloir dans toute l'organisation administrative.

4. *Rétribution des élèves.* — Le règlement du préfet prescrivait que les cours étaient gratuits, mais le décret impérial n'interdisait pas le paiement, par les élèves, d'une légère rétribution dont le produit aurait pu couvrir une partie des dépenses occasionnées par les cours.

Les professeurs estimèrent que le paiement d'une rétribution était une mesure commandée à la fois par l'intérêt de l'école et par celui de l'administration et proposèrent d'en fixer le montant à 36 francs par an, payable par anticipation et par trimestre.

Si la rétribution proposée était modique, c'est parce qu'un professeur avait fait remarquer que les jeunes gens qui, à cette époque, se destinaient dans notre pays à l'art de guérir étaient en général peu fortunés.

La majorité des élèves négligeant d'acquitter la rétribution, le Conseil des Hospices fit, en 1810, défense aux professeurs d'admettre

aux exercices du concours annuel les élèves qui ne leur exhibaient pas la quittance de paiement et le certificat d'inscription.

Cette décision projeta l'ombre légère d'un nuage passager sur la lune de miel du Conseil des Hospices et de ses professeurs. Ceux-ci considérèrent la résolution du Conseil comme injurieuse et l'imputèrent au secrétaire général des Hospices qui l'avait peut-être inspirée.

Froissés dans leur amour-propre, ils se retirèrent sur le mont Aventin, à l'exception de l'un d'eux, le docteur Caroly, nouveau Menenius Agrippa, qui négocia avec le Conseil, se rappelant sans doute l'apologue célèbre : « Les Membres et l'Estomac ».

« Pour ne pas troubler la science et faire rougir les élèves » — c'est ainsi que s'exprimait sentencieusement la lettre adressée par le Conseil des Hospices au professeur Caroly — il fut convenu que celui-ci garantirait personnellement le paiement de la rétribution et qu'à cette condition seulement les prix seraient remis aux élèves qui n'avaient pas acquitté leur rétribution.

Pour mettre fin au différend, Menenius Agrippa accepta cette proposition.

Mais le Conseil des Hospices se rendit rapidement compte que la décision qu'il avait cru devoir prendre était peut-être humiliante pour des hommes qui se consacraient à l'enseignement.

Réunir les personnes qui sont en désaccord, c'est être bien près de les réconcilier.

L'entente sortit, en effet, d'une réunion où Conseil et professeurs examinèrent ensemble, dans un esprit de conciliation, la question qui les divisait.

Après avoir constaté que le défaut de paiement de la rétribution était cause que l'administration des Hospices ne pouvait procurer à l'instruction médicale tous les objets nécessaires pour la rendre et plus fructueuse et plus aisée pour les élèves, l'assemblée décida que c'était à l'appariteur à exécuter les mesures qu'elle arrêta et dont je vous ferai grâce.

Les professeurs recevaient ainsi pleine et entière satisfaction.

Mais, en 1818, comme de nombreux jeunes gens suivaient les cours sans être inscrits ou sans avoir payé le minerval qui était toujours de 36 francs par an, des mesures furent prises pour leur exclusion.

Le 1^{er} octobre 1822, sous le gouvernement hollandais, la rétribution fut portée de 36 francs à 34 florins. Cette majoration devait permettre au Conseil des Hospices d'acquérir les ouvrages les plus estimés de médecine et de chirurgie qui devaient être mis à la disposition des élèves.

Le montant du minerval fut ensuite de 40 florins et il fut porté à 100 francs à partir du 21 septembre 1833.

5. *Résultats des cours pratiques sous l'Empire français.* — Quels furent les résultats obtenus par les cours pratiques de médecine pendant les quatre premières années, de 1809 à 1812, c'est-à-dire à la fin de l'apogée de la gloire et de la puissance de Napoléon et à la veille de son déclin et de ses désastres ?

Il est aisé de s'en rendre compte grâce à une statistique dressée avec beaucoup de soin par les professeurs et réclamée par le ministre de l'Intérieur.

De 1809 à 1812, les cours avaient été fréquentés par 379 élèves : 88 en 1809, 92 en 1810, 97 en 1811 et 102 en 1812, mais 112 les avaient abandonnés parce qu'ils étaient incapables de les suivre avec fruit : dans la colonne « observations » de la statistique, on signalait que plusieurs élèves « ne peuvent prouver qu'ils parlent et écrivent la langue française, qu'ils savent l'arithmétique et connaissent au moins les éléments de la langue latine, de manière à entendre les auteurs de la basse latinité, conditions requises par le règlement approuvé par le ministre de l'Intérieur, pour l'inscription des élèves au secrétariat de l'Administration des Hospices ».

Telle était la raison invoquée dans un document officiel.

Au cours de ces quatre années, sur 379 élèves, dont 112 avaient cessé de suivre les cours, 25 élèves seulement avaient été reçus par le jury de médecine en qualité d'officiers de santé et 12 en qualité de pharmaciens.

Les cours pratiques n'avaient donc formé, pendant cette période, que des officiers de santé et des pharmaciens. C'était, d'ailleurs, le but poursuivi par leur création.

Je n'ai trouvé trace que *d'un* ou de *deux* élèves internes qui, après avoir suivi les cours, à cette époque, allèrent conquérir leur diplôme de *médecin* à l'école de médecine de Strasbourg.

Les dépenses occasionnées par les cours s'élevaient à plus de

8,000 francs par an et, pour les quatre années, elles se montaient à fr. 33,669.30.

C'était environ le dixième ou le douzième des dépenses totales de l'Hôpital Saint-Pierre qui, à cette époque, variaient de 80,000 à 100,000 francs par an.

Cent dix ans après, en 1922, les dépenses de l'Hôpital Saint-Pierre s'élevaient à 3,500,000 francs. Mais comme les dépenses hospitalières et universitaires sont aujourd'hui confondues, il n'est plus guère possible de procéder, comme autrefois, à leur discrimination et à leur ventilation.

Les dépenses occasionnées par les cours comportaient le traitement des six professeurs et des trois élèves internes, les frais résultant de la distribution des prix, les gages de l'appariteur employé au service des professeurs pour les salles de leçons, le coût des objets nécessaires pour les cours, le chauffage et l'achat d'instruments.

Les frais résultant de la distribution des prix variaient selon la valeur des livres que choisissaient les professeurs pour être remis aux élèves méritants. Si cette dépense avait été élevée en 1811 et 1812 — elle se montait respectivement à fr. 910.60 et 905.80 —, c'est parce qu'on avait accordé, à la demande des professeurs, des prix pour la clinique interne et externe qui n'avaient pas été donnés antérieurement.

Quant aux fonds destinés à pourvoir à ces dépenses, ils étaient assignés dans le budget annuel du préfet sur les revenus des hospices situés dans le département de la Dyle, en les répartissant au marc le franc de ces revenus.

Il y avait chaque année un excédent de ressources de quelques centaines de francs. Mais la statistique s'empressait de faire remarquer que cet excédent ne couvrait pas, à beaucoup près, les frais qu'occasionnaient à l'Hôpital Saint-Pierre, la nourriture et l'entretien annuel de trois élèves internes, frais qui étaient évalués à 1,200 francs au moins.

Après avoir fait remarquer que l'organisation des cours pratiques d'instruction médicale constituait une charge pour l'administration des Hospices, celle-ci signalait que la rétribution annuelle de 36 francs par élève n'avait rapporté, avant l'année 1812, que

fr. 1,220.33, mais, par de nouvelles mesures prises pour en augmenter le produit, elle avait rapporté, en 1812, 2,277 francs.

Sur ces fonds, on avait employé une somme de fr. 1,894.60 à diverses améliorations dans le local des leçons et à l'établissement d'un amphithéâtre installé dans la salle des dissections. Et pour justifier l'emploi de l'excédent, l'administration des Hospices signalait qu'il avait servi à couvrir les frais d'entretien des élèves internes.

Tout bien pesé, les résultats obtenus par les cours pratiques n'étaient guère brillants, si on les mettait en parallèle avec les frais qu'ils occasionnaient.

L'état de l'instruction, qui laissait beaucoup à désirer, était un premier obstacle contre lequel les cours devaient lutter. Mais il y en avait un autre dont on n'aurait pas osé parler dans un document officiel sous un gouvernement absolu : c'était la conscription qui, devant sans cesse alimenter la guerre, empêchait l'accès des cours à un grand nombre d'élèves.

D'autre part, l'objet essentiel des cours avait été de produire, au plus vite et sans relâche, non des praticiens pour nos campagnes et pour nos villes, encore moins des savants, mais des officiers de santé et des *aide-médecins*, qu'on pût lancer immédiatement à la suite des armées dans les hôpitaux et les ambulances regorgeant de blessés et de malades. Plus d'un élève prit cette voie pour échapper à la conscription et partit avec une trousse au lieu d'un fusil (1).

La tourmente qui sévit à la fin de l'Empire et les guerres dont notre pays fut le théâtre ne furent guère favorables à la fréquentation des cours de médecine, car la conscription avait dispersé et décimé la plupart des jeunes gens qui, jusqu'alors, lui avaient échappé.

Mais, de même que la grande guerre de 1914-1918, les champs de bataille de l'empire furent des sources puissantes d'instruction pratique et l'on vit revenir plus d'un ancien élève qui, formé à la grande école du baron Larrey, chirurgien en chef de la Grande Armée, rapporta des trésors d'expérience chirurgicale (2).

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, t. VI, p. 19.

(2) *Ibid.*, pp. 19 et suiv.

Un bel exemple fut Seutin qui, quelques années plus tard, en 1823, fut nommé professeur à l'École de Médecine et en devint l'animateur.

Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, les batailles de Ligny, de Quatre-Bras et surtout de Waterloo firent affluer à l'Hôpital Saint-Pierre les soldats blessés et malades et permirent aux médecins et surtout aux chirurgiens, ainsi qu'aux élèves en médecine, de parfaire leur instruction professionnelle.

GRAUX, qui fut élève externe, puis interne à l'Hôpital Saint-Pierre et le resta jusqu'en 1818, participa à la bataille de Waterloo, très probablement en qualité d'aide-médecin ou chirurgien. Il fut nommé, plus tard, agrégé, puis professeur à l'école de médecine.

De tous les témoignages recueillis, il résulte qu'il était aussi disert que le fut plus tard son fils, Charles Graux.

6. *Les cours pratiques sous le régime hollandais (1815-1823)*. — Une ère nouvelle venait de s'ouvrir pour notre pays, réuni à la Hollande par le Congrès de Vienne.

A l'instar des trois universités existant dans les provinces septentrionales, à Leyde, à Groeninghe et à Utrecht, le gouvernement hollandais créa, en Belgique, en 1816, trois universités de l'Etat, à Gand, à Liège et à Louvain.

Le lendemain de leur création, la suppression des cours pratiques de médecine de l'Hôpital Saint-Pierre fut envisagée.

Mais nos vaillants professeurs veillaient.

Le mémoire qu'ils adressèrent spontanément au gouverneur du Brabant méridional, le 1^{er} octobre 1817, mérite d'être analysé.

C'est un document historique qu'il convient de tirer de l'oubli.

Copie en avait été transmise au ministre de l'Intérieur, au ministre de l'Instruction publique et aux Etats provinciaux.

C'est un véritable plaidoyer en faveur du maintien de l'école.

Il est mesuré, respire une dignité jalouse et, de son ensemble, se dégage la sincérité qui persuade. Une fine ironie en tempère le caractère sérieux. Il ne s'embarrasse pas de détails inutiles. Ce que les professeurs ne peuvent dire, ils le laissent entendre et je ne sais si leurs réticences et leurs allusions n'ont pas une force plus probante que des précisions.

Quoiqu'on risque d'affaiblir ce mémoire en le résumant, sa longueur exige ce sacrifice; du moins essaierai-je, sans en dénaturer l'esprit, d'en dégager les points essentiels.

Après avoir rappelé l'origine des cours pratiques de médecine établis à l'Hôpital Saint-Pierre, nos six professeurs montraient, en un raccourci saisissant, le développement qu'ils avaient pris depuis leur création, la dépense minime qui en résultait pour les hospices, les services qu'ils avaient rendus non seulement aux hôpitaux, mais encore aux villes et aux campagnes, en leur fournissant nombre d'officiers de santé et de sages-femmes, exerçant leurs professions respectives avec une rare habileté. Ils signalaient à l'honneur de leur école que plusieurs de leurs élèves avaient été reçus docteurs, à leur première présentation, dans les universités belges et françaises, « accompagnés de louanges flatteuses sur leur savoir ».

Ils ne pouvaient croire que la nouvelle organisation des universités menaçât l'existence d'une institution si utile, quand on voyait que, dans les provinces septentrionales du royaume, il y avait des chaires de médecine près des athénées et quand la raison indiquait que ce qui a été jugé bon pour Amsterdam ne doit pas l'être moins pour Bruxelles.

Si des dispositions avaient été prises en faveur des provinces septentrionales, comment cette apparente exception pour les provinces méridionales devait-elle s'entendre et s'expliquer?

Ce passage de leur mémoire était une allusion directe aux griefs en matière administrative que les Belges commençaient à articuler contre le gouvernement du roi Guillaume d'Orange.

Mais là ne s'arrêtait pas la protestation des professeurs.

Il était facile de démontrer que les cours étaient utiles aux hôpitaux, qu'ils favorisaient les intérêts de la ville de Bruxelles et ne portaient pas atteinte aux prérogatives de l'Université.

A l'Université : les examens, les thèses, les collations de grade, en un mot, tout ce qui confère le caractère légal attestant le savoir du candidat. Mais nulle barrière ne s'élevait entre un tel ordre de choses et les cours pratiques. Si les élèves ayant suivi les cours de Bruxelles sont examinés plus strictement à Louvain, ce sera un avantage et une garantie de plus pour l'instruction et pour l'humanité.

Les professeurs faisaient valoir encore un argument pratique qui, à leurs yeux, méritait une considération toute particulière : l'exercice de l'art de guérir comporte des soins très minutieux connus sous le nom de petite chirurgie dont l'application judicieuse est de la plus grande importance pour la guérison des malades.

« Les docteurs formés dans les universités voyaient ces détails trop au-dessous d'eux, et les hommes qui se destinent aux détails subalternes, mais essentiels, trouveront dans notre école où l'enseignement se fait en langue vulgaire, plus de secours que dans des facultés de médecine placées trop haut pour descendre à de tels détails et où les leçons se feront en latin. »

Sans doute, nos professeurs n'avaient pas encore la notion exacte de ce que doit être une université. Mais peut-on aujourd'hui le leur reprocher quand la France, vers laquelle professeurs et élèves avaient les yeux tournés, avait à cette époque laissé déchoir son enseignement universitaire et quand, seule, la Prusse, au lendemain de ses désastres, avait fondé une université en lui donnant pour programme la science pure ?

Quoi qu'il en soit, leur protestation était empreinte de dignité : pas un instant, nos professeurs n'avaient songé à défendre leur situation. Leur cause était celle de l'enseignement pratique, des hôpitaux et de la ville de Bruxelles qu'ils associaient dans une même pensée.

Ces hommes étaient guidés par une haute idée. « C'étaient des croisés à leur manière » et qui pratiquaient le désintéressement absolu.

A la fin de leur protestation, obéissant aux inspirations d'une modestie dont leur talent leur eût permis de se dispenser, ils ajoutaient avec humilité :

« Voilà ce que nous avons à dire dans l'intérêt des hôpitaux de cette ville, de la ville elle-même et de l'art de guérir ; et s'il nous était maintenant permis de parler de nous-mêmes, nous serions peut-être autorisés à faire valoir nos services passés et ceux que nous pouvons rendre encore : nous offrons à l'autorité publique et à nos concitoyens la continuation de nos travaux et de notre zèle. »

On est moins habitué aujourd'hui à entendre un tel langage parce que les études supérieures n'ont, aux yeux de beaucoup trop de personnes, qu'un but utilitaire.

Le Conseil des Hospices ne partagea pas entièrement la manière de voir de ses professeurs. Il estima qu'une partie des cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie devenait inutile depuis l'ouverture des universités de Louvain, de Gand et de Liège.

Antérieurement, les élèves qui désiraient devenir médecins ou chirurgiens allaient conquérir leur diplôme à l'Université de Paris ou à l'Université de Strasbourg.

Quant à l'instruction des officiers de santé et des sages-femmes, le Conseil des Hospices pensa qu'il suffisait de leur faire donner des leçons par le médecin et le chirurgien en chef de l'Hôpital Saint-Pierre, sauf à y ajouter des notions sur la chimie pharmaceutique qui seraient données par le pharmacien en chef de cet établissement.

En émettant cet avis, le Conseil des Hospices était surtout guidé par le souci de diminuer les dépenses. *Nil novi sub sole.*

Mais les cours ne furent pas supprimés.

Bientôt surgit inopinément une nouvelle tentative de suppression.

Précisons les faits à la lumière des archives.

Au début de 1818, Dindal, chirurgien en chef de l'Hôpital Saint-Pierre et professeur des cours d'accouchement, des maladies des femmes et des enfants et de la clinique externe, fut appelé à La Haye pour assister aux couches de la princesse d'Orange.

Il ordonna aux trois élèves internes de ne procéder, pendant son absence, à aucune opération grave sans l'intervention de son collègue Uytterhoeven, chirurgien en chef de l'Hôpital Saint-Jean.

Le matin même du départ de Dindal pour La Haye, deux élèves internes pratiquèrent, sur une femme, sans la participation du chirurgien Uytterhoeven, l'opération d'un anévrisme par incision.

Il en résulta une telle perte de sang que les deux internes, pour éviter la prompte mort de la malheureuse, furent obligés de lui amputer la jambe.

Telle était la version du Conseil.

L'opérée survécut à cette opération.

Cette affaire fit grand bruit en ville et la malignité publique s'en empara : la nouvelle se répandit que l'amputation n'était pas nécessaire et que la malade était morte.

Les deux internes furent frappés de la peine de la révocation et

cette peine fut approuvée par la députation des Etats provinciaux.

Je dois à la vérité de dire que l'étude consciencieuse du dossier ne m'a pas donné la conviction intime que la peine fut proportionnée à la gravité de la faute commise.

Les enquêtes n'étaient pas faites, à cette époque, avec autant de soins qu'aujourd'hui.

Je n'ai pas trouvé trace de l'interrogatoire des deux internes.

N'y avait-il pas extrême urgence à pratiquer l'opération ?

Il est vrai que Vanschoubroeck, médecin et chirurgien de l'Hospice des Enfants trouvés et abandonnés, et Uytterhoeven, chirurgien en chef de l'Hôpital Saint-Jean, qui avaient été chargés par le Conseil de faire rapport au sujet de l'opération pratiquée par les deux internes, avaient déclaré qu'eux-mêmes n'oseraient entreprendre l'opération de l'anévrisme sans consultations répétées et après l'avoir essayée sur plusieurs cadavres.

Par contre, les officiers de santé qui avaient assisté à l'opération reconnaissaient que la nécessité de l'intervention était absolue et le directeur de l'hôpital ajoutait que toutes les personnes présentes déclaraient n'avoir jamais vu faire une opération avec plus d'adresse, d'habileté et moins d'hémorrhagie et qu'en différant l'intervention, la malade eût été en danger de mort.

Les professeurs Curtet, Caroly et Laisné, délégués par le corps professoral des cours pratiques, pour présenter au Conseil des Hospices un rapport — j'attire votre attention sur ce point — déclarèrent avoir examiné et interrogé la malade, ainsi que les élèves qui avaient opéré et les autres assistants et qu'il résultait de leur enquête que « si cette opération avait été pratiquée par les praticiens les plus habiles, elle n'eût pu être faite avec plus de méthode, de manière que l'on ne pourrait reprocher à MM. les élèves que l'imprudence de ne point en avoir prévenu MM. les professeurs. »

Entretemps, pour remplacer le chirurgien Dindal, le Conseil avait désigné M. Vanschoubroeck, médecin et chirurgien de l'Hospice des Enfants trouvés et abandonnés.

Cette mesure fut la cause d'un différend dont il est difficile, aujourd'hui, de se rendre compte parce que le dossier est incomplet.

Ce ne fut qu'une escarmouche, ou plutôt, une simple passe d'armes au fleuret moucheté.

Les professeurs revendiquèrent-ils le droit de désigner eux-mêmes, parmi leurs collègues, le remplaçant de leur confrère absent? C'est très probable.

Mais, ce qui est certain, c'est que le Conseil fut irrité par l'attitude des professeurs qui avaient notamment pris spontanément la défense de leurs deux internes.

Son irritation se manifesta sur-le-champ par une demande adressée à la Députation des Etats provinciaux et tendant à la suppression des cours de médecine et des fonctions d'interne.

C'était un remède héroïque!

Mais cette demande resta dans les cartons de l'autorité supérieure.

Je vois, dans la première phase de ce différend, le germe de la divergence de vues qui surgit, quelque soixante ans plus tard, entre le Conseil des Hospices et l'Université libre, à propos de la nomination des professeurs de clinique et qui aboutit, heureusement, en 1920, à la conclusion d'une convention satisfaisante pour les deux parties contractantes.

Cette convention historique concilie, dans une juste mesure, les prérogatives légales du Conseil des Hospices en matière de nomination et les intérêts de l'enseignement clinique et de la science médicale, en stipulant, comme la plupart d'entre vous le savent, que les nominations du personnel médical des services universitaires sont faites sur la proposition de l'Université.

Ainsi, les avis académiques donnent aux choix à faire par le Conseil des Hospices une autorité morale et scientifique incontestable.

Revenons-en à notre différend.

L'année suivante, en 1819, le Conseil des Hospices, invité par la Régence de Bruxelles à lui faire parvenir un rapport réclamé par la Députation des Etats provinciaux, sur les changements et améliorations survenus en ce qui concerne les cours pratiques de médecine, pendant l'année 1818, répondit qu'il n'était survenu aucun changement, sauf le remplacement des trois élèves internes; il croyait devoir ajouter que les professeurs avaient donné leurs leçons régulièrement pour autant qu'ils n'en avaient pas été empêchés pour cause de maladie et qu'elles avaient été suivies avec beaucoup de zèle et d'assiduité par les élèves.

De la suppression des cours, il n'était plus question.

Est-ce assez dire que la résolution la proposant avait été prise *ab irato*?

Il est certain que les professeurs avaient fait grise mine au Conseil et que celui-ci avait témoigné quelque mauvaise humeur à l'égard des professeurs, et surtout à l'égard des internes qui lui avaient causé de grands ennuis, mais cette bouderie fut de courte durée et n'alla pas jusqu'à la disgrâce.

III

L'Ecole de médecine (1823-1834).

1. Transformation des cours pratiques en école de médecine. —

Pour la compréhension de ce qui va suivre, il est indispensable de rappeler qu'en 1818, entra en vigueur, dans les Pays-Bas, la loi réglant tout ce qui était relatif à l'exercice des différentes branches de l'art de guérir et, en 1823, l'arrêté royal approuvant le règlement sur l'organisation des écoles d'enseignement pour les chirurgiens et les sages-femmes.

La loi du 12 mars 1818 institua, dans chaque province du royaume des Pays-Bas, sous le nom de Commission médicale provinciale, une ou plusieurs commissions chargées de l'examen et de la surveillance de tout ce qui a rapport à l'art de guérir.

L'arrêté royal du 6 janvier 1823 était non moins important.

C'est en vertu du règlement annexé à cet arrêté royal que les cours pratiques de médecine, institués en 1806, par Napoléon, furent appelés, pour la première fois, dans un document officiel, « Ecole de Médecine ».

L'année 1823 doit donc être considérée comme une date historique pour la faculté de médecine et la future Université libre de Bruxelles.

C'est la date de l'érection des « *cours de médecine* » en « *école de médecine* ».

En vertu de ce règlement, les écoles de médecine étaient placées sous la surveillance de la commission médicale de la province.

C'est cette commission qui inscrivait les élèves qui désiraient être

instruits dans la chirurgie, dans l'art des accouchements et dans la pharmacie. C'est elle aussi qui examinait s'ils réunissaient les qualités requises pour être admis à suivre les cours et qui tenait note de leur conduite, de leur zèle et de leurs dispositions.

Le règlement de 1823 déterminait aussi le programme des matières :

L'anatomie et la physiologie; la botanique; la chimie; la pharmacie; un aperçu de l'histoire naturelle; la matière médicale; la pathologie; la thérapeutique; la chirurgie et l'art de l'accouchement.

Les leçons devaient être données dans l'idiome du pays : pour les provinces et arrondissements septentrionaux et flamands, en langue « belge » ou *nederduitsch* (aujourd'hui, cette traduction ne résonne pas agréablement à nos oreilles); pour les provinces wallonnes, provisoirement en français, et à Luxembourg, en allemand et en français.

L'enseignement était donné par les médecins, chirurgiens, accoucheurs et pharmaciens des hôpitaux où les écoles étaient établies. Il leur était alloué, au besoin, une rétribution annuelle pour cet enseignement.

« Dans le cas où les médecins, chirurgiens ou accoucheurs des hôpitaux ne pourraient pas être employés à ces écoles et où il y aurait impossibilité de les remplacer de suite, il était nommé, sous le titre de lecteur ou professeur et avec un traitement de 200 à 500 florins, des personnes capables de se charger de cet enseignement. »

Ces lecteurs ou professeurs avaient la faculté de traiter les malades de ces hôpitaux et d'y opérer des accouchements, afin d'instruire ainsi les élèves dans la pratique des différentes parties de la médecine, de la chirurgie, des accouchements et de la pharmacie. Ils étaient nommés par le ministre de l'Intérieur, sur une liste de trois candidats formée par la Commission médicale de la province et approuvée par la députation des Etats provinciaux.

L'enseignement durait quatre années pour les élèves en chirurgie et en accouchements; il était théorique, pendant les deux premières années, et pratique dans les deux dernières.

Les conditions exigées pour être admis comme élève aux écoles de médecine n'étaient guère rigoureuses; il fallait :

1° être âgé de 16 ans accomplis;

2° avoir une constitution saine et propre à l'exercice de l'état de médecin;

3° savoir lire et écrire et, en outre, pouvoir rendre avec clarté ses idées par écrit, ce qui impliquait un certain degré d'instruction et une certaine culture.

C'est, si je ne m'abuse, le principe de l'examen de maturité préconisé naguère par M. Nolf, ministre des Sciences et des Arts.

2. *Les difficultés d'organisation et le début du conflit des langues.*

— L'application de l'arrêté royal de 1823 provoqua un grave différend qui mit aux prises le Conseil des Hospices et les professeurs, d'une part, et la Commission médicale provinciale, présidée par un Hollandais autoritaire, d'autre part.

Au projet de règlement élaboré par la Commission médicale provinciale, le corps professoral de l'Ecole de Médecine — qui, à cette époque, était composé des docteurs Curtet, Caroly, Laisné, Everard, Seutin et Kickx — proposait des modifications importantes.

Je me bornerai à en signaler quelques-unes.

Des branches qui réclamaient des démonstrations sur les cadavres, telle l'anatomie, étaient rangées parmi les cours d'été par la Commission médicale provinciale.

Les professeurs estimaient que ces branches devaient absolument être enseignées pendant le semestre d'hiver, pour la facilité de l'enseignement, dans l'intérêt de la salubrité publique et conformément aux lois de police médicale.

En vertu du projet de la Commission médicale, la clinique chirurgicale et la clinique des accouchements constituaient deux branches distinctes.

D'après les professeurs, ces deux branches devaient être réunies, car, si on les enseignait séparément, il en résulterait le grave inconvénient qu'un professeur devrait faire la clinique sur les malades qui sont traités par son collègue ou, pour ne point tomber dans cette confusion, on devrait nommer trois professeurs traitants à l'hôpital, ce qui leur paraissait superflu.

Le projet de la Commission médicale provinciale surchargeait certains professeurs, tandis que d'autres avaient peu d'occupations : c'est ainsi que la première branche devait comprendre l'anatomie, la physiologie et la matière médicale qu'il était impossible à un seul homme d'enseigner.

L'histoire naturelle, la chimie et la pharmacie formaient une seule branche, d'après le projet de la Commission médicale.

Le corps professoral proposait que le professeur du Jardin des Plantes restât chargé de l'histoire naturelle et de la botanique qui constituaient une seule branche.

La Commission médicale provinciale séparait la matière médicale et la thérapeutique qui, d'après les professeurs, étaient inséparables.

Je me garderai bien de faire ici étalage d'une érudition qui pourrait paraître, à juste titre, suspecte.

Dans le domaine médical, les notions de contrebande que j'ai pu acquérir sont, à la science médicale, « ce que sont à la langue française les dictionnaires de conversation à l'usage des étrangers ».

Me conformant à une tradition prudente, sage et constante, j'abandonne ces questions aux lumières des médecins. Ma force réside, pour le moment, dans mon incompetence.

Mais la discussion portait également sur la question linguistique.

Le projet de la Commission médicale portait que les leçons devaient être données en « langue nationale ».

Je n'ai retrouvé qu'une traduction, peut-être défectueuse, du texte flamand du projet de la Commission médicale provinciale.

Dans leur mémoire, les professeurs parlaient de *landtaal*, ce qui signifie langue du pays, et il est certain qu'ils citaient le mot employé par la Commission médicale.

Quant à l'arrêté royal publié dans la *Pasinomie*, il parle de langue « belge » (*nederduitsch*), comme je vous l'ai dit.

Pour résoudre ce problème délicat, vous vous imaginez sans doute que les professeurs proposèrent de faire usage du latin? Non pas, et pour cause : tous les élèves ne comprenaient pas le latin.

Ils décidèrent que les cours se feraient provisoirement en flamand et en français.

C'était une solution empreinte de ce qu'Edmond Picard a qualifié de « middelmatisme ».

Les considérations qu'ils firent valoir à l'appui de leur manière de voir sont intéressantes.

Je n'en veux citer qu'un passage, mais il vaut qu'on le retienne :

« La province de Brabant méridional comprend une partie flamande et une partie wallonne; il doit conséquemment résulter que, pour enseigner en langue du pays, l'enseignement devrait se faire moitié en flamand et moitié en français, provisoirement.

« Nous pensons que c'est ainsi que doivent s'entendre les dispositions du règlement.

« Nous avons d'ailleurs des preuves des intentions de Sa Majesté dans l'ordre qu'Elle a donné qu'une division française fût établie près la Cour supérieure de Justice de Bruxelles, ainsi que près les autres administrations de la province.

« Nous puissions encore des preuves des intentions de Sa Majesté dans l'article 6, paragraphe 2, de son arrêté du 6 janvier 1823, où il est dit qu'à Luxembourg, les leçons se feront en allemand et en français, parce que la langue de ce pays est allemande ou française. Nous en trouvons également des preuves dans l'article 3 du même arrêté, portant que plusieurs provinces pourraient se réunir pour établir une seule et même école. Les provinces de Hainaut et de Namur ne présentant point des hôpitaux suffisants pour former des institutions de cette nature, semblent, par le fait, réunies à la province du Brabant méridional.

« En effet, il est démontré que ce sont les provinces wallonnes qui fournissent le plus grand nombre d'élèves à l'École de médecine de Bruxelles et que le Hainaut seul couvre approximativement le tiers des frais de l'enseignement. Si l'on n'entendait point ainsi le sens du mot « landtaal » (langue du pays) l'arrondissement de Nivelles faisant partie de la province du Brabant méridional, serait particulièrement lésé : d'ailleurs, la Commission médicale se trouve dans la nécessité de se servir de la langue française pour l'examen des élèves de cet arrondissement et les provinces de Namur et de Hainaut seraient privées des avantages de l'enseignement médical et les revenus provenant de la rétribution que payent les élèves, seraient trop sensiblement diminués. Il résulterait que les frais de l'école deviendraient onéreux pour la ville et l'administration des Hospices de Bruxelles; car on sent aisément que le grand nombre

d'élèves des provinces wallonnes qui se rendent à Bruxelles pour s'instruire dans l'art de guérir, augmentant la consommation, fait élever en raison directe les revenus des taxes municipales de cette ville et met une somme plus ou moins grande en circulation pour ses besoins particuliers; par ces moyens, l'autorité est dégrevée d'une partie de la dépense qu'elle alloue pour l'enseignement. »

Cette défense était habile et était, avant tout, inspirée par l'intérêt de l'Ecole de Médecine.

Les professeurs formulaient encore d'autres critiques contre le projet de la Commission médicale, mais elles n'avaient pas la même importance.

Le Conseil des Hospices fit siennes toutes les observations des professeurs.

L'entente ne se réalisa point. Chacun resta sur ses positions.

Une transaction intervint à propos des cours d'anatomie : l'ostéologie fut donnée également en été, tandis que, pendant l'hiver, les leçons furent données sur les cadavres.

Le règlement rédigé par la Commission médicale provinciale finit par être imposé à l'école de médecine.

Le Conseil des Hospices protesta une dernière fois auprès de la Régence de Bruxelles.

Nous traduisons, car toute la correspondance administrative de cette époque est rédigée en flamand :

« Nous terminons, nobles et honorables seigneurs, en vous priant d'observer que si l'article 5 n'est point rédigé comme nous le demandons, il faut se résoudre à supprimer l'Ecole, car elle tomberait d'elle-même par la retraite forcée des trois quarts des élèves appartenant soit à la partie wallonne du Brabant méridional, soit aux autres provinces où la langue française est seule en usage et qui en sont l'élite des élèves. »

Quelque temps après, le secrétaire de l'Ecole signalait au Conseil des Hospices que « les professeurs avaient fait l'ouverture des cours du semestre d'hiver en langue nationale et que chacun d'eux avait eu soin de donner une traduction française dans la partie qui le concerne afin de rendre les leçons profitables aux élèves de toutes les provinces ».

3. *Prospérité de l'école de 1824 à 1830* — On peut juger de la prospérité de l'école en 1824 par la traduction française du discours flamand prononcé le 22 août 1824 par son secrétaire-professeur, le D^r Laisné, à la cérémonie de la distribution des prix.

Je ne puis donner ici qu'un très faible aperçu de ce document scientifique qui devrait être analysé et commenté par un médecin.

Après avoir rendu hommage au Conseil des Hospices, qui n'avait pas cessé de donner des preuves de sollicitude à l'Ecole, en enrichissant sa bibliothèque de plusieurs ouvrages précieux et en désignant une élève sage-femme interne chargée de la surveillance et de la direction des autres élèves sages-femmes, il rend compte des travaux de tous les professeurs, de la marche de l'enseignement et des progrès des élèves.

Il signale aussi les donateurs de nombreuses pièces anatomiques destinées au cabinet de l'Ecole.

La fin du discours s'adressait aux lauréats et était empreinte de l'emphase dont l'éloquence de l'époque, amie des vocables pompeux, ne s'était point encore affranchie dans les cérémonies publiques. Mais chez les professeurs qui étaient des hommes d'œuvres, l'action ne se séparait pas de la parole.

Un inventaire dressé en 1824 avec beaucoup de précision, à la demande du Conseil des Hospices, par les professeurs Kickx et Laisné, assistés de Drapiez, délégué de la Commission du musée, permet de se rendre aujourd'hui encore exactement compte de l'importance des collections de l'Ecole de Médecine.

Elles comprenaient, il y a cent ans :

- 1° Un laboratoire de chimie;
- 2° De nombreuses pièces anatomiques provenant, les unes de l'Université de Louvain, supprimée en 1797 par les républicains français; les autres, données soit par les élèves, soit par les professeurs;
- 3° Une collection très importante de minéraux dont la plupart étaient des dons du professeur Kickx;
- 4° Une collection de minéraux servant aux démonstrations pratiques;
- 5° Des objets d'histoire naturelle;
- 6° Des instruments servant au cours de minéralogie, tels que loupe, diamant, pilons, balances, marteau, chalumeau, etc.

L'école avait été fréquentée, en 1824, par 85 élèves habitués et beaucoup d'amateurs et de gradués; en 1827, par 87; en 1829, le nombre atteignait 90.

En 1827, la bibliothèque s'enrichit de plusieurs ouvrages choisis sur la médecine, la chirurgie et la botanique.

Il avait été décidé d'établir un herbier naturel de toutes les plantes dont le professeur de botanique faisait la description aux élèves et une collection minéralogique; des élèves étaient chargés de ce double travail qui était pour eux un motif d'émulation.

Malgré la tendance du gouvernement hollandais d'éteindre chez nous la prépondérance intellectuelle de la France, les relations avec Paris restaient vivaces.

Les hôpitaux visités par les jeunes médecins étaient ceux de Paris; nos livres d'études, nos journaux provenaient de son école.

Paris, à cette époque, avait un attrait considérable : la lutte médicale entre les sectateurs de l'humorisme et l'apôtre de la doctrine physiologiste, Broussais, qui considérait la Belgique comme le boulevard de la médecine physiologiste, passionnait les esprits (1).

Le docteur Tallois, qui était alors médecin des pauvres des paroisses de la Chapelle et du Bon-Secours, et qui fut, en 1831, nommé agrégé et titulaire du cours de pathologie générale, fonda, avec l'active collaboration de Seutin et de Graux notamment, la bibliothèque médicale nationale et étrangère où se trouvaient consignés les observations cliniques des hôpitaux et les mémoires des sociétés de médecine, mais qui avait pour but principal de soutenir les doctrines de Broussais; ce recueil vécut cinq années.

4. *Renouveau du péril linguistique.* — L'Ecole se trouvait, à cette époque, dans une situation assez florissante, mais le péril linguistique restait suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus d'elle.

Pour conjurer ce danger, le Conseil des Hospices et les professeurs de l'Ecole, étroitement unis, firent preuve d'une vigilance opiniâtre et d'un amour-propre toujours en éveil.

Les professeurs rédigèrent un long et intéressant mémoire qu'il

(1) *Mémoires de l'Académie Royale de Médecine*, t. VI, pp. 19 et suiv.

ne peut être question d'analyser ici, et qui répondait aux deux questions suivantes :

En quel idiome les leçons de l'Ecole de Médecine doivent-elles être faites à Bruxelles?

Quel est l'idiome le plus avantageux aux progrès de l'enseignement médical à Bruxelles?

Voici quelles étaient les conclusions de ce mémoire :

« Le but de l'institution des écoles de médecine est la culture et les progrès des sciences médicales, la formation de praticiens instruits et utiles à la société et enfin l'extirpation du charlatanisme ou du demi-savoir qui n'est pas moins dangereux. Pour atteindre ce but, ces institutions doivent nécessairement reposer sur les bases d'une organisation solide dont les suivantes méritent l'attention la plus sérieuse :

« 1° Placer ces écoles dans les villes qui présentent une grande réputation et de grands hôpitaux;

« 2° Suivre ce qu'indiquent les habitudes de la population, permettre pour l'enseignement l'usage de l'idiome le plus familier du pays où les écoles sont établies. »

Le Conseil des Hospices transmet, le 14 avril 1829, ce mémoire à la Commission chargée de revoir les arrêtés et règlements sur l'instruction publique, en l'accompagnant de son avis.

Il rappelait que l'Ecole de Médecine, qui existait déjà sous le gouvernement français, avait formé des médecins et des chirurgiens qui jouissaient de la plus grande réputation.

La prospérité de l'Ecole dont le nombre d'élèves augmentait d'année en année avait pour cause la valeur des professeurs et de l'enseignement qu'ils donnaient : la clinique favorisait singulièrement les progrès de l'instruction et suppléait à la sécheresse de la théorie; des autopsies servaient de démonstration aux leçons de clinique; une bibliothèque était à la disposition des élèves : elle renfermait les meilleurs ouvrages sur l'art de guérir, sur la chimie, sur la botanique; elle s'enrichissait chaque année selon les indications données par les professeurs.

Enfin, le Conseil des Hospices signalait à nouveau que la presque totalité des élèves appartenait aux provinces wallonnes. Et il ajoutait :

« Aucun d'eux ne sait le hollandais ni le flamand; les plus érudits possèdent un peu de latin. Que les leçons soient données en hollandais, tous vont quitter l'école.

« Le Conseil verrait avec bien du regret se perdre, en un moment, le fruit des soins et des dépenses de tant d'années.

« Ne pourrait-on laisser la langue hollandaise se propager, user du bénéfique du temps et se défier des mesures précipitées? »

Cette réponse respirait la logique et le ferme bon sens, et le langage dont elle se servait était fort modéré, prudent et sage, mais les sectaires ne voient généralement que le but à atteindre.

La contrainte n'est-elle pas aussi odieuse en matière linguistique qu'en matière de liberté de penser?

Vers la fin de l'année 1829, le péril linguistique devint subitement menaçant.

Le Conseil des Hospices fut saisi par la Régence de Bruxelles, à la demande du gouvernement du Brabant méridional, d'une note anonyme d'une hypocrisie douceuse, émanant très probablement de la Commission médicale provinciale ou, tout au moins, inspirée par elle.

Après avoir exposé que le seul moyen de rendre les hôpitaux vraiment utiles, était de les faire servir à la fois au traitement des malades indigents et à l'instruction, la note signalait que cette vérité si incontestable était oubliée dans l'enseignement médical donné à l'École de Médecine de Bruxelles, puisque l'Hôpital Saint-Pierre seul était consacré à l'enseignement.

Nous allons voir dans quelques instants que, lorsque la Commission médicale demandait que l'enseignement clinique se donnât également à l'Hôpital Saint-Jean, dans l'intérêt de l'École de Médecine, elle ressemblait un peu à ces nourrices qui, à table, s'attribuent les meilleurs morceaux en disant que c'est pour le petit.

En effet, de sa prémisse, l'auteur de la note anonyme tirait cette conclusion inattendue, dont on peut s'indigner ou sourire, selon qu'on a le tempérament d'Alceste ou de Philinte.

Un grand nombre de jeunes gens comprenant mal la langue française étaient obligés d'étudier cette langue pour subir leurs examens avec succès et étaient ensuite forcés de l'abandonner pour recommencer de nouvelles études en flamand, afin de satisfaire à la loi qui exige du chirurgien l'usage de cette langue dans tous les actes publics. Or, ces entraves disparaîtront en leur permettant l'accès de l'Hôpital Saint-Jean dont le service est confié à des médecins à qui l'idiome flamand est familier.

En résumé, disait la note, la réunion de l'Hôpital Saint-Jean à l'Ecole de Médecine serait utile aux Flamands qui profiteraient aussi des avantages d'une instruction professée dans leur langue.

Et pour attirer à lui les professeurs et les médecins, l'auteur concluait qu'une noble émulation naîtrait ainsi parmi les professeurs de clinique, émulation dont les fruits seraient à l'avantage de la science et de l'instruction publique.

Il y avait là « un petit bout d'oreille échappé par malheur » où perceait l'absence de bonne foi, dangereuse pour l'avenir.

L'histoire n'est-elle pas un perpétuel recommencement et ne songeons-nous pas tous, en ce moment, à la flamandisation...? Mais, je m'arrête, car je m'aperçois, un peu tard, que j'allais m'aventurer imprudemment.

Le docteur Seutin, alors professeur de clinique chirurgicale, chargé par ses collègues d'élaborer un projet de réponse, rédigea une note incisive et mordante qui malmenait tout autant l'administration des Hospices que l'auteur de la proposition. Chacun y trouvait son compte et en prenait pour son grade.

« Le rapport que l'on demande, écrivait-il, nous donne peut-être aujourd'hui le droit de connaître ceux qui ont empêché cette jeunesse studieuse de profiter des richesses médicales que notre ville leur offre. Quelles sont les raisons cachées, quels sont les traits aiguisés par le mensonge qui ont mis obstacle à leur désir? »

Dans le mémoire qu'ils rédigèrent, en s'inspirant largement de la note de leur collègue Seutin qu'ils édulcorèrent, les six professeurs firent preuve de plus d'habileté et de plus de souplesse.

Ils déclaraient fausses la plupart des allégations de l'auteur de la proposition, mais insistaient pour que les élèves de l'Ecole de Médecine jouissent de la faculté d'assister à la visite du médecin et du

chirurgien en chef de l'Hôpital Saint-Jean ; ils pourraient ainsi faire des comparaisons entre les deux méthodes de traitement ainsi qu'entre les procédés opératoires mis en pratique dans les hôpitaux.

Et avec beaucoup de finesse, ils concluaient :

« Bien plus, les élèves entendraient plus souvent varier l'idiome dont les médecins et chirurgiens des dits hôpitaux doivent se servir pour se faire comprendre du malade et ceux des élèves (si toutefois il s'en trouve) à qui la langue française serait peu familière, auraient l'avantage d'entendre alternativement interroger le malade soit en flamand, soit en français, selon l'idiome du patient. »

Le Conseil des Hospices transmet à la Régence de Bruxelles une longue lettre où il rencontrait tous les arguments de la note anonyme en s'inspirant du mémoire des professeurs.

Il autorisait les élèves de l'École de Médecine à suivre la clinique de l'Hôpital Saint-Jean. C'était une décision fort sage qui aurait pu être prise plus tôt.

A la prétention de l'auteur de la note qui voulait que les cours fussent donnés uniquement en hollandais, cette lettre répondait en demandant de quel avantage ces cours seraient pour les nombreux élèves venant des provinces wallonnes à qui la langue hollandaise était étrangère.

La prétention du gouvernement hollandais d'imposer à l'École de Médecine l'usage du flamand en resta là.

5. *Le professeur Seutin.* — A ce moment — c'était vers la fin de l'année 1829 — l'École, malgré le conflit linguistique, était assez prospère.

Le talent de Seutin, qui était chargé des opérations chirurgicales et de la clinique chirurgicale, s'affirmait de jour en jour. Sa réputation commençait à franchir nos frontières.

Il venait de procéder, à l'Hôpital Saint-Pierre, à deux opérations qui offraient beaucoup d'intérêt : il avait enlevé complètement une oreille atteinte d'une tumeur sarcomateuse, développée sur la région parotidienne, et il avait extirpé le péroné d'un malade atteint de carie.

Il considérait ces deux opérations comme uniques dans leur genre et il ajoutait qu'il n'était pas à sa connaissance que l'extirpation du péroné eût été tentée par aucun chirurgien de l'Europe.

A l'occasion de la publication de ses observations dans le *Journal de Médecine* de Bruxelles, il demanda au Conseil des Hospices de faire les frais — se montant à 40 florins des Pays-Bas — de la lithographie qui serait publiée dans le *Journal de Médecine* et qui serait distribuée aux élèves et aux praticiens du royaume.

Le Conseil autorisa cette dépense.

En félicitant le professeur Seutin, le Conseil des Hospices crut devoir ajouter, peut-être pour l'encourager : « les élèves et les médecins verront que si la chirurgie a fait des progrès marqués depuis quelque temps, les bornes de l'art sont cependant encore bien loin d'être posées ».

A cette époque, le gouvernement hollandais était aux prises avec de grosses difficultés.

Les griefs des Belges en matière politique, administrative et financière s'accumulaient.

Le roi Guillaume fit, comme vous le savez, à la fin de son règne, certaines concessions : il permit, notamment, l'usage facultatif des langues, mais c'était trop tard.

Déjà la Révolution couvait et bientôt le mécontentement se manifesta violemment.

6. *L'école de médecine depuis la révolution de 1830 jusqu'à la création de l'Université libre.* — Comme toutes nos institutions, l'Ecole de Médecine eut à souffrir du trouble et de l'anarchie administrative causés par la révolution de 1830.

Au lendemain des journées de septembre, les cours de l'Ecole de Médecine étaient très irrégulièrement donnés et la discipline y était fortement relâchée.

En novembre 1830, on vit les 32 élèves qui suivaient encore les leçons, prendre ouvertement parti — avec la fougue et l'irréflexion de la jeunesse — dans un conflit entre deux professeurs, Seutin et Kickx, conflit auquel ce dernier avait eu tort de mêler imprudemment les étudiants.

Ce conflit était puéril, mais, pour l'apprécier, il faut se rapporter à l'époque troublée et agitée où il surgit et tenir compte de l'état des esprits.

Les élèves accusaient le professeur Kickx de leur avoir prêté l'in-

tention de porter plainte contre le professeur Seutin, parce que ce dernier, en ne donnant pas ses cours aux heures fixées par le programme, les empêchait d'assister aux leçons de chimie pharmaceutique de Kickx.

Au professeur Kickx, les élèves signifiaient un ultimatum exigeant une réponse immédiate.

Ils lui écrivaient : « Si vous ne vous empressiez de nous faire connaître les auteurs de ce mensonge, il sera bien pénible pour nous de vous croire capable d'une telle calomnie. »

Au professeur Seutin, qui était l'animateur de l'Ecole et l'idole des élèves, ceux-ci envoyaient une adresse de sympathie, le proclamant « le pilier de l'Ecole ».

Le Conseil des Hospices avisa : il invita le professeur Seutin à donner ses leçons de clinique chirurgicale aux heures fixées par le programme.

Le conflit était virtuellement terminé, mais les passions n'étaient pas apaisées.

Mécontents de cette décision, les élèves protestèrent auprès du Conseil :

« Nous ne pouvons que gémir, écrivaient-ils, en apprenant que vous n'avez que trop ajouté foi aux imputations les plus fausses à l'égard d'un homme qui nous prodiguait ses soins, lors même que les souffrances d'une maladie mortelle l'accablaient. D'un consentement unanime, nous avons envoyé une attestation à M. Seutin ainsi qu'à M. Kickx. Certes, s'il existe des abus dans l'Ecole de Médecine, si l'on a de graves et nombreux reproches à faire à des professeurs, ce n'est pas à M. Seutin qu'on doit les adresser; par égard pour les coupables, nous taisons ici leurs noms, mais l'opinion publique est là qui les juge; c'est à son tribunal et à votre justice que nous en appelons. »

Ce tableau de l'Ecole n'était pas forcé, mais l'exacte vérité y appellera bientôt quelques retouches, comme nous allons le voir.

La reconnaissance profonde et le respect passionné que les élèves en médecine vouaient au professeur Seutin, l'ivresse des libertés reconquises, peut-être l'interprétation inexacte de paroles prononcées par un professeur, peut-être aussi l'imprudencence de ce dernier,

expliquent, sans les excuser, l'attitude et les écarts de langage des étudiants.

Quand on a été mêlé, comme acteur, à certains événements qui se sont déroulés ici même, il y a quelque trente-trois ans, et qui ont remué la jeunesse universitaire, la presse et l'opinion publique, on est naturellement porté à juger, avec la plus grande indulgence, des incidents de cette nature.

Au début de 1831, l'École souffrait d'une anémie profonde : sa population avait fortement diminué. Les dix élèves restants, excédés, se plaignirent au Conseil des Hospices, dans des termes qui frisaient à nouveau l'irrévérence, que l'enseignement était négligé et qu'il n'y avait plus guère qu'un seul professeur qui se donnât la peine de remplir sa tâche. C'était Seutin.

Il est vrai que le professeur Curtet, décédé au début de 1830, n'avait pas été remplacé, pas plus qu'un de ses collègues, surpris par la Révolution à La Haye où la santé de la princesse d'Orange et de ses enfants, atteints de coqueluche, réclamaient trop longtemps ses soins. Son séjour prolongé à la Cour du roi des Pays-Bas, après la proclamation de notre indépendance par la conférence de Londres, apparaissait si intempestif, que le Comité de l'Intérieur sembla s'en émouvoir.

Le 12 mai 1831, ce professeur écrivait de La Haye qu'il ne pouvait pas encore fixer le moment de son retour. Il ne reparut plus à l'école.

Je dois à la vérité d'ajouter que ce professeur était depuis longtemps *persona grata* à la Cour du roi de Hollande. En 1823, le prince héréditaire l'avait nommé médecin particulier de S. A. Royale et Impériale la princesse d'Orange pour l'accompagner pendant son voyage à Saint-Petersbourg. Mais ce voyage n'eut pas lieu.

Les défaillances de cette nature, inhérentes aux époques troublées, sont des événements qu'on ne rappelle jamais avec plaisir.

Mais bientôt à l'anarchie succéda l'ordre.

Les plaintes des élèves, l'enthousiasme que suscita le vote d'une nouvelle Constitution, directement inspirée, dans son esprit et dans sa forme, de la déclaration des droits de l'homme de 1789 et, peut-être aussi, une certaine dépêche du Comité de l'Intérieur sollicitant l'avis des autorités compétentes au sujet du maintien ou de la suppression des écoles de médecine, n'étaient pas étrangères à ce revirement si soudain.

Le Conseil des Hospices et les professeurs de l'Ecole rivalisèrent d'ardeur.

Sur la proposition des professeurs, d'importantes réformes furent réalisées sans désespérer.

Je me bornerai à vous les énumérer en les résumant.

Le 8 mars 1831, le Conseil des Hospices nomme cinq agrégés : les docteurs Graux, Guiette, Tallois, Langlet et Van Essche.

Les professeurs et les agrégés se réunissent sous la présidence d'un membre du Conseil des Hospices.

Les agrégés ont, comme les professeurs, voix délibérative.

Les cours sont répartis entre les professeurs et les agrégés nouvellement nommés, de la façon suivante :

Graux enseignera l'anatomie;

Guiette, la physiologie;

Caroly, la pathologie et la clinique interne;

Langlet, la pathologie externe et la médecine opératoire;

Seutin, la clinique externe et la thérapeutique;

Van Esschen, la médecine légale (c'était un cours qui venait d'être créé);

Kickx, la botanique, la minéralogie et la chimie pharmaceutique.

Le programme des cours d'été est arrêté.

La bibliothèque médicale de l'Ecole est complétée : l'administration des Hospices remplace les ouvrages égarés; elle continue l'abonnement aux *Archives générales de Médecine*, suspendu depuis 1829.

En avril 1831, la bibliothèque contient 202 ouvrages formant environ 600 volumes, non compris les journaux et les planches.

En réponse à une demande du Comité de l'Intérieur visant à la suppression des écoles de médecine, les professeurs et professeurs agrégés déposent un remarquable rapport concluant à la suppression des officiers de santé et au maintien des écoles de médecine établies dans les vastes hôpitaux des grandes villes. A cette occasion, ils montrent les réformes réalisées à l'Ecole de Médecine de Bruxelles et demandent qu'elle soit autorisée, par le gouvernement, à délivrer des diplômes de docteur en médecine.

Enfin, ils insistent pour que les élèves admis à fréquenter les écoles

de médecine produisent un certificat de rhétorique. Ils avaient pu constater que l'absence presque totale d'une culture générale chez beaucoup de jeunes gens se consacrant à la carrière médicale, constituait un mal et un danger.

Le Conseil des Hospices se borna à paraphraser le rapport des professeurs de l'Ecole de Médecine, mais, avant de transmettre sa réponse à l'autorité supérieure, il attendit, par tactique, que le Congrès national eût voté la constitution. Fièrement, il invoqua alors la liberté de l'enseignement en faveur du maintien de l'Ecole de Médecine.

Le 30 septembre 1831, le règlement d'ordre intérieur de l'Ecole proposé par les professeurs et agrégés est arrêté par le Conseil des Hospices.

C'est un véritable statut qui consacre, dans une large mesure, l'autonomie administrative et financière de l'Ecole, sous la surveillance du Conseil des Hospices.

L'Ecole a son secrétaire et son trésorier, que les professeurs et agrégés désignent parmi eux.

Elle dresse son budget, qui est soumis à l'approbation du Conseil des Hospices.

L'état des dépenses présumées nécessaires pour l'année 1833-1834 s'élève à fr. 1,955.54.

Une commission, composée de trois professeurs, se réunit et convoque en assemblée générale les professeurs et professeurs agrégés, aussi souvent que le bien de l'école l'exige.

Lorsqu'il s'agit de délibérer sur une mesure non prévue par le règlement, la commission convoque les professeurs et les professeurs agrégés en assemblée générale, laquelle est présidée par un membre du Conseil des Hospices.

Tout ce qui concerne l'Ecole est adressé à son secrétaire, qui fait de droit partie de la commission.

Chaque professeur ou professeur agrégé donne au moins deux leçons, d'une heure chacune, par semaine.

Il y a d'autres dispositions intéressantes relatives aux professeurs, au programme des cours, aux élèves, à l'amphithéâtre et à la bibliothèque.

Le 4 octobre 1831, le Conseil accepte l'offre faite par les docteurs

Van Cutsem et Uytterhoeven, respectivement médecin et chirurgien en chef de l'Hôpital Saint-Jean, de donner gratuitement dans cet établissement un cours de clinique interne et externe aux élèves de l'école de médecine.

A la même date, les élèves avancés sont admis à l'Hospice de l'Infirmerie lorsqu'il se présente des cas pathologiques remarquables.

Le 5 juin 1832, le Conseil crée, sur les fonds de l'administration, six bourses d'études à l'Ecole de Médecine en faveur d'élèves peu favorisés par la fortune.

Le 23 novembre 1832, le mode à suivre pour l'établissement du concours aux places d'élèves internes et d'élèves externes est déterminé.

Le 29 janvier 1833, il est décidé que chaque élève interne restera attaché pendant dix-huit mois à chacun des hôpitaux Saint-Pierre et Saint-Jean.

Le 1^{er} février 1833, cette résolution est rendue applicable aux élèves externes.

Dès 1833, le cours d'hygiène, que donnait le D^r Graux au Musée, fait partie de l'enseignement de l'école.

La même année, le Conseil des Hospices approuve la nomination de la commission (composée de Caroly, Laisné, Guillery et Van Esschen) chargée de rédiger un mémoire que l'Ecole adressera au ministre de l'Intérieur afin de lui représenter combien il est nécessaire qu'un jury neutre d'examen soit institué pour empêcher que le grade de docteur ne soit prodigué à des personnes qui n'ont point les connaissances requises.

En séance du 28 juillet 1833, les professeurs et agrégés approuvent le mémoire.

Dès le 3 octobre 1831, les professeurs et agrégés avaient voté, à l'unanimité, des remerciements au Conseil des Hospices pour l'intérêt tout particulier qu'il portait à l'Ecole de Médecine.

C'est l'âge d'or de l'Ecole.

Elle venait de faire un pas de géant. En trente mois, elle avait accompli plus de progrès et réalisé plus de réformes qu'en vingt ans.

L'heure de l'action avait enfin sonné pour elle.

Vous savez le reste.

L'Université libre est fondée, avec le libre examen comme ban-

nière et pour but la science dégagée de toutes entraves dogmatiques.

Le 28 octobre 1834, une convention est conclue entre l'administration des Hospices et l'Université libre.

L'École de Médecine et la Faculté de Médecine sont réunies et fusionnées.

Les leçons de clinique interne et externe à donner dans les hôpitaux et hospices ne peuvent être professées que par les médecins et chirurgiens de ces établissements.

Les élèves de la Faculté de Médecine de l'Université libre qui ont suivi pendant toute une année scolaire les cours obligatoires sont admis aux leçons de clinique interne et externe dans les hôpitaux et hospices.

Pour éviter l'encombrement, les élèves sont partagés par moitié, dont l'une suit, pendant une année, la clinique de l'hôpital Saint-Jean, l'autre, pendant le même temps, celle de l'hôpital Saint-Pierre; ils alternent ainsi d'année en année.

Les élèves internes, externes et expectants nécessaires aux hospices et hôpitaux sont désignés à la suite d'un concours.

Les cabinets d'anatomie, de minéralogie, la bibliothèque, la collection d'instruments, le laboratoire appartenant à l'administration des Hospices, sont mis à la disposition de la Faculté de Médecine.

A partir du 1^{er} janvier 1835, une somme qui ne peut dépasser 600 francs est mise annuellement, par le Conseil des Hospices, à la disposition de la Faculté de Médecine pour l'accroissement de la bibliothèque et des diverses collections.

L'Université libre avait avisé le Conseil des Hospices des nominations qu'elle avait faites :

Les docteurs Van Cutsem, Uytterhoeven et Caroly avaient été nommés professeurs honoraires de la Faculté de Médecine. Caroly était le seul survivant de l'époque héroïque: il n'avait cessé d'enseigner depuis la création des cours par Napoléon.

Les docteurs Laisné, Seutin, Guiette, Graux, van Esschen, avaient été nommés professeurs.

Le docteur Vanden Corput avait été attaché à la Faculté comme professeur de pharmacie théorique et pratique.

Les docteurs Langlet, Tallois, Van Mons, Van Heuvel, étaient nommés agrégés.

Le Docteur Guillery et M. Kicks entraient comme professeurs à la faculté des sciences.

La plupart des professeurs étaient membres de la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

CONCLUSION.

Il n'est guère malaisé de conclure : il suffit de résumer.

Il n'est pas douteux que la faculté de médecine de l'Université libre eut pour berceau l'École de Médecine qui, elle, ne fut, à partir de 1823, que la continuation, sous une étiquette nouvelle et avec quelques améliorations, des cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie organisés au Grand Hospice de Saint-Pierre, par le décret de Napoléon du 2 juillet 1806.

Ces cours en avaient remplacé d'autres, qui, à leur tour, avaient pris la place de ceux qui se donnaient déjà à l'Hôpital Saint-Pierre depuis le règne de Joseph II et qui furent suspendus par la Révolution brabançonne.

Fondés en vue de former des officiers de santé pour les armées de l'Empire, ces cours professionnels ne pouvaient constituer un établissement voué au culte de la science médicale, sous un régime où les institutions n'étaient que des instruments de gouvernement.

Quelle que fût la tendance de leur enseignement, les professeurs devaient se borner à donner, sous la domination française, une parfaite et rapide formation professionnelle à des élèves dont les connaissances étaient souvent insuffisantes.

Les cours de médecine résistèrent à la grande tourmente qui entraîna l'empire vers l'abîme.

Le gouvernement hollandais leur infusa, dans une certaine mesure, un sang nouveau, en développant, dans notre pays, l'instruction à tous les degrés, en créant trois universités de l'Etat, en mettant en vigueur une nouvelle loi sur l'art de guérir, qui signalait un progrès, et en érigeant les cours pratiques en École de Médecine.

Mais, d'autre part, l'immixtion de la Commission médicale provinciale dans l'enseignement donné à l'École et dans la nomination des professeurs, l'emploi du flamand et la tendance à éteindre chez nous la prépondérance intellectuelle de la France ne lui furent guère favorables.

Le réveil scientifique de l'Ecole de Médecine se manifesta après la proclamation de notre indépendance : il était le résultat de causes antérieures qui s'étaient infiltrées et qui purent germer librement sous l'influence bienfaisante du régime de liberté instauré par notre pacte fondamental.

Les assises des cours et de l'Ecole de Médecine furent l'institution des élèves externes et, surtout, des internes, recrutés à la suite d'un concours, ainsi que l'organisation d'examens publics et de distributions de prix aux lauréats.

Les bases de ce concours subsistaient encore il y a quelques années et, aujourd'hui, elles n'ont pas encore complètement disparu.

Mais, si les cours pratiques, puis l'Ecole de Médecine, ont pu naître et subsister au milieu des troubles et des commotions politiques violentes qu'ils ont traversés, c'est grâce à l'administration des Hospices.

Ils jouissaient, en réalité, de la même immunité que l'hôpital dans lequel ils étaient donnés.

C'est l'administration des Hospices qui mettait à leur disposition les locaux, le mobilier, le matériel didactique et les ressources constituées par les nombreux malades et par les corps non réclamés des personnes décédées dans les deux hôpitaux, ressources sans lesquelles un enseignement médical ne peut être ni prospère ni fructueux.

C'est l'administration des Hospices aussi qui supportait les dépenses importantes de l'Ecole de Médecine, dépenses dont une faible partie était comblée par la rétribution payée par les élèves.

Mais, si le Conseil des Hospices a consenti de lourds sacrifices pour permettre à sa pupille de vivre, de grandir et de se développer, même après avoir atteint sa majorité, il n'en est pas moins vrai que celle-ci a rendu, à son tuteur, des services dès qu'elle fut en état de le faire.

Il serait, en effet, injuste et ingrat de ne pas reconnaître que les cours pratiques de médecine et l'Ecole de Médecine ont contribué insensiblement, à mesure qu'ils se développaient, à améliorer le traitement des malades et à hâter leur guérison, à perfectionner l'outillage médical, à former un nombre toujours plus élevé de médecins et de chirurgiens expérimentés et à maintenir, autant que les res-

sources de l'administration des Hospices et de la Ville de Bruxelles le permettaient, ses services médicaux et chirurgicaux au niveau des progrès de la science.

Qu'il y ait eu des divergences de vues et même des différends entre le Conseil des Hospices et les professeurs, au cours de ces vingt-cinq années, c'est incontestable. Cela, c'est la lutte quotidienne, c'est la vie, faite de difficultés. N'y en a-t-il pas entre époux les mieux assortis et les mieux unis ?

N'y en a-t-il pas entre les alliés qui ont cependant versé et mêlé leur sang sur les champs de bataille ?

Animé du désir de ne servir que la vérité et de la dire tout entière, je n'ai pas dissimulé les véritables raisons des désaccords qui ont surgi entre les professeurs de l'Ecole de Médecine et le Conseil des Hospices, parce que je crois à la vertu sociale de l'histoire, qui est un miroir pour ceux qui savent profiter de l'expérience et des leçons du passé.

En résumé, on peut affirmer que si, dans le passé, l'Ecole de Médecine a été l'obligée du Conseil des Hospices, il n'en est pas moins vrai que ces deux institutions se sont prêté un mutuel appui pour le plus grand bien des malades, pour la formation des médecins, pour la prospérité, le bon renom et la grandeur des œuvres qu'elles poursuivaient en commun, enfin, pour le développement de la science médicale.

Aujourd'hui, cette union est devenue encore plus intime.

Puisse cette étroite solidarité entre l'Université libre et l'Administration des Hospices se maintenir et se fortifier pour l'exécution de la convention Rockefeller qui est appelée à faire de la Faculté, de Médecine de Bruxelles une des premières de l'Europe!

Pour préciser et condenser toute ma pensée, je dirai qu'aujourd'hui l'administration des Hospices et l'Université se trouvent dans une situation analogue aux frères siamois qui étaient si étroitement unis qu'ils ne pouvaient vivre l'un sans l'autre.

Sous peine de voir son enseignement médical s'anémier, végéter et être voué à l'inanition, l'Université ne peut se passer du matériel clinique considérable mis à sa disposition par les grands hôpitaux de la capitale.

Sans doute, cette union entraîne, aujourd'hui, pour l'administra-

tion des Hospices et, par ricochet, pour la Ville de Bruxelles, des sacrifices en argent considérables. Mais l'administration des Hospices ne pourrait que se discréditer en se passant du concours que lui prête la Faculté de Médecine et qui ajoute à son prestige et à la réputation dont elle jouit, non seulement dans l'agglomération bruxelloise, mais encore dans la province et le pays entier.

C'est cette étroite union qui permettra, lorsque l'hôpital universitaire sera construit sur l'emplacement de l'Hôpital Saint-Pierre, de voir cet établissement hospitalier devenir non seulement un flambeau de lumière plus éclatant, mais encore un centre de santé d'où rayonneront, de façon plus intense, la propagande sanitaire et l'éducation populaire en matière d'hygiène.

Pour en revenir à notre sujet, souhaitons qu'une étude complète soit prochainement faite sur le niveau, la valeur et les méthodes des cours pratiques et de l'Ecole de Médecine.

Semblable étude n'est point de ma compétence.

Quelque laborieuse que puisse être cette étude, j'ai le sentiment profond qu'elle établira, de façon décisive et péremptoire, que les cours de médecine donnés à l'Hôpital Saint-Pierre furent, dès le début, comme une étincelle qui devint flamme dès que le milieu fut transformé.

Comme les vestales qui, à Rome, ne pouvaient laisser éteindre le feu sacré, les professeurs entretenirent jalousement la flamme, toujours plus vive, que répandait leur enseignement.

Pour rendre un hommage mérité à la mémoire, aujourd'hui quelque peu oubliée, des médecins qui, tout en illustrant nos hôpitaux, furent les précurseurs et les pionniers de la Faculté de Médecine, j'émetts de vœu de voir graver leurs noms sur un marbre qui serait apposé au nouvel hôpital universitaire, à l'endroit même où ils donnèrent, il y a quelque cent ans, leur enseignement médical.

Ainsi leur œuvre, si méritoire, n'aura pas été reléguée dans l'ombre des vains souvenirs.

* * *

A l'issue de cette causerie, M. le docteur Héger, président honoraire du Conseil d'administration de l'Université, s'adressant au conférencier, lui dit tout le plaisir qu'il a eu à l'entendre et le félicite d'avoir mené à bien une tâche délicate. « Votre conférence,

dit-il, constitue une excellente introduction à un travail beaucoup plus étendu dont nous devons commencer à nous préoccuper afin qu'il soit prêt à l'époque où nous fêterons le centenaire. Vous apportez à cette histoire de l'Université, qui est si intéressante et si glorieuse, une contribution des plus importantes en ce qui concerne l'Ecole de Médecine. Votre documentation, puisée aux meilleures sources, démontre, entre autres choses, quels liens étroits ont uni dans le passé le Conseil des Hospices et l'Université : si elle n'avait été assurée de l'appui du Conseil des Hospices, l'Ecole de Médecine n'aurait pu naître ni se développer. Que cette entente ait été réalisée autrefois dans l'intérêt de la science et de l'humanité, c'est ce dont nous devons féliciter nos prédécesseurs; personne ne se réjouit plus que moi de voir que cette union est parfaite aujourd'hui. N'est-il pas vrai qu'elle s'impose plus que jamais? Non seulement les administrateurs des Hospices et les membres de l'Université ont un même but d'entraide à ceux qui souffrent, mais le laboratoire est devenu le complément indispensable de la clinique.

« Ce doit être, mon cher Monsieur Merckx, une grande satisfaction pour vous d'avoir collaboré à cette union féconde et de pouvoir en parler, comme vous venez de le faire, ici, dans un auditoire de l'Université, en présence des membres du Conseil des Hospices qui en ont été les principaux artisans. Au nom du Conseil d'administration de l'Université, je tiens à vous féliciter. »

Le Statut international de Tanger

PAR

HAROLD HALEWYCK

Avocat près la Cour d'appel de Bruxelles.

Après avoir poursuivi la reconstruction de l'Europe, la diplomatie s'est souvenue qu'il y avait encore à régler sur le continent africain la question fort ancienne et complexe de Tanger.

Les traités régissant l'Empire chérifien avaient imparfaitement fixé le statut de cette région qui constitue la pointe extrême du Maroc. Par son voisinage avec l'Europe, la prospérité à laquelle elle était appelée et son importance extraordinaire au point de vue stratégique, Tanger était une station avidement convoitée. Mais en raison des intérêts en jeu, les Puissances s'y livraient à des compétitions et il en résultait un certain désordre administratif. Désirant mettre fin à cette situation et régler la destinée de la ville, la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne ont signé à Paris la Convention du 18 décembre 1923 (1), à laquelle les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras ont été invitées à adhérer et qui établit l'internationalisation de Tanger et de sa zone.

Située à l'extrémité nord-ouest du Maroc, la ville compte une population de 40,000 habitants, parmi lesquels 7,500 Espagnols et 10,000 Israélites; les indigènes sont des Arabes et des Berbères Rifains. Son commerce spécial est fort actif: les importations se font principalement avec l'Angleterre (40 p. c.) et avec la France (20 p. c.) et consistent en cotonnades, lainages, soie écrue, métaux et épices. La zone exporte, principalement en Espagne, du bétail, des viandes et des œufs, ainsi que des cuirs et des fruits d'Orient. L'expression

(1) Voy. RIVIÈRE, P.-L., *Traités, Codes et Lois du Maroc*, t. I, p. 144.

de port de Tanger est inexacte au sens technique du mot; la ville présente un havre fort bien abrité, mais aucun ouvrage d'art qui permette aux navires à grand tirant d'eau d'avoir un accès direct avec la ville; ceux-ci doivent mouiller à la distance d'un mille, la seule darse créée en 1907 n'étant praticable qu'aux petites embarcations.

Après avoir passé successivement sous la domination de Carthage et de Rome, Tanger est occupée d'abord par les Visigoths, ensuite par les Arabes qui, déjà installés dans les ports des villes barbaresques, s'y livrèrent à la piraterie. Conquise par les Portugais en 1471, elle passa en 1580 à l'Espagne et retourna aux Portugais en 1656. Elle fut donnée en dot à Catherine de Braganza qui, par son mariage avec Charles II, la remit aux Anglais; ces derniers abandonnèrent la ville aux Maures. Au cours du conflit franco-algérien, les Marocains ayant clandestinement fourni du secours aux indigènes, la ville fut bombardée en 1844 par la France.

Par la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, en échange du désintéressement de la France des choses de l'Egypte, le gouvernement britannique entend que le gouvernement français aura le droit de prêter au Maroc son assistance pour toutes les réformes utiles. C'est l'établissement du protectorat français, mais le cabinet de Londres prévoyant que la situation de Gibraltar eût pu être menacée prévint très prudemment dans la Convention une obligation de ne pas faire (art. 7, alinéa 1, de la déclaration): « ...de ne pas laisser élever des fortifications ou des ouvrages stratégiques quelconques sur les parties de la côte marocaine comprises entre Melilla et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sébou exclusivement » (1).

Aux termes de cette disposition, Tanger est indirectement visé et l'on peut prévoir qu'il ne pourra être fortifié. La Déclaration annonce bien que quelques présides pourront subsister, mais ce sont ceux occupés par les Espagnols et établis par ceux-ci depuis un temps immémorial à Ceuta, Alhucemas, Tetouan et Melilla.

Les deux gouvernements ayant en vue les intérêts de l'Espagne conviennent, par les articles secrets additionnels à la Déclaration, que tout le Maroc septentrional sera confié exclusivement à l'Espagne (art. 3). La frontière départageant les deux zones est fixée par la

(1) DE MARTENS, *Nouveau Recueil Général de Traités*, 2^e série, XXXII, p. 15.

Convention franco-espagnole du 3 octobre 1904; elle va de l'embouchure de la Moulaya dans la Méditerranée à Ouezzan, mais Tanger ne tombe pas dans sa sphère d'influence. En effet, l'article 9 prévoit : « La ville de Tanger gardera le caractère spécial que lui donnent la présence du corps diplomatique et ses institutions municipale et sanitaire » (1).

En conformité avec cet article, la police de la ville est assurée par un corps franco-espagnol commandé par un Français (art. 1^{er} de l'Accord secret complétant la susdite Convention).

Sous quelle autorité se trouve dès lors la ville? Les traités ont respecté la souveraineté du Sultan, et celle-ci s'étend à Tanger, mais elle est purement nominale. Les pouvoirs d'administration générale et municipale y sont exercés par un collège spécial, le Corps Diplomatique et la Commission d'hygiène et de voirie. Cette autorité est née des circonstances : en 1792, devant l'incurie de l'administration marocaine, les consuls établis à Tanger prirent en main le service de l'hygiène publique et leurs pouvoirs furent validés par le Sultan. Les consuls furent remplacés par des agents diplomatiques, ce qui s'explique du fait que le Sultan n'a pas perdu le droit de légation passive et que la ville constitue un poste d'observation remarquable. La compétence du corps diplomatique s'étendit et, prenant le nom de Conseil Sanitaire, il régla toutes les questions qui peuvent être du ressort d'un conseil communal ou municipal. A côté d'elle et sous son contrôle fonctionna une Commission d'hygiène et de voirie, plus spécialisée, jouissant de revenus propres, et qui comprenait vingt-six membres recrutés dans la colonie étrangère : quatorze membres en faisaient partie de droit et douze étaient élus. Les réunions du Conseil sanitaire étaient laborieuses, une décision n'était prise qu'après de longues tractations : les représentants des Puissances désiraient servir leurs intérêts plutôt que ceux de la ville et les membres nouveaux venus ne connaissant qu'imparfaitement la situation avaient une tendance à appliquer leur législation nationale. On pouvait regretter que le fonctionnement du Conseil sanitaire fût fort délicat et qu'il n'y ait pas eu une autorité assez ferme pour animer l'exécution des travaux d'utilité publique nécessaires, comme la

(1) DE MARTENS, *Nouveau Recueil Général de Traités*, 3^e série, V, p. 666.

construction du port de Tanger et son rattachement par chemin de fer avec l'intérieur du Maroc.

L'Acte d'Algésiras du 7 avril 1906, qui proclame la souveraineté du Sultan, l'intégrité de son territoire mais n'infirmes pas le principe du protectorat de la France et de l'Espagne, accorde à ces deux Puissances un droit de police séparé. A Tanger, l'Acte prévoit que le cadre d'instructeurs de la police chérifienne sera mixte. En 1911, moyennant la cession d'une partie du Congo français à l'Allemagne, la France fait reconnaître par celle-ci son protectorat au Maroc. Le Traité franco-marocain de Fez du 30 mars 1912 organise ce protectorat et prévoit (art. 1^{er}, al. 4) :

« De même, la ville de Tanger gardera le caractère spécial qui lui a été reconnu et qui déterminera son organisation municipale » (1).

La situation de l'Espagne et de la France vis-à-vis de l'Empire chérifien est organisée par la Convention de Madrid du 27 novembre 1912, aux termes de laquelle les gouvernements français et espagnol conviennent encore :

« La ville de Tanger et sa banlieue seront dotées d'un régime spécial qui sera déterminé ultérieurement » (2). Les limites de la zone sont indiquées. L'idée que Tanger est destiné à jouir d'une autonomie spéciale dérive encore de la lecture de l'article 13, 2^o, traitant des recettes douanières :

« (Que) les recettes douanières encaissées par le bureau de Tanger devront être réparties entre la zone internationalisée et les deux autres zones, au prorata de la destination finale des marchandises. »

Dès 1913, une Commission franco-hispano-britannique fut constituée pour régler le statut de Tanger; elle siégea à Saint-Sébastien, mais l'Espagne ne voulut pas donner son adhésion. Les négociations reprurent à Londres en août 1923 entre M. de Saint-Aulaire et lord Curzon et aboutirent à la Convention de Paris. Voici quelles étaient les thèses en présence : le gouvernement français était incliné à admettre l'autonomie de la zone tangéroise, mais sous l'autorité prépondérante du Sultan de Rabat, souverain de tout le Maroc; cette zone eût été dès lors englobée dans le cadre du protectorat français.

(1) RIVIÈRE, P.-L., *Traité, Codes et Lois du Maroc*, t. I, p. 121.

(2) *Recueil Général de Traités*, 3^e série, t. VII.

Les Espagnols réclamaient l'incorporation de Tanger : ils tiraient argument du voisinage de Tanger avec l'Espagne, de sa contiguïté avec leur zone qui l'enfermait presque entièrement ; à l'appui de cette thèse, ils faisaient valoir de nombreux intérêts économiques engagés et le chiffre de plus de 7,500 Espagnols établis dans la zone. Eu égard à sa grande importance stratégique, à l'intérêt qu'elle pouvait offrir comme base aéronautique et sous-marine, le gouvernement britannique était déterminé à empêcher que la zone tangéroise ne tombât au pouvoir d'une Puissance exclusive et il concluait à l'internationalisation.

La Convention du 18 décembre affirme la souveraineté du Sultan de Rabat, S. M. chérifienne Moulay Youssef, qui agit par l'intermédiaire d'un Mendoub qui (art. 29) administre directement la population indigène, veille à l'exacte rentrée des impôts, a pouvoir de juridiction et enfin promulgue tous les actes du pouvoir législatif. Mais les pouvoirs du Sultan sont tout de surface ; son champ d'activité illimité en théorie est fort restreint en pratique par la création de deux importants organismes : l'Assemblée législative internationale et le Comité de contrôle.

L'Assemblée législative, composée de vingt-six membres et présidée par le Mendoub, fait les lois et les règlements. Ces membres sont nommés d'après le nombre des ressortissants étrangers et l'importance du commerce dans la proportion suivante : 4 membres français, 4 membres espagnols, 3 membres britanniques, 2 membres italiens, 1 membre américain, 1 membre belge, 1 membre hollandais, 1 membre portugais, tous désignés par leurs consulats respectifs, plus six sujets musulmans et trois sujets israélites désignés par le Mendoub. Cet organisme ne légifère pas à sa guise : toutes décisions prises doivent être approuvées par le Comité de contrôle. Ce Comité qui représente à Tanger les intérêts des Puissances signataires du Traité d'Algésiras est le gardien vigilant du statut de Tanger ; il est à proprement dire un Comité de surveillance chargé de veiller à l'immuabilité du régime. Il se compose (art. 30) de tous les consuls de carrière des Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras : la présidence est assurée à tour de rôle, dans l'ordre alphabétique par chacun des consuls et pour la durée d'un an ; chaque membre ne possède qu'une voix et les décisions sont prises à la majorité. Il reçoit les

lois et règlements votés par l'Assemblée qu'il approuve ou, en exerçant son droit de veto, rejette dans les quinze jours (art. 31) ; en cas de veto, les décisions du Comité de contrôle portent que les principes du statut de Tanger n'ont pas été observés. Le Comité veille à ce que la liberté et l'égalité économiques soient assurées aux Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras ; il veille avant tout à ce que la zone de Tanger reste sous le régime de la neutralité.

En effet, aux termes de l'article 3, la zone est placée sous le régime de la neutralité permanente. Elle ne peut faire l'objet d'aucun acte d'hostilité ni contre elle ni à l'intérieur ; elle est démilitarisée et aucun établissement militaire, naval ou aéronautique ne peut y être créé ; cependant des « presidios » ou ouvrages de terre peu importants pourront servir à la défense locale. Des bases aéronautiques civiles seules sont admises à condition qu'elles restent soumises à un contrôle constant et que leurs approvisionnements restent en rapport avec les besoins de l'aviation civile ou commerciale. Afin de faciliter à la France et à l'Espagne l'accès de leurs protectorats, ces Puissances pourront faire passer leurs troupes en armes par le territoire de la zone dans un délai de quarante-huit heures au maximum. En vertu de la Convention et de son règlement-annexe, un corps international de gendarmerie maintient l'ordre dans la zone et garantit sa sécurité : son effectif relativement faible comprend 250 hommes commandés par un officier supérieur belge chargé de les recruter et de pourvoir à l'instruction, la discipline et l'administration.

Les décisions législatives une fois approuvées par le Comité, celles-ci entrent en vigueur et sont exécutées par l'Administrateur international chargé de l'administration générale de la zone tangéroise. On pourrait estimer que ses pouvoirs chevauchent les prérogatives d'administration attribuées au Sultan aux termes de l'article 25 et 29 : l'administrateur exerce les attributions du pouvoir exécutif et judiciaire, mais le Sultan est spécialement appelé à gouverner la population indigène en veillant au maintien de l'esprit de conciliation et de sécurité, en rendant la justice à ses régnicoles et en collaborant à la rentrée exacte des impôts. L'administrateur dirige les services principaux : les services financiers, de l'hygiène, du chemin de fer, des travaux publics, de la justice, du domaine public et privé, et il a sous ses ordres deux administrateurs adjoints et deux ingénieurs ;

désigné par l'Assemblée législative et pour un terme de six ans, la Convention stipule que l'administrateur nommé pour la première fois sera de nationalité française. L'administrateur recrute le personnel de l'administration internationale après approbation de l'Assemblée législative. La Société internationale de régie des tabacs continue à jouir de l'autonomie, de même que l'Administration du Contrôle de la Dette créée par la Convention du 21 mars 1910.

Au point de vue de l'administration de la justice, la zone était placée sous le régime des conventions consulaires souvent désignées par le mot de Capitulations. Cette dernière expression doit être rejetée : les Capitulations se rapportent aux traités passés avec l'Empire ottoman, mais ils n'ont pas force obligatoire au Maroc, qui ne reconnaît pas l'autorité du Sultan de Constantinople. On a pu remarquer que l'exercice de ces conventions consulaires a donné lieu à certaines difficultés : par exemple lorsque dans une même cause les défendeurs appartenaient à des nationalités différentes, le demandeur devait intenter autant de procès qu'il y avait de défendeurs de différente nationalité, et quant à l'administration de la preuve, chaque juridiction n'avait qualité pour faire comparaître comme témoins que ses propres ressortissants; encore, lorsqu'un indigène désirait poursuivre un étranger, il devait passer par des formalités nombreuses quoique justifiées, aussi il préférait souvent se désister de son action. Aujourd'hui la Convention de Paris abolit les conventions consulaires et établit une juridiction internationale chargée d'administrer la justice à tous les ressortissants des Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras ainsi qu'aux sujets marocains dont la situation de protégés aura été reconnue. Ont été qualifiés protégés : les indigènes au service d'une légation ou des grandes firmes étrangères, ou ceux qui ont rendu des services signalés à une Puissance; les protégés étaient exempts d'impôts et soustraits à la juridiction du Sultan. Leur qualité a été précisée par la voie des traités dès 1861, mais comme leur nombre n'a cessé de s'accroître depuis lors, la Convention de Paris décide que la liste en sera définitivement arrêtée. Le Tribunal international est composé de magistrats français, espagnols et anglais, d'officiers du ministère public de nationalité française et espagnole; il rend la justice au nom de Sa Majesté chérifienne et applique les codes spéciaux tangérois (Codes civil des étrangers de la zone, de

commerce, pénal, de procédure criminelle, de procédure civile, etc.) prévus par le traité et qui viennent d'être créés par un corps de juriconsultes.

Destiné à devenir un grand port d'escale et une base importante de ravitaillement en charbon, pétrole et vivres, le port de Tanger ne s'en trouve pas moins dans un état fort arriéré. En 1910, le chérif accordait la concession des travaux à une société dont les capitaux étaient surtout français, la Société internationale du Port de Tanger; le chérif usait du droit de concession prévu par l'Acte d'Algésiras et confirmé par le traité franco-allemand de 1911. Aucun travail sérieux ne fut exécuté : cette inertie doit être attribuée à la guerre, mais surtout à un défaut d'entente et d'autorité dans la direction de l'affaire. En novembre 1922, un gros incident éclata à Tanger et qui démontra la réalité des compétitions : lorsque le représentant du Sultan mit en adjudication les travaux d'infrastructure, le corps diplomatique à Tanger et le gouvernement anglais protestèrent de la manière la plus formelle et l'adjudication dut être ajournée *sine die*. A défaut d'être opportune, cette opposition n'en était pas moins fondée : le Sultan est souverain, il est vrai, il a le droit d'accorder des concessions, mais l'exercice de ses pouvoirs est de fait limité dans toute la zone qui jouit d'une situation spéciale et il eût dû pour intervenir en cette importante question emporter l'approbation unanime du corps diplomatique. Aujourd'hui le Sultan (art. 40 à 43) délègue à la zone de Tanger les droits et charges inscrits dans l'acte de concession et il est créé une Commission du Port qui, sous l'autorité du Comité de contrôle, surveille les travaux de la Société du Port de Tanger et s'assure du maintien de l'égalité économique. Le capital initial de cette Société a été fixé à 7 millions; les participations en actions s'établissent comme suit : France, 30 p. c. des actions; Angleterre, 20 p. c.; Espagne, 20 p. c.; le Sultan, la zone, autres pays, chacun 40 p. c. des actions.

L'Administration des postes, téléphones et télégraphes reste confiée aux bureaux de poste et aux stations de câbles appartenant aux signataires de l'Acte d'Algésiras (art. 14). Quant au chemin de fer Tanger-Fez créé par le protocole-annexe au traité du 27 novembre 1922, tous les droits et charges incombant aux autorités qualifiées de Tanger passent d'après l'article 44 à l'Administration de la zone; à présent, la

section située dans la zone tangéroise est près d'être terminée. Les droits de douanes sont perçus par le Service des douanes et régies de Tanger qui perçoit également les redevances du monopole des tabacs, la taxe de 2 1/2 p. c. sur les travaux publics et les droits de consommation; les recettes sont versées à l'Etat chérifien, aux porteurs des emprunts marocains 1904 et 1910 au prorata des intérêts tangérois, et, enfin, à la Compagnie du Chemin de fer Tanger-Fez et à la Compagnie du Port.

Le texte de la Convention fut si diversement interprété en Espagne que le Dictateur Primo de Riveira la donna en plébiscite à la Presse afin de la rendre juge de la situation. Les journaux modérés comme le *Liberal*, l'*Epoca*, le *Diario* l'acceptèrent en termes mesurés, mais la majorité de l'opinion publique la rejeta. Aussi le gouvernement espagnol éleva une réclamation et il obtint certains avantages, ses plénipotentiaires n'ayant signé que *ad referendum*. Ces concessions sont portées dans les lettres du 7 février 1924, annexes à la Convention, échangées entre M. Poincaré et l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Quinones de Leon : les privilèges dont jouit le prélat espagnol à Tanger sont confirmés pour une période de douze ans; les listes de protégés seront revisées dans l'esprit le plus large; afin de s'assurer de l'application du régime *ad valorem*, il est créé le poste de vérificateur principal espagnol au service des douanes; le consul espagnol pourra expulser les indigènes originaires de la zone espagnole, sur simple demande. Enfin, les intérêts de la Société espagnole de téléphone et d'électricité seront appuyés par le gouvernement français; le tabor d'artillerie à Tanger sera supprimé ainsi que les petits tabors de police et les sources qui alimentent Centa et Melilla seront placées sous le contrôle espagnol.

La Convention est ratifiée par l'Espagne et la Grande-Bretagne le 14 mai 1924; elle fut promulguée à Paris le 22 mai 1924. Elle est conclue (art. 36) pour une durée de douze ans et se renouvelle par tacite reconduction.

En 1904, le gouvernement français vit tomber tout le Maroc dans sa zone d'influence sous la réserve qu'une zone d'influence sera également accordée à l'Espagne. En vertu de cette déclaration de principe, le gouvernement français exerce également son protectorat dans la zone tangéroise, mais ce protectorat est entièrement limité et

prend une allure négative : le gouvernement de Tanger est exercé par les colonies étrangères et leurs représentants. La notion du protectorat ne s'y vérifie pas : il n'y est pas établi des tribunaux exclusivement français, le gouvernement français ne peut y lever des troupes ou y exécuter des opérations militaires; au point de vue extérieur, la Convention prévoit (art. 6) que les agents diplomatiques et consulaires de la République française se voient confier la protection des sujets marocains de Tanger et de leurs intérêts, mais il n'est pas prévu que la France ait la conduite des affaires extérieures. Tous les droits qu'elle y possède elle les exerce conjointement avec l'Espagne, l'Angleterre et les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras et jamais d'une manière exclusive.

La zone étant placée sous le régime de la neutralité permanente, celle-ci doit s'abstenir d'intervenir dans tout conflit et se borner à défendre son territoire. Il n'y a pas de disposition expresse qui porte que cette neutralité est garantie par les Puissances. Cependant dans un conflit de grande envergure, on peut estimer qu'il incomberait aux premières intéressées, la France, l'Angleterre et l'Espagne, de sauvegarder par la force des armes le principe de la neutralité permanente; les autres Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, parties à la Convention de Paris, auraient l'obligation d'appuyer cette action, mais en recourant à des moyens qui pourraient être différents.

Aujourd'hui, après plusieurs années de tractations, Tanger est enfin pourvue de son statut. Les intérêts des diverses Puissances y sont représentés, celles-ci décident de collaborer d'une manière étroite et dès lors on peut espérer que toute compétition grave sera écartée à l'avenir. Au point de vue économique, Tanger montre une augmentation sensible dans le mouvement de son port, et au jour prochain où elle sera reliée par chemin de fer à Fez et au Maroc pacifié qui constitue son hinterland, elle en deviendra la principale place tant par son commerce spécial que par le passage très actif de voyageurs. Ce statut présente le premier exemple d'une ville placée sous une autorité internationale. Mondialement, il sert une cause pacifique et protège les voies de communication maritimes.

Variété

Le Mariage de Léopold II. — A propos d'un livre récent ⁽¹⁾.

Il semble que dans le monde de l'érudition, comme dans celui de l'enseignement, s'accuse un mouvement favorable à l'étude plus approfondie de notre histoire nationale contemporaine et que l'approche du centenaire de notre indépendance doive encourager cette heureuse orientation en lui fournissant l'attrait de l'actualité.

Certes, il ne manque pas d'ouvrages qui permettent de suivre, depuis 1830, les événements de notre politique interne, les luttes de partis, les manifestations de l'activité du pays au point de vue économique et social. Nous possédons quelques monographies excellentes, dues à des écrivains de talent qui, avec une fervente admiration, ont retracé la carrière de nos principaux hommes d'Etat dont l'œuvre a laissé empreinte dans notre vie publique. Mais le caractère de ces écrits qui penchent aisément au panégyrique, la nature des sources utilisées par leurs auteurs font que ceux-ci n'ont accordé qu'une attention secondaire aux questions de politique extérieure. Sauf quelques exceptions — comme le remarquable *Frère-Orban* de M. Paul Hymans — les relations internationales apparaissent dans ces travaux comme une sorte de décor d'arrière-plan qu'entourait la passive ambiance de notre neutralité d'avant la guerre. Aussi se figure-t-on en général que, la première et périlleuse décennie franchie, à part quelques tournants critiques — tels ceux de 1848, 1866, 1870, — nos gouvernants et nos diplomates purent se contenter du rôle d'observateurs, sans initiative ni lourde responsabilité.

Les choses, en fait, n'allèrent pas aussi commodément.

Les destinées de la Belgique, le maintien de son indépendance, ne cessèrent de préoccuper les chancelleries au cours des conflits du siècle dernier, plus particulièrement pendant les tourmentes

(1) *Le Mariage du Roi Léopold II*, d'après des documents inédits, par A. DE RIDDER, Directeur général au Ministère des Affaires étrangères. 1 vol. in-8°, 296 pages, Bruxelles, A. Dewit, 1925.

du Second Empire. Il fallut à nos dirigeants, qui soupçonnaient les dangers, autant de prudence que de dignité pour assurer, tout en ménageant de susceptibles voisins, le respect de la neutralité et la sauvegarde de la personnalité du pays.

De récentes études permettent de se rendre compte des difficultés avec lesquelles la Couronne et ses conseillers furent aux prises sur le terrain international, comme aussi des négociations que nécessita leur règlement.

La lecture du *Mariage du Roi Léopold II*, que vient de publier M. Alfred De Ridder, présente à cet égard un intérêt particulier. L'auteur est un de nos spécialistes les plus avertis en matière d'histoire diplomatique. Ses publications (1) et ses critiques, qui se distinguent par la richesse d'informations et la probité scientifique, font autorité. Etudiant les circonstances dans lesquelles fut conclu le mariage de notre second souverain, M. De Ridder, pour mieux saisir la portée de cet événement dynastique, a été conduit à élargir le cadre de ses recherches. Il acquit ainsi la conviction que l'union du duc de Brabant avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Henriette fut préparée par les rapports difficiles que nous eûmes dès le commencement de 1852 avec le gouvernement de Paris, qu'elle en fut « leur résultante », qu'une fois accomplie, elle exerça sur ces mêmes rapports des effets qui se prolongèrent et dépassèrent même les prévisions.

Le sous-titre, ou plus exactement le titre de l'ouvrage, devrait être : *Les relations franco-belges de 1852 à 1855*, car sur quatorze chapitres, il n'en est qu'un qui soit consacré au mariage proprement dit. Le livre, et tel est le but de notre remarque, présente une tranche détaillée de notre histoire politique extérieure, à une époque où surveillée, suspectée, convoitée déjà par le nouveau maître des Tuileries, la Belgique connut des heures d'anxiété et chercha à s'entourer de garanties efficaces auprès des autres signataires des traités de 1839.

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 n'était pas pour déplaire aux souverains des vieilles dynasties. Cependant, s'ils voyaient dans le succès du Prince-Président un gage de stabilité gouvernementale et de tranquillité publique, ils redoutaient, avec le rappel des souvenirs et des institutions napoléoniennes, le retour à une politique

(1) Indépendamment de travaux d'héraldique, M. De Ridder a fait paraître, en ces dernières années, *L'Histoire diplomatique du Traité du 19 avril 1839*. — *La Belgique et la Prusse en conflit*. — *La Belgique et la Guerre. Histoire diplomatique. 1914-1918*.

impérialiste. A Bruxelles, l'on vivait dans une expectative fébrile : les diatribes de certaine presse hostile au régime dictatorial, l'hospitalité accordée aux réfugiés et proscrits français, les travaux militaires poursuivis autour du camp retranché d'Anvers, fournissaient matière à des froissements quotidiens qui menaçaient de dégénérer en complications graves.

Les déclarations d'allure pacifique de l'Elysée ne trompaient pas les milieux officiels belges et étrangers; ils se méfiaient des desseins annexionnistes attribués à Louis-Napoléon et à son entourage. On avait signalé à nos ministres la préparation d'un décret, prêt à être inséré au *Moniteur universel*, portant réunion de la Belgique à la France (1).

Les appréhensions trouvèrent de nouvelles confirmations dans les ordonnances du 22 janvier 1852 qui entraînaient la confiscation des biens de la Maison d'Orléans — le premier vol de l'Aigle — et dans la désignation comme Ministre de l'Intérieur, de M. de Persigny, politique sans scrupule, peu sympathique à la Belgique.

Bien que le gouvernement de Bruxelles s'efforçât à calmer les susceptibilités de l'Elysée et à lui donner satisfaction dans la question particulièrement brûlante de la presse, les réclamations et les griefs n'en continuaient pas moins. Paris donnait l'impression de vouloir laisser « une question toujours ouverte » qui pourrait être exploitée le jour où on jugerait bon d'envahir notre territoire.

(1) M. De Ridder, sans se prononcer sur l'authenticité du décret dont le texte circula en Belgique dès le début de 1852, fait remarquer que Firmin Rogier, notre ministre à Paris, pas plus que les historiens français qui ont écrit l'histoire du Second Empire, ne paraît penser que le Prince-Président ait pu prendre pareille décision. Il relate, d'après une dépêche du diplomate belge, qu'au cours d'une fête à l'Elysée, Louis-Napoléon s'adressa à M^{me} Rogier et lui dit tout à coup : « Est-il vrai qu'en Belgique on soit effrayé des bruits de guerre qui se sont répandus? Mais d'où viennent ces bruits? Qui donc les propage et dans quel intérêt? Ils sont absurdes et calomnieux. — Je ne sais, Monseigneur, d'où ils proviennent: mais n'auraient-ils pas leur source dans certain décret en deux articles, qui, au dire des auteurs de nouvelles, devait apparaître un de ces matins au *Moniteur*? C'est absurde, je vous l'accorde, Monseigneur, mais, enfin, on s'en est fort préoccupé, et à la Bourse, chaque jour, on en exploite l'éventualité. — Un décret, reprit le Prince, non sans vivacité, mais est-ce donc par décret qu'on s'empare d'un royaume? Il faut y mettre un peu plus de façon, je pense. Et pourquoi donc tenterais-je de prendre la Belgique? La France n'est-elle pas assez grande et n'avons-nous pas assez à faire à l'intérieur, sans songer à chercher querelle à l'extérieur? » — Cependant, Frère-Orban, le 12 avril 1892, déclarait à la Chambre qu'il croyait à l'existence du décret d'annexion.

La crainte d'un conflit général, les difficultés de notre situation, agitèrent les grandes Cours pendant les premiers mois de 1852. « On peut, à l'intérieur, jouer à l'Empire tant que l'on veut, dit à Sylvain van de Weyer, notre ministre à Londres, l'ambassadeur de Russie, mais en vouloir ressusciter les traditions à l'extérieur, ce serait déclarer la guerre à l'Europe. Cependant, on se nourrit de chimères à l'Elysée, on y cherche à trouver des noms honnêtes pour des choses qui ne le sont pas; on y appelle tantôt *remaniement européen, territorial, etc.*, tantôt *conquête pacifique*, des projets qui, au fond, consistent tout simplement à s'emparer du bien d'autrui et qui ne se pourraient réaliser sans la guerre et la violation de tous les engagements. Les gouvernements, qui ont de l'avenir et une politique suivie, ne se jetteront pas dans ces aventures. La confiscation des biens de la Maison d'Orléans a fait ouvrir bien des yeux. Que la Belgique soit sans inquiétude : elle est, pour ses rapports avec l'Europe, dans la meilleure des conditions. »

Que la Belgique soit sans inquiétude : la parole était rassurante. Répondait-elle à la réalité ? M. De Ridder, dans un chapitre très neuf qu'il intitule « Une coalition européenne antifrançaise », résout la question affirmativement, et à l'appui, il apporte de nombreux extraits des notes échangées entre M. d'Hoffschmidt, alors ministre des Affaires étrangères, et nos agents, F. Rogier, van de Weyer, Nothomb, O'Sullivan, de Jonghe, Willmar, état-major d'élite qui secondait habilement Léopold I^{er}, « Nestor des rois et des diplomates ».

« Toute tentative contre la Belgique serait pour nous un *casus belli*, écrivait le 3 février 1852, la reine Victoria à « son très cher oncle Léopold ». En même temps, le Foreign Office s'assurait de la fidélité des trois Cours du Nord au devoir de la garantie. L'appui du tsar Nicolas nous était acquis. « J'aime la Belgique, car elle nous assure l'Angleterre, déclara le chancelier de Nesselrode; je suis heureux qu'il y ait une Belgique indépendante; c'est pour nous une garantie de plus; pour la défendre, l'Angleterre et la Russie se trouveraient dans les mêmes rangs. » Le Ministre de Prusse à Saint-Petersbourg renchérisait : « La Providence nous donne la Belgique; sans la Belgique, l'Angleterre abandonnerait le continent à lui-même. » L'attitude du cabinet de Vienne n'était pas moins bienveillante.

Mais on ne se contenta pas de formuler des promesses. On envisagea l'adoption immédiate de mesures pratiques et la fixation des effectifs qui seraient mobilisés si la France attaquait notre pays.

Ainsi, les Puissances s'étaient coalisées pour couvrir la Belgique de toute atteinte de sa voisine du Sud.

Le problème de l'apport hollandais au maintien de l'ordre établi en 1839 fut même envisagé. Dans une conversation avec le ministre britannique à La Haye, le chef du département néerlandais des Affaires étrangères, M. Van Sonsbeeck, se montra disposé à coopérer avec les grandes Puissances à la sauvegarde de notre individualité.

Le cabinet de Paris fut clairement averti que les nations qui avaient signé, avec la France, les traités de 1839, étaient décidées à faire respecter la neutralité belge.

A la suite de la reconnaissance de l'Empire par le gouvernement belge, l'année 1853 parut s'ouvrir au milieu de mutuelles assurances de bons rapports et de désirs de concorde. Le Ministère « extra-parlementaire », dirigé par Henri de Brouckère, s'occupait de trouver une solution aux contestations pendantes avec la France; il apportait un esprit conciliateur dans la négociation d'un arrangement commercial et surtout par la présentation de la loi Faider pour la répression des offenses commises envers les souverains étrangers.

Surgit alors, d'une façon tout inattendue, « l'incident Butenval ». Avec le printemps de 1853, s'étaient produites les premières manifestations de la crise dont devait sortir la guerre de Crimée. Le 22 mars, le ministre de France à Bruxelles, M. His de Butenval vint lire à M. de Brouckère une déclaration dont le sens était que « si les traités existants seraient méconnus en Orient, ils pourraient l'être en Occident et la France, se considérant comme dégagée, pourrait bien prendre une revanche ailleurs ». Était-ce une boutade, une légèreté ? un acte prémédité, réfléchi ? Était-ce, selon l'interprétation de M. Pierre de la Gorce, l'éminent historien du Second Empire, une façon de prévenir les agrandissements des autres Puissances ? En tous cas, ne voir aucune intention sérieuse dans cet avertissement qui avait été entouré d'une certaine solennité, c'eût été bien imprudent. Le gouvernement mit aussitôt nos grandes légations au courant. M. De Ridder a recueilli les réponses des Puissances. Celles-ci, de même qu'en 1852, donnèrent une nouvelle sanction de la garantie inscrite dans nos pactes fondamentaux, et firent entendre à Paris un langage suffisamment explicite.

Ce fut aussi, au printemps de l'année 1853, que Léopold I^{er}, accompagné du duc de Brabant, se rendit en Allemagne et de là en Autriche. L'annonce des fiançailles de l'héritier du trône donna bientôt l'explication du voyage royal. L'union projetée comblait les vœux de notre souverain, désireux depuis les débuts de son règne d'un intime rapprochement entre la Belgique et l'Autriche. M. de Brouckère en exposa les avantages dans une circulaire adressée à nos représentants à l'étranger. Elle contenait ces passages : « L'événement

nement qui se prépare est de ceux qui influent sur l'avenir d'une nation... C'est une consécration nouvelle, éclatante de notre nationalité... La Belgique se rapproche avec plaisir de cet Etat (l'Autriche), considéré bien moins comme Etat catholique que comme puissance signataire des traités de 1839. L'alliance de la Maison de Cobourg avec la Maison de Habsbourg n'a rien que de naturel, ce n'est agressif pour personne... A tous les points de vue, l'acte qui va s'accomplir est un gage de sécurité pour le pays. La Belgique avait été pour les Autrichiens un héritage, pour les Français une conquête, pour les Hollandais une *acquisition*. Aujourd'hui, nous sommes indépendants. Nous possédons des institutions appropriées à nos traditions, à nos mœurs, à nos besoins matériels et moraux. Nous en usons sagement sous le sceptre de la dynastie nationale et nous sommes bien convaincus que personne ne peut former le projet coupable, et j'ajouterai volontiers insensé, d'y porter atteinte soit directement, soit indirectement. »

Le mariage autrichien, observe M. De Ridder, infligeait à Napoléon III une blessure d'amour-propre. « On n'a pu voir sans jalousie à Paris, disait Nesselrode à notre agent en Russie, le mariage du duc de Brabant avec une archiduchesse d'Autriche lorsqu'on n'est pas parvenu soi-même à épouser une princesse de Maison souveraine. » L'Empereur en conçut un grand dépit; il ne cacha pas son irritation. « Au cours d'un bal donné à Saint-Cloud, écrit dans son journal le comte de Hübner, l'ambassadeur autrichien, l'empereur Napoléon quitta sa danseuse, s'approcha de moi et, au milieu de la cohue qui nous entourait, donna un libre cours à ses doléances qui, au fait, étaient des menaces. Voyant dans le mariage du duc de Brabant avec une archiduchesse d'Autriche une attaque indirecte contre son pouvoir, se croyant trahi, menacé, humilié, il me faisait l'effet d'un homme presque affolé. Je ne pense pas que ses colères étaient jouées... » Bientôt l'administration impériale articula, avec plus d'animosité, des griefs contre notre presse et à propos de l'hospitalité accordée aux proscrits; les négociations commerciales en cours furent suspendues. Quelques mois plus tard, Napoléon III, recevant le prince de Chimay, venu à Lille pour le saluer, ne put s'empêcher de lancer ces propos : « On me prête à l'endroit de la Belgique des intentions que je n'ai pas; on suppose que je veux l'envahir; je n'y songe pas. Ce qui est vrai, c'est que votre peuple est détestable, c'est que votre pays est un foyer d'agitation par la présence des réfugiés politiques. Vous devez y mettre ordre. Si vous êtes impuissant à le faire, d'autres alors devront se charger de ce soin, tenez-le vous pour dit. »

L'année 1854 ramena plus de cordialité dans les relations. L'em-

pereur, qui désirait s'assurer, dans les affaires d'Orient, l'alliance britannique, comprit, selon toute apparence, que l'appui de notre monarque, de grand crédit à la Cour de Saint-James, ne pourrait que lui être avantageux. D'autre part, l'entente anglo-française avait dans Léopold I^{er} un partisan convaincu; il y voyait un frein aux ambitions de la France, une assurance de sécurité pour la Belgique. On peut dire, sans rien surfaire, que l'influence du roi fut l'origine, le nœud et le lien presque constant de cette entente.

Les entrevues princières étaient fort à la mode. La visite à la Cour de Bruxelles (janvier 1854) du prince Napoléon, l'héritier présomptif à ce moment du trône impérial, ne resta pas sans suite. Léopold I^{er} et le duc de Brabant, quelque temps après, se rendirent au camp de Boulogne où se trouvait l'Empereur; l'accueil fut des plus empressés. Notre souverain, pour éviter tout commentaire défavorable et laisser à sa démarche un caractère de pure courtoisie, s'abstint de passer la revue des troupes françaises.

La détente entre les deux Cours se marqua mieux encore pendant la guerre de Crimée; le duc et la duchesse de Brabant firent à Saint-Cloud un séjour « qui se termina dans une atmosphère de complète cordialité »; ils étaient accompagnés du prince de Chimay, « pilote officiel du jeune ménage » et de M. Jules Devaux, chargé spécialement de guider le duc de Brabant « à travers les écueils de la Cour des Bonaparte ». Les contemporains furent frappés de la maturité de jugement de notre futur roi, non moins que de la « longueur de son nez ».

L'hommage que la Cour de Bruxelles était venue rendre au nouvel Empire paraissait avoir dissipé le mécontentement causé par le mariage autrichien. Il eût été imprudent de se faire trop illusion. Peu après la réception à Saint-Cloud, les hostilités en Crimée prenaient fin, Léopold I^{er} avait mis son crédit au service de la conciliation. Le Congrès de paix s'ouvrit à Paris. L'incident du 8 avril soulevé par Walewski dénonçant, devant les diplomates réunis, les « excès de la presse belge », permit de juger que les dispositions de l'administration impériale n'avaient pas varié et qu'il faudrait peu de chose pour provoquer l'intervention de l'irascible voisin.

Le livre de M. De Ridder s'arrête à l'année 1856, au moment où le réquisitoire du ministre impérial, au Congrès de Paris, obligeait la diplomatie belge à être plus que jamais en éveil.

« Pour ce qui concerne la France, écrivait, en 1851, M. d'Hoffschmidt à nos représentants près des puissances étrangères, il faut avoir l'œil et l'oreille constamment ouverts; il faut se conduire de la façon dont on se conduit quand on se trouve vis-à-vis de gens dont on peut tout redouter. » La recommandation fut valable à travers tout le règne.

L'étude, dont nous avons tenté de donner un aperçu, s'appuie sur des sources inédites, puisées essentiellement aux correspondances de nos agents diplomatiques. L'auteur a su habilement les mettre en œuvre, s'effaçant discrètement pour les laisser parler et insérant, dans le texte, de larges extraits des notes et des dépêches les plus caractéristiques. Nous ne pouvons qu'approuver sa méthode. Ne disposant que d'une documentation unilatérale, c'est-à-dire de documents belges, s'il n'entend pas réserver tout jugement, il tient à permettre aux lecteurs d'apprécier les éléments qui justifient l'exposé. Au surplus, avec sa modestie coutumière, M. De Ridder écrit dans sa préface : « Mon étude ne peut donc aspirer à être définitive, car il est possible que lorsque les correspondances diplomatiques françaises relatives à l'histoire de Napoléon III seront mises à la disposition des chercheurs, des rectifications et des compléments devront y être apportés. »

En attendant, l'idée qui se dégage de cet excellent travail, c'est que Napoléon III, dès les premières années de son règne, songea au remaniement de la carte de l'Europe et que dans son vaste programme, figurait, à échéance plus ou moins rapprochée, sinon la conquête, du moins l'asservissement de tout ou partie de notre pays. D'aucuns discuteront la question de savoir jusqu'à quel point ces velléités furent des volontés annexionnistes; ils préféreront voir dans les « sorties » impériales des manifestations de « mauvaise humeur » plutôt que de « mauvais desseins ». Nous ne croyons pas toutefois que le roi Léopold et ses conseillers se soient alarmés à tort.

Le *Mariage du Roi Léopold II* montrera en outre à ceux qui décrieraient, sans la connaître, notre diplomatie du passé, combien sa mission fut souvent pénible et délicate et combien fut constante la vigilance qu'elle déploya.

MICHEL HUISMAN.

Bibliographie

G. COHEN, *Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501*. (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 23.) Strasbourg, Istra, 1925, cxxvii-728 pages, cinq planches, 90 francs.

En 1920, M. Cohen a publié la première partie d'un grand ouvrage consacré aux écrivains français en Hollande au xvii^e siècle; en 1924, il a fait paraître un volume excellent sur la vie et l'œuvre de Ronsard (1). Et voici maintenant un livre qui se rattache à des travaux plus anciens, ceux qui eurent pour objet le théâtre médiéval.

Depuis son *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge* (1906), l'auteur avait poursuivi ses recherches sur le théâtre wallon et picard (2). Elles lui ont permis de faire une trouvaille : la découverte, à la bibliothèque communale de Mons, que dirige M. Hublard, d'un document unique, « d'une valeur incomparable pour l'histoire dramatique en général et l'histoire de notre théâtre en particulier : le livre de scène du *Mystère de la Passion* ou plutôt, comme l'appelaient devant moi Gémier, contemplant avec émotion le manuscrit de son antique prédécesseur, *Le livre de conduite du régisseur* (p. xxi) ». Cet *Abregiet*, comme l'appelaient les Montois de 1501, règle minutieusement les allées et venues des acteurs, les entrées en scène, les interventions de l'orchestre, le fonctionnement des machines ou *secrets*.

M. Cohen compléta les indications fournies par ce document — en consultant aux archives de Mons le compte des *Despenses de la Passion* qui fait connaître tous les détails matériels de l'organisation du spectacle. Grâce à ces deux sources, il a pu reconstituer, sous tous leurs aspects, le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban

(1) Voir la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1920-1921, p. 715; 1924-1925, p. 256.

(2) *Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly*, 1920.

et les circonstances de sa représentation sur le grand « Markiet » de Mons, du 5 au 12 juillet 1501.

La reproduction du *Livre de conduite et des Despenses de la Passion* constitue, cela va sans dire, la majeure partie du volume (p. 7-593) (1). Mais elle est précédée d'une introduction qui analyse toutes les parties des deux documents et en tire des conclusions générales (CXIX-CXXVII) en même temps qu'elle nous fait assister au spectacle donné aux Montois de 1501.

Si les documents édités par le savant professeur de Strasbourg « n'apportent pas une révolution dans nos connaissances sur la technique théâtrale du moyen âge, ils les enrichissent notablement ». M. Cohen fait voir l'intérêt des indications relatives à l'application du principe de la mise en scène simultanée, consistant à présenter en même temps aux spectateurs toute la scène des lieux (soixante-sept) par lesquels passe la vaste action du *Mystère de la Passion*. Il relève les survivances de ce système de décors dans le théâtre classique, sa résurrection actuelle (2). Il croit « à la valeur de cette restitution de la mise en scène simultanée dans le théâtre contemporain pour lui permettre, en un cadre étroit, de multiplier les lieux nécessaires à la mobilité de son action et d'en simplifier la représentation par stylisation. ». Il insiste sur les soins apportés à la représentation de 1501 : « Quand on pense que tout ce labeur de six mois est destiné à une représentation unique on est stupéfait de cet effort voué à la gloire de Dieu et à l'éclat du spectacle. » D'autre part, il montre que « le substrat dialectal picard exerce son action en dépit de la mobilité superficielle des frontières politiques » : Mons avait convié en 1501 toutes les villes picardes depuis Binche jusqu'à Amiens. C'est la ville d'Amiens qui a fourni le volumineux manuscrit de la pièce; c'est de Chauny, « véritable nid de jongleurs » que sont venus les principaux *secrets* de la pièce et les deux machinistes qui ont réalisé le Paradis et l'Enfer. L'influence de la littérature française dans le Hainaut est une nouvelle fois prouvée par le succès de la représentation de 1501. Il est vrai que si le Hainaut a beaucoup reçu de la France il lui a, de son côté, donné à cette époque des maîtres : Molinet, Lemaire de Belges. « De cet échange de biens spirituels, que le présent prolonge et

(1) A la fin du volume on trouve des index: noms de personne, de lieu, acteurs, personnages dramatiques, scènes, thèmes; ainsi qu'un glossaire et un tableau grammatical (pp. 595-722).

(2) *La grande pastorale* (Gémier), *La Passion de Gréban* (Antoine), *Les Miracles de Notre-Dame* (Yv. Guilbert).

continue, la Belgique et la France ont le droit de concevoir quelque fierté. »

Tout imparfait qu'il est, ce résumé des conclusions auxquelles est parvenu l'auteur donnera cependant quelque idée de la riche substance du livre de M. Cohen. L'érudition impeccable de l'auteur a fourni une contribution de premier ordre à l'histoire de la littérature en Belgique.

L. L.

ELISÉE RECLUS, *Correspondance*, tome III. Paris, Costes, 1925, 339 pages.

Ce volume contient cent quatre-vingts lettres environ adressées par le grand géographe à des parents, à des amis de 1889 à 1905, année de sa mort. Il contient aussi, complétant les deux premiers volumes de la correspondance, quelques lettres de jeunesse. Dans la plus intéressante (datée de Berlin, avril 1851) Elisée Reclus expose à sa mère les raisons pour lesquelles il ne peut devenir pasteur. Il est encore chrétien (protestant); mais s'il accepte l'Eglise, libre communion des croyants, il rejette tout sacerdoce, il ne veut pas se placer entre les fidèles et Dieu. A cette lettre, imprégnée d'idéalisme, correspond à l'autre bout du volume (p. 322) une déclaration, non moins idéaliste, du vieillard parvenu au terme de sa carrière : « Si je travaille à m'appartenir c'est pour me donner; et si je tiens à être fort, c'est pour me dévouer pleinement. La cité de ma conscience me suffit. Je m'en tiens au vieux proverbe : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » Voilà une morale qui me paraît convenir à des hommes : le devoir quand même et, s'il le faut, l'infortune pour récompense ». Quoique l'on puisse penser des conceptions sociales d'Elisée Reclus nul ne se refusera à reconnaître et à admirer la noblesse morale qui apparaît partout dans sa correspondance.

On lira avec un intérêt particulier les lettres de 1892 à 1899 où il est question de « l'incident Reclus » à l'Université de Bruxelles et des débuts de l'Institut des Hautes-Etudes (1); en les complétant toutefois par l'exposé, si objectif, de la crise universitaire de 1894 dû au comte Goblet d'Alviella (*L'Université de Bruxelles, 1884-1909*, pp. 26-37).

L. L.

(1) Pages 125, 152, 154, 155, 157, 158, 160, 168, 172, 176, 178, 186, 210. Pages 175-6 : une lettre à M^{me} Dumesnil est datée de 1894 par erreur; elle fait allusion à un incident qui s'est produit à la *Ligue belge de l'enseignement* au mois de janvier 1895.

E. PONS, *Swift, I. Les Années de jeunesse et le Conte du Tonneau*, 1 vol. Strasbourg et Paris, Istra, 1925, 410 pages.

La série, déjà importante, des publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage sur la littérature anglaise. Après M. L. Cazamian, auteur d'une étude sur *Le roman et les idées en Angleterre : l'influence de la science* (fasc. 15), M. Pons, maître de conférences à l'Université, consacre un volume aux *Années de jeunesse* de Swift et au *Conte du Tonneau* (fasc. 26). Dans un second volume, l'auteur étudiera la politique, les amitiés littéraires de Swift et son exil en Irlande.

Le tome qui vient de paraître est remarquable à la fois par sa méthode et par l'analyse claire, minutieuse, qu'il fournit du célèbre *Conte du Tonneau*.

L'auteur traite dans le premier livre (pp. 1 à 108) des études de toute nature consacrées à la vie et à l'œuvre de Swift; il considère successivement trois espèces de critiques et de biographes : « ceux qui furent les contemporains de Swift et le connurent personnellement; ceux qui sans l'avoir connu appartiennent à la génération qui suivit la sienne et recueillirent plus ou moins directement des échos de sa vie; ceux, enfin, que leur éloignement dans le temps a réduits au rôle de purs historiens (1) ».

Parmi les sources directes et les témoignages immédiats qu'il énumère, il signale surtout un fragment autobiographique de Swift ne contenant que « des notes rapides et sèches, éparses parmi les manuscrits »; les *Mémoires* de Mrs. Pilkington, très sincères et mesurés; les *Remarques* de John Boyle, cinquième comte d'Orrery (1751), « qui firent date et ouvrirent vraiment la première période des controverses swiftiennes (p. 13) »; les *Observations sur les Remarques d'Orrery*, par Delany; une apologie de Swift par Deane Swift (1754); et enfin les *Mémoires of several ladies of Great Britain* de Thomas Amory. Celui-ci déclare « qu'il intercalera parmi les vies de ces dames illustres un portrait de Swift, portrait d'une exactitude fidèle... », etc. (p. 31).

Après les sources directes, voici l'examen des auteurs qui se sont livrés à la « revision et à la critique des premières sources » : Lyon, Johnson, Sheridan; suivent les critiques de l'« époque romantique » : Monck-Berkeley, Beddoes, Barrett, les « Swiftiana » de Wilson, Walter Scott, les diatribes de Jeffrey, la tentative, infructueuse, de réaction contre le romantisme, avec Monck-Mason... Après

(1) P. 5.

cet insuccès, la critique romantique reprend le dessus avec Macaulay et Thackeray; elle « acquerra, par sa force et sa vie, une valeur classique et universelle, deviendra partie intégrante du patrimoine littéraire du XIX^e siècle anglais, se perpétuera, de nos jours encore, à travers toutes les mémoires (p. 80) ».

M. Pons n'oublie pas, à côté des commentaires anglais de l'œuvre de Swift, les études de Prévost-Paradol, de Paul de Saint-Victor, et surtout celle de Taine, dans le tome IV de son *Histoire de la littérature anglaise*.

Au jugement de M. Pons, elle est « systématique, mais elle n'est objective qu'en apparence; par sa véhémence et son lyrisme, elle appartient donc bien à la période romantique de la critique swiftienne, dont elle est la production la plus éclatante (p. 85) (2) ».

Enfin, dans le chapitre final de cette première partie, M. Pons nous parle des écrivains qui, de W. R. Wilde à Temple Scott et à Elrington Ball, se sont attachés à présenter une critique objective et à mettre à sa véritable place l'auteur du *Conte du Tonneau*.

Dans la seconde partie, de beaucoup la plus étendue (pp. 109-397), l'auteur entre au vif même de son sujet, en étudiant l'enfance et la jeunesse de Swift; ses séjours chez Temple, son voyage à Oxford où il s'initie à la poésie et compose des odes pindariques; ses lectures, ses méditations, ses efforts littéraires... Ceci conduit tout naturellement M. Pons à l'analyse approfondie du *Conte du Tonneau*, commencé dès 1696, publié en 1704. Il fait voir comment les circonstances ont amené Swift à écrire cette œuvre, comment s'est formée la doctrine du *Conte*. De celui-ci, l'auteur étudie un à un les thèmes et la philosophie en faisant ressortir notamment le caractère de la digression sur la *Folie* où « il est indéniable que flotte le souvenir d'Erasmus » (p. 385) et de son célèbre *Eloge*.

Le savant professeur de Strasbourg parle enfin, en guise de conclusion, de l'esprit swiftien, caractérisé par l'alliance de l'humour et du mythe; humour qui prend, tour à tour, la forme d'un « badinage caustique et enjoué », « une forme impersonnelle, narrative et vive », ou bien encore « une forme burlesque et drôlatique ». Cet humour a pour auxiliaire le mythe, tout ensemble « image et idée ». « Cette double nature, dit l'auteur, rend compte à la fois de sa puissance de hantise et de sa valeur explicative : par la précision

(1) Voir sur ce point particulier l'intéressant ouvrage de Sybil Goulding, *Swift en France*, cité par M. Pons (1 vol. de la *Bibliothèque de littérature comparée*. Paris Champion, 1924). Il contient une importante bibliographie. L'auteur cite notamment, parmi les écrivains qui ont fait connaître Swift en France, Philarète Chasles, Villemain, Challemel-Lacour.

que lui apporte l'image, le trait humoristique devient à la fois plus inoubliable et plus mordant, par le petit nombre et l'universalité de ces mêmes images fondamentales, l'humour swiftien acquiert une signification philosophique... » L'humour de Swift, dans le *Conte du Tonneau*, est d'une « admirable régularité d'allure ». Dans cette œuvre, « mythe et humour sont inséparables, et inséparables aussi de toute pensée. Aussi toute pensée swiftienne prend-elle, à partir d'un certain degré de profondeur la forme mythique, et cette forme mythique constitue par elle-même une expression humoristique... » Cet humour enfin est plein d'amertume : « Swift, dit M. Pons, est le plus dramatique des humoristes parce qu'il est le premier des humoristes métaphysiciens, métaphysicien par son attitude anti-métaphysique même... » C'est pourquoi, ajoute l'auteur, la vision humoristique de Swift « reste une des plus obsédantes que l'humanité ait connues, et l'impression dominante, au sortir de cette œuvre, est celle d'une sérénité volontaire et obstinée... » (pp. 393-397).

Telle est la conclusion de ce premier volume si documenté, d'un équilibre de composition parfait, muni d'une bibliographie très complète. Il fait honneur à l'Université de Strasbourg et à la science française.

M. L.

MARIA BIERMÉ, *Rayons d'Ame. Infiniment j'aime la vie*. Ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, Ghiberre; Bruxelles, Dewit, 1925. Préface de M^{me} Alphonse Daudet, 207 pages in-12.

M^{lle} Maria Biermé vient de remettre au jour les *Rayons d'Ame* qui avaient paru, en 1907, aux éditions de la *Belgique artistique et littéraire*. Elle a fait suivre le recueil ancien de poésies nouvelles qui se groupent sous les titres *Deuil* et *Infiniment j'aime la vie*.

M^{lle} Biermé s'était fait connaître, parmi nos écrivains, grâce à de nombreuses publications entre lesquelles nous citerons particulièrement son très beau livre *Les artistes de la pensée et du sentiment* (Bruxelles, Larcier, 1911 et 1912).

Ce qui frappe tout d'abord dans les pages émouvantes de *Rayons d'Ame*, c'est la personnalité de l'auteur et sa sensibilité exquise. Un idéal d'une élévation peu commune et d'une délicatesse toute féminine assure à l'œuvre une beauté antérieure à la forme. Nous trouvons bien parfois, le long des sentiers parcourus, tant d'avalanches de fleurs et de parfums que nous craignons de voir la mièvrerie s'imposer en rançon de la tendresse. Mais d'autres proses, d'autres poèmes d'une forte coulée viennent nous détromper, où un sentiment puissant s'exhale, où une énergie irrésistible se déploie.

Dans cette confession, dans ce rayonnement d'une âme attristée, apparaît, derrière l'émotion des mots, un visage douloureux. L'œuvre entière est pénétrée de l'amour d'un être cher et disparu. Mais ce sentiment humain ne suffit pas à un idéal qui voudrait échapper à la prison des limites : amour humain, amour divin, amour de l'art, amour de la vie forment l'armature spirituelle du livre.

Après les pages intitulées *Deuil*, les poèmes de *Infiniment j'aime la vie* expriment avec force cette exaltation.

Quant à la forme, elle est souvent excellente. Les pages non rimées sont gracieuses et d'une souplesse très musicale. Parmi celles-ci, nous placerons hors-pair *Japonnerie de Rêve*.

Les premiers poèmes — les moins originaux — ont une allure qui rappelle un tant soit peu de Banville ou Gautier. Mais on sent que M^{lle} Biermé, qui abhorre le joug de la discipline, ne se pliera pas aux exigences formalistes du Parnasse et que la science du vers ne la tente point. Mais, à défaut de cette science, elle possède à un haut degré l'instinct des cadences harmonieuses, ce qui vaut mieux. Aussi la voyons-nous, en un genre plus proche du symbolisme ou de l'inspiration de Verhaeren, réaliser de très beaux effets dans le vers libre qu'elle emploie avec une sûreté assez rare.

Les assonances, les rimes reprises ou abandonnées, les césures acceptées ou rejetées, lui permettent d'atteindre, comme d'instinct, à une variété et à une plasticité heureuses. Citons particulièrement le *Triptyque du Poète*, de *Sa vie* et de *Son œuvre*; *le Crucifix*; *les Arbres*; *le Steppe*; *le Vent*; *Pourquoi t'en allais-tu? Remembrance*; *Aujourd'hui*; *La Mort*.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la réédition de ce livre épuisé, qui paraît augmenté dans sa forme nouvelle.

L'Académie française a eu un geste heureux en couronnant un recueil d'un auteur aussi distingué et qui fait honneur à nos lettres belges.

LUCIEN-PAUL THOMAS.

PAUL BONENFANT, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens (1773)*. Bruxelles, Hayez, 1925. Un volume in-8°; 262 pages. [*Mémoires couronnés de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, II^e série, t. 19.]

Voici un excellent ouvrage. Par l'abondance et le choix judicieux de sa documentation, par son jugement critique impartial et modéré, par le groupement des faits, par le style sobre et direct, M. Bonenfant a réalisé une œuvre d'histoire dans toute la force du terme. Je laisse aux spécialistes en la matière le soin de déterminer si ce livre présente quelques lacunes ou des erreurs d'interpré-

tation. Quant à moi, au risque de paraître manquer à mon devoir de critique, je ne veux pas rechercher à la loupe l'une ou l'autre paille dans cet or fin et préfère me complaire dans l'impression d'unité et d'homogénéité que ma lecture m'a laissée.

Un mot sur la teneur de l'ouvrage :

L'auteur examine d'abord les causes générales qui ont provoqué la suppression de l'Ordre des jésuites au XVIII^e siècle, puis il étudie sa situation aux Pays-Bas et les décisions qui furent prises pour amener également là sa disparition. Plusieurs chapitres de caractère plus technique sont ensuite consacrés aux manœuvres par lesquelles la Compagnie essaya de se dérober aux mesures cruelles qui la frappaient, aux rigueurs gouvernementales, aux questions de pensions, à la liquidation des biens jésuitiques. Enfin, nous rentrons de nouveau dans un domaine élargi, par le sujet des deux derniers chapitres : *La suppression et l'enseignement*. — *La suppression et l'opinion publique*.

Les conclusions de M. Bonenfant sont probantes et logiquement amenées. Les jésuites des Pays-Bas souffrirent plus qu'ailleurs des mesures prises à leur égard parce qu'ils y furent victimes de deux tendances qui, se contrariant parfois, aboutirent en fin de compte au même but. Marie-Thérèse ne redoutait pas l'influence séculière des jésuites mais convoitait leurs biens pour réduire le déficit croissant de ses budgets. A Bruxelles, en revanche, le groupe étatiste et « philosophique » du chef-président de Nény et des membres du Comité jésuitique voyait avant tout dans la suppression un « bienfait social ».

D'où il résulta que, chez nous, les jésuites perdirent non seulement leurs biens mais furent mis dans la stricte impossibilité d'exercer encore une action pédagogique ou sociale quelconque. Pour des motifs trop longs à exposer ici, je ne partage pas le sentiment de l'auteur lorsqu'il voit dans cette situation nouvelle une transformation qui dut « avoir de grandes conséquences pour les progrès du libéralisme en Belgique ».

FRANS VAN KALKEN.

J.-B. TREND, *Luis Milan and the Vihuelistas*, 1 vol. in-8° de 128 pages. (Tome XI de la collection : *Hispanic notes and monographs*.) Oxford, University Press, 1925.

M. Trend est, parmi les hispanisants d'Angleterre, celui qui connaît le mieux l'histoire musicale de l'Espagne au XVI^e siècle. Ses travaux sur Morales et sur Victoria, basés en grande partie sur des recherches personnelles faites sur place, l'ont classé, dans ce domaine, au tout premier rang. Malgré son apparence de simple

vulgarisation, le petit ouvrage dont il est question ici, évoque, dans son ensemble, une vision extrêmement précise de l'Espagne musicale de la Renaissance, non plus, cette fois, du côté religieux, illustré par les Morales, les Guerrero, les Victoria, mais du côté profane. Groupant ses matériaux autour d'un personnage central, Luis Milan, qui vécut à la Cour de Germaine de Foix, vice-reine de Valence, M. Trend retrace d'une main sûre et d'un œil avisé, l'œuvre littéraire et musicale de ce luthiste, auquel on doit un *Cortesano* (1561) — application entièrement originale du *Cortegiano* de Castiglione aux conditions particulières du royaume de Valence —, d'autre part, un recueil de musique de luth, *El Maestro* (1535), dont les *fantasias*, les *villancicos* et les *romances* ont servi de modèle à la brillante pléiade des luthistes espagnols qui s'échelonnent tout au long des deux derniers tiers du xvi^e siècle. Avec une clarté remarquable, M. Trend explique ce qu'est le luth espagnol (*vihuela de mano*) — à savoir un instrument intermédiaire entre le luth proprement dit et la guitare — et en quoi consiste la notation en tablature dont se servent les *vihuelistas*. Les exemples très caractéristiques de pavaues instrumentales, de *romances* et de *villancicos* vocaux-instrumentaux par où se termine le volume, complètent à merveille celui-ci et permettent de se rendre un compte très exact de la valeur et de l'originalité de ces productions locales.

CH. V. D. B.

D. GIOVANNI D'ALESSI, *Il tipografo fiammingo Gerardo de Lisa cantore e maestro di capella nella Cattedrale di Treviso (1463-1496)*. Ed. Tipografia A. E. R., Vedelago (Treviso), 1925.

Cette brochure de 31 pages, qui a pour auteur l'actuel maître de chapelle du Dôme de Trévise, tend à démontrer que Gerardo de Lisa, le typographe flamand bien connu par les spécialistes des incunables, se confond avec un Gerardo musicien, qui fut d'abord chantre puis maître de chapelle de la cathédrale trévisane. La démonstration n'est à notre sens, susceptible d'aucune discussion, les arguments *pour* étant surabondants. Les recherches d'archives auxquelles l'auteur s'est livré en vue de la rédaction de cet opuscule, l'ont amené à découvrir la présence, à Trévise, au xv^e et au xvi^e siècle, de divers autres musiciens d'origine belge ou française, entre autres *Raynaldus Odenoch de Flandria* (vers 1480), *Petrus Bordonus de Flandria* (vers 1480) et *Giovanni Nasco de Flandria* (1552-1560), pour ne citer que ceux qui sont désignés autrement que par leurs prénoms.

CH. V. D. B.

TH. GEROLD, *J. S. Bach*, 1 vol. in-8° de 128 pages (collection *Les musiciens célèbres*). Paris, Laurens, 1925.

La littérature relative à J. S. Bach est de date assez récente en France. Elle a, comme point de départ principal, l'ouvrage devenu classique d'Albert Schweitzer, paru en 1905 seulement, et se continue par le *J. S. Bach* d'André Pirro publié en 1906, dans la collection des *Maîtres de la musique* (Alcan), et le travail très important du même auteur sur *l'Esthétique de J. S. Bach*, qui date de 1907 (1). En acceptant de traiter, après ces maîtres, un sujet aussi formidable, dans un format aussi restreint, le distingué professeur d'histoire de la musique de l'Université de Strasbourg s'était engagé dans une tâche ingrate entre toutes. Disons tout de suite que, grâce à sa connaissance approfondie de la matière, il s'est tiré d'affaire, non seulement avec honneur, mais encore avec beaucoup de tact et de dextérité. Sa biographie de Bach est essentiellement vivante et bien équilibrée. L'analyse de l'œuvre était la partie la plus difficile. Comment, en effet, étudier sous toutes ses faces, en 70 pages seulement, une production aussi immense, dans laquelle il n'y a rien de médiocre ? Il faut choisir : mais le choix est malaisé, et c'est ici que M. Gérold a montré toute son habileté, en éliminant tout ce qui pouvait être écarté sans dommage, et en établissant, entre les diverses parties de l'œuvre du maître, une hiérarchie de proportions en parfait accord avec la réalité. Toutefois, le regret latent de ne pouvoir s'étendre plus se perçoit, par moments, et se décèle par une précipitation un peu sèche, dont à vrai dire, la responsabilité retombe moins sur l'auteur que sur les conditions draconiennes dans lesquelles il a été contraint de travailler.

CH. V. D. B.

RICHARD WAGNER, *Œuvres en prose*, tome XIII, traduit en français par J. G. Prod'homme; 1 vol. in-8° de 244 pages, dont 45 pages d'index alphabétique se rapportant aux treize volumes de la traduction. Paris, Delagrave, 1925.

Félicitons M. Prod'homme d'avoir mené à bien la tâche immense de traduire, dans leur intégralité, les œuvres en prose de R. Wagner. L'ensemble forme plus de 3,500 pages. On voit par là à quel point le maître avait le besoin de s'exprimer autrement que par la musique. Le style et la qualité de ces écrits est très variable, mais la

(1) M. Pirro s'était déjà intéressé à J. S. Bach, mais à un point de vue plus spécial, dès 1895, année où parut son ouvrage sur *L'Orgue de J. S. Bach*.

note dominante est sans conteste donnée par ce que l'on est convenu d'appeler les « œuvres théoriques », c'est-à-dire celles qui justifient l'orientation imprimée par Wagner à sa production musicale, à savoir : *L'œuvre d'art de l'avenir*, *Opéra et drame*, *Une communication à mes amis*, *Musique de l'avenir*, pour ne citer que les principales. Tout cela est d'un intérêt vital pour la connaissance de l'individualité du maître plutôt que de ses œuvres de la dernière manière, qui gagnent, en définitive, à être senties et analysées indépendamment de ce terrible fatras : car on ne saurait qualifier autrement cet amas rocailleux d'exposés de principe, où des idées générales et des intuitions lumineuses sont perdues dans une houle d'élucubrations lourdes et pénibles dont le subjectivisme utopique laisse souvent l'impression d'une grandiose puérité.

Le volume XIII de la traduction Prod'homme contient notamment la lettre ouverte à E. von Weber sur la vivisection (1879) et la longue dissertation intitulée *Religion et Art* (1880), dans laquelle on voit apparaître quelques-unes des marottes favorites du maître, dans ses dernières années : antisémitisme, végétarisme, pacifisme (un pacifisme contradictoire qui, tout en critiquant le Traité de Francfort, « qui ne semble avoir été conclu que pour préparer de nouvelles guerres », se concilie complaisamment avec une tendance foncière à exalter l'orgueil de race) ; à côté de cela, une « sociologie » improvisée de dilettante sentimental, qui paraît singulièrement naïve, quand on considère l'acuité avec laquelle l'artiste a su pénétrer les arcanes du cœur humain, dans son œuvre musicale.

CH. V. D. B.

J. G. PROD'HOMME, *L'Opéra (1669-1925)*, 1 vol. in-8° de 168 pages. Paris, Delagrave, 1925.

Dans cet ouvrage, paru à l'occasion du cinquantième anniversaire du bâtiment actuel de l'Opéra de Paris, œuvre de Garnier, l'auteur, étendant son sujet, fait, en réalité, l'histoire sommaire de l'opéra français — genre musical — tel qu'il s'est manifesté à Paris, dans les treize salles où il s'est successivement produit depuis ses débuts. La partie la plus importante du livre consiste dans la nomenclature, année par année, des œuvres qui ont été données en première représentation ou audition à l'Opéra, de 1671 à 1925. A elle seule, cette sèche énumération pourrait donner lieu à une foule d'observations du plus haut intérêt. Bornons-nous à signaler ici la part des musiciens belges : en 1713 et 1715, deux ballets de Bourgeois (*Les Amours déguisées* et *Les Plaisirs de la Paix*) ; à partir de 1774, œuvres de Gossec (*Sabinus*, etc.) ; à partir de 1775, œuvres de Grétry (*Céphale et Procris*, etc.) ; en 1851, un ballet de J. B. J. Tolbecque (*Vert-Vert*,

en collaboration avec Deldevez); en 1853, *Le Maître chanteur*, de Limnander; en 1856, une cantate de Ch. de Bériot; en 1859, *Le Retour de l'Armée*, cantate de Gevaert; en 1918, mise à la scène de *Rébecca*, de C. Franck. — Signalons une légère erreur, à propos du *Roi Arthus*, de Chausson, dont le troisième acte a été donné à l'Opéra en 1916 : la création n'a pas eu lieu à Bruxelles (1903), mais à Carlsruhe, en 1900. — En ce qui regarde le ballet-pantomime *Le Premier Navigateur*, créé à l'Opéra en 1785 (musique tirée en partie d'œuvres de Grétry), nous pouvons ajouter que Gossec a composé pour cet ouvrage un *concertante*, dont la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles a acquis récemment la partition autographe.

CH. V. D. B.

G. J. PROD'HOMME, W. A. Mozart, *sa vie et ses œuvres*; traduction-adaptation d'après la deuxième édition de l'ouvrage de M. ARTHUR SCHURIG; 1 vol. in-8° de 464 pages. Paris, Delagrave, 1925.

La littérature mozartienne française de ces quinze dernières années ne comporte, en dehors des excellents livres de vulgarisation de M. de Curzon (Ed. Alcan) et de M. C. Bellaigue (Ed. Laurens), qu'un seul grand ouvrage, celui de MM. de Wyzewa et Saint-Foix (Paris, Perrin, 1912), devenu classique par la rigueur de sa méthode, la hauteur de ses vues, la finesse et l'intelligence de son exégèse. Malheureusement, ces deux importants volumes n'étudient que les vingt premières années de Mozart. La traduction-adaptation extrêmement habile qu'a faite M. Prod'homme de l'ouvrage allemand de M. Schurig, vient combler la lacune résultant de cet inachèvement, et elle le fait — chose essentielle à noter — selon des vues entièrement analogues à celles qui ont guidé MM. de Wyzewa et Saint-Foix dans la conception et la rédaction de leur œuvre commune. C'est dire que, sans nier les droits de l'intuition créatrice d'hypothèses et divinatrice d'états psychiques, MM. Schurig et Prod'homme s'efforcent avant tout de rechercher la vérité quant aux phases diverses de l'existence matérielle de Mozart, aux aspects saillants de son caractère et de sa vie intérieure, aux rapports qui lient son œuvre à cette dernière. La partie biographique l'emporte de beaucoup sur l'analyse de la production du maître qui, si l'on excepte les grandes œuvres dramatiques, étudiées avec le plus grand soin et de la façon la plus suggestive, n'occupe dans l'ensemble du volume qu'une place relativement restreinte. Mais elle est conçue de telle manière qu'elle prépare admirablement le lecteur à comprendre cette production. Si purement objective qu'elle soit, elle

émeut profondément par le simple exposé des faits, d'où la personnalité de Mozart, antithèse singulière entre une évidente médiocrité extérieure et une incroyable richesse intérieure, se dégage avec un relief presque tragique. Il y a, dans cette façon de présenter les choses, exempte de toute sentimentalité romantique, une tentative de pénétration psychologique, dont on ne saurait nier la profondeur et qui apporte une contribution de premier ordre à la position et jusqu'à un certain point à la solution du problème mystérieux du génie.

CH. V. D. B.

PAUL COLLINET, professeur à la Faculté de droit de Paris, *Histoire de l'École de droit de Beyrouth*. In-8° de 333 pages. Paris, Société du Recueil Sirey, 1925.

Ceci est le deuxième tome d'une collection d'études historiques sur le droit de Justinien. Le tome premier, publié en 1912, contient une série de monographies qui témoignent du caractère oriental de l'œuvre législative de Justinien. M. le professeur Collinet se proposait de poursuivre sa démonstration par une étude de la Nature des actions et des autres voies de droit dans l'œuvre de Justinien; mais les circonstances, qui ont retardé la publication du deuxième volume d'études historiques sur le droit de Justinien, ont aussi fait dériver l'auteur vers un autre sujet. Voici qu'il nous offre une histoire de l'école de droit de Beyrouth, aussi célèbre que mal connue, nous promettant de consacrer bientôt un nouveau volume à l'étude de l'influence que l'enseignement de Beyrouth a pu exercer sur le développement du droit et sur la codification de Justinien. Il faut se réjouir qu'un savant, qui unit aux connaissances juridiques l'érudition de l'historien et de l'archéologue, se soit attaché à l'étude d'une institution bien déterminée, en s'imposant la tâche d'épuiser le sujet. C'est la seule méthode apte à asseoir l'histoire du droit sur des bases vraiment inébranlables. Et la valeur des savantes et minutieuses investigations de l'auteur s'accroît encore quand celui-ci a eu l'heureux privilège de pouvoir les poursuivre sur place, ce qui fut le cas de M. le professeur Collinet, envoyé en mission à l'école française de droit à Beyrouth en 1921.

Essayons de donner ici un aperçu tout à fait succinct de cette histoire interne de l'école de droit de Beyrouth, dans laquelle il n'est pas une affirmation qui ne soit étayée de sources soigneusement colligées. La fondation de l'école de Beyrouth se place vers la fin du 11^e siècle : il existait dès cette époque, à Beyrouth, un centre d'archives affecté à la conservation des constitutions impériales intéressant les provinces d'Orient; la corrélation est

évidente entre l'existence de ce dépôt d'archives et l'existence de l'école de droit; mais tandis que Mommsen suppose que l'existence de l'école de droit a fait choisir Beyrouth pour y établir le dépôt d'archives, M. Collinet indique d'excellentes raisons d'intervertir les termes de cette conjecture; disons donc de préférence que c'est l'existence du dépôt d'archives à Beyrouth qui a provoqué vers l'an 200 la fondation de l'école de droit. Que la ville de Beyrouth ait été choisie pour y établir un dépôt d'archives et qu'une école de droit s'y soit établie ensuite, cela s'explique très naturellement par la situation géographique de Beyrouth : qualifiée par les anciens de « porte de l'Orient », elle était un centre d'affaires très important qui devait s'intéresser tout particulièrement à la divulgation des règles juridiques. Comme le Haut-Empire ne connut pas les écoles officielles, l'école de Beyrouth resta longtemps une *statio* purement privée, où enseignèrent peut-être (mais ceci est une pure conjecture) certains grands juristes classiques d'origine orientale, tel, par exemple, Ulpien, sinon Papinien lui-même. Au v^e siècle, après que Théodose II et Valentinien III eurent octroyé en 425 un *privilegium* érigeant les écoles de droit de Rome et de Constantinople en écoles officielles, il est probable qu'ils octroyèrent un privilège semblable à l'école de Beyrouth, entre 438 et 450. Le tremblement de terre du 16 juillet 551, qui anéantit Beyrouth et fit périr 30,000 personnes, marque la fin tragique de la célèbre école de droit.

Réunissant les indications éparses et peu précises, relatives à l'emplacement de l'école de droit dans la ville de Beyrouth, M. Collinet y relève la plus ancienne constatation du fait qu'une école de droit serait annexée à une église chrétienne. Et il ajoute fort judicieusement : « La solidarité établie à l'époque chrétienne entre les écoles de droit et les églises, ne faisait d'ailleurs que reproduire la tradition de la Rome païenne, dans laquelle les *stationes ius publice docentium* voisinaient avec les temples : nouvel exemple, à ajouter à de plus importants, de la continuité voulue entre la politique de l'Église et la politique de l'Empire païen. »

Les étudiants, que l'éclat de l'école de droit attirait à Beyrouth, venaient d'Asie, d'Afrique et d'Europe même, ainsi qu'il résulte d'un tableau des étudiants de Beyrouth dont les noms nous ont été conservés avec certains détails biographiques. Il semble aussi que leurs habitudes et leurs mœurs ne se différenciaient pas trop profondément de celles de nos étudiants modernes : ils formaient déjà une association générale avec un président; ils n'ignoraient pas non plus les brimades des bleus ou *dupondii*; ils n'étaient pas tous également zélés, pieux et chastes. L'âge normal des étudiants

était de 16 à 21 ans; mais il y eut des étudiants plus âgés, poursuivant même leurs études jusqu'à 30 ans, et ceux-ci furent souvent parmi les éléments les plus sérieux de l'école.

Les professeurs qui enseignèrent à Beyrouth au iv^e siècle sont très imparfaitement connus. L'apogée de l'école se place au v^e siècle, depuis la deuxième dizaine de ce siècle (410-420) jusque vers l'an 500. Ceci est la brillante époque des maîtres œcuméniques, c'est-à-dire, selon M. Collinet, des docteurs impériaux ou docteurs de l'Etat. Des témoignages nombreux et péremptoires sont réunis, qui attestent l'existence, dans l'ordre chronologique suivant, des maîtres œcuméniques : Cyrille, Patricius, Domninus, Démosthène, Eudoxius, Euxène, Amblichus, Leontius. Viennent ensuite les professeurs beyrouthins contemporains de Justinien, dont les noms sont plus connus, bien que leur science fût certainement inférieure à celle de leurs prédécesseurs. Rappelons ici notamment les noms de Dorothée, Anatole, Julien. Le nombre des professeurs de droit qui enseignaient concurremment à Beyrouth reste obscur, en dépit des plus minutieuses investigations; il semble toutefois qu'il ait oscillé entre 2 et 4.

La nomination des professeurs émanait des décurions, c'est-à-dire du Sénat municipal de Beyrouth; mais c'était de l'empereur que les professeurs obtenaient parfois, à titre de récompense, la dignité de comte ou *comitiva ordinis primi*. Au temps de l'enseignement libre, les professeurs de droit n'eurent d'autre rémunération qu'un honoraire, fixé par convention des intéressés et pour le recouvrement duquel aucune action en justice n'était donnée au maître contre l'élève. A partir du v^e siècle il est probable que les professeurs des écoles de droit, devenues officielles, reçurent un traitement de l'Etat.

L'enseignement à l'école de Beyrouth portait sur le droit de Rome et non sur le droit des provinces ni sur le droit particulier à la province de Phénicie. La langue de l'enseignement y fut le latin jusqu'au début du v^e siècle; alors, avec les premiers maîtres œcuméniques, le grec, langue nationale des maîtres et des élèves de Beyrouth, est substitué au latin dans l'enseignement. Quant au programme des études, notre ignorance est totale pour la période antérieure aux maîtres œcuméniques; mais à partir du v^e siècle, la combinaison de sources malheureusement trop rares permet de déterminer avec une certitude relative la durée des études et les œuvres juridiques commentées chaque année; enfin pour la période postérieure à la constitution scolaire de Justinien du 16 décembre 533, ce document lève toute incertitude sur le programme des études.

La méthode pédagogique et le caractère des travaux des maîtres œcuméniques nous sont révélés principalement par les scolies du Sinaï, scolies grecques sur Ulpien *ad Sabinum*. On y constate que le maître fait à ses élèves, de façon très vivante, l'exégèse du texte de l'auteur classique étudié, sans manquer de rapprocher les opinions de celui-ci, de celles d'autres jurisconsultes classiques. La production juridique s'amplifiait commodément, par l'enchaînement des scolies dues à des scoliastes successifs qui, lorsqu'ils commentaient une œuvre classique, greffaient leurs scolies sur celles de prédécesseurs qui s'étaient occupés de la même œuvre. Selon M. Collinet, les scolies du Sinaï fournissent un exemple d'une chaîne de scolies à deux séries d'anneaux : la série d'un scoliaste anonyme chevauchant la série d'un scoliaste antérieur, du nom de Sabinus. Il n'est donc pas improbable que l'activité scientifique des maîtres œcuméniques ait multiplié les séries d'anneaux des chaînes de scolies; et il est permis de croire que ce procédé des « chaînes » de scolies aurait préparé directement la plupart des remaniements des textes classiques accueillis dans le Digeste de Justinien. Ceci est une idée chère à M. Collinet. Elle est extrêmement séduisante. En tout cas elle est infiniment plus vraisemblable qu'une conjecture allemande, émise en 1913 par H. Peters, selon lequel un prédigeste en latin aurait été composé en Orient au v^e siècle.

G. C.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE DROIT COMPARÉ DE LYON. —
Tome 10. — *Les Restrictions contractuelles à la liberté individuelle de travail dans la Jurisprudence anglaise. Contribution à l'étude comparative de la Règle de droit et du Standard juridique*, par A. A. AL-SANHOURY, docteur en droit. Avec une préface de EDOUARD LAMBERT. — In-8° de xxv-361 p., Paris, Marcel Giard, 1925.

Tome 11. — *Le Problème constitutionnel chinois. La Constitution du 10 octobre 1923*, par JAMES WOO, docteur en droit de l'Université de Lyon, correspondant en Europe du journal *Shun Pao* (*Chen Pao*) de Chang-hai; avec une table de transcription des mots chinois par MAURICE COURANT, professeur de chinois à l'Université de Lyon, directeur « ad interim » de l'Institut Franco-Chinois; et une préface de EDOUARD LAMBERT. — In-8° de xx-150 p., Paris, Marcel Giard, 1925.

Tome 12. — *La Politique des prix fixes. Le Contrôle du producteur sur le prix de revente de ses produits, sa valeur légale. La Jurisprudence de la Cour suprême des Etats-Unis, comparée aux jurisprudences française et anglaise*, par CHARLES FAVRE-GILLY,

docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon, avec une préface de EDOUARD LAMBERT. — In-8° de xi-206 p., Paris, Marcel Giard, 1925.

L'Institut de Droit comparé de Lyon, dirigé par Edouard Lambert, nous offre le spectacle réconfortant d'une activité particulièrement féconde. Voici que sa Bibliothèque s'enrichit de trois nouvelles études, qui ne le cèdent en rien à leurs aînées (1).

Le titre du tome 10, dû à M. Sanhoury, pourrait faire croire à une monographie très spécialisée. Rien pourtant ne serait plus éloigné de la réalité. Car, d'une part, la théorie des contrats « *in restraint of trade* » a par elle-même une portée économique et sociale considérable, et, d'autre part, l'histoire très complète du traitement anglo-saxon de ce grave problème juridique suggère de judicieuses vues générales sur les meilleures méthodes à suivre dans la rédaction des formules de réglementation juridique.

On sait que les restrictions contractuelles à la liberté individuelle du travail, se rencontrent principalement dans les cessions de fonds de commerce et les contrats de travail ou d'emploi : le commerçant qui cède son fonds s'engage à ne point faire concurrence au cessionnaire; l'employé, dans son contrat d'engagement, promet à l'employeur de ne pas lui faire concurrence pendant qu'il est à son service, et même ultérieurement. Les clauses de ce genre doivent réussir à concilier les intérêts que le contrat met aux prises : l'intérêt de l'un des contractants de s'assurer réellement le profit en vue duquel il a consenti un sacrifice pécuniaire, et, d'autre part, l'intérêt de l'autre contractant à conserver sa liberté de travailler en utilisant les aptitudes qui lui sont propres. A défaut d'une formule contractuelle réalisant une conciliation heureuse des intérêts opposés, le contrat crée un conflit, et ce sera alors au juge à trancher ce conflit. Quelles seront les règles qui guideront le juge dans l'accomplissement de cette tâche délicate? L'histoire de la jurisprudence anglo-américaine nous révèle à cet égard l'application de deux systèmes : ou bien une règle inflexible est formulée pour une espèce type, et alors ce *cas de loi* constitue un précédent immuable, applicable automatiquement à toutes les espèces du même type; ou bien le juge s'en tient à un *standard*, c'est-à-dire à des directives qui se prêtent à une adaptation aux variétés innombrables qui se rencontrent parmi les espèces d'un même type. Ces deux méthodes ont été employées successivement par la jurisprudence anglaise pour faire, parmi les restrictions contractuelles à la liberté du travail, le

(1) Sur les tomes précédents de la Bibliothèque de l'Institut de droit comparé de Lyon, voir cette *Revue*, 30^e année, pp. 119 et 480.

départ entre les restrictions permises et celles qui sont proscrites. Jadis, le juge anglais se conformait à un précédent immuable, fourni par le principe inflexible de la « *généralité* », c'est-à-dire que, du moment où la restriction était générale, elle devait toujours être automatiquement proscrite. Aujourd'hui, le juge anglais préfère à ce critère rigide, tiré du principe de « *généralité* », le critère infiniment souple, fourni par le *standard* de la « *rationalité* », simple directive qui permet d'admettre toute restriction, pourvu qu'elle soit raisonnable.

L'exemple fourni par le traitement des contrats « *in restraint of trade* » ne démontre-t-il pas péremptoirement que, en toutes matières, il faut préférer, dans l'établissement d'une réglementation juridique, le procédé du *standard* au procédé de la règle fixe; car des directives souples permettent seules les applications nuancées que réclament l'infinie complexité et la perpétuelle mobilité du milieu social.

Le tome 11 de la Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé nous transporte sur un terrain vraiment peu accessible aux juristes occidentaux : le terrain du droit constitutionnel chinois. Un élève de l'Institut franco-chinois de Lyon nous livre une traduction française annotée de la constitution chinoise du 10 octobre 1923, qu'il fait précéder de considérations extrêmement instructives sur le problème constitutionnel chinois. A la vérité, cette constitution, promulguée hâtivement en pleine crise politique, n'a pu entrer en vigueur; mais ceci fournit à notre auteur chinois l'occasion de décrire « avec une courageuse clairvoyance — comme le remarque Edouard Lambert — les multiples obstacles auxquels se heurte le principe même d'une constitution à tendances centralisatrices dans une immense agglomération d'hommes comme la Chine, dont les éléments ethniques variés ne sont pas encore fondus en une unité nationale comparable à la nôtre et ne constituent guère qu'une sorte de société régionale des nations composée de « cinq peuples » dont le principal, la Chine proprement dite, groupe lui-même des populations qui ne sont pas toutes arrivées au même degré de culture intellectuelle et de développement économique, et qui ne sont pas même liées par l'incomparable facteur d'esprit national qu'est l'unité de langue ».

Ainsi M. James Woo projette pour nous quelque lumière sur l'imbroglio politique chinois, et nous fait connaître en même temps une constitution chinoise qui, si elle n'existe que sur le papier, nous révèle cependant « le seul programme transactionnel qui puisse faire l'union entre tous les Chinois soucieux de mettre fin à l'anarchie militariste et permettre la reconstitution sur des bases

à la fois démocratiques et fédéralistes — ou semi-fédéralistes — de l'unité chinoise ». Le beau livre de M. James Woo est à lire et à méditer par nos publicistes et hommes d'Etat occidentaux. Ils connaîtront ainsi non pas seulement le jugement qu'un homme cultivé d'Extrême-Orient peut porter sur nos différents régimes constitutionnels, mais aussi et surtout la mesure dans laquelle des constitutions d'Extrême-Orient sont susceptibles de recevoir l'empreinte de nos régimes occidentaux. Peut-être trouveront-ils là les éléments d'une plus saine appréciation de l'évolution à laquelle obéissent nos constitutions, dont les tendances, naguère purement politiques, font maintenant place à des tendances politico-économiques, comme celles de la Constitution de Weimar du 11 août 1919, et même à des tendances infiniment plus économiques que politiques, telles que celles des Constitutions soviétiques.

Le tome 12 de la Bibliothèque de Droit comparé nous ramène à une application particulière de la conception générale des « *restraints of trade* ». Le problème envisagé par M. Charles Favre-Gilly, c'est le problème juridique posé par la politique des prix fixes. Il est bien connu que les guerres de prix, dues au libre jeu de la concurrence, peuvent avoir des suites désastreuses, et pour l'industriel producteur, et pour le commerçant distributeur, et pour la masse des consommateurs. Le but de la politique des prix fixes est d'enrayer ces conséquences fâcheuses de la libre concurrence, en imposant aux organes de distribution des produits des prix uniformes de vente et de revente. Toutes les variétés de contrats que provoque la politique des prix fixes placent la jurisprudence devant le grave problème suivant : dans quelle mesure les entraves mises ainsi contractuellement au libre jeu de la concurrence sont-elles licites ? Et, sans être grand clerc, on devine que le tableau des décisions judiciaires sur ce point révèle de nombreuses hésitations, et aussi d'ardentes polémiques. C'est l'état de la jurisprudence sur ce problème, en Amérique, en Angleterre et en France, que nous fait connaître M. Favre-Gilly. Après avoir constaté que la jurisprudence anglaise est favorable au principe de la politique des prix fixes, tandis que la jurisprudence américaine est plutôt orientée dans le sens d'une répression vigoureuse de cette politique, notre auteur remarque que la jurisprudence française ne s'est pas prononcée *ne varietur* sur le principe même, et qu'elle préfère décider, dans chaque espèce d'après le but poursuivi, si l'entente sur la fixation des prix est licite ou ne l'est pas. Ceci revient à dire que la solution des difficultés juridiques que soulève la politique des prix fixes ne doit pas nécessairement se trouver, soit dans le principe absolu de la licéité, soit dans le principe absolu de l'illicéité. Cette solution

pourra être demandée plus heureusement peut-être à une application judicieuse, dans chaque espèce, des concepts de la *concurrency déloyale* et de *l'abus de droit*. Ce dernier système présente le grand avantage de mettre aux mains d'un juge avisé un procédé souple d'établissement de la balance des intérêts, dans chaque cas d'espèce. Par là, les décisions judiciaires perdront peut-être en sécurité, mais elles gagneront en vérité. « La justice n'est pas toujours, en effet, l'invariable, l'absolu, l'immobile idéalité qui plane loin des phénomènes; elle est aussi la contingence, l'opportunité, la souplesse, l'art de sévir à point et de ne s'indigner qu'à propos. L'esprit doit, en effet, se modifier et se transformer suivant les exigences de la vie journalière, et c'est encore une preuve de son absolu, de sa perfection, que cette aptitude de la justice à adapter ses principes éternels, et en eux-mêmes intangibles, aux réactions du réel. »

G. C.

HENRI SÉE, *La vie économique et les classes sociales en France au XVIII^e siècle*. Paris, Alcan, 1924, in-8°, 231 pages.

— *L'évolution commerciale et industrielle de la France sous l'ancien régime*. (Bibliothèque internationale d'Economie politique.) Paris, M. Girard, 1925, in-8°, 389 pages.

— *La France économique et sociale au XVIII^e siècle*. (Bibliothèque Armand Colin). Paris, 1925, in-16, 193 pages.

— *L'évolution de la pensée politique en France au XVIII^e siècle*. Paris, M. Girard, 1925, in-8°, 398 pages.

M. Henri Sée, professeur honoraire à l'Université de Rennes, s'est depuis longtemps spécialisé dans l'étude des deux derniers siècles de l'ancien régime en France. La connaissance approfondie qu'il en a et les nombreuses études de détail qu'il a déjà publiées, lui ont permis de faire paraître en l'espace de quelques mois, les quatre volumes dont nous nous proposons de rendre compte.

Le premier est en réalité constitué par deux monographies. L'une est consacrée à l'agriculture en France à la fin de l'ancien régime.

L'auteur rappelle d'abord la faveur que valurent à l'agriculture, les succès des idées physiocratiques sous l'influence desquelles se créèrent de nombreuses sociétés d'agriculture, puis il passe en revue les problèmes que ces sociétés et l'Administration se sont préoccupées de résoudre : la question de la vaine pâture, celle du partage des biens communaux et enfin le problème des défrichements et assèchements. Il n'a pas de peine à montrer que malgré les bonnes volontés, l'ancien régime échoua dans ses tentatives de

mise en valeur du sol français. Pour y réussir, il fallut attendre l'affranchissement juridique et politique de la Révolution, et surtout les progrès de la science et la constitution des capitaux.

La seconde étude débute par une brève esquisse de la situation des classes ouvrières à la veille de 1789, et se continue par une analyse du rôle de la bourgeoisie bretonne à la même époque et de la vie économique des classes sociales dans la ville de Rennes. Elle se termine par un chapitre consacré à la notion des classes sociales chez Turgot où M. Sée montre que cet économiste, un des premiers, a une notion nette du capital et de son rôle, ainsi que des groupements de la société en classes économiques.

Il s'agit de deux autres grandes activités économiques de la France dans le deuxième des volumes sous revue : du commerce et de l'industrie.

L'étude en est menée méthodiquement. Le livre est divisé en deux parties : les survivances du passé (xvii^e siècle) et les tendances nouvelles (xviii^e siècle).

Parmi les premières, il y a toute l'organisation du travail et celle des métiers, telles que le xvi^e siècle les avait consolidées; il y a l'action du pouvoir royal qui s'immisce dans cette organisation, tant par suite de sa tendance générale qu'à raison de son intérêt fiscal; il y a ensuite la politique royale relative au commerce extérieur et aux manufactures. Pour le premier, l'auteur passe en revue le système protecteur, caractérisé par les édits de 1664 et de 1667, suivi d'une politique plus libérale marquée par les traités de commerce, puis successivement les relations de la France avec les pays d'Europe, d'Orient et d'Amérique.

Quant aux manufactures, M. Sée commence également par un exposé de la théorie mercantiliste et de la politique de Colbert qu'il fait suivre de l'étude des principales industries, de leur réglementation et des causes de leur décadence qui s'accroît après 1700.

Comme tendances caractéristiques du xviii^e siècle, M. H. Sée signale tout d'abord la décadence des corporations de métiers, puis l'évolution commerciale due aux progrès des voies de communication et de la technique commerciale, au développement des banques et du crédit et aux traités de commerce.

Il montre les progrès incontestables du commerce tant intérieur qu'extérieur, et à nouveau, il passe en revue les pays avec lesquels la France trafiquait. C'est l'occasion d'esquisser l'activité des ports de l'Atlantique.

Dans le développement des manufactures, l'auteur distingue deux périodes : avant et après 1750. La première moitié du xviii^e siècle ne diffère guère du siècle précédent, tandis que c'est dans le cours

de la deuxième qu'apparaissent les origines de la grande industrie, que la réglementation se relâche, que la technique progresse et que, malgré les crises de 1787-1789 dont M. Sée analyse les causes, il y a dans l'ensemble une grande expansion industrielle.

Les trois derniers chapitres, comme le dernier de la première partie sont consacrés aux classes dont l'activité économique est engagée dans la production : artisans, négociants, entrepreneurs; spécialement, l'auteur insiste sur le mode de vie des compagnons au xviii^e siècle et sur l'organisation ouvrière.

Tout cet ensemble a une allure de tableaux dessinés à grands traits; il n'en pouvait être autrement, mais l'auteur s'appuie sur une abondante documentation qu'il signale à chaque page, de judicieuses précisions, souvent chiffrées, et de typiques exemples illustrent et caractérisent les considérations générales.

Ce que nous venons de dire explique et justifie le choix que fit la librairie Colin, quand elle confia au professeur Sée le soin de rédiger le volume de sa collection consacrée à la France économique et sociale au xviii^e siècle. On sait que cette collection a pour but de fournir aux jeunes gens des instruments commodes de travail sous la forme de livres courts, mais complets, et de mettre à la portée de toute personne cultivée, que la nécessité de la vie oblige à se spécialiser, des exposés clairs et précis des connaissances jusqu'ici acquises dans les domaines les plus variés.

L'ouvrage répond parfaitement à cette destination. Dépourvu de tout appareil critique, il comporte l'exposé de la situation des paysans et de l'agriculture, et de diverses classes juridiques autant qu'économiques ou sociales (clergé, noblesse, noblesse parlementaire et noblesse administrative, petite industrie, métiers et corporations, classes ouvrières et marchandes, gens de finance, haute et moyenne bourgeoisie) au milieu desquelles s'intercalent le tableau de l'évolution commerciale et celui de l'évolution industrielle, et que suit en guise de conclusions l'indication des vœux formulés en 1789 par les diverses classes sociales.

Le tableau ne serait pas complet si le développement de la pensée française au xviii^e siècle ne venait préciser le milieu où s'est déroulée l'évolution économique et faire connaître les aspirations des hommes qui y ont présidé. C'est à ce complément qu'est consacré le quatrième livre sous revue. Il était préparé par les deux études sur les idées politiques en France au xvii^e et au xviii^e siècle, parus respectivement en 1923 et 1920.

Après avoir rappelé que la conception de l'Etat au xvii^e siècle s'est formulée dans la conception absolutiste, M. Sée, en une première partie, expose les origines de la doctrine du xviii^e siècle qu'il

trouve dans la réaction contre les idées absolutistes (Saint-Simon, Fénelon, Jurieu, Boulainvilliers) et dans l'influence des idées anglaises sur le mouvement philosophique du XVIII^e siècle. Il consacre sa deuxième partie à la doctrine libérale, ce qui l'amène à analyser l'œuvre de Montesquieu, celle du marquis d'Argenson et enfin de Voltaire. A la doctrine démocratique est consacrée la troisième partie : elle est représentée par J.-J. Rousseau et Diderot. Dans une quatrième partie, M. Sée groupe sous l'étiquette de réformateurs, les Physiocrates; Helvétius et d'Holbach, Turgot et sa doctrine politique et sociale.

Enfin, une cinquième partie montre la formation de la doctrine révolutionnaire à laquelle concourent des éléments bien divers : Mably et Condorcet, férus de la notion d'égalité, l'abbé Raynal, les éléments socialistes du XVIII^e siècle qui peuvent se trouver dans l'œuvre de Jean-Jacques, de Morelly et d'écrivains secondaires qui attribuent à l'Etat le droit d'intervenir dans les questions économiques et sociales. A ces éléments, l'auteur ajoute la doctrine politique du Parlement, dont l'action pour négative qu'elle fût, n'a pas manqué pourtant de saper les fondements de l'autorité royale.

Particulièrement intéressants sont les deux derniers chapitres où M. H. Sée étudie la diffusion des idées philosophiques à la fin de l'ancien régime et l'influence que les doctrines politiques ont eue sur la Révolution : pour lui, ce sont les événements et non les doctrines qui ont provoqué la crise révolutionnaire, mais la pensée politique du XVIII^e siècle a exercé une puissante action sur l'esprit des hommes qui ont accompli la Révolution.

On peut se rallier à cette double conclusion, qui est l'aboutissement des recherches poursuivies par le professeur Sée, parallèlement dans le domaine des faits d'ordre économique et dans celui des faits d'ordre intellectuel que sont les doctrines politiques, leur apparition et leur diffusion.

G. B.

GAËTAN PIROU, *Les doctrines économiques en France depuis 1870*.
Collection Armand Colin, 1925, in-16, 204 pages.

Voici un petit livre d'une bien grande utilité.

S'il est relativement facile de se faire une idée exacte des doctrines économiques des fondateurs de cette science et de ceux qui ont pris position contre eux; s'il est même relativement aisé de suivre l'œuvre de leurs disciples immédiats, il l'est, par contre, fort peu de se retrouver facilement et sans crainte d'erreur dans les doctrines récentes ou contemporaines. Le développement énorme de la production littéraire, la divergence de points de vue, comme

aussi les points de contact, font qu'il devient malaisé de grouper des théories qui ne diffèrent souvent que par des nuances, mais qu'on ne peut cependant confondre.

Des livres comme celui du savant professeur à la Faculté de droit de Bordeaux répondent au besoin de ceux que les problèmes sociaux préoccupent, d'avoir des vues d'ensemble, mais précises, sur les courants de l'opinion contemporaine.

L'ouvrage est limité à la France, et de plus, l'auteur nous dit qu'il laissera en dehors de son domaine les théories économiques, pour s'en tenir aux doctrines.

Sur la distinction, il s'explique, en disant qu'il s'occupera uniquement des systèmes qui impliquent de la part de leurs auteurs, un jugement de valeur, accompagné d'un programme de reconstruction sociale.

Ces doctrines, l'auteur les passe en revue en trois livres. Nous ne pouvons ici que les indiquer sommairement. Voici d'abord les doctrines socialistes étudiées jusqu'en 1914 : étude sur la pénétration du marxisme en France, la revision qu'y subirent les fondements et les méthodes du socialisme, le retour à l'intransigeance avec le syndicalisme révolutionnaire et enfin la synthèse de Jaurès.

Les effets de la guerre et de l'après-guerre sur le socialisme ont paru mériter un chapitre distinct, qui n'est pas le moins intéressant.

Voici ensuite les doctrines individualistes, d'abord sous leur forme extrême avec de Molinari et Yves Guot, puis sous leur forme modérée, l'individualisme limité par les préoccupations nationales de P. Leroy-Beaulieu, à contenu social (Ecole de Renouvier) ou tempéré par la règle morale (Ecole de la science sociale) ou enfin détaché de l'orthodoxie libérale (A. Schatz). Comme pour le socialisme, l'auteur étudie à part la répercussion de la guerre sur la doctrine libérale, et il retrouve les deux tendances, l'extrême et la modérée.

Voici en troisième lieu un ensemble de doctrines que Pirou qualifie d'intermédiaires; c'est le solidarisme de L. Bourgeois et le réformisme de M. Bourgin et A. Aftalion; c'est le catholicisme social, avec ses tendances divergentes, c'est enfin le nationalisme économique de P. Cauwes et de G. Valois (syndicalisme intégral).

L'ouvrage se termine par quelques pages de conclusions, au cours desquelles Pirou montre que « pour comprendre pleinement une doctrine et évaluer ses chances de succès, il faut mettre au jour les désirs, les croyances, la volonté d'action qui en forment l'infrastructure et mesurer leur intensité et leur durabilité. Pour une part, ces désirs, ces croyances, cette volonté s'expliquent par les intérêts qui se dissimulent derrière le revêtement doctrinal ».

Toutefois, on ne « peut ramener l'explication des doctrines au seul jeu des intérêts qu'elles recouvrent. Le conflit des doctrines n'est si âpre que parce que à côté des intérêts qui transigeraient peut-être, se trouvent des éléments psychologiques et philosophiques qui demeurent inconciliables ».

Ce qui amène M. Pirou à conclure que le véritable conflit est entre le traditionalisme reposant « sur une philosophie essentiellement pessimiste, qui affirme la nécessité de la contrainte », et le socialisme qui repose « sur une philosophie optimiste qui a confiance dans la valeur organisatrice de la raison humaine ».

G. B.

J. A. GORIS, *Etude sur les colonies marchandes méridionales (Portugais, Espagnols, Italiens) à Anvers de 1488 à 1567. Contribution à l'histoire des débuts du capitalisme moderne*. Louvain, Librairie universitaire, gr. in-8°, xiv-704 pages et 9 planches.

Ce travail, présenté pour l'obtention du grade de docteur en sciences morales et historiques à l'Université de Louvain, constitue une intéressante œuvre d'érudition qui, outre des recherches approfondies et des connaissances étendues, atteste une sûreté de jugement et une possession du métier, exceptionnelles chez un jeune savant.

Si le titre de l'ouvrage annonce dans quel milieu spécial sont introduits les lecteurs, ceux-ci ne sont pas longs à s'apercevoir que par delà les colonies marchandes méridionales qui prirent une si grande place dans l'Anvers du xvi^e siècle, c'est l'activité même de la métropole commerciale des Pays-Bas, avec ses forces d'attraction et de rayonnement, son esprit nouveau, son caractère international, que l'auteur a devant les yeux et qui retient son attention. Son sujet, au premier abord circonscrit, embrasse ainsi un cadre très vaste et intéresse l'histoire économique générale.

La première, la plus grande partie du travail est consacrée à l'examen des opérations multiformes que pratiquèrent pendant quatre-vingts ans, sur la place d'Anvers, les marchands venus du Portugal, d'Espagne et d'Italie : transactions commerciales, entreprises financières et industrielles, combinaisons spéculatives. Leur mécanisme, pris sur le vif, est décrit dans l'application de cas concrets, tels que les documents les détaillent, et si, parfois, quelque obscurité subsiste, nous la devons à la pénurie des sources bien plus qu'à la perspicacité de l'écrivain, qui est le premier à signaler les lacunes.

Aux renseignements qu'il a puisés dans les archives sur l'organisation commerciale, les monopoles, les assurances, les associations,

les spéculations de tous genres, M. Goris rattache les données que l'on possédait déjà sur ces questions, mais qui se trouvaient disséminées dans des monographies publiées à l'étranger. Il a rendu un réel service en réunissant ces matériaux épars.

Ce n'est pas uniquement la technique des affaires qu'examine l'auteur. Il en scrute les mobiles, et pour pénétrer l'esprit de cette période mouvementée, il suit, dans leur existence aventureuse, quelques-uns, parmi les plus notoires, de ces marchands-financiers, gens à la fois pratiques et enthousiastes, joignant à un sens du réel très accusé une imagination toute méridionale, dépourvus de scrupule, véritables « *condottieri* » du commerce, de l'industrie et de la finance. A côté du célèbre Gaspar Ducci qui, entouré de ses *bravi*, exerce une véritable terreur à la bourse et sur le marché d'Anvers, y provoque des crises de numéraire, de change et d'arbitrage, que de ses congénères, redoutés et honnis, connurent des sautes de bonne et de mauvaise fortune, s'imposèrent au souverain, au magistrat, par l'influence de leur crédit, en dépit des principes de droit et des règles de la morale.

Ce problème des relations entre la morale et les affaires, pour lequel la théorie scolastique avait trouvé des solutions généralement admises au moyen-âge, se posa derechef et plus saisissant à l'avènement des temps modernes. Le choc des principes médiévaux et des combinaisons commerciales et financières nouvelles était inévitable. De là, des scrupules plus ou moins sincères, des tentations d'adaptation plus ou moins heureuses. Anvers, qui devait sa prospérité au souffle des conceptions libérales, n'ignora pas ces conflits. Ballottés entre les règles traditionnelles et les besoins de procédés jusqu'alors inconnus, les marchands s'adressèrent aux théologiens, assiégèrent de questions les confesseurs attachés à leur *nation*. La colonie espagnole se distingua par ses scrupules, ses « cas de conscience » en matière de change. Peu satisfaite des réponses obtenues, elle en appela à l'autorité de l'Université de Paris. Que les intéressés cherchassent à sauver la face, on le croirait volontiers. Les résultats de ces consultations furent minimes : agioteurs et marchands, nobles et bourgeois, s'en soucièrent peu dans la pratique, ainsi qu'on le constate dans la question des *dépôts*, l'une des formes caractéristiques du capitalisme d'alors.

Dans la seconde partie de sa dissertation, M. Goris nous donne un chapitre curieux sur le rôle politico-religieux des colonies méridionales, spécialement sur celui des Marans, israélites chassés d'Espagne, d'abord accueillis, ensuite baptisés de force au Portugal et qui subirent l'attrait de la métropole anversoise. Ils s'y occupèrent du trust des épices et de spéculations variées. Agents d'immigration, ces nouveaux chrétiens, dont la conversion n'était que d'épiderme, entretenaient des relations jusqu'en Turquie où leurs coreligion-

naires servaient d'informateurs au Sultan. Après de ces judaïsans, le luthéranisme allait trouver à Anvers des « sympathisants » qui virent dans la Réforme un levier d'internationalisme. Charles-Quint, après avoir observé à leur égard une tolérance intéressée, laissa l'Inquisition instruire contre eux. Ce fut le prélude de longs procès dont celui intenté au puissant Diego Mendez est fertile en épisodes où se révélèrent, tout à la fois « la prudence politique de l'Empereur, la tendance centralisatrice de son gouvernement aux Pays-Bas, l'acharnement de la ville d'Anvers à la défense de ses privilèges et la complication toute nouvelle des affaires commerciales et financières » (p. 567). Frappés en 1550 d'un arrêt de bannissement, les Marans demeurèrent néanmoins nombreux à Anvers et se rallièrent au calvinisme. Leur chef, Marcus Perez, judéo espagnol d'origine, homme cultivé, en relations avec Christophe Plantin, William Cecil et Thomas Gresham, employa son crédit et sa fortune à la propagation de l'idéal religieux de Genève. Banquier de la résistance contre Philippe II, il fournit les subsides et collecta les fonds qui permirent à Bréderode et à Louis de Nassau de lever leurs mercenaires en Allemagne. Son beau-frère, Martin Lopez, demi-national comme lui, met sa signature au bas du Compromis des Nobles!

Ainsi on se rend compte de l'intérêt qu'il y a de recourir aux sources d'ordre économique pour expliquer des événements qui, par le caractère, leur semblent au premier abord complètement étrangers. La révolution religieuse du xvi^e siècle est à peu près contemporaine de la révolution économique où s'élabore la société capitaliste moderne. L'idée d'étudier les relations entre les deux phénomènes n'est pas nouvelle. Le livre de M. Goris fournit à la question un intéressant apport.

Naturellement un mémoire aussi considérable ne va pas sans présenter des défauts. Il n'aurait rien perdu de sa valeur, pensons-nous, si l'auteur avait rejeté dans le compartiment « annexes » un plus grand nombre de documents justificatifs et s'il s'était contenté d'en donner une analyse. Le récit en eût été allégé. Il suffisait également de procéder à une revision attentive pour redresser certaines erreurs bibliographiques, géographiques et statistiques, pour éviter quelques fâcheux néologismes et incorrections de style (1).

MICHEL HUISMAN.

(1) Exemples: Rachfahl et non Rachfall; Gillès et non Gillis de Pelichy; Lacurne et non Lacure de Sainte-Palaye; titres incomplets ou fautifs des ouvrages de Gachard, Poulllet, Fredericq, van den Bussche, Gilliodts van Severen, Rùbsam. Erreurs géographiques ou mauvaises identifications de noms de lieux, notamment pp. 277, 337, 412 à 417: Leeuwen = Léau, Vuermond = Ruermond; Eest = Echt; Veer = Neer; Boemgen = Beeringen; Wesel = Weset (Visé).

H. VARCOLLIER, *La Relativité dégagée d'hypothèses métaphysiques*, 1 vol. in-8° de xix-542 pages. Gauthier-Villars, 1925.

M. Varcollier ne se propose nullement de porter atteinte à la théorie de la Relativité d'Einstein. Il désire en fournir un exposé qui n'utilisera l'espace-temps que comme instrument mathématique; les représentations ne feront appel qu'à l'espace euclidien et au temps universel. D'autre part, l'auteur interprète physiquement l'espace-temps grâce aux modifications que subissent les caractères de propagation de la lumière quand les foyers et les récepteurs sont au repos ou en mouvement par rapport au milieu dans lequel s'effectue cette propagation.

Qu'il me soit permis de rappeler que j'ai poursuivi le même but dans mes recherches intitulées *l'Interprétation physique de la Relativité générale*. (Bulletin Ac. R. de Belgique, 1922 et 1923.)

L'ouvrage de M. Varcollier aurait été, je crois, d'une lecture beaucoup moins ardue si l'auteur s'était borné à développer ses interprétations physiques de la gravifique einsteinienne. Ainsi, par exemple, le chapitre V (p. 86) consacré à divers types de propagation aurait pu servir à illustrer la transformation de Lorentz (Ch. VI, p. 109). La même remarque pourrait s'appliquer au chapitre XVI, p. 445, où l'on étudie : La propagation en milieu isotrope et le mouvement varié du foyer ou du récepteur. Il s'agit ici d'un problème consistant à trouver les espaces-temps dans lesquels les rayons lumineux possèdent des propriétés données *a priori*. (Voir pp. 452 à 462.)

En résumé, l'essai de M. Varcollier est beaucoup moins révolutionnaire que les titres de l'ouvrage et de certains de ses chapitres auraient permis d'espérer. Il laisse dans l'ombre la question des mesures physiques ou réalisées; par contre, il pose plusieurs problèmes fournissant des propriétés physiquement intéressantes des représentations des champs gravifiques dans l'espace et le temps classiques; ces problèmes pourraient être utilement rattachés à la question des mesures physiques.

T. DE DONDER.

EDDINGTON, *Vues générales sur la théorie de la relativité*. Traduction par M. THOMAS GREENWOOD; préface de M. Painlevé. Gauthier-Villars, 1924.

C'est un régal de lire ce recueil de conférences et d'articles, rédigés de 1918 à 1922 par le savant astronome de Cambridge. Il fait ressortir avec force la beauté de l'édifice einsteinien, auquel il a lui-même apporté des contributions remarquables. Mais ce

serait trahir l'auteur que de chercher en quelques lignes à résumer cet opuscule.

L'une des idées qu'il me semble mettre le plus en évidence est celle-ci : que la géométrie et la mécanique se fondent en une seule science, la gravitation devenant une propriété de l'espace-temps.

M. Eddington fait comprendre aussi cette notion qui nous dérouté, bien qu'elle ressorte déjà des travaux de Minkowski, que le temps n'est pas d'une nature différente de chacune des dimensions de l'espace, alors que dans nos habitudes de penser et de sentir les différences sont considérables.

C'est peut-être nous demander beaucoup que de vouloir nous faire abandonner notre intuition même et envisager les événements comme de simples lignes dans l'espace-temps. Mais considérée comme une façon de parler, une expression unique pour la mécanique et l'électricité, un langage actuellement le plus simple qui aplanisse les difficultés anciennes, la relativité n'a plus guère d'opposants.

Parmi les idées sur lesquelles l'auteur insiste habilement, citons encore celle-ci, qui est bien connue des spécialistes : il n'est plus nécessaire de considérer la matière comme autre chose qu'une déformation de l'espace-temps; par exemple, dire qu'un rayon lumineux est dévié par la matière solaire revient au même qu'affirmer qu'en passant dans le voisinage d'un certain point (le soleil) à un certain moment (aujourd'hui) il suit dans l'espace-temps une trajectoire rectiligne ayant des propriétés modifiées; d'ailleurs, je ne vois pas pourquoi l'on n'appellerait pas matière la cause d'une pareille modification; ainsi, sans se compliquer, le langage resterait conforme à nos habitudes.

Ce qui est remarquable dans ce recueil, c'est la façon originale et bien britannique dont M. Eddington explique les choses difficiles; jamais on n'a trouvé d'exemples plus frappants que les siens, d'images plus heureuses. Voilà pourquoi l'on a tant de plaisir à le lire, malgré quelques imperfections de style dans la traduction.

A. E.

St. MILLOT, *Théorie nouvelle de la probabilité des causes*. Broch. de 35 pages in-8°. Paris, Gauthier-Villars, 1925.

La théorie des probabilités est l'objet, depuis plusieurs années, d'un intérêt très vif de la part d'un nombreux public qui est loin d'être exclusivement mathématique. Cet intérêt est certainement motivé par les applications victorieuses du calcul des probabilités à des sciences diverses : depuis les théories sur la constitution de la matière jusqu'à la psychologie appliquée.

Dans sa brochure, M. Millot traite d'une façon nouvelle le problème de la probabilité des causes qui, depuis Laplace, n'a pas été renouvelé.

Rappelons ce problème fondamental : On a fait un grand nombre m d'épreuves dans chacune desquelles la probabilité inconnue d'arrivée d'un événement est p . On a observé a fois l'événement et on se donne un degré de certitude; on cherche à évaluer p . On prend habituellement le rapport a/m comme valeur approximative de p . L'auteur critique cette méthode et calcule très simplement des valeurs limites de cette probabilité p . La représentation graphique de l'intervalle correspondant lui fournit le concept ingénieux de zone de probabilité. Il étudie ensuite comparativement une pareille zone avec une probabilité de valeur donnée. A l'aide de monogrammes du type à points alignés il donne le moyen de trouver facilement le degré de certitude que la probabilité, supposée réelle et fixe, d'un événement n'a pas une valeur donnée. M. Millot applique sa méthode aux fameux problèmes de Laplace sur les naissances et retrouve avec des approximations très suffisantes les résultats numériques de l'illustre mathématicien. Signalons encore l'étude avec exemple de la comparaison de deux zones de probabilité et enfin l'extension au cas où les écarts sur p ont une amplitude anormale.

En résumé, la méthode nouvelle de M. Millot est simple, claire et féconde. Il est désirable que de nombreuses applications numériques déduites de données statistiques et autres soient établies afin de faire mieux connaître cette théorie intéressante de la probabilité des causes.

C. LURQUIN.

P. CONSTAN, *Cours d'astronomie et de navigation à l'usage des marins*. Nouvelle édition. Paris, 1924, 2 vol. in-8°, 318 et 454 pages, fig. et pl.

Cet ouvrage se compose de deux volumes dont le premier est destiné à donner les notions fondamentales d'astronomie indispensables à la navigation, qui forme l'objet de la deuxième partie.

L'auteur a ajouté, dans le premier volume de cette nouvelle édition, dix notes se rapportant à diverses questions d'astronomie, de cartographie et de physique.

La lecture de ce volume montre que, dans son ensemble, l'ouvrage présente des qualités incontestables, mais en premier lieu je ne puis m'empêcher de critiquer les notations employées, qui, si elles sont en usage dans la marine, sont en général peu rationnelles ou inutilement compliquées.

Voici, en ce qui concerne la partie astronomique, quelques

remarques, peut-être pas très importantes, mais que nous croyons cependant devoir signaler.

L'explication de la forme elliptique d'une méridienne (p. 82) manque, nous semble-t-il, de clarté et la figure (52) qui s'y rapporte, n'est pas de nature à aider beaucoup le lecteur, elle est d'ailleurs manifestement inexacte : le centre de courbure devrait se trouver au-dessous de la droite Tq.

En ce qui concerne les instruments destinés à donner les coordonnées équatoriales précises des astres dans les observations, l'auteur en est encore à la lunette méridienne et au cercle mural. Sans doute, on peut, au point de vue didactique, considérer séparément la détermination de l'ascension droite par la lunette méridienne, d'une part, et celle de la déclinaison à l'aide du cercle mural, d'autre part, mais il aurait fallu signaler cependant le remplacement quasi universel de ces deux instruments par un instrument unique, le cercle méridien, dont le nom même ne se trouve pas mentionné dans l'ouvrage.

Dans la détermination de la position du point vernal (p. 134), l'auteur aurait dû faire remarquer que la méthode qu'il indique suppose que l'on peut admettre que le Soleil se déplace d'un mouvement uniforme dans l'intervalle de temps considéré.

On ne mentionne que la variation de l'obliquité de l'écliptique résultant de la nutation (p. 135), et l'on ne parle nulle part de la diminution séculaire de cet élément. Celui-ci « varie très lentement », dit l'auteur, « en reprenant les mêmes valeurs, dans le même ordre, dans chaque période de 18.61 années tropiques, c'est-à-dire en 18 ans $\frac{2}{3}$ environ ». La valeur moyenne de l'obliquité semble rester égale à $23^{\circ}27'08''$. L'auteur paraît croire (p. 142) que la précession des équinoxes est due à la seule action du Soleil et que la Lune ne produit que la nutation.

Il ne faut pas de *puissantes lunettes* (p. 200) pour distinguer à la surface de la Lune les *mers* (elles sont visibles à l'œil nu!) ni même les montagnes.

L'auteur donne comme certaines les durées de rotation de 88 et de 225 jours moyens, respectivement pour Mercure et Vénus, alors que la plus grande incertitude règne encore sur ces valeurs.

Nous lisons (p. 241) qu'il n'y a guère que 14 comètes dont la périodicité ait été bien établie, en réalité il y en a 25.

Nous n'avons trouvé dans tout l'ouvrage aucune indication relativement aux étoiles filantes, bolides, etc.

Signalons enfin que la recherche des circonstances les plus favorables à la détermination des coordonnées géographiques (p. 254) aurait pu, semble-t-il, être exposée d'une manière beaucoup plus simple.

Le second volume, qui est accompagné de sept notes, se rapporte à la navigation. L'auteur y expose d'une manière très complète ce qui est relatif à la mesure des hauteurs et du temps à la mer et aux trois problèmes de la navigation : l'orientation, la route et le point; enfin, un cinquième chapitre concerne les applications et les problèmes de pratique courante.

M. Constan explique le phénomène des marées, si important pour les navigateurs (p. 185), d'une manière un peu trop sommaire; selon nous, il est regrettable qu'il n'ait pas cherché à donner une idée de la théorie dynamique de ce phénomène.

A ce propos nous lisons (même page) : « On remarque aussi que les heures des pleines mers, en un lieu quelconque, sont, à peu près, les heures des passages de la Lune au méridien supérieur et inférieur de ce lieu ». La deuxième partie de cette phrase devrait évidemment être remplacée par « suivent les heures de passage de la Lune au méridien supérieur et au méridien inférieur, d'un intervalle de temps à peu près constant ».

Dans la nouvelle édition de son ouvrage, l'auteur a développé ce qui est relatif à la compensation des compas et à la détermination rapide du point observé en faisant usage des *tables graphiques* qu'il a imaginées.

P. S.

DEMOOR et JONCKHEERE, *La Science de l'Education*, 3^e édition, 1925. Bruxelles, Lamertin; Paris, Alcan.

C'est une édition complètement revue, mise à jour et augmentée, de leur livre bien connu que nous présentent les auteurs. Leurs noms seuls constituent tout un programme et marquent nettement l'évolution de la pédagogie contemporaine basée sur la biologie et l'observation psychologique. Après une partie de pure physiologie cellulaire comprenant l'étude de la fécondation et de l'hérédité avec les modalités qu'elles comportent, les auteurs étudient, en se plaçant toujours au point de vue psychologique et pédagogique les fonctions du système nerveux : moelle, bulbe, cervelet, cerveau, organes des sens. Sans entrer dans les discussions d'école au sujet des fonctions des centres cérébraux, les auteurs nous exposent la théorie classique dont le schématisme, s'il ne correspond pas à une réalité physiologique indiscutable et démontrable par l'expérience, constitué cependant la seule méthode pour concevoir et enseigner au point de vue psychologique la façon dont s'accomplit l'activité psychique.

Les processus mentaux les plus importants au point de vue de la

pédagogie : mémoire, attention, fatigue, intelligence, aptitudes mentales, activité ludique, sont étudiés avec une grande clarté en donnant les notions principales et en tenant compte des travaux modernes les plus importants.

La dernière partie présente une étude critique de l'école, de son évolution, depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'enseignement moyen du degré supérieur en passant par les écoles d'enseignement technique qui complètent l'enseignement primaire.

Un court chapitre indique les données principales utiles à connaître pour les écoles spéciales qui reçoivent les enfants arriérés et anormaux.

Ce remarquable ouvrage illustré de 26 figures qui éclairent la partie bio-physiologique est à recommander non seulement aux éducateurs, mais encore aux parents cultivés qui y trouveront pour l'éducation de leurs enfants des notions scientifiques et pratiques de la plus haute utilité.

C'est une impression bien réconfortante que celle de voir unis, pour la constitution d'une véritable science de l'éducation, un médecin physiologiste et un pédagogue. Pendant de trop longues années, la pédagogie est restée sur le terrain philosophique et verbal et il était temps que l'étude scientifique psycho-biologique de l'enfant lui-même, en devint le centre, la raison d'être et le dynamisme.

A. L.

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

A la demande du Groupement régional de Charleroi, l'Union des Anciens Etudiants a organisé, le 25 octobre, une conférence sur *La Théorie de la Relativité*. Faite par M. M. Nuyens, docteur en sciences physiques et mathématiques, elle a eu lieu à l'Université du Travail, à Charleroi.

En un exposé très clair, M. Nuyens a donné, tout d'abord, un aperçu sur la naissance de la théorie de la relativité restreinte. Il a étudié ensuite la théorie de la relativité générale et ses applications. Parlant des expériences de Miller, effectuées au Mont Wilson, il a montré que leurs résultats étaient conformes à la théorie de la relativité générale.

Enfin, en guise de conclusion, il a résumé brièvement les conceptions successives d'Einstein, de Weyl, d'Eddington et de M. De Donder, qui tendent à édifier une synthèse de l'Univers.

La conférence de M. Nuyens a été attentivement écoutée par un public très nombreux qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Chronique Universitaire

Jean MASSART

L'*Annuaire* de l'Université de Bruxelles retracera bientôt la carrière universitaire, l'activité scientifique du regretté professeur de la Faculté des sciences, enlevé le 15 août à l'affection de ses collègues et de ses amis, à l'admiration de ses élèves. Mais cette *Revue* se doit de rappeler aux étudiants et aux anciens étudiants bruxellois la grande part que Jean Massart a prise à la création et aux développements de l'*Extension de l'Université*. Il fut, en 1893, un des promoteurs de l'*Extension universitaire* qui s'assignait pour but « la diffusion de la culture scientifique basée sur le principe du libre-examen » par l'organisation de « cours populaires d'enseignement supérieur ». Lorsqu'en 1894 « l'incident Reclus » sépara en deux parties la jeune association, Massart compta parmi les fondateurs de l'*Extension de l'Université*. Trésorier du Comité central pendant plusieurs années, il devint son président en 1914. Il en garda la direction jusqu'à sa mort.

Il aimait passionnément à communiquer aux autres les trésors de sa science. En lui le savant et le professeur étaient étroitement unis. Aussi, pendant plus d'un quart de siècle, de 1894 à la veille de la Grande Guerre et de 1919 à 1924, mit-il son dévouement, son érudition et son talent professoral au service de l'œuvre extensionniste; pendant vingt-cinq années, répondant aux appels que lui adressaient les comités locaux de l'*Extension*, il a fait dans toutes nos provinces environ soixante cours, de quatre à six leçons, sur les sujets les plus variés et les plus intéressants : *Comment les montagnes se font et se défont, Impressions de la nature équatoriale, Le désert, Les facteurs de l'évolution, La guerre*

et les alliances entre animaux et végétaux, La vie et la mort, etc. Rehaussés d'une pointe d'humour, ses exposés, d'une clarté lumineuse, savaient mettre à la portée du grand public les notions les plus abstraites, les plus compliquées.

Aux nombreux voyages d'études qu'il organisa de 1894 à 1924, il n'admettait que « ceux qui voulaient s'instruire »; il écartait sans pitié « ceux qui désiraient simplement faire une promenade à prix réduits ». Et cependant ses disciples accouraient en foule à chacune de ses convocations. C'est qu'ils appréciaient à leur valeur les leçons données par Jean Massart « sur le terrain ». Parcourir, en écoutant sa parole à la fois savante et familière, les dunes et les polders du littoral, la forêt de Soignes, la vallée de la Meuse, les fagnes de l'Ardenne, ce n'était pas seulement apprendre à connaître la flore de chacune de ces régions mais aussi sa faune, ses particularités géologiques et géographiques, les traditions, les mœurs de ses habitants. Tout en cheminant, Massart faisait surgir de la masse de ses observations et de ses analyses la vision synthétique de la contrée qu'il traversait avec ses élèves. Et par là son œuvre scientifique était aussi une œuvre patriotique. Il apprenait à ceux qui l'écoutaient à mieux comprendre, et, partant, à mieux aimer leur pays.

Tous ceux qui ont assisté aux leçons de Jean Massart, aux excursions scientifiques de *l'Extension de l'Université* garderont le fidèle, l'impérissable souvenir du savant, du professeur, de l'homme de cœur et de conscience prématurément disparu.

Thèses et Dissertations.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES. — Treize thèses, qui ont valu à leurs auteurs le grade de docteur ont été défendues avec succès aux sessions d'examen de juillet et d'octobre 1925.

A. *Groupe de la philosophie.* — M. Devaux, *Un néo-réaliste anglais, M. S. Alexander.*

B. *Groupe de l'histoire.* — M. Barjon, *L'établissement de la Maison de Hainaut en Flandre à la fin du XII^e siècle*; M^{lle} Lejour, *La création de chaussées dans l'ancien Brabant sous le règne de Marie-Thérèse.*

C. *Groupe de la philologie classique.* — M. Buxant, *Etude de deux manuscrits de Bruxelles contenant les scholies de Servius*; M. Ducarme, *Contribution à l'étude de la tradition manuscrite de Properce*; M. Miclotte, *Le panégyrique de Julien l'Apostat, Mamertinus*; M. Staquet, *La gérusie sous l'empire romain*; M. Sulzberger, *La croix chrétienne et les monogrammes de Jésus chez les premiers chrétiens*; M. Vanderborgh, *Socrate, éducateur des hommes.*

D. *Groupe de la philologie romane.* — M^{lle} Gillet, *Jean de la Taille, poète lyrique*; M. Jacquain, *Les Unités en Espagne avant le triomphe de la Comedia*; M. Jaumain, *Quinault, poète comique.*

E. *Groupe de la philologie germanique.* — M^{me} De Ridder, *Le pessimisme de Thomas Hardy.*

FACULTÉ DES SCIENCES. — Trente thèses ont été défendues avec succès.

A. *Groupe des sciences chimiques.* — 1^o Grade légal : M. Albert Hanus, *Etude sur la température de congélation des substances organiques*; M. Albert Henne, *Stéréoisomérisation du chloroiodoéthylène*; 2^o Grade scientifique : M. Marcel Lepingue, *Contribution à l'étude des bromobutènes isomères de position et stéréoisomères et à celles des éthers oxydes mixtes non saturés*; M. Jean Linard, *Contribution à l'étude des solutions concentrées.*

B. *Groupe des sciences physiques et mathématiques.* — 1^o Grade légal : Cnapelinckx, Georges, *Etude sur les courbes de Bertrand*; Cuvelier, Ernest, *Etude de quelques phénomènes de biréfringence par déformation et mesures d'indices*; Delegher, Albert, *Théorie des invariants intégraux*; Gillion, Gabrielle, *Etude thermodyna-*

mique de l'émission électronique dans le vide; Godeau, Robert, Sur les surfaces générales du troisième ordre; Lieben, Yvonne, Détermination des constantes physiques du butane; Noël, Yvonne, Les biquadratiques; Ruchard, Jules, Etude de la méthode de Laplace, des améliorations apportées à cette méthode et spécialement de la méthode de Leuschner; Simonis, Marie, Quelques propriétés projectives de hyperespaces; 2° Grade scientifique: Hennet, Robert, Aperçu général sur les fonctions de lignes. Extension de la théorie des formes quadratiques.

C. *Groupe des sciences botaniques.* — Grade légal: Rubens, Julia, *Le pyrénéide et les différentes formations d'amidon chez Anthoceros Laevis.*

D. *Groupe des sciences minérales.* — Grade légal: Ledoux, Huberte, *Notes sur la flore de la période dévonienne en Belgique.*

E. *Groupe des sciences chimiques.* — 1° Grade légal: Breugel-mans, Joseph, *Chlorure de l'acide méthylpara-bromphénylcarbo-nique. Contribution à l'étude d'un réactif des fonctions aminées-phénoliques et alcooliques; Crowet, Camille, Préparation par azéotropisme de quelques monoéthers de biacides saturés acy-cliques; de Rasse, Paul, Sur la préparation de formals d'alcools secondaires; Dessart, Albert, Recherches sur les constantes phy-siques des solutions concentrées de métatoluidine et métanitroto-luène dans quelques hydrocarbures; Hannotte, Théo, Contribution à l'étude des acétates et des formiates et de leurs mélanges azéotro-piques; Martin, François, Sur la solubilité des sels de la nitroso-phénylhydroxylamine et sur l'emploi du « Cupferron » en analyse quantitative; Morren, Henri, Contribution à l'étude de composés organiques renfermant simultanément les groupements fonctionnels S-ET-OH; Popelier, François, Contribution à l'étude des sulfates acides d'alkyles; Thiry, René, Détermination des T. C. S. de bases aromatiques avec des hydrocarbures acycliques saturés cyclohexa-niques et cyclopentaniques; 2° Grade scientifique: De Mol, André, *Etude physico-chimique de quelques sels métalliques d'acides orga-niques et de leurs mélanges; Lebrun, Ivan, Solubilité de certains stéréoisomères éthyléniques dans des dissolvants eux-mêmes sté-réoisomères éthyléniques; Juliard, André, Influence de l'hydrogène et de l'azote sur la formation de l'ozone par l'effluve électrique.**

F. *Sciences physiques et mathématiques.* — Grade légal: Arba-lestrie, Emile, *Etude sur les surfaces moulures; Muller, Jacques, Du théorème de M. Emile Picard et de ses généralisations; des résultats de M. E. Landaü et de M. P. Montel.*

SECTION DE PÉDAGOGIE. — La défense des dissertations, qui accompagnent les épreuves finales et qui est subordonnée à leur succès, a lieu seulement à la session d'octobre. Cette année, six dissertations ont été présentées et ont valu à leurs auteurs le certificat d'études pédagogiques: M^{lle} Leysens, *Les conceptions éducatives de Madame Campon*; M. Grumiau, *Les loisirs de l'écolier en dehors des vacances*; M. Steyns, *Une éducation meilleure par l'union de l'école et de la famille*; M^{lle} Plevoets, *L'enfant à son entrée à l'école primaire*; M. Delvaux, *L'application de la « Standard revision » à des enfants de classes sociales différentes*; M. Vanderveken, *Contribution à l'étude expérimentale de l'acquisition d'une langue étrangère*.

* * *

L'Extension de l'Université.

Le Comité Central de l'*Extension* vient de faire paraître le programme des cours pour l'année académique 1925-1926. Cette année, les cours offerts au choix des comités locaux sont au nombre de 124. L'*Extension* s'est assuré le concours de 72 professeurs. Le programme contient aussi la liste d'une centaine de conférences, le texte des statuts, celui du règlement des comités locaux et un intéressant tableau statistique qui résume l'activité de l'*Extension* depuis 1894. En vingt-six années (car il faut déduire la période 1914-1919) elle a, dans 77 localités, organisé 826 cours. Le nombre total des auditeurs qui ont écouté les leçons de ses professeurs s'est élevé à 121,000. Les 189 syllabus résumant la matière des cours ont été imprimés à 229,000 exemplaires. Présidé par M. Ch. Chargois, professeur à la Faculté des sciences appliquées, le Comité central a pour secrétaire général M. Albert Navez, assistant à la Faculté des sciences, rue Traversière, 99.

Le devoir social de l'étudiant ⁽¹⁾

PAR

M. MAURICE VAUTHIER

Président du conseil d'administration.

MESDAMES, MESSIEURS,

Voici la troisième fois que j'ai pour mission de traiter, dans une leçon d'introduction aux études supérieures, la question du « devoir social de l'étudiant ».

C'est une question tellement complexe, tellement riche, qu'il est possible, et même désirable, de l'envisager successivement sous des points de vue quelque peu différents. Bien entendu, il se rencontre une idée commune, une idée centrale, au sein même des recherches que l'on poursuit dans diverses directions. Cette idée est celle du devoir qui s'impose à tout esprit réfléchi, — et plus spécialement à l'étudiant, — à l'égard des problèmes que nous présente la société moderne. Dans quelle disposition d'esprit convient-il de les considérer? Quelles sont les qualités, quelles sont les vertus dont il est essentiel que notre intelligence soit suffisamment pourvue?

Je voudrais vous entretenir aujourd'hui de l'une de ces vertus, laquelle est peut-être la plus nécessaire de toutes. Cette vertu, c'est le *courage*.

Le courage se manifeste dans des circonstances bien différentes, de telle sorte que l'on serait tenté de dire qu'il y a plusieurs espèces de courage. On a déjà signalé une distinction entre le courage militaire et le courage civil. Il est permis également de parler du courage

(1) Leçon d'introduction aux études supérieures faite le 17 octobre 1925 à l'Université de Bruxelles.

physique, du courage intellectuel, du courage moral. Dans ces formes variées du courage, on aperçoit cependant quelque chose d'identique. Ce quelque chose, c'est, non pas l'ignorance du danger, ni même le mépris du danger; c'est une inclination de l'âme qui fait que l'on ne croit pas trop aisément à l'existence du danger et qu'on ose le regarder en face quand on l'a découvert.

De toutes ces formes du courage, la plus belle reste à mes yeux cette mâle intrépidité à laquelle on attache la dénomination de courage « physique », encore bien qu'elle atteste l'existence d'une indéniabie force morale; c'est le courage grâce auquel les hommes affrontent la souffrance et la mort, et cela notamment en vue de l'accomplissement d'un devoir qui leur apparaît comme sacré. En un mot, c'est le courage tout court. Jamais nous ne pourrions oublier ce dont nous sommes redevables à la vaillance et à l'abnégation des héros de la dernière guerre. Pourtant, ce n'est pas de ce genre de courage que je vous entretiendrai aujourd'hui. Je voudrais vous parler plus spécialement du courage « intellectuel » et de cet autre courage que vous me permettrez d'appeler le « courage social ».

* * *

Occupons-nous, tout d'abord, si vous le voulez bien, du courage intellectuel, du courage de l'intelligence.

Que faut-il entendre par ces expressions? Je pense qu'il faut désigner du nom de courage intellectuel cette disposition d'esprit consistant à ne pas avoir peur de la vérité, à oser la considérer en face, quelque inattendu, ou même effrayant, que nous paraisse son visage, quelque troublante, quelque douloureuse que soit la vision que nous en avons.

L'homme qui est doué de ce courage contempera d'un œil ferme, soit des faits, soit des idées, sans chercher à en éloigner sa pensée, sous prétexte qu'ils sont pénibles ou douloureux, sans s'efforcer d'en détourner systématiquement l'attention d'autrui, sans céder à la tentation d'en dénaturer le caractère. En outre, il n'hésitera pas à déduire une conclusion logique de prémisses dont l'exactitude échappe à toute contestation sérieuse; il arrive que l'intelligence cherche à se dérober, sous l'empire d'un obscur effroi, devant une

démarche que paraissent cependant lui commander les lois élémentaires du raisonnement.

La crainte de la vérité est tout autre chose que la méconnaissance de la vérité. Il peut se faire que l'on n'aperçoive point la vérité; que l'on prenne pour la vérité ce qui n'est pas elle, et cela avec une entière bonne foi. C'est l'erreur, et l'histoire de l'humanité est, pour une bonne partie, l'histoire de ses erreurs successives. La défaillance devant la vérité procède d'une tournure d'esprit toute différente et très particulière. Elle suppose que l'on aperçoit la vérité ou que l'on possède du moins la faculté de l'apercevoir, à condition d'y apporter de l'attention et de la bonne volonté. Mais comme on la redoute, comme elle nous répugne, on préfère ne pas la regarder, on aime mieux laisser l'ombre s'épaissir autour d'elle et surtout l'on désire que d'autres personnes s'abstiennent de la contempler.

Est-il bien sûr, me fera-t-on peut-être observer, que l'homme redoute la vérité? Est-ce qu'il n'aspire pas, au contraire, à la connaître? Il est enchanté qu'on la lui signale. Il se défie, tantôt à tort, tantôt avec raison, de ceux qui ont la prétention de la lui révéler. Il la confond trop souvent avec l'erreur. Mais enfin sa plus grande félicité est de la voir s'imposer à son adhésion avec la force irrésistible de l'évidence.

Nous devons tous souhaiter, bien entendu, qu'il en soit effectivement ainsi. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. La crainte de la vérité, et, à un degré moindre, l'indifférence pour la vérité sont des phénomènes d'ordre psychologique et moral dont on ne saurait contester l'existence.

Cette manière de voir se ramène, en définitive, à cet aphorisme assez simple que nous ne voulons pas regarder les faits qui nous sont désagréables. Et il y a lieu de prendre ici le mot « fait » dans son acception la plus large. Ce terme ne désigne pas seulement les faits proprement dits, les faits matériels, tombant sous les prises de nos sens. Il s'applique également à des faits d'ordre intellectuel, lesquels offrent forcément le caractère d'abstractions. Un état social, une conception philosophique, une doctrine scientifique, l'explication d'un phénomène ou d'un ensemble de phénomènes, ce sont là autant de faits, ce sont des événements qui, au même titre que les faits

particuliers perceptibles par nos sens, font partie de la trame immense que la réalité ne cesse de tisser autour de nous. Il nous reste à voir dans quelles circonstances l'intelligence humaine se révolte contre des faits, ou du moins aspire à ne pas les connaître; ou, plus simplement encore, éprouve avec véhémence le désir qu'ils n'existent pas.

* * *

Imaginez le cas d'une nouvelle doctrine scientifique, aboutissant à ruiner des conclusions qui paraissaient assises sur des bases indestructibles. N'est-il pas extrêmement probable que les adeptes de ces anciennes conceptions — de ces conceptions dont ils ont fait le pain de leur intelligence — seront envahis par un sentiment pénible, dans lequel l'indignation et la colère se mêleront à la défiance. Si ces nouvelles doctrines doivent être tenues pour vraies, d'antiques associations d'idées vont se dissoudre. Il en résultera chez beaucoup d'esprits, par ailleurs éclairés et probes, un déchirement intellectuel, inséparable d'une douleur plus ou moins vive. On cherche à se prémunir contre une douleur que l'on redoute en écartant la cause qui doit la déterminer. Si cette cause est une doctrine scientifique, fût-elle même appuyée sur des observations et sur des faits, instinctivement on réagira contre elle en niant qu'elle soit l'expression de la vérité. On se jettera avidement sur les objections, même fragiles, qu'elle peut susciter; on insistera complaisamment sur les obscurités qu'elle peut contenir; bref, on ne voudra pas voir, on se trouvera en quelque sorte dans l'impossibilité de voir son véritable visage. Dans la seconde moitié du xix^e siècle, deux grandes conceptions scientifiques, parmi beaucoup d'autres, se sont fait jour. L'une d'elles est le transformisme, ou, plus simplement, la doctrine de la variabilité des espèces; l'autre est la doctrine de Pasteur, ruinant l'hypothèse de la génération spontanée. Je crois bien que ces doctrines, dans ce qu'elles ont d'essentiel, sont aujourd'hui unanimement admises, encore bien qu'en ce qui concerne plus spécialement le transformisme, les causes de la variation des espèces soient encore enveloppées de ténèbres. Que l'on songe toutefois aux résistances que ces doctrines ont dû vaincre, même chez des savants exempts de préjugés, et cela principalement parce qu'elles déroutaient des habitudes d'esprit

qui bénéficiaient d'une longue et paisible possession. On réproouve, en principe, l'erreur avec énergie, mais on n'admet pas volontiers qu'on ait pu se tromper.

* * *

Si nous passons des doctrines, dont l'intérêt est essentiellement scientifique, à d'autres doctrines qui, à nos yeux du moins, intéressent la morale ou encore la conception que nous nous formons de l'univers, de la destinée humaine, de l'ordre social, la douleur et l'effroi que feront naître dans notre âme des idées qui blessent des convictions intimes et traditionnelles, provoqueront des réactions se traduisant par des formules telles que celles-ci : Ce que l'on nous dit n'est pas vrai, ne *peut* pas être vrai, ne *doit* pas être vrai. Permettez-moi de citer, rien qu'à titre d'exemple, la doctrine philosophique qui professe à la fois le matérialisme et l'athéisme. C'est en somme la doctrine que le poète Lucrèce a célébrée jadis dans des vers admirables. Je vous en parle avec d'autant plus de liberté que personnellement je n'y adhère point; je suis même persuadé qu'elle se heurte à des objections d'une force extraordinaire. Elle pourrait assurément faire l'objet d'une discussion méthodique et raisonnée. Songez cependant à l'horreur, toute sentimentale, qu'une semblable doctrine a certainement inspirée à des âmes délicates et ferventes, qui ont conscience d'une communion intime avec le divin et pour qui les seules réalités qui comptent sont d'ordre intellectuel. Ces personnes ne pourront pas, ne voudront pas regarder en face les raisons que l'on allègue en faveur de doctrines pour lesquelles elles éprouvent une répugnance invincible. C'est là, parmi d'autres causes, ce qui procure un intérêt dramatique aux crises religieuses dont l'histoire nous offre de si nombreux exemples. Sans doute, il est des intelligences inquiètes qui accueillent avec avidité des opinions nouvelles, où elles trouveront peut-être la certitude et l'apaisement; mais il en est d'autres que la ruine à laquelle sont exposées des croyances à l'abri desquelles elles jouissent d'une longue sécurité, remplit à la fois de tristesse et de colère. Rien de plus naturel qu'une telle disposition d'esprit; mais il serait difficile d'en imaginer d'autres qui soient plus défavorables à une recherche désintéressée de la vérité.

* * *

Lorsqu'il s'agit d'une doctrine scientifique, au sens strict du mot, d'une doctrine qui s'appuie exclusivement sur des faits soumis au contrôle de l'expérience, la vérité, quelques résistances qu'elle ait rencontrées à l'époque de son apparition, doit nécessairement prévaloir; les preuves dont elle peut se réclamer s'accumulent, au point de créer l'évidence. A l'heure actuelle les interprètes les plus orthodoxes de la Bible ne songent plus à opposer les versets de la Genèse aux constatations de la géologie. A l'égard de la critique historique, laquelle comporte assez fréquemment une dose appréciable de conjecture, la résistance est plus tenace. Mais il existe en cette matière des méthodes d'une valeur tellement éprouvée, tellement indiscutable, que l'on ne peut, à moins d'une espèce de cécité intellectuelle, ou de la volonté arrêtée de proscrire une vérité que l'on estime dangereuse, fermer indéfiniment les yeux devant certaines démonstrations.

* * *

Je viens d'employer, comme en passant, l'expression de « vérité dangereuse ». Il y a là une notion sur laquelle nous aurons à revenir. C'est surtout dans le domaine des sciences morales et politiques que se révèle son importance. Dans ce domaine, disons le tout de suite, la vérité se rencontre, et à côté d'elle, bien entendu, l'erreur. Seulement, la vérité est ici beaucoup plus fuyante, moins aisément saisissable que dans le domaine des sciences dites exactes. Les doctrines qui composent les sciences morales et politiques s'appuient sur des faits, mais non pas uniquement sur des faits (et encore ceux-ci sont-ils en nombre infini et singulièrement enchevêtrés). Elles reposent, en grande partie, sur des généralisations, sur des déductions, bref sur des abstractions créées par l'intelligence humaine. La vérité qui s'y trouve a toujours quelque chose de mobile et d'indécis. Le critérium de l'évidence lui fait trop souvent défaut. Il se conçoit dès lors que la résistance que l'on oppose, dans ce domaine, à des doctrines qui ont quelque droit de se considérer comme exactes et comme vraies, y semble plus légitime qu'ailleurs et qu'elle s'y montre, à cause de cela, plus opiniâtre. Dans cette région, continuellement agitée par des souffles contradictoires, l'erreur ne se distingue pas aisément de la vérité, et c'est là aussi que l'erreur peut le plus longtemps se donner l'illusion qu'elle est la vérité.

* * *

Voilà longtemps que l'on va répétant — et du reste avec raison — que l'absolu nous échappe, et que nous sommes contraints de vivre et de penser dans le domaine du relatif. Cet antique adage, fruit d'une sagesse traditionnelle, signifie simplement ceci : c'est qu'une chose n'est intelligible pour nous que si nous la mettons en rapport avec d'autres choses. L'objet essentiel de la science est d'apercevoir et de mesurer les rapports entre les choses. Ainsi que l'a dit Henri Poincaré dans son ouvrage *La Valeur de la Science* « une théorie physique est d'autant plus vraie qu'elle met en évidence plus de rapports vrais » (p. 272). Mais les choses n'ont pas seulement des rapports entre elles; elles en ont avec notre esprit et ne sont même intelligibles qu'à cette condition. Or, notre esprit est tout l'opposé d'un point fixe. Il est mobile, changeant; il agit et se développe sous l'empire de forces internes et mystérieuses.

De là d'ingénieux penseurs ont inféré des conséquences dont il est nécessaire que je vous dise quelques mots.

S'il faut les en croire, l'esprit humain transforme, ou même déforme ce qu'il touche. Pour mieux dire, il ne touche aux choses que pour les adapter à ses fins. A proprement parler, la vérité lui échappe. La science est un ensemble de conventions et de classifications que nous adoptons parce qu'elles sont commodes, et qui ne valent qu'autant que cette commodité subsiste.

J'ai cherché à vous donner une idée, forcément superficielle, de cette conception que l'on appelle le « pragmatisme ». Je suis loin d'affirmer qu'elle est entièrement fausse. Dans la mesure où elle est exacte, elle n'est pas nouvelle. Il est certain que, lorsque nous avons à nous prononcer sur la valeur d'une théorie, nous nous demandons quels sont les services qu'elle peut nous rendre, et cela indépendamment même de sa vérité intrinsèque. Ainsi que le disait déjà Cournot en 1861 « il n'y a pas d'autre preuve de la valeur des idées que leur fécondité même et la régularité du système dont elles donnent la clef » (1). Toutefois, professer que le mérite d'une doctrine scientifique doit se mesurer aux services qu'elle nous rend, fût-ce provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, c'est quand même autre chose que

(1) *De l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, p. 135.

d'aller jusqu'à dire que la vérité nous échappe entièrement et que la science est simplement pour nous une règle d'action.

Le pragmatisme a été popularisé par les écrits du philosophe américain William James et voici de quelle façon M. Bergson, dans l'introduction qu'il a mise en tête de la traduction française de l'ouvrage de James sur le pragmatisme, définit la conception de l'auteur : « Il ne nie pas que la réalité soit indépendante, en grande partie au moins, de ce que nous disons ou pensons d'elle ; mais la vérité, qui ne peut s'attacher qu'à ce que nous affirmons de la réalité, lui paraît être créée par notre affirmation. Nous inventons la vérité pour utiliser la réalité, comme nous créons des dispositifs mécaniques pour utiliser les forces de la nature. On pourrait, ce me semble, résumer tout l'essentiel de la conception pragmatiste de la vérité dans une formule telle que celle-ci : tandis que pour les autres doctrines une vérité nouvelle est une découverte, pour le pragmatisme c'est une invention » (1).

Je ne pense pas que William James ait pu songer à contredire la fidélité de l'interprétation qu'a donnée de ses idées l'illustre philosophe français. Voici comment il s'exprime : « La méthode pragmatique est avant tout une méthode permettant de résoudre les controverses métaphysiques qui pourraient autrement rester interminables. Le monde est-il un ou multiple ? N'admet-il que la fatalité ou admet-il la liberté ? Est-il matériel ou spirituel ? Voilà des conceptions dont il peut se trouver que l'une ou l'autre n'est pas vraie ; et là-dessus les débats restent toujours ouverts. En pareil cas, la méthode pragmatiste consiste à entreprendre d'interpréter chaque conception d'après ses conséquences pratiques... Le mot de pragmatisme, de même que « pratique » vient du mot grec *pragma*, signifiant *action*. C'est en 1878, par M. Charles Pierce, que ce mot fit, pour la première fois son apparition en philosophie. Dans un article intitulé : « Comment rendre claires nos idées », M. Pierce, après avoir remarqué que nos croyances sont en réalité des règles pour l'action, soutenait que, pour développer le contenu d'une idée, il suffit de déterminer la conduite qu'elle est propre à susciter : sa signification pour nous

(1) William James, *Le Pragmatisme*, p. 11. (Ernest Flammarion, 1911.)

n'est pas ailleurs... Aussi, pour obtenir une parfaite clarté dans les idées relatives à un objet, nous devons uniquement considérer les effets d'ordre pratique que nous le concevons susceptible de comporter, les impressions que nous devons en attendre, les réactions auxquelles nous devons nous tenir prêts » (1).

Je ne saurais avoir la prétention de discuter la valeur d'un relativisme outré, ou même du pragmatisme, dans le domaine des sciences physiques et mathématiques, ou dans celui des sciences naturelles. Mais vous comprendrez aisément que c'est surtout dans le domaine des sciences morales et politiques que le pragmatisme a la chance de recruter le plus grand nombre d'adhérents. Les faits innombrables qui réclament ici notre attention, sont très loin d'avoir, la précision, la fixité, la permanence, que présentent les phénomènes dont s'occupent, par exemple, la physique et la biologie; ils ne sont pas susceptibles d'une vérification aussi sûre. D'autre part, si dans le domaine des sciences physiques et naturelles, nous pouvons nous contenter du rôle d'observateur, dans le domaine des sciences morales et politiques nous devenons forcément, fût-ce dans une sphère étroite, des acteurs. Lorsqu'il s'agit de notre existence au sein de la société, ou de notre conduite morale, nous ne pouvons pas ne point agir, nous ne pouvons pas ne point mettre en œuvre notre volonté. Une doctrine qui, telle que le pragmatisme, nous enseigne que la vérité est en elle-même insaisissable, que la science a pour objet essentiel de mettre à notre disposition des règles d'action, obtiendra aisément une assez grande faveur. Le vieil adage qu'il y a lieu de juger l'arbre par ses fruits est de nature à séduire beaucoup d'intelligences. Puisque la vérité objective nous échappera toujours, nous avons à nous demander, dira-t-on, non pas si une idée est vraie, si elle correspond à ce qui existe, mais tout simplement si elle est *féconde*, si, dans le domaine de la recherche scientifique et encore bien davantage dans celui des relations sociales, elle est fertile en conséquences salutaires.

Je vous ai parlé tantôt de la crainte qu'éprouvent assez souvent les hommes devant la vérité, de leur désir de ne pas voir la vérité. Il est bien clair qu'une semblable disposition d'esprit trouvera une

(1) Ouvrage cité, pp. 56-58.

pâturage singulièrement réconfortante dans une doctrine qui nous enseigne que la vérité objective « nous fuit d'une fuite éternelle » et que nous devons pratiquer, aussi bien dans l'ordre intellectuel et moral que dans l'ordre social, et même dans l'ordre purement scientifique, une espèce de politique à laquelle conviendrait assez justement l'appellation de politique des résultats.

* * *

Le pragmatisme n'est, après tout, qu'une forme moderne et rajeunie de l'antique doctrine de l'utilité. Je me garderai bien de faire en ce moment à l'utilitarisme son procès. Il a beaucoup de bon, et l'on aurait tort de lui reprocher sa vulgarité, son absence d'idéal. Il est capable de s'inspirer des conceptions les plus nobles et les plus pures. Toute la question est de savoir si, particulièrement sous la forme du pragmatisme, il est en mesure de nous procurer un criterium dont nous puissions nous servir avec sécurité. A cet égard, permettez-moi d'éprouver les doutes les plus sérieux.

Assurément, il n'est pas question de faire bon marché de l'utilité que peuvent nous offrir les choses ou les idées. Il serait contraire à notre nature, contraire aux instincts les plus profonds de notre âme, contraire même à nos devoirs envers nos semblables, de rester indifférents à l'égard de ce qui pourrait conférer un avantage soit à nous-mêmes, soit à nos concitoyens ou encore à la généralité des hommes. Toute la question est de savoir si, dans les jugements que nous portons sur la valeur d'un fait, d'une conception intellectuelle ou morale, d'une théorie ou d'un système, la notion d'utilité doit être substituée à celle de vérité. Pour ma part, j'estime qu'une telle substitution serait pernicieuse. Et cela parce que son résultat aboutirait à remplacer un criterium, fréquemment douteux et fragile j'en conviens, par un autre criterium beaucoup plus douteux encore et beaucoup plus fragile. S'il est souvent malaisé de discerner si une conception est vraie, il est encore plus embarrassant de savoir si elle est réellement utile. S'agit-il de l'utilité de l'individu ou de l'utilité générale? Et s'il y a contradiction entre ces deux utilités, laquelle doit être préférée? Ne doit-on s'attacher qu'à l'utilité présente, ou doit-on prendre en considération ce qui sera utile aux

génération futures? Et comme nous ne sommes aucunement maîtres de l'avenir, comment pouvons-nous savoir avec assurance ce que l'avenir réclamera? Enfin l'utile se traduit-il par l'acquisition du bien-être matériel, ou par l'équilibre heureux de nos facultés mentales? Et s'il y a conflit entre ces deux notions de l'utile, quelle est donc celle qui mérite de l'emporter?

L'objection principale à laquelle sont exposés à la fois l'utilitarisme et le pragmatisme, c'est précisément la contradiction qui peut, en fin de compte, éclater entre l'utile, ou ce qui semble tel, et le vrai. Quoi que l'on puisse penser de la vérité, et encore bien qu'elle soit souvent enveloppée de voiles, elle existe cependant et il arrive que ces voiles se déchirent. On est alors bien obligé de reconnaître que des conceptions que l'on nous recommandait comme infiniment utiles, et comme bonnes à ce titre, sont fausses parce qu'elles sont contredites par des constatations irrécusables. C'est là un fait très grave et dont ont dû souffrir plus d'une fois les religions positives. Il leur est arrivé de professer que certaines propositions doctrinales sont, non seulement vraies, mais encore nécessaires au bien-être de la société humaine, au salut de leurs adeptes. Il y a là, si vous le voulez, un utilitarisme d'un ordre très élevé. Il est démontré, par hypothèse, que ces propositions sont en désaccord avec des faits scientifiquement établis. Voilà tout un édifice intellectuel et moral qui risque de s'effondrer, ou du moins de se lézarder. Quand, au contraire, on estime que la vérité existe, qu'elle est susceptible d'être découverte et définie, sans doute on admet que les interprétations qu'on en donne n'ont souvent qu'une valeur relative et provisoire, on admet que l'on doit s'approcher du but au moyen d'approximations successives et que l'on doit s'en tenir bien souvent au vraisemblable; on admet que, dans l'ordre des sciences morales et politiques, la vérité est dans une certaine mesure façonnée par nous, en ce sens que nous cherchons à la modeler d'après certains types qu'élabore notre intelligence : toujours, cependant, nous affirmons que la vérité, c'est ce qui est, c'est ce qui doit être; nous ne disons pas que c'est une illusion qui se dissipe dès qu'on y touche et à laquelle doit se substituer une réalité d'un autre genre, exclusivement composée de notions, de jugements, de doctrines et de systèmes, et dont la valeur se mesure uniquement à l'abondance des résultats

favorables qu'on en a déduits dans le passé, ou qu'on en déduira peut-être dans l'avenir.

Si je vous ai parlé du pragmatisme, c'est parce qu'une doctrine philosophique qui doute de la possibilité d'atteindre la vérité procure une espèce de justification à ceux que la vérité effraye et qui seraient heureux de pouvoir se soustraire à l'obligation de la contempler. A notre époque, on ne se hasarderait guère à dire avec orgueil et d'un ton altier : « nous tenons la vérité, et nous la tenons bien ». On dira moins volontiers encore : « nous haïssons la vérité, ou nous en avons peur ». Mais on dira plus aisément, avec un sourire détaché : « qu'est-ce que la vérité? A quoi bon la chercher? »

En réalité, beaucoup de personnes craignent la vérité, parce qu'elles la considèrent comme blessante et dangereuse; elles voudraient douter de son existence et désirent à tout le moins qu'elle se montre le plus tard possible. Telle est la disposition d'esprit qu'il est permis de qualifier de pusillanimité intellectuelle, de manque de courage et je voudrais maintenant vous signaler les périls qu'elle recèle.

* * *

La crainte de la vérité, notamment lorsque celle-ci contrarie les habitudes de notre intelligence, ou semble incompatible avec notre intérêt personnel, est, nous l'avons constaté, une disposition d'esprit beaucoup plus répandue qu'on ne le pense. Elle trouve un encouragement efficace dans les doctrines qui professent que la vérité est insaisissable et que peut-être même elle n'existe pas.

Demandons-nous maintenant quelles sont les conséquences pratiques auxquelles aboutit fatalement une semblable manière de voir.

Les personnes chez qui elle règne s'accoutument à vivre, moralement et intellectuellement, dans un monde de fictions. J'entends par fictions des créations de notre intelligence auxquelles nous prêtons une existence objective et qui, en fin de compte, constituent pour nous la réalité. Les fictions que nous élaborons de la sorte, ou que l'on élabora à notre usage, ont ceci de commun, qu'elles répondent généralement à nos désirs et semblent tout au moins donner satisfaction à nos intérêts. Qu'il s'agisse de conceptions philosophiques ou morales, d'un système politique ou d'une doctrine sociale, nous saurons gré soit à une théorie, soit à une idée, de la tranquillité

intellectuelle dont elles nous font jouir, ou encore de la sécurité matérielle qu'elles ont l'air de nous procurer. J'ajouterai que cette possibilité d'accueillir des formules toutes faites et dont la valeur paraît éprouvée, flatte secrètement une sorte de paresse instinctive qui n'est pas étrangère à l'esprit humain. Il est beaucoup plus commode de se servir, après tant d'autres personnes, de solutions convenablement préparées plutôt que de chercher à résoudre, par un effort personnel, les problèmes qui s'offrent à notre attention.

Remarquez au surplus que ce penchant de l'intelligence humaine à vivre au sein de fictions rassurantes et, somme toute, à se nourrir d'illusions, est assez général et qu'il se rencontre chez les esprits appartenant aux écoles les plus opposées. Qu'il était agréable et consolant de croire que les hommes, lorsqu'ils seront une fois affranchis de préjugés séculaires, seront matériellement portés à s'aimer comme des frères et que, sous l'égide de la liberté, les intérêts matériels s'harmoniseront d'eux-mêmes! Et, en sens contraire, avec quel sentiment de confiance superbe on s'est dit qu'un pouvoir fort, appuyé sur de solides traditions, à la fois nationales et religieuses, possède l'enviable privilège de réduire à l'impuissance des tendances qualifiées de révolutionnaires!

Dans tous les domaines, qu'il soit question de science, de morale, d'organisation sociale, d'économie politique, on constate l'empire exercé par des formules que d'innombrables personnes acceptent sans même songer que l'on puisse les discuter. Du reste, je me hâte d'ajouter que ces formules ne constituent pas nécessairement un tissu d'erreurs. Il est même extrêmement probable que chacune d'elles, renferme des éléments de vérité on ne peut plus sérieux. Je n'ai du reste pas à m'inquiéter, pour le moment, de leur mérite intrinsèque. Ce ne sont ici que des exemples, choisis entre beaucoup d'autres, et à la seule fin de vous montrer comment il arrive que de nombreuses personnes, plutôt que de s'attacher à la recherche de la vérité, préfèrent de beaucoup s'emparer des fictions qu'on leur propose, parce que ces fictions se trouvent être d'accord avec leurs préjugés, leurs intérêts ou leurs désirs.

Dans cette complaisance à vivre intellectuellement au sein d'un monde de conceptions que l'on accepte comme agréables ou utiles, sans trop se préoccuper de savoir si elles correspondent à la réalité, si elles sont vraies, j'aperçois un double péril.

Tout d'abord il y a là une cause d'affaiblissement et de déclin pour notre intelligence. En renonçant à chercher la vérité, à cause des difficultés, des souffrances et aussi des amères découvertes qui accompagnent assez souvent une semblable recherche, notre âme inévitablement se débilite. Notre caractère perd de sa vigueur et j'ajouterai même que la rectitude de notre esprit court le risque de ne plus demeurer entière. Heureux de pouvoir nous endormir au milieu d'idées, de théories, de formules qui flattent nos goûts ou rassurent nos intérêts, nous ne songeons guère à regarder plus loin. Bien plus, nous serons tentés de considérer avec malveillance, avec une rancune mêlée d'effroi, ceux-là qui ont l'audace de nous annoncer qu'il existe quelque chose au delà du cercle d'idées et de traditions qui ferme notre horizon et que dans cet au-delà se trouve peut-être la vérité, ou du moins ce que nous en pouvons connaître. La vérité, dira-t-on! Laissez-nous donc tranquilles avec la vérité! D'ailleurs, êtes-vous certains de pouvoir jamais l'atteindre? Tenez-vous en prudemment aux doctrines qui nous en fournissent une image approximative mais suffisante. Une longue expérience a démontré leur valeur pratique. Demeurons leur fidèles et ne nous épuisons pas dans une vaine poursuite de l'absolu.

Que cette manière de raisonner est pleine de dangers! Ce qui caractérise la vérité, c'est qu'elle existe. La vérité, ai-je dit précédemment, c'est ce qui est. On aura beau vouloir fermer les yeux devant elle, à un certain moment elle fera suffisamment de bruit dans le monde et répandra assez de lumière pour qu'ils soient contraints de se rouvrir. Dans le domaine des sciences physiques et naturelles il n'est point de doctrine, quelle que soit l'autorité traditionnelle dont elle puisse s'enorgueillir, qui ait la force de triompher d'un fait méthodiquement établi. Dans le vaste champ des études historiques, il n'est point de tradition, si respectable soit-elle, dont une critique sagement conduite ne finisse, quand c'est nécessaire, par démontrer la fragilité. Dans la région plus orageuse encore et plus indécise de la morale, de la politique ou de la philosophie, on

rencontre aussi des vérités que l'on n'a pas le droit de méconnaître. Ces vérités ne sont pas autre chose que des faits qui, pour n'avoir point la consistance concrète et le caractère tangible des phénomènes de l'univers physique, n'en sont pas moins une réalité. Un état social bien défini, un sentiment, un désir individuel ou une aspiration collective, une notion déterminée du bien, du devoir, de la destinée humaine, l'intuition du mystère qui nous entoure et les conjectures au moyen desquelles nous nous efforçons de l'éclairer : ce sont là autant de faits dont il nous est impossible de ne pas tenir compte qu'il nous serait impossible de nous dérober à l'évidence d'un phénomène constaté par un astronome ou par un chimiste.

Ne serait-il pas d'une souveraine imprudence de vouloir interposer entre les faits et nous-mêmes, une barrière, ou, pour mieux dire, une cloison intellectuelle, faite de théories commodes ou agréables. Les faits sont des faits. C'est là leur mérite et leur force. Ils sont la réalité, ils sont la vérité, dans la mesure où le réel et le vrai sont susceptibles de tomber sous les prises de notre intelligence. Observons-les et tâchons de les comprendre. Si nous les méconnaissions avec trop de persistance, ils briseront soudainement les ingénieuses parois à l'abri desquelles notre vigueur s'atrophie, dans la tiède atmosphère des doctrines traditionnelles et des conquêtes que nous croyons définitives.

* * *

J'avais pour tâche de vous parler du devoir social de l'étudiant. Peut-être ne vous êtes-vous pas aperçus que je n'ai pas cessé de vous en parler. L'enseignement supérieur a précisément pour objet de placer l'étudiant en face des réalités de tout ordre que la société lui présente et de lui donner les moyens de les comprendre.

Osons regarder la réalité face à face. Ayons le courage de la considérer à la fois dans toute son amplitude et dans ses particularités multiples. Augmentons tous les jours le capital des vérités dont nous aurons constaté l'existence. Ce n'est pas seulement l'univers physique que vous serez appelés à contempler; c'est également l'univers moral, le monde des idées et des intérêts, en un mot la société humaine. Dans quel esprit convient-il de procéder à cette con-

templation, à cette étude attentive et opiniâtre? C'est le dernier point dont je voudrais vous entretenir un instant.

Eh bien! laissez-moi vous dire — et je vous livre ici le fond de ma pensée — laissez-moi vous dire que cet esprit doit être un esprit d'optimisme et de généreuse confiance.

C'est en cela surtout que se manifeste ce courage intellectuel et social que j'ai cru devoir vous recommander. Il ne faut pas craindre, vous ai-je dit, de considérer la vérité en face. Et j'ajouterai maintenant que ce spectacle ne doit pas nous conduire forcément à des réflexions décourageantes. Oh! je sais bien qu'il est aujourd'hui beaucoup de personnes dont l'imagination est sombre et qui s'en vont répétant que tout va mal. Assurément, tout ne va pas bien. Mais je ne connais aucune époque de l'histoire où tout ait bien marché. De tout temps, le bon et le mauvais ont été intimement mêlés. De tout temps, l'humanité a dû souffrir et lutter afin d'extraire de ce mélange assez confus une certaine quantité de bien, susceptible de devenir pour elle une acquisition durable. Elle a fréquemment réussi et il n'en ira pas autrement à notre époque. Nous aussi, nous devons souffrir et lutter. L'homme n'est point né pour le repos. Il a été créé pour l'effort. Il a le droit de chercher le bonheur, mais il n'a pas celui de récuser la douleur. L'essentiel est de descendre dans l'arène avec intrépidité. Et quand je cherche à définir les vertus qui sont l'attribut de ce courage moral et intellectuel que je vous prêche, je suis tenté de faire un emprunt à la théologie. Rassurez-vous, je ne suis pas un théologien; c'est un titre auquel je ne saurais aucunement prétendre. Il n'en reste pas moins que la théologie a creusé à sa manière des problèmes d'un intérêt vital et qu'elle a élaboré des conceptions dont la valeur philosophique et sociale dépasse le cadre de la théologie elle-même. Vous avez déjà entendu parler des vertus que l'on appelle théologiques et qui sont la foi, l'espérance et la charité. Oh! je sais bien qu'aux yeux des théologiens ces vertus sont surnaturelles ou divines. Ils admettent cependant que leurs racines plongent dans la nature humaine. Soyons modestes et prudents. Laissons les théologiens édifier de vastes constructions où les croyants peuvent circuler à l'aise dans un merveilleux labyrinthe, et contentons-nous de considérer la nature humaine telle qu'elle s'offre à notre analyse.

La théorie des vertus théologiques repose tout entière sur une phrase, d'ailleurs fort belle, de saint Paul, phrase qui se trouve dans la première épître aux Corinthiens. Voici comment s'exprime l'apôtre : « Pour l'instant, subsistent la foi, l'espérance, la charité, ces trois choses; mais la plus grande de celles-ci est la charité. » (1)

Au risque de passer, aux yeux des théologiens orthodoxes, pour un hérétique et un ignorant, je prendrai la liberté de dire que les vertus que nous prêche saint Paul sont précisément celles dont nous avons besoin quotidiennement au cours de notre existence et qui nous permettront de triompher des épreuves qu'il nous est impossible d'éviter. Il nous faut la foi, c'est-à-dire la confiance. Nous devons avoir confiance en nous-mêmes, croire fermement que tout effort accompli sous l'impulsion d'une grande pensée ou d'un sentiment élevé ne sera jamais perdu. Un jour ou l'autre, beaucoup plus tard peut-être, et dans des circonstances que nous n'avons pas prévues, les conséquences salutaires d'une résolution noble et pure se manifesteront. Nous devons aussi avoir confiance dans ce que j'appellerai, faute de mieux, l'Univers et croire qu'en fin de compte, surtout si nous n'y épargnons pas notre peine, le bien y prévaudra sur le mal.

Il nous faut l'espérance. Nous ne pouvons pas faire deux pas dans le monde sans être enveloppés d'incertitudes. Nous errons dans une forêt de possibilités qui sont pour nous autant de mystères. Allons-nous, à cause de cela, nous asseoir avec découragement et refuser d'avancer? Non, sans doute. En regardant autour de nous, nous finirons par apercevoir des points lumineux, annonciateurs de clarières que réchauffent et vivifient les flammes du soleil; ne désespérons pas d'y arriver.

Enfin, il nous faut la charité, des trois vertus la plus grande, cette vertu à défaut de laquelle, ainsi que le dit encore saint Paul, nous ne sommes rien de plus qu'un airain sonore ou une cymbale retentissante (2). La charité consiste à aimer nos semblables et il

(1) *Nunc autem manent, fides, spes, caritas, tria haec; major autem horum est caritas* (Ad. Cor. I. 13.31).

(2) *Si linguis hominum loquar, et angelorum, caritatem autem non habeam, factus sum velut aes sonans, aut cymbalium tinniens* (Ad. Cor. I. 13.1).

m'a toujours paru assez indifférent que l'on ait préféré au vieux mot latin de *caritas* les locutions beaucoup plus modernes de philanthropie, de fraternité ou d'altruisme. Il est un peu tard pour entamer une dissertation sur la charité et l'altruisme. Il me suffira de vous dire que si nous devons renoncer à aimer nos semblables et à leur vouloir du bien, si, en d'autres termes, la haine doit être la loi du monde, et non point l'amour de l'humanité, notre destinée serait bien sombre et c'est alors, très certainement, que le pessimisme serait à sa place. Je ne crains pas que notre jeunesse universitaire, riche de vaillance et de sentiments généreux, s'abandonne à des croyances déprimantes, dont la valeur scientifique est du reste infiniment contestable. J'ai commencé cette leçon en disant à mes auditeurs que j'allais les entretenir du courage, et plus spécialement du courage intellectuel. Peut-être ai-je réussi à vous faire entrevoir ce que cette expression signifie. La vie est pour chacun de nous semée de problèmes qu'il faut résoudre, d'obstacles qu'il est nécessaire de franchir. Ici même, à l'Université de Bruxelles, vos maîtres vont faire ce qui dépend d'eux pour vous armer intellectuellement et moralement, en vue des difficultés que vous ménage fatalement la vie. Si vous leur prêtez largement votre concours, si vous vous pénétrez de l'esprit généreux qui est celui de notre enseignement, vous aurez des chances très sérieuses de voir l'avenir se montrer à votre égard clément et favorable. Ayez donc confiance et permettez-moi de terminer en me servant du mot qui pourrait servir d'épigraphe à cette causerie : Mesdames et Messieurs, courage!

La papyrologie grecque

PAR

MARCEL HOMBERT

Professeur suppléant à l'Université de Bruxelles.

Leçon d'ouverture faite au Doctorat en Philologie classique le 27 octobre 1925

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

C'est un grand honneur que m'a fait l'Université de Bruxelles en m'appelant à suppléer M. H. Grégoire, et je saisis l'occasion qui m'est offerte d'adresser publiquement mes remerciements à la Faculté de philosophie et lettres qui a proposé ma nomination, au Conseil d'administration qui l'a agréée.

Mais c'est aussi une lourde tâche qui m'a été confiée, je ne puis me le dissimuler. La Faculté de philosophie de Bruxelles comprend des professeurs éminents dont je me sens peu digne de devenir le collègue. D'autre part, M. H. Grégoire est un maître expérimenté dont vous, Messieurs les étudiants, vous avez eu le bonheur de suivre les intéressantes leçons, ce qui me dispense d'insister sur leur valeur.

Tous ici, vous savez que M. Grégoire est encore un humaniste, un philologue, un critique, un littérateur qui a consacré tout son temps, tout son labeur à maintenir dans notre pays le goût des choses de l'esprit. Pour analyser ses travaux, il me faudrait toute l'heure dont je dispose pour cette leçon. Je me contenterai de vous rappeler que les dirigeants de la *Collection des Universités de France* ont confié à M. Grégoire et à M. Parmentier, son éminent collègue de Liège, l'édition du tragique grec Euripide. Déjà ils s'étaient assuré la collaboration de notre distingué collègue M. Herrmann, de notre savant compatriote M. Frans Cumont et de mon ancien professeur de Gand,

M. Joseph Bidez, auquel je dois ma préparation scientifique et à qui je me plais à rendre hommage au début de ma première leçon. Quand je vous aurai dit encore que l'honneur d'inaugurer la collection des textes byzantins sera réservé à M. Kugener, vous reconnaîtrez que nous, Belges, nous avons le droit d'être fiers de voir figurer les noms des professeurs de nos Universités à côté de ceux des plus savants philologues de France, comme nous pouvons être fiers de la mission élevée qui vient d'être confiée au Caire à nos meilleurs professeurs.

* * *

Vous n'ignorez pas qu'il entre dans les intentions de la Faculté de créer un enseignement de la papyrologie grecque, dont la connaissance s'impose maintenant à tous ceux qui se consacrent à l'étude de l'antiquité. Je voudrais que cette leçon d'ouverture servit à vous convaincre de l'utilité de la papyrologie et de l'intérêt qu'elle présente.

Le temps me manque pour vous en faire une histoire complète; j'attirerai seulement votre attention sur le fait que cette science date véritablement du commencement du xx^e siècle, dans les premières années duquel elle a pris tout à coup un essor inattendu, et je tâcherai de vous montrer combien il est vrai de dire que notre siècle sera le siècle de la papyrologie comme le xix^e a été celui de l'épigraphie.

Après avoir examiné ce que la papyrologie a été dans le passé et jeté un coup d'œil sur ce qu'elle est aujourd'hui, nous tenterons d'en dégager ce qu'elle promet pour demain.

Les papyrus sont à présent appréciés et étudiés par les savants de tous les pays autant qu'ils ont été dédaignés, ou plutôt négligés, par ceux de la fin du xviii^e siècle et de la grande partie du xix^e. Dédaignée, oui, la papyrologie l'a été pendant longtemps et, à ce propos, elle nous rappelle un peu les débuts d'une science qui en est la sœur et qui lui ressemble à plus d'un point de vue, l'épigraphie. Qu'on se souvienne des longues discussions, des disputes même, qui furent livrées autour de cette science naissante par les écoles de Berlin et de Leipzig, par les disciples de Boeckh et ceux de Hermann, jusqu'au moment où, en 1825, l'Académie de Berlin décida de réunir les inscriptions en un *Corpus*.

L'enfance de la papyrologie est semblable en ce qu'elle fut, elle

aussi, longue et pénible; elle est différente en ce qu'elle fut moins mouvementée : tandis que l'épigraphie trouva d'ardents défenseurs et des ennemis acharnés, la papyrologie n'eut pendant longtemps ni défenseurs ni ennemis, mais elle resta durant un bon siècle l'objet d'une indifférence à peu près générale. Après cette période de léthargie, son éveil fut complet : la nouvelle science s'imposa à tous et il est permis de prévoir qu'elle ne tardera pas à occuper la place qui lui revient.

L'histoire du début de la papyrologie a été souvent rappelée. En 1778, un marchand européen inconnu, voyageant en Egypte, se voit offrir une cinquantaine de rouleaux de papyrus. Cette offre le laisse assez indifférent; il accepte cependant d'acheter un des rouleaux, mais refuse les autres. Ils servirent, paraît-il, à caresser de l'arome de leur fumée les narines des indigènes qui, ne trouvant pas d'acquéreur, crurent que c'était le seul usage auquel les précieux rouleaux pussent servir. Le papyrus ainsi acquis fut envoyé au cardinal Stefano Borgia et publié sous ses auspices en 1787, neuf ans plus tard. Il est actuellement connu sous le nom de *Charta Borgiana*. En 1787, on vit dans ce texte de 191-192 de notre ère un document précieux pour l'histoire du développement de l'écriture. On ne songea pas que le contenu même du texte pouvait lui aussi présenter de l'intérêt, tant il est vrai de dire que ce sont les choses les plus simples qui mettent le plus de temps à être trouvées. A partir de cette époque, les papyrus ne cessèrent d'arriver en quantité de plus en plus considérable, mais il fallut longtemps avant qu'ils n'éveillent la curiosité et qu'ils ne provoquent l'intérêt dont ils jouissent actuellement.

De plus, pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, aucune fouille méthodique ne fut entreprise. Les papyrus trouvés alors le furent par des indigènes qui fouillèrent sans méthode et sans soin, et l'on ne peut douter malheureusement que beaucoup de papyrus mis au jour à cette époque furent détruits. En outre, il arriva très fréquemment que des marchands se partagèrent leurs trouvailles, qu'ils déchirèrent brutalement certains textes dans l'espoir d'en retirer un profit plus grand en vendant séparément les diverses parties. Faut-il s'étonner dans ces conditions de trouver à Munich un morceau d'un contrat de mariage conservé à Genève, ou de constater qu'un fragment de Heidel-

berg appartient à un traité philosophique conservé à Munich (1)?

Les villes et les villages d'Égypte ont un aspect particulier à cause des grands monceaux — atteignant parfois une hauteur de plus de 20 mètres — qui s'élèvent dans les environs et qui proviennent des dépôts d'ordures. C'est surtout en fouillant ces *koms* pour y trouver du *sebach*, c'est-à-dire une terre riche en sels et en sodium, employée comme engrais en Égypte depuis des siècles, que les indigènes mettaient au jour des papyrus qui avaient été jetés là au milieu de détritrus de toute sorte. A partir de 1860 environ, les besoins de la culture firent que les paysans égyptiens se mirent à rechercher le *sebach* sur une beaucoup plus grande échelle. Et ceci nous montre comment parfois la satisfaction de besoins purement matériels peut provoquer l'éveil de la vie intellectuelle. En dernière instance, c'est à l'introduction de la culture du coton et du sucre que nous devons l'éveil des études papyrologiques, car c'est cette nouvelle culture qui a rendu nécessaire un engraissement artificiel des terres (2).

En 1877 fut faite au nord de Medinet-el-Fayoum une découverte de plusieurs centaines de papyrus; elle était trop importante pour ne pas donner le branle d'une façon décisive. Des expéditions scientifiques, des fouilles méthodiques furent organisées : le zèle et l'activité des chercheurs furent récompensés par des résultats dépassant parfois les plus belles espérances. Ces découvertes nombreuses rendirent nécessaire la création de grands recueils de papyrus qu'on vit naître dans tous les pays d'Europe, surtout pendant les dix années qui précèdent 1900; beaucoup d'autres ne verront le jour que plus tard. Ce sont ces publications qui ont amoncelé avec ordre et méthode les matériaux nécessaires à la constitution de la papyrologie et qui n'ont pas tardé à l'élever au rang d'une science. Ce progrès, le plus important depuis 1778 et que sans doute l'avenir de la papyrologie montrera comme définitif, préparé surtout par les fouilles de 1880 à 1900, s'est accompli autour de 1900, au seuil du xx^e siècle.

Voilà longtemps qu'on a abandonné la division de l'histoire en

(1) Voir U. WILCKEN, *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, IV (1901), p. 679 (dans l'article : « Der heutige Stand der Papyrusforschung », pp. 677-91).

(2) U. WILCKEN, art. cité, p. 680.

une série de périodes rigoureusement déterminées et comme séparées par d'étanches cloisons : on a constaté que ces divisions nettement établies, commodés sans doute et répondant à la tendance de notre esprit de classer nos connaissances en compartiments bien séparés, sont infiniment trop simples pour reproduire la complexité de la réalité. On s'est rendu compte de ce que toute histoire ressemble plutôt au cours d'un fleuve ou à la vie d'un homme; bref, qu'elle est une lente évolution et que son développement ininterrompu répond au lent processus par lequel le filet d'eau qui s'échappe de la source devient un fleuve large et profond, ou par lequel l'enfant se transforme en homme. Il peut donc paraître un peu simpliste de dire que c'est de 1900 que date en réalité l'existence de la science des papyrus.

Mais ne voyons-nous pas parfois des hommes, sous l'influence de causes multiples et souvent mystérieuses, se révéler tout à coup et passer d'une longue apathie à une activité féconde? Une modeste rivière ne peut-elle subitement et grâce à l'apport de puissants affluents, se transformer en un cours d'eau imposant? Dans ce sens et avec les réserves nécessaires, il est vrai de dire que le début du xx^e siècle marque pour la papyrologie une période toute nouvelle.

Les preuves m'en seront faciles à donner, si vous voulez me permettre de faire de la bibliographie pendant quelques minutes : tant que la papyrologie n'était pas arrivée à occuper sa place au milieu des sciences de l'antiquité, le besoin ne s'était pas fait sentir de lui créer des instruments spéciaux et les études qui s'y rapportent furent longtemps disséminées dans les revues les plus diverses.

Bientôt l'on se rendit compte de la nécessité d'instruments qui lui seraient réservés : en 1897, M. Wilcken attire l'attention sur cette question dans *Die griechischen Papyrusurkunden*, et en 1900 exactement, paraît chez Teubner le premier fascicule de l'*Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, fondée par Wilcken, et devant, dans l'esprit de son fondateur, servir de point central pour toutes les recherches faites dans le domaine de l'hellénisme et basées sur des papyrus.

Dès l'année suivante paraît à Leipzig le premier volume des *Studien zur Paläographie und Papyruskunde*. Publiées annuellement sous la direction de C. Wessely, les *Studien* sont aussi destinées à centraliser les études papyrologiques et à mettre à la portée de tous les tra-

vaillieurs les progrès qui s'accomplissent dans ce domaine. Le besoin se faisait sentir d'une introduction générale à la papyrologie : le premier essai est l' *Einführung in die Papyruskunde* de Gradenwitz qui paraît à Leipzig en 1900.

Un indice très clair de l'intérêt que les papyrus suscitèrent tout à coup au début du siècle se trouve dans le grand nombre des travaux de vulgarisation où des apôtres de la science nouvelle se donnent la mission de faire ressortir le profit qu'on peut retirer de l'étude des papyrus. On dirait qu'ils ont senti qu'une période nouvelle commençait et que le moment était venu de faire connaître au public éclairé une science trop longtemps restée dans l'obscurité.

Outre la brochure de Wilcken déjà citée : *Die griechischen Papyrusurkunden* (1897), signalons : J. Bidez, *Les découvertes récentes de papyrus*, 1899 ; L. Mitteis, *Aus den griechischen Papyrusurkunden*, 1900 ; U. Wilcken, *Der heutige Stand der Papyrusforschung*, 1901 ; O. Schulthess, *Aus neueren Papyrusfunden*, 1901 ; F. Stähelin, *Neuere Papyrusfunde*, 1901.

Nous ne citons ici que les travaux tout à fait généraux dont le but est d'intéresser à la science papyrologique en général.

Mentionnons encore les deux ouvrages suivants qui sont fondamentaux : U. Wilcken, *Griechische Ostraka aus Aegypten und Nubien*, Leipzig, 1899, et F. G. Kenyon, *The Palaeography of greek Papyri*, qui est la première paléographie consacrée uniquement aux papyrus et qui paraît la même année à Oxford.

En même temps, on comprend que la tâche des chercheurs sera facilitée par la composition de bulletins bibliographiques. Haeblerlin commence sa bibliographie dans les *Blätter für Bibliothekswesen* en 1897. Le *Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft* réserve pour la première fois une place à la papyrologie en 1898. Jouguet entreprend la « Chronique des papyrus » en 1901 dans la *Revue des Etudes anciennes*, et le « Bulletin papyrologique », de Seymour de Ricci, paraît pour la première fois dans la *Revue des Etudes grecques* de 1901.

De 1900 à 1914, le développement de la papyrologie fut régulier et ininterrompu, de nouveaux documents vinrent sans cesse augmenter les richesses déjà acquises et l'intérêt suscité par les papyrus ne fit que croître : de plus en plus les savants s'aperçurent qu'ils constituaient des documents de premier ordre indispensables à utiliser

dans toute étude se rapportant à l'antiquité; de plus en plus aussi on se mit à l'étude des problèmes divers qu'ils posent,

La guerre, qui a compromis pour un temps du moins les progrès dans toutes les branches de l'activité scientifique, ne pouvait manquer de porter un coup sensible à la papyrologie, qui, plus que toute autre science, exige pour son développement les échanges internationaux. Qu'on songe de plus aux crédits énormes qu'elle nécessite pour l'organisation de fouilles, l'acquisition des papyrus, leur publication et leur conservation. Beaucoup de pays se trouvèrent dans l'impossibilité de faire face à des dépenses aussi considérables.

L'Allemagne, qui avait été si brillamment représentée dans ce domaine jusqu'en 1914, souffrit particulièrement des événements militaires : non seulement toutes les fouilles durent être suspendues, mais encore il se produisit un arrêt considérable dans la publication des revues et ouvrages spéciaux. Depuis l'armistice, on s'est remis avec ardeur à la tâche, les revues recommencent à paraître, irrégulièrement il est vrai, et de nombreux travaux de grande valeur ont vu le jour.

La France, avant la guerre, ne possédait pas beaucoup de papyrologues, et le rôle qu'elle avait joué dans cette science était, il faut bien le dire, infiniment plus restreint que celui de ses puissants voisins, les Anglais ou les Allemands. Mais elle comptait dans le domaine de la papyrologie quelques hommes jeunes, joignant à une culture solide et à leur grand amour du travail, une originalité et une indépendance d'esprit qui paraissaient devoir les appeler au premier rang de la science papyrologique. Hélas! les événements ont paru s'acharner contre eux et la France a perdu quelques-uns de ses représentants les plus brillants dans ce domaine. Je me borne à citer Jean Maspero, mortellement frappé près de Vauquois le 18 février 1915, au moment où il se précipitait à l'assaut, et Jean Lesquier, décédé le 28 juin 1921, après une longue maladie, et dont la mort stoïque fut un digne couronnement de sa belle existence toute consacrée à l'étude.

Je ne puis résister au plaisir d'exprimer ici ma reconnaissance et mon admiration pour le maître de la papyrologie française, M. P. Jouguet. Il a eu le mérite de commencer à travailler à un moment où tout était encore à faire dans le domaine qu'il s'était choisi et il n'a cessé d'y consacrer la plus grande partie de son activité. Non seulement sa longue pratique et son habileté paléographique le mettent à même

de déchiffrer les papyrus les plus difficiles et d'en tirer les menus faits qu'ils peuvent nous révéler, mais sa connaissance approfondie de l'antiquité lui permet d'édifier sur cette base des vues générales pleines d'intérêt et des synthèses fécondes. Chez lui les qualités de l'homme ne le cèdent en rien à celles du savant et il faut l'avoir approché pour savoir tout ce qu'il y a en lui de modestie et de bonté. Après avoir eu le bonheur d'être son élève pendant les deux années que j'ai passées à Paris, je ne sais s'il faut admirer davantage sa vaste science ou son inépuisable dévouement.

Le pays qui paraît avoir le moins souffert de la guerre est l'Angleterre, et si les études y furent continuées avec ardeur, quoique plusieurs des papyrologues les plus distingués y fussent appelés sous les armes, ce fut en grande partie grâce à l'*Egypt Exploration Fund* (1). On lui doit pendant les années 1914-1918 deux nouveaux volumes de textes. C'est aussi pendant la guerre que Grenfell élaborait le troisième volume des *Tebtunis Papyri*, que Hunt, Johnson et Martin éditaient le deuxième volume des *Rylands Papyri* et Bell le cinquième volume du *Catalogue of the Greek Papyri in the British Museum*. J'ai pu apprécier l'extrême amabilité, l'intelligence sûre et perspicace, la rigoureuse méthode de ce savant, au moment où, m'initiant aux éléments de la papyrologie, je travaillais à Londres sous sa direction.

En même temps que paraissaient des recueils de textes inédits, les papyrus déjà publiés étaient l'objet de nombreux travaux : plusieurs philologues revoyaient les textes littéraires parus antérieurement, Grenfell s'occupait de dresser une liste de tous les papyrus publiés et de nombreux articles étaient consacrés à la papyrologie dans le *Journal of Egyptian Archaeology*, fondé peu de temps avant la déclaration de la guerre.

L'Angleterre peut donc envisager sans inquiétude l'avenir de la papyrologie; grâce à l'immense provision de matériaux rassemblés, l'interruption des explorations et des fouilles en Egypte n'a pas arrêté les chercheurs et ils ont du travail assuré encore pour des années (2) : moins de la moitié des papyrus d'Oxyrhynchus sont aujourd'hui

(1) Actuellement *Egypt Exploration Society*.

(2) Cf. GRENFELL, « The future of graeco-roman work in Egypt », *Journal of Egyptian Archaeology*, IV (1917), pp. 4-11.

publiés et les lots qui ne sont pas encore déroulés semblent devoir être les plus importants. La nécessité de fouilles nouvelles ne se fait donc pas sentir, du moins dans un avenir immédiat. Mais, dès 1917, Grenfell se déclarait prêt à les reprendre. Il songeait aussi, pour le cas où de nouvelles fouilles ne seraient pas possibles, à un autre projet de nature à rendre aux papyrologues les plus grands services et qu'il est prêt à entreprendre : la publication d'un dictionnaire de la géographie gréco-égyptienne depuis le temps d'Hérodote jusqu'à la conquête arabe; l'ouvrage en un ou deux volumes et accompagné de cartes concentrerait l'énorme masse de renseignements géographiques répandus à travers les papyrus, les inscriptions et les ostraca. Il serait de la plus grande utilité, car l'ouvrage de Parthey, qui date de 1859, a été publié longtemps avant les grandes découvertes de papyrus.

Quand on examine l'ensemble imposant des travaux relatifs à la papyrologie produits en Italie pendant la guerre (1), on s'aperçoit que là non plus cette science n'a pas été négligée. C'est d'ailleurs peu de mois avant qu'éclate la tourmente de 1914, que l'essor avait été donné de façon définitive en Italie à l'étude des papyrus. A l'automne de 1913, la proposition de P. de Francisci d'instituer une école de papyrologie est favorablement accueillie par Attilio de Marchi, Calderini, Castelli, et quelques Milanais cultivés qui leur offrirent le moyen de jeter les bases de leur école : déjà dès les premiers mois de 1914, grâce à l'ardeur que les savants italiens mirent à leur travail, ils possédaient une bibliothèque papyrologique avec quelques papyrus inédits et ils avaient réuni un groupe d'élèves bien préparés pour la besogne. Quand la guerre éclata, l'organisation de l'école était déjà complète et son fonctionnement assuré. En 1915 paraissait son premier volume de *Studi*, suivi d'un second volume dès 1916; le troisième a paru en 1920, le quatrième en 1925. A côté de quelques papyrus jusque-là inédits, on y trouve des études remarquables, spécialement sur les lettres, et des répertoires des plus précieux.

Signalons encore une entreprise des plus intéressante : celle d'une

(1) P. DE FRANCISCI, « Les études papyrologiques en Italie pendant la guerre », *Revue égyptologique*, I (1919), pp. 105-108.

collection de *Testi* qui a commencé à paraître en 1921. Le but de cette publication, destinée non seulement aux savants et aux écoles, mais aussi aux amateurs cultivés, est de recueillir autour d'une question, d'un problème social, d'une institution juridique ou d'un fait économique, et même autour d'un personnage notable, les principaux documents qui offrent des données, des éléments utiles pour l'étude du sujet. Ces *Testi* serviront ainsi surtout à permettre aux chercheurs une facile orientation sur un problème et en même temps ils fourniront des matériaux pour des cours, des conférences aux élèves, etc.

Si l'activité des papyrologues est presque tout entière concentrée à Milan, il ne faut cependant pas oublier de signaler l'école de Florence : là non plus on n'a pas chômé.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir, Mesdemoiselles, que les papyrologues italiens comptent à Florence et à Milan un nombre assez grand de disciples féminins (1), parmi lesquelles plusieurs ont conquis le grade de docteur et dont les professeurs louent l'ardeur, les aptitudes paléographiques, l'ingéniosité. Elles concourent à l'édition de textes inédits et, de plus, selon leurs goûts, se livrent à des recherches diverses relatives aux papyrus ou se consacrent à des travaux de diffusion, conférences, articles, éditions dans la collection des *Testi papiracei*.

Enfin, les Américains, depuis quelques années, se sont mis à la tâche avec beaucoup d'enthousiasme et ont constitué des collections et des bibliothèques dans quelques-unes de leurs Universités; déjà celles-ci comptent plusieurs savants qui ont fait d'excellents travaux papyrologiques. De plus, les Américains ont conçu le projet très intéressant d'entreprendre en Egypte des fouilles suivant une méthode un peu nouvelle et qui consistera à débayer systématiquement un site déterminé au lieu de fouiller çà et là en se livrant un peu au hasard, comme on l'a fait trop souvent jusqu'à présent.

Tous se réjouissent du puissant appui de ces nouveaux travailleurs. Cependant les pays qui voudraient acquérir des documents et former des collections et qui n'ont que des francs-papier à opposer à leurs dollars, ne peuvent s'empêcher de les trouver parfois un peu gênants.

(1) J. LESQUIER, « Les papyrologues italiennes », *Revue archéologique*, VI (1917), pp. 283-284.

Dans cette revue rapide que je viens de faire des différents pays, je ne vous ai pas parlé de la Belgique : c'est que j'ai très peu de chose à en dire. Dans le domaine de la papyrologie, notre pays est loin d'avoir occupé une place aussi brillante que dans tant d'autres branches de l'activité humaine, et nous n'avons pas de savants qui se soient consacrés exclusivement à la papyrologie. Il y a pourtant une brillante exception : M. Nic. Hohlwein, auteur de plusieurs travaux très appréciés ; ses mérites, d'autant plus grands qu'il s'est trouvé dans des conditions de travail fort peu favorables, sont très estimés par les spécialistes de l'étranger.

En retard en cela sur tous ses voisins, la Belgique n'a pas encore créé d'enseignement systématique de la papyrologie. Formons le souhait que ce soit l'Université de Bruxelles qui ait l'honneur d'inscrire la première cette science au programme des cours.

La papyrologie peut considérer l'avenir avec confiance : déjà elle a pris une extension qu'on n'aurait pu soupçonner il y a vingt ou vingt-cinq ans et elle a renouvelé et vivifié l'étude de l'antiquité tout entière. Non seulement elle a apporté des pierres nouvelles qui ont permis de compléter et d'enrichir l'édifice de nos connaissances, mais elle nous a fait pénétrer dans des domaines jusqu'ici inconnus et elle a découvert à nos yeux des horizons insoupçonnés. Si nombreux sont les documents curieux qu'elle a fournis, les données neuves qu'elle a fait connaître, que toutes les sciences qui ont pour objet l'étude d'un aspect quelconque de la vie antique en sont devenues tributaires, et que quelques-unes d'entre elles ont été complètement renouvelées.

La papyrologie aura trouvé son couronnement le jour où aura été entrepris un *Corpus Papyrorum* analogue au *Corpus inscriptionum* (1). C'est une nécessité à cause de l'extrême division des papyrus dont je vous ai parlé. Le but à atteindre sera de recomposer et de regrouper ce que le hasard a séparé. Mais le moment est encore éloigné où l'on pourra songer à cette gigantesque entreprise : trop de documents attendent leur publication dans les bibliothèques de tous les pays ; l'apport continu de documents nouveaux rendrait n'im-

(1) U. WILCKEN, art. cité, p. 679.

porte quelle division illusoire et un *Corpus* publié actuellement serait à refaire dès le lendemain de sa parution.

Cependant déjà des recueils ont été faits, qui rendent de grands services et qui allégeront considérablement la tâche le jour où l'on entreprendra la composition d'un *Corpus* général (1).

Après vous avoir parlé de l'histoire de la papyrologie, je voudrais vous montrer rapidement l'intérêt qu'elle présente au point de vue de l'étude de l'antiquité; mais c'est là un sujet si vaste et il me reste si peu de temps que je devrai me borner à de vagues généralités, dépourvues d'intérêt, je le crains, à cause de leur imprécision.

Et d'abord, posons-nous la question : qu'est-ce que la papyrologie? ou plutôt qu'est-ce que la papyrologie grecque, la seule qui entre dans le cadre de nos recherches (2)? C'est l'étude des manuscrits grecs ou latins écrits sur papyrus. Les textes latins étant en nombre infiniment petit vis-à-vis de la masse des papyrus grecs, on a l'habitude de les comprendre tacitement quand on parle de papyrologie grecque. Mais notre définition exclut les documents écrits en langues orientales; leur déchiffrement et leur interprétation constituent la tâche des égyptologues et des orientalistes. D'ailleurs les résultats de leurs travaux sont souvent d'un grand intérêt pour ceux qui étudient les documents grecs et latins : c'est le cas surtout pour les documents démotiques, coptes et arabes. Etablir entre les deux disciplines une cloison étanche serait une erreur funeste; au contraire, la collaboration des papyrologues et des orientalistes est vivement souhaitable.

L'expression papyrus grecs ne doit pas non plus être comprise dans un sens trop étroit et il est généralement admis que les documents de langue grecque ou latine écrits au moyen du calamus ou de l'encre

(1) Les principaux sont : U. WILCKEN, *Urkunden der Ptolemäerzeit*, Berlin-Leipzig, 1922 et suiv.; FR. PREISIGKE, *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Aegypten*, Strasbourg, 1913 et suiv.; Id., *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Aegypten*, Strasbourg, 1915 et suiv.

(2) Dans les pages qui suivent, nous avons fait de fréquents emprunts au fondamental ouvrage de L. MITTEIS und U. WILCKEN, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, Leipzig, 1912, pour ce qui concerne la définition de la papyrologie, ses rapports avec les autres sciences, les conditions de conservation du papyrus, etc. (Voir *Erster Band, Historischer Teil, Erste Hälfte : Grundzüge, Einleitung*, pp. XI à XVII.)

sur d'autres matières que les papyrus, mais trouvés en même temps qu'eux, relèvent aussi de la papyrologie.

Qu'importè en effet au savant placé devant des documents analogues, que les uns soient écrits sur des papyrus ou sur des tessons (ostraca), d'autres sur du bois, du parchemin ou encore sur du papier? Les tablettes de cire sont aussi l'objet de l'étude du papyrologue.

Par contre, les inscriptions n'appartiennent pas à son domaine malgré les rapports nombreux qu'elles présentent avec les papyrus, et cela, non seulement parce que l'épigraphie est une discipline déjà solidement constituée, mais aussi parce qu'il existe entre les papyrus et les inscriptions une distinction fondamentale : les secondes contiennent le plus souvent des textes qui, gravés dans la pierre étaient destinés à l'éternité, tandis que le papyrus répondait en règle générale aux besoins qui naissaient au jour le jour. Il ne faudrait pas d'ailleurs pousser cette distinction trop loin et l'on ne peut méconnaître que, dans une foule de questions, il est indispensable d'étudier de pair inscriptions et papyrus.

De ce qui vient d'être dit, il résulte que la papyrologie n'est pas une science indépendante. De même que son étroite parente, l'épigraphie, à qui son fondateur Boeckh avait aussi refusé le titre de « besondere Wissenschaft », la papyrologie n'est autre chose qu'une science auxiliaire de l'histoire, qui doit prêter son concours à toutes les sciences étudiant l'antiquité à n'importe quel point de vue.

Rien ne serait plus pernicieux que d'isoler le matériel nouveau au profit d'une science papyrologique indépendante. Au contraire, la tâche principale de la papyrologie doit consister, en se basant sur les solides fondements d'une étude systématique, à mettre les matériaux nouveaux à la disposition des diverses sciences historiques, de façon à replacer les faits isolés dont on lui doit la connaissance, dans les grands ensembles d'où ils sont sortis.

Mais vous avez sans doute fait en vous-mêmes cette réflexion que, depuis longtemps, je vous entretiens de la papyrologie sans avoir dit ce qu'est le papyrus. C'est une plante qui pousse sur les bords du Nil. Au moyen de la moëlle de cette plante, et non de l'écorce, comme tant de manuels le disent erronément, au moyen, dis-je, de la moëlle

qu'on découpe en fines tranches, on fabrique une matière jaunâtre, souple, apte à porter l'écriture, assez semblable à notre papier et qu'on appelle également papyrus. Les procédés de fabrication décrits par les auteurs anciens nous sont bien connus, et des savants modernes qui les ont appliqués, ont parfaitement réussi à fabriquer du papyrus.

Voici comment Guy de Maupassant a décrit dans *La Vie errante* le papyrus de l'Anapo :

« Une île apparaît enfin, pleine d'arbustes étranges. Les tiges frêles et triangulaires, hautes de neuf à douze pieds, portent à leur sommet des touffes rondes de fils verts, longs, minces et souples comme des cheveux. On dirait des têtes humaines devenues plantes, jetées dans l'eau sacrée de la source par un des dieux païens qui vivaient là jadis. C'est le papyrus antique.

.
« En voici d'autres plus loin, un bois tout entier. Ils frémissent, murmurent, se penchent, mêlent leurs fronts poilus, les heurtent, semblent parler de choses inconnues et lointaines.

« N'est-il pas étrange que l'arbuste vénérable, qui nous apporta la pensée des morts, qui fut le gardien du génie humain, ait, sur son corps infime d'arbrisseau, une grosse crinière épaisse et flottante, ainsi que celle des poètes? »

Dans tous les pays où s'était répandue la culture gréco-latine, le papyrus a été pendant des siècles la matière la plus employée pour l'écriture : il était déjà connu de l'Égypte ancienne et il continua à être employé jusqu'au x^e siècle, où il fut remplacé par le papier de chiffon venu de Chine. Des millions de papyrus qui ont dû être couverts d'écriture à ce moment, on n'a retrouvé des exemplaires qu'à deux endroits du monde antique, à Herculanium et en Égypte. Il faut donc que, de part et d'autre, des conditions particulièrement favorables aient existé pour la conservation de cette délicate matière. Si dans une maison d'Herculanium, ensevelie sous la lave du Vésuve en 79 après Jésus-Christ, on a retrouvé depuis 1752 au delà de mille sept cents rouleaux de papyrus, on le doit à la catastrophe qui détruisit Pompéi, Stabies et Herculanium, et plus spécialement à la formation d'une épaisse couche de lave à laquelle est due la conservation des textes qui ont été retrouvés.

Mais c'est principalement de l'Égypte que je voudrais vous dire quelques mots. Ne vous imaginez pas que toutes les parties de ce pays soient pareillement favorables à la conservation du papyrus. L'expérience des fouilles a montré que l'humidité est le plus grand ennemi du papyrus. Là où il y a de l'eau dans le sol, là où tombent des pluies plus ou moins abondantes, là où s'étend l'inondation du Nil, le papyrus est détruit. Voilà pourquoi dans le Delta qui appartient à la zone des pluies et qui d'ailleurs est inondé chaque année, on ne trouve pas plus de papyrus que dans le sol de la Grèce, de l'Asie mineure ou de l'Italie. Il y a pourtant une exception : à Mendès, dans le Delta, on a trouvé, dans une maison incendiée, des papyrus à moitié carbonisés, noircis par le feu, ressemblant beaucoup aux rouleaux d'Herculanum, et que la violente réaction chimique qu'ils avaient subie, a protégés contre l'action délétère de l'humidité. L'espoir de découvrir à Alexandrie des papyrus noircis ne doit pas être complètement abandonné. En tout cas, le véritable domaine des papyrus est le pays qui s'étend au sud du Caire et où les averses sont rares. Encore faut-il retrancher dans la vallée du Nil les endroits qui ne sont pas suffisamment élevés pour ne pas être atteints par l'inondation ou l'eau du sol.

Cette situation privilégiée de l'Égypte, est-il besoin de le dire, lui confère un intérêt tout particulier : supposez un instant que nous n'ayons pour l'Égypte gréco-romaine d'autres témoignages que ceux que nous possédons pour les autres pays méditerranéens, c'est-à-dire, à côté des auteurs, les ruines et les inscriptions, avouez que le tableau d'ensemble serait maigre. Ce sont les papyrus qui nous permettent de nous représenter la vie et les occupations de cette époque d'une façon bien plus vivante que ne pourraient le faire tous les autres témoignages.

Comme l'écrit M. J. Bidez, dans l'article que j'ai cité tout à l'heure : « On ne connaissait guère l'antiquité, jusqu'à présent, que par son art, sa littérature, sa philosophie, sa politique et sa religion. Les anciens ne nous apparaissaient que dans les manifestations les plus imposantes de leur vie publique, et toujours, pour ainsi dire, dans une tenue d'apparat : assis sur les gradins de leurs théâtres, debout à la tribune des assemblées délibérantes, dirigeant leurs chars ou leurs galères, ou montant en procession à l'acropole. Les papyrus

révèlent tous les détails de leur vie intime, et nous les montrent dans leurs occupations les plus familières : nous les voyons louer leurs terres et leurs maisons, se disputer des héritages, tenir leurs comptes de cuisine, payer leurs fournisseurs, s'inviter à des noces ou à des dîners. Un élève griffonne et rature un devoir de style presque sous nos yeux; un enfant gâté écrit à son père une lettre impertinente qu'un caprice du temps nous a conservée. »

Une telle différence entre les renseignements fournis par les auteurs et ceux que nous devons aux papyrus se comprend facilement si nous songeons que les premiers nous viennent souvent de deuxième ou de troisième main, et que ces écrivains sont rarement impartiaux. De plus les faits sont dénaturés par leurs impressions subjectives et ils écrivent toujours à quelque degré *sub specie aeternitatis*, tandis que nous trouvons dans les papyrus l'expression directe et sincère des sentiments, des préoccupations de toute une population.

Les inscriptions elles-mêmes ne peuvent, à ce point de vue, être mises sur le même pied que les papyrus : destinées à une large publicité et soigneusement rédigées en vue de lecteurs nombreux, elles ne font guère connaître que des documents officiels. « La main qui doit patiemment graver les caractères dans la pierre, dit très justement M. Cohen, trahit rarement un sentiment spontané; seule la main qui écrit rapidement sur du papier, écoute parfois l'impulsion des sentiments » (1). Les papyrus sont donc vraiment des documents humains, qui reflètent la vie avec infiniment de fidélité et d'exactitude : c'est par eux que nous apprenons à connaître l'application et les résultats de ces décisions et de ces règlements qui, sur la pierre dure, nous apparaissent sous un aspect bien sévère. « La rigidité ou la souplesse du matériel détermine aussi la rigidité ou la souplesse du contenu » (2).

Je vous disais qu'il n'y a aucun domaine de l'antiquité qui n'ait été revivifié et complété par les renseignements dus aux papyrus. Il ne me reste que quelques minutes pour parcourir rapidement avec vous les branches dans lesquelles les papyrus ont apporté le plus de faits nouveaux.

(1) D. COHEN, *De Grieksche papyrologie en hare beteekenis voor de kennis der antieke beschavingsgeschiedenis, Groningue, 1923, pp. 7-8.*

(2) *Ibidem.*

On divise les papyrus en papyrus littéraires et en papyrus non littéraires ou documents. Parmi les premiers, une nouvelle division est indispensable : les uns nous ont rendu des textes nouveaux qui étaient perdus pour nous ; d'autres reproduisent des passages d'auteurs que nous possédions déjà grâce aux parchemins. Des chefs-d'œuvre qu'on pouvait croire à jamais disparus ont ressuscité dans les papyrus littéraires. Je dois bien me borner ici à une sèche énumération des principaux auteurs retrouvés.

La plus belle découverte que l'on ait faite dans le domaine littéraire est, je crois, celle de Méandre. Avant ces vingt dernières années, nous ne le connaissions guère que par les citations nombreuses mais toujours très courtes, qu'en avaient faites les auteurs anciens. Mais, grâce aux papyrus retrouvés en Egypte, et surtout grâce à la découverte faite par G. Lefebvre en 1905, nous possédons maintenant des fragments étendus de plusieurs de ses œuvres et nous pouvons porter sur celui que l'on appela parfois le poète de Vénus, un jugement qui n'a plus besoin de s'étayer sur l'opinion des anciens. Les lyriques sont représentés par des odes de Bacchylide, des fragments intéressants d'Alcée, de Sapho, d'Archiloque, d'autant plus précieux que ces poètes, tout comme Méandre, ne nous étaient plus guère connus que par les citations de leurs œuvres recueillies çà et là chez des écrivains de l'antiquité. De Pindare aussi plusieurs œuvres nouvelles ont revu le jour, de même que, dans un genre tout différent, l'écrit tout entier d'Aristote sur l'Ἀθηναίων πολιτεία. Citons encore les mimiambes d'Héronidas, des fragments importants d'Hypéride, des extraits copieux d'un historien qui n'est pas encore identifié de façon certaine.

Si les textes nouveaux sont ceux que le papyrologue souhaite de découvrir avec le plus d'ardeur, cependant les manuscrits d'auteurs déjà connus ont eux aussi une grande signification pour la philologie. La connaissance de l'évolution des différents textes à travers les siècles a fait des progrès énormes depuis que nous lisons les auteurs sous la forme qu'ils avaient trois siècles avant Jésus-Christ. Songez que les papyrus nous donnent des textes qui remontent souvent à huit cents ou mille ans plus haut que les manuscrits les plus anciens sur parchemin, et qui nous reportent à l'époque où florissait la philologie alexandrine.

Quant aux papyrus non littéraires ou documents, ils ont aussi leur

importance pour le philologue; mais trop souvent on a fort peu apprécié l'utilité qu'ils présentaient pour l'interprétation des classiques; aussi n'est-il peut-être pas superflu d'insister sur ce point sur lequel M. Wilcken a eu le mérite d'attirer l'attention (1). Comme il le fait remarquer, le contenu des documents sera naturellement intéressant surtout pour les auteurs qui traitent de l'Égypte ou des relations avec l'Égypte. C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, que le deuxième livre d'Hérodote, le dix-septième livre de Strabon, certains passages de Polybe, Diodore, Pseudo-Callisthène, etc., prennent un intérêt tout nouveau si, pour leur interprétation, on a recours aux documents sur papyrus. Ce n'est qu'à cette condition qu'une grande partie des données qu'ils rapportent prennent vie et couleur et que d'autres deviennent enfin compréhensibles. Dans l'explication d'aucun auteur il n'est permis de négliger les papyrus. Grâce à eux, notre connaissance de la langue grecque s'est élargie et approfondie d'une façon extraordinaire. Chaque publication nouvelle enrichit le vocabulaire, soit en faisant connaître des mots nouveaux, soit en révélant des significations nouvelles de mots déjà connus. Bien des termes que nous trouvons cités seulement dans des lexiques et qui apparaissaient comme des raretés, peuvent être observés maintenant en usage dans la langue vivante; et pour bien des mots qui chez les auteurs nous semblaient difficiles à comprendre, on a le droit d'espérer que les documents nous feront connaître leur signification de façon évidente.

L'importance des papyrus au point de vue de la connaissance de l'histoire de la langue saute aux yeux, puisqu'ils nous permettent d'en suivre le développement pendant plus de mille ans. En outre, nous voyons le grec écrit par toutes les classes de la population, par l'homme du peuple malhabile et par le scribe exercé, par le juriste et le soldat, par l'enfant et le vieillard.

Plus évidente encore est l'utilité des papyrus pour la connaissance du droit. Les documents juridiques, décrets et édits, comptes-rendus de procès, requêtes, contrats de vente, de location, de prêt, de mariage, de divorce, testaments, actes d'affranchissement, sont représentés par un pourcentage impressionnant parmi les pièces publiées et ils

(1) U. WILCKEN, art. cité, pp. 687-688.

s'étendent sur une période d'un millier d'années. Des lois officielles même ont été parfois conservées sur papyrus et une des principales trouvailles qu'on ait faites est celle d'un fragment de la *Constitutio Antoniniana* (1). Déjà on avait soupçonné qu'il y avait une forte exagération dans l'affirmation d'Ulpien, d'après laquelle *in orbe Romano qui sunt*, c'est-à-dire tous les habitants du monde romain, avaient été faits citoyens par Caracalla. Mais on se demandait quelles étaient les malheureuses exceptions à la règle, jusqu'au jour où un papyrus nous apprend que la mesure s'appliquait à tous χωρῖς τῶν δεδαιτικῶν, sauf les déditices, la foule innombrable des provinciaux soumis à la capitation.

Pas n'est besoin d'être juriste pour comprendre quelle vive lumière est jetée parfois sur les règles du droit aussi bien que sur les auteurs grecs dont nous parlions il y a quelques minutes. En lisant chez Ulpien (2) que la forme suivant laquelle les terres doivent être inscrites sur le registre du cens est la suivante : *nomen fundi cuiusque : et in qua civitate et in quo pago sit; et quos duos vicinos proximos habeat*, le papyrologue ne peut s'empêcher de songer que les ἀπογραφαί, c'est-à-dire les déclarations devaient être faites suivant ce plan, déjà à l'époque des Ptolémées, et que par conséquent il faut voir probablement ici une influence hellénistique qui s'est exercée via l'Égypte.

Les historiens non plus n'ont pas à se plaindre de la part qu'ils ont obtenue. Déjà nous avons vu que des fragments importants d'ouvrages historiques ont été retrouvés; de plus, dans les papyrus non littéraires, tout ce qu'un peuple de haute culture écrit, pense, vit, revient au jour. Et pourtant les papyrus nous apprennent infiniment peu de chose concernant l'histoire politique. Les documents qui parlent des menus incidents dont est faite la vie de chaque jour, sont généralement muets sur les grands faits de l'histoire universelle. Mais c'est précisément pour cette raison qu'ils complètent de façon si heureuse les renseignements fournis par les auteurs et par les inscriptions, et qu'ils constituent un matériel précieux tel qu'on n'en possédait jusqu'ici que pour l'histoire du moyen âge ou l'histoire

(1) Cet exemple et le suivant sont cités par D. COHEN, *op. cit.*, p. 12.

(2) Dig. 50, 15, 4.

moderne (1). Ce sont surtout les questions de politique intérieure et d'administration, de même que les problèmes d'histoire culturelle et économique, qui progressent grâce à ces documents.

La valeur des papyrus est restreinte par ce fait qu'ils se rapportent presque exclusivement à la seule Egypte. Or ce pays, aussi bien au milieu du monde hellénistique pendant la période ptolémaïque que plus tard dans l'empire romain, occupa une position toute particulière; il faut donc se garder de faire des généralisations hâtives. Cela n'empêche pas que, à condition d'être prudent, la connaissance plus complète de l'Egypte permet d'apprendre beaucoup aussi sur le restant du monde antique.

En tout cas, l'intérêt le plus grand que présentent les papyrus pour l'histoire consiste en ce qu'ils nous mettent à même d'observer avec une surprenante clarté et jusque dans ses moindres détails la vie de chaque jour. A ce point de vue, une place d'honneur revient aux lettres privées qui sont une matière admirable pour des recherches psychologiques et morales, car elles sont une vive expression, une manifestation toute spontanée de l'âme populaire de ce temps.

Laissez-moi vous donner comme exemple deux lettres d'écolier qui sont, la première, le vivant tableau tracé de sa propre main par un enfant gâté, un impertinent gamin, la seconde, le portrait d'un studieux écolier.

La première lettre est une des pièces les plus piquantes qu'on ait trouvées; j'en emprunte le commentaire et la traduction à M. J. P. Waltzing (2). Les enfants gâtés ont toujours existés, mais celui-ci est d'une insolence peu ordinaire. Il éclate en menaces contre ceux qui n'ont pas su par faiblesse lui inspirer le respect; il se rend insupportable et son moyen extrême, c'est de déclarer qu'il se fera un mauvais parti. Vous allez entendre la lecture d'un vrai portrait en action, qui rappelle Théophraste, La Bruyère et Fénelon. Trouvée à Oxyrhynchos dans l'Egypte moyenne, elle date du II^e ou du III^e siècle de notre ère. Le père du jeune Théon habite la campagne; il est parti pour Oxyrhynchos et doit se rendre à Alexandrie, le Paris de ce

(1) Cf. U. WILCKEN, *op. cit.*, p. XV.

(2) *Musée belge*, VI (1902), pp. 82-85.

temps-là. Le gamin lui écrit pour lui reprocher de ne pas l'avoir pris avec lui.

Je regrette de ne pouvoir vous mettre sous les yeux le texte grec, d'autant plus que la traduction vous privera de la vue des fautes, fautes de syntaxe et d'orthographe, dont la lettre est remplie.

Théon à son père, salut.

C'est du beau ce que tu as fait là, tu ne m'as pas emmené en ville (à Oxyrhynchos). Si tu ne veux pas m'emmener à Alexandrie, plus jamais je ne t'écrirai une lettre, plus jamais je ne te parlerai, plus jamais je ne te dirai bonjour désormais. Si tu vas à Alexandrie (sans moi), plus jamais je n'accepterai ta main, plus jamais je ne te rendrai ton bonjour dorénavant. Si tu ne veux pas m'emmener, voilà ce qui arrivera. Ma mère elle aussi a dit à Archelaüs : « Il me met hors de moi, fais qu'il parte. » C'est du beau ce que tu as fait, tu m'as envoyé comme présent de grandes gesses, on nous a trompés là-bas (à Oxyrhynchos) le 12, en nous disant que tu as pris le bateau (pour Alexandrie). Donc envoie quelqu'un me chercher, je t'en prie. Si tu ne m'envoies pas chercher, je ne mange plus et je ne bois plus. Voilà !

Je te souhaite bonne santé.

Le 18 Tubi.

La seconde lettre va nous présenter un tableau tout différent. Elle est adressée à son père par un jeune garçon qui, suivant une habitude assez fréquente, avait été envoyé chez un maître habitant à une certaine distance. Le père devait faire une visite au précepteur qui, pour une raison inexplicquée, ne pouvait ou ne voulait pas commencer son enseignement avant l'arrivée du père. Thonis, brûlant du désir d'acquérir des connaissances presse celui-ci de hâter son arrivée (1) :

A Arion, mon père respecté, moi, Thonis, j'envoie mes salutations. Avant tout, chaque jour j'adresse des supplications pour toi, priant aussi les dieux ancestraux de ceux dont je suis l'hôte pour que je puisse te retrouver en bonne santé, toi et tous nos parents.

Vois, c'est la cinquième fois que je t'écris, et toi, tu ne m'as pas écrit, pas même une petite fois, pour me donner des nouvelles de ta santé et tu n'es pas venu auprès de moi. Après m'avoir écrit : j'arrive,

(1) Nous empruntons le commentaire à H. I. BELL, *Revue égyptologique*, I (1919), pp. 200-201.

tu n'es pas venu pour t'inquiéter de savoir si mon maître s'occupe de moi ou non. Et lui-même, presque chaque jour, s'enquiert de toi : « N'est-il pas encore là? ne vient-il pas? » Et moi, je ne lui réponds qu'une seule chose : « Mais si, il vient. » Hâte-toi donc de venir bien vite, afin qu'il puisse commencer à m'instruire comme il désire le faire. Si tu étais venu ici en même temps que moi, voilà longtemps que je serais savant. Quand tu viens, souviens-toi des recommandations que je t'ai faites souvent. Viens donc vite auprès de moi avant que mon maître ne parte pour la Haute-Egypte. Bien des amitiés pour tous les nôtres et pour tous nos amis. Mes salutations aussi pour mes maîtres.

Au revoir, mon père vénéré; porte-toi bien ainsi que mes frères, comme je le souhaite pour de nombreuses années.

Cet enthousiasme pour l'étude paraîtra peu naturel à l'écolier moderne. Mais, comme pour nous rappeler que les enfants savent être des enfants même dans l'ancienne Egypte, Thonis fait appel à la sympathie du plus paresseux des écoliers d'aujourd'hui dans son P. S. : *μνημονεύσατε τῶν περιστεριδίων ἡμῶν*, n'oubliez pas mes colombes.

Il est vrai que les pigeons, alors comme maintenant, étaient fréquents en Egypte pour des raisons économiques, mais ici il semble certain que les pigeons de Thonis étaient plus que de la simple volaille.

La lettre n'est pas longue. Et pourtant il n'est pas excessif, je pense, d'y voir la manifestation d'une vivante personnalité, de trouver dans cet écolier, avec son ardeur pour l'étude, son affection filiale et le tendre souvenir qu'il garde aux pigeons qu'il a quittés, une figure qui n'est pas indigne d'être placée à côté des autres, hommes ou femmes qui çà et là s'élèvent vivantes et actuelles, au milieu de la foule neutre et obscure qui est rappelée dans ces mémoires du passé.

Pour être complet, je devrais encore vous expliquer ce que les papyrus ont appris de nouveau au théologien, c'est peut-être le domaine dans lequel ils ont eu le plus de retentissement; je devrais passer en revue les diverses sciences : médecine, mathématiques, chimie, astrologie, qui ont aussi progressé grâce à eux.

Mais il faut bien que je m'arrête et que je vous remercie de l'atten-

tion bienveillante que vous m'avez prêtée. Si j'ai pu vous faire comprendre que les papyrus jettent une nouvelle lumière sur une foule de problèmes de l'antiquité, si je vous ai fait sentir qu'il se dégage un charme tout particulier et enchanteur de ces feuillets brunâtres qu'aucun œil humain n'a plus vus depuis mille ou deux mille ans, et dont pourtant l'écriture se trouve souvent devant nous aussi claire que si elle nous était destinée, je croirai avoir accompli la tâche que je m'étais proposée dans cette leçon d'ouverture.

Les caractères généraux de l'art attique au temps de sa maturité ⁽¹⁾

(Pl. I-II)

PAR

HUBERT PHILIPPART

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

A Monsieur Henri Grégoire.

La science archéologique doit remplir une triple mission : analyser et définir les techniques, découvrir et coordonner les documents de l'histoire de l'art, dégager les lois de création et les principes de l'esthétique. C'est assez dire qu'elle n'est pas seulement le catalogue des tessons, la description des tufs informes. Sans doute, elle préside à ces recherches pénibles et obscures qui livrent aux érudits les éléments infinitésimaux d'une reconstitution sérieuse du passé le plus reculé, elle exige des fouilleurs et des conservateurs de musées une abnégation opiniâtre dont ils ne verront pas les fruits, mais elle n'oublie pas qu'elle est préposée à la mise en valeur et à l'enrichissement de notre patrimoine de chefs-d'œuvre. Elle exhume l'*Hermès* d'Olympie et l'*Aurige* de Delphes; elle ressuscite le *Trésor des Athéniens* et la chapelle d'Athéna Niké. En un mot, elle vise à la vérité, mais elle nous donne royalement, par surcroît, la beauté, et nous apprend à l'apprécier.

C'est à ces deux points de vue, historique et esthétique, que je voudrais examiner avec vous les types adultes de l'art classique. Nous les trouverons au cœur de l'Hellade, en Attique. Nous ferons sur cette

(1) Leçon d'ouverture d'un cours libre d'archéologie classique (7 nov. 1925).

terre privilégiée une rapide escale, en laissant de côté bien des problèmes, entre autres celui de l'origine du temple grec qui nous obligerait à nous attarder à l'étude des palafittes et des terramares, des urnes-cabanes et des cavernes préhistoriques. Notre premier soin sera de déterminer sommairement l'époque de l'apogée de l'art attique et d'esquisser le tableau synchronique des œuvres qui le représentent.

Il est loin, le temps où l'*Apollon* du Belvédère et le *Laocoon* passaient pour les chefs-d'œuvre « les plus sublimes » (Winckelmann) de la statuaire grecque. Les découvertes accumulées depuis 1816 n'ont fait que confirmer le jugement de Visconti : le génie de Phidias domine toute l'histoire de l'art hellénique. Nous le connaissons bien imparfaitement cependant. Ses créations les plus merveilleuses, les statues chrysléphantines de l'*Athéna* dite *Parthénos*, du *Zeus* d'Olympie et de l'*Aphrodite Ourania* sont irrémédiablement perdues (1) : c'est à peine si la froide réduction romaine du Varvakeion (Musée d'Athènes, n° 129) et la statuette Lenormant (Musée d'Athènes, n° 128), une ébauche assez grossière, nous aident à comprendre les descriptions antiques de la *Parthénos*, et si la tête de Boston conserve sous l'empreinte praxitélienne un reflet du *Zeus* original. Ses nombreux bronzes n'ont survécu que dans de médiocres et problématiques copies. Le *Diadoumène Farnèse* (British Museum, n° 501) dériverait de l'*Anadoumène* d'Olympie et l'*Amazone Mattei* (Vatican, n° 263, Gal. St.) de l'*Amazone* d'Ephèse; le *Torse Médicis* (Louvre, n° 3070) reproduirait en petites dimensions l'*Athéna Promachos* qu'on distingue aussi sur les deux dessins du relief d'Ambelokipi aujourd'hui perdu (2) et sur des monnaies athéniennes frappées sous l'empire romain; la belle tête de Bologne, associée assez artificiellement par Furtwängler avec un corps de Dresde, nous rendrait le

(1) M. CARLO ALBIZZATI a récemment attiré l'attention sur un masque et un morceau d'avant-bras en ivoire trouvés dans la Sabine en 1824 et conservés à la Bibliothèque du Vatican (*Journ. Hellen. Stud.*, 1916, pp. 373-402, pl. VIII-IX). Ce sont les seuls fragments d'une statue chrysléphantine que nous possédions. Ils proviendraient d'une *Athéna* de style phidiasque, celle de Kolotès.

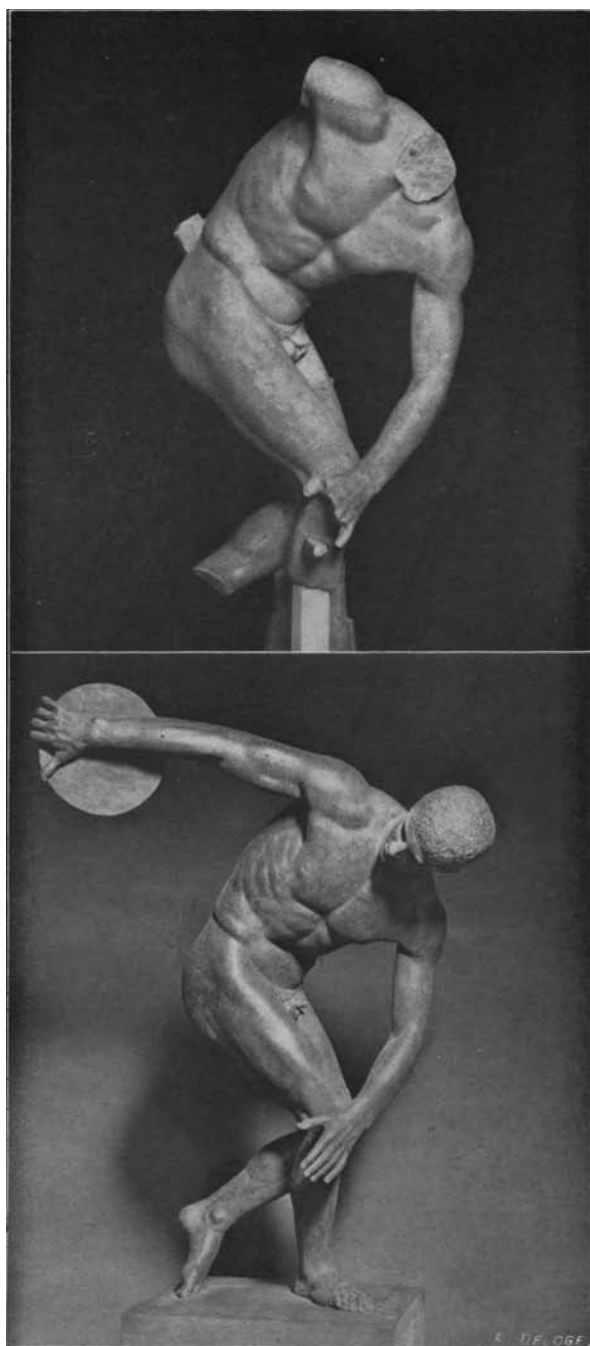
(2) Dessin au British Museum : *Bull. corr. hell.*, 1894, p. 488. Dessin à Strasbourg : *Jahrb. d. arch. Inst.*, 1913, p. 357, fig. 4. Deux répliques du torse Médicis à Séville : *Jahreshefte des österr. arch. Inst.*, 1899, p. 157-173, pl. 2-3.

profil de la *Lemnia* tant vantée par Lucien (*Portraits*, 6). Du moins, il nous reste le *Parthénon*. Si Phidias n'a pu sculpter de sa propre main les trente figures des frontons, les quatre-vingt-douze métopes et les 160 mètres de la frise cellaire, il a, nous le savons par des témoignages positifs, eu la haute surveillance de tous les travaux, choisi lui-même ses collaborateurs, tels Agoracritos et Alcamène, et fourni les maquettes pour les détails ou les ensembles importants. Les architectes étaient Ictinos et Callicratès.

Restaurer en partie le monument converti en église byzantine au vi^e siècle, en mosquée au xv^e, éventré par les bombes vénitienes au xvii^e et mis au pillage par lord Elgin au commencement du xix^e, est chose relativement facile, grâce aux dessins des frontons exécutés pour le marquis de Nointel (Bibliothèque Nationale), dessins qu'on complète par les scènes de l'hydrie de Kertch (Ermitage) et du putéal de Madrid, grâce surtout à l'abondante collection de marbres parthénoniens que possèdent le British Museum et les musées de l'Acropole, du Louvre, de Vienne, de Wurzburg, du Vatican et de Palerme. Quand on a redressé par la pensée les colonnes qui gisent sur les flancs du temple, comme M. Balanos nous en a discrètement donné l'exemple dans la réalité, quand on a replacé dans les tympans déserts une dizaine de statues, entre les triglyphes les deux tiers des métopes, qu'on a reformé sur 125 mètres la couronne des reliefs de la frise, on oublie les lacunes et les mutilations pour ne plus voir que le glorieux héritage de beauté.

Si le *Parthénon* est le seul témoin de l'œuvre de Phidias, ne trouverons-nous pas parmi ses compatriotes un artiste de premier plan à qui nous pourrions attribuer avec certitude, non plus des sculptures décoratives, mais une véritable statue? Hélas non! Le temps nous a dérobé tous les originaux qu'on eût pu considérer comme « signés » de la statuaire attique du milieu du v^e siècle. Nous serons réduits à nous contenter d'une traduction en marbre d'un bronze particulièrement célèbre de Myron : le *Discobole*. En ajoutant à la bonne réplique partielle de Castel Porziano (Rome, Musée National, n^o 470) (Pl. Ia), la tête de la Villa Palombara (Rome, Palazzo Lancellotti), le bras droit de la Casa Buonarroti (Florence, salle I, n^o 10), et les pieds de la statue trouvée en 1791 dans la Villa d'Hadrien (British Museum, n^o 250), on obtient une restitution assez homogène et qui

PLANCHE I



*a) STATUE TROUVÉE A CASTEL PORZIANO (Rome, Musée National).
b) RESTITUTION DE M. RIZZO (Rome, Musée National).*

peut, à en juger par le plâtre teinté de M. Rizzo (Pl. Ib), donner l'illusion du modèle lointain. On a tenté d'identifier d'autres copies des bronzes de Myron : son groupe d'*Athéna et Marsyas*, dont il reste la base sur l'Acropole, serait constitué par l'*Athéna* juvénile de Francfort et le *Silène* du Latran; le British Museum et l'Antiquarium romain possèderaient chacun une réplique de la tête du *Persée*, et les traits de la tête de *Méduse* que le héros tenait à la main se retrouveraient dans les masques Rondanini et Biadelli; un bronze d'Herculanum (Bibliothèque Nationale) serait une réduction de la fameuse *Génisse*, mais aucune des solutions proposées ne se réclame d'une argumentation assez convaincante pour que nous puissions en tenir compte ici.

En l'absence des monuments de la grande peinture, que leur nature même vouait à une destruction précoce quand ils n'étaient pas ensevelis, comme ce fut le cas pour les fresques de Campanie, sous la lave ou les lapilli, les décors de vases prennent une valeur considérable. A vrai dire, ce sont plutôt des dessins que des peintures; cependant on y retrouve l'inspiration et la technique polygnotéennes et phidiasques. Il faut citer parmi les plus beaux spécimens les lécythes funéraires, les coupes à fond blanc de Sotadès (British Museum, D5-D7, etc.), et quelques exemplaires à figures rouges : la coupe de Codros à Bologne (Pellegrini, I, n° 275), le skyphos de la *Mnestérophonie* à Berlin (Furtwängler, n° 2588), le canthare signé d'Épigénès à la Bibliothèque Nationale (De Ridder, n° 851), le stamnos du départ du guerrier à Munich, et trois tableaux dionysiaques du meilleur style : la Ménade endormie sur une oinochoé d'Oxford, la fête de Bacchos Stylos sur un stamnos de Naples (Heydemann, n° 2419) et le repos du thiasse sur un lécythe aryballisque de Berlin (Furtwängler, n° 2471). Nous ne nous interdirons pas des allusions aux productions des autres arts mineurs, mais, pour simplifier notre analyse, nous la ferons porter principalement sur deux œuvres : le *Discobole* et le *Parthénon*.

Nous devons maintenant préciser les dates. La chronologie pour la période qui nous occupe repose à la fois sur les textes littéraires — Thucydide, Pline, Plutarque, Pausanias... — et sur les textes épi-

graphiques — comptes d'épistates, inventaires (1). Un papyrus d'Oxyrhynchos nous apprend que le pancratiaste Timanthe immortalisé par Myron remporta sa victoire en 456 (2). Deux autres papyrus qui ont beaucoup préoccupé les archéologues de notre siècle ne contiennent malheureusement aucun renseignement sûr. L'un l'*Anonymus Argentinensis* de Strasbourg, publié par Bruno Keil en 1902, n'est pas le résumé d'un document historique: M. Wilcken a démontré péremptoirement qu'il ne contient qu'une série de notes sur un commentaire du discours de Démosthène contre Androtion (3). Quant aux fragments de Genève annoncés à grand bruit par Jules Nicole en 1910, non seulement ils ne proviennent pas des *Chroniques* d'Apollodore, mais Chr. Jensen et Carl Robert nient qu'ils aient le moindre rapport avec le sculpteur Phidias. M. Judeich seul a osé, il y a quelques mois, s'élever contre une condamnation qui semblait sans appel (4). Le *Discobole* de Myron et l'*Athéna Lemnia* de Phidias se placent vers 450, l'*Athéna Promachos*, vers 448. On commence le *Parthénon* dans l'été de 447, sous l'archontat de Timarchidès, on l'inaugure aux Panathénées de juillet 438, sous l'archontat de Théodoros, en même temps que la *Parthénos*, bien qu'on n'y dépose les ex-voto qu'à partir de 434. Le *Zeus* d'Olympie est probablement exécuté de 437 à 432, années pendant lesquelles Mnésiclès construit les *Propylées* de l'Acropole.

En somme, les dates extrêmes sont 450 et 430, et l'on est amené à choisir 440 pour moyen terme. Nous dirons donc que l'apogée de l'art attique se fixe aux environs de 440.

(1) W.-B. DINSMOOR, *Attic building accounts, I. The Parthenon*, *Amer. Journ. of arch.*, 1913, pp. 53-80.

(2) Pausanias, 6, 8, 4; GRENFELL-HUNT, *The Oxyrhynchus papyri*, t. II (1899), p. 89, n° 222, col. II, 4. Cf. TH. REINACH, *Rev. arch.*, 1899, 2, p. 408; C. ROBERT, *Hermes*, 1900, p. 184.

(3) BRUNO KEIL, *Anonymus Argentinensis*, Strasbourg, Trübner, 1902; P. FOUCART, *Rev. de philologie*, 1903, pp. 1-12; U. WILCKEN, *Archiv für Papyrusforschung*, IV, 1907, pp. 221-222; *Hermes*, 1907, pp. 374-418.

(4) *Pap. Genfer* 263-264: J. NICOLE, *Le procès de Phidias dans les Chroniques d'Apollodore*, Genève, Kündig, 1910; A. KÖRTE, *Archiv für Papyrusforschung*, VI, 1913, pp. 244-245; A. FRICKENHAUS, *Jahrb. des d. arch. Instituts*, 1913, pp. 346-347; C. ROBERT, *Sitzungsber. Akad. Berl.*, XXXI, 1914, pp. 806-813; W. JUDEICH, *Hermes*, 1925, pp. 50-58.

Le plus profond de tous les traits distinctifs de l'art grec est son attachement presque exclusif à un thème d'une prodigieuse fécondité : le corps humain. Du VII^e au V^e siècle, les sculpteurs ont repris sans se lasser jamais ce sujet dont les mille variantes se ramènent à deux types : l'homme nu et la femme drapée. Occupons-nous d'abord du premier.

Que les modèles orientaux aient abrégé les tâtonnements des sculpteurs grecs primitifs, que les Egyptiens leur aient fourni la pose de la jambe gauche tendue en avant et appris le procédé de la fonte en creux, c'est possible, mais c'est l'effort patient de plusieurs générations d'artistes qui a déraidi les uns après les autres tous les membres, compté les muscles, dilaté la cage thoracique et donné une expression intelligente au masque. Les poings contractés se sont ouverts, les bras, qui adhéraient aux côtes, se sont ployés, libérés, les pieds se sont détachés du sol sur lequel ils reposaient à plat, les jambes ankylosées, à la rotule proéminente, ont acquis de la flexibilité, le torse s'est soustrait à la frontalité hiératique, le visage a perdu son encadrement de nattes en forme de *klaft* memphite, son sourire niais et ses yeux triangulaires. Le bonhomme grotesque de pierre, au tronc orthogonal et empâté, aux bras rectilignes, au crâne aplati, est devenu un Olympien radieux et nonchalant : le kouros du Sounion, espèce de géant naïf dressé d'aplomb comme un épouvantail aveugle, est aujourd'hui ce *Dionysos* rêveur, mollement étendu sur une peau de panthère, dans le fronton oriental du *Parthénon*. Les étapes ont été nombreuses, mais rapides : la lignée des nus archaïques recueillis un peu partout, en Béotie, en Phocide, en Attique, en Corinthie, dans les îles de la mer Egée, à Piombino, compte des vingtaines d'exemplaires qui vont des débuts du VI^e siècle aux débuts du V^e, et même une œuvre contemporaine, sinon parente, des Éginètes, l'*Apollon Strangford* (British Museum, n° 206). Au nom d'*Apollons* on préfère aujourd'hui celui de *kouroi*, jeunes hommes. On n'a pas tort. Ces corps d'éphèbes dépouillés de leurs habits suivant une coutume étrangère aux barbares, nous dit Thucydide (I, 6), sont ceux que les citoyens voyaient luire, frottés d'huile, au soleil des palestres et qui participaient aux concours d'*euandrie*. A l'origine, la main inexpérimentée en a trahi la beauté, en exagérant les saillies musculaires et l'horizontalité des épaules; puis le schéma s'est estompé,

les plans se sont adoucis, les angles arrondis, une enveloppe de chair a tapissé les tendons et les os. Pressez du doigt la chair du *Dionysos* (British Museum, n° 333 D), vous en sentirez l'élasticité. Elle respire, elle est tiède et animée de la cadence artérielle : elle vit. Le développement harmonieux de l'animal humain atteint ici son point culminant. La caresse attique a parachevé le *canon* éginétique et polycléen. La science anatomique fera encore des progrès à l'époque hellénistique; jamais plus le modelé n'aura une vérité aussi juste dans sa discrétion.

Animal humain, ai-je dit. Mais la hiérarchie des éléments de notre nature n'est-elle pas détruite si la tête, siège de la pensée, n'attire pas plus les regards qu'un dos ou une cuisse ? Nous sommes harcelés par le souci de l'anecdote, nous voulons voir souffrir ou jouir et deviner la détresse ou l'exaltation de l'âme en épiant la physionomie. Ce point de vue est faux. La plastique oublie sa fonction propre en recherchant les crises qui font monter toute la sève de l'être au cerveau. Le corps n'est pas un appendice méprisable : il doit, à lui seul, par sa charpente et sa carnation, inspirer de l'admiration, quelle que soit la scène à laquelle il participe. C'est assez pour les figures des frontons du *Parthénon* de représenter des personnages debout, assis, couchés. Qu'importe leur nom ! Et si, à l'exception du *Dionysos*, elles sont toutes acéphales (1), on s'aperçoit à peine de cette mutilation, tant elles restent expressives jusque dans les moindres détails, bien que l'épiderme ne soit plus à fleur de ciseau. Combien de nos sculptures modernes subiraient un anonymat et une décollation semblables sans perdre le meilleur d'elles-mêmes ? Il faut être initié comme Rodin aux secrets de l'Hellade pour commencer son *Saint-Jean-Baptiste* par un *Homme qui marche*, décapité. Par contre, une de ses plus exquises créations, la *Pensée*, n'est qu'une tête délicate qui émerge d'un grossier bloc de marbre, une rêverie se dégageant lentement de la matière.

Le *Discobole* de Myron résume et dépasse toutes les précédentes études du raccourci et du *chiasme*, y compris celles de Pythagoras de

(1) On doit noter cependant l'existence d'une tête isolée, de la collection Laborde: COLLIGNON, *Sculpt. gr.*, t. II, p. 41, fig. 19, *Parthénon* (1911), pl. 62; BRUNO SAUER, *Der Weber-Laborde'sche Kopf*, Berlin, 1903.

Rhégion. Dans une inclinaison audacieuse d'un rythme violent et large, il a fléchi le genou gauche, rejeté bien loin en arrière au-dessus du niveau de l'épaule le bras droit qu'il suit du regard, bandé le buste à l'extrême. Cet arc vivant, en se redressant, va lancer comme une flèche le disque près du but. *L'instantané* saisit le moment qui précède immédiatement la dernière secousse et met ainsi sous nos yeux, par un effet nécessaire de l'association des idées, le balancement régulier du bras et la trajectoire que le lourd bronze va décrire en quittant la main de l'athlète. L'habileté technique s'est affirmée avec une pointe de vanité, qui ne va pas sans quelque recherche, dans ce défi aux lois de l'équilibre. Ces lois reprennent leur empire dans le *Parthénon*. La torsion de l'*Ilissos* (British Museum, n° 304 A) se réduit à un mouvement familier, à un déplacement très calme dans sa hardiesse des saillies lumineuses et des masses d'ombre. Le dieu s'arrête, s'arrache péniblement au courant de son lit caillouteux, mais il semble fuir encore, en s'abandonnant aux petites vagues qui l'enlacent et le vêtent de leurs boucles. Un réalisme scrupuleux, digne des écoles péloponnésiennes, détaille les répercussions de la résistance du bras qui sert de support sur le fléchissement du thorax et du bassin. Il n'y a pas dans tout l'art grec de ligne plus éloquente que cette courbe qui descend du jarret droit, suit le profil de la cuisse, creuse l'aîne, soutient le flanc et remonte jusqu'à l'aisselle gauche en comprimant le grand dentelé. Pour dessiner dans le marbre cet arc magistral, il fallait ajouter à la virtuosité d'un Myron le goût raffiné d'un Phidias.

Un progrès parallèle s'est opéré dans le traitement de la draperie féminine. Dans les « incunables », une gaine rigide emprisonne les membres inférieurs et des sillons tiennent lieu de plis. Peu à peu l'air s'insinue entre le vêtement et la chair, l'étoffe remue sur la peau, une sorte de tuyautage la gonfle, et la coquetterie complique la parure. Deux modes vont se succéder. Celle des *korés* ioniennes de la seconde moitié du vi^e siècle se compose d'un long chiton de lin sans manches, retroussé sur le côté, et d'un himation agrafé sur l'épaule droite. Ce costume chargé de broderies multicolores et propre à favoriser les minauderies d'une frivolité cossue sera vite remplacé par la tenue dorienne aux lignes sévères. Après les guerres médiques, la Grèce reprend le lourd péplos de laine avec apodygma

sur le kolpos. Les tissus cousus à l'orientale ne seront cependant pas exclus et les qualités des deux sortes de draperie, combinées et corrigées l'une par l'autre, s'affirmeront merveilleusement dans le fronton est du *Parthénon*. *Déméter* et *Perséphone* (British Museum, n° 303 E, F), qui sont assises sur des coffrets sacrés dans l'aile gauche, portent le chiton dorique : ses plis austères conviennent bien à la déesse de la douleur et à celle des ombres. *Aphrodite* (British Museum, n° 303 M), dans l'aile opposée, s'appuie familièrement sur les genoux de sa mère *Dioné*, et leur groupe ne forme qu'une coulée de marbre qui suit l'inclinaison du rampant. Un chiton ionien d'une étonnante fluidité moule voluptueusement la poitrine et le ventre de la déesse des plaisirs, découvre son épaule droite et s'entrouvre en crevés sur le bras. Les plis menus, assez capricieux dans leur ondoie-ment plein d'abandon, ruissellent vers les jambes, où les ondulations plus larges de l'himation les recouvrent. Tout ce travail de refouil-lement savamment dosé d'après le support vivant est d'un coloriste soucieux du problème spatial autant que d'un sculpteur : la projection de la profondeur sur les surfaces dénote un art consommé qui n'a jamais été dépassé. Pourtant, je ne sais s'il ne faut pas préférer encore le fragment de la frise où s'avancent les *Ergastines* (Pl. II) (1), toutes vêtues de même péplos classique. L'étoffe épouse chastement la courbure du sein et la rondeur de la jambe, voile à demi le bras nu, se divise en plans lisses et en faisceaux de plis obliques au-des-sus de la ceinture, et tombe en cannelures régulières jusqu'au sol. La masse compacte striée d'ombres qui enveloppe la jambe gauche, la précède et la suit, donne à chaque figure une robuste et souve-raine grandeur. Cette chute de parallèles verticales d'une harmo-nieuse sévérité porte le sceau du génie mathématique dont nous par-lerons dans un moment ; cette colonnade animée caractérise les ten-dances profondes d'une race d'architectes beaucoup mieux que les grâces serpentines et délétères des baigneuses praxitéliennes. On retrouve cette passion des longues droites dans les plus fines pein-tures de la céramique attique. Et là encore, les scènes humaines ont remplacé tout autre décor.

(1) Louvre, n° 738, cf. *Mon. Piot*, XXIII (1919), p. 15, fig. 7 (dessin du peintre de Nointel).



FRISE EST DU PARTHÉNON (*Musée du Louvre*).

Phot. F.lli Ainari.

L'anthropomorphisme règle les compositions; c'est lui aussi qui conditionne les proportions. En Asie Mineure et même en Sicile, les programmes des temples visent au colossal. Le *Parthénon* mesure 67 m. 42 de long; le grand temple de Sélinonte 105 m. 30. Le *Parthénon* couvre une superficie de 2,145 mètres carrés, l'*Artémision* et le *Didymeion* en occupaient plus du double. Les figurines de Tanagra n'ont que le tiers de la taille de leurs sœurs de Myrina. La modeste stèle du Céramique est remplacée en Carie par un amoncellement de marbres de 140 pieds de haut, le *Mausolée*. Influence néfaste de la mégalomanie de la Perse et de l'Égypte! Rappelons que les palais de Persépolis garnissaient une terrasse de 135,000 mètres carrés et que le volume de la pyramide de Khéops atteint 2,500,000 mètres cubes. La Grèce propre s'est gardée de la démesure et de l'emphase. Le souci du relatif y réduit les constructions à l'échelle de l'homme et de son canton. Quand la divinité s'avise de se rendre visible dans les grands sanctuaires sous des dimensions olympiennes, comme le *Zeus* de Phidias, elle doit se plier aux exigences des lieux qui l'hospitalisent et rester tranquillement assise. En se levant, elle trouverait le plafond — la remarque est de Strabon (VIII, 353).

Si la Grèce du v^e siècle a concentré son attention sur l'être humain dans le but d'en pénétrer toute la puissance plastique et toutes les facultés morales, ce n'était pas pour assouvir l'orgueil des monarques à la façon des corvéables orientaux, c'était pour incarner dans une forme parfaite ses divins protecteurs, pour commémorer les hauts faits de son histoire et les performances de ses fils. Plus que nul autre — c'est le second point sur lequel il convient d'insister — l'art attique mérite d'être qualifié de national. Il semble que les circonstances politiques et sociales les plus favorables aient conspiré pour lui permettre de réaliser ses chefs-d'œuvre entre 450 et 430. L'architecture seule compte pour cette période : le *Parthénon*, le « *Théséion* », les *Propylées*, l'*Odéon*, les temples de Poseidon au cap Sounion et de Némésis à Rhamnonte, le *Télestérion* d'Éleusis. A deux reprises, en 480 et en 479, les Perses détruisirent les monuments archaïques de l'Acropole : ils fournissaient des matériaux de remblai pour les constructions nouvelles qui allaient surgir des ruines. Après les victoires de Salamine, de Platées, de Mycale, celles de l'Eury-médon et de Chypre assurent à Athènes une paix glorieuse (445).

L'année 449 marque l'avènement de Périclès au pouvoir; elle marque aussi la fin des hostilités avec la Perse.

L'action de Périclès sur ses contemporains n'a d'égale que celle de Pisistrate au siècle précédent. Pendant vingt ans, la démocratie athénienne aura pour chef celui dont un rival de marque, Thucydide, a fait un magnifique éloge. Son principal mérite fut de cultiver chez ses concitoyens le goût du beau et de leur inspirer le souci de leur réputation dans l'avenir : il fallait que la magnificence de la ville qu'il appelait « l'École et le Musée de la Grèce » soulevât l'admiration de la postérité. Les paroles qu'il a prononcées dans l'oraison funèbre des premières victimes de la guerre du Péloponnèse restent gravées dans notre mémoire : φιλοκαλούμεν... τῆς Ἑλλάδος παιδευσιν... τοῖς ἔπειτα θαυμασθησόμεθα (1). Pour réaliser ses projets sans retard, il a commencé par se procurer des ressources. Le trésor des alliés fut transféré de Délos à l'Acropole en 454. Dès 440, la caisse fédérale et la caisse d'Athéna, riches de 6,000 talents, sont confondues, et l'on y puise largement. En effet, les dépenses atteignent des sommes considérables pour l'époque : on les estime à 2 millions et demi de drachmes pour les *Propylées* et à 4 millions pour le *Parthénon*; l'*Athéna* chryselléphantine en valait près de 6 millions, le poids de l'or pur s'élevant à 44 talents (2).

L'homme d'État a trouvé autour de lui les artistes dont il avait besoin, et il a confié au premier d'entre eux, à Phidias, la surintendance des travaux du *Parthénon*. En quelques années s'est érigée une œuvre collective vibrante de foi et de patriotisme, une œuvre qui unit dans une vaste apothéose la déesse tutélaire de la région et son peuple. Les frontons, les métopes et les reliefs semés à profusion sur le piédestal, les sandales et le bouclier de la *Parthénos*, tout raconte les bienfaits et les exploits d'Athéna *Niké* ou *Ergané*, la brave et la piété de ses adorateurs. Et la frise des *Panathénées* n'inscrit-elle pas autour du monument les phases les plus significatives d'un rite de lumière et de joie, la cavalcade des vigoureux jeunes gens, la voltige des apobates, la marche grave des thallophores,

(1) Thucydide, II, 40-41.

(2) I G, I, 297; Philochoros, fr. 97; E. CAVAIGNAC, *Le trésor d'Athènes* (1908), p. XLVIII-L, 90, 99, 102.

la montée à flots pressés des musiciens, des spondophores et des théores ? A l'est, les ordonnateurs au geste assuré et les vierges éponymes du temple s'approchent du sanctuaire où a lieu la remise du péplos brodé, et les grands dieux assistent à la cérémonie. On se demande si la foule est entrée de plain-pied dans l'Olympe ou si Pallas a fait descendre les Immortels sur l'Acropole, dans une cordiale *théoxénie*. Zeus, Athéna, Poseidon ne sont pas des ombres vaines que l'imagination des poètes façonne pour charmer notre crédulité : ils vivent, ils se mêlent aux hommes, ils trônent en plein ciel sur les têtes des fidèles assemblés. Comme nos illustrations des poèmes antiques sont mesquines au prix de celles-là ! La mythologie ridiculement atrophiée dans un album moderne ressemble un peu à la Sibylle de Cumès que Trimalchion voyait suspendue dans une bouteille !

Dans les solennités religieuses, les jeux gymniques ont naturellement leur place. Aussi le *Discobole* peut-il être considéré comme l'emblème de la fête grecque par excellence. C'est l'obscur plébéien qui doit à l'harmonieux développement de ses forces physiques de remplir un ministère sacré : il officie sous les regards de la nation, dans le culte de la beauté virile. Cette silhouette athlétique, qui n'a plus de sens dans les annonces de nos Olympiades, symbolise l'offrande, nous pouvons dire aussi l'affranchissement de tout un peuple jeune et positif qui a dressé ses champions en face des forces ténébreuses et malfaisantes de la nature, et a élevé les tueurs de monstres au rang de demi-dieux. Je m'en voudrais de ne pas mentionner ici la grandiose interprétation épique que M. Paul Landowski vient de donner de cette conception, en style moderne, dans son *Projet d'un temple à la pensée et à l'effort humain* (1). La couronne ou la bandelette qui ceint le front des princes de la palestre atteste une royauté librement reconnue par la panégyrie. L'ascétisme du XIII^e siècle a béatifié la Madone dans des chapelles obscures ; la Grèce a héroïsé dans la lice inondée de lumière la nudité éphébique. Dans un élan profondément égalitaire et matérialiste, elle a idéalisé le corps anonyme qui servait de rempart à la patrie.

(1) L. HOURTICQ, *Revue de l'art*, 1925, p. 41-50.

On ne peut s'empêcher d'associer les termes idéalisme et matérialisme quand on parle de l'art ou de n'importe quelle autre manifestation supérieure de l'activité attique. Celle-ci a épuisé les ressources de notre nature physique, mais elle l'a dépassée. Elle a imprimé à la réalité vivante un caractère de noblesse et de clarté qui la transfigure et l'emplit de pensée. C'est ce troisième et dernier aspect de la question que nous allons considérer à présent.

Le temple dorique planté sur la croupe d'un rocher pittoresque, c'est le joug de la raison jeté sur la nature indomptable. Au milieu d'un décor tourmenté, plein de courbes aventureuses et de zigzags irréguliers, la main de l'homme a posé, comme un théorème de marbre, un parallépipède oblong. Le soubassement forme un tronc de pyramide à degrés; la toiture, un prisme triangulaire dont les versants sont divisés en rectangles égaux. L'entablement constitue une « reprise en mineur du thème général de l'ordre », l'architrave répond au stylobate, la frise, avec son alternance immuable de triglyphes et de métopes, au péristyle, la corniche à l'entablement même (1). La péristasis comprend dans les côtés le double de colonnes de la façade, plus une. Etant donnée la largeur, on trouve la longueur par une construction géométrique élémentaire. Le diamètre inférieur de la colonne équivaut aux quatre cinquièmes de l'entrecolonnement; l'échine adopte d'un côté le diamètre du gorgerin et de l'autre celui de l'abaque. Presque tous les éléments sont en quelque sorte commensurables. La rigidité chiffrée et la logique règnent dans ces lignes droites qui limitent l'empire de la nature et découpent l'atmosphère selon une formule nouvelle sortie d'un cerveau mathématique. Au premier coup d'œil, on en embrasse l'eurythmie et la simplicité.

A côté du monument d'Ictinos, une cathédrale gothique semble un être difforme et monstrueux. La voûte centrale s'arc-boute sur deux rangées de béquilles et les flèches se perdent dans les nues à des 150 mètres, alors que le *Parthénon* culmine à 17 m. 50. Les cintres sont brisés, les pinacles évidés, les murs déchiquetés, couverts d'un monde grouillant de saints et de démons. Chaque style, chaque siècle

(1) FR. BENOIT, *L'Architecture: Antiquité* (Paris, 1911), p. 343, cf. p. 321.

a ajouté un membre à cette masse inorganique et frêle. Elle est devenue une Bible hétérogène, tour à tour innocente, triviale, obscène, une encyclopédie de la Chrétienté des Croisades à l'Inquisition, elle n'est plus l'Évangile génial et sans retouche éclos en dix ans sur la falaise d'Athéna. Mais Rodin a raison : l'extérieur d'une église médiévale ne s'explique que par l'ordre intérieur, c'est « l'envers de la tapisserie ». Les dévots ne restent pas aux abords du sanctuaire comme la pompe antique qui se déroule dans le téménos ou accompagne la procession des colonnes autour de la cella. Le nouveau culte, individuel et grave, exige le huis clos : dès les premiers siècles, il s'enferme dans une vaste basilique.

Cependant la systématisation n'est-elle pas outrée dans le temple grec ? L'abstraction ne l'assèche-t-elle pas par sa froideur impersonnelle et immuable ?

Un examen attentif de quelques détails va nous prouver qu'il n'en est rien et que ce temple reste très près de la nature, de sa variété, de ses déformations même. N'a-t-on pas défini la musique, cet art si familier aux Grecs, une « secrète arithmétique de l'âme ? » Le nombre qui la régit sans la dessécher aux époques de classicisme ne tyrannise pas non plus l'architecture hellénique. Celle du *Parthénon* demeure vivante par sa sincérité concrète et les nuances originales de son rythme. L'ordre dorique traditionnel y subit certaines modifications : le nombre de colonnes sur la façade est porté de 6 à 8 ; le sécos n'est pas *in antis*, mais amphiprostyle, il a 4 divisions au lieu de 3, et une frise ionique court sur son pourtour ; aucune métope n'est laissée sans sculptures ; 4 colonnes ioniques supportent le plafond de la Salle des Vierges. Partout, même dans les parties secondaires ou invisibles, un soin scrupuleux concourt à donner à l'ensemble un accent de vérité : le temple fut entièrement construit, comme les *Propylées*, en marbre pentélique, y compris la couverture ; la taille des blocs, leur montage et leur scellement, le ravalement des murs ont été confiés à des professionnels d'une rare compétence, la qualité et non l'épaisseur de l'appareil fait sa solidité ; les statues des frontons sont aussi bien achevées par derrière que par devant ; la tête de Lapithe achetée par le Louvre en 1880 permet de voir jusqu'à quel point le travail a été poussé sur le côté opposé au fond de la métope ; dans la frise, les veines, les ongles et les plis de la

peau sont nettement marqués sur les mains des ordonnateurs; les veines des chevaux sont indiquées jusqu'au sabot, l'ostéologie de la tête des coursiers et les temps du galop saisis avec précision. La colonne soutient l'entablement : sa fonction de support est accusée par son galbe et la verticalité des cannelures dont les ombres l'« engraisent », on n'y tolère ni coloration, ni sculpture. De même l'épistyle reste lisse et blanc, le profil indécis du chapiteau adoucissant la rencontre du bandeau horizontal et des étais perpendiculaires. La franchise d'exécution ne pouvait admettre les fantaisies d'Assos et d'Ephèse; elle réprovait le trompe-l'œil dont l'art gréco-romain fera un usage aussi large que nous des papiers peints. Quant à l'application du système modulaire — tout en fonction du diamètre de la colonne —, elle n'a rien d'absolu : la hauteur des colonnes varie de 10 mètres (opisthion) à 10 m. 40 (péristyle), celle des tambours de 88 à 95 cm.; il n'y a ni égalité des largeurs des métopes et des triglyphes, ni exacte correspondance des triglyphes avec les axes des colonnes et du sommet du fronton avec le milieu de l'entrecolonnement central (1). Le souci de réalisme va jusqu'à tenir compte du facteur subjectif, jusqu'à redresser les erreurs d'optique, en cherchant à rompre la monotonie d'un dessin trop rigoureusement géométrique. Les genoux des statues des frontons sont penchés vers le sol. Pour corriger l'effet de « plongée » des lignes horizontales en leur milieu, on a rendu les gradins et l'architrave sensiblement convexes. Pour prévenir l'impression d'« étranglement » et de poussée des colonnes vers l'extérieur, celles-ci cessent momentanément de s'amincir au tiers de la hauteur, à l'*entasis*, et convergent vers l'axe de la façade; celles des angles subissent un dévers dans le sens de la diagonale du naos et sont plus épaisses et plus rapprochées de leurs voisines. Le premier entrecolonnement mesure 3 m. 71, le second 4 m. 26, les suivants 4 m. 32. Le relief des métopes en retrait est haut, celui de la frise est bas, creusé dans le marbre, dont la surface constitue les parties unies du premier plan, et à la fois plus proéminent (55 mm.) et moins chargé à la partie supérieure des dalles qu'à la partie inférieure (32 mm.), pour

(1) BENOIT, *o. l.*, p. 296, 325, 332; MAGNE, *Parthénon*, p. 68.

s'adapter à l'éclairage qui monte en oblique de la claire-voie du péristyle. Dans cette frise, le jeu des ombres a été fort adroitement calculé : quand il y a trois plans superposés, le plan intermédiaire n'est pas parallèle aux deux autres, mais légèrement incliné sur le côté, parfois même les plans se suivent en imbrication; les ornements peints des moulures, les dorures, les bleus, les rouges du plafond à caissons et les reflets métalliques des accessoires éclairaient les parties opaques où la polychromie augmentait encore la visibilité.

Et tous ces raffinements ne sont pas superflus. Remplacez simplement, par exemple, les cylindres cannelés du péristyle par des piliers carrés, et vous obtiendrez la plus lourde et la plus inélégante des constructions. Au lieu de troncs de marbre dont « l'écorce brise la lumière », vous n'aurez plus que des piles de cubes pesants et secs. Il faut que sous le tracé solide et impeccable de la droite se joue la mollesse des courbes dynamiques aux ombres mouvantes.

L'idéalisme est encore plus facilement perceptible dans les sculptures de la frise et des frontons. Les hommes qui cheminent à côté des animaux destinés au sacrifice ne pensent guère à la créanomie qui, si l'on en croit certains témoignages, résumait toute la religion gloutonne des concitoyens d'Aristophane (1). Les jeunes filles à la démarche sereine et pudique, aux mains fines et douces, ne sont pas celles qui déjeunent d'une croûte de pain frottée d'ail : elles glissent dans le balancement de leur robe, comme des religieuses sous les arcades d'un cloître florentin, mais la cellule et la contrition n'ont pas émâcié leur chair, elles sont le printemps de l'année, elles respirent la joie et la santé. Et quel respect imposent les divinités ! Dans leur αὐτάρκεια superbe, elles ignorent le spectateur, ne lui accordent ni un geste, ni un sourire. Il tomberait à genoux si elles s'apercevaient de sa présence. Le korés du vi^e siècle aux yeux en amande et aux fanfreluches tapageuses semblaient rechercher le flirt badin. L'Athéna des métopes d'Olympie se repose avec la grâce rustique d'une « pastoure ». Les Aphrodites du iv^e siècle dévoilent avec complaisance les séductions de leurs formes langoureuses; elles se savent belles et veulent être adulées; elles fascinent, elles affolent, et une mauvaise langue comme Lucien prête à la *Cnidienne* des aventures

(1) A. WILLEMS, *Aristophane*, t. II (1919), p. 113 sq.

scabreuses (*Amours*, 16). Dioné et sa fille ne cherchent pas à troubler les sens. La rumeur des passions éphémères et basses vient mourir à leurs pieds : elles n'attendent du peuple grec que de pieux hommages. Le grossier symbole de la fécondité, le fétiche oriental, s'est métamorphosé en *Aphrodite Ourania* écrasant les puissances chtoniennes.

Cette évocation d'un monde supraterrestre emplit le cœur d'une harmonie majestueuse. Souvent les ensembles décoratifs juxtaposent des éléments disparates et n'échappent aux banalités fades, à la sécheresse académique, qu'en tombant dans la déclamation torrentueuse et chaotique. Les marbres rivés à un fond commun sont étonnés d'être ensemble; leurs âmes, s'ils en ont, sont désaccordées. Entre les figures des frontons et de la frise du *Parthénon*, il y a un lien au contraire : elles participent de plein gré à une même action, en une étroite syntaxe morale. Elles se connaissent et se comprennent sans se parler. Une onde circule de l'une à l'autre et les fait vivre à l'unisson. Le rythme de leur pensée est souverainement un. L'artiste a dérobé aux dieux leur secret, *le secret de cette sympathie universelle* qui reste pour les mortels une solidarité mystérieuse et chimérique. Il a réalisé, éternisé, un rêve d'amitié élyséenne.

Ne résistons pas au charme qui nous envahit et confond la raison. La dialectique socratique, ironique et terre-à-terre, conduit au pragmatisme d'Antisthène, elle mène aussi aux mythes platoniciens. Malgré tout son rationalisme, le génie grec a beaucoup sacrifié aux Muses, beaucoup demandé au mysticisme. Phidias, le confident de Périclès et d'Anaxagore, a porté ses regards au delà des médiocrités quotidiennes et des imperfections formelles, il est sorti de la caverne pour contempler face à face le soleil de l'*Idee*, le *Nous*, et, second Prométhée, il a soufflé dans ses corps de pierre l'étincelle de la *Beauté*. Cicéron lui-même, le prosaïque Cicéron, le constate dans un passage de l'*Orator* qui nous rappelle les révélations du *Timée*, du *Phèdre* et du *Banquet* : « Nec uero ille artifex, cum faceret Iouis formam aut Mineruae, contemplabatur aliquem, e quo similitudinem duceret, sed ipsius in mente insidebat species pulchritudinis eximia quaedam, quam intuens in eaque defixus ad illius similitudinem artem et manum dirigebat (1). »

(1) Cic., *Orat.*, § 9, cf. Plat., *Timée*, 28a, *Phèdre*, 249d, *Banquet*, 210e.

Il arrive qu'en écoutant un quatuor de Schubert ou de Ravel on oublie les instruments et les interprètes, et qu'on perçoit directement, dans sa pureté immatérielle, la *Musique*, telle qu'elle a pris naissance dans l'ouïe du compositeur, telle qu'elle s'est dessinée, construite sous ses yeux, avec sa progression lente et irrésistible ou ses entrelacements éperdus et ses tourbillons concentriques. Ce jour-là, on a compris la langue des sons et communiqué avec l'inspiration.

L'intimité des chefs-d'œuvre attiques nous ménage les mêmes extases. Le morceau de marbre caressé par le ciseau du génie chante un hymne métaphysique : c'est la suprême confiance d'une intuition divine. La science réduit la loi du monde en formules, la fige, la dissout. L'art renonce à disloquer l'infini : il apprend aux yeux de l'homme à en découvrir les reflets, à en soutenir le rayonnement.

Le *Parthénon* est l'idéogramme de nos tendances les plus impératives et les plus indéfinissables — partant une interprétation de l'univers. Son âme s'adresse à la nôtre dans une langue qui donne le frisson de l'absolu, bien que l'analyse en reconnaisse tous les termes, sa phrase de marbre est une synthèse tout aussi transcendante et fugitive dans sa paix et sa clarté que les fresques apocalyptiques de la Sixtine ou les ouragans et les mirages des symphonies de Beethoven.

Bibliographie.

OUVRAGES GÉNÉRAUX.

H. Taine, *Philosophie de l'art*, 2 vol., Paris, 1869; Ad. Furtwängler, *Meisterwerke der griechischen Plastik*, Leipzig-Berlin, 1893; Max. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, 2 vol., Paris, 1892-1897; A. Choisy, *Histoire de l'architecture*, t. I, Paris, 1899; H. Lechat, *Le temple grec*, Paris, 1902; E.-A. Gardner, *Six Greek sculptors*, Londres, 1910; Fr. Benoît, *L'architecture : Antiquité*, Paris, 1911; W. H. Goodyear, *Greek refinements*, Yale, 1912; E.-A. Gardner, *Handbook of Greek sculpture*, Londres, 1920; Rhys Carpenter, *The esthetic basis of Greek art*, Bryn Mawr, 1921; H. Lechat, *La sculpture grecque*, Paris, 1922; Ch. Picard, *La sculpture antique*, t. I, Paris, 1923; Elie Faure, *Histoire de l'art*, t. I, 2^e édit., Paris, 1924; A. De Ridder-W. Déonna, *L'art en Grèce*, Paris, 1924; S. Reinach, *Monuments nouveaux de l'art antique*, 2 vol., Paris, 1924.

MYRON.

W. W. Hyde, *Olympic victor monuments and Greek athletic art*, Washington, 1921; Salvatore Mirone, *Mirone d'Eleutere*, Catane, 1921.

LE PARTHÉNON; PHIDIAS.

Adof Michaelis, *Der Parthenon*, 2 vol., Leipzig, 1871; Ch. Waldstein, *Essays on the art of Pheidias*, Cambridge, 1885; Max. Collignon, *Phidias*, Paris, 1886; Lucien Magne, *Le Parthénon*, Paris, 1895; Emile Boutmy, *Le Parthénon et le génie grec*, Paris, 1897; Murray, *The sculptures of the Parthenon*, 1903; A.-H. Smith, *The sculpture of the Parthenon*, Londres, 1910 (in-folio); Max. Collignon, *Le Parthénon*, Paris, 1911 (in-folio), 1914 (in-4°); Caro Delvaile, *Phidias ou le génie grec*, Paris, 1922; H. Lechat, *Phidias et la sculpture grecque au v^e siècle*, Paris, 1924; Hans Schrader, *Phidias*, Francfort, 1924; Anton Hekler, *Die Kunst des Phidias*, Stuttgart, 1925; P. Johansen, *Phidias and the Parthenon sculptures*, trad. A. Andersen, Copenhague-Londres, 1925.

Fragments de la décoration sculpturale du Parthénon qui ont été découverts ou reconnus depuis 1889 :

MÉTOPES. Arrière-train de Centaure (côté sud, XI), morceau de bouclier, bras gauche et main droite de Lapithe (idem), poitrine féminine (côté sud, XXI), tête casquée (côté nord), au Musée de l'Acropole (W. Malmberg, *Ἐφημερίς ἀρχαιολογική*, 1894, pp. 214-219, pl. 10-11). — Tête de Centaure (côté sud, V), à Würzburg (Michaelis, *Jahrbuch des deutschen archäologischen Instituts*, 1896, pp. 300-304, G. Treu, *Ibid.*, 1897, pp. 101-102). — Tête de jeune fille, au Musée de l'Acropole (St. Casson, *Catalogue of the Acropolis Museum*, t. II, Cambridge, 1921, p. 96, n° 1309). — Tête virile, au magasin du Vatican (Eug. Strong, *Illustrated London News*, 1922, p. 380, fg. 5, 7).

FRONTON OCCIDENTAL. Torse d'enfant (aile droite), au British Museum (A.-H. Smith, *Journal of Hellenic Studies*, 1892-93, p. 88, pl. 5). — Torse de jeune homme (aile gauche), au Musée de l'Acropole (Bruno Sauer, *Athenische Mitteilungen*, 1910, p. 65-80, pl. 5).

FRISE. Tête d'Iris (côté est), au Musée de l'Acropole (Waldstein, *American journal of archaeology*, 1889, p. 1, pl. 2). — Pied droit de Peitho (côté est), au Musée de Palerme (W. Amelung, *Römische Mitteilungen*, 1893, pp. 76-78, fg. p. 77). — Main (côté nord), dans une collection privée d'Angleterre (*Journ. of R. Inst. of Brit. Archi-*

tecs, 3^e série, X, p. 33). — Deux têtes barbues (côté nord), à Vienne (F. Eichler, *Jahrb. der kunsthist. Sammlungen in Wien*, XXXV, p. 233, pl. 19). — Buste viril et tête de cheval (côté nord), au British Museum (S. Reinach, *Gazette des Beaux-Arts*, 1906, I, pp. 340-341). — Tête de jeune homme (côté nord), au Louvre (Etienne Michon, *Monuments Piot*, XXIII, 1918-1919, pp. 1-25, pl. I). — Tête de jeune homme, au Louvre (Etienne Michon, *Gazette des Beaux-Arts*, 1922 II, pp. 129-132).

Un jubilé académique au pays des Soviets

PAR

CONSTANT LURQUIN

Associé C. R. B. à la faculté des sciences.
Délégué au bi-centenaire de l'Académie de l'U. R. S. S.

Une manifestation scientifique d'une importance mondiale considérable a eu lieu en septembre 1925 au pays des Soviets. Il s'agit de la célébration officielle du bi-centenaire de l'Académie des Sciences de Russie siégeant à Leningrad. Il convient de souligner tout particulièrement le caractère international et la portée culturelle des solennités scientifiques auxquelles a donné lieu cet anniversaire académique. Des déclarations intéressantes et judicieuses concernant le travail intellectuel et le monde savant ont été faites, développées et commentées. Les nombreux représentants et délégués d'institutions scientifiques du monde entier qui assistaient aux manifestations multiples et variées du bi-centenaire sont convaincus plus que jamais et davantage de la nécessité impérieuse d'une collaboration intime, étroite et féconde, d'une coopération large, sincère et libérale en matière de travail scientifique, de labeur intellectuel et de haute vie spirituelle en général.

D'autre part, les délégués étrangers ont pu se rendre compte personnellement des travaux fondamentaux, des activités nombreuses, des progrès réalisés par ce corps savant qu'est l'Académie des Sciences de la Russie soviétique. Et cependant, au cours de ces dernières années, la vie a été dure, les conditions matérielles ont été pénibles pour les académiciens et les savants russes. Un devoir élémentaire d'altruisme me dicte l'obligation de faire connaître toutes ces manifestations de science pure. Je le fais avec joie, avec plaisir et aussi avec reconnaissance. Et voilà clairement défini l'objet du présent article .

Je m'empresse d'aller au-devant d'une objection aisée, certes quelquefois vraie. La voici : à ceux qui viennent des confins de l'Europe, on montre au paradis soviétique des institutions modèles, des établissements parfaits; on leur fait cadeau d'une magnifique collection de brochures, statistiques, courbes, schémas, graphiques; on leur sert le mensonge des chiffres. Je puis vous rassurer entièrement à ce sujet; je vais vous parler d'un organisme scientifique qui compte à ce jour deux cents ans d'existence et dont les autorités soviétiques ont respecté la vie, les activités et les traditions. La vieille Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg existe encore et vit toujours. C'est son histoire glorieuse que je voudrais résumer et aussi montrer qu'elle reste le sûr garant d'une coopération scientifique mondiale intéressante et féconde pour l'avenir. C'est tout.

L'Académie des Sciences de Russie.

Tout d'abord s'impose un résumé historique du développement de cette institution; nous ferons connaître également sa fonction scientifique et ses caractères spécifiques.

L'Académie fut fondée en 1724 par un édit de Pierre le Grand. A cette époque la Russie était intellectuellement très arriérée : à peu près toute la population était illettrée et le pays était presque entièrement dépourvu d'écoles. En homme pratique et intelligent, Pierre le Grand se rendait parfaitement compte de l'utilité de la science à la cause de l'Etat. D'autre part, rappelons que les découvertes géographiques importantes communiquées par le grand monarque russe lui avaient valu le titre de membre de l'Académie française et qu'il était en rapports suivis avec le philosophe et mathématicien allemand Leibnitz. Le projet académique de Pierre le Grand prévoyait une université et un collège annexés à l'Académie. Et voici ce que dit un ordre quant aux activités des académiciens : « Tout académicien ayant reçu d'après un ukase impérial l'ordre de s'occuper d'un travail se rapportant à l'une des sciences, dont il possède ou doit posséder la connaissance, est sommé de s'en acquitter de son mieux. » En pratique, les académiciens étaient occupés d'abord par leurs travaux scientifiques qu'ils rédigeaient, dont ils donnaient lecture aux séances de l'Académie et qu'ils faisaient ensuite im-

primer. Mais cela n'était là qu'une besogne courante, continuellement interrompue par les travaux accidentels les plus variés : les académiciens étaient chargés de faire des exposés des inventions et des machines nouvelles; devaient expliquer les causes des cas de mort subite; rédiger des sommaires de livres et manuscrits souvent absurdes; déchiffrer et commenter des inscriptions dont la plupart étaient dépourvues de tout intérêt; composer et prononcer des oraisons funèbres, odes et discours à l'occasion d'événements divers; composer des armoiries et des devises; prendre une part active à l'organisation de feux d'artifice grandioses et même tirer des horoscopes.

La séance solennelle d'inauguration de la jeune Académie eut lieu en décembre 1725. Les premiers académiciens furent des savants étrangers; ils cultivaient les sciences, s'adonnaient à des travaux personnels et originaux et initiaient les jeunes gens qui se destinaient à la recherche scientifique. Il se constituait ainsi des cadres de savants russes. C'est de cette façon que l'école mathématique russe a eu pour fondateurs l'illustre Euler et les frères Daniel et Nicolas Bernoulli. Dès 1726 paraissent les fameux *Mémoires de Saint-Pétersbourg* (*Commentarii Academiae Scientiarum Petropolitanae*) qui jouissent en matière scientifique d'une réputation mondiale. A son premier cinquantenaire, l'Académie compte quinze académiciens russes. L'institution s'organise sur un plan intéressant et acquiert une importance considérable dans la vie scientifique de la Russie. Elle réunit l'élite intellectuelle de la nation et contribue au progrès et à la prospérité du pays.

Parallèlement aux travaux personnels de ses savants, l'Académie et ses membres accomplissaient une tâche énorme : l'étude de l'immense Russie, presque complètement inconnue, dont les limites portées sur les cartes étaient absolument fantastiques et n'avaient aucune relation avec la réalité. Ces longues et patientes recherches ont été poursuivies par l'Académie durant deux siècles. Elles doivent leur origine à l'intérêt que prenait Pierre le Grand à la géographie et à l'ethnographie. Il convient d'insister particulièrement sur les célèbres expéditions académiques du XVIII^e siècle; elles forment un chapitre important dans l'histoire des sciences humaines. Elles donnèrent à l'Académie une haute et bienfaisante renommée et jouèrent

un grand rôle dans sa vie intérieure. Ces expéditions eurent surtout pour résultats d'élargir sensiblement les proportions de son travail scientifique qui ainsi n'eut pas à se limiter à des recherches de laboratoire et de cabinet. Les académiciens qui dirigeaient ou prenaient part à ces voyages d'études et d'investigations étaient chargés de rédiger des programmes pour le personnel scientifique placé sous leurs ordres. Les expéditions académiques donnèrent les plus heureux résultats. Grâce à elles, la faune et la flore de la Russie jusqu'alors inconnues furent incorporées au domaine de la science; des collections scientifiques systématiques furent élaborées : herbiers, collections d'insectes, de minéraux, d'ethnographie, etc. Une publication officielle : « *Recueil complet des voyages en Russie* » donne la relation in extenso des expéditions académiques; l'ouvrage débute par le récit de la célèbre expédition du Kamtchatka (1732-1743) dirigée par Behring. Il importe de signaler aussi que dans ses recherches relatives à la connaissance du pays, l'Académie eut recours à l'étude ethnologique et économique des contrées. D'autre part, elle s'occupa activement d'élaborer une terminologie scientifique et technique.

Au XVIII^e siècle, l'Académie des Sciences manque presque complètement d'institutions auxiliaires pouvant l'aider dans son œuvre de recherches. On ne peut citer que le laboratoire chimique du grand académicien encyclopédique Lomonossov, un observatoire astronomique très imparfaitement outillé, quelques musées dans un état rudimentaire, un jardin botanique, la bibliothèque, l'imprimerie et différents ateliers. Mais cet état de choses se modifie rapidement dans d'heureuses conditions. En 1818, la fondation du musée asiatique marque le commencement des études systématiques orientales en Russie. La fondation du musée de minéralogie et du cabinet de physique remonte à 1828. L'organisation du musée de zoologie date de 1832, la fondation du musée botanique de 1835 et celle du musée d'ethnographie de 1837. Le célèbre observatoire astronomique de Poulkovo date de 1839 et des liens scientifiques toujours vivaces le rattachent aux activités de l'Académie. L'observatoire géophysique est fondé en 1879. D'autres institutions voient le jour pour l'étude systématique des sciences naturelles et médicales (biologie, physiologie, etc.). Aujourd'hui l'Académie des sciences englobe une quaran-

taine de centres importants : instituts, laboratoires, musées, commissions, avec un personnel scientifique d'environ quatre cents personnes comprenant les académiciens (1) et de nombreux collaborateurs.

L'Académie comprend trois classes : physico-mathématique, historico-philologique, langue et littérature russes.

Le schéma, ci-joint, de l'organisation interne de l'institution indique mieux qu'une longue et aride nomenclature les nombreuses sections dépendantes de l'Académie elle-même.

Quelle est la fonction scientifique et quels sont les caractères spécifiques de ces multiples institutions académiques ?

En général, les laboratoires et les musées de collections sont des institutions auxiliaires de l'université ayant pour objet de poursuivre des travaux scientifiques dans un but pédagogique. Il en résulte que ces centres universitaires possèdent une stabilité considérable et le changement de leur personnel supérieur ne joue qu'un rôle relativement peu important. Il en est tout autrement des laboratoires et des musées académiques russes, dirigés par de grands savants, ayant des théories longuement mûries et possédant des méthodes de travail qui leur sont propres. Chaque nouveau directeur modifie considérablement, parfois même complètement, le caractère des travaux conformément aux problèmes qui le passionnent. C'est là à la fois le côté critique et fécond du labeur académique qui se trouve intimement lié à la personnalité du savant qui le dirige ; cette personnalité domine naturellement le travail des collaborateurs et imprime une marche nouvelle à toutes les recherches entreprises sous sa direction. On ne trouve pas dans ces institutions de science pure la succession systématique des travaux effectués par les établissements de caractère pédagogique, mais on y rencontre, par contre, une variété infinie de méthodes, reflétant fidèlement la mobilité de la science. Sous ce rapport, l'histoire et les activités des institutions annexes de l'Académie des sciences de Russie est intéressante et instructive au plus haut degré.

L'exposé historique et monographique qui vient d'être présenté montre clairement que l'Académie russe réalise un modèle d'institu-

(1) L'Académie des Sciences compte actuellement 42 membres effectifs.

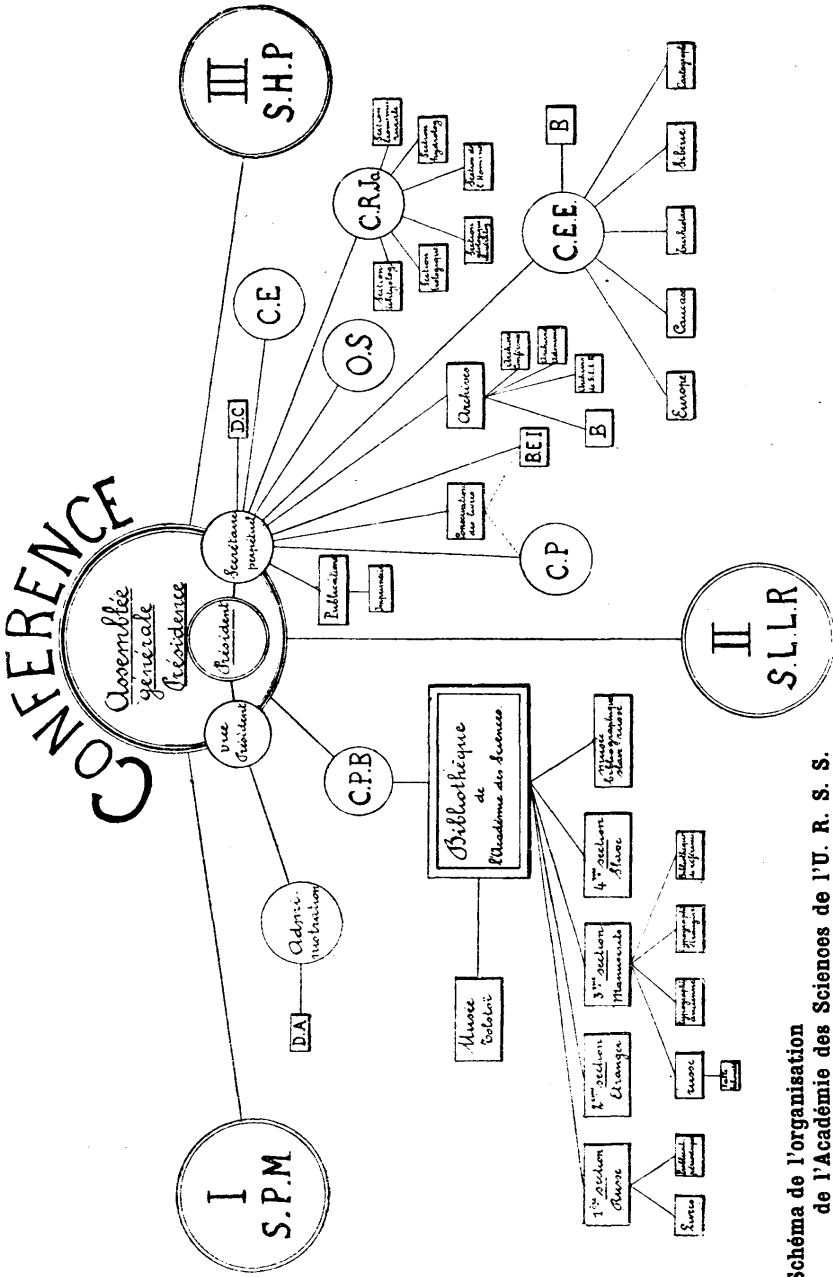


Schéma de l'organisation de l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S.

Abbreviations: S. P. M. : Section physico-mathématique. — S. L. L. R. : Section de langue et littérature russes. — S. H. P. : Section historico-philologique.

D. C. : Direction des affaires de la Conférence. — D. A. : Direction des affaires administratives. — C. P. B. : Commission permanente de la Bibliothèque. — C. P. : Commission des publications. — B. E. I. Bureau des échanges internationaux. B. : Bibliothèque. — O. S. Travailleurs scientifiques de l'U. R. S. S. — C. E. Commission d'expéditions scientifiques. — C. R. Ja. : Commission d'études de la République autonome Yakoute. — C. E. E. : Commission d'études de la composition ethnique de l'U. R. S. S.

tion savante très particulier et complètement différent des corps académiques des pays d'Europe occidentale. Au pays des Soviets, l'Académie n'est pas une entité officielle de caractère scientifique mais, au contraire, un groupement important d'institutions et d'activités multiples: laboratoires, musées, collections, cabinets, observatoires, bibliothèques, missions, etc. Ces centres d'études et de recherches poursuivent des travaux dont les résultats sont publiés dans les annales officielles de l'Académie. Le personnel scientifique comprend les académiciens proprement dits qui constituent le noyau et le foyer de ce vaste organisme et, en outre, des membres d'honneur et correspondants russes et étrangers et enfin des savants collaborateurs. D'autre part, l'Académie dispose d'un budget propre et rétribue son personnel. Les académiciens sont des fonctionnaires salariés (avant la révolution, ils recevaient mensuellement 500 roubles); ils se consacrent entièrement à la recherche scientifique; ce sont des savants purs. N'est-ce pas là la réalisation de ce concept que nous cherchons à faire admettre ici : donner au savant une indépendance matérielle et des moyens de travail qui autorisent d'exiger de lui une consécration absolue à sa tâche de chercheur.

Les nécessités sociales donnèrent naissance au sein de l'Académie à un nouveau genre d'institutions scientifiques : les commissions. On pouvait y concentrer l'activité de plusieurs spécialistes de branches très différentes. Parallèlement à la fondation de commissions à court terme, organisées en vue de l'accomplissement d'un travail urgent, on voyait naître des commissions permanentes dont le labeur était souvent difficile et considérable. Parmi ces dernières, il convient de mentionner deux groupements dont la naissance se rattache à la guerre, mais dont l'activité ne se développa qu'après la révolution. Ce sont la « Commission pour l'étude des ressources naturelles du pays » et la « Commission pour l'étude des nationalités de la Russie ». La première était chargée de recenser les ressources naturelles des différentes régions et d'approfondir la question de leur exploitation. La tâche de la seconde consistait, tout d'abord, à élucider d'urgence l'agglomération complexe de nationalités qu'était la population des contrées limitrophes, dont le sort aurait pu être débattu pendant les pourparlers de paix et l'étude détaillée des nationalités diverses peuplant l'immense territoire de la Russie qui, sous ce rapport, se trouve

encore jusqu'à présent exploré d'une façon insuffisante. La Révolution surprit l'Académie au plus fort de l'organisation des travaux de ces deux grandes commissions.

Il n'est pas sans intérêt de considérer la vie de l'Académie de Russie depuis la Révolution d'octobre 1917 qui instaura le règne du communisme. A ce sujet, on a pu lire dans la presse étrangère, des articles attaquant l'Académie et prétendant que depuis le régime nouveau elle avait perdu toute signification aux yeux du monde scientifique. Naturellement, pendant les premières années qui suivirent la guerre et la révolution, l'Académie et son personnel scientifique eurent à supporter de grandes difficultés. Les moyens pour l'entretien des établissements scientifiques, pour les éditions furent considérablement réduits; le combustible manquait, certains bâtiments montraient des détériorations sérieuses. Les savants souffraient de la faim et du froid. L'état de la science et la situation des intellectuels devenaient réellement inquiétants. Au nom de tous les savants de Leningrad, l'Académie déclara qu'il fallait d'urgence prendre les mesures nécessaires pour sauver la vie scientifique qui déclinait. Cet appel trouva un écho immédiat au sein même du Gouvernement. D'autre part, dès le début de 1918, lors de l'élaboration par le commissariat de l'instruction publique du projet d'application des sciences à l'organisation nouvelle du pays, l'Académie envoya au commissaire du peuple le message suivant: « L'Académie croit que la tâche à accomplir est, dans sa majeure partie, dictée par la vie; elle est prête à contribuer selon ses forces, en conformité avec les exigences de la vie et de l'Etat, à approfondir le côté scientifique et technique de différents problèmes se rapportant à l'organisation nouvelle du pays. » Les conditions de vie et de travail furent extrêmement pénibles à Leningrad au cours des années 1919, 1920 et 1921. A ce sujet, M. S. d'Oldenburg, secrétaire perpétuel de l'Académie, dans une allocution émouvante, a prononcé ces belles paroles: « Je crois qu'il convient de songer avec une reconnaissance profonde à ceux qui se sont dévoués pour accomplir leur devoir, qui sont restés à leur poste et sont morts pour la science et pour l'instruction des classes sociales, auxquelles la révolution créa une existence nouvelle. Nous trouvons, parmi eux, les noms de plusieurs grands savants, qui font la gloire de la science mondiale; nous y trouvons, aussi, des modestes collègues qui ne sont connus que par

un petit nombre d'amis. Nous leur devons à tous une gratitude sans bornes; que leur souvenir puisse servir d'exemple aux vivants. »

Vers la fin de 1922, un comité spécial est constitué auprès du Conseil des commissaires du peuple pour les besoins de l'Académie et le développement de ses activités scientifiques. Cette commission jusqu'au moment de sa liquidation (début de 1925) prit différentes mesures importantes qui permirent à l'Académie de reprendre ses occupations normales et même de les développer par rapport à la période d'avant-guerre. Les délégués étrangers au bi-centenaire académique russe ont vu des installations scientifiques qui démontrent que les Soviets ont donné leur appui au travail, à l'effort et au progrès dans tous les domaines de la science. M. V.-A. Steklov, vice-président de l'Académie a déclaré: « Le Gouvernement soviétique non seulement n'a pas entravé la vie scientifique de notre institution, mais s'est abstenu de toute intervention dans les à-côtés de sa vie que, jusqu'à un certain point, on aurait pu critiquer. Il a agi dans ce sens, d'une façon très raisonnable et a fait montre d'un véritable tact. »

L'Académie impériale des sciences de Russie est un grand souvenir historique et une œuvre scientifique admirable dans tous les domaines. Saluons-la avec profond respect et aussi avec l'émotion heureuse de la retrouver en pleine vie, sans que la tourmente et les secousses des événements l'aient mise en danger.

Les solennités scientifiques du bi-centenaire académique russe

Avant de faire connaître les réunions de tous genres qui ont marqué la célébration du bi-centenaire, je voudrais faire connaître la genèse de ma participation à ces solennités académiques (1). En mai 1925, le document suivant parvenait à la faculté des sciences de l'Université libre de Bruxelles :

« L'Académie des Sciences de Russie célébrera le 6 septembre 1925

(1) J'étais le seul Belge présent au bi-centenaire académique. Est-ce parce que la Belgique était le plus petit pays représenté que j'étais aussi le benjamin des délégués !

son bi-centenaire. Elle prie l'Université de Bruxelles (1) de lui faire l'honneur de participer aux solennités qui auront lieu à cette occasion du 6 au 14 septembre à Leningrad et à Moscou, en se faisant représenter par une Délégation.

« Le Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences Vous serait obligé de lui communiquer au plus tôt les noms, titres et adresses de Vos Délégués, afin que tous les documents nécessaires puissent leur être envoyés en temps utile.

Le Secrétaire Perpétuel,
Serge d'OLDENBURG. »

J'ai répondu personnellement à cette invitation.

En juillet, je recevais accusé de réception et quelques jours plus tard me parvenait une carte d'invitation, rédigée en russe et en français, portant les indications suivantes :

« L'Académie des Sciences de Russie prie M. Constant Lurquin de bien vouloir participer aux fêtes de son bi-centenaire du 1^{er} au 21 septembre de l'année courante.

« L'Académie des Sciences de Russie prie toutes les institutions officielles d'accorder au porteur de cette carte aide et assistance nécessaires. Cette carte sert en même temps de document officiel et on est prié de la présenter comme tel le cas échéant.

Voici le programme des fêtes du bi-centenaire :

LENINGRAD

Samedi 5 septembre. — Réception dans les salles de l'Académie des Sciences.

Dimanche 6 septembre. — Séance solennelle de l'Académie des Sciences dans la Grande salle de la Philharmonie.

Banquet offert par l'Académie des Sciences.

Lundi 7 septembre. — Visite des institutions scientifiques de l'Académie des Sciences.

Spectacle de gala au Théâtre de l'Opéra et du Ballet.

(1) En Belgique, l'Académie Royale des Sciences, les Universités de Bruxelles, Louvain, Gand et Liège ont été officiellement invitées au jubilé académique russe.

Mardi 8 septembre. — Excursions aux environs de Leningrad : Observatoires de Pulkovo et de Pavlovsk, Palais de Pavlovsk, Detskoïé Sélo et Péterhof.

Visite des institutions scientifiques et des monuments de Leningrad.

Mercredi 9 septembre. — Inauguration et visite de la Bibliothèque Fondamentale de l'Académie et des expositions académiques.

Réception des délégués par le Conseil de Leningrad.

Spectacle de gala au Théâtre de l'Opéra et du Ballet.

Judi 10 septembre. — Visite des institutions scientifiques, musées et monuments de Leningrad.

Banquet offert par le Conseil de Leningrad.

Départ pour Moscou.

MOSCOU

Vendredi 11 septembre. — Arrivée à Moscou.

Séance solennelle en honneur de l'Académie des Sciences dans la Grande salle du Conservatoire.

Samedi 12 septembre. — Visite des musées et des monuments du Kremlin.

Déjeuner au Kremlin.

Discours prononcé par le Commissaire du Peuple de l'Instruction Publique A. Lounatcharsky, dans la salle de la 1^{re} Université de Moscou.

Dimanche 13 septembre. — Visite des institutions scientifiques et des musées de Moscou. Visite des musées et des sanatoriums pour savants aux environs de la ville.

Retour à Moscou.

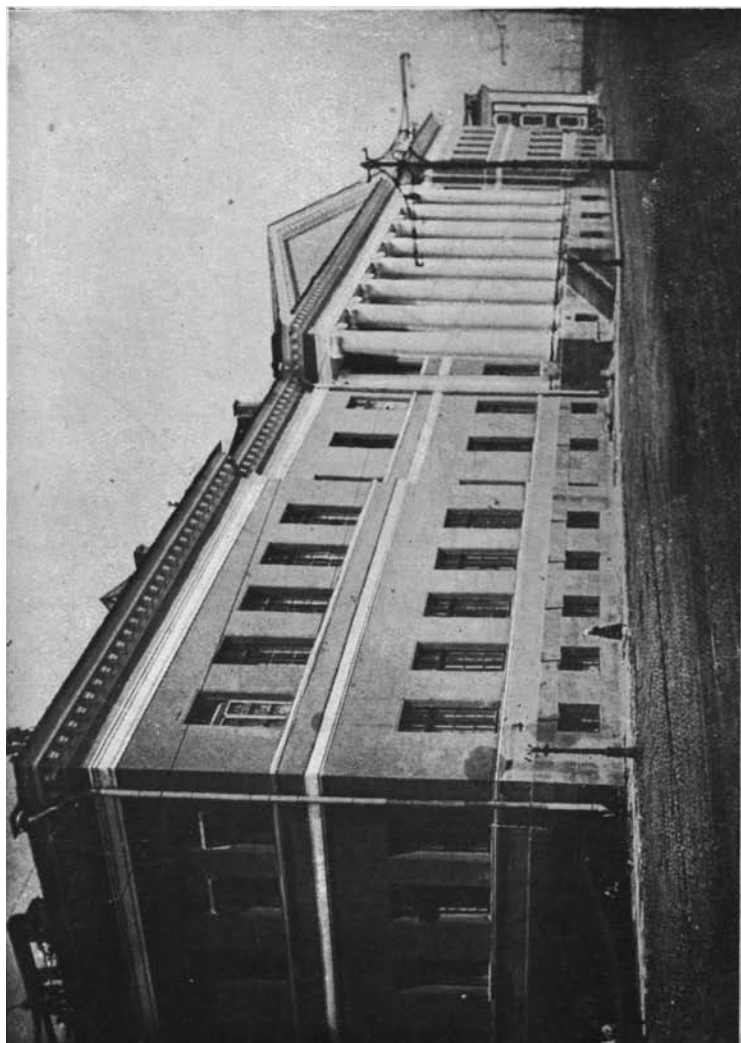
Concert au Grand Théâtre.

Lundi 14 septembre. — Visite des institutions scientifiques de Moscou et des musées aux environs de la ville.

Retour à Moscou.

Banquet offert par le Gouvernement et le Conseil de Moscou.

Quelques-unes des solennités de ce programme méritent une mention spéciale et leur importance doit être soulignée.



Leningrad. — Académie des Sciences, bâtiment principal.

La première réception des délégués dans les salles de l'Académie des sciences fut tout simplement une manière cordiale de prendre contact: ambiance sympathique, présentation des délégués aux académiciens et aux autorités soviétiques, groupement habile des délégués par spécialité. Je me trouve ainsi réuni avec les mathématiciens russes, français, italiens et allemand dans le cabinet de travail de l'académicien M. Steklov.

La grande séance solennelle du bi-centenaire fut celle de l'Académie des sciences en l'honneur des délégués étrangers dans la belle salle de la Philharmonie de Leningrad. Il y avait là une nombreuse assistance dans un cadre des plus imposants. Sur l'immense estrade du fond avaient pris place les académiciens, les autorités et aussi un brillant orchestre. M. Karpinsky, président de l'Académie, se lève: quelques mots seulement pour ouvrir la séance en apportant le salut de l'illustre institution qu'il préside aux délégués venus de plus de vingt pays du monde. Tout l'auditoire se lève au son de l'*Internationale* et la cérémonie commence. Le célèbre compositeur Glazounov monte au pupitre et dirige une de ses œuvres; on lui fait une chaleureuse ovation. Des discours importants et caractéristiques sont prononcés par M. Karpinsky et les hautes autorités soviétiques MM. Kalinine et Lounatcharsky. Je parle plus loin d'une façon détaillée de ces allocutions toutes significatives. La séance se termine par l'audition du chœur final avec orchestre de la neuvième symphonie. C'est, au cours de cette cérémonie que l'Académie impériale de Russie a été rebaptisée: elle est aujourd'hui l'Académie des sciences de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes. Le banquet officiel offert le soir aux délégués dans la grande salle de marbre du Musée russe fut un festin grandiose, brillant et copieux, pas démocratique du tout.

Je voudrais pouvoir obéir à un devoir naturel de reconnaissance et de politesse en faisant connaître les nombreuses manifestations de tous genres dont les délégués ont été l'objet de la part de l'Académie et du Gouvernement. Nous avons été des hôtes cordialement reçus, sympathiquement accueillis; nous en gardons le souvenir ému et réconfortant.

En dehors des réceptions, séances solennelles, banquets officiels, spectacles de gala, excursions artistiques, il avait été prévu une série coordonnée de visites aux institutions scientifiques et aux établisse-

ments universitaires de Leningrad et de Moscou. Il s'agissait de visites guidées sous la conduite des académiciens et des savants spécialistes. D'autre part, plusieurs institutions académiques avaient organisé des expositions afin de montrer tangiblement leur développement, leur état actuel et les principaux résultats de leurs travaux et recherches.

Le nouveau régime politique de la Russie a introduit dans tous les domaines de l'enseignement public des réformes pédagogiques profondes. L'enseignement universitaire a subi une réorganisation complète. La révolution d'octobre 1917 a ouvert largement les portes de l'Université à la jeunesse ouvrière et rurale. Il en est résulté tout naturellement une évolution importante et une orientation nouvelle de la fonction éducative de l'enseignement supérieur.

La fondation de l'Université de Leningrad se confond avec celle de l'Académie des Sciences et est l'œuvre de Pierre le Grand, qui se proposait déjà de « propager les fruits de la science parmi le peuple ». Au cours de ces deux siècles d'existence, l'Université de St-Petersbourg a évolué progressivement et ses avatars sont multiples. La révolution a eu une répercussion considérable sur son organisation interne. Il est intéressant de remarquer tout d'abord que l'Université reste une école supérieure ayant pour but la formation des spécialistes scientifiques dans les différentes branches et matières se rattachant directement aux facultés. Des opinions autorisées ont vivement critiqué le régime universitaire actuel. Il a été notamment dit que la plupart des anciennes facultés avaient été supprimées. Il y a certainement une part de vérité dans ces affirmations pour ce qui se rapporte aux études philosophiques, juridiques, philologiques, historiques et littéraires. C'est, actuellement, la nouvelle faculté de linguistique et de culture matérielle qui est l'organisme essentiel de la réforme universitaire. Cette faculté est hybride; elle comprend une section littéraire et linguistique et une section de l'histoire de la culture matérielle. Les travaux de la première se répartissent en cinq commissions se rapportant aux régions : Asies orientale et occidentale; Europes orientale et occidentale, monde ancien. Le schéma général du programme d'enseignement est ainsi conçu; culture historique et économique ayant pour but de donner aux étudiants une éducation politique et sociale — linguistique et littérature générale — pour chaque région

choisie : langues vivantes (dialectes et langue littéraire), langues sœurs — histoire de la littérature — ethnographie et histoire de la culture — langues mortes de la région. L'étude du grec et du latin est donc maintenue, contrairement à ce que d'aucuns affirmaient. La section d'histoire de la culture matérielle comprend deux cycles : l'histoire et l'archéologie. Je crois comprendre que c'est une répartition qui englobe toutes les sciences historiques proprement dites et auxiliaires.

Une faculté géographique existe à l'Université de Leningrad. Elle constitue une innovation heureuse dans l'évolution de l'enseignement universitaire. Le doctorat en géographie existe dans certaines universités belges. On conçoit aisément l'opportunité et les avantages de ce genre d'études pour une contrée comme la Russie d'Europe et d'Asie présentant des particularités uniques au point de vue de la géographie générale, de l'ethnographie et de l'anthropologie.

La faculté des sciences physiques et mathématiques se propose la formation d'un cadre d'éléments scientifiques d'une haute instruction théorique et destinés aux divers services intellectuels, administratifs, économiques et industriels du pays en vue « de participer puissamment à l'effort de la République des Soviets dans sa mission civilisatrice ». La durée des études est de quatre ans. La faculté des sciences comprend cinq sections : mathématiques, physique, chimie, biologie, géologie. La section mathématique de la faculté prépare : 1° des mathématiciens purs, des spécialistes en mécanique théorique, des statisticiens, des astronomes, des géodésiens, des collaborateurs scientifiques spécialisés pour les instituts, les laboratoires et les observatoires; 2° des professeurs de mathématiques, d'astronomie et de géodésie pour les universités et les écoles techniques supérieures; 3° des fonctionnaires supérieurs de l'Etat pour les commissions des budgets et des plans de l'Union Soviétique; 4° des employés industriels spécialisés possédant de fortes connaissances théoriques (statisticiens pour les travaux d'assurances sociales et d'économie financière, calculateurs pour la réduction des observations astronomiques, membres d'expéditions et de missions scientifiques, spécialistes des travaux géodésiques, mécaniciens pour les laboratoires et les bureaux de construction des usines).

Cette longue nomenclature des activités de la faculté mathématique indique clairement la tendance double de l'enseignement : connaissance des notions pures, initiation aux applications pratiques. C'est là une caractéristique dominante dans la réforme soviétique en matière d'enseignement. L'éducation pratique, expérimentale, appliquée est particulièrement importante. Elle dispose des laboratoires suivants : cabinet mathématique, cabinet de dessin géométrique, laboratoire mécanique, bureau des calculs techniques, cabinet statistique, observatoire astronomique, laboratoire astrophysique, cabinet des calculs astronomiques, cabinet géodésique. Pendant les deux dernières années d'études, les étudiants choisissent une spécialité et sont tenus de fréquenter assidûment les laboratoires correspondants. Ils y effectuent des travaux pratiques, nombreux et variés en vue de devenir des scientifiques spécialisés.

Les Soviets de Leningrad ont reçu officiellement les délégués étrangers au bi-centenaire académique russe dans le Grand Palais de la Douma. Ce fut une cérémonie intéressante et toute simple. Dans la salle de grands calicots blancs portent en lettres rouges : « Salut prolétaire à l'Académie des Sciences. Vive l'union intime du travail et de la science. La science est la meilleure alliée du prolétariat dans la lutte pour la liberté. » M. Zinovieff, le grand communiste militant, actuellement maire de Leningrad, présidait. C'est une nature forte, imposante, à la voix chaude et persuasive. Pendant plus de quatre-vingts minutes d'horloge, Zinovieff expose ses idées sur les rapports du marxisme et de la science. Lounatcharsky fait, en français, un exposé-résumé fort clair de la conférence. Il convient de souligner les déclarations officielles suivantes : « La situation des savants laisse encore beaucoup à désirer, mais le déclarer en ces jours de fête c'est montrer notre ardent désir de faire tout notre possible pour y porter remède. » Zinovieff fait siennes les illustres paroles historiques : « La grande main du temps ne pourra pas arrêter ce qui s'accomplit et se développe chaque jour. » Il se demande ensuite si le moment est venu de rendre les fruits de la science propriété du peuple russe. Il rappelle aussi les années terribles et farouches 1917-18-19 et fait un appel vibrant aux savants pour qu'ils communient avec le Gouvernement dans un travail commun d'entente et de compréhension réciproque. Il termine son dis-

cours en indiquant trois thèses fondamentales : 1° le culte contre la guerre; 2° la tendance vers l'introduction d'un plan général dans la vie économique du monde; 3° l'union du travail et de la science.

L'illustre physicien allemand, M. Planck, est le premier délégué étranger qui prend la parole. Cet éminent homme de science souhaite une coopération libérale et féconde entre les travailleurs de la pensée et de la matière. Son discours est d'une tenue très élevée; M. Planck est fort applaudi. M. Pelliot, du Collège de France, apporte aux académiciens russes le salut fraternel et cordial des intellectuels français. Les délégués de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Inde parlent ensuite et félicitent chaleureusement l'Académie pour son immense labeur scientifique qui constitue la promesse brillante d'un avenir prospère et fécond. Le délégué américain ne dit que quelques mots mais il est très applaudi lorsqu'il fait observer qu'actuellement chez les Soviets la science sociale se fabrique. Le délégué japonais parle en russe, ce qui lui vaut un succès personnel important. L'Internationale chantée par toute l'assistance termine la cérémonie.

Le programme des fêtes du bi-centenaire de l'Académie des Sciences comportait, pendant le séjour à Moscou, la visite des institutions scientifiques de la ville. L'occasion me fut ainsi donnée de visiter l'ancienne université de Moscou et l'intéressant institut de recherches de physique biologique du commissariat du peuple pour la santé publique. Je dois à la vérité de dire que j'ai vu dans ces deux établissements d'enseignement supérieur des laboratoires de cours et de recherches pareils à ceux de nos universités. A l'Institut de physique biologique, le directeur, M. Lazareff, étudie avec un groupe de jeunes collaborateurs des questions de sciences pure et appliquée. Des travaux se poursuivent ainsi dans des domaines divers : physique moléculaire, excitabilité et électro-physiologie, photobiologie et photochimie. L'Institut possède une riche bibliothèque de livres et de périodiques ainsi que des ateliers de mécanique, de menuiserie et de verrerie pour la fabrication des appareils nécessaires aux expériences. Il y a, en outre, un laboratoire géophysique où se continuent les recherches se rapportant à l'anomalie magnétique de la célèbre région de Koursk. L'Institut édite un journal scientifique et au cours des cinq dernières années a publié plus de deux cents notes et articles.

A l'Université de Moscou, il nous a été donné de visiter les laboratoires nombreux de physique et de chimie. Nous y avons trouvé des installations complètes pour les travaux pratiques des étudiants et les recherches des professeurs. Il convient de signaler une institution scientifique qui est l'œuvre des Soviets : c'est le laboratoire magnétique de Moscou, fondé en 1920 et dirigé par l'illustre physicien W. Arkadieff. C'est un institut de recherches, il est aujourd'hui en pleine prospérité. On y étudie, en général, les phénomènes magnétiques et, en particulier, la spectroscopie magnétique et les ondes électriques courtes dont l'importance est énorme en radio-télégraphie. Les travaux et publications du laboratoire témoignent de son activité et de son importance scientifique.

Je signale, avec plaisir, une manifestation intellectuelle qui fut offerte aux délégués étrangers mathématiciens au bi-centenaire académique russe par la célèbre société mathématique de Moscou qui organisa une séance solennelle en l'honneur de ces délégués.

L'innovation soviétique dans le domaine de l'enseignement universitaire est l'entité pédagogique qui s'appelle : la faculté ouvrière. Les *Rabotchie Facoulteti* sont nombreuses ; j'en ai visité une à Moscou installée à la section des sciences physiques. La faculté ouvrière, comme son nom l'indique, est instituée essentiellement pour le prolétariat ; elle doit initier les travailleurs manuels aux méthodes et au développement des disciplines intellectuelles. Pour ce qui concerne la physique, par exemple, il faut un enseignement synthétique, à la fois théorique et expérimental qui embrasse, sous une forme condensée, les étapes primaire, secondaire et supérieure de la science. L'idée est séduisante et démocratique. Est-elle réellement susceptible d'une réalisation même imparfaite ? Personnellement, j'en doute. Au cours de ma carrière professorale, j'ai eu la bonne fortune pédagogique de connaître les différents degrés d'enseignement depuis l'école primaire jusqu'à l'Université. Je crois encore que chaque degré a sa discipline propre. Sans vouloir défendre le système absolu des cloisons étanches, je pense cependant que l'instruction supérieure présuppose une culture générale indispensable sur laquelle peuvent s'étagier des connaissances spécialisées théoriques et pratiques. Dans le domaine scientifique, le principe de la faculté ouvrière ne saurait

être réalisé intégralement. Il se peut que l'avenir dirige son évolution dans le sens de réalisations de caractère technique et appliqué.

A Moscou, les Soviets reçoivent officiellement les délégués au Grand Théâtre. La salle est comble; les six étages et le vaste parterre regorgent de monde. Tous les représentants des puissances étrangères accréditées à Moscou occupent la loge diplomatique. Sur la scène, une longue table derrière laquelle ont pris place les autorités gouvernementales et les principaux délégués étrangers. Il y a là MM. Kameneff, Kalinine, Lounatcharsky, de nombreux fonctionnaires soviétiques et les délégués de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Etats-Unis, de l'Inde, de la Chine et du Japon. Dans le fond de la scène un immense buste de Lénine. Dans la salle, des banderolles avec des inscriptions lapidaires en diverses langues. En français, je lis ceci: Le pouvoir soviétique a déjà adopté toute une série de mesures tendant à développer les sciences et à les rapprocher de la production. En soutenant toutes ces mesures, le parti communiste russe désire favoriser leur développement ultérieur et créer les meilleures conditions possibles de travail, afin de lier les sciences au relèvement des forces productrices du pays.

Kameneff ouvre la série des discours. La voix est chaude et l'homme est sympathique. Lounatcharsky présente un résumé en français. Et puis commence le défilé des délégués étrangers qui viennent chacun, à cette dernière journée des fêtes académiques, dire quelques mots de remerciements, de gratitude et de reconnaissance. Certes, c'est un devoir élémentaire et naturel; il convient de reconnaître que nous avons été reçus d'une manière particulièrement bienveillante et généreuse et que ces solennités de la science furent empreintes d'un bel esprit de solidarité scientifique et d'une bienveillance foncièrement sympathique.

M. Sylvain Lévi (1), professeur au Collège de France, dont les ans n'ont pas touché le cœur toujours jeune, fait applaudir son pays et clame bien haut son amour pour la pure vie intellectuelle ainsi que sa beauté. Après lui, se font entendre de nombreux autres délégués.

(1) On lui doit cette judicieuse remarque : La Russie des Soviets apparaît comme une réaction asiatique contre la civilisation européenne.

Celui de l'Inde, coiffé d'un éclatant turban blanc, s'exprime avec chaleur et est frénétiquement ovationné. Lorsque le délégué de la Chine se lève, c'est du délire. Chacun comprend fort bien pourquoi il en est ainsi. Le délégué chinois est un géologue; il fait un discours scientifique; l'assistance aurait préféré une vibrante allocution sur les événements actuels.

C'est fini. L'orchestre joue l'*Internationale* et à la demande du président, l'auditoire entonne le vibrant hymne qui est ici chant national. Et ce sont quelques minutes pathétiques. Avec un ensemble étonnant, la musique et les voix font monter vers Lénine le chant de louanges : c'est de l'encens soviétique. Tout le monde s'est levé. Dans la loge diplomatique, l'Ambassadeur de France, l'Ambassadeur d'Allemagne, celui de l'Italie et tous les consuls étrangers sont aussi debout. Pour le peuple qui est là, c'est une minute solennelle.

Les délégués étrangers au jubilé académique russe ont eu l'occasion de connaître une institution intellectuelle soviétique intéressante: la Maison des Savants. C'est un organisme important et fort bien administré. Il y a tout d'abord la maison principale à Moscou. Elle comprend une bibliothèque, des salles de réunions et de conférences, un restaurant, un jardin d'hiver, des salons, une salle de billard et des appartements. C'est le lieu de rendez-vous du monde intellectuel de Moscou et des savants de passage dans la grande ville. Il y a régulièrement des séances et des assemblées de tous genres: scientifiques, littéraires, artistiques, musicales. Cela rappelle assez bien la Fondation Universitaire qui fonctionne à Bruxelles depuis l'armistice. Mais ce n'est pas tout. On s'est préoccupé d'assurer aux savants le repos dans d'heureuses conditions et, éventuellement, une convalescence agréable et reconfortante. A cet effet, la Maison des Savants dispose de logis de repos et de sanatoriums. Deux d'entre eux existent aux environs de Moscou. Le sanatorium « Orizkoie » que les délégués étrangers ont visité, est un ancien domaine princier situé à 11 kilomètres de la ville. Outre le château spécialement aménagé, il y a les alentours non moins utiles: parc boisé, étangs, promenades et au delà les forêts clairières et champs. En moyenne par an, quatre cents travailleurs scientifiques et leurs familles séjournent à Or'zkoie. Les frais de séjour sont modiques. On y organise régulièrement des conférences, des concerts et des soirées littéraires.

La coopération scientifique

Les fêtes académiques russes de septembre 1925 sont le haut symbole de la reprise officielle des relations intellectuelles entre les Soviets et les autres pays du monde. Elles sont le gage précieux d'une collaboration culturelle et d'une coopération scientifique dans une atmosphère de sympathie et de confiance. Je voudrais indiquer quelques éléments de caractère officiel se rapportant à cet important état de choses.

Le salut de M. Karpinsky, président de l'Académie, aux hôtes étrangers fut particulièrement intéressant et très applaudi.

C'était une allocution d'une haute portée scientifique et philosophique. Voici la péroraison : « La science poursuit des buts élevés ; elle est l'héritage de tous les pays civilisés et la source d'une fraternité qui doit unir les savants de toutes les nationalités. Le génie national peut, certes, donner ses méthodes, ses procédés, ses points de vue particuliers. La fraternité scientifique est un besoin du vrai savant qui n'obéit qu'à la vérité. Le travail scientifique est la condition première du développement futur de l'humanité et de chaque pays. Il est la source de tout ce qui sert à la communion des gens et des peuples, et de ce qui sert, par conséquent, à la civilisation. »

Au cours de la même séance, M. Kalinine, président du Comité exécutif central de l'Union soviétique a déclaré : « La science est internationale de sa nature même et elle ne tolère aucunes limites nationales. Ce n'est que par la voie d'union du travail scientifique de toutes les nations et par celle de communion internationale constante et ininterrompue que la science peut progresser. Le Gouvernement de l'Union salue, par conséquent, les représentants de la pensée scientifique qui ont répondu à l'appel de l'Académie et il est prêt à appuyer tous les efforts dirigés vers une ample et directe communion internationale de la science.

« En pleine certitude que dans le siècle ultérieur de l'existence de l'Académie dans les nouvelles conditions sociales elle déploiera son énergie scientifique dans toute son ampleur et réalisera de nouveaux progrès scientifiques, le Comité exécutif central de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes a décrété de reconnaître l'Académie

des Sciences de Russie comme la plus haute institution scientifique de l'Union. »

M. Lounatcharsky est le Commissaire du peuple à l'Instruction publique, autrement dit, c'est le grand-maitre de l'Université soviétique. Il a pris une part active aux solennités scientifiques du bi-centenaire de l'Académie et il s'est dépensé vaillamment au cours des nombreuses réceptions, réunions et banquets. Il nous a harangué successivement en russe, en français, en allemand, en italien et même en latin. Le 12 septembre, les délégués étrangers ont été reçus officiellement à l'Université de Moscou. Ce fut une séance académique toute simple mais particulièrement suggestive. M. Lounatcharsky y prononça un discours en langue française préparé à notre intention. J'ai été favorablement frappé du ton pondéré, serein et élevé de cette allocution. Elle est courte, bien charpentée et pleine d'idées et d'enseignements. En voici une période intéressante et significative : « Vous savez que nous bâtissons le monde de la vie nouvelle sans notre noblesse et sans notre bourgeoisie. Nous ne les regrettons pas et nous nous félicitons plutôt de ne les avoir plus avec nous, que nous ne vous félicitons de les avoir encore conservées. Mais il y a ici une autre élite du peuple, cette fois l'élite vraie, ce sont les hommes de science. Oui, sans être aidés par cette élite, nous ne pourrions jamais accomplir notre tâche. Certes, pour la plupart, nos hommes de science ne sont pas communistes. C'est dommage, je l'avoue. Mais cela n'empêche pas le travail commun. Sauvons nos pays, leur disons-nous, rehaussons le niveau économique de nos peuples, répandons partout la culture, tâchons de conserver la paix intérieure et la paix mondiale. C'est notre programme minimum. Etes-vous d'accord, voulez-vous que nous travaillions ensemble? Et nos savants répondent: Oui! Alors tâchons d'accomplir ce programme minimum. En l'accomplissant, nous monterons ensemble avec vous vers un haut sommet, sur une haute montagne d'où vous découvrirez les voies de l'avenir, d'où vous verrez de nouveaux horizons, conduisant sur le chemin de la terre promise. Nous avons fait, après les années d'épreuves, un bon travail de début. Chers hôtes, dites-le à vos amis! Vous, savants, vous existez pour proclamer la vérité. Les premières Républiques du monde, après des souffrances écrasantes, se redressent et en se redressant vous saluent dans l'espérance qui nous unit tous, dans l'espérance d'un meilleur avenir pour l'humanité. »

Le jubilé scientifique qui vient d'être célébré d'une façon si majestueuse doit être interprété d'une manière élevée et généreuse. Pour la science russe en général et l'Académie en particulier il a constitué l'occasion de faire valoir leur importance et leur fonction; il leur a aussi offert la possibilité de renouer à nouveau des liens étroits et des relations intimes avec les institutions savantes du monde entier. A ce point de vue spécial, le bi-centenaire académique aura été un moment favorable pour la pensée scientifique humaine.

On a beaucoup écrit sur le problème de la reprise des relations avec les Soviets. Je voudrais y ajouter quelques mots en considérant la question au point de vue intellectuel. Le bi-centenaire de l'Académie des Sciences de Léningrad a donné à cet illustre corps savant et au monde scientifique russe, en général, l'occasion de sceller avec les Soviets un pacte de collaboration et de travail commun. D'autre part, la présence de nombreux délégués de tous les pays a constitué une circonstance d'une haute portée internationale. Ces délégués étrangers sont convaincus qu'il faut travailler loyalement à la reprise normale des relations intellectuelles avec les représentants de la science russe.

Il faut applaudir sans réserve aux déclarations d'entente internationale entre savants qui ont été prononcées à Leningrad et à Moscou à l'occasion des fêtes académiques. La science a le privilège d'être universelle; c'est une œuvre qui est commune à toutes les patries. Les savants, qui sont les éléments de la vigueur intellectuelle d'un peuple, conspirent ensemble à l'intelligence mutuelle et à l'entente de ces patries entre elles. Bons ouvriers de la science, ils doivent être aussi de bons ouvriers de la paix entre nations. La reprise normale d'une collaboration intellectuelle entre la Soviétie et les autres pays du monde est un devoir d'altruisme scientifique. De nombreux intellectuels disent que ces relations n'ont jamais été complètement rompues. Puissent-elles reprendre à nouveau, bientôt, sur une base nouvelle, généreuse et libérale en vue de donner des résultats utiles et féconds pour la science. Ce sera de la bonne besogne et l'aurore d'une ère heureuse pour le rayonnement et la diffusion des connaissances scientifiques au profit de l'humanité tout entière.

Le travail de l'enfance aux Etats-Unis

PAR

JULES LESPES

C. R. B. Fellow 1924-1925

Si nous pouvons admirer la formidable organisation économique des Etats-Unis, la puissance de leur industrie et l'étendue de leur commerce, nous ne pouvons que constater combien dans le domaine de la législation sociale et plus spécialement de la réglementation du travail, l'esprit conservateur américain, celui des tribunaux notamment, met d'obstacles aux efforts généreux et novateurs. La question du travail de l'enfance nous fournit un parfait exemple à cet égard. Elle fut posée dans toute son ampleur récemment par la proposition d'un amendement à la Constitution fédérale qui aurait permis au Congrès de légiférer sur cette manière pour l'ensemble des Etats-Unis. Ce 19^e amendement, destiné à permettre une législation uniforme, avait été considéré par ses promoteurs comme le seul moyen d'aboutir à une solution satisfaisante et d'éviter des conséquences fâcheuses pour les industriels des Etats où existent des lois protégeant l'enfance travailleuse qui se voient concurrencés par ceux dont une telle réglementation ne vient pas gêner l'activité. Ce qui donna immédiatement son caractère à la lutte politique qui s'engagea autour de cet amendement, fut le conflit qu'elle provoqua entre les partisans du renforcement du pouvoir fédéral et ceux de l'autonomie des Etats. A vrai dire, ce furent ces derniers qui le dénoncèrent surtout et qui s'en servirent principalement comme moyen de propagande contre la législation du travail. La Constitution américaine n'a pas déterminé d'une façon tellement rigide les sphères de compétence respectives de l'Etat fédéral et des Etats particuliers,

qu'une interprétation éclairée ne puisse les adapter aux circonstances politiques et aux exigences de l'opinion.

La Cour suprême, juge en dernier ressort de la Constitutionnalité des lois, a rempli ce rôle d'interpréteur dans le sens général du renforcement du pouvoir fédéral. Il suffit de rappeler le nom de celui qui, aux débuts de la vie de la nation américaine, a nettement fait sentir sa grande influence en ce sens : le juge Marshall. Cependant, l'histoire de ce développement constitutionnel est jalonnée de ce qu'on pourrait appeler des crises particularistes où s'affirmèrent les craintes et les revendications des Etats. Elles ne furent pas toujours bénignes et la guerre de sécession qui, somme toute, en fut la plus marquante faillit entraîner la destruction de l'Etat fédéral.

Après que diverses lois passées par le Congrès eurent essayé d'une manière indirecte de créer une réglementation générale du travail de l'enfance et après qu'elles eurent été successivement déclarées inconstitutionnelles par la Cour suprême, on présenta donc un amendement à la Constitution analogue à celui qui avait permis au Congrès de légiférer sur la prohibition des boissons alcoolisées. Mais la Constitution américaine prend des précautions extrêmes quand il s'agit d'amendements. Leur proposition doit réunir une majorité des deux tiers à la Chambre des représentants et au Sénat, et pour être adoptés, ils doivent être approuvés par le pouvoir législatif de trois quarts des Etats au moins. Il suffisait donc que treize Etats désapprouvassent l'amendement pour qu'il fût écarté. C'est ce qui arriva. Les adversaires tirèrent grand profit dans plusieurs Etats de l'impopularité de la prohibition par mesures fédérales en insistant sur le danger qu'il y a, disaient-ils, à laisser Washington empiéter sur le pouvoir législatif des Etats et sur la liberté des citoyens. A la vérité, ils ne se servirent pas que de ce seul argument. Les moyens de propagande les plus éhontés furent mis en œuvre, les suppositions les plus fantaisistes sur ce que ferait le Congrès furent présentées comme probables, la liberté des familles fut proclamée en péril, on agita le spectre du socialisme et du Bolchevisme; en un mot, l'on cria haro sur les empêcheurs de « prospérer en rond » qui semblaient croire qu'il put y avoir quelques ombres à l'incomparable tableau de la prospérité américaine.

Et cependant il existe un problème du travail de l'enfance aux Etats-Unis qui devra finir par être résolu. Sans parler des usines ni des plantations du Sud, il suffit de parcourir les rues de New-York et des autres villes de l'Est, même peu importantes, pour être frappé à la vue du nombre d'enfants se livrant à un travail, dans les rues, petits vendeurs de journaux, cireurs de bottes, grooms, garçons de course, etc. De bons auteurs, parmi lesquels M. Fuller, qui a écrit un important ouvrage sur la question qui nous occupe, estiment avec raison que le mal social engendré de la sorte nécessite plus que des lois prohibitives, d'aspect forcément négatif et qu'il requiert au contraire un effort constructif d'extension des institutions d'éducation destinées à former la jeunesse.

Les statistiques fournies par les recensements ne permettent pas de se faire une idée tout à fait précise des faits en ce domaine. C'est ainsi qu'elles ne comprennent pas les enfants qui passent plus de la moitié de leur temps à l'école parmi lesquels se recrutent cependant la plupart de ceux qui font les petits métiers de la rue. Elles ne mentionnent pas non plus les enfants en dessous de 10 ans qui travaillent cependant parfois dans les champs de coton et de betteraves sucrières. Ajoutez à cela les difficultés des constatations en ce qui concerne les travaux agricoles dans des endroits où il existe même des dispositions dans la loi d'Etat mais où il n'est pas veillé à leur exécution.

Quoiqu'il en soit, les chiffres montrent que le travail de l'enfance n'a fait que croître de 1880 à 1910, qu'il a, au contraire, diminué de 1910 à 1920 et qu'il a repris un nouvel essor après la dépression industrielle de 1920.

En 1880 : 1,118,356 enfants entre 10 et 15 ans étaient au travail, soit 16.8 p. c. des enfants de cet âge. En 1900 : 1,750,178, soit 18.2 p. c., et en 1910 : 1,990,225, soit 18.4 p. c

En 1920, le chiffre tombe à 1,060,858.

Depuis 1920, à la suite de la décision de la Cour suprême, annulant les lois votées par le Congrès en vertu de son droit de réglementer le commerce entre les Etats, le nombre d'enfants occupés dans les champs et les usines n'a fait qu'augmenter. Dans cinq Etats au moins, des enfants travaillent à raison de dix heures par jour

dans les fabriques. Dans la Caroline du Nord, certains font des journées de onze heures.

C'est surtout l'industrie textile et principalement les filatures et tissages de coton qui les emploient.

Géographiquement, l'on constate que c'est surtout dans le sud et dans l'est que le mal est le plus grave.

Les Etats du Pacifique n'ont à leur actif qu'un pourcentage de 3 p. c. d'enfants entre 10 et 15 ans au travail, ceux de l'est, du Middle-Atlantic et du sud un pourcentage de 17 p. c.

L'Etat du Mississipi, par exemple, en compte 25 p. c., l'Alabama et la Caroline du Sud 24 p. c., la Georgie 21 p. c., l'Arkansas 19 p. c., l'Etat de Rhode Island 19 p. c.

Si l'on ne tient pas compte des occupations agricoles, ce sont les Etats du New-England qui viennent en tête suivis par ceux du Middle-Atlantic et par les autres Etats industriels, comme l'Indiana, l'Illinois, le Michigan et le Wisconsin.

Le minimum que l'opinion publique semble réclamer en matière de travail de l'enfance est limité de la façon suivante : 1° défense d'employer les enfants en dessous de 16 ans dans les mines et carrières; 2° même défense pour les enfants de moins de 14 ans dans les usines et sur les chantiers; 3° le nombre d'heures de travail ne peut dépasser huit heures par jour, ni six jours par semaine; 4° pas de travail de nuit. Cela est déclaré insuffisant par les réformateurs qui s'efforcent d'éclairer l'opinion et de modifier l'idée courante que l'on a du travail de l'enfance, c'est-à-dire borné à l'industrie, ne méritant la sollicitude de la loi que lorsqu'il s'agit d'enfants de moins de 14 ans, ne devant donner lieu qu'à des mesures prohibitives.

Voyons quels sont les tendances générales des lois existantes dans les Etats, car ce serait une erreur de s'imaginer qu'il n'existe aucune législation à ce sujet aux Etats-Unis. C'est autour d'une législation fédérale, seule effective, disent ses partisans, qu'une bataille s'est engagée et s'il est de fait que certains Etats ont des lois plus avancées que celles qu'on était disposé de faire voter par le Congrès, il est également vrai que dans beaucoup d'Etats elles laissent considérablement à désirer. Le plus souvent elles ont été faites dans

l'intérêt de l'industrie plus que dans celui des enfants, de façon qu'elles aient un minimum d'effet sur l'activité des entreprises.

Cependant la tendance générale serait en faveur de l'adoption d'un minimum d'âge variant de 15 à 16 ans. L'unique critère de l'âge ne paraît pas suffisant, il ne permet pas assez de souplesse à l'application des lois. D'autres éléments, permettant de se rendre compte de l'aptitude de l'enfant au travail, se rencontrent dans les textes légaux. La plupart vont de pair avec la limite d'âge et portent sur le degré d'instruction constaté par les divers diplômes scolaires. Parfois on met comme condition préalable l'examen physique des intéressés qui peuvent, dans certains cas, être répétés à divers intervalles. Le « United States Children's Bureau », à Washington, qui a déjà si remarquablement travaillé, a publié un rapport fourni par un comité de onze médecins éminents sur les conditions indispensables à la préservation de la santé des enfants qui travaillent.

Une disposition qui a permis trop souvent de tourner la loi est celle qui a trait à l'état d'indigence de la famille de l'enfant. Les exceptions qu'elle permet sont trop facilement accordées par les fonctionnaires, et il vaudrait mieux que la misère qui pourrait les justifier soit secourue par la bienfaisance publique ou privée.

Peut-être plus que la faiblesse des lois, ce qu'il faut rendre responsable de la situation présente, ce sont les difficultés et les obstacles que l'on met à les appliquer et le peu de vigueur avec laquelle les tribunaux les sanctionnent. Fuller cite un exemple typique. Dans l'Etat de Connecticut, où depuis vingt ans existe une loi défendant d'employer dans les industries des enfants de moins de 14 ans, un industriel poursuivi pour avoir deux enfants en dessous de cet âge à son service et qui reconnaissait le fait, fut condamné à une amende dérisoire de 1 dollar. A New-York, pour l'année finissant le 30 juin 1919, sur 396 condamnations prononcées, 249 le furent conditionnellement. Le pourcentage des condamnations conditionnelles pour l'Etat de New-York atteignait 70 p. c.

Constatons toutefois les efforts méritoires faits dans nombre d'Etats par le pouvoir législatif pour améliorer la situation.

En 1912, la règle des 14 ans n'existait que dans 21 Etats, aujourd'hui on la trouve dans 45, les 3 Etats restants de la Confédération étant purement agricoles.

En 1912 : 2 Etats seulement avaient fixé la limite générale d'âge au-dessus de 14 ans. Aujourd'hui, 7 Etats l'ont fait, 2 même allant jusque 16 ans.

En 1912 : 21 Etats avaient fixé à 16 ans l'âge minimum dans les industries dangereuses. A présent, tous les Etats l'ont fait.

En ce qui concerne le nombre d'heures de travail et le travail de nuit, les progrès sont aussi dignes d'attention. Le nombre d'Etats défendant d'employer les enfants plus de huit heures par jour a plus que doublé, il est de 31 à l'heure actuelle. Tous, sauf 5, ont des mesures diverses s'appliquant au travail de nuit.

Presque tous exigent un certain degré d'instruction, insuffisant parfois. Neuf Etats seulement ne s'occupent pas des capacités physiques; on peut reprocher aux autres de laisser en cette matière trop de latitude au fonctionnaire qui délivre les permis.

Aujourd'hui, 22 Etats prescrivent un examen par un médecin, alors qu'il y a dix ans il n'était requis que dans 6 Etats.

Signalons aussi comme une tendance favorable, la création dans une douzaine d'Etats de commissions administratives portant des noms divers, investies des pouvoirs nécessaires pour étendre et compléter la législation par des règlements spéciaux.

Résumons, d'après les chiffres fournis par Fuller, la situation présente au point de vue législatif dans les divers Etats.

Age minimum fixé d'une façon générale. — Quatorze ans dans les usines, sauf 3 Etats. Dans beaucoup d'Etats, 14 ans, qu'il s'agisse de travail industriel ou agricole. Dans 7 Etats, 15 ans, avec des exceptions prévues.

Age minimum dans les mines et carrières. — Seize ans dans 27 Etats. Dans 4 Etats, un âge plus élevé. Signalons en passant que beaucoup d'Etats interdisent le travail des jeunes filles et des femmes dans ces industries, mais comme, en fait, ordinairement elles n'y ont jamais été employées, ces dispositions ont peu de portée pratique.

Durée de la journée de travail. — Trente-et-un Etats et le district de Columbia l'a fixée à huit heures dans au moins une industrie. Vingt-sept Etats et le district de Columbia prescrivent qu'elle ne dépassera pas huit heures pour les enfants de moins de 16 ans dans les usines et dans les magasins.

Neuf Etats autorisent pour les enfants de 14 à 16 ans une durée de dix à onze heures. Deux Etats n'ont aucune réglementation à ce sujet.

Nombre d'heures de travail par semaine. — Quarante-huit heures là où l'on prescrit huit heures par jour. En Virginie : quarante-quatre heures.

Travail de nuit. — Cinq Etats ne prévoient rien à cet égard. Trente-quatre Etats et le district de Columbia le défendent aux enfants de moins de 16 ans. Quelques Etats, à ceux de moins de 18 ans et à toutes les femmes.

Travail des enfants dans les rues. — Quatorze Etats et le district de Columbia exigent des permis, mais 10 Etats seulement ont des dispositions intéressant les enfants exerçant un métier dans la rue pour leur propre compte.

Degré d'instruction requis. — Dix-neuf Etats et le district de Columbia ou bien n'en fixent aucun ou bien ont des textes manquant de précision.

Examen physique. — Les lois de 30 Etats le prescrivent, mais 22 Etats seulement prennent des garanties pour assurer son efficacité en exigeant qu'il soit fait par un médecin.

Présence obligatoire à l'école. — Ce moyen indirect d'influencer sur le travail de l'enfance se rencontre dans tous les Etats. Vingt-six d'entre eux décrètent l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, 13 autres jusqu'à 17 et 18 ans au moins dans certaines villes. Mais une série d'exceptions vient énerver la force de ces textes légaux. La plus fréquente est celle qui permet aux enfants au-dessus d'un certain âge, ordinairement 14 ans, de ne plus suivre les cours s'ils ont une occupation. Dans 2 Etats seulement, l'Ohio et l'Oklahoma, tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans sont obligés de fréquenter régulièrement l'école. Dans 26 Etats enfin la loi prévoit une fréquentation partielle des cours entre 14 et 16 ans, parfois même entre 14 et 18 ans. Les heures de présence varient entre quatre et huit heures par semaine et sont imputées sur la durée totale du travail, permise à l'enfant.

Les raisons les plus sérieuses existent en faveur de l'unification

de ces systèmes législatifs ou tout au moins de la mise en vigueur pour toute la Confédération d'un système minimum, mais si dans chaque Etat la constitutionnalité de la législation sociale en général et de celle du travail de l'enfance en particulier fut consacrée par les cours de justice comme étant prise en vertu du « droit de police » de l'Etat chargé de veiller au bien-être et à la moralité de la collectivité, il n'en fut plus de même une fois qu'il s'est agi d'action fédérale. Déjà en 1872 ce fut le parti de la prohibition qui, le premier, eut à son programme un article se rapportant au travail de l'enfance, mais c'est au parti socialiste que revient l'honneur d'avoir formulé, en 1904, des revendications précises à ce sujet. En 1912, le parti républicain et progressiste se déclara favorable à une législation fédérale, et en 1916, le parti républicain, comme le parti démocrate, s'en montra partisan. C'est en 1906 que l'on essaya de faire passer pour la première fois une loi fédérale. Le projet Beveridge-Parsons fut présenté au Congrès à sa session régulière de décembre. Il interdisait aux transporteurs, compagnies de chemins de fer ou de navigation, dont le rayon d'opération s'étendait à plusieurs Etats, de transporter les produits de toute industrie ou mine employant des enfants âgés de moins de 14 ans. Il justifiait la constitutionnalité du projet par l'article premier, section 8, § 3, de la Constitution fédérale autorisant le Congrès à réglementer le commerce entre les Etats. Malgré une chaleureuse défense du sénateur Beveridge, qui occupa la tribune trois jours de suite, il n'y fut pas donné suite.

Le sénateur Lodge proposa une loi semblable en 1907, mais son projet, après un renvoi au Comité, nous dirions à la Commission, de l'Education et du Travail, ne revit plus jamais le jour.

Un autre semblable, le Kenyon bill, fut présenté, sans succès, au Congrès tous les ans jusqu'en 1914.

En décembre 1912, et de nouveau en 1914, les éléments progressistes patronèrent le « Copley-Poindexter bill », qui définissait comme anti-social le travail d'un enfant de moins de 14 ans dans toute fabrique, usine, atelier, manufacture ou entreprise mécanique, et d'un enfant de moins de 16 ans dans toute mine de carrière ou dans quelqu'autre industrie dangereuse ou immorale, et qui inter-

disait le chargement pour le commerce entre les Etats des marchandises produites par ce travail.

Tandis que ce « bill » était soumis à l'examen du Sénat et de la Chambre des représentants, le « Palmer Owen bill » fut à son tour proposé. Celui-ci, au lieu de faire peser la sanction légale sur le transporteur, s'en prenait à l'employeur lui-même, et le déclarait pénalement coupable d'un délit s'il mettait dans le commerce entre Etats les produits des mines ou carrières où des enfants de moins de 16 ans étaient employés, ou les produits des usines, chantiers, ateliers, manufactures où travaillaient des enfants de moins de 14 ans, ou bien où des enfants entre 14 et 16 ans travaillaient plus de huit heures par jour ou entre 7 heures du soir et 7 heures du matin. Il fut adopté par la Chambre des représentants le 15 février 1915 par 233 voix contre 43, mais fut repoussé au Sénat le dernier jour de la session.

Finalement le « Keating-Owell bill », semblable au « Palmer-Owen bill », fut voté par les deux assemblées et signé par le président le 1^{er} septembre 1916 pour entrer en vigueur le 1^{er} septembre 1917. Immédiatement la question de la constitutionnalité fut portée devant les tribunaux et la Cour suprême par une décision du 3 juin 1918 le déclara inconstitutionnel. Les adversaires du travail de l'enfance ne se tinrent pas pour battus. Les moyens tirés du pouvoir du Congrès de régler le commerce entre Etats avaient fait faillite. On se rabattit sur le pouvoir de taxation conféré par la Constitution à l'article premier, section 8, § 1, et le 15 novembre 1918 le sénateur Pomerene proposa des mesures fiscales sous la forme d'un amendement au « revenue act » comparable au budget des recettes. Les conditions d'application de l'amendement étaient les mêmes que celles du « Keating-Owell bill » mais il créait une taxe de 10 p. c., en plus de toutes les autres impositions à prélever sur le bénéfice net produit par la vente des marchandises fabriquées. Il fut voté le 24 février 1919 et rendu effectif à partir du 25 avril de la même année. Le 15 mai 1922 la Cour suprême le déclarait inconstitutionnel.

Comment le premier tribunal des Etats-Unis justifia-t-il sa décision dans les deux cas? Les rédacteurs de la loi de 1916 espéraient trouver dans le droit de police fédéral un point d'appui solide. Dans des cas précédents la Cour suprême avait admis qu'il pouvait

s'exercer dans l'intérêt de la santé, de la morale, de la sécurité et du bien-être aussi bien que dans celui du commerce. Elle avait proclamé que le Congrès avait le pouvoir « to keep the channels of interstate commerce free from immoral and injurious uses ».

Mais dans son jugement du 3 juin 1918, la Cour a insisté sur le fait que dans les cas invoqués, c'était la pratique du commerce entre Etats qui était nécessaire à l'accomplissement d'effets néfastes. Elle fut d'avis que cet élément manquait dans l'espèce considérée et constata que les marchandises transportées n'étaient pas nuisibles en elles-mêmes et que le travail de l'enfance intervenu dans leur production avait été utilisé avant que le transport fut commencé et, par conséquent, avant que les marchandises fussent devenues un élément du commerce entre Etats. C'était, somme toute, considérer que la phase de production n'intéressait pas le commerce entre Etats et échappait donc à la réglementation du Congrès fédéral.

La Cour suprême admettait en principe que les pouvoirs du Congrès, en ce qui concerne le commerce entre Etats, ne constituaient pas un pouvoir absolu de prohibition mais seulement de réglementation et que les jugements antérieurs, où des mesures restrictives avaient été déclarées valables, étaient basés sur des circonstances spéciales aux espèces considérées. Le pouvoir de réglementer le commerce entre Etats ne pouvait pas dégénérer en celui de contrôler les Etats dans l'exercice de leur droit de police propre sur le commerce et l'industrie locale. Quatre juges sur les neuf, composant la Cour, émirent une opinion contraire. Le professeur Reed Powell, de Columbia, critiquant cet arrêt, montra que la Cour suprême avait commis l'erreur de ne pas se rendre compte que précisément le transport de marchandises entre les Etats était une cause du mal, car, disait-il, si l'employeur n'avait pas eu à sa disposition un marché extérieur, il n'aurait sans doute pas été tenté d'utiliser la main-d'œuvre enfantine qui lui permet de produire beaucoup et à bon marché et de faire ainsi plus victorieusement la concurrence.

Pour motiver son attitude vis-à-vis de la deuxième mesure législative, frappant d'une taxe spéciale les produits du travail de l'enfance, la Cour, dans l'affaire « Bayley » contre « Drexel Furniture Company », déclare que, compris dans ce sens, le pouvoir de taxer impliquerait celui de détruire. Elle tint le raisonnement sui-

vant : « Le Congrès peut taxer certaines activités dans le but d'en retirer des revenus et incidemment de décourager de cette façon leur continuation ». Le motif accessoire n'enlève pas à ces impositions leur véritable caractère de taxes. Mais il arrive un moment où l'aspect incidentel de la taxe devient à tel point prépondérant qu'elle perd son caractère d'impôt et devient une pénalité constituant une sanction à une réglementation et une punition. Si nous déclarions cette loi constitutionnelle, tout ce que le Congrès aurait à faire dans la suite pour soumettre à son contrôle ce grand nombre d'objets d'intérêt public qui ont toujours été de la compétence des Etats et dont la connaissance exclusive leur a été réservée par le dixième amendement, serait de voter une loi contenant une réglementation détaillée de l'objet en question et de sanctionner son exécution par un impôt frappant les infractions. Donner au mot *taxe* un sens magique semblable serait briser toutes les barrières que la Constitution met aux pouvoirs du Congrès et refuser complètement toute souveraineté aux Etats.

Qu'on nous permette de constater que la Cour se fonde sur une appréciation de proportion entre les éléments de l'impôt sans pouvoir ou sans vouloir établir de critère défini. Elle se réserve ainsi un pouvoir d'appréciation extraordinairement étendu et l'on peut se demander jusqu'à quel point il est légitime, dans son contrôle de la constitutionnalité des lois, qu'elle prenne en considération les motifs d'une mesure législative.

L'émotion que provoquèrent ces décisions de la Cour suprême eut au moins un heureux résultat, ce fut d'attirer l'attention de l'opinion sur la législation relative au travail de l'enfance.

Après tout, il valait peut-être mieux que la législation fédérale ne se cantonnât pas dans des méthodes indirectes. Le travail de l'enfance doit faire l'objet d'une législation sans être subordonné aux interprétations jurisprudentielles du commerce entre Etats et du pouvoir de taxer. De plus, les restrictions apportées par les lois de 1916 et de 1919 étaient notoirement insuffisantes par rapport même à bon nombre de lois d'Etat. Elles ne s'appliquaient pas au travail agricole, qui occupe les deux tiers des enfants qui travaillent, ni non plus aux métiers de la rue et des boutiques, ni à l'exploitation des cinémas, ni au travail à domicile.

Deux solutions se présentaient après l'échec à la Cour suprême, le renforcement et le développement des législations d'Etat ou bien un amendement à la Constitution fédérale. Il faut remarquer que depuis 1916, date de la première mesure fédérale, les lois d'Etat se sont améliorées et pourtant la nécessité d'une action fédérale s'impose de plus en plus à mesure que se resserrent et que s'accroissent en même temps les liens économiques entre les divers Etats, à mesure aussi que l'exécution des mesures locales apparaît comme de plus en plus négligée. D'ailleurs, de bons esprits estiment que c'est en tant que nation que les Etats-Unis doivent protéger leurs enfants.

Evidemment, la procédure d'amendement à la Constitution est périlleuse et pleine d'aléas et telle qu'une majorité dans les assemblées législatives de treize Etats, comptant ensemble une population de moins de 5 millions et demi d'habitants, est à même d'assurer le rejet d'un amendement soumis à ratification et désiré par les 105 millions d'Américains, citoyens des autres Etats.

Y renoncerait-on? L'on a vu que la voix d'un seul juge de la Cour suprême est plus puissante que la volonté de 435 représentants et de 96 sénateurs et même pourrait-on dire, de la nation toute entière.

Un amendement fédéral ne doit pas être un obstacle à la législation d'Etat et permettre à celle-ci même de le dépasser. Il faut qu'il soit conçu en termes larges et ne contienne pas de dispositions réglementaires comme le fut malheureusement le 18^e amendement sur la prohibition de l'alcool.

Quant à la doctrine des droits des Etats qu'il pourrait compromettre, il semble bien qu'elle est surtout mise en avant pour les besoins de la polémique. Ce remarquable équilibre entre les Etats et l'Etat fédéral, qui faisait l'admiration d'Hamilton, ne peut résister à l'évolution politique fatale. Toutes les conditions présentes, toutes les perspectives d'avenir, malgré des réactions momentanées font prédire un renforcement du gouvernement fédéral. La Constitution s'adapte comme tous les documents qui doivent subsister à travers les années. Les amendements, la pratique administrative, l'interprétation de la jurisprudence sont les instruments de cette adaptation. Cette dernière a toujours agi dans ce sens quand des préjugés politiques et sociaux n'ont pas obscurci ses jugements. D'ailleurs, quan-

tité de mesures analogues ont été prises par le pouvoir fédéral parce qu'elles répondaient à un besoin vraiment national et ce, en vertu des pouvoirs sous-entendus, de l' « implied power » déduit de la Constitution. L'interprétation constitutionnelle aux Etats-Unis est unanime dans ses considérations sur l'origine des pouvoirs. Ils émanent du peuple en général et non pas des Etats qui n'étaient pas indépendants avant la Révolution. C'est l'union née de la Révolution qui a créé les Etats en tant qu'Etats et non les Etats qui ont créé l'Union. L'Etat américain est un Etat fédéral et non une fédération d'Etat, il est donc conforme à l'esprit de la Constitution de l'interpréter dans un sens favorable au pouvoir central là surtout où il s'agit de mesures destinées à suppléer à l'inaction des Etats.

L'amendement à la Constitution, donnant en des termes larges le pouvoir au Congrès de légiférer sur le travail de l'enfance, a été repoussé par 13 Etats, comme nous l'avons dit plus haut. Il est donc provisoirement rejeté. Provisoirement, car, une propagande active peut réussir dans l'avenir à modifier l'opinion dans ces Etats et aboutir ainsi à une ratification. Ce ne serait pas la première fois qu'un amendement fédéral demanderait plusieurs années pour être adopté. L'amendement voté par le Congrès demeure en puissance soumis à ratification, le vote des assemblées législatives des 13 Etats ne l'a pas fait disparaître. Aussi ses partisans n'ont-ils pas perdu courage et sont-ils décidés à continuer la lutte imperturbablement. C'est ainsi que la Fédération du Travail américaine, dans sa réunion du 9 octobre de cette année, a discuté son plan d'action. Son président, M. Green, a indiqué où la résistance était la plus vive, c'est-à-dire dans les Etats agricoles. Il a montré à quelle propagande de mauvaise foi s'étaient livrés les adversaires de l'amendement, effrayant les fermiers en leur disant que désormais leurs fils ou leurs filles de moins de 18 ans ne pourraient plus participer aux travaux de la ferme, se gardant bien de dévoiler que l'amendement aurait seulement pour effet d'habiliter le Congrès à voter des lois. Il a insisté aussi sur les larges sommes payées par les industriels intéressés pour des buts de propagande et sur les exagérations malhonnêtes dont ils se firent l'écho.

M. McCullough, délégué de l'Omaha, attira l'attention sur l'œuvre d'éducation que comporte la propagande entreprise et rappela qu'il

y avait encore aux Etats-Unis près de 7 millions d'illettrés. M. Green résuma l'expression des sentiments du monde du travail en déclarant solennellement : « La campagne entamée durera aussi longtemps que nous vivrons et, s'il faut, sera poursuivie par les générations à venir jusqu'à ce que les enfants Américains soient sauvés. »



COMPTE-RENDU

DE

La VIII^e Semaine sociale universitaire (L'Assistance sociale)

PAR UN PARTICIPANT.

§ 1. — INTRODUCTION

On ne peut que féliciter les organisateurs de cette huitième semaine de l'opportunité de leur choix : une véritable révolution est en train de s'opérer dans le domaine de l'assistance publique en Belgique, grâce à la loi monumentale du 10 mars 1925, qui transforme le régime de la bienfaisance jusque dans ses fondements en s'engageant résolument dans la voie de l'assistance préventive.

Il était, en effet, hautement intéressant de rechercher parmi nos principaux organismes et institutions charitables ce que chacun d'eux a déjà réalisé ou projeté afin de prévenir la misère sous quelque forme qu'elle se manifestât.

Et M. Ernest Mahaim, directeur de l'Institut de Sociologie, qui voulut bien diriger les travaux, ne manqua pas d'orienter nos investigations vers ce but, toutes les fois que l'occasion s'en présenta.

On trouvera, au cours de cette narration sommaire, des notes résumant les conférences que donnèrent aux semainiers divers spécialistes. Nous nous excusons d'avance du décousu de notre présentation que la grande variété des sujets traités a rendu inévitable. Nous nous sommes surtout efforcé d'être objectif et de donner des établissements publics et privés affectés au soulagement de l'indigence et de l'anormalité un tableau synoptique reflétant plus ou moins bien la situation actuelle.

Qu'il nous soit permis tout d'abord de retracer brièvement l'évolution de l'assistance publique en ne négligeant point les données historiques qui préciseront davantage la matière.

L'indigence est un phénomène social, qui réclame toute notre attention. Ce fléau disparaîtra vraisemblablement le jour où la prévoyance et l'assurance auront atteint leur pleine efficacité; il n'en est pas moins vrai qu'il constitue aujourd'hui encore un fait et engendre pour la société un devoir. Car la société et principalement les pouvoirs publics doivent s'efforcer à diminuer le paupérisme qui n'est dû qu'à l'imperfection de l'organisation sociale. Depuis toujours, l'initiative privée s'adonne à la pratique des *aumônes* et les milieux catholiques admettent sans peine que cette forme de la charité — la seule qu'utilisa l'Eglise lorsqu'elle monopolisait le service de la bienfaisance — pourrait suffire à l'exclusion de tout autre. Il n'en est cependant point ainsi. L'aumône implique trop souvent de la part du secourant la prétention d'exiger du secouru l'adhésion à certaines doctrines religieuses ou opinions politiques. C'est précisément pourquoi l'assistance publique est nécessaire. S'adressant à tous, elle respecte les croyances de tout le monde; son intervention se caractérise en l'acquittement d'une dette envers les individualités du groupe social que les défauts de celui-ci ont fatalement plongé dans la misère. L'indigent n'est plus ici le débiteur des bonnes âmes mais le créancier de la collectivité cause de son dénuement.

Dès l'origine du christianisme, l'Eglise consacra tous ses efforts à secourir l'infortune. Son rôle fut grand et noble car elle visait à la fois le soulagement des pauvres et leur perfectionnement moral. Déjà au déclin du droit romain les hôpitaux dirigés par les religieux étaient en grand nombre. Ce n'est qu'au XII^e siècle que les autorités laïques se mirent en devoir d'exploiter elles-mêmes les fondations charitables. Dans les villes, les notables revendiquèrent la surveillance des asiles destinés aux infirmes et aux malades et ils distribuèrent des secours en nature devant des tables recouvertes d'un tapis de bure (c'est de ce mot bure qu'est issue l'expression *bureau de bienfaisance*).

A l'époque de la Réforme, des idées modernes se firent jour quant à la notion de l'indigence. Jusque là, l'indigent avait invariablement

été considéré comme une victime, un malheureux et les secours étaient répartis sans discernement ni enquêtes. Le xvi^e siècle opéra un départ qui s'imposait de lui-même, tant les excès étaient devenus apparents, entre l'indigence, mal social à combattre, et le paupérisme, résultat des propres fautes du solliciteur. On poursuivit la mendicité et le vagabondage au moyen de lois draconiennes punissant les fraudeurs de la fustigation, des galères ou prévoyant leur incarcération dans des *maisons de travail* comme il en existe encore en Angleterre.

Cette distinction entre la misère volontaire et involontaire fut reprise par Montesquieu et imprégna dès lors la législation révolutionnaire.

La Convention innova à son tour en voulant centraliser le service de l'assistance à laquelle, spécifie un arrêt de 1792, *l'indigent a droit* (conception opposée de plus en plus à la notion de l'aumône).

Cependant la création d'un *établissement général de secours publics* était chimérique; comment contrôler efficacement dans ce cas et se procurer les ressources nécessaires?

En matière d'assistance, il faut tenir compte des contingences locales. On le comprit parfaitement, lorsque par les deux lois de 1896, organisant les hospices civils et les bureaux de bienfaisance, on fit participer les communes au service de l'assistance publique.

* * *

Quel est maintenant le régime actuel de l'assistance publique en Belgique tel qu'il est établi par la loi du 10 mars 1925?

Pour commencer, qui a droit à l'assistance? Tout individu, belge ou étranger. La législation belge est ici très progressiste car un Belge indigent à l'étranger doit s'adresser à son consul.

Mais un indigent a-t-il le droit au secours public, dans le sens juridique du terme? Non; ceci supposerait qu'il détienne une action éventuelle contre l'administration récalcitrante. Il ne dispose que d'un rudiment d'action l'autorisant à déférer à l'arbitrage tout refus de la commission d'assistance de le soulager.

Il existe évidemment des cas où un conflit est impossible, la matérialité des faits créant une obligation indiscutable pour la commission. C'est ainsi qu'elle ne peut se refuser à secourir toute femme

ayant à sa charge un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans, à subventionner, selon les besoins, les crèches existantes et inspectées par l'Etat, à fournir les soins médicaux aux indigents de son ressort en organisant un service médico-pharmaceutique à domicile et en créant un service hospitalier, une maternité, un lazaret d'isolement (ou en concluant à cet effet une convention avec une commune plus importante possédant ces établissements).

L'organisme dispensateur de l'assistance publique est donc aujourd'hui la *Commission d'assistance publique*, personne juridique sous la dépendance du conseil communal, née de la fusion du conseil des hospices et du bureau de bienfaisance.

Comment les indigents s'assurent-ils pratiquement l'aide nécessaire? En s'adressant à leur *domicile de secours*, c'est-à-dire, en vertu de la loi de 1891, à la commune où se trouve établi leur domicile légal au moment de leur majorité. Pour en changer, il leur suffit de séjourner trois années consécutivement dans une autre commune.

La législation nouvelle a considérablement élargi le régime de l'assistance. En effet, plusieurs communes d'une même province peuvent s'unir pour l'entretien à frais communs des indigents atteints d'aliénation mentale, des enfants anormaux indigents placés dans des établissements spéciaux d'instruction, des indigents sourds-muets, aveugles, victimes d'infirmités graves ou incurables.

Ces établissements qui entraînent des frais élevés sont subsidiés par le *fonds commun*, caisse provinciale alimentée pour la moitié par les communes intéressées, pour les trois-huitièmes par l'Etat et un huitième par la province.

Sur un total de 2,600 communes, 240 seulement possèdent des hospices et 140 des hôpitaux. C'est manifestement insuffisant et il faut souhaiter que les unions intercommunales se multiplient pour doter le pays d'une organisation sanitaire des plus dense.

Le système traditionnel de l'assistance curative, qui ne se préoccupe de l'indigent que lorsqu'il s'est révélé en faisant appel à son domicile de secours, est en voie de céder le pas à l'assistance préventive grâce surtout au procédé de l'assurance. Il importe, dans ce domaine, de laisser de plus en plus champ libre à l'initiative privée, sauf à la collectivité d'appuyer ses efforts par des subventions aux organismes d'assistance mutuelle qu'elle aura édifiés. Par exemple, la commission

d'assistance publique se doit de favoriser l'affiliation des personnes secourues à des institutions de prévoyance en exigeant, dans la mesure du possible, une contribution personnelle de l'affilié au paiement de sa cotisation.

* * *

Voyons maintenant, puisque dans tout ceci il n'est question que du soulagement des infortunes, ce qu'est la misère, quelles en sont les causes et les remèdes généraux.

La misère est un mal inéluctable, dit-on parfois. Avant la guerre, on relevait en Belgique une proportion de miséreux s'élevant à 10 p.c. qui n'a pas varié aujourd'hui. Cependant la science sociale est optimiste: la misère n'est plus une nécessité inexorable mais une maladie guérissable, un fléau dont on sait les remèdes.

Ses causes sont nombreuses. En voici les principales: la maladie, l'enfance négligée, la vieillesse, l'anormalité, le chômage volontaire et involontaire.

A. — *La Maladie.* — La tuberculose, l'avarie, le rachitisme, le cancer sont à l'heure actuelle victorieusement combattus. Et les écoles comme les services d'assurance et de prévoyance sociale constituent, dans une large mesure déjà, les remèdes préventifs.

Naguère on ne se préoccupait officiellement que de la maladie cause de misère et de sa guérison; quant au reste, c'était l'affaire de l'initiative privée. Changement radical, aujourd'hui: c'est la lutte contre la maladie tout court. Les errements de l'assistance à domicile, les défauts, l'incurie dont témoignaient les hôpitaux des pauvres ont été abandonnés.

Voici l'admirable et préventif programme actuel:

a) *L'hygiène privée*: Chacun se soigne mieux soi-même. Cependant les progrès à faire restent grands.

b) *L'hygiène morale*: Poursuite de l'insalubrité du taudis et de certains quartiers urbains qui sont comme autant de plaies purulentes aux flancs de nos grandes villes; répression de l'alcoolisme, de la débauche, de la falsification des denrées. La Société Nationale des Habitations à bon marché rend ici de signalés services. Il faut aussi

mentionner les effets bienfaisants de la législation sur le travail. Le corps fatigué est la proie des maladies. En 1860 encore, on pouvait voir des enfants de 15 ans travailler au fond de la mine et des bambins de 10 ans fournir, mêlés aux adolescents, un labeur de 12, 15 et même 16 heures! Aujourd'hui, c'est l'exclusion des enfants et des femmes et la protection des adolescents. La loi de huit heures est une réforme humanitaire au premier chef à laquelle, en principe, on ne touchera plus jamais.

Il faut enfin souligner l'excellence du mouvement syndicaliste et coopératif dans la lutte contre la misère, surtout en Belgique où la moitié de la population est ouvrière.

Si les salaires sont insuffisants, les soins du corps sont mauvais. De là au dépérissement, au rachitisme, à la maladie cause de misère il n'y a qu'un pas.

Dans les écoles, un million et demi d'enfants sont surveillés par l'inspection médicale scolaire. A l'usine s'opère aussi le dépistage des maladies. Dans les mutualités, on poursuit des buts analogues et l'œuvre de demain sera l'assurance sociale générale contre la maladie.

Une réforme importante des hôpitaux est à réaliser. Partout il devrait y avoir de petits hôpitaux primaires avec, dans les centres, des lazarets modernes pour les maladies très graves et quatre grands hôpitaux universitaires ou rien ne serait négligé. Ainsi l'indigent serait secouru à l'égal du riche.

Bref, la lutte contre la maladie se trouve placée aujourd'hui sur le terrain de la prévoyance; 65 p. c. des maladies peuvent être dépis-tées. Et quant aux guérisons on en opère 35 p. c. en plus comparativement à 1914. On est donc en grand progrès.

B. — Deuxième grande cause de misère: l'enfance négligée. — C'est la guerre qui a surtout contribué à la solution de ce grave et douloureux problème. Sous l'empire de nécessités impérieuses et immédiates, l'assistance s'amplifia dans ce domaine et l'on peut dire que ce fut l'OEuvre Nationale de l'Enfance qui sauva l'avenir de la race durant les années d'épreuve.

La Ligue des familles nombreuses et le système des allocations familiales sont également choses excellentes de même que les pensions légales de la veuve et des orphelins.

Le législateur sera bientôt saisi de deux projets d'assurance maternelle et de la question de l'opportunité d'une prime de natalité.

C. — *La vieillesse.* — Il s'agit d'établir sans retard une assurance sociale générale contre la vieillesse.

D. — *L'anormalité.* — Les aveugles et sourds-muets et pas mal d'estropiés sont actuellement réadaptés, grâce aux admirables procédés que l'on sait et au dévouement inlassable de ceux qui se consacrent à la rééducation de ces malheureux. Un grand pas a été accompli dans le même sens en ce qui concerne les arriérés dans les classes et les anormaux psychiques. Une question d'eugénique d'une actualité brûlante et qui reste fort controversée en raison du problème moral qu'elle soulève est celle du « permis de procréer pour les idiots ».

E. — *Le chômage volontaire et involontaire.* — S'il s'agit de chômage volontaire, nous avons nos mesures préventives contre les vagabonds qui sont excellentes et dont nous traiterons dans un paragraphe suivant.

Quant au chômage involontaire, c'est une tare qui — comme en Angleterre où le nombre de sans-travail passe le million — peut prendre les proportions d'une catastrophe nationale.

Le remède consiste dans la diminution du nombre des manœuvres et le renforcement de la main-d'œuvre qualifiée : une loi organique de l'enseignement professionnel s'impose et l'utilité d'une société de placement qui rapprocherait l'offre et la demande se ferait tôt remarquer. Durant les crises saisonnières on devrait faire accomplir des travaux publics et, pour la solution des conflits du travail, l'usage de conseils d'arbitrage ou commissions paritaires devrait se généraliser.

On compte dans les syndicats belges de 7 à 800,000 adhérents sûrs d'être soutenus en cas de chômage grâce au fonds de crise, de chômage et, demain, à l'assurance obligatoire contre le chômage.

* * *

Le régime de l'assistance privée et publique est, on l'a vu, aujourd'hui pleinement et très heureusement réorganisé.

Les œuvres d'assistance privée abondent plus que jamais et ont la personnalité juridique.

L'assistance publique, elle, se trouve donc unifiée par la loi du 10 mars 1925; ses ressources se sont de beaucoup accrues et son orientation vers les moyens préventifs est unique. L'office d'identification rapproche les œuvres privées et officielles (1).

§ II. — L'ASSISTANCE CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE DES REMÈDES
PRÉVENTIFS ET CURATIFS DE LA MISÈRE.

Il va de soi que maintenant encore les solutions curatives voisinent avec les méthodes de prévention et que souvent les secours n'interviennent qu'après que l'indigence s'est pleinement révélée. Cependant, la plupart des œuvres d'assistance publique et privée mettent à profit les derniers perfectionnements et s'engagent, toutes les fois que la chose est possible, dans la voie de la prévoyance sociale.

Signalons à ce propos la puissante *Société de Saint-Vincent-de-Paul* et laissons à M. le vicomte Davignon le soin de nous en tracer l'organisation et le but.

« La société est issue de la communauté de foi et de renoncement d'un petit groupe d'intellectuels universitaires de Lyon réunis par Ozanam à l'effet de poursuivre de concert des discussions, des échanges de vue sur les philosophes, la littérature, la religion.

» Sans doute les origines lyonnaises d'Ozanam, les traditions religieuses et charitables d'une cité manufacturière peuvent l'avoir orienté du côté de l'assistance populaire, mais le mouvement qui le poussa à convertir en « conférence » de charité les réunions hebdomadaires de ses amis lettrés n'a pas d'autre source que celle du dévouement. L'amitié basée sur la communauté de croyance doit rayonner et Ozanam lui-même concluait éventuellement : « Le principe d'une amitié véritable, c'est la charité; elle ne peut exister dans le cœur de plusieurs sans s'épancher au dehors; elle s'éteint faute d'aliments et les aliments ce sont les bonnes œuvres. »

« Il faut se reporter à cette époque de 1830 pour concevoir la nouveauté de cette initiative purement laïque, débordant l'apostolat

(1) Ces notes sont le résumé de divers exposés faits par MM. Vauthier, Dom, Henrard et Van Overbergh.

ordinaire du clergé et soucieuse d'associer à la pratique individuelle des vertus chrétiennes la fraternité véritable et tangible de l'intelligence et de l'ignorance, de l'aisance et de la misère.

« Car c'est cela que désirent les sept premiers confrères. Le soir de leur première réunion, Ozanam allait visiter chez elle une pauvre qu'il avait l'habitude de visiter. Il lui portait la bûche destinée à chauffer sa propre chambre.

« Bûche symbolique, a-t-on pu dire. Car toute l'action de la Société de Saint-Vincent-de-Paul est sortie de ce geste. Bâtie sur un plan spirituel — surnaturel — elle prend base sur la réalité douloureuse de la misère et y édifie une maison d'amour infini. Le pauvre devient l'objet non seulement d'une action pratique d'assistance et de soulagement mais aussi l'instrument d'un perfectionnement moral dans la personne de celui qui l'assiste.

« Ainsi il remplit le rôle de rédempteur lui-même. Le pauvre, c'est Jésus-Christ; il a tous les droits sur celui qui se penche sur sa misère.

« Doctrine basée sans doute sur une foi vive et pratiquée d'abord par une élite, mais doctrine assimilable à tous ceux qui approchent de l'idéal chrétien et les plus humbles y rejoignent et y dépassent les plus raffinés.

« Car la fortune de la petite conférence de sept étudiants a été extraordinaire : En 1913, les sept confrères, de 1,133 sont devenus 150,000 répartis en 1,532 conférences à travers le monde entier.

« Poussé par le sentiment d'un devoir d'amitié fraternelle et rigoureuse à l'égard de tout ce que le monde moderne engendre d'inégalités, de difficultés, d'oppressions ou simplement d'échecs justifiés ou injustifiés, le confrère de Saint-Vincent est prêt à comprendre et à pratiquer toute action bienfaisante. Il n'a de prévention à l'égard d'aucune : toutes les œuvres de charité doivent pouvoir réclamer son concours. Et, en fait, dans les institutions libres et officielles on voit de nos confrères parmi les plus zélés et les plus disposés à admettre les réformes et à suivre l'évolution réclamée par les progrès de la science et de l'expérience sociale.

« Le premier devoir d'un confrère est la visite personnelle et régulière du pauvre, c'est indispensable pour répondre au besoin de perfectionnement individuel : aucune plus sûre garantie que la

visite, qui permet, outre l'aide matérielle, une amélioration sociale et morale, un relèvement ou une prévention de déchéance.

« Cette visite crée la confiance, facilite la conversation et, répétée chaque semaine, fait du pauvre et de son visiteur de véritables amis.

« Il y a dans la Société de Saint-Vincent un excellent terrain d'utilisation de la bienfaisance sociale moderne. Son expérience la qualifie pour n'être étrangère à aucun perfectionnement de l'esprit d'assistance bienfaisante et celui-ci à son contact peut perfectionner et rectifier son action si vaste et si complexe.

« Fondée à Paris la Société y possède maintenant le siège de son Conseil général. Chaque nation est dotée d'un Conseil supérieur ayant juridiction sur un certain nombre de Conseils centraux.

« Il y a en Belgique un Conseil central par province. Et chacun communique avec une série de Conseils particuliers groupant les conférences.

« Celles-ci sont presque aussi nombreuses qu'il y a de paroisses.

« Il y a dans chaque collège, parmi les jeunes élèves, des conférences d'adolescents qui ont pour but de confronter la jeunesse le plus tôt possible avec la dure réalité.

« Une conférence spéciale s'occupe de la catégorie des pauvres honteux.

« A Bruxelles, 68 conférences groupant 1,200 membres visitent 1,500 familles.

« Les ressources de la Société proviennent uniquement de la charité individuelle. Et leur origine est essentiellement anonyme.

« Des œuvres sont nées de l'initiative des confrères : œuvres scolaires, œuvres de bibliothèques, secrétariats sociaux, etc. La Société oriente ses membres vers toutes, mais n'en patronne directement aucune. Exception est faite cependant pour l'œuvre des patronages, à Bruxelles notamment, qui groupe de très nombreux adolescents en vue de leur préservation morale, de leur amusement honnête, de l'épargne et de la prévoyance.

« La Société est prête à servir l'indigent dans tous ses besoins : plus l'évolution des institutions officielles et celle des initiatives libres se fera dans le sens de la prévention de la lutte contre les causes de la misère, mieux elle se rencontrera avec un des buts de

la Société : rendre aux pauvres un peu du bien qu'il nous font en nous offrant l'occasion de les aider.

« Œuvre d'inspiration religieuse, la Société compte parmi ses assistés une grande majorité de croyants. Elle s'interdit toute action politique. »

En conclusion, elle constitue une des principales organisations charitables grâce à quoi les réformes sociales, tendant surtout à la prévention de la misère, pourront trouver leur application. Les grandes causes de la misère, telles que nous les avons énumérées plus haut, trouvent dans l'action de la Société les remèdes appropriés.

* * *

Un organisme s'occupant exclusivement de prévention dans le sens spécial du dépistage de la fraude est l'*Office d'Identification* de la rue Bodenbroeck, à Bruxelles.

On trouvera ci-après des extraits du rapport que nous fit M^{me} Derscheid qui caractérisent parfaitement l'œuvre.

« L'Office a donc été fondé le 10 novembre 1914 en vue de combattre l'exploitation de la bienfaisance, de coopérer à la répartition équitable des ressources puisées dans le patrimoine de la charité et de faciliter l'entente et la collaboration des œuvres publiques et privées.

« Son programme répond au besoin de coordination des efforts que réclame précisément l'heure présente, à la nécessité de toucher les causes de la misère tout en se servant des œuvres charitables existantes et à employer les méthodes préventives et curatives que la loi sur la réforme de la bienfaisance a mises spécialement à l'ordre du jour.

« L'Office d'Identification de l'agglomération bruxelloise groupe actuellement deux cents œuvres sociales entre lesquelles il observe une attitude de stricte neutralité.

« Ses diverses activités sont réparties en cinq sections : Identification, Information, Renseignements, Documentation et Service Social qui ont pour but :

a) *L'identification* : combattre l'exploitation des œuvres d'assistance officielles et privées et éviter les doubles emplois en instituant

pour toute personne ou ménage sollicitant une aide, une fiche d'identification qui reste classée à l'Office et un carnet qui est remis au solliciteur et dans lequel s'inscrivent les secours donnés par les philanthropes et les organismes charitables et l'importance de leur intervention.

« Depuis la fondation, uniquement pour Bruxelles et les faubourgs 270,000 carnets ont été délivrés.

« Le carnet d'identification prémunit donc contre les erreurs et redresse les abus.

« L'Office, par un classement strictement établi, empêchera une fraude bien courante : le cumul des carnets dans les mêmes mains, ce qui a pour effet immédiat des doubles distributions et le double emploi.

« En l'espace de dix ans, sur près de 325,000 demandes, il n'a été délivré que 270,000 carnets, 46,000 demandes, soit plus de 14 p. c., ayant été rejetées parce que les impétrants possédaient déjà un carnet et cherchaient de cette façon à obtenir illicitement des secours.

« b) *Section Information* : procéder sur requête des œuvres et des philanthropes affiliés à des enquêtes sur les demandes d'assistance qui se produisent et constituer des dossiers centralisés au siège social qui a déjà dressé 26,000 rapports. Encore une fois, il résulte de ceci une judicieuse répartition des secours et le dépistage des fraudeurs.

« c) *La Section de Renseignements* dispose d'une vaste documentation sur les œuvres nationales et étrangères (plus de 1,400 dossiers). Elle est à même de renseigner gratuitement tout solliciteur sur les organismes les mieux qualifiés pour s'occuper de son cas. Les donateurs y recourent également pour connaître les œuvres méritantes ou pour se documenter sur la valeur de celles qui sollicitent leur appui. Pour remplir ce but, l'Office poursuit une enquête permanente sur toutes les œuvres sociales et d'assistance. Fréquemment il sert d'intermédiaire entre les œuvres et les philanthropes pour la répartition de leurs libéralités.

« Nous avons dit le chiffre imposant de carnets déjà distribués par l'Office. Malgré cela, il est intéressant de se demander si l'usage du carnet est entré réellement dans les mœurs. Des objections ont

été faites à l'Office dès le début : on a craint son immixtion dans l'organisation intérieure des œuvres et on lui a dénié la compétence et l'autorité voulues pour procéder à des enquêtes. On a suspecté l'impartialité des enquêteurs et des dirigeants de l'Office. Mais rapidement les protestations sont tombées d'elles-mêmes et actuellement les antagonistes de l'Office deviennent de moins en moins nombreux et plus personne ne formule de griefs de ce genre.

« Il ne faut cependant pas conclure de là que l'Office ne présente aucune lacune : faute de ressources, il n'a pas pu développer sa section de service social comme il aurait dû le faire. Le service social devrait être étendu non seulement aux enquêtes que lui soumettent les œuvres, mais aux grandes administrations, aux hôpitaux, à la protection de l'enfance, aux usines, etc.

« Une aide financière sérieuse de la part des pouvoirs publics est nécessaire pour que l'Office puisse développer ses activités dans le sens prévu par la nouvelle loi sur la réforme de la bienfaisance.

« La tâche ici est loin d'être aisée, de grandes lacunes se manifestant dans la bienfaisance dont voici les principales :

« D'abord les secours donnés par les œuvres de bienfaisance sont généralement trop minimes, ils ne suffisent pas à tirer quelqu'un de la misère et, jusqu'à présent, on ne s'est guère soucié d'appliquer des méthodes qui permettraient le relèvement définitif des indigents. Les heureux résultats obtenus à l'Office de Reclassement social de Bruxelles sont une indication précieuse pour l'avenir. Il y a ensuite une trop grande dissémination de secours. Trop d'œuvres s'occupent de familles sans les connaître suffisamment. La vraie philanthropie doit rechercher les causes de la misère et y appliquer un remède approprié mais radical.

« Au sujet des œuvres, il faut éviter qu'il ne se crée une multiplicité d'œuvres qui souvent flattent dans une trop large mesure la vanité des personnes qui y occupent une place en vue. Les anciennes œuvres qui ont fait leurs preuves devraient, au contraire, être développées et étendre leur action.

« L'éducation des œuvres qui ont recours à l'Office reste également à faire. Celles qui donnent devraient être satisfaites de ce qu'on leur indique des protégés, mais l'exiguïté de leurs ressources fait qu'elles redoutent souvent l'envoi de nouveaux clients.

« Si par l'application de la loi sur la réforme de la bienfaisance des subsides importants étaient accordés aux œuvres privées, le travail de relèvement social serait plus aisé et en passant par l'entremise de l'Office, on serait certain de donner à bon escient.

« Le rôle des pouvoirs publics devrait être plus effectif. Ils devraient aider les œuvres par des subsides largement consentis mais moyennant un contrôle régulier et après enquête détaillée.

« La loi du 10 mars 1925 prévoit la création d'Offices dans toute commune ou union intercommunale où le besoin s'en ferait sentir. »

* * *

Pour que ce paragraphe donne au lecteur une idée tant soit peu exacte de l'état actuel de l'assistance curative et préventive, nous nous efforcerons de résumer ci-après la conférence faite à ce sujet, à l'Asile de Nuit (*Maison d'accueil* du Marché-du-Parc), par M. le directeur Willems, dont tous les participants de la Semaine sociale ont admiré le généreux dévouement.

La Maison d'accueil existe depuis deux années. Elle se consacre au soulagement de la plus profonde indigence et son œuvre de réadaptation sociale est considérable.

Elle possède, à sa tête, des fonctionnaires de l'administration communale et des médecins attachés au service social.

Issue de la nécessité de l'assistance curative, elle a rompu avec les traditions les plus enracinées et pratique largement l'assistance préventive contre le vagabondage. Les anciens bureaux à ce destinés faisaient en vérité peu de chose. A Bruxelles, on comptait 1,400 miséreux : les uns étaient envoyés dans les colonies de l'Etat, les autres tâchaient de se faire héberger « à la Bienfaisance ». On s'est dit que ces gens nécessitent des secours immédiats : il faut leur donner un aspect présentable en leur procurant de vieux vêtements, il faut les nourrir, les loger. Outre ce côté matériel, les indigents-candidats au vagabondage et à la mendicité doivent faire l'objet d'une action morale : il importe de rendre confiance à des êtres déprimés en se consacrant à leur reclassement. Au lieu de les traiter avec mépris, comme des déchets sociaux, et de les faire défiler devant des guichets, il faut leur témoigner de la sollicitude en les assurant de sentiments sincèrement compatissants.

Pour soigner l'indigent à ces multiples points de vue, une pratique assidue est nécessaire, de même qu'un examen approfondi de la personnalité des quémandeurs afin d'adapter l'existence future aux caractères propres présentés par chacun.

Procurer du travail selon les aptitudes est le meilleur remède pour réhabiliter les indigents dont le désœuvrement — volontaire ou non — est la marque distinctive. On s'emploiera aussi à rétablir le foyer dont la destruction fut très souvent le point de départ de la déchéance. Un employé qualifié plaidera la cause du malheureux qui lui a été confié; il veillera à ne pas perdre contact en devenant et en restant son homme de confiance.

Tel est l'objet de la *Maison d'Accueil*, dénomination qui évoque bien un véritable office de réadaptation sociale. Une réforme admirable vient d'y être réalisée par M. le directeur Willems, quant à l'assistance pré-pénitentiaire pratiquée dans les asiles de nuit. Autrefois, on hébergeait les sans-toit et on leur accordait des lits de camp durant trois nuits consécutives. Après quoi, ils couchaient sur la dure, parqués en masse dans une pièce chauffée à blanc toute saturée d'oxyde carbonique. Au matin, ils recevaient un bol de soupe et étaient ensuite expulsés par n'importe quel temps. Avec ce régime, ils devenaient réellement des vagabonds trainant d'asile en asile.

L'œuvre des asiles de nuit est maintenant complètement réorganisée grâce au complet accord entre la bienfaisance publique et privée. Les indigents hébergés pour une nuit peuvent continuer à séjourner à l'asile sur demande adressée au service de la bienfaisance préventive. Pendant ce séjour qui peut durer trois semaines, comme trois mois et même un an, on les soumet à un examen approfondi et on les aide d'une manière constante. Le régime même dans les asiles a été beaucoup amélioré. Le souci de la propreté prédomine. Au matin, on distribue un bol de café, du pain, du beurre et il en est de même le soir. Lorsque l'indigent a reçu du travail, grâce aux œuvres qui veillent à lui en procurer, on lui donne un repas chaud et il paie alors chambre et nourriture.

Des hôtelleries populaires, des ateliers de travail sont projetés, car l'idée dominante reste que l'assistance pré-pénitentiaire aux candidats vagabonds doit s'efforcer surtout à les faire travailler.

Deux établissements de l'Etat, ceux de Merxplas et de Hoogstraeten, sont affectés à la répression du vagabondage proprement dit (1).

A Merxplas, on concentre les vagabonds mis à la disposition du gouvernement par le juge de paix pour un terme allant de deux à sept ans. Ils y sont répartis en sections. On compte celles des demi-fous, des récidivistes, des souteneurs, des invalides, des indisciplinés — pour qui existe la prison cellulaire. Tous, encore une fois, sont rééduqués, réadaptés par le travail : vingt-trois ateliers sollicitent leur activité qui procurent de gros bénéfices à l'établissement et épargnent à l'Etat la majeure partie des sacrifices qu'il devrait sinon consentir pour les frais d'entretien. Nous avons remarqué, notamment, une imprimerie, une lithographie, un atelier pour le travail du tabac, une menuiserie, une fabrique de carpettes, une ferronnerie, une fonderie, un tissage, une cimenterie, une buanderie, une briquetterie, une ferme, des magasins. Cela fait au total 1,000 ouvriers que dirigent seulement 70 surveillants. Et cependant jamais n'éclatent de séditions : les vagabonds les plus notoirement assagis portent sur un brassard la lettre C qui les élève aux fonctions de chef des compagnons et leur endosse, dès lors, la responsabilité des désordres éventuels qu'ils s'emploieront à éviter.

Le château d'Hoogstraeten est une maison de refuge instituée en vertu de la loi de 1891 sur les dépôts de mendicité.

Il importe, évidemment, de distinguer, parmi la masse des vagabonds, les vicieux des simples miséreux. Les vicieux, c'est-à-dire ceux qui, consciemment, pratiquent l'oisiveté et vivent d'expédients sont à Merxplas qui est le « dépôt de mendicité », tandis que les vagabonds occasionnels occupent la « maison de refuge » d'Hoogstraeten où leur détention ne peut en aucun cas dépasser un an.

La population de l'établissement d'Hoogstraeten de 2,000 individus est tombée à 300 après la guerre qui faucha nombre de vagabonds par suite des privations. La suppression des débits d'alcool joue également ici un rôle important et l'œuvre de réadaptation de M. Willems (cf. plus haut) qui tâche d'amender avant même que

(1) Cette visite s'effectua sous la direction de MM. Dom, Stroobant et Waartus.

d'avoir connu la justice de paix ne manquera pas, à cet égard, de produire rapidement des effets salutaires.

A Hoogstraeten — comme à Merxplas — les sans-travail et les écroués volontaires se partagent différents ateliers. Le mobilier des deux établissements jusqu'aux moindres ustensiles est le produit de leur main-d'œuvre. On fait son lit comme on veut se coucher et les vagabonds ont bien fait le leur : partout règnent le confort et la propreté. Vraiment, un séjour là-bas ne peut qu'accoutumer à une vie plus sociale, au désir de posséder un foyer et une existence « stabilisée ». Trop souvent cependant, il n'engendre que l'esprit de récidive, le vagabond considérant la maison de refuge comme des quartiers d'hiver où il sera à l'abri du besoin.

§ III. — L'ASSISTANCE CONTRE LES MISÈRES PHYSIQUES ET LES IRRESPONSABLES (1).

Nous voulons parler des sourds-muets et des aveugles d'une part, des aliénés d'autre part, et nous montrerons ce que l'assistance publique a imaginé pour les soulager en relatant ce que nous a enseigné la visite de l'Institut pour sourds-muets et aveugles de Woluwe et celle de la colonie de Gheel.

Il est assez surprenant d'apprendre l'utilité qui résulte, pour les humains dont l'ouïe est normale, de ce qu'il existe des sourds-muets. En effet, les progrès de l'orthophonie dérivent directement de l'enseignement donné aux sourds-muets; leurs professeurs étant tous des phonétistes de carrière.

Il y a des personnes qui perdent l'audition. On peut la leur faire recouvrer aujourd'hui dans certains cas jusqu'aux trois quarts grâce aux procédés inventés pour les sourds-muets.

Graham Bell (ceci est plus étonnant encore!) découvrit le téléphone en recherchant un appareil qui pût soulager sa femme sourde et muette. Il en est de même du cinéma qui vient du phonoscope de Maret reproduisant les mouvements de la bouche...

Il faut distinguer les sourds-muets des sourds *et* muets : les pre-

(1) Exposés de M. Herlin et du D^r Sano.

miers sont muets parce que sourds et peuvent être amenés à parler ; les autres, à la fois sourds et muets organiquement, n'auront évidemment jamais l'usage de la parole.

Quelles sont les causes de la surdi-mutité? L'hérédité, la consanguinité, la dégénérescence, l'alcoolisme, la syphilis.

Surtout la consanguinité. Le danger de voir naître un sourd-muet d'un mariage entre consanguins est de 18 sur 100, d'une union entre oncle et nièce de 17 sur 100, entre tante et neveu de 70 sur 100!

A Berlin, chez les Israélites, on compte un sourd-muet sur 673 personnes, un sur 2,773 personnes chez les Evangélistes, un sur 3,175 personnes chez les Catholiques : cela tient toujours à la consanguinité.

Il existe diverses espèces de sourds : la surdité congénitale opère de grands ravages : 34 p. c. des sourds sont des sourds congénitaux. Il y a la surdité complète et la surdité incomplète.

Le nombre de sourds est de 4 pour 10,000 en Belgique, 6/10,000 en France (dont 115/10,000 en Savoie), 24/10,000 en Suisse à cause des régions élevées.

Huit écoles comprenant en tout 1,144 élèves se partagent chez nous l'éducation des sourds. Ceci dénote une diminution des effectifs de plus de 27 p. c. par rapport à 1914 où l'on dénombrait 1,583 élèves.

Chez les aveugles, il en va de même que chez les sourds : on distingue ceux qui sont totalement ou partiellement atteints de cécité.

La blennorrhagie chez la mère grosse est souvent la cause de cette infirmité redoutable et il est bon d'opérer de fréquents lavages des yeux à *tous* les nouveaux-nés.

Les aveugles sont répartis en 6 écoles de garçons et 5 écoles de filles comprenant en tout 35 classes et 405 élèves. Ce total accuse sur 1914 une diminution de 22 p. c.

On les éduque grâce à l'admirable système Braille et à d'autres procédés plus perfectionnés encore dont la dactylogologie reste toujours à la base.

Nous parcourons les classes de l'Institut de Woluwe où les frères de la Charité se dévouent à l'éducation de ce petit peuple de déshérités. Qui décrira la patience et l'abnégation de ces maîtres incomparables?

Des expériences faites devant nos yeux sont convaincantes. Nous vîmes des sourds de naissance répondre aux interrogations posées

parce qu'ils déchiffrent les mouvements des lèvres de l'interlocuteur et des aveugles lire en parcourant du doigt des caractères rebondis de leurs écritures Braille.

D'aucuns, parmi ces malheureux, sont musiciens et tinrent, avant le départ, à nous régaler d'une jolie sérénade qui contribua beaucoup à grandir notre émotion déjà vive.

Il n'empêche cependant que les innovations, les améliorations, les progrès que nous avons pu constater sont réellement réconfortants.

* * *

Plus pénible peut-être encore que la visite aux sourds-muets et aux aveugles fut l'excursion à la colonie de Gheel, cité véritable et unique de déments.

La commune de Gheel est une des plus vastes, sinon la plus étendue du pays : sa superficie est de 10,000 hectares et sa population s'élève à 17,000 habitants hébergeant 3,000 aliénés.

Ce qui fait l'originalité de la colonie, c'est que le fou loge chez l'habitant, en vertu d'une tradition plusieurs fois séculaire puisqu'elle remonte à la légende de sainte Dymphne qui date de Charlemagne. Les Gheelois ont, si l'on peut dire, une prédisposition atavique qui les incite à loger et à soigner les aliénés et cette curieuse coutume est devenue aujourd'hui une norme dans toute l'acceptation du mot.

Nous entrons au hasard dans l'une ou l'autre habitation et nous voyons des fous se livrant à des travaux divers. D'aucuns sont domiciliés là depuis trente ou quarante ans et font réellement partie de la famille du nourricier. La plupart, d'origine aisée, ont conservé des parents qui paient leur entretien; l'Etat se charge d'acquitter la pension des indigents s'élevant à la somme modique de 1,800 francs par an. En somme, des familles de toutes conditions coopèrent à l'œuvre commune et les malades peuvent trouver un milieu suivant leurs moyens.

Les maisons où résident des pensionnaires ne se distinguent pas des autres et les pensionnaires n'ont pas d'habillement spécial. Chaque malade a sa propre chambre; les repas sont pris en commun.

Beaucoup de maisons, surtout celles pour indigents, ont les chambrettes disposées d'une manière spéciale. Elles sont attenantes et

commandées par la chambre commune de la famille. Jamais il n'y a plus de deux malades par famille, et ces malades sont du même sexe. Chaque malade a son livret avec inventaire des objets appartenant à l'institution.

La colonie est divisée en sections. A la tête de chaque section se trouve un médecin psychiatre, aidé d'infirmiers de section diplômés; il y a en outre une infirmière de section pour les dames pensionnaires et une infirmière pour la section des enfants anormaux. Cette dernière section possède une école et trois institutrices spécialisées.

Un assistant social, diplômé de l'Ecole de Service social d'Anvers, est attaché à la colonie; il s'occupe du reclassement des convalescents.

Dans chaque section il y a une maison de bains.

Les malades, auxquels on n'a pas encore désigné de résidence, sont reçus à l'observation de l'Infirmerie. Il y a un pavillon pour hommes et un pavillon pour femmes. Chacun de ces pavillons peut recevoir 25 malades. Il existe en outre à l'Infirmerie un pavillon central, occupé par les malades qui ont dû être réadmis parce qu'ils font une cure passagère, qu'ils ne conviennent pas au régime familial, ou qu'une maladie intercurrente a nécessité un soignage trop difficile ou trop spécialisé. Ce pavillon contient 25 places pour hommes et 25 pour femmes.

Il va de soi que la colonie étant une institution unique au monde exerce une grande attraction et nombreux sont les fous de provenance étrangère. Cependant, ce sont surtout des Hollandais : on en compte 500 sur un total de 600 étrangers. Cela s'explique par le fait que la colonie de Gheel était réputée, jadis, dans tous les Pays-Bas. La révolution de 1830 n'a pas mis fin à un usage plusieurs fois séculaire.

Les aliénés qui, dans leur immense majorité, sont parfaitement inoffensifs jouissent d'une très grande liberté; ils déambulent par les rues et c'est ainsi que nous avons pu voir notamment un médecin anglais, autrefois praticien renommé, que l'excès d'alcool plongea dans des crises prolongées et qui en est resté maniaque; une Irlandaise, sœur d'un archevêque, battant la mesure à notre passage sur la coudée de la fenêtre, un pédagogue atteint de la folie de la persécution et croyant la franc-maçonnerie acharnée à sa perte, un Hollandais, enfin, en proie à un délire tranquille de grandeur, qui nous

certifia gravement qu'il est l'auteur du ciel et de la terre et prétendit nous reconnaître pour nous avoir créés.

Nous nous informons des principales causes d'aliénation des pensionnaires de Gheel : ce sont l'alcoolisme, l'hérédité, la syphilis, la tuberculose, des dépressions mentales (chagrin, neurasthénie).

Il serait souhaitable que chaque province du royaume possédât un asile-dépôt pour aliénés d'où l'on enverrait à Gheel ceux d'entre eux jugés à mêmes de supporter la vie de famille.

Parmi les fous arrivant dans la colonie il se trouve parfois des gâteaux précoces dont l'habitant — on le comprend aisément — ne désire pas se charger. Il n'accueille que les malades en possession d'un reste d'intelligence dont le contact journalier est possible étant donné qu'en dehors de leurs manies et de leurs goûts centriques ils se distinguent fort peu des sains d'esprit. Si la dégénérescence sénile finit par frapper ces derniers, il y a beau temps déjà qu'on les considère comme des membres de la famille et il n'est alors pas plus question de les expulser qu'il ne pourrait être envisagé de se défaire d'un parent.

Les gâteaux précoces sont donc rassemblés à l'infirmerie du pavillon central.

Remarquons enfin que la colonie de Gheel a un budget autonome et se suffit à elle-même. Telle quelle, grâce à cette hospitalité proverbiale de la population, elle forme un vaste organisme d'assistance sociale dont la renommée n'est plus à faire.

Voici, à titre documentaire, le mouvement de la population de la colonie durant l'année 1923 :

Présents le 1 ^{er} janvier 1923 :	
Hommes	1,083
Femmes	1,441
Enfants	147
Total	<hr/> 2,671
Entrés dans le courant de l'année	653
Total des cas observés durant l'année	<hr/> 3,324
Sortis durant l'année 1923	469

Restant au 31 décembre 1923 :

Hommes	1,146
Femmes	1,549
Enfants	160
Total	<u>2,855</u>

Décédés durant l'année : 135; soit : 4.06 p. c. du nombre des malades soignés.

* * *

Les origines de la colonie, auxquelles nous avons fait allusion tantôt, sont trop curieuses pour ne pas les relater. Qu'on nous permette donc la petite digression que voici, empruntée à une plaquette du Ministère de la Justice.

« Vers la fin du vi^e siècle, la fille d'un roi d'Irlande, nommée Dymphne, vint se réfugier à Gheel avec son confesseur Géréberne. Elle s'était soustraite par la fuite aux obsessions de son père, qui désirait contracter avec elle une union incestueuse. Le roi parvint à découvrir la retraite des fugitifs; ses soldats assassinèrent le vieux prêtre et lui-même décapita sa fille.

« Des guérisons étonnantes, obtenues au tombeau de la vierge martyre, consacèrent son renom de sainte et, chose intéressante, ce furent surtout les malheureux troublés dans leur raison qui vinrent y prier.

« Les malades mentaux étaient alors considérés comme des possédés; Dymphne avait résisté à l'esprit du mal jusqu'à souffrir le martyre; ceux qui luttèrent contre les tentations du démon, venaient s'inspirer de l'exemple de la sainte sur la tombe vénérée.

« L'église élevée à cet endroit possède une « ziekenkamer », ou annexe psychiatrique. Lorsque la guérison n'était pas obtenue dès les premiers jours, le placement des malades dans les demeures environnantes devenait nécessaire, par suite de l'afflux de nouveaux pèlerins. C'est ainsi que la population gheeloise s'accoutuma de bonne heure au contact des malades mentaux et que dans le cours des siècles, cette pratique de l'assistance familiale s'organisa et s'étendit. Un chapitre de dix chanoines dirigeait le service religieux et le pla-

cement. Plus tard l'institution devint communale (cependant l'influence du doyen subsiste encore fortement). On édicta des règlements. Des chambrettes furent annexées à l'hôpital communal et un médecin spécialiste fut attaché à la colonie.

« En 1852, la colonie devint institution de l'Etat avec un médecin-directeur nommé par arrêté royal. Une infirmerie inspirée des idées de Guislain fut érigée en 1862 pour soixante et agrandie plus tard pour cent malades. »

§ IV. — L'ASSISTANCE AU POINT DE VUE DE L'ENFANCE. (1)

L'assistance aux enfants orphelins, abandonnés, anormaux, est capitale et le législateur a compris l'urgence qu'il y avait à adapter aussi adéquatement que possible le régime pénitentiaire des enfants aux nécessités actuellement reconnues tandis que les pouvoirs publics et l'initiative privée rivalisent d'ardeur afin de perfectionner, en la développant, l'aide apportée aux petits déshérités de la société.

Telle est bien l'impression que l'on emporte de la visite du remarquable établissement pénitentiaire de l'Etat, à Moll, de l'Asile-Maternité d'Uccle et du Home Adolphe-Max (Foyer des Orphelins).

* * *

Commençons par le régime pénitentiaire des enfants. On est heureusement convaincu aujourd'hui de l'existence d'une criminalité infantile qu'il importe de considérer séparément, car la psychologie de l'adolescent est très spéciale et le distingue foncièrement de l'adulte. Ceci a son importance lorsque l'on veut déterminer juridiquement la question de responsabilité.

D'où proviennent la plupart des enfants dits *de justice*? De milieux misérables et sordides, où ils ne connurent que privations et mauvais traitements, ignorèrent toute formation éthique et souffrirent sans cesse d'un complet abandon.

A ces malheureux qui sont des déficients médicaux, moraux ou sociaux et dont la délinquance n'est que le résultat du milieu défa-

(1) Exposés de MM. Rouvroy, Maus et du D^r Smelten.

vorable dans lequel ils ont vécu, il faut réserver un régime approprié. C'est ce qui explique la multiplication des tribunaux des enfants où domine l'idée de prévention (prévenir la criminalité vaut mieux que la guérir).

Si le cas soumis au tribunal est complexe, l'enfant est placé à l'école d'observation de Moll où à la clinique médico-pédagogique de Bruxelles. Ces établissements indiqueront au juge, après examen, les mesures requises pour reclasser le jeune délinquant.

Car, depuis la loi fameuse du 15 mai 1912 relative à la protection de l'enfance, on ne songe plus à punir en dessous de 16 ans mais uniquement à reclasser en procurant aux déficients criminologiquement mineurs le cadre qui conviendra à leur réadaptation.

Les médecins collaborent à cet effet avec les pédagogues au moment de l'examen des prévenus ainsi que les délégués à la protection de l'enfance qui rendent de signalés services en surveillant les enfants et en avertissant les magistrats s'il y a lieu. Des résultats très encourageants ont été enregistrés et il ne faut pas oublier, qu'en améliorant la santé morale et physique de l'enfant, on régénère du même coup sa famille.

La Belgique, depuis le vote de la loi du 15 mai 1912, s'est placée à la tête des nations dans les domaines pédagogique et de la criminalité infantile.

* * *

Nous avons cité plus haut l'Etablissement de Moll où sont mis à l'observation les enfants difficiles désignés par le juge des enfants.

Nous en donnons ci-après une description détaillée en nous aidant de divers documents que nous a obligeamment communiqués M. Rouvroy le distingué directeur de cet office de réadaptation.

Le groupement de Moll comprend plus de 400 enfants répartis en cinq sections placées sous une direction unique dont voici l'énumération :

1. *L'Etablissement central d'observation médico-pédagogique* chargé de l'examen complet des enfants au quadruple point de vue somatique, mental, caractérologique et professionnel. Les méthodes succes-

sives sont : l'examen en isolement complet, l'examen en pavillon de réaction sociale, l'examen au cabinet médical, l'examen à l'atelier d'orientation professionnelle, l'examen final au laboratoire de psychopédagogie.

La station d'observation est chargée du diagnostic de responsabilité et d'éducabilité. Station d'aiguillage, elle répartit les mineurs observés entre les établissements spécifiés :

a) pour irréguliers médicaux (infirmes profonds, malades curables, malades incurables);

b) pour irréguliers psychiques (arriérés notoires, anormaux édu-cables, anormaux collocables);

c) pour irréguliers moraux (pervers et pervertis, amendables améliorés);

d) pour irréguliers sociaux sans faute morale à leur charge (sans-famille, sans-métier).

Population : 150 élèves renouvelés tous les deux ou trois mois.

2. *L'Etablissement spécial pour enfants anormaux psychiques* ouvert en 1921.

Il comprend 80 enfants répartis en deux sections : un pavillon de récupération scolaire et un pavillon de prévocation manuelle.

3. *La colonie familiale pour enfants anormaux psychiques à reclasser seulement après leur éducation en famille* sous la surveillance de ceux qui les ont étudiés et rééduqués. Ces enfants sont confiés à des familles d'artisans et de cultivateurs proches de l'établissement. Population : 43 enfants.

4. L'ancienne « Ecole de Bienfaisance » aujourd'hui *Etablissement d'éducation de l'Etat réservé aux enfants difficiles* qui menacent de troubler l'ordre dans tout autre établissement sans que la station d'observation ait dépisté en eux une tare mentale grave. Il comprend des sections autonomes. Chacune a son régime spécifié adéquat au degré d'amendement des sujets : pervers ou pervertis, dangereux, simples amendables, amendables affirmés, améliorés. Le règlement général prévoit le déclassement amélioratif ou péjoratif selon la progression ou la régression morale. Les régimes vont de la chambre d'isolement à la semi-liberté en passant par le système successif du

travail commun en silence, de la vie en section sociale sous une direction impérative-catégorique, de la vie en section à discipline mitigée par la collaboration des pupilles à l'organisation disciplinaire. Population : 125 enfants.

5. *Une exploitation agricole chargée d'alimenter les établissements susdits et où les enfants d'origine rurale qui ne fréquentent pas les ateliers de l'intérieur vont s'initier aux travaux de la ferme, à l'élevage, à la grande culture, etc., selon leurs aptitudes et les nécessités de leur reclassement.* Population : 30 enfants.

L'utilité du centre d'observation de Moll est manifeste. Comme le dit très bien M. Rouvroy, « il fallait à l'observation initiale des enfants un cadre spécial se rapprochant des conditions les plus naturelles de la vie où tout stimulât discrètement l'enfant à l'action spontanée, où tout fût fait pour multiplier les occasions pour lui de se montrer tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il soit; un cadre où l'on pût faire passer les irresponsables, les faillis d'un jour, les abandonnés, sans qu'ils en portassent plus tard la marque au front.

« Il fallait un établissement nouveau où l'instituteur, dégagé de ses entraves de toujours, se fit le tuteur patenté de l'enfant à connaître. C'est pourquoi la pierre angulaire de l'établissement central d'observation fut le système pavillonnaire avec l'autonomie du chef de pavillon.

« Les enfants y sont observés, examinés longuement en toutes leurs réactions de vie dont la signification est d'ailleurs contrôlée systématiquement en des laboratoires spéciaux.

« L'aspect extérieur n'est point celui d'une prison. Quand la porte s'ouvre pour un nouvel arrivant, l'enfant d'ici ne fait pas le geste effaré d'un prisonnier qui en voit arriver un autre et veut l'effrayer : l'entrée est accueillante à l'enfant qui vient.

« Après les ablutions obligatoires du premier jour, c'est la mise en chambrette, au pavillon d'entrée. Les heures de paix sont bonnes après les orages de la veille. Il y a sur une petite table de quoi lire, de quoi crayonner. On ne commande rien : il faut encore une fois connaître l'enfant tel qu'il est et non tel qu'on le voudrait.

« Chacune des sections énumérées plus haut est divisée en trois pavillons : pré-pubères, pubères évoluant, post-pubères.

« En pavillon, c'est l'analyse des réactions sociales, des possibilités de communication intellectuelle, des affectivités foncières, des émotivités, des tendances, des compréhensions morales, des activités, des aptitudes professionnelles, des possibilités éducatives du groupe, des probabilités de réintégration familiale et sociale.

« Il y a pour cela l'enseignement-sonde, la charge d'orner le pavillon, de l'entretenir, le « school-city-system » et la pratique sociale, avec des élections de responsables, des répartitions de charges, des tribunaux d'enfants, en un mot tout le « self-government » groupal; il y a l'orientation professionnelle avec les premiers essais au gré de l'enfant, les réussites, les échecs, l'analyse des aptitudes, les émulations, les stimulations; il y a les épreuves de confiance, les visites des parents, etc.

« En résumé, termine le rapport de M. Rouvroy, à tous les enfants qui nous sont confiés, quelqu'un de la maison est chargé d'offrir du coup, ailleurs que dans un bureau de greffe, la franche sympathie d'un main tendue et d'un sourire qui invite. Et ainsi, le premier jour est pour l'enfant un jour de paix qui le prépare à l'action du tuteur pédagogique. Celui-ci ayant lu la biographie, le « curriculum vitae » du mineur annoncé et ce qu'on y dit de la façon dont il pense et s'émeut saura mettre son geste et son verbe au diapason de ce cœur et de cette pensée. »

Le système belge de rééducation des enfants de justice est le seul qui puisse individualiser méthodes et procédés. L'établissement de Moll est une création qui, à cet égard, n'a pas son égale à l'étranger, grâce à ses différents régimes appropriés aux stades d'âge et d'aménagement.

Disons quelques mots de l'Asile-Maternité d'Uccle qui se consacre au difficile problème du reclassement des filles-mères et de leurs rejetons. La méthode employée est toute de douceur et les pensionnaires jouissent d'une grande liberté. Elles ont leurs jours de sortie et accomplissent les courses de ménage avec ponctualité. On s'occupe de les placer tout en les surveillant.

Les statistiques prouvent l'excellence de ces procédés: sur 33 filles-mères de 14 à 20 ans sorties de l'asile en 1921, 28 se sont mariées dont 22 témoignent aujourd'hui d'une bonne conduite.

L'œuvre de moralisation poursuivie, en effet, par les pouvoirs

publics serait vaine si elle n'était complétée par des institutions privées visant la réadaptation sociale et le reclassement des mineurs.

La loi du 15 mai 1912 n'a pas tardé à produire des résultats bien-faisants, à en juger par les statistiques relatives aux justiciables du juge des enfants. Sur 808 individus sortis des établissements d'éducation de l'État, ayant atteint 26 ans en 1923, 623, soit 75 p. c., n'ont plus subi aucune condamnation. Si l'on songe que le juge des enfants n'envoie dans ces établissements que les enfants les plus vicieux et les plus pervers, ces résultats prouvent l'efficacité de la loi nouvelle.

* * *

Les orphelins sont aussi l'objet de soins attentifs et dévoués. Ceci ne saurait mieux être illustré que par l'œuvre admirable qu'a accomplie le *Foyer des Orphelins* en créant ses « homes de l'enfance ».

Les homes datent du début de la guerre. Ils se distinguent fondamentalement du régime de l'assistance publique ordinaire aux orphelins qui consiste à les placer à domicile ou — le plus souvent — à les confier à de grands orphelinats dont il est inutile d'évoquer le caractère lugubre.

L'établissement de homes a eu pour objet principal la création d'une atmosphère familiale au milieu de laquelle se poursuivra l'éducation de l'orphelin comme au sein d'un nouveau foyer.

On relève 18 homes en Belgique dont 10 à Bruxelles.

Chaque home n'accueille que de 25 à 30 enfants, se préoccupant donc essentiellement de créer de nouvelles familles. Les éducatrices — appelées « maman » et « tante » par les petits pensionnaires — dirigent leur formation morale.

Les enfants sont groupés autant que possible selon leurs besoins éducatifs de façon à réaliser des milieux homogènes.

Le système de la coéducation des sexes est autorisé jusque vers l'âge de 12, 14 ans. Un home est réservé aux grands garçons, un second aux grandes filles, un troisième aux déficients mentaux. Deux autres reçoivent les enfants de justice, enfants amendables et dont le délit, nous l'avons vu, fut la conséquence d'un milieu familial défectueux.

Il ne règne aucune bureaucratie dans les homes mais uniquement et toujours l'esprit le plus familial.

Le personnel se compose de demoiselles et de dames d'une éducation éprouvée sans que soient cependant exigés de diplômes universitaires.

Dans chaque home se trouve une éducatrice et une adjointe : le mot directrice y est inconnu.

L'enseignement se fait à l'école. Lorsque l'enfant est en âge de travailler on lui demande le métier qu'il désire professer afin de lui procurer la possibilité d'une vie indépendante au sortir du home.

L'entretien des dix homes bruxellois coûte annuellement de 7 à 800,000 francs. Mais remplacer une famille, recréer des foyers, quel idéal et comme il mérite d'être encouragé !

§ V. — LE RÉGIME PÉNITENTIAIRE. (1)

La législation nouvelle a profondément modifié ce régime. Autrefois l'on infligeait aux délinquants une « peine », c'est-à-dire un mal, une souffrance considérée comme un moyen d'expiation. Les détenus étaient encellulés jour et nuit, sauf durant deux heures de promenade à travers les préaux des prisons, revêtus de la cagoule.

Ce système fit faillite au point de vue de l'amendement car il produisait une dépression profonde sur la plupart des condamnés à tel point que, une fois libérés, ils éprouvaient le dégoût de toutes choses, principalement du travail, dépensaient rapidement leur petit pécule et devenaient, avec la misère nouvelle, des candidats à la récidive.

Depuis 1918, le régime pénitentiaire ne comporte l'encellulement que pour la nuit et les heures de repas et le reste du temps est consacré au travail en commun dans des ateliers analogues à ceux du dehors.

L'avantage de cette réforme est la suppression du contraste épouvantable qui se produisait entre la clausturation étouffante et la mise en liberté soudaine. Aujourd'hui le détenu a été accoutumé durant sa captivité à un travail méthodique. Sa réadaptation est ainsi assurée et lors de sa libération il continuera dans la vie civile à exercer le métier

(1) Exposés de MM. Dom, Delierneux, Vervaeck, De Moor.

qu'il a pris à cœur à la prison. On voit par là le grand pas qui a été accompli dans la voie de la prévoyance sociale.

Il existe cependant un écueil : il ne faut pas que le régime dans les établissements pénitentiaires s'adoucisse au point que les délinquants soient tentés, pour celà même, à récidiver. La peine, considérée comme une souffrance, est encore nécessaire au début de la captivité et la perspective de commencer son séjour à la prison par une détention des plus strictes doit ôter l'envie de délinquer à nouveau.

* * *

La prison-école de Merxplas, qui date de 1921, réalise pratiquement la législation nouvelle en poursuivant l'éducation des jeunes délinquants réadaptables. La peine qu'on leur inflige a donc, selon la loi, un but éducatif et non répressif : il faut refaire des types sociaux. Les moyens utilisés sont : le travail qui apprendra à tous un métier de nature à leur assurer plus tard un gagne-pain honnête; l'éducation morale et sociale, l'éducation intellectuelle et physique.

Merxplas est affecté aux travaux agricoles; à Gand, au contraire, on enseigne les métiers industriels. Le condamné passe de l'encellulement à la liberté mitigée. Le personnel surveillant s'astreint à connaître les causes de la délinquance de chacun en recherchant ses antécédents. Ensuite, les mêmes principes, les mêmes directives appropriées seront toujours expérimentalement appliqués à tel ou tel individu.

L'éducation morale et intellectuelle se pratique tout d'abord collectivement. Chaque soir une causerie développe aux détenus assemblés un sujet moral qu'ils devront résumer ensuite dans leur cahier. L'éducation individuelle consiste en des entretiens en cellule, où le surveillant explique amicalement à chacun ses défauts, son incompréhension, les moyens de se perfectionner, etc.

Un « Cercle des détenus » a été créé pour l'entr'aide morale des condamnés. Le procédé est excessivement curieux : un détenu donne aux autres sa parole d'honneur de les guider dans le bien et cette parole a sa valeur parce que ceci se passe entre des délinquants lesquels — la chose est notoire — n'oseraient se tromper les uns les autres, alors qu'ils ne témoigneraient pas de la même pudeur

à l'égard du commun des mortels ! Un comité de censeurs jugera d'ailleurs impitoyablement à la face des camarades celui qui aura manqué à son engagement.

L'éducation physique sur une plaine de sports est excellente au point de vue formatif et observatif. C'est au cours d'une partie de football, par exemple, que se révèle le mieux le caractère des joueurs.

Les résultats du régime pénitentier de Merxplas sont les suivants : sur 100 individus libérés depuis deux ans, 73 ne sont pas revenus en prison. Il y en aurait davantage encore si les offices de réadaptation comme celui de M. Willems étaient nombreux et pouvaient procurer rapidement des situations aux détenus libérés. Un jeune homme quittant Merxplas se vit refuser 186 places et cependant il est aujourd'hui un des employés des plus actifs de l'administration d'un grand journal !

L'établissement de Merxplas comporte aussi une prison-sanatorium où les délinquants malades trouvent un milieu propice à leur affection. On y soigne principalement les convulsivants, les épileptiques qui sont des criminels très dangereux.

* * *

Quelques mots au sujet des laboratoires d'anthropologie criminelle dont le principe est toujours la substitution aux méthodes de simple répression de remèdes d'ordre médical et social. De même qu'à Moll, à la prison-école pour enfants, les anthropologistes s'appliquent à l'individualisation des détenus en enquêtant sur leurs antécédents. C'est ainsi qu'on découvre les tarés héréditaires, victimes de la mauvaise santé de leurs parents, les criminels-nés, la délinquance issue d'un milieu social défectueux, d'influences mauvaises, d'anormalités diverses. Les deux tiers de la population des prisons sont des anormaux requérant des traitements spéciaux. Ici encore la grande tâche de prévoyance sociale consiste à reclasser par le travail, l'apprentissage d'un métier. Pour décider de l'orientation la plus convenable à donner à chaque détenu on les soumet à un examen — questionnaire à l'aide de tests plus ou moins compliqués. On

opère un diagnostic complet où interviennent les procédés phrénologiques, les doctrines lombrosiennes, la prise d'empreintes digitales, etc.

§ VI. — LES LOISIRS DE L'OUVRIER (1)

C'est de la « Maison pour Tous » de Trazegnies que nous voulons parler. L'œuvre des loisirs de l'ouvrier qui se préoccupe essentiellement de rapprochement, de solidarité entre les classes sociales, possède ici un bâtiment merveilleux où se poursuit, depuis 1919, c'est-à-dire antérieurement au « régime des huit heures », l'éducation physique, intellectuelle et morale de l'ouvrier et de tous les travailleurs.

Les loisirs doivent servir à parfaire la formation des classes laborieuses. A cet effet, la maison comprend sept sections : celles de l'habitation, des jardins et de l'élevage qui ont toutes trois pour but de retenir le plus possible l'ouvrier à son foyer en développant ses initiatives propres et en s'attachant à son initiation esthétique; celles de l'éducation physique, artistique (cours, conférences), morale ou didactique.

C'est dès l'école qu'il importe d'apprendre à l'ouvrier à bien employer ses loisirs.

Voici quelques modes de formation des travailleurs qui utilisent agréablement et sainement leurs heures de loisir.

1. *Ameublement et décoration.* — Des concours sont institués à l'effet de découvrir le mobilier le plus pratique et le moins coûteux; d'autres visent la décoration des foyers au moyen de gravures, de poteries d'art. Des tombolas à 25 centimes le billet procurent toute une série de bibelots dont la valeur totale s'éleva à 115,000 francs en 1921.

2. *Société horticoles.* — Celles-ci organisent des concours de jardins qui ont tout de suite connu le succès le plus grand de même que les expositions agricoles. Trois fois par an, un jury visite les lopins de terre où ont été déployés le goût, l'originalité et l'initiative

(1) Exposés de MM. Simon et Parent.

de chacun. Des jardins modèles se créent ainsi pour la culture des légumes et des fleurs qui serviront au ménage.

En 1924, 42 concours réunissant 2,235 chefs de famille ont eu lieu.

3. *Elevage d'animaux.*

4. *Cours de gymnastique.* — On comptait, en 1924, 89 cercles auxquels il manque toutefois des professeurs diplômés pour que la culture physique produise tous ses effets. La Maison de Trazegnies comprend un superbe gymnase.

5. *Cours d'histoire de l'art.* — Outre ces cours, il y a la visite de musées, d'églises, des excursions variées, l'enseignement de la musique et de l'art dramatique dans les 580 cercles que l'on dénombre à cet égard dans le Hainaut et qui donnent des représentations publiques primées par le Conseil provincial.

6. *Bibliothèques publiques.* — En 1924, le Hainaut en comprenait 1,215. 2,469 conférences furent données durant la même année recevant 60,000 francs de subsides.

Par tous les moyens, on le voit, les pouvoirs publics de la province encouragent le perfectionnement de l'ouvrier. L'œuvre des loisirs ouvriers — à la réussite de laquelle M. Paul Pastur consacra toute son activité — est une œuvre humanitaire dont la réussite doit nous réjouir puisqu'elle a permis d'embellir l'existence de ceux qu'on appelait encore, il n'y a pas longtemps, les parias de la société.

§ VII. — L'ASSISTANCE SOCIALE

UTILISÉE EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE (1)

Dans ce domaine un grand pas a été accompli quoique il reste beaucoup à faire. C'est ce que nous avons appris au cours de la visite de l'Hôpital Brugmann à Jette dont nous avons admiré les spacieux pavillons entourés de verdure qui réunissent bien les conditions les plus rigoureuses d'hygiène et de salubrité. Cette énorme

(1) Exposés de MM. le D^r Sand, D^r Dourlet, Maquet, Pladet.

entreprise fut commencée en 1912 sous la direction du Conseil supérieur de la Bienfaisance et ne fut achevée qu'après la guerre qui interrompit les travaux.

Un service général est aujourd'hui établi dans la commune pour toutes les personnes nécessitant un traitement et auxquelles sont distribués gratuitement les soins indispensables.

Il y a quelque dix ou quinze ans, l'assistance médicale aux indigents était inefficace et l'entr'aide sociale n'existait guère. A l'heure actuelle, l'assistance curative et préventive a remplacé l'aide palliative. Des rapports étroits unissent à cet effet l'assistance médicale aux sociétés d'assurance et de prévoyance sociale et un projet de coordination de ces différents organismes est à l'étude.

Si nos grands centres sont suffisamment pourvus, le pays manque, en général, d'une organisation sanitaire bien définie : la Belgique possède 350 hôpitaux, tant publics que privés, fournissant un total de 13,000 lits. Encore, la plupart de ces établissements, vétustes, mal installés, encombrés, méritent-ils plutôt le nom d'asiles : contagieux, chroniques, convalescents, moribonds, enfants, vieillards, tout y est mélangé.

Sans doute, cette situation n'est-elle plus comparable à celle que décrit le curieux document ci-après, qui nous est communiqué obligeamment par M. Merckx, secrétaire général du Conseil supérieur de la Bienfaisance de Bruxelles :

*Extrait du rapport du Magistrat de Bruxelles de 1776
au Prince de Lorraine concernant la situation de l'Hôpital Saint-Jean.*

En effet, avec quelle douleur ne voit-on point deux malheureux dans le même lit, attaqués tous deux de différents maux également épidémiques et contagieux, avec lesquels il est déjà arrivé, dans des temps extraordinaires, d'avoir placé un troisième! Ce sont ces inconvénients qui ont saisi d'horreur les esprits de la plus grande partie du peuple, dont la plupart préfèrent périr sur leur propre paille, plutôt que d'aller être pis encore et d'aller chercher dans un hôpital, aussi mauvais que malsain, des maux plus redoutables cent fois que ceux dont ils sont affligés.

Les deux salles où sont les malades ont treize entrées ou sorties, à quoi joint la hauteur du bâtiment, on peut juger du froid excessif que l'on y ressent en hiver; il est vrai qu'il y a un chauffage commun pour les convalescents, mais il est à observer que, pour y aller, ils doivent traverser une place qui est entre la salle de malades et le dit chauffage, laquelle place est ouverte de tous côtés aux vents qui y entrent de toutes parts; elle est encore d'une humidité extrême, et infectée de la puanteur des commodités qui sont contiguës, de sorte que ces convalescents, loin d'avoir retiré quelque bénéfice salulaire de la chaleur qu'ils y allaient chercher, y ont souvent gagné des maux plus terribles que ceux qu'ils avaient en entrant dans cet hôpital; de plus, les malades alités et blessés qui ne peuvent sortir de leurs lits, souffrent beaucoup encore des froids rigoureux des hivers, à faute qu'il n'y a point dans la salle où ils sont au moins un poêle à brûler du bois.

De quelque côté que se tournent les réflexions sur la nature de cet hôpital, on n'y rencontre que des objets précisément contraires aux fins pour lesquelles un pareil endroit est nécessairement institué, car il est indubitable que le malade, ayant besoin surtout d'un grand repos, il se trouve qu'ici il en est entièrement privé, en ce que la salle est précisément à côté d'une rue qui est d'un très grand passage.

Il n'est entre les lits aucune séparation; tous se tiennent l'un à l'autre de la tête aux pieds, d'où il résulte que, ne pouvant tourner à l'entour commodément, on ne peut faire au malade les opérations et les pansements aussi bien qu'on le devrait et qu'on le pourrait, s'il y avait des ruelles entre chaque et que le lit ne touchât au mur qu'à l'endroit de la tête; d'ailleurs, le malade ne peut être nettoyé comme il faut et s'il en souffre beaucoup lui-même, les médecins et les chirurgiens et assistants qui les pansent ou les nettoient, souffrent beaucoup eux-mêmes en ne faisant leur besogne qu'imparfaitement.

Une corruption étonnante s'est encore glissée dans les coutumes de cette maison : celle de laisser les cadavres sur leurs lits et souvent à côté des vivants pendant douze heures et plus, ce qui seul suffirait pour donner des maladies au corps le plus sain, d'un blessé ou d'un

qui n'est atteint que d'une maladie bénigne, à côté duquel un tel cadavre reste si longtemps couché.

De plus, soit fanatisme, soit ignorance des sœurs de l'hôpital, quelques représentations que les médecins ou les chirurgiens aient pu leur faire pour leur laisser la liberté de faire l'ouverture des cadavres qui étaient morts de maladies dont on n'avait pu découvrir la cause et qui absolument n'avaient pu être caractérisées, n'y ont jamais voulu consentir, de sorte qu'ils ont toujours été frustrés, par la faute de ces ignorantes, de plusieurs découvertes utiles et nécessaires à l'humanité et que le progrès de l'art ait été arrêté par elles pour le soulagement de la nature et de nos concitoyens.

En parlant de l'ordre et de l'arrangement de cet endroit, on est mené insensiblement à l'article de la police qui s'y observe; car qui ne croirait pas qu'un hôpital destiné uniquement pour les malades, ne fût un lieu où peu de gens en bonne santé seraient à trouver? Cependant point de place plus publique; les religieuses souffrent qu'une affluence continuelle flue et reflue du matin au soir, sous le prétexte spécieux de visites; ces caquets sans relâche et ce bourdonnement non seulement éveillent ceux qui reposent et ont besoin de tranquillité, mais on en voit tous les jours à qui des nouvelles fâcheuses portées du dehors donnent des émotions très vives et très nuisibles dans un état où les sens doivent être éloignés de toute espèce de passion, tranquillité d'âme qui est indispensablement nécessaire au rétablissement du corps; on voit encore tous les jours que les parents et amis des malades leur apportent différents aliments les plus grossiers; ces gens du peuple, la plupart enfants de la gourmandise, regardent la diète comme l'injure la plus nuisible qu'on puisse faire à l'estomac; ils l'appellent avarice et lésine préjudiciable à la santé et tendante à notre destruction, et c'est par une telle compassion indiscrete qu'ils donnent souvent la mort à ceux qui étaient sur le point de se rétablir.

On ne peut trop insister sur le défaut d'un nombre suffisant de salles, car lorsqu'un malade ou un blessé doit subir une opération quelconque, on doit la faire, faute d'autre endroit, dans le milieu de la salle, en présence de tous les infirmes à qui les cris des patients inspirent une terreur et des émotions capables de faire échouer les remèdes les plus propres à leurs maux, outre l'indisposi-

tion où doit se trouver le patient de devoir ainsi s'exposer en public, surtout encore quand l'opération est à faire dans des endroits consacrés à la pudeur et si plusieurs de suite doivent être opérés, exécution du premier à exciter quelquefois une telle terreur sur ceux qui doivent suivre que se cabrant contre la scène qu'il venait de voir, ils ont refusé absolument de se prêter à la seule opération qui pouvait leur sauver la vie; il est arrivé aussi qu'on a dû placer un opéré à côté d'un malade ou d'un moribond après son pansement au grand danger de contracter de la maladie de ses voisins; en ce cas il est absolument nécessaire qu'un opéré repose fort tranquillement dans un endroit écarté à l'abri de toute espèce de bruit; qu'il soit exposé dans un endroit où l'air soit pur et tant soit peu échauffé et surtout où aucune maladie ne règne; de toutes les opérations il n'y en a qu'une seule qui se fait hors de la salle, ce sont les amputations qui se font dans le chauffoir; dès que l'opération est faite, on transporte l'opéré par la petite place voisine aux commodités comme ci-dessus, dans la salle commune à tous les malades, transport bien difficile pour l'opéré et pour le chirurgien, et plus difficile encore si le malade tombe dans des faiblesses ou gagne des convulsions même en le transportant comme cela arrive trop souvent, inconvénient qui n'arriverait pas s'il y avait une salle pour ces opérations, comme il y en a dans les hôpitaux bien réglés, où les patients trouvent un lit et ne sortent pas de l'endroit à eux destiné.

Quand les malades ont des maux ou accidents sur lesquels ils voudraient consulter le médecin ou le chirurgien sans témoin, comme cela est naturel et fort fréquent, ils sont absolument privés de cette consolation, à faute qu'il n'y a seulement pas un petit endroit pour donner cette satisfaction à un malheureux qui est retenu par la honte de devoir déclarer des infirmités qu'il a tâché de cacher longtemps avec soin et cela en présence de, généralement, tous ses compagnons présents, sans compter la cohue des visites externes dont on s'est déjà plaint ci-dessus.

Il y a différentes maladies où les bains sont absolument et indispensablement nécessaires tant pour la guérison que pour la préparation à certaines opérations où il les faut absolument.

Il est d'usage de blanchir et nettoyer la salle tous les ans; alors il est aussi d'usage de refuser tout malade qui se présente; on renvoie

charitablement même tous les infirmes et les blessés qui sont transportables, nonobstant qu'ils ne sont pas guéris et qui, la plupart, n'ont ni retraite dans l'état où ils sont, ni un sol pour leur subsistance, comme si la nature devait être avertie de la règle de cette maison et que, pour lors, elle dût interrompre son cours dérangé et malsain, à cause que, dans cette demeure, il n'est point d'endroit suffisant pour loger les malades quand on nettoie le très petit emplacement où pendant le reste de l'année ils sont tenus avec des inconvénients extrêmes.

* * *

Une organisation coordonnée de la médecine, fournissant les installations, les concours et les ressources nécessaires doit être établie sans retard nous a dit le docteur René Sand qui nous fit, à ce sujet, l'exposé suivant :

« La loi du 10 mars 1925 n'édicte pas cette transformation de l'assistance médicale mais elle lui ouvre la porte par trois de ses prescriptions.

« Tout d'abord, au lieu de laisser aux Commissions d'assistance le choix entre l'organisation du traitement hospitalier et l'établissement d'une mesure médico-pharmaceutique à domicile, elle rend obligatoire l'emploi de ces deux modes d'assistance.

« En second lieu, elle confère au Roi le pouvoir de déterminer, le Conseil supérieur de l'Assistance entendu, les conditions que ces services et établissements doivent remplir.

« Enfin, elle donne aux indigents le droit de choisir leur médecin, leur pharmacien, leur sage-femme.

« De ces trois dispositions, la seconde est assurément la plus importante et le Conseil supérieur de l'Assistance a déjà invité le Gouvernement à prendre les mesures d'application que voici :

1. Imposer aux Commissions d'assistance l'envoi d'un rapport annuel au Ministère de la Justice;

2. Confier l'inspection des services de l'assistance médicale aux médecins inspecteurs du service d'hygiène du Ministère de l'Intérieur;

3. Recommander aux Commissions d'assistance la nomination d'un médecin-conseil, chargé d'assurer la bonne marche et les progrès du

service et de veiller à l'établissement de fiches médicales pour chacun des malades;

4. Exiger que les établissements hospitaliers se conforment aux prescriptions édictées en ce qui concerne leur construction et leur aménagement, par le Conseil d'hygiène;

5. Soutenir les efforts accomplis par la Croix-Rouge, en vue d'organiser le transport des malades et des blessés;

6. Encourager les communes à se grouper pour constituer des commissions intercommunales d'assistance, ou au moins à fonder ou à entretenir, en commun, des services ou des établissements d'assistance;

7. Conseiller aux Commissions d'assistance de s'entendre avec les Unions médicales, afin de s'assurer la collaboration du corps médical;

8. Enfin, attirer l'attention des Commissions d'assistance sur la nécessité d'organiser leur service médical de manière à en préparer la liaison avec le service médical des assurances sociales, dont la réalisation est prochaine.

... « Telle est l'œuvre d'aujourd'hui. Demain, des transformations plus profondes encore devront être envisagées. Il faudra grouper dans un seul ministère les services de l'hygiène, de la prévoyance et de l'assistance, car la médecine préventive et la médecine curative sont inséparables l'une de l'autre et inséparables aussi de la protection sociale des masses.

« Il faudra de même, à la province et à la commune, grouper dans un seul département, les services d'hygiène, de prévoyance et d'assistance.

« Parallèlement à cette réforme des cadres administratifs, se poursuivra la réforme du service médical, dans les circonscriptions de chaque commission communale et intercommunale d'assistance, une clinique-dispensaire formera le centre primaire de santé groupant les consultations médicale, chirurgicale et dentaire, le lazaret, la maternité, les salles d'hospitalisation, les dispensaires antituberculeux, antivénériens et d'hygiène mentale, la consultation prénatale, des nourrissons et de jeunes enfants, le dispensaire scolaire, les services de vaccination et de désinfection.

« Chaque centre primaire sera en relation avec un centre de santé secondaire qui reproduira, en plus grand, le plan du centre primaire;

toutes les spécialités y seront représentées; des installations complètes y permettront le diagnostic et le traitement par les procédés les plus perfectionnés.

« Les centres secondaires, à leur tour, se mettront en rapport avec les centres de santé supérieurs, représentés par les quatre hôpitaux universitaires.

« Entre les trois étages de ce système s'établiront des rapports permanents; de la sorte les soins les plus modernes seront mis à la disposition des habitants des villages les plus reculés; l'esprit scientifique vérifiera la pratique médicale et celle-ci réagira à son tour sur l'enseignement.

« Déjà un centre de santé fonctionne à Jumet; un autre va être créé à Bruxelles pour réaliser le vœu du D^r Antoine Depage et commémorer sa mémoire. L'avenir est à la médecine scientifique, à la médecine organisée qui, sans faire perdre au praticien son indépendance, sans diminuer le rôle du médecin de famille, restituera préservera et cultivera la santé. »

Espérons que les mille principales communes du pays pourront offrir aux populations, dans un temps relativement proche, des secours médicaux suffisants et que, partout, l'habitant pourra recourir à des consultations hygiéniques gratuites destinées à améliorer sa propre santé, comme celle de son foyer et de son milieu social.

Nous avons vu, il y a un instant, que nos grands centres sont suffisamment pourvus en hôpitaux. Certes et nous ne pourrions mieux le prouver qu'en consacrant quelques lignes à la Polyclinique César de Paepé, de Bruxelles, œuvre de l'esprit de prévoyance et de solidarité de la Mutuelle syndicale.

La « Mutuelle » ou groupement des syndicats accorde, moyennant une modique cotisation, des secours variés aux syndiqués nécessiteux. A cet égard, la polyclinique offre — aux frais de la Fédération socialiste — une assistance médicale et chirurgicale où les soins équivalent à ceux que l'on reçoit dans les meilleures cliniques bourgeoises. Il existe, semblablement, 27 cliniques socialistes en Belgique soignant 2,000 malheureux par semaine. Un service spécial de dépistage de la tuberculose a été instauré récemment par l'Union nationale des Mutualités où les consultations sont gratuites.

La Fédération socialiste bruxelloise compte 35,000 membres effec-

tifs, soit 102,000 personnes, en y ajoutant les femmes et les enfants.

La cotisation est de un franc par semaine et par ménage. En cas de maladie, l'ouvrier affilié est donc hospitalisé à raison de 5 frs par jour pendant six mois et, ensuite, à raison de 3 frs par jour.

La polyclinique est des plus spacieuses et très confortable. Les murs peints en couleurs vives donnent à s'y méprendre l'illusion du soleil. Nous parcourons, tour à tour, les salles affectées aux maladies des femmes, aux maladies nerveuses, des yeux, des voies respiratoires, des voies urinaires, à la dermatologie et les salles d'opérations chirurgicales possédant tout le matériel moderne et notamment des installations parfaites de radiographie.

* * *

Il nous reste à signaler la plus intéressante de toutes les orientations de l'assistance sociale dans la voie de l'amélioration de la santé publique: le *Service d'assistance et de démonstration d'hygiène* de Jumet qui consiste, à rechercher le maximum qu'on puisse obtenir dans un endroit donné, grâce à l'inspection médicale préventive, pour l'amélioration de l'hygiène et de la santé des habitants.

A l'étranger, aux Etats-Unis surtout, des œuvres richement dotées ont été créées à cette fin, notamment des centres antituberculeux, comme à Framingham. Les résultats furent des plus intéressants: au bout de cinq années, la mortalité par tuberculose avait diminué de 60 p. c. dans les centres et seulement de 15 p. c. ailleurs. C'est dire l'excellence de la mise à la disposition du public de ces centres médicaux où le dépistage systématique des maladies est méthodiquement poursuivi.

On trouve également aux Etats-Unis des centres de démonstration d'hygiène pour la protection de l'enfance et des nourrissons: on se préoccupe de l'allaitement maternel et de la bonne préparation du lait. Des infirmières-visiteuses assurent l'hygiène à domicile. On constata cependant que la mortalité des bébés de moins d'un mois subsistait et l'on s'appliqua dès lors à soigner aussi la mère enceinte.

On possède, outre-Atlantique, un véritable plan pour la protection de l'enfance: l'inspection médicale scolaire, par exemple, y est généralisée et l'on concentre, tour à tour, tous les services, on coordonne tous les efforts, en vue de l'hygiène, dans un quartier déterminé.

On a réalisé à Jumet un service identique: toutes les entreprises hygiéniques se trouvent centralisées dans le même local.

Il est intéressant de noter que c'est avec des ressources très réduites — 75,000 francs par an — que fonctionne le service de Jumet, car ceci pourrait provoquer la multiplication d'établissements similaires en d'autres communes.

Le service de Jumet a groupé tous les médecins de la commune. Chaque jour, vers 4 heures, un praticien, en permanence au service, reçoit les personnes désirant se faire visiter. Il ne donne que des conseils hygiéniques. Sur les 28,000 habitants que compte Jumet, plus de 4,000 se sont déjà présentés à la visite. Ceci nécessite un travail de fiches considérable. Des infirmières se rendent à domicile, surveillent le milieu, la maison, en s'assurant de l'hygiène la plus complète.

Ce qui a déterminé l'engouement de la population de Jumet à se faire examiner par ce service d'hygiène, ce furent surtout de petites conférences de propagande fréquemment renouvelées et affectant plutôt la tournure de la conversation médicale. On tâche de réunir un public homogène et on lui parle d'une question d'hygiène qui l'intéresse spécialement et le préoccupe.

On surveille aussi, à Jumet, les enfants anormaux et on s'occupe de leur placement dans les institutions pédagogiques. Il existe, en outre, un dispensaire antituberculeux et un dispensaire antivénérien.

L'hygiène, de nos jours, est restée trop livresque. Au lieu d'apprendre dans les manuels ce qu'est l'appareil respiratoire, il serait bon de savoir d'abord comment on respire convenablement. Le caractère pratique du service de démonstration ne doit échapper à personne.

* * *

L'œuvre nationale de l'Enfance a, de son côté, installé à Jumet, un office destiné à la « consultation des nourrissons » dont voici les buts principaux :

1° Assurer l'examen périodique et gratuit, par un médecin qualifié, des enfants âgés de moins de 3 ans. Ces examens ont lieu tous les 8 jours pour les enfants de 0 à 1 an; tous les 15 jours pour ceux de 1 à 2 ans et tous les mois pour ceux de 2 à 3 ans.

2° Organiser, sous forme de conseils donnés par le médecin, soit

aux séances de consultation, soit au cours de conférences, une consultation médicale gratuite pour les futures mères; organiser pour elles une consultation prénatale avec examen médical complet;

3° Répandre les notions de l'hygiène de la première enfance, faire une active propagande en faveur de l'allaitement maternel;

4° Surveiller les enfants âgés de moins de 7 ans placés en garde ou en nourrice.

Les distributions de denrées et de primes effectuées par l'œuvre des nourrissons sont un des moyens employés pour décider les mères à fréquenter l'œuvre.

Les œuvres des nourrissons sont donc des organismes visant à faire l'éducation des mères et non des comités chargés de distribuer des denrées ou divers objets.

Les consultations de nourrissons sont l'une des meilleures armes contre la mortalité infantile. Alors que pendant la période 1901-1905 on enregistrait en Belgique 14.77 p. c. de décès d'enfants de moins d'un an, cette proportion était ramenée à 10.70 p. c. en 1922 et 9.31 p. c. en 1923.

CONCLUSION.

Il serait assez présomptueux pour un étudiant en droit de vouloir conclure au sujet de matières entièrement neuves pour lui et dont il n'a fait que relater objectivement ce qu'il en a pu saisir.

Cela n'empêche qu'une incursion dans le domaine de l'assistance sociale est pleine d'enseignements : le profane en revient tout ébloui, car les innovations d'après-guerre, réalisant pratiquement une législation généreuse et avisée, ont placé la Belgique au premier rang des nations civilisées. La bienfaisance publique et privée, en effet, a rénové à ce point ses méthodes et amplifié son champ d'action que la misère, battue en brèche de toutes parts, est lentement en voie de disparaître. Elle n'est plus, aujourd'hui, un simple palliatif, mais une arme offensive contre les maux de la société quels qu'ils soient. Et demain, pour peu que nos philanthropes persévèrent dans leur tâche admirable, la prévoyance sociale remplacera définitivement l'indigence et ses funestes conséquences.

GEORGES LHOEST.

Variété

Les visites guidées dans les Musées.

Complément du cours d'histoire. — Note additionnelle.

A la suite de la publication, à cette place même, de notre notice (1), nous avons reçu de notre ancien collègue, M. Paul Montfort, le jeune et actif professeur de dessin et d'histoire de l'art à l'Athénée royal de Bruxelles, une lettre très courtoise nous invitant à rectifier une de nos assertions, par trop catégorique. Un enseignement de l'histoire de l'art existe depuis peu dans les athénées royaux; il est partagé en deux cycles (6^e-4^e, 3^e-rhétorique), conformément à la division générale de l'enseignement moyen supérieur. Donné dans toutes les classes par le professeur de dessin et d'histoire de l'Art, en marge du cours obligatoire de dessin, il comprend : 1^o dans le cycle inférieur, des Causeries d'Art, en rapport avec le cours d'histoire générale, avec prise de croquis documentaires par les élèves (art égyptien, mésopotamien, perse, grec et romain, en 6^e; art roman, gothique et renaissant, en 5^e; art moderne et art en Belgique à travers les siècles, en 4^e).

2^o Dans le cycle supérieur, à raison de 20 leçons par an, un cours systématique d'histoire de l'Art, avec visites dans les Musées guidées par le professeur de dessin et d'histoire de l'Art, avec documentation personnelle réunie par les élèves, croquis schématiques, etc. (art préhistorique, égyptien, mésopotamien, perse, syrien, hittite, d'Asie Mineure, grec, étrusque, romain, hindou, en 3^e; art chrétien, byzantin, mauresque, mérovingien et carolingien, roman, gothique et notions élémentaires d'esthétique, en 2^e; renaissance française, italienne, flamande, allemande, hollandaise, espagnole, art français au xvii^e et xviii^e siècle, art anglais au xviii^e siècle, art français au xix^e siècle, Extrême-Orient, art moderne et suite des notions d'esthétique).

Nous souscrivons bien volontiers à la demande de M. Montfort,

(1) 30^e année, n^o 4 (mai-juillet 1925), pp. 576-577.

et nous nous excusons vivement de cette lacune de documentation.

Il serait pourtant regrettable de conclure que tout est pour le mieux dans le meilleur des enseignements. On peut se demander si l'enseignement de l'histoire de l'art est bien à la place qui lui convient, juxtaposé de la sorte à celui du dessin. Une telle combinaison peut donner des résultats heureux surtout dans le premier cycle : l'élève qui a exécuté quelques croquis de chapiteaux corinthiens et de rosaces gothiques, fixe définitivement leur image dans sa mémoire. En revanche, l'opportunité de ce système dans le cycle supérieur, apparaît plus contestable.

Mais nous savons par expérience que dans l'enseignement moyen, mieux vaut ne pas attendre passivement les grandes réformes, mais bien plutôt utiliser au mieux possible les seules données du programme. Puisque tel est le système, qu'on le conserve; cependant une simple décision ministérielle pourrait faire réaliser un grand progrès à l'éducation esthétique des élèves des athénées. Il existe un diplôme universitaire, qui, comme tous les diplômes, ne constitue qu'une présomption, et qui ne vaut que par le talent personnel de ceux qui l'ont conquis; c'est celui de licencié en histoire de l'art et archéologie, qui nous paraît parfaitement adapté à une mission qu'on ne lui a pas prévue à l'origine. Nous suggérons d'exiger à l'avenir des professeurs de dessin et d'histoire de l'art qu'ils soient pourvus du grade de licencié en histoire de l'art et archéologie, au moins quand ils sont appelés à donner le cours d'histoire de l'art dans le cycle supérieur. Il était interdit à M. Montfort seul de nous proposer d'envisager cette réforme : il a lui même conquis ce diplôme depuis longtemps, c'est son exemple qui nous montre le premier pas à accomplir.

HENRI LAURENT.
Associé C. R. B. à l'Université,

Bibliographie

LA REVUE MUSICALE (Paris). — Numéro consacré à ERNEST CHAUSSON (1^{er} décembre 1925).

Ernest Chausson (1855-1899) est l'une des plus nobles figures de l'école néo-française issue, vers 1880, de l'enseignement de César Franck. Il est, de tous les disciples du maître, de beaucoup le plus sensible, et ce n'est pas sans raison que ce beau numéro de la *Revue musicale* débute par un article d'un non-musicien, M. Charles du Bos, intitulé: *Chausson et la Consolation par le Cœur*, article dans lequel, s'abstenant de toutes considérations techniques, l'auteur évoque, en termes délicatement appropriés, les réactions émotives profondes que provoque la musique de Chausson chez un être particulièrement accessible à la poésie des sons organisés. M. Samazeuilh consacre à la mémoire du maître une étude biographique et critique sans prétentions, mais de bonne tenue et de fructueuse lecture. Analysant *Le langage et l'esprit* de Chausson, M. Maurice Boucher tend à démontrer que sa « langue musicale ne présente point d'originalité » et que le musicien n'a point « évolué de façon continue », mais que ces infériorités sont largement compensées par le fait qu'il a su donner, à cette langue toute faite, « un accent que l'on n'avait pas encore entendu ». « Admirable inventeur de mélodies », Chausson a eu « le sens de la grandeur ». « La pensée seule lui importe et il l'exprime de la façon qui lui paraît la plus simple ». Il y a là, de la part de M. Boucher, une recherche de mise au point qui nous paraît fort ingénieuse et que l'avenir ratifiera fort probablement dans ses grandes lignes. M. Arthur Hoérée, parlant de *Chausson et la musique française*, n'est pas loin d'être d'accord avec M. Boucher, lorsqu'il qualifie le maître de « petit novateur » (l'expression n'est peut-être pas très heureuse en soi) et de « grand sensible ». Il relève, à juste titre et en termes frappants, la « mélancolie accablante que dégagent les lieder de Chausson », « le spleen sans retour, la morbidesse » qui dominent ses œuvres et qui font de lui un « désespéré de la musique ».

Ce numéro est complété par une mélodie inédite, *Le Chevalier Malheur* (poésie de Verlaine), — illustration vivante de cette déses-

pérance à vif —, et par un grand nombre de lettres, en majeure partie inédites, adressées par Chausson à ses amis, durant une période de près de vingt ans. Intelligent, cultivé, foncièrement bon, le maître apparaît, dans cette correspondance, comme un aristocrate du cœur et de l'esprit, un artiste aux aspirations profondes, mais sans cesse tourmenté par son peu de facilité et la peine extrême qu'il a souvent à exprimer son émotion intérieure, sous une forme qui le satisfasse entièrement. « Moi qui... suis ravagé d'incertitude, de tâtonnement et d'inquiétude », écrit-il à Debussy. « On n'est », dit-il ailleurs, en répétant une phrase de Schumann, « maître de la pensée que lorsqu'on est complètement maître de la forme. Je sens de plus en plus la vérité de cette pensée et elle ne me laisse pas de repos » (lettre à M^{me} de Rayssac, sa marraine). Ailleurs encore : « Au moins on ne pourra pas m'accuser d'avoir trop de facilité » (lettre à P. Poujaud). « La musique surtout, et toutes les actions de la vie, même les plus simples, me causent des inquiétudes, des doutes interminables... » (lettre au même).

Ces lettres, — parmi lesquelles on a très judicieusement glissé quelques épîtres de Debussy à Chausson, datant de 1893 et d'une substance particulièrement riche —, forment un ensemble du plus haut intérêt, parce qu'elles reflètent, avec une impressionnante fidélité, les préoccupations esthétiques essentielles de l'élite musicale française de la période 1880-1895. Le « spectre rouge de Wagner » hante Chausson — pouvait-il en être autrement alors ? — et *Le Roi Arthus*, dont il est souvent question dans ses lettres à Paul Poujaud, lui est une occasion incessante de déplorer l'emprise excessive de l'homme de Bayreuth : « Le plus gros défaut de mon drame, écrit-il à son ami, est sans doute l'analogie du sujet avec celui de *Tristan*. Cela ne serait rien encore, si je pouvais arriver à me déwagnériser ».

Dans une autre lettre à Poujaud, il nous dévoile sa façon de comprendre le poème symphonique, à propos d'une œuvre du genre (*Solitude dans les bois*), qu'il composait à ce moment et qu'il a détruite plus tard : « Vous connaissez mon antipathie pour la musique descriptive. En même temps je me sentais incapable de faire de la musique pure comme Bach et Haydn. Il fallait trouver autre chose. J'ai trouvé. Je veux un *poème* que je fais seul dans ma tête et dont je ne sers que l'impression générale au public... Il n'y a aucune description, aucune affabulation ; il n'y a plus que des sentiments ».

Mais on n'en finirait pas de citer tout ce que cette correspondance offre de significatif, tant au point de vue de la personnalité musicale de Chausson, que de ses jugements sur ses contemporains, tels Wagner, César Franck, Saint-Saëns, Delibes, Rimsky-Korsakoff et Debussy. En ce que regarde ce dernier, épinglons, pour finir, ce passage, d'une touche si délicate, extrait d'une lettre à Poujaud :

« Vous aviez raison pour Debussy. Ce n'est pas cela qu'il faut faire. Et pourtant c'est joli, je l'aime encore, mais parce que c'est l'œuvre d'un autre. Ah! non, ce n'est plus là la musique que je voudrais faire ».

CH. V. D. B.

GRATTAN FLOOD (WILLIAM H.). *Early Tudor Composers*; 1 vol. in-8 de 121 pages; Londres, Oxford University Press, 1925.

Le Chevalier Grattan Flood est, si l'on peut ainsi dire, l'« as » de la musicologie irlandaise. Fouilleur infatigable, il a, à son actif, des publications déjà nombreuses, parmi lesquelles une histoire de la musique irlandaise, une histoire de la harpe, une histoire de la cornemuse, une monographie consacrée au compositeur irlandais John Field (1782-1832), auteur de délicieux *Nocturnes* pour piano, qui font presentir Chopin, etc.

Le présent ouvrage est de pure érudition. Il se rapporte à l'histoire de la musique anglaise, entre 1485 et 1555 environ, et se compose, en fait, de 32 biographies de musiciens qui ont vécu à cette époque et illustré, par leurs œuvres, le règne des Tudors antérieurs à Elisabeth: noms peu connus, en dehors de ceux de Robert Fayrfax et de John Taverner, mais qui sont appelés à sortir peu à peu de l'ombre, au fur et à mesure que paraîtront les volumes de cette admirable collection (1), *Tudor Church Music*, qui se publie actuellement en Angleterre et grâce à laquelle on peut se rendre compte du mouvement musical intense dont l'île britannique a été le théâtre au XVI^e siècle, et de la part importante qu'ont pris les Anglais au développement de la polyphonie vocale religieuse de la Renaissance.

Ayant exploré les archives britanniques avec une patience et une minutie dont son petit livre porte un témoignage éclatant, M. Grattan Flood a rendu le service signalé d'apporter, au sujet de toute une série de compositeurs que l'on ne connaissait guère que de nom jusqu'ici, une foule de renseignements biographiques inédits qui les situent dans l'histoire musicale de leur temps et permettent, par là même, d'apprécier leurs œuvres dans un esprit de relativité beaucoup plus conforme aux exigences de la recherche scientifique.

CH. V. D. B.

(1) Elle en est actuellement à son 4^e volume.

ANDRÉ MONGLOND, *Vies préromantiques*, 1 vol. in-16° de 288 pages. Paris, Editions des Presses Françaises et Société d'édition « Les Belles Lettres » 1925. (Etudes Romantiques, t. V.).

« Ceci n'est pas un recueil factice » écrit l'auteur. Il dit vrai. Un même souci d'investigation psychologique donne une unité réelle aux quatre études biographiques que rassemble ce petit livre.

Différents à merveille, les auteurs dont la vie intérieure se trouve ici révélée ont cependant ce trait commun d'être des contemporains et de participer, chacun selon sa mesure, à ce large courant d'idées, de sentiments, de tendances et de goûts dont le romantisme sera le point d'aboutissement. Voici d'abord le chef de file, Jean-Jacques, dont on retrace dans un ingénieux détail les deux dernières années, en éclairant du même coup la genèse des *Rêveries du Promeneur solitaire*. Avec cet illustre fait contraste un inconnu, le conventionnel Picqué, vu à travers son journal inédit, qui dessine curieusement les réactions des dominantes de l'époque dans une intelligence médiocre et une âme incertaine. Nous revenons à des noms plus connus avec *La jeunesse de Sénancour*, étudiée dans son premier roman, retrouvé et publié par M. Monglond lui-même, et avec enfin l'essai si nouveau sur *Les Clés d'« Adolphe »*, dont la *Revue de Paris* a eu la primeur.

L'auteur a dédié ce livre : « A Henri Brémond, en mémoire de notre maître Sainte-Beuve ». Ce beau présent agréera sans doute au subtil exégète de la poésie pure. Ce dont je suis très sûr, c'est que Sainte-Beuve en eût aimé l'information scrupuleuse, la finesse déliée et le soin délicat des nuances.

G. CH.

PAUL VAN TIEGHEM, *Précis d'Histoire littéraire de l'Europe depuis la Renaissance*, Paris, Alcan, 1 vol. in-8° de VII-352 pages (12 fr.).

M. Paul Van Tieghem, bien connu par ses savants travaux sur le préromantisme, entreprend de nous donner ici un tableau d'ensemble de la littérature européenne depuis la Renaissance. Ce précis, de proportions et de prix abordables, sera accueilli avec faveur par les étudiants et les lettrés, qui, sur ce sujet, ne disposent guère, en français, que d'ouvrages vieillis, ou superficiels, ou sommaires à l'excès.

Le mérite de ce livre dépasse cependant celui d'un simple manuel. Il représente une tentative fort intéressante de synthèse historique appliquée à la production littéraire. Alors que ses prédécesseurs se bornaient d'ordinaire à découper en tranches et à

juxtaposer les histoires des diverses littératures nationales, M. Van Tieghem a eu la hardiesse de rompre les cadres traditionnels et d'élaborer une histoire vraiment générale.

« J'ai tâché, écrit-il, de considérer toutes les questions sous leur aspect international; d'unir étroitement dans l'histoire ce qui a été étroitement uni dans la vie; de suivre de leur origine à leur fin, à travers les nations et les langues différentes, les traditions, les influences et les modes, les formes d'art et les courants d'idées; et, tout en marquant avec netteté ce que chaque œuvre a de national et de personnel, de dire aussi, quand il y a lieu, en quoi elle se rattache à des œuvres étrangères précédentes, qui seules peuvent l'expliquer et lui donner tout son sens, et ce qu'elle offre de général et d'humain. »

Magnifique programme, que l'auteur s'est efforcé de suivre jusqu'au bout, avec une belle vaillance. A-t-il tout à fait réussi à le réaliser?... C'est selon... Mais je me hâte de préciser que ni la science ni le talent de l'historien ne sont en cause. Il a réussi dans la mesure exacte où sa matière même se pliait à son dessein. La vérité, c'est qu'il y a tout à la fois, en littérature, des courants internationaux et des phénomènes plus étroitement nationaux. M. Van Tieghem n'a nulle peine à tracer d'un trait net des exposés d'ensemble du lyrisme de la Renaissance, de la tragédie classique ou encore du préromantisme. Mais ces grands sujets n'épuisent pas toute la matière des lettres européennes au cours des quatre derniers siècles. Le souci d'être complet oblige donc l'historien à des groupements d'œuvres dont le principe d'unité apparaît moins clairement. La force des choses le contraint même parfois à écrire ce que j'appellerais familièrement « des chapitres vide-poches ». Tel celui où se coudoient, étonnés, Swinburne, François Coppée, Verhaeren, Pascoli et Heidenstam. Et l'on songe au mot de Mazzini : « La patrie, pour de longs siècles encore sacrée... ». Il est vrai en littérature aussi.

Ces réserves ne doivent pas empêcher de rendre pleine justice à la hardie et suggestive entreprise de M. Van Tieghem. Il a réalisé un vrai tour de force en condensant dans cette synthèse une matière énorme et complexe. Et il a porté dans son dessein un souci très accusé d'exactitude et de précision, ce qui n'était certes pas facile dans un tel amas de faits, de noms, de titres et de dates. Pour autant que j'aie pu vérifier, ses erreurs semblent rares et vénielles. C'en est une pourtant que de dater de 1552 *le Poète Courtisan* de Du Bellay (p. 123).

G. CH.

D^r J. PRINSEN J. Lzn, hoogleeraar aan de gem. Universiteit te Amsterdam, *De Roman in de 18^e Eeuw in West-Europa*, Groningen, Den Haag, J. B. Wolters, 1925, 1 vol. in-8° de VIII-540 pages.

Ce beau volume nous offre plus encore que n'annonce le titre. Son Introduction, fort détaillée — plus de cent cinquante pages — constitue un excellent tableau d'ensemble de la littérature du XVIII^e siècle, considérée dans ses faits essentiels et ses phénomènes caractéristiques. Elle est suivie d'un aperçu synthétique sur le genre romanesque, ses origines et ses destinées, du moyen âge à la fin du XVIII^e siècle. Il est, lui aussi, fort bien conçu, encore qu'on y regrette certaines lacunes : Hélisenne de Crenne n'est pas nommée, nulle mention non plus du *Petit Jehan de Saintré*, ni de *l'Euryale et Lucrèce* de Piccolomini.

Venant alors à son véritable sujet, le roman au XVIII^e siècle, M. Prinsen ordonne cette vaste matière selon un plan assez original. Dans la fiction antérieure à 1740, il voit se continuer les deux grandes directions que marquent les récits de l'âge précédent, ce qui l'amène à distinguer un courant réaliste ou picaresque, *sensu lato*, représenté par Lesage et Defoe, et un courant héroïque et galant, qu'illustrent Courtlitz de Sandras, Marivaux et Prévost. Il y joint un roman didactique et philosophique, qui s'affirme avec Swift, Montesquieu et Voltaire.

Après 1740, les choses se compliquent quelque peu. Richardson apporte le roman sentimental, qui se continue dans *la Nouvelle Héloïse*, *Werther* et *René*. L'Angleterre voit naître le roman réaliste moderne, qui se poursuit de Fielding à Jane Austen, en passant par Smollett, Sterne et Goldsmith. Le roman « terroriste », de Walpole à Lewis, est traité à part. Vient ensuite un chapitre d'« influences », qui retrace parallèlement l'action des fictions anglaises et françaises en Allemagne et en Hollande, et celle de J.-J. Rousseau en France. Le chapitre final étudie le roman didactique dans la seconde moitié du siècle.

Ce plan peut à coup sûr se justifier, à condition qu'on n'en hausse pas la signification au delà de celle d'un simple procédé d'exposition. Dans cette mesure, il présente l'avantage de ne laisser dans l'ombre nulle forme significative du genre. L'essentiel, du reste, c'est que, dans chacun de ces chapitres, nous trouvons un exposé bien informé et sagement conduit. Il s'entremêle d'analyses nombreuses et fort attentives, qui ne manquent souvent ni de finesse, ni d'humour.

On regrette cependant que l'auteur n'ait pas connu le livre récent de notre compatriote, M. Servais Etienne, sur *le Genre romanesque en France, de la « Nouvelle Héloïse » à la Révolution*. Il y aurait

trouvé plus d'une indication précieuse. On s'étonne aussi de voir appeler « een zekere heer Ballanche » (p. 414) le philosophe lyonnais, qui a sa place marquée dans le groupe littéraire de Chateaubriand, comme dans le salon de M^{me} Récamier. Plus inattendue est encore l'attribution — toute gratuite — à Agrippa d'Aubigné (p. 405) de ce *Moyen de Parvenir* que nul ne songe plus à disputer à Béroalde de Verville. Il n'est pas non plus exact de dire (p. 176) que M^{me} de La Fayette s'est liée intimement avec La Rochefoucauld « na den dood van den graaf ».

Les citations françaises demanderaient à être revues de près. Les noms propres sont quelquefois défigurés : p. 66, *Fauchon* pour Fanchon; p. 76, *Barbasan* pour Barbazan; p. 174, *Koertung* pour Koerting; p. 175, Honoré d'Urfée; p. 182, *Avranges* pour Avranches; p. 192, *Gangora*; p. 274, *Du Tresny* pour Du Fresny; p. 317, *Gison* pour Gisors; p. 412, note 2, *Leipzig* pour Lessing.

Au total, excellent ouvrage de vulgarisation, au sens le plus élevé du mot.

G. CH.

HENRI DE PAGE, substitut du procureur du roi, *De l'Interprétation des Lois*. Bruxelles. Paris, 1925.

Le traité de *l'Interprétation des Lois* de M. Henri De Page est un ouvrage rempli d'idées. L'auteur n'a pas borné ses études à une connaissance très approfondie des lois et de la jurisprudence; il a porté son attention beaucoup plus loin, c'est-à-dire dans ce domaine vaste, déjà très exploré et cependant toujours surprenant des sciences sociales. La connaissance du droit ne tolère pas la médiocrité d'une lecture textuelle des codes; il faut y apporter un sens des réalités sociales, de la philosophie et de l'histoire.

Lorsqu'on adopte ce point de vue, il est impossible de ne pas chercher à élargir aussi la notion qu'on s'est formée de *l'interprétation* de la loi. La technique utilitaire qui s'est introduite à cet effet par l'usage et qui peut se résumer en quelques prescriptions logiques ne satisfait plus l'esprit : on ne se contentera plus d'appliquer la loi, mais on voudra concourir à la réalisation de la justice.

Le problème que l'auteur pose aux juristes est donc de savoir si, dans l'état actuel de la société, il est possible de concourir à une justice plus parfaite, à une adaptation du droit aux mœurs, aux idées, aux conditions sociales; si l'on peut, en somme, faire œuvre de création, en élargissant le pouvoir d'interprétation des lois et sans recourir toujours aux réformes législatives. Bien plus, la notion élargie de l'interprétation n'est-elle pas même une condi-

tion essentielle de la vitalité du droit, alors que la loi écrite reste impuissante ?

Disons immédiatement que M. De Page se révèle comme un esprit largement ouvert à toutes les idées nouvelles et qu'il ne craint pas de prendre position en faveur des théories progressives du droit et de s'attaquer à des idées reçues, fortement ancrées dans les esprits, mais qui ont perdu leur raison d'être parce que les situations où elles se sont développées et aussi une certaine sentimentalité ont profondément évolué. « Dépouillons le vieil homme », dit-il dans son introduction. « En examinant les choses plus froidement, en délivrant la notion de loi de cette gangue morale et de préjugés de toute espèce qui, seule, lui crée son hiératisme, en la traitant, ainsi qu'un fait social quelconque, *comme une chose* et non comme l'œuvre d'une volonté divine ou humaine, nous atteindrons peut-être des réalités plus fécondes et des richesses plus profitables. »

Mais si le droit évolue naturellement grâce à une compréhension raisonnable du principe d'interprétation, si la jurisprudence prétorienne est un fait, cela est-il légitime et peut-on admettre que le pouvoir judiciaire s'immisce dans une attribution qui est réservée au pouvoir législatif ? Une idée maîtresse, fondamentale semble s'y opposer, c'est celle de la souveraineté du peuple, qui seule est à la base de la loi.

M. De Page traite la question de la souveraineté du peuple et apprécie la juste valeur de cette expression, dans son chapitre troisième de « L'incidence sociologique ». Le chapitre troisième est, à notre avis, celui qui doit retenir le plus l'attention du lecteur, parce que l'auteur y examine de façon très serrée et très originale, la portée de la souveraineté du peuple, l'origine, la raison d'être et l'évolution de cette idée.

La souveraineté du peuple ne peut plus être considérée comme la sorte d'entité parfaite et absolue qu'elle paraît être. Une entité de cette espèce ne correspond plus, en fait, à la position respective des différents pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, dont les limites se sont peu à peu modifiées; c'est ce que l'auteur appelle (tome I, p. 130) « le passage du régime *politique* de la souveraineté du peuple au régime *sociologique* de la séparation des pouvoirs ». Qu'on soit partisan ou adversaire de l'idée de la souveraineté du peuple, les faits sont là. L'auteur les analyse dans le plus grand détail et avec une grande perspicacité, et c'est en connaissance de cause qu'il écrit : « Ce glissement, cette déviation (des constructions juridiques de la révolution) se manifeste, d'une part, dans la désagrégation de la souveraineté patrimoniale du peuple, et, d'autre part — synchronisme dont l'importance apparaîtra mieux par la suite — dans l'émancipation progressive des pouvoirs, dans leur

marche vers l'indépendance et la personnalité, dans leur individualisation. »

Vue sous ce jour, l'autorité de la loi écrite ne met plus un obstacle réel au développement du droit, par le pouvoir de l'interprétation, parce que toute l'organisation juridique du corps social, tout le droit public répond à une conception nouvelle où le droit public ne forme même plus un département distinct dans l'ensemble du droit. L'auteur rompt avec le vieux principe d'autorité (celle du roi souverain) qui subsistait, au fond, dans la notion de l'Etat souverain. La vie collective implique des « fonctions » qui sont aussi vraies et aussi nécessaires sous tous les régimes; rendre la justice est une de ces « fonctions »; celle-ci ne sera complète et parfaite que si on la détache de ses origines historiques et si on la considère objectivement au regard de la « société ».

M. De Page se fait l'interprète, en Belgique, d'idées qui avaient pris un développement considérable chez certains auteurs modernes. Il apporte à ceux-ci tous les éléments démonstratifs résultant d'une étude consciencieuse et impartiale de faits très nombreux. Son ouvrage, nous semble-t-il, contribue largement à faire apprécier toute la valeur des idées marquantes qui sont à la base de l'évolution du droit. Il constitue, en plus de sa valeur de discussion, une « somme » des connaissances dont il est indispensable, maintenant, de connaître les influences sur l'esprit des juristes.

LUCIEN CAMPION, Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, *La Théorie de l'Abus des Droits*. (Bruxelles, Bruylant 1925.)

Il est rare, en Belgique, que les praticiens du droit abordent, en des ouvrages à préoccupation théorique, les grands problèmes que soulève l'évolution générale du droit.

Trop souvent, les questions positives seules retiennent leur attention. C'est pourquoi il importe de féliciter tout spécialement M. Lucien Campion, Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, de l'œuvre qu'il vient de publier et qui lui a valu le titre de Docteur en Droit Civil à l'Université de Bruxelles.

C'est un ouvrage considérable que son livre. Il révèle de vastes lectures, une connaissance minutieuse de la jurisprudence belge et française, un examen approfondi des théories soutenues sur la matière par les maîtres de la science juridique contemporaine. On y trouve de plus, une singulière aptitude à comprendre et à manier les idées générales et un sens de la pensée cohérente et constructive.

Après un bref préambule destiné à montrer que dans ses premières manifestations, la doctrine de l'abus du droit, a surtout constitué un

élargissement des principes de la responsabilité quasi délictuelle, l'auteur passe rapidement en revue, les applications qu'a reçues cette théorie, dans le droit romain, l'ancien droit belge et français, et montre les traces qu'elle a laissées dans le texte même de cette œuvre, pourtant essentiellement individualiste, le code de 1804.

Vient ensuite l'analyse détaillée de toutes les décisions par lesquelles, en Belgique comme en France, dans le domaine des droits contractuels et extra contractuels, la jurisprudence a réagi contre l'excessive rigidité de la loi. Les praticiens consulteront avec fruit cette partie de l'ouvrage, où sont rapportées et commentées, un nombre très considérable de décisions intéressantes, relatives au droit de propriété, au droit d'exprimer sa pensée, à la puissance maritale et paternelle, à la conclusion, l'exécution et la résiliation des contrats.

En faveur de ses idées, M. Campion va fort habilement chercher un argument dans la théorie du détournement du pouvoir, admise en droit administratif français, depuis la fin du xix^e siècle, et dans la conception, désormais acceptée par la Cour de cassation de Belgique et suivant laquelle l'administration viole la loi, si elle n'utilise pas des droits qui lui sont conférés, pour atteindre les fins sociales en vue desquelles ils lui ont été confiés.

L'examen rapide de la théorie de l'abus des droits en droit international privé et des applications en droit comparé, termine la partie pratique du livre.

La seconde partie débute par l'étude des phases successives par lesquelles la doctrine de l'abus des droits est passée; phase inconsciente et fragmentaire, d'abord, au cours de laquelle, l'intention de nuire, l'absence d'intérêt légitime et le détournement du but social, ont été successivement invoqués pour justifier les dérogations au droit strict; phase constructive ensuite, lorsque les juristes s'attachent à découvrir les bases théoriques objectives de la doctrine; phase d'élargissement enfin, où MM. Cornil et Demogue s'efforcent de faire de la thèse de l'abus du droit un principe général de réglementation sociale.

L'auteur examine, pour finir, le rôle de la notion de l'exercice anti-social des droits subjectifs, dans l'extension donnée à l'idée de responsabilité civile et cherche à l'élever à la hauteur d'un principe juridique général.

C'est la partie la plus originale de son œuvre, celle où ses opinions personnelles sont exposées en détail. Pour M. Campion, la théorie de l'abus du droit, innove sur les idées anciennes, en matière de responsabilité civile, en ce qu'elle élargit la notion de l'obligation préexistante dont la violation engage la responsabilité.

Mais, à quel critère reconnaîtra-t-on que cette obligation préexis-

tante a été méconnue? A l'intention de nuire, à l'absence d'intérêt légitime, au détournement de la finalité du droit exercé, ainsi que le veulent la plupart des décisions de la jurisprudence?

Non pas, car ces éléments, s'ils constituent des indices permettant de déceler l'abus de droit, ne donnent point le fondement réel et général de la doctrine étudiée. La vérité est, qu'il y a abus de droit lorsque « l'intangibilité de la libre sphère d'activité juridique de l'auteur de l'acte litigieux, apparaît comme moins utile que la réparation du préjudice causé ». Ainsi la thèse soutenue, aboutit à établir entre les droits respectifs en présence, une espèce d'équilibre qu'il appartient au magistrat de maintenir au mieux de l'intérêt collectif.

M. Campion ne va pas aussi loin que Demogue. Il ne fait pas de l'ordre social la raison suprême du droit nouveau. Il ne nie pas la légitimité des droits subjectifs. Il les maintient, mais il veut qu'ils soient contrôlés. La théorie de l'abus des droits lui paraît offrir « un trait d'union entre l'idée du droit, donnée fondamentale de la nature, et l'idée du droit devoir, du droit fonction ».

Le rôle du Juge prend dès lors une importance nouvelle. Son pouvoir d'appréciation se trouvera singulièrement élargi, puisqu'il lui appartiendra, en chaque circonstance, eu égard aux faits de la cause et aux transformations économiques et sociales, de décider si oui ou non, il y a intérêt à permettre l'usage absolu d'un droit, ou s'il faut au contraire, le limiter à raison d'un autre droit subjectif, ou d'un intérêt général plus intéressant.

Conception audacieuse et neuve, qui va à l'encontre des idées classiques. N'est-ce pas exposer les citoyens à l'arbitraire, que de faire dépendre l'étendue de leurs droits de l'interprétation que donnera l'autorité judiciaire à des éléments externes et incertains. La théorie du détournement de la finalité des droits, offrait des perspectives moins larges et était moins favorable à une évolution vers le socialisme juridique.

En donnant aux magistrats un critère objectif préétabli limitant leurs pouvoirs, ne garantissait-elle pas mieux ces droits subjectifs que M. Campion n'ose pas sacrifier entièrement?

On pourrait le soutenir, comme on pourrait prétendre que la puissance croissante de l'Etat rend souhaitable de soustraire à tout arbitraire les droits intangibles des individus.

Mais au cours de cette notice, il ne nous appartient pas de discuter les objections que peut soulever l'œuvre de M. Campion, ni de soumettre à une analyse complète les doctrines qu'il soutient.

Le fait que son livre appelle des contradictions, qu'il force la pensée, qu'il fixe l'attention sur quelques-uns des problèmes les plus vastes et les plus délicats du droit et de l'organisation sociale, est la preuve la meilleure de sa valeur intrinsèque.

HENRY VAN LEYNSEELE.

MAX J. WASSERMAN, *l'Œuvre de la Federal Trade Commission, avec une préface de EDOUARD LAMBERT, Paris, Marcel-Giard, 1925.*

Les Etats-Unis ont connu au cours des cinquante dernières années, un développement économique prodigieux. La liberté commerciale et la libre concurrence, ont rendu possible cet incroyable essor, mais ont implanté en même temps des procédés commerciaux blâmables.

Le livre de M. Wasserman, suivant un plan très clair, s'attache à montrer comment le législateur américain a tenté de mettre fin à une situation d'année en année plus préjudiciable pour le consommateur et qui aurait fini par nuire au développement économique même du pays.

Les lois d'Etats s'étant révélées inefficaces à contenir la puissance envahissante des trusts, c'est en 1887 que fut prise contre eux la première mesure législative fédérale « l'Interstate Commerce Commission Act », qui visait à rendre impossibles leurs alliances avec les Compagnies de chemin de fer. A la suite d'une crise grave dans les affaires, le « Sherman Act » fut voté en 1890 : il soumettait à la surveillance de l'autorité judiciaire tous « arrangements » tendant à limiter ou à contrôler le commerce.

Les difficultés économiques de 1903, firent considérer comme nécessaire, le contrôle de l'organisation et des finances de toute « joint stock Company ». Ce contrôle fut confié au « Bureau of Corporations ».

Mais à partir de 1922, l'opinion publique comprit qu'il ne suffisait pas d'armer les juges de sanctions limitées par des formules inadaptables aux contingences économiques, et qu'il fallait organiser un régime de surveillance permanent, à la fois répressif et préventif. C'est de cette préoccupation qu'est née en 1914 la « Federal Trade Commission ». Celle-ci est composée de cinq membres, nommés par le Président des Etats-Unis, de l'avis et avec le consentement du Sénat. Elle ne doit jamais comprendre plus de trois membres appartenant à la même opinion politique. Groupant à son service des juristes et des économistes, elle dispose d'un personnel apte à découvrir toutes les formes de commerce contraires à l'intérêt de la société. Ses pouvoirs sont très étendus. Héritière des prérogatives du « Bureau of Corporations », elle peut, par voie d'enquête, se faire donner tous renseignements sur l'organisation et le fonctionnement des sociétés. Elle publie le résultat de ses recherches, et concourt ainsi à renseigner et à guider l'opinion publique. Ses rapports annuels sont soumis au Congrès qui y puise des indications précieuses en vue des mesures législatives à adopter. Elle jouit aussi du droit d'enquêter sur les événements de nature à affecter le com-

merce extérieur des Etats-Unis. Qu'une situation abusive lui soit signalée ou vienne à sa connaissance, au nom de l'intérêt public elle entame des poursuites, instruit l'affaire et rend une ordonnance mettant le défendeur en demeure de cesser les pratiques condamnables, dont il aurait été reconnu coupable. Sa décision, assurée d'une vaste publicité, ne constitue toutefois pas une sentence judiciaire. L'appel à une Cour de Circuit reste possible, mais les conclusions de fait auxquelles la Commission aura abouti devront être respectées par les autorités judiciaires ultérieurement saisies de l'affaire.

Ses efforts ont abouti à l'élimination de toute une série de pratiques condamnables en matière d'emploi de fausses étiquettes, de contrefaçon, de réclames mensongères, de tromperies de consommateur sur les prix, de rabais secrets, de corruption d'employés, de concurrence déloyale, d'espionnage commercial, sans parler de l'ensemble des décisions par lesquelles elle a enrayer les manœuvres visant à restreindre le commerce au détriment de l'intérêt général.

Luttant à l'intérieur contre les coalitions commerciales et industrielles, la Commission a reconnu l'utilité de pareilles coalitions pour le développement du commerce extérieur. Par le « Webb Act » ces coalitions ont été toutefois soumises à sa surveillance.

Durant la guerre, la Commission a soutenu le Gouvernement dans l'œuvre difficile de la mobilisation économique.

Son action a depuis dix ans donné lieu à des controverses passionnées. Elle a bouleversé trop d'intérêts pour qu'il en eût pu être autrement. Les juristes traditionalistes n'ont pas toujours vu avec faveur, les méthodes nouvelles qu'elle employait. Créée sous le Gouvernement démocratique de Wilson, il semble que le Président Coolidge, soit tenté de restreindre la sphère de son activité.

Mais nul ne parle de l'abolir, et il est certain que son rôle restera grand dans le développement économique du pays.

M. Wasserman, dans son étude très fouillée, multiplie les exemples, montrant les résultats pratiques auxquels elle a abouti. Son livre éclaire d'une lumière fort intéressante la vie commerciale et industrielle des Etats-Unis. Il initie le lecteur européen à une législation singulièrement audacieuse et souple, fort différente de celle que nous connaissons. Par là même les renseignements qu'il contient revêtent un intérêt tout spécial.

H. V. L.

F. M. JAEGER, *Le Principe de Symétrie et ses Applications*. Paris, Gauthier-Villars, 1925.

C'est un livre curieux et attachant, que celui où le savant chimiste de Groningue, partant d'une notion géométrique, décrit les phéno-

mènes physiques, chimiques et biologiques qui se caractérisent par leur symétrie ou leur absence de symétrie.

Il expose d'abord, à la portée de ceux qui ne sont pas géomètres, les propriétés des figures symétriques et principalement des groupes auxquels ces figures se rapportent. Par là, il est mené tout naturellement à la cristallographie.

Mais il ne s'arrête pas à l'inorganique; il expose d'une manière originale les questions biologiques où l'on trouve de la symétrie, telle par exemple que la disposition des feuilles.

Son ouvrage est une mine de renseignements puisés aux sciences les plus diverses et compte une formidable bibliographie. Cependant, s'il est permis à quelqu'un qui n'est ni chimiste, ni naturaliste de faire une légère critique, l'on aimerait à voir les renseignements de même nature réunis plus qu'ils ne le sont et coordonnés plus fortement.

M. Jaeger arrive à montrer que l'asymétrie n'est pas caractéristique de la matière vivante et indique un certain nombre d'exemples troublants; cependant ses conclusions nous semblent assez imprécises.

Après avoir lu ce grand travail, on est amené à se demander plus exactement ceci, et la question n'est pas nouvelle, bien que toujours passionnante: les structures symétriques ou asymétriques de la nature vivante sont-elles les conséquences de la symétrie ou de l'asymétrie des dispositifs inorganiques? Les propriétés de cette espèce dans les molécules et peut-être dans les atomes, sont-elles la cause des symétries et des orientations astronomiques?

Car en somme, pourquoi le système solaire tourne-t-il dans un sens plutôt que dans l'autre? Ce problème nous paraît insoluble, si l'on admet qu'autrefois une matière homogène, formée de particules symétriques, fut également répartie dans tout l'univers. On serait plutôt tenté de croire que des phénomènes asymétriques, des orientations privilégiées, des sens de rotation, que sais-je, ont toujours été précédés d'autres de même espèce.

Et d'ailleurs, je crois qu'il est impossible de définir la droite et la gauche, sans s'appuyer sur un fait astronomique, ou magnétique, ou cristallographique, par exemple, ou sur quelque structure végétale ou animale. C'est peut-être pour cela que notre esprit répugne à considérer une asymétrie originelle.

A. E.

C. CORNET, professeur d'hydrographie, directeur de l'École nationale de navigation de Saint-Malo, *Cosmographie et Navigation*. Première partie, 1 vol. Paris, 1925.

Nous retenons de l'avertissement placé en tête de l'ouvrage que ce traité est la rédaction d'un cours professé, qu'il vise à être didac-

tique et ne fait appel qu'aux mathématiques élémentaires.

L'auteur s'est appliqué à exposer les matières conformément au programme des examens de la marine marchande française.

« Cette première partie », dit-il, « est développée pour satisfaire aux exigences de l'examen d'élève-officier. Les capitaines de la marine marchande (cabotage) y trouveront la totalité des matières de leur programme. »

Ces quelques lignes feront comprendre immédiatement que le livre de M. Cornet ne s'adresse pas directement aux élèves de nos facultés des sciences pures et appliquées.

Ceux-ci ont à leur disposition un bagage mathématique qui leur permet d'aborder d'emblée des ouvrages rédigés dans un autre esprit et de façon à concourir d'une manière plus directe à leur formation intellectuelle.

Nous nous sommes borné à examiner ce qui a trait à la cosmographie : ce serait sortir du domaine de notre compétence que de faire l'examen critique de ce qui concerne la navigation.

Nous comprenons fort bien que les marins ne cherchent pas dans les exposés la rigueur que demandent les astronomes, et qui pourrait être déplacée lorsque la science est utilisée comme technique : nous ne ferons donc pas de remarques à ce sujet.

Nous nous permettons de regretter que, par respect des traditions, les marins conservent des notations défectueuses.

La cosmographie est présentée sous une forme qui ne s'écarte pas des exposés habituels; nous pouvons signaler, parmi les chapitres intéressants par leur allure pratique, ceux qui concernent le sextant et le chronomètre.

Etant donné le but de l'auteur, son livre est destiné à rendre des services.

J. C.

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

(Association sans but lucratif)

Assemblée générale statutaire du 28 novembre 1925.

Procès-Verbal

L'assemblée s'est tenue à 5 heures, à Bruxelles, 11, rue d'Egmont, sous la présidence du camarade Lucien Beckers, président du Conseil d'administration de l'Union.

Elle a pris, à l'unanimité des membres présents, les résolutions suivantes :

Première résolution. — Les termes du rapport présenté par le camarade Marcel Vauthier, secrétaire, sur la situation morale de l'Union, sont approuvés. Il est décidé que ce rapport sera publié en annexe du présent procès-verbal dans la *Revue de l'Université*, organe officiel de l'Union.

Deuxième résolution. — Les comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1925 et le budget du prochain exercice, présentés par le camarade Jules Descamps, trésorier, sont approuvés et figureront également en annexe du présent procès-verbal.

Troisième résolution. — En conformité avec l'article 6 des statuts, les cotisations des membres sont fixées pour l'exercice en cours aux taux suivants :

Membres effectifs.	fr.	20.00
Membres effectifs sortis depuis moins de trois ans de l'Université.		10.00
Membres à vie		500.00

Quatrième résolution. — L'assemblée acte avec une vive satisfaction que la souscription d'un million ouverte entre ses membres en

faveur de l'Université, en suite de la convention intervenue en décembre 1923 entre l'Université, M. Herbert Hoover et l'Union, est actuellement couverte à concurrence de 910,000 francs. Elle adresse ses remerciements et ses félicitations aux 825 membres de l'Union qui ont répondu à l'appel qui leur a été adressé et qui ont souscrit cette somme soit en effectuant un versement unique, soit en souscrivant volontairement une cotisation supplémentaire de 100 francs par an pendant trois ans.

L'assemblée exprime le vœu que parmi les 1,200 membres qui n'ont pas encore répondu à l'appel, il s'en trouvera un grand nombre qui auront à cœur de donner un témoignage nouveau d'attachement à l'Université en contribuant à parfaire la somme de 90,000 francs restant à souscrire.

Cinquième résolution. — Le nombre des membres du Conseil est porté à vingt-six.

Sont élus ou réélus :

1° Président : M. Frans Herman, docteur en médecine, conseiller communal à Anvers;

2° Délégué au Conseil d'administration de l'Université : M. Lucien Beckers, ingénieur, président sortant de l'Union;

3° Administrateurs : M^{lle} Paula Doms, docteur en sciences mathématiques à Bruxelles; M^{lle} Paule Lamy, avocat à Bruxelles; MM. René Beckers, docteur en médecine à Bruxelles; Jules Bordet, professeur à la Faculté de médecine à Bruxelles; Lucien Campion, avocat à Bruxelles; Georges Clavareau, référendaire au tribunal de commerce à Bruxelles; Léon Cornil, procureur du roi, professeur à la Faculté de droit à Bruxelles; Maurice Craps, docteur en médecine à Bruxelles; Fritz de Lancker, ingénieur à Bruxelles; Jules Descamps, ingénieur à Bruxelles; Albert Devèze, avocat, membre de la Chambre des Représentants à Bruxelles; Goossens-Bara, avocat, membre du Conseil des Hospices à Bruxelles; André Gratia, docteur membre du Conseil des Hospices à Bruxelles; André Gratia, docteur Anvers; Georges Herlant, avocat à Bruxelles; Camille Jonas, pharmacien, juge au tribunal de commerce à Bruxelles; Eugène Koettlitz, ingénieur à Bruxelles; Camille Laigle, docteur en médecine à Charleroi; Léon Leclère, ancien recteur, professeur à la Faculté de philosophie à Bruxelles; Raymond Leurquin, ingénieur commercial à Bruxelles; Gaston Périer, avocat à Bruxelles; Maurice Philippson, professeur à la Faculté des sciences à Bruxelles; Gustave Pohl, docteur en médecine à Jemappes; Georges Van der Haeghen, ingénieur à Bruxelles; Henri Van Leynseele, avocat à Bruxelles; Marcel Vauthier, avocat à Bruxelles.

Au sein du Conseil MM. Descamps et Vauthier remplissent respectivement les fonctions de trésorier et de secrétaire de l'Union.

Des remerciements sont adressés aux camarades Frison, membre du Conseil des Hospices à Bruxelles, et Soudan, avocat à Bruxelles, tous deux sortants et non rééligibles.

La séance est levée à 6 heures.

Le Président,
F. HERMAN.

ANNEXE I.

Rapport du Secrétaire de l'Union.

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre réunion annuelle a toujours été pour nous l'occasion de revoir des visages amis et de fêter joyeusement, dans une entière communion avec le corps professoral de l'Université, les souvenirs chers, de nos années d'études. Nous marquons ainsi notre affection pour l'Université, notre fidélité à ses idées, notre orgueil devant ses progrès. Les autorités, qui administrent ou protègent l'Université, se rencontrent avec nous pendant ces festivités, d'un caractère tout à fait familial.

Cette année un deuil profond, subit, imprévu, est venu porter la désolation dans la grande famille universitaire : M. le docteur Paul Heger, président honoraire du Conseil d'administration de l'Université, est mort le 9 novembre, victime d'un accident meurtrier, à un moment où il poursuivait, sans doute, dans son esprit toujours actif et méditant, la réalisation d'un vaste projet conçu dans l'intérêt de l'Université, ou bien la solution d'un problème scientifique.

L'Université, l'Union des Anciens Etudiants, n'ont pas voulu, comme les autres années, convier leurs membres à un banquet. La famille universitaire endeuillée aurait regardé la place vide d'où partaient, à l'heure des toasts, des paroles alertes, gaies, familières, jeunes, encourageantes et combien ardentes ! Souvenez-vous de ces détails vivants, de ces anecdotes pittoresques qui illustraient les discours de M. Paul Heger, pour évoquer l'Université à ses débuts, montrer ce qu'elle est devenue et ouvrir la voie à son avenir. Ces discours avaient les suprêmes qualités qui font le prestige des grands orateurs : ils étaient remplis d'idées, de faits et de cœur, et ils avaient pour eux le charme d'une forme parfaite.

La mort subite de M. Paul Heger a obligé chacun à réfléchir à son existence si bien remplie. Celle-ci a été consacrée tout entière,

sans défaillance, à la science et à l'Université. Il a été le savant, patiemment attaché à enrichir ses connaissances, sans idées préconçues; il a été enfin le constructeur, qui a voulu doter les chercheurs, les professeurs, les étudiants, d'une maison digne de leurs travaux et où ils pourraient collaborer aux progrès scientifiques sans inquiétude devant les événements et les passions.

Vous connaissez son œuvre. Je veux rappeler cependant qu'il portait un grand intérêt à l'Union des Anciens Etudiants et qu'il ne manquait pas une occasion de la faire participer à l'activité et aux triomphes de l'Université : la communion était entière, nous formions à ses yeux, avec l'Université, une seule et même famille qu'il réunissait toute dans son affection.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Union des Anciens Etudiants a subi, cette année, parmi ses membres, des pertes nombreuses : beaucoup de protagonistes dévoués de la cause de l'Université, de ses idées, de sa science ont trouvé la mort, alors que leur activité, l'influence de leur personne ou de leur nom s'exerçaient encore sans repos.

Nous avons à déplorer la mort de M. le docteur Daniel Baruch, de M. Paul Bilande, de M. Charles Lembourg, de M. le docteur Alphonse Capart, qui ne manquaient jamais une occasion de marquer leur sympathie aux œuvres de l'Union.

M. Jean Craps, pharmacien, décédé cette année, a donné de nombreuses preuves de son dévouement. Nous avons parmi nous son fils, membre de notre Comité, et sommes assurés que, grâce à lui, les dignes traditions universitaires de sa famille ne se perdront pas. Les représentants de la faculté de médecine à l'Union ont été très éprouvés encore par le décès de M. le docteur Maurice Charlier, de M. le docteur Dethier, de Wasmes, de M. le docteur Hector Delhaize, de Ransart, de M. le docteur Auguste Latour, de Braine-le-Château, de M. le docteur Persoons, de Lokeren, de M. le docteur Jules Rondeau, de Morlanwelz, de M. César Govaerts, à Gouy-lez-Piéton.

Je ne puis citer les noms de ces disparus sans observer avec chagrin que c'étaient des hommes qui étaient restés attachés à l'Université, bien que leur profession les eût éloignés de son influence immédiate; mais aussi que, précisément en raison de cette circonstance, ils contribuaient de la façon la plus efficace à répandre dans tout le pays le respect de l'Université de Bruxelles. Nous avons à continuer leur œuvre de propagande; ce n'est pas notre moindre tâche. M. Edouard Considérant, juge de paix à Fontaine-l'Evêque, M. Arthur De Potter, avocat; M. Célestin Delmez, ingénieur, ren-

daient à l'Union des services semblables dans le Hainaut, dans le Brabant Wallon et à Anvers.

Les membres de l'Union ont perdu un de leurs amis les plus sûrs et les plus dévoués par la mort de M. le notaire Albert Poelaert, sénateur. Je ne puis évoquer son souvenir sans émotion, parce que M. Albert Poelaert a rempli, pendant bien des années difficiles, la charge de trésorier de l'Union des Anciens Etudiants. Comment celle-ci pourrait-elle vivre ? C'est une question qu'on a dû se poser. Dans ces circonstances pénibles, la présence de M. Poelaert au Comité, comme trésorier, offrait des avantages inappréciables; mais comme il s'est toujours défendu avec modestie de toute reconnaissance en raison des services qu'il rendait, je ne veux en dire plus pour ne pas contrarier ses sentiments. Qu'il me soit permis de dire seulement que son attachement à l'œuvre et aux idées de l'Université se manifestait par des actes plus que par des paroles.

Les deuils qui ont frappé l'Université n'ont pas été moins sensibles à l'Union des Anciens Etudiants. La mort a enlevé à notre commune affection trop d'hommes qui avaient voué à l'enseignement et à la science le meilleur d'eux-mêmes : M. le docteur Jean-Baptiste Crocq, M. le docteur Victor Jacques, M. le docteur Antoine Depage, M. le docteur Jean Massart. Il semble que la mort se soit acharnée à priver la Faculté de médecine des esprits les plus éclairés qui en faisaient l'honneur. L'étude était leur passion et ils avaient la passion, plus rare, d'en faire profiter leurs élèves. Pour tous ceux qui ont combattu pendant la guerre et qui risquaient d'un jour à l'autre la blessure qui pouvait les tuer ou les mutiler pour le restant de leurs jours, le nom du docteur Depage représentait presque un aspect de la Providence; et je ne crains pas de dire que l'admirable organisation qu'il avait introduite dans l'hôpital de l'« Océan », la pléiade de chirurgiens qu'il avait formés à son école, étaient un des éléments de la confiance et du courage des troupes belges pendant les plus durs combats.

M. Massart a laissé un nom qui symbolise presque la poésie de la science; ses travaux étaient des actes de foi; ses élèves n'étaient pas des étudiants, mais des prosélytes. L'Union des Anciens Etudiants a connu, dans mainte circonstance, ce que pouvait être sa délicatesse de cœur et à quelle élévation peut atteindre le désintéressement d'un savant. Nous avons toujours admiré ceux qui voyaient dans la science, plus que la connaissance, c'est-à-dire l'œuvre d'abnégation où la personnalité s'efface devant l'intérêt supérieur de la pensée et de l'idéal.

La Faculté de philosophie et lettres a vu disparaître un des esprits les plus éclairés qu'elle eût possédé. M. Goblet d'Alviella

avait porté, dans les recherches scientifiques sur l'histoire des religions auxquelles il s'était adonné, la liberté, l'impartialité et la largeur de vues dont s'honore l'enseignement de l'Université de Bruxelles. Aucune science ne réclamait plus les qualités dont il faisait preuve.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les noms que je viens de rappeler nous enseignent notre devoir : ne manquons jamais une occasion de faire progresser notre œuvre ; cherchons les occasions ; tâchons chaque année d'ajouter un succès, même minime, aux acquisitions précédentes et préparons la voie à des réalisations nouvelles.

Pendant l'année académique écoulée, le Conseil d'administration de l'Union s'est efforcé d'améliorer les institutions existantes et de les faire bénéficier, dans la mesure du possible, de l'accroissement régulier de votre influence. Les bourses d'études, la première de vos préoccupations, ont été majorées et, même, des avantages ont été accordés aux étudiants de province pour les couvrir, en partie, de leurs frais de déplacement. Toutefois, cette façon de procéder n'est encore qu'une tentative, et il faudra plusieurs années pour en apprécier les résultats. Cette année, le Comité pourra tenir compte d'un appoint nouveau, des plus appréciables, dans l'attribution de ses subsides aux étudiants : c'est que l'Université autorise l'Union à attribuer à 10 étudiants (au lieu de 3 [précédemment]), le bénéfice de la fréquentation gratuite des cours. Grâce à cette libéralité, qui est une preuve nouvelle de la confiance que l'Université met dans votre action, le Comité pourra répartir avec plus de liberté les sommes dont il dispose pour l'œuvre des bourses d'études. A celle-ci, le Comité a adjoint un service, créé tout nouvellement, de *prêts* destinés à l'achat de livres. Contrairement aux bourses d'études, qui ne sont recouvrables que lorsque l'étudiant se trouve en mesure d'acquitter sa dette, ce qui ne se produit jamais dans nombre de cas, et de toute façon, toujours très tard, les prêts pour achat de livres, seront exigibles dans des délais relativement courts. Ils servent principalement à faciliter l'achat d'ouvrages coûteux, aux étudiants peu fortunés, qui se trouvent au début de l'année académique dans l'impossibilité de faire, en une fois, un décaissement considérable.

Je ne puis vous donner aucun résultat, puisque nous venons de commencer et qu'il faudra plusieurs années pour que ce service donne son plein rendement. Mais voici comment nous pensons opérer : à la demande de l'étudiant, l'Union achète elle-même aux

meilleures conditions l'ouvrage demandé et le remet en mains propres. De cette façon le Comité exercera un contrôle aisé sur l'usage des fonds utilisés par le service des prêts.

Pour terminer immédiatement ce qui est relatif aux intérêts des étudiants, je vous signale que l'exploitation de la Maison des Etudiants donne des résultats excellents, grâce à l'œil vigilant de M. Marlier, commissaire de la coopérative. Aussi est-ce avec la satisfaction d'aider une œuvre d'avenir que le Comité a voulu, par un subside exceptionnel, décharger la Maison des Etudiants de certaines dettes anciennes, résultat des tâtonnements des premières années. Je dis que la Maison des Etudiants est une œuvre d'avenir. Elle est corrélative à celle de nos bourses d'études, elle sera couronnée par la création du Home des Etudiants au Solbosch. Ces réalisations se tiennent par une idée commune; idée si noblement exprimée par M. Ernest Solvay : il faut que tous ceux qui le méritent par leur intelligence soient égaux pour aborder les carrières supérieures qui requièrent leurs facultés. Heureusement les plus grands espoirs sont permis aux partisans de cette idée, car la souscription ouverte par l'Union, voici deux ans, à la requête de M. Herbert Hoover et de la C. R. B. Educational Foundation, est bien près d'être entièrement couverte, puisqu'elle atteint 910,000 francs souscrits par 825 membres.

L'Union disposait d'un délai de trois ans pour réussir. L'année qui reste à courir verra donc, à coup sûr, la réussite de son effort.

Je vous avais entretenus l'an dernier de l'utilité qu'il y aurait, au point de vue de la propagande universitaire, à favoriser les conférences universitaires dans toutes les parties du pays. Une œuvre méritoire, extrêmement utile, que vous connaissez tous, était réalisée par l'Extension de l'Université libre de Bruxelles. Il fallait que les professeurs qui la dirigeaient fissent preuve d'une réelle abnégation pour en assurer le succès au travers des difficultés sans nombre qui résultent de l'indifférence du public et de la cherté des communications. L'Union des Anciens Etudiants s'intéresse, depuis cette année, directement aux conférences de l'Extension de l'Université libre. Celle-ci recevra un subside approprié à ses besoins qui lui permettra de faire revivre, peu à peu, d'anciens centres de conférences, abandonnés à cause de la dureté des temps, et, en revanche, elle participera directement à la propagande que l'Union s'efforce de faire en faveur de l'Université. Encore une fois, le résultat de cette action commune ne sera appréciable que dans quelques années, mais nous ne craignons pas de dire que nous préférons nous attacher à des œuvres de longue durée, parce qu'elles sont la preuve de la stabilité de votre Association et de

votre confiance dans son accroissement. Le succès incontestable rencontré par la *Revue de l'Université*, son développement (elle est imprimée à 2,700 exemplaires) est la preuve parlante de l'intérêt qu'il y a à accorder entre elles les manifestations de la vie universitaire. Vous savez que l'Union est toute désignée pour servir de liaison entre elles, sans enlever à aucune son autonomie. J'ai, d'ailleurs, l'espoir que votre association pourra, dans quelque temps, étendre son influence même à l'étranger, chez des alliés qui ont toujours manifesté une vive sympathie pour l'Université de Bruxelles et chez qui les Belges sont toujours bien accueillis. En effet, nous sommes en rapport, depuis peu de temps, avec une association puissante d'étudiants et anciens étudiants roumains, qui considère l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles comme un des organismes les plus qualifiés pour participer aux grands courants intellectuels qui se développent entre les milieux universitaires des pays latins. J'ai à peine besoin d'insister sur l'utilité de cette vaste conception; toute question d'intérêt intellectuel et universitaire est nôtre, et ce n'est pas, certes à nous, que personne pourra jamais reprocher de s'être limité à des conceptions étroites, à un esprit de particularisme mesquin, lorsqu'il s'agit de favoriser le succès des idées généreuses. J'espère que, dans le courant de cette année académique, des bases de relations amicales pourront être établies en vue de la défense d'intérêts communs.

Le succès à l'étranger de l'influence de l'Université de Bruxelles, n'est pas indifférent à la réalisation d'une œuvre qui, malheureusement, ne prend pas le développement qu'elle mérite. C'est celle, toujours à l'état embryonnaire, de la recherche des situations pour les étudiants sortant de Bruxelles. Lorsque des situations nous sont signalées, nous ne pouvons atteindre assez de candidats pour donner satisfaction aux demandes; l'inverse est tout aussi vrai et je dois avouer que je ne vois pas la possibilité d'étendre notre activité dans ce sens, du moins dans l'état actuel de notre organisation. Pourtant le problème devient de plus en plus angoissant, car les professions qui requièrent des diplômes universitaires sont d'un accès difficile et l'on peut craindre que d'excellents esprits s'en détournent de peur de n'y trouver que des déboires. Il faudrait presque, sans adopter naturellement les procédés existant pour des métiers, considérer la possibilité d'une certaine orientation professionnelle universitaire. Je ne veux pas me prononcer sur la possibilité de résoudre le problème, mais il est incontestable que nous n'aboutirons jamais à rien, si nous ne pouvons nous organiser mieux que nous le sommes. Il faut une continuité d'effort dans l'administration des œuvres de l'Union, que des personnes de bonne volonté, mais surchargées de besogne par l'exercice de leur

profession, ne peuvent fournir. Je ne sais si cette idée vous agréera, mais je pense que l'Union devra faire le sacrifice nécessaire pour constituer un bureau permanent, où se rencontreront, avec sa propre activité, celles des œuvres qui ont fait accord avec l'Union et qui manquent bien souvent pour se développer (c'est le cas de l'Extension de l'Université libre) d'une organisation matérielle.

Vous trouverez, comme moi, absurde de voir des professeurs d'université, absorbés par leurs travaux et leurs cours, passer des soirées entières à écrire, à la main, de nombreuses lettres qu'une personne douée d'une certaine initiative pourrait rédiger rapidement et reproduire par des moyens mécaniques. C'est cependant ce qui se passe. Je ne crois pas qu'un sacrifice réalisé dans ce sens soit un vrai sacrifice, mais au contraire un élément considérable de succès pour l'avenir.

N'oubliez pas que l'Union compte actuellement plus de 2,200 membres, grâce à l'accord qu'elle a conclu avec l'Association des Ingénieurs sortant de l'Université de Bruxelles et que ce nombre sera prochainement accru dans une belle proportion, grâce à l'accord qui est sur le point de se réaliser (il n'y a plus qu'une question de forme à résoudre) avec l'Association des Ingénieurs Commerciaux sortis de l'Ecole de Commerce. Nous devrions être encore beaucoup plus nombreux, mais pour y parvenir nous devons *harceler* nos amis, même ceux qui affectent pour l'Université la plus vive sympathie. C'est un grand travail, de plus en plus grand; il arrive un moment où il demande tous les efforts de quelqu'un qui s'y attache exclusivement.

MESDAMES, MESSIEURS,

J'espère que l'activité du Comité de l'Union aura votre précieuse approbation et que ses projets pour l'avenir auront votre sympathie.

Sans vouloir enfreindre les lois de la modestie je pense que vous avez lieu d'espérer dans l'accroissement de votre influence.

Les membres de l'Union des Anciens Etudiants sont tous très attachés à l'Université, à ses idées, à ses progrès : cet attachement s'est exprimé par des actes, par des sacrifices et j'espère qu'il en sera toujours ainsi parce que votre effort aura toujours de nouveaux sujets de préoccupations qui réclameront de nouveaux actes et de nouveaux sacrifices. Il en est de l'affection pour l'Université un peu comme il en est du patriotisme; il existe deux façons de le prouver : la première, c'est par des discours, c'est la plus fréquente; l'autre, c'est par un don de soi, elle est plus rare. Il est presque superflu de dire que c'est de la deuxième méthode que nous faisons le plus de cas.

Le Secrétaire,
MARCEL VAUTHIER.

ANNEXE 2.

Rapport du Trésorier de l'Union
Compte de l'exercice clôturé le 30 septembre 1925

Recettes :

1. Excédent de l'exercice précédent	fr.	17,919.40
2. Cotisations :		
Membre à vie	fr.	500.00
Membres effectifs		35,352.00
Membres A. I. Br. 1922-23	fr.	2,000
1923-24		2,000
		<hr/>
		4,000.00
		<hr/>
		39,852.22
3. Remboursements effectués par d'anciens boursiers.		1,300.00
4. Intérêts du portefeuille et divers		1,434.97
		<hr/>
		Total des recettes, fr. 60,506.59

Dépenses :

1. Achats de titres	fr.	435.65
2. Allocations de bourses d'études		9,000.00
3. Allocation à la <i>Revue de l'Université</i>		17,000.00
4. Allocation à la Maison des Etudiants		5,000.00
5. Subsidés aux cercles d'étudiants		2,100.00
6. Participation aux fêtes universitaires		4,500.00
7. Frais de propagande		1,325.00
8. Publications et imprimés		5,070.20
9. Frais d'administration et frais de banque		2,333.15
		<hr/>
		Total des dépenses. . . 46,764.00

Excédent d'actif disponible au 30 septembre 1925 représenté par :

En compte courant à la Banque de Bruxelles	fr.	11,430.92
Compte chèques postaux		1,707.92
Espèces en caisse		603.75
		<hr/>
		Total. . . 13,742.59

Budget de l'exercice 1925-1926.

Recettes :

1. Excédent de l'exercice précédent.	fr. 13,742.59
2. Cotisations	37,000.00
3. Intérêts du portefeuille et divers	1,000.00

Total des recettes prévues. 51,742.59

Dépenses :

1. Allocation de Bourses d'études	fr. 10,000.00
2. Allocation à la <i>Revue de l'Université</i>	15,000.00
3. Subsidés aux cercles d'étudiants	5,000.00
4. Publications diverses	5,000.00
5. Frais d'administration	3,000.00
6. Propagande	5,000.00
Solde disponible	8,742.59

Total des dépenses. 51,742.59

Le Trésorier,
JULES DESCAMPS.

Les Quatre=Cents :

Thucydide, Aristote et le discours pour Polystratos

PAR

EUGÈNE CAVAIGNAC

Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg (1)

Tout le monde sait quelle énorme littérature ont suscité, depuis la découverte du papyrus de Londres, les contradictions réelles ou apparentes entre Thucydide et Aristote. Je me contenterai donc de dire sur quelles considérations est basé le récit suivi que j'essaierai de donner des événements de 414. On verra suffisamment quels sont les éléments que j'emprunte à mes prédécesseurs, quels sont ceux qui me sont personnels (2).

Je considère comme acquis qu'il faut partir du récit de Thucydide. Thucydide a pu se tromper, il s'est même trompé certainement sur certains détails, mais, pour l'ensemble, son témoignage doit être préféré à celui des sources postérieures.

On sait quels sont les moments principaux qu'il met en relief:

1° Avant l'arrivée de Pisandre, un discours soigneusement médité, où l'on dispose l'opinion à la suppression des emplois salariés et au privilège politique des Cinq-Mille;

(1) Extrait d'une leçon faite à l'Université de Bruxelles, le 11 janvier 1926.

(2) Les textes essentiels qu'il faut avoir présents à l'esprit pour comprendre ce qui suit sont :

Thucydide, VIII, 65-70 ;

Aristote, Ἀθηναίων πολιτ., 29-32 ;

[Lysias], pour Polystratos, 1-2, 10-16.

J'y renvoie une fois pour toutes.

2° Après l'arrivée de Pisandre, une première assemblée où l'on élit dix commissaires pour préparer le changement de gouvernement (le chiffre est erroné) ;

3° L'assemblée de Colone, où les commissaires se bornent à autoriser toutes les propositions sur le fait de la constitution ; après quoi, on vote aussitôt la suppression des emplois salariés, puis on élit cinq présidents, qui désignent cent citoyens, qui à leur tour s'en adjoignent chacun trois autres ; et l'on décide que ces Quatre-Cents convoqueront les Cinq-Mille quand ils voudront. — L'historien a dû schématiser fortement la désignation des Quatre-Cents. Passe pour l'élection de cinq présidents. Mais la désignation des Cent suivants était déjà une opération compliquée, qui a dû être préparée d'avance dans les tribus pour pouvoir être réalisée séance tenante. Quant à la désignation des Trois-Cents autres, il me paraît probable qu'elle a été décidée en principe, sans être faite dans l'assemblée.

En effet, Thucydide nous montre ensuite :

4° Au sortir de l'assemblée, les chefs du mouvement se rendant incontinent au Conseil des Cinq-Cents, qu'ils dissolvent.

Puis il dit simplement que les Quatre-Cents s'installèrent et modifièrent la constitution. Laconisme qui peut recouvrir bien des détails, jugés secondaires par l'historien.

C'est à ce récit qu'il faut ajuster les renseignements fournis par Aristote, renseignements qu'il ne saurait plus être question de sacrifier. On sait que la constitution définitive dont il donne le texte a parfaitement fonctionné dans l'hiver 411-410 (*Inscr. Graec.*, I, 2^e éd., p. 297). Et on a démontré de façon convaincante que le texte de la constitution provisoire ne contient rien de contradictoire avec le gouvernement des Quatre-Cents, tel qu'on nous le montre fonctionnant de juin à septembre 411.

Aristote mentionne :

1° Un discours préparatoire de Mélobios, qui peut fort bien être le discours soigneusement médité dont parle Thucydide ;

2° Un décret de Pythodoros, instituant vingt commissaires à adjoindre aux dix proboules déjà existants. On reconnaît la première assemblée de Thucydide, mais avec un chiffre rectifié ;

3° Une assemblée où les trente commissaires assurent la liberté illimitée de paroles sur la constitution, puis où l'on vote :

la suppression des emplois salariés;

la reconnaissance du privilège des Cinq-Mille;

l'élection de cent *katalogeis* chargés de dresser la liste des Cinq-Mille.

C'est incontestablement l'assemblée de Colone, mais Aristote semble ne voir que l'élection des cent *katalogeis*, et ne souffle mot de la désignation des Quatre-Cents;

4° Il montre alors Cent commissaires constituants, élus par les Cinq-Mille, qui apportent les projets de constitution définitif et provisoire. Dans l'un et l'autre, les Cent ont un rôle. Dans la constitution définitive, ils sont chargés de répartir les Cinq-Mille entre les quatre sections qui doivent gouverner par roulement. Dans la constitution provisoire, ils devront, quand les Quatre-Cents passeront le pouvoir aux Cinq-Mille, les répartir également entre les sections.

Pour qu'il n'y ait aucun doute sur le vote effectif des deux projets, Aristote donne le nom du président de l'assemblée : Aristomachos.

5° Il précise que le Conseil des Cinq-Cents fut dissout le 14 Thargélion, un mois avant l'expiration légale de son mandat, et le gouvernement des Quatre-Cents organisé le 22 Thargélion.

Puis il indique, en termes généraux, que les Quatre-Cents gouvernèrent sans convoquer les Cinq-Mille.

Je considère comme certain :

1° Que les Cent de Thucydide (désignés par les cinq présidents, et qui devaient s'adjoindre trois collègues par tête), les Cent *katalogeis*, et les Cent commissaires-constituants d'Aristote, ne font qu'un seul et même groupe d'hommes;

2° Que ces Cent, avec ou sans les Trois-Cents adjoints, ont fait le coup d'État au sortir de l'assemblée du 14 Thargélion, puis ont dressé la liste des Cinq-Mille et apporté les projets votés sous la présidence d'Aristomachos le 22 Thargélion.

Ma conviction est basée sur le discours de [Lysias] pour Polystratos, dont on n'a pas, à mon gré, tiré tout le parti qu'il comporte. Il nous apprend :

1° Que Polystratos a été désigné incontestablement comme membre

des Quatre-Cents, donc dans l'assemblée de Colone; l'orateur ajoute qu'il a été désigné par les gens de sa tribu;

2° Qu'il a été élu *katalogeus*, obligé comme tel de prêter serment, et que c'est en vertu de ce serment qu'il a siégé parmi les Quatre-Cents;

3° Qu'il a siégé huit jours (exactement le temps qui va du 14 au 22 Thargélion), après quoi il a disparu d'Athènes jusqu'à la chute du régime.

Sans m'attarder davantage dans la discussion des sources, je donnerai maintenant la suite des événements, telle qu'elle m'apparaît.

Avant l'arrivée de Pisandre à Athènes, un discours, probablement prononcé par Mélobios, annonça le programme général de la révolution qu'on préparait : suppression des emplois rétribués, privilège politique des Cinq-Mille. Les meneurs du mouvement, pendant ce temps, notent d'avance les hommes sûrs qu'ils jugent pouvoir former le personnel dirigeant du nouveau régime.

Après l'arrivée de Pisandre, une première assemblée vote le décret de Pythodoros, adjoignant aux dix proboules en exercice vingt autres commissaires. La théorie est que ces Trente doivent préparer la réforme des lois (on parle même de restaurer les lois de Clithène). Mais eux savent ce qu'on attend d'eux : faire lever simplement tous les obstacles opposés par la législation en vigueur aux propositions anti-constitutionnelles.

On convoque alors l'assemblée à Colone, dans la matinée du 14 Thargélion (8 juin 411) : déjà, elle n'est guère composée que des Cinq-Mille. Les Trente font voter la liberté illimitée de parole, puis mettent aux voix la suppression des emplois rétribués et le privilège des Cinq-Mille (en spécifiant que le chiffre 5,000 est un minimum). Tout cela peut être expédié rapidement.

Vient alors le point délicat : la désignation des cent *katalogeis* qui vont être chargés de dresser la liste des Cinq-Mille. Les trente mettent aux voix la désignation de cinq présidents, très probablement Pisandre, Antiphon, Théramène, Phrynichos, et un cinquième que Thucydide et Aristote ont jugé moins important, puisqu'ils n'en parlent pas. Ces cinq proposent une liste de cent noms, dix par tribu, que les tribus adoptent. C'est ainsi que s'explique l'opposition entre Thucydide, qui

donne les Cent comme désignés par les Cinq, et Polystratos, qui se présente comme désigné par les gens de sa tribu. Polystratos, par exemple, a dû être désigné aux suffrages par Phrynichos, puisqu'il est amené à se défendre d'être son parent.

On pose ensuite, en principe, que chacun des Cent s'adjoindra trois collègues. Mais cette nouvelle élection a-t-elle été faite séance tenante? La journée s'avance, on est pressé. Il est très possible que le Conseil des Quatre-Cents n'ait été complété que les jours suivants.

Dès ce moment, en effet, les meneurs sont assez armés pour agir contre le Conseil des Cinq-Cents, qui est dissout dans l'après-midi du même jour.

Les Quatre-Cents se complètent, s'installent, mettent la main sur les organes de l'administration, mais ils ne sont investis régulièrement par les Cinq-Mille que le 22 Thargélon.

Durant ces huit jours, la grosse besogne des Cent est de fixer la liste des Cinq-Mille. Polystratos nous indique dans quelles conditions s'est faite cette besogne. Les Cinq-Mille ont été en réalité 9,000. Et ceux qui n'ont pas voulu figurer sur la liste ont trouvé, au moins chez lui, des complaisances. Mais enfin, on a pu soumettre aux Cinq-Mille, le 22, les projets de constitution.

La constitution définitive est considérée généralement, avec raison, je crois, comme l'œuvre de Thérémène. On sait que le trait fondamental du projet est la répartition du « pays légal » en quatre sections, qui se relaieront au gouvernement. Quant au projet provisoire, il consistait simplement à régulariser le gouvernement des Quatre-Cents, tel qu'il fonctionnait déjà. *Le maintien de ce gouvernement provisoire était justifié par la nécessité d'organiser les quatre sections, travail qui pouvait être présenté, très plausiblement, comme assez long et minutieux.*

Les Quatre-Cents ont donc été confirmés par les Cinq-Mille, sous la présidence d'Aristomachos, le 22 Thargélon. Thucydide est très excusable d'avoir considéré comme sans importance cette formalité. Mais c'est alors seulement qu'ont pu être prises certaines mesures comme les nominations de fonctionnaires. C'est alors, par exemple, que Polystratos a été désigné comme délégué à Erétrie.

Quant à l'organisation des quatre sections, ceux des Quatre-Cents qui, comme Antiphon, prétendaient se maintenir au pouvoir, ont

manœuvré pour la laisser tomber. Mais d'autres, comme Théramène, la prenaient au sérieux. C'est sur ce point exactement, et non sur la désignation des Cinq-Mille, qui avaient déjà été désignés et avaient fonctionné une fois, — c'est sur ce point que s'est faite la scission qui a abouti, en septembre 411, à la chute des Quatre-Cents. Au moins à ce moment, l'organisation des sections a dû être terminée, puisque, encore une fois, nous savons pertinemment que la constitution de Théramène a fonctionné quelque temps.

Impressions d'Amérique (1)

PAR

PAUL DE REUL

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Invité, après d'autres favorisés de la C. R. B. Educational Foundation, à vous raconter ma tournée de conférences, je voudrais ne pas revenir sur ce qu'ont dit mes devanciers.

Je n'étudierai donc pas à fond les universités américaines et parlerai en touriste plutôt qu'en professeur. Je serai franchement superficiel, mais ne dirai que ce que j'ai vu.

J'ai eu la bonne fortune de traverser l'Amérique du Nord, d'abord en largeur, de New-York à San-Francisco, puis en longueur, jusqu'au Golfe du Mexique et suis revenu par la Nouvelle-Orléans.

Un tel périple est excellent pour enfoncer dans l'esprit certaines vérités élémentaires qui au contact de la réalité vivante cessent de paraître banales. On saisit, d'expérience directe, l'unité géographique de ce pays qui a le privilège d'être un continent ou peu s'en faut, un bloc massif entre deux océans.

On comprend aussi que l'immensité des mêmes aspects géographiques devait inciter les habitants à voir grand, à se lancer en d'immenses entreprises. Ce n'est pas qu'il n'y ait des aspects divers, mais chacun s'étend sur des milliers de kilomètres.

Ces plaines hérissées de graminées fauves qu'on appelle des prairies sont devenues, de Chicago jusqu'au lac Salé, un seul champ de maïs qui dure un jour et demi pour le voyageur en express.

Ces forêts et surtout ces régions déboisées expliquent les maisons

(1) Conférence faite à la Fondation Universitaire, le 27 mars 1926.

en bois (*frame buildings*) qui couvrent l'étendue. Elles expliquent aussi le *lumber millionaire*, ou marchand de bois dont la fortune ligneuse est devenue parfois une galerie de tableaux.

Une seconde vérité élémentaire c'est qu'une fois débarqué sur ce continent vierge, on ne pouvait rester sur le bord; il fallait absorber tout le morceau, joindre les deux océans et pour cela, jeter cette digue de 40 kilomètres sur le lac Salé, lancer des ponts sur des fleuves ou des bras de mer et quand ceux-ci devenaient trop larges, embarquer les trains eux-mêmes sur les *ferry-boats* ou transbordeurs qui sont une spécialité du pays.

Il fallait, en un mot, construire ces lignes transcontinentales dont la première, achevée en 1869, excite l'enthousiasme de Walt Whitman dans son poème : *Passage vers l'Inde*.

Mais Walt Whitman n'avait pas fait le voyage. Il n'avait pas pris ce train qui nage et qui monte en bateau, qui glisse pendant une heure le long des flots huileux de cette autre mer Morte, le lac Salé; qui croise des trains jaunes d'un kilomètre, chargés des fruits de la Californie; qui se rompt en plusieurs tronçons et s'embarque, ainsi divisé, sur le Sacramento, puis une seconde fois, à la dernière étape, sur la baie de San Francisco.

J'ai subi le même transfert à Bâton-Rouge, en Louisiane, sur le Mississipi, car le bloc immense est animé dans toutes ces parties. On y voyage avec une étonnante facilité.

J'ai vu des hommes d'affaires qui traversent le continent tous les mois et rencontré par hasard au Grand Canyon des amis de Chicago.

Mais parfois l'Américain aspire à changer de pays. Or, il ne peut le faire (M. de la Palisse l'eût dit avant moi) qu'en changeant de continent. Et ceci encore le porte à voir grand. L'Anglais passe la Manche pour aller en vacances; l'Américain passe l'Atlantique ou le Pacifique.

Non seulement ils vont en Europe, y retournent tous les ans, mais ils vont au Japon, à Honolulu, aux Philippines où ils sont chez eux. Plusieurs connaissent notre Congo mieux que nous. Sur mon bateau d'aller se trouvaient la fille d'un chasseur qui a donné deux gorilles au Jardin zoologique d'Anvers et un jeune journaliste qui, avec mainte genuflexion, m'a félicité sur *ma* belle colonie : il me prenait pour un ministre belge inscrit sur la liste du *Lapland* mais qui ne s'était point embarqué ! A Chicago, nouveaux-« Congolais ». Un des

meilleurs avocats de la ville, sa femme exquise et lettrée qui tue des lions sans jactance, leur petite fille, la gouvernante, un de leurs amis, juriste, ne parlent que du Parc Albert, du Ruanda, de l'Urundi et avec une admiration motivée, d'un de nos hauts fonctionnaires, M. Marzorati. A ce groupe appartient M. Akeley, sculpteur, chasseur et empaillleur de génie : ses Eléphants d'Afrique, la trompe horizontalement dressée, au Musée d'Histoire naturelle de New-York, sont une œuvre d'art.

Une dernière vérité banale que mon voyage circulaire fait toucher du doigt, c'est la diversité des races aux Etats-Unis. Dans les longues voitures du *subway* à New-York, les passagers lisent des journaux en dix langues différentes et notamment en lettres arabes. A Chicago, dans un restaurant, je demande aux garçons : qu'êtes-vous ? Chinois ? Japonais ? Ils répondent : *Philippinos*. Les boutiquiers parlent entre eux *yiddish* et au client, un anglais allemand, hollandais ou slave. Le Grand Boulevard, que mon vieux Baedeker appelle une rue élégante, est devenu en vingt ans la *Ceinture noire* et, par conséquent, déserté par les Blancs. Le Middle West est plein de Scandinaves. San-Francisco possède 70,000 Italiens, 20,000 Chinois, 10,000 Japonais. Autour de Santa Fé (Nouveau-Mexique), je tombe dans les Indiens. Cette prétendue « race rouge » des manuels de géographie est parfaitement jaune et certainement venue d'Asie, par les îles Aléoutiennes. Délicieusement pittoresques, ils habitent des *pueblos* de petites maisons en *adobe* ou boue séché, à toit plat, sans escaliers. Ces masures sont parfois superposées, en château de cartes. Tout le village ne forme qu'une maison : c'est l'« unanimisme » du poète Jules Romains.

Au Texas, devant les bungalows, rire aux dents blanches des négresse lippues, en chapeau de paille et cotonnade. A la Nouvelle-Orléans, il y a tant de nègres que leur teint boueux reste à jamais associé dans ma mémoire à la boue des rues dans cette ville humide, torride et emmoustiquée, mais non dépourvue d'un vieux charme créole.

Quand on a vu tout cela, on « réalise » que les Etats-Unis sont le seul Empire qui depuis l'Empire romain ait pu faire vivre en paix sous les mêmes lois des gens qui parlent soixante langues et professent trois cents religions différentes. On conçoit l'orgueil national

américain, on comprend la grandeur de cette démocratie humanitaire qui ne demandait compte à personne de ses antécédents, qui permettait à tout homme de faire sa vie ou de la refaire. On comprend l'idéal de Walt Whitman qui reste le seul poète épique du Nouveau-Monde.

Seulement, cet idéal est un peu entamé par le plus récent événement de l'histoire d'Amérique, l'*Immigration Act* de 1924 qui ramène l'immigration d'un million à deux cent mille, favorise en fait les Allemands et les Scandinaves, exclut radicalement Chinois et Japonais, réduit les Italiens de 42,000 à 3,800; les Russes, de 24,000 à 2,000; les Polonais, de 30,000 à 5,000.

Je ne songe nullement à critiquer cette loi. Je suppose qu'elle est sage et que beaucoup d'éléments ne parvenaient pas à se fondre au creuset national. On peut trouver une grandeur dans cette volonté d'un peuple qui entend rester avant tout germanique et protestant.

Il y a, dès à présent, assez de mélange pour que l'Amérique soit autre chose qu'une seconde Angleterre, présidentielle ou républicaine. Ce mélange pourrait lui donner un jour ce que l'Angleterre n'a pas : de grands musiciens par exemple, ou des sculpteurs.

Il n'en est pas moins vrai que l'Amérique d'aujourd'hui n'est plus autant que hier le pays des *camerados*, la terre légendaire où la statue de la Liberté levait sa torche vers les déshérités.

Il n'est pas vrai que là, plus qu'ailleurs, un homme en vaille un autre.

Je trouve des préjugés de races. Un antisémitisme généralisé (Ford en tête) qui va jusqu'à limiter, dans certaines universités, le nombre des étudiants juifs par des dispositions qui rappellent un peu le *numerus clausus* de certains pays d'Europe. Des préventions contre les Italiens, contre les catholiques. Je n'entrerais pas dans la question nègre mais comme je veux être sincère, je dois dire un mot d'un scandale qui diminue, je le reconnais, mais qui n'excite pas l'indignation qu'il mérite. Dans le Sud, on excuse parfois le lynch en disant qu'il faut terroriser les noirs pour protéger les femmes blanches. Phrase toute faite. J'ai vu les statistiques et noté que le crime appelé *rape* est en minorité. De toutes les statistiques, la plus consolante est celle du *New York Times* du 1^{er} janvier dernier. Il n'y aurait eu, en

1925, que 16 nègres lynchés, 4, pour *rape*. Seulement, parmi les 16, 2 ont été brûlés vifs par la foule. C'est une tache sur l'écusson.

A part les préjugés de race, il y a, comme chez nous, des préjugés bourgeois, des distinctions de caste. Dans chaque ville on vous montre « les demeures de l'aristocratie ». Cette aristocratie voudrait bien être autre chose qu'une ploutocratie. Elle se cherche des ancêtres. On s'occupe de généalogie, dans les journaux de Boston par exemple et j'ai vu un *Book of American Genealogy* qui vaut le *Peerage* ou le *Gotha*.

Qu'un homme s'appelle Sully, il arrivera facilement à se persuader qu'il descend du ministre d'Henri IV. Croyez que je ne charge point. Mais ceci a son bon côté : l'argent compte moins qu'on ne pense. Un milliardaire dont le grand-père était malhonnête ou de profession par trop inélégante, aura peut-être plus de peine que chez nous à se faire accepter par « la bonne Société ».

Maintenant que j'ai relevé quelques faiblesses, laissez-moi vous dire ce que j'aime et admire en Amérique.

Par exemple, j'aime la simplicité, le naturel, l'absence de pose et de cette pose moins démonstrative et comme invertie qui s'appelle ailleurs *self-consciousness*. J'apprécie la franchise et la cordialité des relations entre hommes et femmes qui tient surtout, je crois, à l'extrême correction des hommes. Il se peut que certaines femmes en abusent et les mettent à l'épreuve. J'ai vu des étudiants et des étudiantes rentrer chez eux en vacance par les mêmes wagons-lits, sans que personne se permit la moindre *farce* de goût douteux. Nul ne s'étonne de voir des jeunes filles, à la campagne, sur les bateaux, en costumes de boy-scout et les genoux nus. La dame sexagénaire qui les accompagne ferait mieux pourtant d'éviter ce costume...

Et, pourquoi m'en cacher, j'admire la richesse américaine; non pas en elle-même, mais pour la miraculeuse facilité qu'a cette richesse à se convertir en valeurs morales ou intellectuelles : musées, universités, instituts pour les aveugles ou les sourds-muets, œuvres sociales.

J'aime le luxe américain parce que c'est un luxe généralisé, parce que malgré des fortunes fabuleuses, les différences qu'entraîne la richesse sont tout de même moins sensibles qu'ailleurs. Plus de gens paraissent heureux et à l'aise. De simples ouvriers, on l'a dit, connaissent la « Ford », le cinéma, la crème à la glace et souvent la salle

de bains. En trois mois, je n'ai jamais aperçu un mendiant, ni une femme en train de se vendre; j'ai rencontré en tout deux personnes déguenillées; j'ai assisté à une distribution de soupe à des pauvres de New-York : ils avaient des vêtements convenables, qu'on leur avait donnés.

Le luxe américain n'est pas orienté comme le nôtre. Il n'est point dans la nourriture. Les dîners dans le monde sont bien plus simples que chez nous. Je ne dirai pas qu'ils sont meilleurs, du moins, cela dépend des goûts. Mes hôtes doivent trouver bizarre que je n'apprécie pas leurs friandises, telles que poires cuites au sucre et au fromage, ananas à la mayonnaise. Leur alimentation est le contre-pied de la nôtre. Nous avons la phobie des microbes, ils ont la manie des vitamines. Ils boivent et mangent des crudités du matin au soir. Ils ne s'en portent pas plus mal : que la médecine se débrouille ! La simplicité des dîners provient en partie de ce qu'il n'y a pas de vins. Vous m'interviewez sur la *Prohibition* ? Comme je n'ai fréquenté que des gens intelligents, je n'ai vu que des adversaires de la loi dans son exagération actuelle. Ils m'ont démontré que les résultats économiques sont bons, les résultats moraux assez mauvais et que, à Chicago et ailleurs, la criminalité a augmenté. Mes intelligents amis fraudent peu d'ailleurs et pas pour du vin. Ils me mènent au club, ouvrent un petit coffre-fort personnel, où l'on voit des bouteilles d'alcool et me disent : « Nous les avions avant la loi. » Je réponds, comme le roi dans la comédie de Flers et Caillavet : « Gardez ! » par quoi je vise non le cocktail, mais les excuses.

Le luxe n'est donc pas dans le manger et le boire. Où est-il ? Dans la maison, le chauffage, les bains, la sacro-sainte plomberie ; dans l'auto ; beaucoup dans le vêtement.

La première chose qui m'a frappé en débarquant à New-York c'est que tous les débardeurs avaient des gants. Et les filles de magasins (nos *midinettes*) ont souvent des pelisses.

Mais le plus beau luxe américain, c'est la propreté. J'en pourrais donner vingt exemples, je n'en citerai que deux : le luxe de linge et les gares de chemin de fer. Non ! vous ne vous figurez pas la candeur immaculée des vestes et des blouses des coiffeurs, des coiffeuses, des serveurs, des serveuses ; les fourreaux de soie blanche de mesdames les manucures auxquelles de graves hommes d'affaires abandonnent

leurs doigts, tandis que les pieds vont au nègre cireur et la face au masseur. Mais ils gardent un œil libre pour la manucure!

Dans les hôtels, on change les draps tous les jours, pour le même voyageur. Il est entendu qu'une serviette, de bouche ou de toilette, ne sert qu'une fois. On m'a dit un jour que j'avais de l'esprit : je raconte que chez nous, dans certains endroits, on voit un long essuie-mains cyclique, roulant autour d'un bâton et auquel des centaines de mains se frottent pendant huit jours, quinze jours, un mois. L'on se tord, et l'on croit que j'ai de l'esprit !

Cette exquise propreté n'est nulle part plus resplendissante que dans les gares et ce qui touche au chemin de fer. Toutes les gares sont aussi nettes et bien tenues que chez nous l'intérieur des grandes banques, disons la *Société Générale*. On y trouve ce qu'on veut : barbiers, salles de lecture, éblouissantes drogueries-limonaderies qui remplacent les anciens *saloons* ou *bars*. Parfois même, comme à Chicago, l'on y trouve des *nurseries* où les mères, venues du dehors faire leurs courses en ville, déposent leurs enfants entre les mains d'aimables nurses, miracles de toile blanche et de fraîcheur. Cela aussi, c'est de la civilisation, et plus que matérielle !

La propreté triomphe à la *Grand Terminal Station* de New-York, mais ceci va m'entraîner à une digression architecturale. Cette gare est l'œuvre de Whitney Warren, qu'on a chargé récemment de construire la Bibliothèque de l'Université de Louvain. A New-York, affranchi de tout style traditionnel, il a été vraiment créateur. Cette gare qui communique directement, par des couloirs de marbres bordés de brillants étalages, par des escaliers, des ascenseurs, avec trois ou quatre *Palace Hotels*, avec le Club de l'Université de Yale, avec des salles d'expositions artistiques, est un refuge, un chemin de traverse pour les piétons, une oasis dans la furieuse circulation des rues. C'est le cœur d'une partie de la ville, un des beaux monuments de New-York et le chef-d'œuvre des gares. Trente mille personnes se meuvent parfois sans se bousculer dans la salle des pas perdus, comme si une influence apaisante coulait de ces vastes surfaces de marbre monochrome et poli, de ces lignes simples atténuant la richesse des matériaux.

Des piliers en pierre d'un ton doré portent à une hauteur imposante un plafond peint, légèrement voûté qui représente le ciel étoilé.

Quand on entre le soir, par un des bas-côtés, c'est bien le ciel nocturne qu'on croit voir, entre deux piliers, se perdre là-haut.

J'arpentais, pour le plaisir, cet immense parquet de marbre sans un papier qui traîne, presque sans bouts de cigarettes, — sans fumée, car les trains sont électrifiés dans New-York sur une longueur de quarante kilomètres; — presque sans bruit, car la salle est isolée des trains par une ligne de portes basses qui forment cimaise.

Un sentiment de quiétude et de sérénité vous enveloppe, un sentiment poétique en rapport avec le génie des gares.

Voici, dit-on, le plus beau temple offert à la locomotion. Voici vraiment l'Invitation au voyage :

*Là, tout n'est qu'ordre et beauté,
Luxe, calme et volupté.*

Acceptez l'invitation. Le charme continue. Devant la gare, au saut du taxi, les *Red Caps* ou commissionnaires, providence du voyageur, religieux du Mont Saint-Bernard devenus nègres et casquettés de rouge, s'avancent, vous accueillent avec un bon sourire d'infirmiers, saisissent vos valises, vous mènent aux guichets, regardent votre coupon et ne vous abandonnent qu'au pied du Pullman à un nouveau nègre casquetté de noir et blanc des pieds à la tête, exclusivement.

Le *Sunset Express* vous attend. Six Pullman-cars, plus un wagon-restaurant, un wagon-fumoir ou club avec des journaux et à l'arrière, un « car d'observation » tout en glaces et transparent. Tandis que les rues de New-York n'ont que des numéros, ces voitures ont des noms assez coquets : Adélaïde, Elisabeth ou Aglaé. Elles sont d'apparence cossues, vêtues d'acier, ripoliné gris-perle, et leurs portes retombent onctueusement, comme celles des coffres forts.

A l'intérieur, un tapis moëlleux sépare deux rangées de fauteuils tournants disposées en longueur, de sorte que tout voyageur a un coin.

Le *Sunset* s'engloutit sous la ville, émerge au-dessus de la Haarlem River et court ensuite au niveau de l'Hudson chargé de navires qui tantôt s'étale en lac, tantôt se serre et gonfle ses vagues entre des falaises, comme un Rhin maritime.

Par-dessus les taches fauves de l'automne et les plaques de neige tombée la nuit, le ciel rayonne d'un bleu qui ne rappelle rien de connu.

Voici Poughkeepsie, station pour Vassar, célèbre collège des femmes. Ici dévalent en tumulte les jeunes filles élégantes et court-vêtues qui emplissaient d'un bruit de volière et encombraient à l'excès la plate-forme d'arrière sans que le contrôleur osât rien leur dire, car en Amérique, on n'ennuie pas la jeunesse.

Voici Westpoint, forteresse à la manière du Vieux Monde surplombant l'Hudson, où Edgar Poe commença des études militaires.

Le contrôleur commence sa tournée. Il porte une casquette de soie noire très haute, à visière très inclinée. Il est vêtu de noir impeccable, avec plaque d'or et suivi d'un accolyte à plaque d'argent. Il a une face glabre d'ecclésiastique et le nez d'un empereur romain. La dignité de cet homme quand il passe, récoltant les billets qu'il ira contrôler à loisir, ne peut se comparer (j'en demande pardon) qu'à l'onction d'un évêque, un jour de confirmation.

L'Hudson continue de dérouler le long des glaces son ruban qu'inclendie maintenant le soleil couchant. Le *Sunset Express* approche de sa destination. On débarque selon les rites. Le nègre du Pullman qui n'a cessé de braquer son *vacuum cleaner* partout où il apercevait une poussière, vous époussette avec une vraie brosse, retire votre chapeau d'une remise en papier de soie; prend une à une les valises, les range sur la plate-forme, les tend aux *Casquettes Rouges* du quai d'arrivée et alors seulement, abaisse pour les voyageurs le marche-pied mobile, peint en jaune, qui est le signe de noblesse du Pullman.

Ce nègre et ce marche-pied manquent aux voitures ordinaires qui, très confortable, correspondent à nos secondes : car il n'y a point de troisièmes.

Quelles impressions de nature ai-je recueillies dans ces confortables randonnées ?

D'abord, quelque chose nous manque. Le paysage rural à la manière de chez nous, nos petits sentiers, nos chemins qui serpentent. C'est qu'il faut des siècles, et des pas innombrables, pour tracer nos petits sentiers. Une route en asphalte, sans ornières, est une route sans âme.

Vous ne trouverez pas non plus nos villages serrés autour d'un

clocher et d'un château et vous auriez tort de les chercher, puisqu'ils remontent au régime féodal.

Dans la vallée du Connecticut, en Nouvelle Angleterre, il y a de jolies bourgades où des maisons clairsemées se mêlent aux allées d'ormes. Ce ne sont pas nos villages de paysans et d'ailleurs, ce mot n'a pas de sens ici. On ne trouve que des fermiers industriels, avec leurs ouvriers, campés dans des fermes en bois qui dans l'Est sont souvent flanquées d'un cylindre turriforme où *silo*. On verse par au-dessus le maïs, nourriture du bétail qui va peu en pâture.

En Californie, un contraste remarquable : en haut, des montagnes pelées, arides et brunes; en bas, les plus beaux arbres du monde, palmiers, sveltes eucalyptus, chênes et genévriers aux bras tordus, poivriers qui sèment leurs perles d'un rose foncé. Tous ces arbres sont si gros qu'on a peine à les reconnaître. De même, les saules du lac Erié. Au Mont Tamapaïs, en face de San-Francisco, le haut n'a que des arbustes glauques, aux tiges rouges, aux noms espagnols, mais le bas offre une réserve d'énormes *Redwood* ou *Sequoias sempervirens*.

Comme végétation, la Californie surpasse de beaucoup le rivage méditerranéen. Mais ici encore manquent les vieux villages qui font corps avec le site. Les maisons n'ajoutent rien, au contraire. J'en veux surtout aux *service stations* ou stations auxiliaires d'automobiles, établies le long des routes par trois, quatre d'affilée. Réclames de compagnies d'automobile et de « gazoline ». Figurez-vous des rangs de pompes à essence bariolées de vermillon, d'or, de bleu cru, comme nos baraques à friture. Ces fausses colonnades font semblant de supporter la corniche d'un atelier de réparations mécaniques, muni d'installations pour messieurs et pour dames. Certaines *stations* s'inspirent des temples grecs : sous le fronton, les pompes imitent des colonnes doriques !

En Californie, la culture est trop perfectionnée pour un amant de la nature. Il est beau de voir trois mille orangers tendant leurs fruits d'or. Il est moins beau (bien que beau dans son genre) de voir à côté de chaque oranger un petit calorifère à pétrole dont les fumigations le protégeront aux jours de gelée.

C'est pourquoi l'on a créé les parcs nationaux. Je regrette qu'on n'ait pas promu à ce titre, il y a cinquante ans, les chutes du Niagara. Trop de tramways, d'usines, de boutiques, surtout sur la rive cana-

dienne, autour de ces fameuses chutes. N'empêche qu'on n'oubliera jamais quand on l'a vu une fois, le moment où tout un lac se casse en éclats vert-bouteille qui tournoient et disparaissent dans le nuage blanc de leur propre poussière.

J'ai vu deux des parcs nationaux : le *Grand Canyon du Colorado* et la *Yosemite Valley*. Le Grand Canyon n'est pas un simple défilé. On arrive par le haut et l'on descend obliquement, de terrasse en terrasse à travers ce rutilant labyrinthe de pierres. On parvient, après deux heures et demie de cheval, mille mètres plus bas, au Colorado, dont les rives ne sont pas si hautes. C'est dans l'érosion latérale qu'est tout l'intérêt de la scène. Comment la décrire : suprême beauté architecturale, géométrique, rythme horizontal de ces pyramides tronquées dont les surfaces tabulaires répondent aux lignes du plateau supérieur, aux lèvres mêmes du canyon; en même temps, magie suprême de la couleur, allant du saumon au lie de vin, avec des stries de blancheur éclatante. Au milieu de ce monde pétrifié, un seul être vivant, l'âme du paysage : un arbre, un « cotton tree », genre de peuplier, hissant hors d'une crevasse une houppes de feuilles larges et souples, jaunes, jaunes et qui buvaient toute la lumière du ciel. Au retour, le soleil baissant, l'arbre est devenu vert tandis que les parois de roches passaient à l'olive et au violacé.

Le Grand Canyon est une symphonie surhumaine qui vous laisse épuisé d'admiration.

La *Yosemite Valley* n'a pas ce caractère exceptionnel. C'est un Tyrol majestueux aux grands rochers nus, d'un gris ambré, avec un petit lac et des arbres superbes mêlés aux conifères. En dehors de la vallée, dans une dépression ravinée par d'anciens glaciers, vous attend l'une des merveilles de l'Amérique : 300 *sequoias giganteas* survivants de la flore préglaciaire, dont plusieurs ont 3,000 ans d'âge, 80 mètres de haut, 30 mètres de tour.

Ce parc n'a qu'un défaut, c'est d'être un parc. Trop de routes, trop d'automobiles. Et puis les ours m'ont désappointé. J'ai refusé de me faire photographier avec eux. Ces ours qui s'engraissent dans un coin du parc où l'on a rassemblé des ordures et des boîtes de conserves abandonnées par les pique-niques, ne sont que des vidangeurs apprivoisés.

Heureusement il n'y a pas que des parcs, il y a les déserts. En quittant Los Angeles pour aller vers l'Est, on voyage pendant deux jours dans les régions désertiques. D'abord le Mojave, étrange et séduisant chaos de rochers, de broussailles épineuses; puis le désert de San Bernardino avec des yuccas, des agaves et de petits palmiers ébouriffés, qu'on appelle *Joshua trees* (arbres de Josué); un beau cirque de montagnes à l'horizon et, aux avant-plans, des blocs éboulés, lisses, arrondis que je ne puis comparer qu'à des blocs d'écume de pipe. Plus loin, de vrais sables africains d'où émergent des roches rouges ruini-formes. Les filmeurs de Hollywood trouvent ici leur Afrique. La petite ville de Santa Fé est une oasis, à 2,000 mètres. Quand on redescend en auto pour prendre le train à Albuquerque, on traverse un nouveau désert par une route à tournants dangereux qui se signalent en style d'affiche : « Serrez les freins ou vous vous repentirez! » ou encore : « Cette route n'est pas pour les sots, mais suffisante pour un chauffeur raisonnable » (This road is no fool proof but all right for a sane driver). Ce pays qui parle espagnol ressemble aux *despoblados* près de Salamanque. Simple coïncidence ? Seuls peut-être les Espagnols pouvaient s'attacher à une terre stérile qui rappelait la leur.

Je vais être trop long, mais si je m'arrête ici, l'on croira que je n'ai fait, absolument, que me promener. J'ai promené aussi mes conférences : un cours en quatre leçons sur le poète Browning, des leçons sur Shelley, sur Swinburne, sur Sterne, sur Shakespeare. J'ai débité cette haute marchandise successivement à Chicago puis en Californie à Berkeley, Stanford et Pasadena près Los Angeles, puis à Houston près du Golfe du Mexique. Dans ce coin perdu tout au bout d'un continent, j'ai rencontré mon éminent et charmant collègue de Paris, M. Cazamian, professeur de littérature anglaise à la Sorbonne. Cela m'a rappelé un livre de mon enfance : *Comment j'ai retrouvé Livingstone*. Le Texas a pu voir un *match* entre Paris et Bruxelles. J'espère que Bruxelles ne s'en est pas trop mal tiré. Le *Rice Institute* de Houston publie mon cours sur Browning à plusieurs milliers d'exemplaires. J'ai continué par Washington, Boston, Yale, Amherst, New-York et Philadelphie. En tout vingt-huit conférences, dont trois en français, les autres en anglais, sans compter les petits discours et les interviews.

Dans une course aussi rapide, on n'étudie pas à fond les universités

mais on fait des remarques, notamment sur l'extérieur qui n'est nullement un accessoire. L'Américain attache au « cadre » une grande importance. Une université se présente à son esprit comme un *campus* ou territoire de quelque centaines d'hectares, ornés d'arbres et de fleurs, entourant des bâtiments aussi élégants que commodes, symboles du respect qu'il accorde aux études supérieures. C'est une manière de propagande scientifique. On veut que l'Université s'affirme, domine et s'étale autant que les banques, les hôtels, les musées et les temples. On aime à la doter d'un monument distinctif, par exemple une tour qui proclame au loin : « Voici une ville universitaire. »

De San-Francisco, l'on aperçoit vers l'intérieur des terres, par dessus la baie, le blanc minaret de l'Université de Californie, sise à Berkeley.

Et puis il y a une autre intention. On croit à la valeur éducative du cadre. Nous avons moins besoin de ces tours, nous qui avons déjà nos hôtels de ville et nos beffrois. Mais le jeune Américain, venu d'une médiocre ville de province aux rues droites, aux gratte-ciel brutaux, va découvrir, à l'Université, l'harmonie d'un ensemble architectural. On compte que son caractère même y prendra quelque noblesse.

Aussi les universités rivalisent en dignité dans leur parure. A mi-côte sur son campus doucement incliné, planté de chênes, de palmiers, d'eucalyptus, Berkeley voit chaque soir, du haut de son campanile, le soleil se coucher à l'entrée de la baie, vers la Porte d'Or. Stanford étale ses lourds et beaux cloîtres romans, ses bâtiments de grès brut et doré, en style dit « des Missions espagnoles », ses toits aux tuiles rouges et bombées dans une plaine semée d'étonnants chênes verts. Au Texas, le *Rice Institute* est un palais méditerranéen en briques roses, aux fenêtres étroites et cintrées, serties de marbre blanc. Avec quel orgueil le président Lovett me montrait chaque jour, d'un point avantageux, la plus belle des deux façads. Harvard, au contraire, dédaigne cet éclat méridional. Ses bâtiments en brique simple, sans ornement, dont plusieurs datent du xviii^e siècle, évoquent l'austérité puritaine. L'Université de Virginie favorise le style des planteurs, en bois avec des colonnades unies. Chicago, Yale, Princeton, préfèrent le gothique oxonien. La tour brune et ajourée de Yale rappelle à la

fois la Tour de Beurre de Rouen et la *Magdalen Tower* d'Oxford. Cette tour et le récent *quadrangle* ou cour carrée, avec ces meneaux de pierre, sculptés selon le soin pieux que recommande Ruskin, donnent, grâce à une heureuse patine, l'illusion de l'ancien. J'aime moins le Musée d'Histoire naturelle. N'est-ce pas une erreur de loger des brontosaures et des dinosaures, comme des moines, sous des voûtes en ogive ?

Les bâtiments sont nombreux et vastes. Il faut des dortoirs, des réfectoires, des laboratoires, des plaines de jeux, des stades et des piscines de natation pour des milliers d'étudiants. On voit de ces piscines au troisième et quatrième étage de certains collèges en béton armé. A la Nouvelle-Orléans, dans une simple école professionnelle de jeunes filles, la première chose que la directrice m'ait montrée, c'est la vasque où ces demoiselles s'ébattent avec des grâces d'ondines.

Le nombre des élèves dépasse 12,000 à Berkeley, atteint 11,000 à l'Université de Michigan près Détroit, à peu près 20,000 et 30,000 dans chacune des deux universités de New-York, dont la principale est *Columbia*. Le président de celle-ci ne pense qu'à démolir les blocs de maisons qui le séparent des bords de l'Hudson, pour lancer l'Université par-dessus les ruines.

Cette énorme population d'étudiants s'explique par deux motifs. D'abord l'*Undergraduate School* qui conduit au grade de bachelier, où les élèves s'appellent successivement, *freshman*, *sophomore*, *junior*, *senior*, correspond, au moins dans ses premières années, à nos dernières classes d'enseignement secondaire. Ensuite l'attirance des universités est plus grande que chez nous et s'adresse à des catégories plus nombreuses.

Beaucoup de jeunes gens qui ne se destinent pas aux carrières libérales voudront tout de même jouir, ne fût-ce qu'un an ou deux, de ces lieux de délices dont le souvenir restera gravé toute leur vie dans leurs yeux, dans leur cœur et, par le foot-ball, jusque dans leurs muscles.

Comment oublier cette joyeuse vie commune, ces repas dans l'amusante *cafeteria* où l'on se sert soi-même, ou les uns les autres; ces clubs, ces *fraternités* qui se donnent des airs amusants de sociétés secrètes; ces charmantes amitiés masculines et féminines. Un jour

les étudiants imaginent de cirer les souliers des étudiantes, à pied d'œuvre, c'est-à-dire à pied de jambe. On repousse le spécialiste nègre, on s'empare de ses outils et l'on tâche d'imiter son fameux coup de fion. Ainsi s'acquiert le *collegiate spirit*, l'esprit de corps, qui plus tard groupera les Anciens de l'Université, les *Alumni*; qui créera les clubs post-universitaires de la Métropole, à la fois intimes et luxueux, où l'on ira loger plutôt que de descendre à l'hôtel et où l'on retrouvera, jusque dans la vieillesse, l'âme de l'*Alma Mater*.

Il y a certes un autre idéal, celui de l'ancien étudiant allemand qui, amoureux moins d'une école que d'une certaine science, philosophie ou philologie, poursuivait celle-ci de ville en ville. L'étudiant américain, il faut l'avouer, le plus souvent s'attache à son université par les plaisirs qu'il y a goûtés plutôt que par des motifs intellectuels. Mais l'esprit de collège a des avantages indéniables : c'est parmi ses fidèles qu'on trouve les bienfaiteurs qui maintiennent l'enseignement au niveau des exigences croissantes.

Les professeurs, sont également fort nombreux : à Harvard, 400 pour 4,000 étudiants. Assez mal payés, ils ont sur nous un immense avantage, le congé septennal d'un an, divisible en deux congés de six mois. Dans la seule université de Berkeley, rien que pour l'enseignement du français, il y a 25 professeurs ou lecteurs et un budget d'un million. J'étais confus quand on me demandait de combien de personnes se compose à Bruxelles l'*English Department* et qu'il me fallait répondre, imitant un mot célèbre : « l'Anglais, c'est moi ».

Parmi les annexes des universités, l'on peut ranger les Musées d'Histoire naturelle et les bibliothèques.

Les Musées d'histoire naturelle de New-York, Chicago, Washington sont des manières d'Universités populaires. J'admirais depuis longtemps les schémas du géographe Davies, qui montrent comment une rivière se déplace en rongant sa rive concave et nourrissant la rive convexe. Ce n'est là qu'un exemple des leçons de choses pratiquées dans ces musées, où l'on ne peut circuler sans apprendre, presque malgré soi, les origines de l'homme, l'histoire d'une chrysalide, la fabrication du miel, la fécondation des plantes, grâce à une série de modèles grossissants dont les plus beaux, en verre filé, chefs-d'œuvre de deux Tchèques, père et fils, appartiennent au Musée Agassiz de Harvard.

Ajoutons qu'on ne voit que là des sections de *sequoias* dont les couches libériennes nous ramènent au temps de Thèbes en Egypte, des squelettes et des œufs de dinosaures et ces collections ethnographiques pleines de révélations pour nous, ces rangées de piliers totémiques, hauts de dix mètres, généalogies parlantes, grimaçantes et bariolées qui nous montrent comment dans les tribus indiennes, les Loups ont épousé les Renards puis les Renards les Loups, par alliance exogamique.

Les plus magnifiques bibliothèques (je laisse de côté les *Public Libraries*, avec leurs touchantes salles de lecture pour enfants) sont la *Congressional Library* de Washington et celle de l'Université de Harvard.

La première, dirigée par M. Putnam, ne possède pas seulement cent catalogues complets sur fiches de ses propres richesses, mais elle vend ses fiches imprimées, pour un prix minime, aux autres bibliothèques, c'est-à-dire qu'elle fait en partie, et d'un coup, le catalogue de toutes les bibliothèques d'Amérique. Bel exemple du génie national pour la coopération.

A Harvard, il y a là trois cents tables de travail non dans la salle de lecture commune, mais au cœur de la bibliothèque, au sein même des rayons réservés à la littérature espagnole ou anglaise ou à une partie seulement de ces littératures. Vous faites votre bibliographie sur place : énorme gain de temps.

Tout cela serait humiliant pour nous s'il n'y avait une consolation. Le rendement en travail intellectuel de nos étudiants privés de livres et manquant de maîtres me paraît plutôt supérieur. Certes il y a là-bas des jeunes gens qui travaillent; et plusieurs m'ont soumis d'excellents projets de thèses; un professeur de Harvard me dit que sur les 4,000 élèves de Harvard il en voit bien 150 qui « feront quelque chose » en science, mais vu cet admirable outillage on pourrait espérer mieux encore. L'obstacle me paraît être l'abus des jeux athlétiques.

Je sais comment on les justifie. Ces jeux améliorent la race et de plus, par la pratique du *fair play*, la nécessité de s'effacer devant l'intérêt d'un groupe, ils préparent à la vie sociale. Je comprends qu'on dise : Cultivons le corps et l'esprit, nous mettrons plus de

temps mais nous aurons des intelligences plus saines. Seulement, du train que vont les choses, ce qu'on croyait un détour, pourrait devenir une impasse. Nous faisons trop peu d'éducation physique. Les Anglais exagèrent un peu, les Américains beaucoup, énormément, passionnément. Ils courent facilement aux extrêmes, qu'ils soient Mormons, *Chistian Scientist*, Baconiens, Prohibitionistes ou Footballistes. Au match entre les deux universités de Californie, à Stanford, en novembre dernier, il y avait 80,000 spectateurs et l'on en a refusé 50,000, à des prix fort élevés. A l'hôtel on m'eût volontiers expulsé pour donner ma chambre au plus offrant. Ce jour-là, des bandits, profitant de l'exode, ont arrêté à bout portant, dans les rues de San-Francisco, quinze automobiles. Ces match existent dans tout le pays. Ils ont un effet démoralisant parce qu'on y parie comme aux courses et parce que le public se persuade que le football est une des fonctions principales des universités.

Un étudiant s'est tellement couvert de gloire à l'un de ces match qu'en deux jours il s'est vu offrir un million par des firmes de Kodaks ou de cigarettes qui voulaient son portrait sur leurs boîtes. « Et tout cela, dit-il aux reporters qui l'interviewaient, je le dois à mon Université ! » Parole scandaleuse dont tout le monde n'a pas saisi l'ironie.

Il faut crier *casse-cou* à ces lanceurs de balle. L'opinion commence à s'émouvoir. Des entraîneurs, prévoyant la réaction, se sont réunis pour examiner comment leur jeu favori pourrait se concilier avec d'autres études.

A Pasadena (Los Angeles), devant un auditoire uniquement composé d'étudiants, un savant illustre et sympathique avait crut devoir me présenter par quelques paroles d'éloge. Mais il eut le malheur d'ajouter : « Nous avons ici un autre Belge distingué, celui qui vous a battu dimanche au tennis ». Là-dessus éclate une ovation telle, que moi, j'étais oublié. Ce Belge, jeune ingénieur, est un homme charmant. Comme il aime le travail, il a, je crois, changé de ville pour échapper aux sollicitations mondaines. Avec sa raquette, clef des portes et des cœurs, il eût pu faire fortune à Los Angeles.

J'ai visité une école célèbre et *select* où tous les élèves doivent

posséder un cheval. On dirait un cirque de *cow-boys*, mais il paraît que l'instruction n'est point négligée.

Lors d'un match de *base-ball* je me suis fort diverti aux manœuvres du jeune personnage appelé *cheerleader*, c'est-à-dire, le coryphée, le chef d'orchestre des vociférations qui acclament de beaux coups de batte. Il pousse un cri rauque ou aigu, le lance en l'air comme un tambour-major sa canne, puis saute après son cri, avec une mimique de tout le corps, bras levés et mains jointes, puis retombe sur les talons suivant les règles de la *gymnastique de chambre*. Le curieux, c'est que ces explosions d'enthousiasme ont été mûrement préméditées. La veille, les élèves en conciliabule ont proposé et choisi les cris d'apaches les plus propres à galvaniser la foule. Par exemple, devant un coup de maître, on épellera en chœur le nom du gagnant. Supposez qu'il s'appelle *Freddy*. Attention! dit le *cheerleader*, partez avec moi, aussi fort, aussi haut que vous pouvez! *as strong as you can! as loud as you can: F, r, e, d, d, y (whaieee...!)*

Nous sommes dans un pays jeune et cette jeunesse, qui parfois nous fait sourire, est pourtant le grand charme et la force des Etats-Unis. Cet élan merveilleux dont trop se dépense en sports, on le conserve heureusement, dans les choses sérieuses. Grâce à lui, l'Amérique est peut-être le seul pays dans lequel je sois sûr aujourd'hui qu'il est encore en sa période ascendante, — et cela sur toute la ligne. Les inventions techniques, ce qui attire l'ingénieur, les turbines de Los Angeles, l'eau qu'on amène d'un lac intérieur à des distances fabuleuses, je ne m'en occuperai pas puisque je n'y connais rien et surtout parce que je constate chez les Américains eux-mêmes un grand désir de parler d'autre chose, de dépasser enfin la phase des progrès matériels. J'en citerai pour finir deux exemples : le mouvement philosophique et le mouvement artistique.

Certes, l'Américain en général est plus aventureux dans l'action que dans la pensée.

Il y a beaucoup d'idées toutes faites, standardisées par des journaux qui appartiennent par douzaines au même propriétaire. Il y a beaucoup de puritanisme ou de l'indifférence aux idées. Pourtant l'on trouve sur ce sol ingrat tout un groupe de penseurs originaux et ce couronnement intellectuel, cette fleur de civilisation, qu'est la Philosophie.

Vous connaissez William James, et ses rapports avec Bergson. Vous avez quelque notion aussi du Pragmatisme et vous croyez peut-être que cette philosophie qui juge la vérité des doctrines d'après leurs possibilités d'action représente l'utilitarisme américain. Mais déjà le Pragmatisme est en recul. J'en ai lu la réfutation pleine de tacts dans le livre de M. Hocking sur l'*Idée de Dieu*.

M. Hocking, jeune encore, me paraît une personnalité marquante de Harvard. C'est un idéaliste et un rationaliste qui ne répugne pas absolument au mysticisme. Il justifie, par exemple, la « preuve ontologique » en la fondant non sur l'*idée*, mais sur une « expérience personnelle » de Dieu.

Un autre idéaliste fut Josiah Royce, venu à Harvard de Californie. Je recommande aux esprits curieux son livre sur l'*Esprit de la Philosophie moderne*, livre de vulgarisation par un philosophe authentique et qui daigne employer la langue de tout le monde.

En face de ces idéalistes, s'est dressé en 1910 le groupe des Néo-réalistes, dans un livre-programme signé de six auteurs qui affirment, en gros, que les objets extérieurs existent et de plus qu'ils peuvent être connus de nous tels qu'ils sont ou, pour employer la formule de l'un des auteurs, M. Perry : « Que la réalité connue est indépendante, dans son existence et dans sa nature, de l'acte de connaissance. »

Ceci me paraissait à première vue la négation même de la philosophie. Mais à lire M. Perry, on s'aperçoit qu'il connaît à fond toutes objections de l'Idéalisme et que sa croyance aux objets n'est pas le réalisme naïf du sens commun mais une hypothèse philosophique mûrement méditée.

Il existe un livre belge, par le P. Kremer, sur le *Néo-réalisme*, paru en 1920. Cette même année se sont à leur tour dressés les *Réalistes critiques*. Ils amendent un peu le réalisme et disent, en gros, que les objets extérieurs existent, mais que nous ne pouvons les connaître tels qu'ils sont. En Psychologie, les Américains ont encore inventé le *Behaviorisme*, méthode qui étudie le *comportement extérieur* (Behaviour) plutôt que la conscience ou la subconscience et qui s'oppose actuellement au Freudisme. Bref, il se passe quelque chose là-bas, en philosophie.

Idéalistes, pragmatistes, néo-réalistes et réalistes critiques, tout cela représente un mouvement assez intense et plusieurs de mes collègues, beaucoup plus autorisés que moi, jugent que la jeune Amérique, en ce premier quart de siècle, n'a rien à envier, bien au contraire, à la vieille France, au point de vue philosophique.

Passons à un sujet moins spécial : la vie artistique. Le goût, le respect de l'art sont attestés par une floraison de musées d'autant plus remarquables que les plus vieux n'ont guère plus de cinquante ans.

Je les revois à vol d'oiseau : le Métropolitain de New-York, au bord du Parc central et de la Cinquième Avenue, le musée de Chicago, sa colonnade sur Michigan Avenue, le petit palais tout blanc de San-Francisco, situé comme le Parthénon et qui regarde d'un côté la ville en amphithéâtre, de l'autre, l'immensité du Pacifique; les deux musées de Boston dont l'un est le palais vénitien légué par Elisabeth Gardner, et la *Public Library* de la même ville avec son escalier par Puvis de Chavanne. Je revois des salles entières, celle des Monet à Chicago, des Millet à Boston; des tableaux isolés : l'*Enlèvement d'Europe* du Titien, le Fra Angelico, la Madone de Boticelli chez Gardner. Je revois la plus belle des galeries particulières, le palais Widener près de Philadelphie, avec ses Van Dyck et ses Rembrandt. M. Huntington de Los Angeles possède le *Blue Boy* de Gainsborough, acheté au duc de Westminster. Partout, sauf à la collection Frick de New-York, un professeur belge est bien accueilli.

En vérité, les musées valent un voyage. Si la collection *Ars Una* n'a pas jusqu'ici consacré un de ses volumes à l'Amérique, c'est, je suppose, qu'il faudrait recommencer tous les ans. Car ce fleuve de richesses n'a pas atteint sa période d'équilibre. La municipalité de Minneapolis vient d'acheter pour 200,000 dollars une *Tentation du Christ* du Titien, à New-York. M. Munsey, propriétaire de journaux, lègue 39 millions de dollars au *Métropolitain*, ce qui ouvre des perspectives.

Il est plus facile de dire ce qu'il n'y a pas que d'énumérer ce qui existe. Rien de Léonard ni de Michel-Ange, ou quelques dessins seulement.

On peut faire une éducation artistique complète sans sortir de New-York.

Le *Métropolitain* me paraît incomparable comme évocation de l'ancienne Egypte.

La sculpture grecque était moins accessible. Voici pourtant un petit cheval de bronze très pur, du v^e siècle et, à Boston, la moitié du trône Ludovisi de la même époque, dont l'autre moitié se trouve au Musée des Thermes à Rome. Mais ce qui est unique, ce qu'on ne voit qu'ici (musée de Boston, *Métropolitain*, musée Freer à Washington et musée de Philadelphie) c'est la sculpture chinoise de l'époque Tang (vi^e au ix^e siècle). Ni à Paris, ni même à Londres, on ne peut se figurer cet art bouddhique, monumental et religieux, adulte, maître de lui six siècles avant le gothique français et qu'il faut considérer comme un des grands arts classiques.

En fait de mobilier et de décoration, on trouve au *Métropolitain* des salons entiers avec leurs boiseries, arrachées à des châteaux de France, le plafond du palais Petrucci de Sienne, sans compter l'*Aile Américaine* du musée, qui reconstitue les intérieurs d'autrefois.

En fait de peinture, pour ne pas tomber dans la nomenclature, je ne citerai que les Primitifs siennois et florentins de Boston, de New-York et de l'Université de Yale; les Primitifs espagnols de Chicago, les Français (Maître d'Amiens, à Chicago, Maître de Moulins, à Boston). Des Memlinck, des Metsys, la *Moisson* de Breughel, où les paysans se découpent dans l'or des blés. Six ou sept exemples du rare Vermeer de Delft dont le plus intéressant pourrait être une jeune fille au large chapeau, tenant une flûte, chez Widener.

Les Français modernes sont en nombre : Courbet, Manet, Monticelli au *Métropolitain*. Trop de témoins d'une époque ennuyeuse : Bouguereau, Cabanel, Henner. On souhaiterait à leur place quelques Belges mais notre école n'est représentée, en général, que par des marines de Claeys et des fleurs de Jean Robie !

Les musées ne dépassent pas Cézanne comme modernité. Mais à la collection Quin, on voit quantité de Matisse, Picasso, Derain et le *Carque* de Seurat, donné au musée du Louvre. Dans le petit appartement de Miss Cone, au huitième étage d'une maison de Baltimore, on m'a laissé fourrager dans un coffre chinois plein de dessins et

de monotypes de Cézanne, de Picasso, etc. Dans la villa princière de Mrs. John Garrett, le portrait de cette dame au beau type espagnol, par Zuloaga et un théâtre d'amateurs décoré par le Russe Léon Bakst.

Aimez-vous la musique? Vous aurez toutes les vedettes : Casals, Paderewsky; Mengelberg presque tous les dimanches et les concerts symphoniques de Boston, de Philadelphie ne sont pas inférieurs à ceux de New-York. L'Opéra de Paris et celui de Bruxelles disparaissent devant le *Metropolitan Opera* et son admirable orchestre. J'y entendis la *Walküre*, séance inoubliable.

Vous aurez des théâtres en dix langues, des actrices d'une grâce intermédiaire entre celle des Anglaises et des Parisiennes.

On dira que je ne cite que l'art d'importation.

Je pourrais répondre par Whistler, dont on apprécie les dons de fin coloriste à New-York et dans plusieurs salles du musée Freer; par Sargent à qui l'on doit les fresques décoratives de Boston; par Innes, beau paysagiste, plus ancien, peu connu chez nous; par Bellows, original, américain par ses sujets, qui vient de mourir. Je préfère m'appuyer sur des expositions récentes de peintres qui n'ont pas trente ans. Elle me paraissent d'une tenue supérieure aux expositions du même genre en Angleterre. L'œil n'est choqué par aucune fausse note et l'on a banni définitivement le genre anecdotique. Si je considère le respect qu'on témoigne à l'art, les sacrifices qu'on fait pour les musées et d'autre part la bonne volonté des artistes, le désir croissant de travailler pour soi, non pour la clientèle, j'ai foi dans l'avenir artistique des Etats-Unis.

Mais il est un art qui a donné déjà plus que des promesses, l'architecture, et j'en vois trois branches importantes, les gares, les villas ou maisons d'habitation, les gratte-ciel.

J'ai parlé de la Gare terminale de New-York. Il y en a d'autres : la *Pennsylvanian Station*, intéressante par la charpente en fer et son toit vitré; et les gares de la ligne de Santa Fé, dont la plus remarquable est celle d'Albuquerque, avec des portiques d'arcades et des patios ornés de fontaines. Style espagnol, mais adapté pour la première fois à cette destination spéciale.

Les villes, sauf New-York, San-Francisco, Washington, sont assez informes. San-Francisco est un Marseille plus grandiose, plus mon-

tueux, aux parcs magnifiques, aux pelouses extravagantes en ce pays sans pluie.

Washington, au plan bien tracé, m'ennuie par sa dignité pesante. Cette capitale a un air province. Mais les plus laides villes possèdent un *residential quarter*, quartier d'habitations privées et de jardins où nous aurions beaucoup à apprendre et qui devrait nous faire rougir devant les chalets à créneaux et à tourelles de certaines banlieues d'Europe.

Parmi beaucoup d'inventions heureuses, je note, dans l'est, le style dit *colonial* et, dans l'ouest, le style *pueblo*.

Le style colonial, qui remonte au XVIII^e siècle, se présente autrement à la Nouvelle-Orléans qu'à Boston. Dans le sud, l'ample maison de planteur, tout en bois, est précédée d'une colonnade massive qui projette à l'intérieur l'ombre chère aux pays chauds. Certaines villas rappellent en petit notre théâtre de la Monnaie ! A mesure qu'on remonte vers le nord, les colonnes qui donneraient trop d'obscurité deviennent plus sveltes ou disparaissent.

Dans l'Ouest, on cultive un type de maison à toit plat dont le spécimen le plus ancien est la résidence des gouverneurs espagnols et mexicains de Santa Fé, du commencement du XVII^e siècle. Edifice étrangement long et bas, simple galerie de piliers en bois brun naturel qui supporte un toit sous lequel débordent en corniche une série de rudes poutres également en bois brut. On pense à certains palais de l'époque égéenne que nous reconstituent les archéologues. Une promenade autour de Santa Fé montre l'origine de ce soi-disant « palais ». C'est, moins les piliers, la modeste demeure en adobe des Indiens. Les Indiens l'ont, je suppose, empruntée aux Mexicains, ceux-ci aux Espagnols et ceux-ci aux Arabes. A moins qu'il ne faille remonter aux Aztèques. Les têtes de poutre apparentes se retrouvent, avec des développements modernes, à l'Ecole des sourds-muets de Santa Fé, la Poste d'Albuquerque, dans les villas en ciment de Los Angeles, la maison de Herbert Hoover à Stanford. Une accorte négresse m'a montré celle-ci en l'absence du maître. Une succession de toits plats communiquent par des petits escaliers extérieurs en ciment. Sur l'une des terrasses, une piscine qui se remplit à volonté. Sur une autre, un âtre en plein air, dont la cheminée ébauche une tourelle.

C'est là que cet homme d'Etat vient se reposer des fatigues de Washington, jouir de son cher *campus* et de l'Université qu'il a dotée d'une bibliothèque de guerre où la Belgique tient une bonne place.

Les plus belles demeures sont, je crois, à Pasadena, faubourg élégant de Los Angeles. En cette ville parvenue, enrichie par le pétrole, on ne s'attendait pas à trouver cette noblesse : des palais aux blanches pergolas qui font rêver aux villas antiques dont nous parle Pline le Jeune.

Il y a des maisons en tous styles, appartenant aux « rois du film » ; des temples égyptiens et même des cottages à pignons aigus ; mais en général, on s'étend en largeur, et l'on méprise le gratte-ciel, puisqu'on a de l'espace. N'empêche que le gratte-ciel a ses avantages, même esthétiques, pourvu qu'il règne seul et n'opprime aucun voisin.

Un bel exemple est Michigan Avenue, Chicago : un kilomètre de gratte-ciel, front au lac, d'un seul côté de la rue.

Et puis, il y a New-York.

Mes deux impressions de voyage les plus fortes sont d'abord le Grand Canyon, ensuite, cette étonnante Métropole ; cette longue presqu'île en forme de poisson, Manhattan entre ses deux bras de mer, l'Hudson criblé de tunnels, l'East River qu'enjambent six ponts aériens de 1,800 mètres ; ce va-et-vient de transbordeurs charriant des trains entiers, des troupeaux de bœufs, des monceaux de bananes ; ce port qui vaut cent ports ; ces maisons qui, littéralement, valent mille maisons : l'*Equitable Building* aux trente-deux étages qui abrite, dans le jour, quinze mille habitants, où j'ai pris des repas au trentième, les yeux perdus vers la mer et les îles ; et le *Woolworth Building* dont la tour jaillit jusqu'au cinquante-deuxième et contient trente mille personnes.

A New-York on découvre qu'il est une beauté des hautes maisons, comme il en est une des hautes montagnes. L'analogie est sentie par l'« homme dans la rue » qui, poète sans le savoir, appelle *canyons* les rues étroites et vertigineuses de la Cité comme *Exchange street*. Ce sont ces rues-là qui donnent à New-York son caractère unique, la font paraître décidément la plus grande ville du monde, bien qu'elle n'ait pas beaucoup plus d'habitants que Londres.

Ce sont ces maisons prodigieuses dont les centaines de fenêtres

s'allumant une à une vers la tombée du jour produisent des effets de verticalité lumineuse, supérieurs même aux illuminations commerciales de *Times'Square*.

Sans doute, il y a des gratte-ciel fort vilains, ainsi l'ambitieux *Municipal Building* auquel on fait trop d'honneur en le comparant à un éléphant surmonté d'un baldaquin à tourelles. C'est plutôt une table monstrueuse sur laquelle on aurait posé une cafetière, un compotier, plus des salières et des poivrières aux quatre coins. Aucune unité entre le bâtiment principal et les tours.

Il existe un contre-sens du même genre à Chicago : cet immeuble qui commence par une église au rez-de-chaussée et se prolonge par vingt étages de bureaux ; on s'est souvenu de l'église et on a planté le clocher tout en haut : c'est une église écartelée.

Il y a des laideurs à Washington, par exemple, dans le beau Capitole, cette galerie de grands hommes américains en marbre — un jeu de massacre !

Mais soyons juste, il y a des choses laides aussi chez nous et malheureusement ce sont souvent les plus récentes et quand elles sont là, c'est pour longtemps. En Amérique il y a toujours de l'espoir ; un bâtiment ne dure guère plus de quarante ans : on le démolit dès qu'on l'a assez vu.

On construit de mieux en mieux les *sky-scrapers*. On évite les ornements de *gingerbread* (pain d'épices). On construit les étages supérieurs en retrait l'un sur l'autre comme une pyramide. Et surtout, l'on démolit tout ce qui n'est pas gratte-ciel. Cette année même on a condamné à mort l'Opéra métropolitain qui date de 1899, qui contient 3,300 places, auquel on n'a rien à reprocher sauf qu'il ne culmine pas suffisamment. Cette année aussi verra démolir les seules belles maisons de la Cinquième Avenue qui ne soient pas gratte-ciel, les trois palais des Vanderbilt dont l'un imite un château de la Loire. On l'achète pour le terrain, au prix de 35 millions de dollars et on le remplace par un hôtel de quarante étages. New-York est déjà grandiose, mais dans vingt ans, ce sera une ville de Titans, de Martiens, de Surhommes !

Me voilà donc converti aux gratte-ciel.

J'ai subi d'autres évolutions, d'ordre moral, et puisqu'il faut finir.

je finirai par une confession personnelle. J'avais coutume de murmurer, de grogner, quand ces Américains avec tout leur or et l'énergie des anciens Vikings venaient enlever nos objets d'art. Eh bien, cela ne m'arrivera plus! Maintenant que j'ai vu leurs trésors en place, le soin qu'ils en prennent et l'usage qu'ils en font, je trouve juste qu'ils aient leur part et souhaite qu'ils en profitent.

Il me plaît de voir ce nouveau lien s'établir entre l'Ancien et le Nouveau Monde, ce pont d'art jeté sur l'océan dont M. Pirenne disait un jour que ce n'est plus un Atlantique, mais une Méditerranée.

Ceci prouve que les échanges de professeurs ne sont pas inutiles. Pour ma part, j'ai perdu pas mal de préjugés et d'ignorance. Je rentre un peu plus jeune et beaucoup plus instruit. Je remercie la Fondation Universitaire qui m'a permis cette belle aventure et je ne doute pas que l'expérience, répétée par d'autres professeurs, n'ait à la longue des effets utiles pour la Belgique, pour l'Amérique et pour la civilisation.

L'Activation de la cellule=œuf (1)

PAR

ALBERT DALCQ

Chef de travaux à l'Université.

Les questions de fécondation et de parthénogénèse ont occupé, pendant les années qui précédèrent la guerre, une place de premier plan dans le mouvement biologique. Les livres (2), où furent exposées les découvertes retentissantes de cette époque, obtinrent la faveur du grand public, et il a pu sembler, grâce à certaines généralisations audacieuses, que ces problèmes avaient reçu leur solution définitive, ou du moins que les chercheurs avaient épuisé ce que ce domaine présentait d'immédiatement analysable. Il n'en était rien cependant. La physiologie de la fécondation et de la parthénogénèse est restée l'objet de constantes études. Et si celles-ci n'ont pas le même éclat que celles qui éveillèrent jadis tant d'espairs, elles ont une solidité, une profondeur qui permettent de voir en elles les matériaux sur lesquels s'édifiera un jour prochain une vraie théorie de l'Activation.

On peut, en effet, désigner sous ce nom les processus grâce auxquels l'activité très réduite de l'œuf mûr s'éveille soudain et prend l'allure

(1) Conférences faites à l'Institut des Hautes-Etudes de Belgique les 17, 22 et 26 février 1926.

(2) Le lecteur qui désirerait trouver quelques notions préliminaires relatives à ces questions est prié de consulter les livres de DELAGE et GOLDSCHMIDT (*La Parthénogénèse naturelle et expérimentale*, Paris, Flammarion, 1912) et de A. BRACHET (*L'Œuf et les Facteurs de l'Ontogénèse*, Paris, Doin, 1916). En 1912 a paru, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, un remarquable article de M. HERLANT, qui reflétait très exactement l'état de nos connaissances à cette époque. Ce sont surtout les progrès réalisés depuis ce moment que l'on a cherché à mettre en lumière ici.

des réactions cycliques qui semblent caractériser la vie cellulaire. Cette définition pourrait laisser croire qu'il s'agit d'un phénomène propre à la reproduction des espèces animales. Mais bien qu'elle n'ait guère été étudiée d'une façon approfondie chez ces espèces, l'Activation se retrouve cependant sous des modalités diverses dans tout le règne vivant. Chez toutes les formes où se manifeste la sexualité, les cellules reproductrices ou gamètes doivent subir l'activation d'une manière plus ou moins apparente. Presque toujours, leur évolution aboutit, en effet, à un stade critique : elles deviennent incapables de poursuivre leur existence par leurs propres moyens ; elles doivent, pour échapper à la mort, subir un remaniement souvent profond. Dans la nature, celui-ci s'opère généralement grâce à la conjugaison, c'est-à-dire par la fusion temporaire ou définitive des gamètes de polarité opposée. L'expérience a montré qu'il existe de nombreux moyens de remplacer, chez les formes les plus diverses, la conjugaison par des procédés physiques, chimiques, mécaniques ou même biologiques, qui sont le propre des méthodes variées de parthénogénèse expérimentale. Chez beaucoup de Protistes, les gamètes de polarité opposée ont la même structure et l'on peut considérer que dans ces cas l'activation est un phénomène bilatéral, commun aux deux conjoints : après s'être conjugués, deux Infusoires se séparent et chacun devient la souche d'une lignée nouvelle. Mais chez la majorité des espèces sexuées, les gamètes mâle et femelle diffèrent considérablement entr'eux. Le gamète mâle est une « spermie » petite et mobile, tandis que l'élément femelle acquiert un volume bien plus important ; il constitue l'œuf, cellule chargée de substances de réserve destinées à assurer la nutrition du jeune organisme. Dans tous les cas jusqu'ici étudiés d'« hétérogamie », il semble que seul le gamète femelle soit apte à édifier un embryon. Malgré les essais réitérés, on n'a pu obtenir le développement du spermatozoïde, même en le plaçant dans les conditions en apparence les plus favorables. Si la parthénogénèse est donc chose courante, l'éphébogénèse (1) véritable n'a pu être réalisée. En ce sens, l'activation est, dans la plupart des cas, un phénomène unilatéral, spécial à la cellule-

(1) Ce que l'on appelle parfois de ce nom n'est qu'une modalité de la fécondation dans laquelle on élimine le noyau de l'œuf, en laissant intact son cytoplasme.

œuf. Nous verrons cependant, au cours de cette étude, que le spermatozoïde paraît subir aussi, au cours de la fécondation normale, une sorte d'activation au moment où il franchit la couche corticale de l'œuf.

Ce qu'il s'agit avant tout d'étudier, c'est donc un événement qui se place au début du développement de tous les individus issus de la reproduction sexuée. Ce n'est pas à proprement parler un processus absolument général, indispensable à la perpétuation de la vie, puisqu'il ne manque pas de cas où la reproduction se poursuit par voie asexuée. Et dans les familles animales ou végétales où la sexualité est la règle, on voit apparaître des formes parthénogénétiques, qui supposent par conséquent une activation automatique de l'œuf; très souvent, et avec les variantes les plus curieuses, la parthénogénèse alterne avec la sexualité. On ne peut donc comparer en importance l'activation à ces grandes fonctions essentielles à la vie, telles que la nutrition, la respiration, l'excrétion. A priori, on conçoit fort bien que les conditions déterminantes de l'activation ne sont qu'une légère variante des conditions habituelles de la division cellulaire. Mais ce qui fait précisément l'intérêt de l'activation, c'est qu'elle se présente avec une telle variété de formes qu'elle ouvre une voie précieuse à l'étude de la division cellulaire, dont les causes et les facteurs commencent seulement à être entrevus. Pensons à toutes les modalités de la conjugaison chez les Protistes et les Champignons; à cette sorte de parthénogénèse naturelle que réalise l'endomixie (1) décrite depuis peu d'années chez les Infusoires; à la double fécondation bien connue chez les Végétaux supérieurs; à la double spermatogénèse décrite chez tant d'Invertébrés sans que l'on puisse en deviner encore la signification; aux modes de fécondation monospermique ou polyspermique, aux cycles complexes de reproduction des espèces alternativement sexuées ou parthénogénétiques, tels les Insectes et les Rotifères, aux nombreux cas d'hermaphrodisme, etc.

(1) L'endomixie, décrite par WOODRUFF et ERDMANN, chez les Paramécies, consiste en des remaniements internes du corps cellulaire qui permettent à ces Protistes de reprendre le rythme de leurs divisions sans subir de conjugaison.

Grâce à cette multiplicité d'aspects, la période de l'activation est la plus propice à l'analyse des rouages les plus délicats de la vie cellulaire. Mais ce n'est pas là seulement ce qui en a fait, depuis le début de ce siècle, un des objectifs principaux de l'embryologie expérimentale. En effet, une des énigmes biologiques les plus troublantes reste toujours le développement d'un organisme différencié, avec ses organes multiples et harmonieusement coordonnés, aux dépens de la masse unicellulaire et apparemment indifférenciée de l'œuf. Pour résoudre ce problème fondamental de la morphogénèse, il est nécessaire de pénétrer à fond les secrets de la physiologie de l'œuf et à ce point de vue encore, l'étude de l'activation est le moyen d'analyse le plus puissant dont nous disposions.

Il faut bien dire que ce vaste programme est à l'heure actuelle à peine ébauché. Dans la plupart des cas, nos connaissances physiologiques restent fort en retard sur l'étude descriptive. Cela tient en grande partie aux difficultés matérielles que rencontre le chercheur. Il est forcé, pour étudier la fécondation ou la parthénogénèse, de s'adresser aux espèces à ponte saisonnière, qui permettent de recueillir en abondance, à certaines époques de l'année, les produits sexuels. Il en résulte qu'en pratique le champ d'expérience est limité, en dehors des Algues vertes ou brunes que l'on a quelque peu travaillées, aux Poissons, aux Amphibiens, aux Echinodermes, aux Mollusques et aux Vers. Et dans chaque classe, certaines espèces, tels la Grenouille, l'Oursin, l'Etoile de mer, le Nereis, l'Hermelle, ont été les plus étudiées.

On pourrait croire qu'après les innombrables travaux qui ont été consacrés à l'activation et aux phénomènes connexes, il serait dès à présent possible d'en énoncer une théorie synthétique. Cette tentative serait cependant prématurée. Elle supposerait résolu une série de problèmes que l'on se pose seulement maintenant, ou qu'en tous cas l'on n'a pu jusqu'aujourd'hui aborder fructueusement. Avant tout, nous ne pourrions bien comprendre le sens de la fécondation, c'est-à-dire de la fusion des gamètes de polarité opposée, que si nous avions une idée de ce qu'est cette polarité sexuelle. Tout ce que nous en savons, et c'est déjà le fruit d'un énorme labeur, c'est qu'elle s'exprime souvent par des différences frappantes dans la formule chromosomiale; mais quoiqu'on ait pu en penser, ces

différences ne sont que la manifestation de la polarité sexuelle, et si elles l'éclairent en partie, elles ne sauraient suffire à l'expliquer. Le jour où nous serons mieux informés, nous pourrions savoir ce qui détermine, dans les gamètes des deux sexes, ces mystérieux remaniements des chromosomes qui conduisent à la réduction caryogamique. Nous comprendrions aussi pourquoi les spermatocytes ne subissent qu'une croissance modérée, tandis qu'elle se prolonge assez dans les oocytes pour les doter d'abondantes réserves deutoplasmiques; pourquoi la maturation de l'œuf s'arrête chez tant d'espèces à la métaphase de la première ou de la deuxième mitose polaire... Bref, une théorie synthétique de l'activation devrait prendre comme point de départ le métabolisme spécifique des oogonies et des spermatogonies et en déduire, par un enchaînement de réactions, toutes les particularités de leur évolution, les causes de l'inertie finale à laquelle aboutissent les gamètes, la nature de la rénovation que leur confère la fécondation; et elle devrait surtout expliquer en termes physico-chimiques l'apparition et la stabilisation des localisations germinales (1).

C'est à l'établissement de pareille théorie que tendent une série de recherches contemporaines, dont les résultats forment déjà un ensemble imposant. On a montré que le protoplasme de l'œuf subit, au moment de la division, une gélification dont les phases ont été suivies en détail (2). On sait aussi que ce changement de l'état physique des colloïdes ovulaires s'accompagne de modifications de la viscosité (3). On a pu établir l'existence de cycles réguliers de la perméabilité à diverses substances, reflétant les transformations qui se produisent, de mitose en mitose, dans l'intimité du protoplasme (4). On a réussi à suivre, à l'aide de l'ultramicroscope, la répartition des lipoides de l'œuf d'Oursin et l'effet de dispersion qu'a sur eux la fécondation (5). On a

(1) On entend par là qu'il y a dans l'œuf fécondé des territoires vaguement circonscrits, mais cependant réels, et qui sont appelés à former des parties bien définies du futur embryon.

(2) L'article de R. CHAMBERS in *General Cytology*, Chicago University Press, 1924.

(3) L. V. HEILBRUNN, *Journ. of Exp. zool.*, t. XXXIV, 1921.

(4) M. HERLANT, *Arch. de Biologie*, t. XXX, 1920.

(5) RUNNSTRÖM, *Acta zoologica*, t. IV et V, 1923 et 1924.

encore prouvé que chez la même espèce la conductibilité électrique augmente après la fécondation (1) et qu'instantanément le taux des oxydations s'élève dans des proportions énormes (2). Nous ne pouvons songer à résumer ni même à citer ici tous ces travaux de physiologie ovulaire, effectués par les méthodes les plus variées et les plus délicates : microdissection et micro-injection, centrifugation, coloration vitale, écrasement dans des liquides indicateurs, action de milieux plasmolysants ou cytolytiques, évaluation de l'indice de réfraction, etc. Ils n'ont malheureusement encore, qu'une valeur prospective. Ce sont les documents indispensables dont naîtra cette théorie synthétique de l'activation que nous appelons de tous nos vœux. Mais à l'heure actuelle, aucun des faits ainsi découverts n'a en soi une valeur explicative, car les variations de viscosité et de perméabilité, l'augmentation de la conductivité électrique, l'accroissement des combustions respiratoires et toutes les autres constatations que l'on a faites, apparaissent plutôt comme la conséquence que comme la cause de l'activation. Leur connaissance ne nous en est pas moins précieuse. Nous ne pourrions les perdre de vue en poursuivant l'analyse des phénomènes de l'activation.

I. — La réaction corticale de l'œuf.

Dans la fécondation normale, le premier phénomène qui frappe l'observateur est le soulèvement de la membrane dite « de fécondation ». Dès l'instant où le spermatozoïde a pénétré dans la couche superficielle de l'œuf, celui-ci paraît se contracter et l'on voit sourdre de sa couche corticale des gouttelettes hyalines; celles-ci confluent bientôt en une nappe liquide sous la membrane vitelline qui revêtait le cytoplasme de l'œuf vierge. La pression osmotique des produits colloïdaux dissous dans cet exsudat provoque un appel d'eau. L'espace périvitellin, qui vient de se former par décollement de la membrane vitelline, s'élargit ainsi, la membrane elle-même se distend et sans doute sa texture se modifie-t-elle quelque peu; elle devient donc, en fin de compte, la membrane de fécondation. Tel est le mode de réac-

(1) J. GRAY, *Phil. Trans. Royal Soc.*, B. 207, 1916.

(2) C. SHEARER, *Proc. Roy. Soc.*, B. 93, p. 213.

tion le plus fréquent. Chez certaines espèces, il varie quelque peu, affecte l'allure d'un gonflement de la membrane (*Arbacia*) ou encore de la sécrétion d'une gelée qui engaine l'œuf (*Nereis*).

Ce phénomène particulièrement frappant et très général dans le règne animal a longuement retenu l'attention des observateurs. Pendant de nombreuses années, sous l'influence surtout de JACQUES LOEB, on a considéré le soulèvement de la membrane comme le processus initial et essentiel de l'activation, voire même comme son criterium. Bien que LOEB, ait lui-même constaté dans ses premiers essais de parthénogénèse expérimentale, que l'œuf d'Oursin pouvait se segmenter sans que sa membrane se fût soulevée, il consacra bientôt tous ses efforts à trouver un procédé qui pût provoquer le soulèvement de la membrane avec la même constance que le spermatozoïde. C'était commettre une erreur de méthode qui pesa longtemps sur l'orientation de ces recherches. Elle se justifie d'ailleurs si l'on pense que LOEB s'était assigné comme objectif une imitation parfaite de la fécondation normale : il voulait réaliser la « fécondation chimique ». Le procédé qui fut ainsi découvert consistait dans l'emploi de l'acide butyrique dans certaines conditions de temps et de concentration. Il se trouva qu'il déterminait dans l'œuf la même augmentation des oxydations que celle qui est provoquée, chez l'Oursin, par la fécondation normale. Mais cependant les œufs ainsi traités et pourvus d'une membrane typique ne manifestaient qu'une activité interne très spéciale — nous y reviendrons plus loin — et se désagrégeaient ensuite. LOEB émit l'hypothèse — jamais vérifiée — que les oxydations ainsi produites avaient quelque chose d'anormal, de pathologique. Il chercha un correctif et le trouva dans un traitement ultérieur par de l'eau de mer additionnée de Na Cl. Ainsi fut découverte la classique méthode à deux temps qui pour certaines espèces (*Echinarachnius parma*) est d'une perfection sans égale. Fort de ce succès, qui n'était cependant en rien une confirmation de ses vues théoriques, LOEB eut la hardiesse de transposer ses résultats à la fécondation; il imagina que le spermatozoïde apportait à l'œuf deux substances : une « lysine » capable d'attaquer la couche corticale et de provoquer ainsi le soulèvement de la membrane et une autre substance moins définie encore, destinée à orienter dans un sens « favorable » les oxydations suscitées par la réaction corticale.

Ces conceptions n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif. On sait, en effet, maintenant que l'on peut obtenir une segmentation parfaitement normale et par la fécondation et par certains procédés de parthénogénèse sans que la membrane se soulève le moins du monde. Lorsqu'on met des œufs d'Oursin au contact du sperme d'un petit Ver marin, l'Hermelle, ils subissent une délicate modification de leur couche corticale, sans que cependant les spermatozoïdes de cette espèce étrangère y pénètrent. Si on lave alors ces œufs et si l'on ajoute à la culture du sperme d'Oursin la fécondation se produit, un seul spermatozoïde pénètre dans chaque œuf. Néanmoins, la membrane vitelline reste en apparence inchangée, ce qui n'empêche pas la segmentation de se dérouler de la manière la plus typique (1). Chez l'Etoile de mer on peut, en plaçant des œufs vierges dans certaines solutions dont il sera question plus loin, déterminer leur segmentation parthénogénétique sans qu'il survienne aucune modification décelable de la membrane vitelline (2). Le soulèvement de cette membrane n'est donc nullement un processus indispensable à l'activation.

Il faut cependant en rechercher la signification. On pense naturellement à la protection de l'œuf contre la pénétration de spermatozoïdes supplémentaires. On sait par de nombreuses expériences, qu'en dehors des espèces où la polyspermie est physiologique — ce n'est alors qu'une polyspermie apparente car un mécanisme interne entre en jeu pour résorber ou utiliser à certaines fins les spermatozoïdes supplémentaires — elle constitue une anomalie incompatible avec le développement normal. Il est indiscutable que la membrane de fécondation oppose un obstacle infranchissable aux spermatozoïdes, et l'on peut penser aussi que le liquide périvitellin a sur ceux-ci une action toxique. Mais ce sont là simplement des facteurs adjuvants de la monospermie. La garantie essentielle est dans la modification intime qui survient dans la couche corticale de l'œuf à l'instant même où le premier spermatozoïde entre en contact avec elle. L'expérience

(1) A. BRACHET, *Journ. de Physiol. et Pathol. génér.*, t. XVI, 1915.

(2) Cf. A. DALCQ, *Arch. de Biologie*, t. XXXIV, 1924.

de BRACHET, citée plus haut, en est déjà la preuve, puisque les œufs d'Oursin, traités par le sperme d'Hermelle, conservaient intacte leur faculté de réglage de la monospermie. On a de plus montré à diverses reprises que si on libère de leur membrane des œufs fécondés normaux, on ne peut néanmoins les surféconder. Ce rôle de la membrane n'est donc qu'accessoire.

Reste la conception, profondément biologique, d'une *réaction d'épuration*. En raisonnant par analogie avec les résultats obtenus dans des expériences d'asphyxie des œufs d'Ascaris, BATAILLON a été amené à penser que l'œuf vierge, si souvent arrêté à la métaphase d'une de ses mitoses de maturation, est en quelque sorte intoxiqué par les déchets du long et actif métabolisme de sa période de grand accroissement. La réaction corticale aurait surtout pour rôle d'éliminer ces déchets, et particulièrement l'acide carbonique. Il est certain que chez l'Oursin — le seul cas où l'étude ait été faite avec toute la précision désirable — il se dégage tout de suite après la fécondation une véritable bouffée d'acide carbonique (F. VLÈS). Mais rien ne prouve que cette excrétion ait lieu chez toutes les espèces, ni qu'elle soit nécessairement liée à la réaction corticale de l'œuf. L'expérience de BRACHET et le mode de parthénogénèse auquel j'ai fait allusion prouvent tout au moins que l'œuf peut très bien, sans réaction corticale *apparente*, accomplir une segmentation régulière, ce qui est bien la preuve d'une activation complète. Mais, a-t-on objecté, ces œufs ne vont pas très loin (1). Si l'on n'intervient pas à la fin de la segmentation pour dissoudre ou déchirer la membrane (2), ils sont incapables de poursuivre leur développement. Ils meurent donc intoxiqués par les déchets dont ils n'ont pu se libérer. Dans cet ordre d'idées, R. COURRIER s'est attaché à montrer que l'on pourrait, par certains artifices, permettre à l'œuf d'effectuer sa réaction d'épuration sans que la membrane vitelline se soulève, et cela en perméabilisant celle-ci aux « déchets » supposés. La conception est ingénieuse, et il est difficile de refuser tout crédit à la possibilité d'une telle réaction « silencieuse » qui permettrait

(1) Ce point de vue a surtout été souligné par R. COURRIER (*C. R. Acad. Sciences*, Paris, t. CLXXVI et CLXXVIII, 1923-24).

(2) BRACHET réalisait cela, dans ses expériences, soit en secouant les œufs ayant terminé leur segmentation, soit en les traitant par l'acide butyrique, comme dans le premier temps de la méthode de LOEB.

alors, sans membrane apparente, l'évolution jusqu'au stade *pluteus* (1). Je crois cependant que les faits s'expliquent tout aussi bien et d'une façon peut-être moins mystérieuse, si l'on tient compte de l'importance qu'a la présence d'un espace périvitellin pour la réalisation ultérieure de la gastrulation (2). Pour que celle-ci s'effectue normalement, il faut que la cavité de segmentation soit assez vaste; or elle se creuse précisément parce que le liquide périvitellin s'infiltré peu à peu entre les blastomères, qui eux-mêmes se rapprochent de la membrane de fécondation. Si l'espace périvitellin vient à manquer et surtout si la membrane vitelline conserve sa texture et sa rigidité originelles, la segmentation donnera une masse compacte de cellules, une « blastula pleine » incapable de gastruler pour des raisons purement mécaniques. Que l'on ramollisse au contraire cette membrane vitelline soit tout de suite après la fécondation (COURRIER) soit après la segmentation (BRACHET), on permettra à l'œuf d'effectuer tant bien que mal la gastrulation et de poursuivre son évolution au delà de ce stade toujours critique.

Il est encore une autre considération qu'il ne faut, à mon avis, pas perdre de vue, pour bien comprendre la signification de la membrane de fécondation. C'est que l'œuf, organisme vivant, possède déjà des fonctions d'adaptation élémentaire à l'égard du milieu ambiant. Or quelle plus belle protection contre les chocs, les remous, les pressions de tout genre que ce matelas turgescent de liquide périvitellin. Ceux qui pratiquent l'embryologie expérimentale sont chaque jour témoins de la fragilité de l'œuf libéré de ses enveloppes durant ces premiers stades, de son évolution, et admirent au contraire sa résistance extrême aux piqûres ou cautérisations pratiquées en respectant la membrane vitelline. Tout en gardant présente à l'esprit la possibilité d'une réaction d'épuration, même sous la forme silencieuse, je suis donc enclin

(1) A moins de prendre des précautions extraordinaires, les cultures d'œufs d'oursin ne dépassent pas le stade larvaire dit du *pluteus*. Du moment que ce résultat est obtenu, la continuation du développement peut être considérée comme dépendant simplement de conditions d'élevage appropriées.

(2) Après s'être segmenté en une *morula*, l'œuf se transforme en une vésicule dite *blastula*, dont le pôle inférieur s'invagine dans le supérieur; c'est la gastrulation, qui transforme l'œuf en une larve ayant un feuillet interne (endoblaste) et externe (ectoblaste).

à voir surtout dans le soulèvement de la membrane de fécondation un dispositif d'ordre adaptatif. Quel que soit son déterminisme actuel, sa raison d'être apparaît doublement dans la protection mécanique du germe à cette période initiale, si délicate, de la vie individuelle, et dans la préparation des conditions spatiales nécessaires à la gastrulation. Jusqu'à plus ample information, les expériences auxquelles j'ai fait allusion plus haut paraissent nous autoriser à dissocier cette réaction corticale, principalement protectrice et adaptative, des processus fondamentaux de l'activation.

* * *

Le soulèvement de la membrane de fécondation n'est d'ailleurs pas le seul dispositif d'ordre adaptatif et protecteur dont l'œuf soit pourvu. Le réglage de la monospermie rentre certainement dans le même cadre, ainsi que d'ailleurs la captation du spermatozoïde fécondant.

Par une étrange exagération du point de vue mécaniste, des chercheurs furent conduits à nier toute attraction de l'œuf sur les spermatozoïdes. C'était négliger les expériences classiques de PFEFFER sur le chimiotactisme des spermies des Fougères, ainsi que les nombreuses études analogues. Dans un esprit de simplification outrée, d'éminents biologistes en étaient venus à penser que seul le hasard déterminait le contact entre les spermatozoïdes nageant dans un milieu et les œufs s'y trouvant en suspension. Une observation minime en soi devait faire justice de cette thèse et révéler tout un ordre de phénomènes insoupçonnés. Un embryologiste américain, F. R. LILLIE, remarqua qu'une eau de mer ayant contenu des œufs d'Oursin ou de certains Annélides exerce une action spéciale sur les spermatozoïdes de la même espèce. Elle contient des substances secrétées par les œufs et celles-ci rendent plus actifs les mouvements des spermatozoïdes, elles exercent sur eux une véritable attraction et déterminent même des phénomènes d'aggrégation temporaire ou d'agglutination analogues à ceux qu'ont tant étudié les bactériologistes. L'action de ces sécrétions est strictement spécifique. Ni le sang, ni les organes de la femelle autres que les organes génitaux ne les produisent.

En règle générale, l'action ne se manifeste que sur les spermatozoïdes de la même espèce. On rencontre bien quelques exceptions mais elles ont elles-mêmes une valeur explicative; elles rendent compte des possibilités de fécondations hétérogènes, c'est-à-dire entre œufs et spermatozoïdes d'espèce différente (1). Il y a là un domaine fort intéressant en soi, comme l'est d'ailleurs l'étude des conditions physico-chimiques de survie et d'activité des spermatozoïdes. N'est-il pas remarquable de rencontrer déjà, dans les processus qui préludent à la fécondation, ces réactions sérologiques qui jouent un rôle si important dans la physiologie et la défense de l'organisme adulte ?

Mais peut-on leur attribuer un rôle dans l'activation proprement dite ? C'est ce qu'a pensé LILLIE et il a même donné aux sécrétions ovulaires le nom tendancieux de « fertilizine ». Il a voulu faire des réactions dont je viens d'esquisser les traits essentiels le point de départ d'une théorie sérologique de l'activation. Bien des objections s'élèvent contre sa vraisemblance. S'il est vrai que cet ordre de faits explique mieux que toute autre considération le rapprochement de l'œuf et du spermatozoïde, il est exagéré d'y lier la monospermie et l'activation. Certes, il est frappant de constater que les sécrétions ovulaires ne sont émises qu'à partir du moment où la vésicule germinative est flétrie et qu'elles cessent après que l'œuf a été fécondé. L'œuf ne les produit donc que pendant la période où il est fécondable, et cela donne à cette adaptation une allure très précise. Mais il n'a pas été prouvé que la sécrétion de fertilizine cesse assez subitement, dès le contact du premier spermatozoïde, pour empêcher toute surfécondation. LILLIE a bien invoqué une sorte de combinaison se formant entre la « fertilizine » ovulaire et un « récepteur » spermatique, mais ce n'est là qu'une pure hypothèse. Comme LOEB, LILLIE a versé dans l'erreur de considérer la réaction corticale comme le processus essentiel de l'activation. Nous avons déjà réfuté cette conception. Ajoutons que dans la théorie de LILLIE on n'entrevoit que vaguement la relation entre la fertilizine et la formation de la membrane de fécondation. Gardons-nous, toutefois, d'une exclusion

(1) Pour plus de détails à ce sujet, voir le livre de F. R. LILLIE, *Problems of fertilization*, Chicago University Press, 2^e édition, 1923.

trop rigoureuse. Les recherches de LILLIE ont une portée considérable. Elles ont décelé un ordre de réactions invisibles et délicates, dont l'étude n'a peut-être pas dit son dernier mot. Elles nous révèlent dès à présent la précision des dispositifs qui assurent l'union des gamètes.

Il y a d'ailleurs encore dans le même ordre d'idées bien d'autres détails intéressants. Nous n'avons envisagé jusqu'ici qu'une attraction de l'œuf sur le spermatozoïde. Mais à partir du moment où celui-ci touche la gangue gélatineuse de l'œuf, le phénomène inverse se produit. La surface ovulaire se déforme en un cône qui va à la rencontre du spermatozoïde; c'est le « cône de réception », connu depuis FOL. Récemment, en observant sous un fort grossissement la fécondation de l'œuf d'étoile de mer, R. CHAMBERS a pu voir que l'œuf envoie, à travers le chorion vers les spermatozoïdes qui y adhèrent de fines expansions plasmatiques (1). Ces filaments s'étendent radialement jusqu'à ce que l'un d'eux rencontre un spermatozoïde. Instantanément, tous se rétractent alors, et le spermatozoïde capté est entraîné dans l'œuf. Si même ce n'est là qu'un cas particulier, le phénomène vu par CHAMBERS montre bien ce qu'il y a encore de mystérieux dans le réglage de la monospermie. Dès que le spermatozoïde touche l'œuf, une « vague de négativité » (JUST) se répand sur toute la surface du cytoplasme. En quoi consiste-t-elle? On ne le sait encore. On pense nécessairement avec J. GRAY, à quelque phénomène électrique car il n'y a guère qu'un transport d'électrons qui puisse s'effectuer avec cette soudaineté. Sans doute survient-il en même temps un changement dans l'état physico-chimique des colloïdes corticaux. Leur émulsion se modifie quelque peu, le pouvoir d'imbibition varie et il en résulte, dans la fécondation normale, l'expulsion du liquide péritellin et le soulèvement de la membrane. Mais c'est là, nous l'avons vu, un phénomène secondaire, que l'expérience permet de dissocier de la modification de l'état colloïdal qui règle en elle-même la monospermie. Conformément à cet aperçu général, la polyspermie est évidemment conditionnée avant tout par la densité des spermatozoïdes qui permet à plusieurs d'entre eux d'atteindre simultanément

(1) *Journ. of. gen. physiology*, t. V, 1923.

la couche corticale de l'œuf. Mais le plus souvent cette condition est insuffisante. Il faut de plus que la réaction propre de l'œuf soit par elle-même suffisamment lente (polyspermie naturelle) ou encore qu'on la ralentisse par l'action d'électrolytes qui agissent sur l'état des colloïdes corticaux de l'œuf; c'est ce que BATAILLON a lumineusement montré en ce qui concerne l'œuf de grenouille (1).

En résumé, nous venons de reconnaître dans la réaction corticale de l'œuf un ensemble de dispositions qui trouvent leur raison d'être dans la captation du spermatozoïde, le réglage de la monospermie, la protection du germe et la préparation de la gastrulation. Il ne s'ensuit cependant pas nécessairement que le changement d'état de la couche corticale ne puisse avoir des retentissements plus profonds sur la vie de l'œuf. On concevrait, par exemple, qu'un accroissement de la perméabilité, un apport plus abondant d'oxygène, une diffusion plus rapide de l'acide carbonique, suffiraient pour donner à l'œuf le coup de fouet initial de son activation. Ce serait en revenir à la conception de LOEB, mais en se préoccupant moins de la membrane elle-même que du changement d'état colloïdal, de la perméabilité.

Entendue dans ce sens, la réaction corticale déclancherait donc du même coup l'activation. Mais n'existe-t-il pas des cas où cette relation fait défaut ? Il semble bien que si. Par exemple, lorsqu'on fait agir sur les œufs d'étoile de mer des solutions hypertoniques, on observe souvent le décollement de la membrane, sans qu'il soit suivi d'une modification quelconque de la structure interne. On pourrait objecter qu'il s'agit là d'œufs anormaux, paralysés pour une raison quelconque. Mais voici un second cas, plus probant à mon sens, parce qu'il se rapporte à des œufs de grenouille, matériel d'une homogénéité et d'une régularité remarquable. Si l'on féconde ces œufs avec des spermatozoïdes intoxiqués par un dérivé d'aniline, la tryptaflavine, il arrive — c'est toutefois exceptionnel — que le spermatozoïde reste dans la couche la plus superficielle de l'œuf, sans évoluer. Or, l'étude cytologique montre qu'aucun autre spermatozoïde n'a atteint l'œuf. Après avoir soulevé sa membrane, celui-ci a expulsé le second globule polaire, puis le noyau ovulaire est simplement revenu au

(1) *Annales des Sciences naturelles zoologiques*, IX^e série, 1919.

repos. Il y a donc eu, si l'on veut, une certaine activité, puisque la maturation s'est achevée. C'est même une règle qui paraît générale : l'expulsion du liquide périvitellin débloque la mitose de maturation. Mais il ne s'agit là, en somme, que de l'achèvement de l'évolution de l'œuf vierge. Dès qu'elle est réalisée, l'inertie reste complète, et l'on peut considérer pareil cas comme une dissociation entre la réaction corticale et l'activation proprement dite.

A propos des espèces telles que les Mollusques et les Annélides où la maturation reste bloquée tant que l'œuf est vierge, on a souvent exprimé l'opinion qu'il suffit de provoquer l'achèvement de la maturation pour entraîner aussi la segmentation. Mais c'est là une vue superficielle. Car les procédés employés peuvent avoir sur le métabolisme de l'œuf une action plus profonde qu'on ne le pense et il serait exagéré de croire que les mêmes conditions — encore énigmatiques — qui paralysent la maturation de l'œuf, l'empêchent aussi de se développer par parthénogénèse. Dans l'état actuel des recherches, il semble donc permis de dissocier la réaction corticale des manifestations intrinsèques de l'activation, et c'est dans cet esprit que nous allons poursuivre notre analyse.

II. — La mitose de segmentation. Origine des Astrosphères polaires.

Dans la fécondation normale ou dans la parthénogénèse naturelle, la mise en marche du développement normal est assurée par la division régulière de l'œuf en deux cellules-filles. C'est indubitablement le type idéal d'activation. Mais on observe souvent aussi, soit à titre d'anomalie, soit au cours d'expériences diverses, d'autres manifestations de l'activité ovulaire. Elles concernent surtout la disposition des centrosomes de la figure de division. Parfois elles intéressent aussi la forme du corps cellulaire. L'œuf activé revêt ainsi des aspects multiples, que nous caractériserons succinctement à mesure que nous aurons à les envisager. Bien que ce soient là des formes imparfaites et souvent anormales de l'activation, leur étude est de première importance pour discerner ce qu'il y a d'essentiel et d'accessoire dans cette série de phénomènes cytologiques. Cette comparaison ne va cependant pas sans quelque difficulté. Elle oblige souvent à rapprocher des faits observés dans des expériences très différentes ou chez

des espèces très éloignées les unes des autres, comme les Echi-dermes et les Amphibiens. En principe, si la biologie générale n'est pas un vain mot, un phénomène aussi répandu que l'activation doit dépendre dans tout le règne animal de conditions uniformes. C'est l'espoir de découvrir ces conditions qui me paraît autoriser l'interprétation que je vais esquisser.

Ce qu'il y a de plus caractéristique dans les structures qui s'édifient dans l'œuf au moment de sa division, c'est un double système de gélifications astériennes centré sur les deux pôles de la mitose. Nous pouvons prendre comme point de départ l'idée que l'existence de cet « amphiaster » conditionne la division de l'œuf en deux blastomères, avec partage équitable des chromosomes entre les deux cellules-filles, et mise en marche d'une segmentation régulière. Nous nous réserverons toutefois de préciser plus loin ce rôle de l'amphiaster dans la division. Pour le moment, demandons-nous comment la parthénogénèse expérimentale peut susciter l'apparition de cet amphiaster. Nous aurons ainsi l'occasion de décrire brièvement un type d'activation particulièrement intéressant, le *monaster*.

Comme on l'a vu plus haut, les patientes recherches de J. LOEB le conduisirent à utiliser l'acide butyrique en solution dans l'eau de mer pour provoquer la réaction corticale de l'œuf. Mais lorsque les œufs ainsi traités sont reportés dans l'eau de mer pure, il s'y produit quelque chose de plus que le soulèvement de la membrane. Le noyau entre en activité. Les chromosomes s'y individualisent et la membrane nucléaire se dissout, tandis qu'une plage de gélification se dessine dans le cytoplasme voisin. Mais cet aster ne se bipolarise pas, ses rayons sont simplement centrés sur le noyau. D'où la dénomination de *monaster*, par opposition à l'amphiaster ou au polyaster. Au bout d'un certain temps l'irradiation s'efface et le noyau rentre au repos, tandis que la couche corticale manifeste une certaine déformation, une lobulation désordonnée sur laquelle nous aurons à revenir. Quelque temps après, les mêmes processus se renouvellent, et l'on peut observer ainsi toute une série de « cycles monastériens ». A chacun d'eux, les chromosomes se divisent, comme dans une mitose normale. A chacun d'eux aussi, le corps cellulaire manifeste une tendance à la déformation et à la division. En même temps, on constate une augmentation caractéristique du taux des oxydations.

Et les cycles successifs s'accompagnent de modifications de la perméabilité mises en évidence par M. HERLANT. Selon toute vraisemblance, le seul facteur qui fasse avorter la segmentation en deux blastomères est l'absence de « division du centrosome » ou mieux de bipolarisation du gel astérien.

Que ce soit là une véritable tentative de segmentation, on en a la preuve en ce qu'il suffit de troubler l'évolution d'œufs fécondés, par exemple en les secouant, pour y faire apparaître le monaster au lieu de l'amphiaster (1). De plus, cette forme imparfaite de mitose n'est pas spéciale à l'œuf d'Oursin. On la retrouve pratiquement dans tous les essais de parthénogénèse expérimentale. Bornons-nous à ce propos à relever deux points. Notons tout d'abord que dans la parthénogénèse de l'Etoile de mer par des mélanges calciques, on trouve fréquemment des œufs possédant un monaster, en dehors de tout soulèvement de la membrane (2); si donc, dans le premier temps de la méthode de LOEB, formation de la membrane et monaster marchent de pair, cela n'a que la valeur d'une coïncidence, et non d'une relation causale, conformément à l'opinion exprimée plus haut. D'autre part, chez la grenouille, il existe une méthode admirable de parthénogénèse, consistant dans la piqûre de l'œuf avec un fin stylet (BATAILLON); si le stylet entraîne dans l'œuf un corpuscule du sang dont les œufs sont presque toujours souillés, la segmentation se produit; dans le cas contraire, la réaction se borne à la formation d'un monaster. Ainsi, ce processus se retrouve aussi bien chez les Vertébrés que chez les Invertébrés et toujours avec le caractère d'un essai abortif de segmentation.

Il est donc évident que la détermination des conditions nécessaires pour qu'il apparaisse dans l'œuf, toutes choses égales par ailleurs, un amphiaster au lieu d'un monaster réaliserait un progrès important de nos connaissances. En pratique, cette difficulté a été clairement résolue. Chez l'Oursin, LOEB a montré qu'il faut, après que les œufs ont été traités par l'eau de mer additionnée d'acide butyrique puis

(1) T. PAINTER, *Journ. of Exp. zool.*, t. XXIV, 1918.

(2) Cette observation, faite au cours de mes « Recherches sur la maturation et l'activation de l'œuf d'*Asterias glacialis* » (*Archives de Biologie*, t. XXXIV, 1924), n'a pas été mentionnée dans ce mémoire.

reportés dans l'eau de mer normale où ils ont soulevé leur membrane, les soumettre à une eau de mer additionnée de NaCl. Après retour à l'eau de mer pure, on obtient, si les conditions de temps et de concentration sont adéquates, la segmentation. Chez la grenouille, les recherches de BATAILLON ont montré que pour que la segmentation se fasse, il faut que la piqûre inocule dans l'œuf une cellule vivante à gros noyau, de préférence un corpuscule figuré du sang, agent du processus mystérieux que BATAILLON a nommé la caryocatalyse. Mais dans l'un et l'autre cas, ces conditions ne nous apprennent par elles-mêmes rien sur ce qui se passe dans l'œuf. La question principale est la suivante : l'évolution des œufs à monaster et à amphiasier est-elle la même, plus poussée simplement dans le second cas, ou bien le cycle monastérien et la division normale sont-ils deux modes d'évolution divergente de l'œuf ?

La première éventualité est séduisante; elle laisse entrevoir l'espoir de passer du monaster à l'amphiasier par un mécanisme cytologique simple. Et ce mécanisme, s'observe en réalité. HERLANT a montré (1), et son observation a été récemment confirmée par FRY, que le passage par la solution hypertonique peut avoir pour effet de faire apparaître dans l'œuf, à côté du monaster, un aster « accessoire » (2). Si celui-ci est assez puissant, il attire vers lui une partie des chromosomes du monaster, un fuseau plus ou moins parfait, à pôles inégalement puissants, se constitue, et la division peut s'effectuer. Dans ce cas, le second temps de la méthode LOEB a pour seul effet d'ajouter à l'évolution monastérienne la formation d'un aster accessoire. Mais on sait aujourd'hui que ce n'est là qu'une explication partielle du problème qui nous occupe. Ce mode d'activation, supérieur au monaster, est encore imparfait; comme FRY l'a prouvé (3), il ne donne que des larves peu viables. Les œufs parfaitement activés et qui sont appelés à se développer jusqu'au stade *pluteus* sont justement ceux où aucun aster accessoire n'apparaît. Dès le début de la division, leur gélification périnucléaire se bipolarise pour former

(1) *Archives de zool. exp. et gén.*, t. LVII et LVIII, 1918-19.

(2) On donne le nom d'asters accessoires aux irradiations astériennes apparues *de novo* dans le cytoplasme de l'œuf sous l'action de divers agents. Ce terme s'oppose à celui d'asters principaux, qui forment les pôles de la mitose normale.

(3) *Journ. of exp. zool.*, t. XLI, 1925.

l'amphiaster. Celui-ci est donc primaire, et sa constitution secondaire, décrite par HERLANT, n'a d'intérêt qu'au point de vue du mécanisme de la mitose et de la plasticité des structures astériennes. Mais en ce qui concerne l'activation, l'étude cytologique de la parthénogénèse échoue à nous révéler la cause de l'apparition d'un amphiaster. Que l'on étudie l'Oursin, l'Etoile de Mer ou la Grenouille, la conclusion est toujours la même : l'amphiaster apparaît d'emblée et il faut renoncer à y voir un simple perfectionnement mécanique du monaster.

La parthénogénèse expérimentale, considérée dans le plan cytologique, se refuse donc à nous livrer le secret de la bipolarisation du système astérien. Elle nous apporte cependant un renseignement de première importance en nous montrant que l'œuf, si on ne l'active qu'à demi, ne manifeste que le cycle monastérien, sans parvenir à se diviser. L'idée naît ainsi que chez les espèces non susceptibles de parthénogénèse naturelle, l'œuf ne peut, par ses propres forces, que s'engager dans un cycle monastérien toujours abortif. C'est donc que l'activation totale comprend deux processus distincts : d'une part l'éveil du métabolisme de l'œuf, des rythmes intimes de la vie cellulaire (ce que BATAILLON a appelé l'activation proprement dite); et d'autre part un processus de « régulation » qui confère à la cellule-œuf la faculté de bipolariser son gel astérien et grâce à cela d'atteindre la segmentation. Nous retrouvons donc cette notion de la dualité des facteurs de la mise en marche du développement, sur laquelle LOEB, se plaçant à un point de vue différent, a souvent insisté. Une observation déjà ancienne d'EDMOND B. WILSON (1) justifie pleinement cette manière de voir. Si l'on soumet des œufs fécondés d'Oursin à l'action de l'éther on empêche la réunion des pronuclei mâle et femelle; on voit alors le pronucleus mâle édifier un amphiaster tandis que le pronucleus femelle ne forme qu'un monaster. La fécondation a donc produit deux effets distincts : elle a éveillé le métabolisme de l'œuf, lui a donné la faculté de former un monaster, tandis que le spermatozoïde apportait par lui-même les conditions nécessaires à la bipolarisation.

(1) *Archiv. für Entwicklungsmech. d. Org.*, t. XIII, 1902.

Tournons-nous donc vers l'analyse de la fécondation et considérons ce rôle spécifique du spermatozoïde.

Il ressort déjà de cette lumineuse expérience de WILSON que la fusion ou la copulation des pronuclei n'est pas indispensable à l'édition d'un amphiasier. Il y en a bien d'autres preuves. Chez beaucoup d'espèces [*Cerebratulus* (1), *Nereis* (2)], l'amphiasier apparaît au contact du pronucleus mâle avant même que la maturation de l'œuf ne soit achevée. Lorsqu'on féconde un fragment d'œuf dont le noyau a été excisé (mérogonie), un fuseau purement spermatique se constitue. En un mot, dans la fécondation, c'est le spermatozoïde qui apporte dans le cytoplasme de l'œuf les conditions requises pour la bipolarisation, et le noyau ovulaire ne fait que profiter, en s'accolant ou se fusionnant au pronucleus mâle, de cette situation nouvelle.

Il existe même dans la nature des formes chez lesquelles le rôle du spermatozoïde est limité à cet « apport d'un centrosome actif » pour nous exprimer conformément à la conception classique de BOVERI, dont nous aurons d'ailleurs bientôt à faire la critique. Il s'agit des petits vers Nématodes du genre *Rhabditis*. Ses diverses espèces montrent une étonnante variété de modes de reproduction. L'expérimentateur peut même faire surgir des « mutations » qui révèlent de véritables oscillations entre la fécondation normale et la parthénogénèse naturelle typique. C'est ainsi que PAULA HERTWIG a découvert une espèce nouvelle, *Rhabditis pello*, chez laquelle les constituants chromosomiaux du spermatozoïde sont résorbés peu de temps après leur pénétration dans l'œuf et ne prennent aucune part à la segmentation (3). Ce processus est d'un grand intérêt et réalise une nouvelle dissociation qui a pu être imitée par une action directe sur les spermatozoïdes; nous y reviendrons plus loin. En l'occurrence, tout porterait à croire que le spermatozoïde n'agit que par un ébranlement général de l'œuf, et que celui-ci tire de lui-même son amphiasier. Il n'en est rien. Avant que la portion chromosomiale du spermatozoïde soit éliminée, le pronucleus femelle se rapproche de la tête spermatique compacte et esquisse une copulation des pronuclei. Immédiate-

(1) *Zool. Jahrbücher*, t. XII, 1899.

(2) *Journ. of Exp. zool.*, t. XII, 1912.

(3) *Zeitschr. f. wiss. Zoologie*, t. V, 1922.

ment après apparaît l'amphiaster. Mais K. BELAR a récemment établi (1) qu'en asphyxiant légèrement ces œufs on retarde la migration du pronucleus femelle, et l'on voit alors l'amphiaster se former au pôle opposé de l'œuf, au voisinage immédiat de la tête spermatique, qui en provoque seule la formation.

Les preuves les plus élégantes, viennent donc confirmer les observations cytologiques les plus précises. C'est bien grâce au spermatozoïde que l'œuf fécondé peut édifier un amphiaster. Il est cependant à cette loi des exceptions au moins apparentes. Elles concernent d'ailleurs uniquement des fécondations hétérogènes et de ce chef, leur valeur est déjà sensiblement réduite. Il convient cependant de les examiner de près. On connaît un exemple — il n'est sans doute pas unique — de fécondation, qui aboutit simplement à l'apparition d'un monaster. C'est ce qui se produit si l'on féconde des œufs d'Oursin avec du sperme de Choetoptère (GODLEWSKI) (2). Ces œufs ne sont qu'« activés » au sens strict du mot; les cycles cellulaires sont déclenchés, mais la différence de constitution du spermatozoïde et de l'œuf est trop grande pour que la gélification se bipolarise. Ils sont à peu de chose près dans l'état de ceux que l'on traite par le premier temps de la méthode de LOEB. Et comme eux aussi, ils pourront se segmenter si on les soumet à un passage dans l'eau de mer additionnée de NaCl. Cette exception apparente rentre donc bien dans l'ordre d'idées que nous développons ici; elle est une nouvelle confirmation de la notion de dualité foncière des processus de la mise en marche du développement. Voici maintenant le cas inverse : une fécondation hétérogène où le spermatozoïde reste inerte, ne détermine autour de lui aucune gélification, et où cependant l'œuf édifie un amphiaster et se divise. C'est celui d'œufs de crapauds (*Bufo calamita* et *Pelodytes punctatus*) fécondés par du sperme de *Triton alpestris*. Il est presque historique, puisqu'il a inspiré à BATAILLON l'idée géniale de sa parthénogénèse traumatique (3). En réalité, c'est de parthénogénèse plutôt que de fécondation qu'il s'agit ici. Ces œufs se divisent, mais avec un retard énorme qui marque qu'ils ont dû puiser en eux-

(1) *Zeitschr. f. Zellen und Gewebelehre*, t. I, 1924.

(2) *Archiv. f. Entw. Mech. d. Org.*, t. XVIII, 1909.

(3) *Archiv. f. Entwickl. Mech.*, t. XXXIII, 1910.

mêmes, par un lent remaniement, les conditions de leur segmentation. Ces gros spermatozoïdes étrangers ont exécuté d'un seul coup la blessure du stylet et l'apport de substance nucléaire; l'une et l'autre actions restent énigmatiques. Mais en tous cas, cette seconde « exception » n'a nullement la valeur d'une objection. Et le nœud de la question reste bien que le spermatozoïde crée, par sa pénétration dans l'œuf, les conditions nécessaires à l'amphiasier. Comment ? Est-ce, comme le pensait BOVERI, par l'apport de son granule centrosomial ? Possédait-il réellement en lui-même ces facultés, ou ne les a-t-il pas acquises au contact de l'œuf ? Ne doit-il pas trouver dans le cytoplasme où il va évoluer certaines conditions nécessaires à leur déploiement ? Autant de points qu'il nous reste encore à examiner, toujours dans le plan cytologique, avant d'envisager le déterminisme physico-chimique de l'activation.

(A suivre.)

La Lettonie ou République latvienne ⁽¹⁾

PAR

CHARLES PERGAMENI

Professeur à l'Université de Bruxelles.

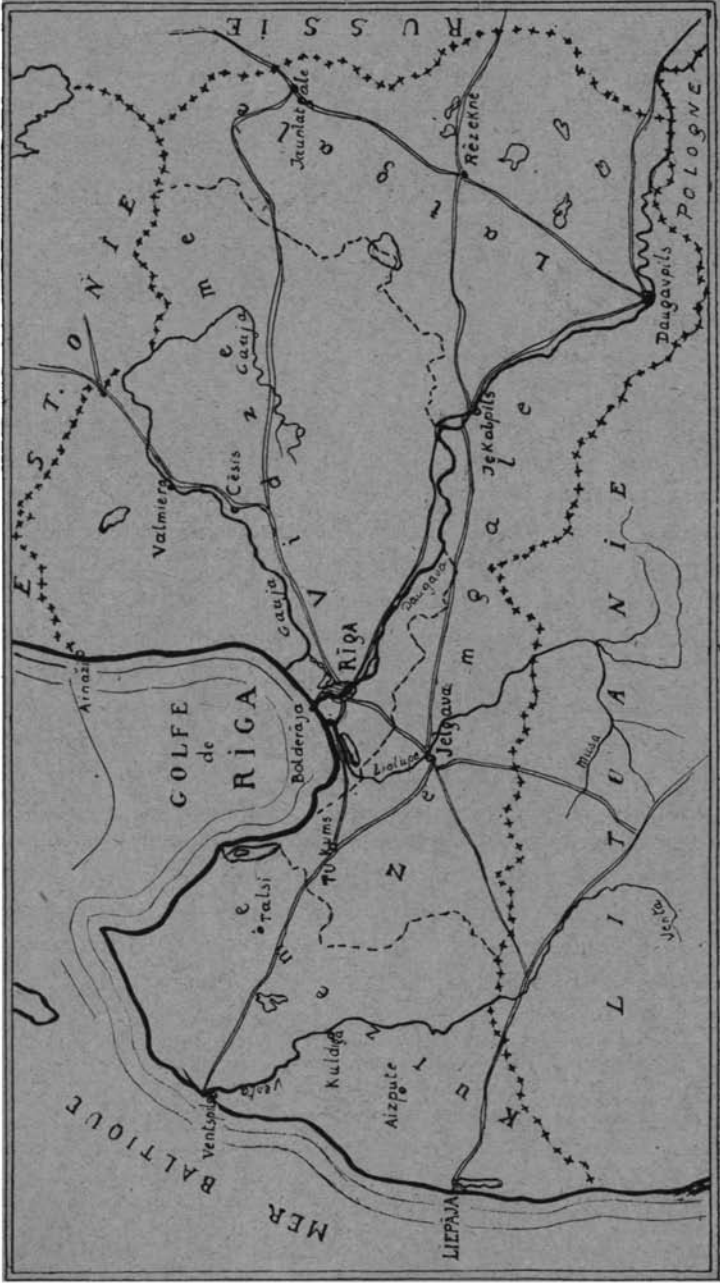
Aux heures de désenchantement que provoque le spectacle des incohérences actuelles, où la licence la plus cynique semble se substituer à la liberté, où les plus pures conquêtes de l'intelligence paraissent dédaignées, dans un monde que la médiocrité envahit, nous aimons à fréquenter les peuples sains et robustes : nous nous retrempons volontiers au contact de cœurs simples et vaillants. Telle est bien l'impression que nous recueillons de l'étude du milieu et de la culture de la jeune République latvienne.

* * *

Si nous faisons abstraction de la Pologne, qui a recouvré son indépendance après un long martyre, quatre républiques, riveraines de la Baltique, se sont détachées de l'ancien Empire russe. Ce sont, du nord au sud, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie ou Latvie (Latvija)

(1) Je renvoie le lecteur à l'article que j'ai publié dans cette Revue (année 1924-1925, pages 572 et suivantes) sous ce titre : *Un nouveau pays : la Latvie*. Il y verra que mes préférences personnelles vont aux dénominations *Latvie, latvien, latvienne* et non pas au terme *Lettonie*, ni aux dérivés de ce vocable. Pour des raisons d'*opportunité*, je me servirai cependant des deux terminologies, indifféremment.

Cependant je tiens à faire remarquer que l'un des arguments les plus convaincants à l'appui de ma *thèse latvienne* est puisé dans l'acte de naissance, si je puis dire, de la République. J'entends par là le *traité de Versailles*. A l'article 433 de ce document figure pour la première fois dans l'histoire le pays que nous étudions ici : il est désigné à dessein par la terme *LATVIE*.



et la Lituanie (1). Quelles que soient les différences ethniques profondes qui les distinguent, certaines de ces démocraties nouvelles ont entre elles un air de famille, circonstance due à leur position géographique, à la nature de leur orogénie, aux similitudes de leurs climats. Aussi bien, l'étude de l'une d'entre elles facilitera-t-elle celle des régions circonvoisines. Il en est, d'ailleurs, souvent ainsi pour les territoires qui jouent le rôle de « truchements civilisateurs ». La Belgique et la Lettonie, toutes proportions gardées, n'ont pas connu d'autres destins.

C'est le 18 novembre 1918 qu'est née la République latvienne. Située entre 55°40'30" et 58°5'22" lat. N.; entre 20°58'4" et 28°14'30" long. E. de Greenwich, elle bénéficie d'un imposant développement côtier sur la Baltique et le golfe de Riga. Du nord au sud, en passant par l'est, ses limites politiques la séparent de l'Estonie, de la Russie soviétique, de la Pologne et de la Lituanie. Sa frontière continentale atteint 1,200 km., pour 519 km. de côtes. D'une superficie de 65,979 km², elle équivaut, territorialement, à la Belgique et aux Pays-Bas réunis. Le sol est recouvert de pâturages (31 %), de forêts 28 %), de champs cultivés (28 %) et de terrains incultes (13 %). La population est estimée à 2 millions d'habitants, dont les quatre cinquièmes s'adonnent à l'agriculture. Un réseau ferré bien conçu déploie ses 2,900 km. de voies. Grâce à une politique prévoyante, l'équilibre financier a été rétabli et la stabilisation monétaire est réalisée. L'unité monétaire est le lat ou franc-or, le dollar équivalant à 5 lats 18, la livre sterling à 25.22 lats. Chacun se rendra compte qu'un puissant effort a été réalisé pour remettre d'aplomb l'équilibre économique de ce pays si éprouvé par la guerre : le budget de 1925-1926 s'élève déjà à 160,949,256 lats ou francs-or.

* * *

Aucune limite naturelle sérieuse ne se dessine entre l'ancien empire de Russie et les Etats baltes. Le grand fleuve Daugava

(1) C'est à dessein que nous écrivons Estonie et Lituanie au lieu de « Esthonie et Lithuanie ».

(Düna), qui découpe, en deux zones distinctes, le territoire latvien, explique peut-être, dans une certaine mesure, la formation des groupements humains de Livonie et de Courlande. Néanmoins Livoniens et Courlandais sont frères, tant il est vrai que la Daugava n'a point servi de barrière entre les peuples fixés de temps immémorial sur ses rives. Dès lors, si nous cherchons à découvrir la cause prédominante de l'unité nationale latvienne, nous raisonnerons à *peu près* comme nous le ferions s'il s'agissait de la Belgique, où cependant existent, aux origines, des divergences ethniques indiscutables. J'estime donc que l'existence des deux nations dépend, d'une part, de leur situation géographique et, d'autre part, de leur volonté traditionnelle et séculaire de maintenir, à travers toute l'histoire et sous tous les régimes, leur personnalité et leur désir d'autonomie. L'une et l'autre ont cimenté leur nationalité par la communauté des joies et des souffrances. Elles ont servi toutes deux de passerelle aux influences civilisatrices venues d'horizons opposés.

Les terres latviennes ne présentent qu'un faible relief, puisqu'elles participent à la vaste plaine baltique: le sol ne s'élève qu'à une altitude de 314 mètres, les hauts plateaux belges atteignant plus du double. Toutefois, ce relief n'est pas négligeable, si nous le comparons à celui des régions voisines et à l'immense plaine russe. Entre l'*Aa livonienne* ou *Gauja* et la *Daugava* s'érige un petit massif que l'on appelle Suisse livonienne. C'est un pays pittoresque, frais, verdoyant et peuplé de lacs. Sur la rive gauche de la *Daugava* inférieure s'étend une plaine très fertile à laquelle succèdent, dans l'Ouest, les collines courlandaises, qui se précisent à la hauteur de l'*Aa de Courlande* ou *Lielupe* et qui s'incorporent à la péninsule triangulaire comprise entre les rivages de la Baltique et le golfe de Riga. Envisagées dans leur ensemble, les hauteurs s'alignent suivant une direction N.W.-S.E., indice de l'action prolongée des glaciers scandinaves lors de leur extension. Ainsi s'explique la présence de nombreux lacs, dont les eaux se logèrent, lors du recul et de la fusion des glaciers, dans les dépressions de la surface, creusées par érosion.

Quant aux assises mêmes du sol, nous dirons qu'elles vont de l'Archéen finlandais au permien et au jurassique lituaniens, en pas-

sant par les terrains cambrosiluriens d'Estonie et par le dévonien de Lettonie.

Les principales beautés naturelles latviennes se concentrent dans la région des *gorges* que les fleuves ont sculptées au sein des formations gréseuses ou dolomitiques, du dévonien moyen, tandis que les points relativement élevés du centre de la Courlande et de la Suisse livonienne reposent sur le dévonien supérieur.

Un simple coup d'œil sur la carte physique de la République nous révélera que les eaux courantes y sont bien distribuées (1).

De toutes les voies fluviales du pays, la *Daugava* détient sûrement le « record » de l'importance. D'un débit moyen de 500 m³ par seconde, elle draine un bassin de 85,400 km². Sa largeur à Riga et en aval varie de 700 à 1,400 mètres pour une profondeur de 10 mètres. Elle est partiellement navigable depuis la mer jusqu'à 23 km. vers l'amont et sur 160 km. de distance entre la frontière russe et la ville de *Jekabpils* (Jacobstad). Le reste du cours latvien de la *Daugava* ne laisse pas d'être accidenté, interrompu de rapides, que l'on est en droit de considérer comme une précieuse réserve d'énergie, qui alimentera les stations de force motrice électrique de l'avenir.

* * *

La Lettonie est redevable de sa prospérité agricole à la nature de son sol et à son climat. La terre est surtout fertile en Courlande, où l'argile abonde. Si les habitants se livrent à la culture des céréales, à l'élevage, à l'exploitation des industries fermières, la principale source de richesse réside dans la production du *lin*. On en rencontre partout, mais il domine dans le nord de la Livonie et dans la province orientale de *Latgale*. Article d'exportation par excellence, dont la vente est monopolisée par l'Etat, le *lin* apparaît bien comme l'un des trésors de la nation. Les paysans lettons cultivent aussi la pomme de terre (67,500 hectares), la betterave, la chicorée, le tabac.

De nombreux vergers fournissent libéralement des pommes, des

(1) La *Gauja* parcourt 380 km. de longueur, la *Daugava* un millier (y compris le cours hors du territoire de Lettonie), l'Aa courlandaise ou *Lielupe* 100 km. et la *Venta* (Windau), tributaire de la Baltique, 300 km. environ.

poires et des prunes : leur rendement est si élevé qu'il permet d'alimenter la fabrication de marmelades, confitures, sirops, liqueurs, dont l'exportation s'accroît à mesure que passent les années.

Pays largement baigné par la mer, parsemé de 1,300 lacs et étangs, sillonné par un magnifique réseau de voies d'eau navigables et poissonneuses, la Lettonie bénéficie d'un essor économique provoqué, partiellement, par la navigation intérieure et l'industrie de la pêche. La fabrication des conserves de poisson figure, en ordre utile, parmi les éléments essentiels de l'exportation. De plus, le poisson de mer et d'eau douce joue un rôle de premier plan dans l'alimentation nationale.

Chacun sait que, depuis trente ans, l'économie agraire de la haute Belgique a subi de profondes transformations, en raison de la substitution partielle de prairies d'élevage aux emblavures traditionnelles. Plus près de nous, dans le temps, le même phénomène s'est produit en Lettonie, au profit de la nation entière.

La valeur des biens agricoles équivalait à 61 p. c. du montant total des biens privés, estimés à cinq milliards de lats, tandis que les entreprises industrielles ne représentent que 4.33 p. c. de ce total. Quelle est la cause des progrès rapides de l'agriculture latvienne ? Sans négliger de prendre en considération d'autres facteurs, j'attache une importance toute spéciale à la *réforme agraire*, en date du 16 septembre 1920, qui limita à 50 hectares les grandes propriétés et multiplia les petites tenures : il en découle qu'il existe aujourd'hui plus de 200,000 fermes, dont la moitié possède une étendue de 35 à 40 hectares.

On jugera de l'efficacité de la nouvelle législation, si l'on se rappelle qu'avant la grande guerre 60 p. c. du territoire appartenait à quelques propriétaires seulement et que 72 p. c. de la population paysanne latvienne n'étaient nantis d'aucun lopin.

Les statistiques prouvent aussi qu'en Lettonie existe une admirable réserve forestière. Propriété de l'Etat, qui veille à son exploitation rationnelle et à son entretien, le domaine forestier est une mine de richesses : le sapin, le chêne, le frêne, le bouleau s'exportent en quantités respectables, sans qu'il en résulte le moindre dommage pour les

industries locales. Celles-ci disposent, en effet, de la matière première suffisante.

Depuis la proclamation de l'indépendance latvienne, l'Etat s'est trouvé propriétaire de 1,500,000 hectares de bois. Les troncs abattus et coupés méthodiquement s'acheminent, en radeaux, par les fleuves vers les ports de mer, dont Riga est le plus fréquenté.

Dès que les cendres de la guerre se furent refroidies, l'agriculture latvienne entra dans la voie de l'industrialisation et de l'intensification des cultures. A cet égard, il faut reconnaître que la multiplication des associations agricoles et des syndicats agraires n'a pas laissé de contribuer largement à la prospérité du pays, en le libérant de la servitude des importations alimentaires étrangères.

Grâce à la pratique très ancienne de la coopération, fondée sur la coutume de la *Talka*, c'est-à-dire une collaboration urgente et temporaire, analogue à la corvée volontaire encore en usage dans certains villages de notre haut pays, grâce à l'extension des unions coopératives rurales les plus diverses, la Latvie est parvenue à exporter viande, œufs, beurre et à équilibrer son budget, sans grever outre mesure les contribuables. Elle a les mains libres, lorsqu'elle demande aux pays étrangers ce qui lui fait défaut, qu'il s'agisse de matières premières ou de machines.

* * *

Que penser de l'industrie lettone ? Jusqu'en 1914, elle avait obéi à un rythme accéléré : Riga et Liepaja (Libau) groupaient de vastes usines et manufactures, consacrées à la filature, à la boissellerie, à la papeterie, à la construction de wagons, etc. Survint la catastrophe du mois d'août, qui diminua, puis arrêta le travail. Les dévastations consommèrent le désastre. Avec une belle ardeur, l'œuvre de reconstruction fut entamée, mais les personnalités d'élite se posèrent alors la question de savoir si les efforts devaient être dirigés à la fois vers les industries agricoles et vers la grosse industrie, qui manquait de matières premières. Bornons-nous à constater que les autorités estimèrent inopportun de favoriser l'éclosion de la grosse industrie, et je suis persuadé qu'elles ont eu raison. La république latvienne réclame le concours de nombreux bras pour la mise en valeur de

son territoire : il est donc inutile de les détourner de la tâche rurale, d'importance primordiale, afin de les mettre au service de l'industrie lourde (fer et acier par ex.), qui ne rivaliserait point aisément avec les producteurs traditionnels étrangers, spécialisés en la matière. Cette industrie lourde apparaîtrait un peu comme une création artificielle et tout indique, après examen attentif, que mieux vaut pour la Latvie, utiliser ses ressources nationales, traiter les produits alimentaires par les procédés industriels, intensifier l'élevage, développer les industries laitières, que de se lancer dans des aventures périlleuses et pleines d'aléas. Telle est la sage solution à laquelle se sont ralliés les hommes d'Etat de Lettonie.

* * *

Suivons, sur la carte politique et économique de l'Europe, le tracé des chemins de fer, réfléchissons à la position géographique de la République latvienne et, bientôt, nous saisissons que les ports de Rigā, Ventspils (Windau), Liepāja (Libau), jouent le rôle d'exutoires naturels des terres à blé de la Russie et que le commerce par fer reliant l'Europe centrale et occidentale à l'Extrême Orient, *a fortiori* à la Sibérie, passe nécessairement par Riga. D'ailleurs, dès avant la guerre, ce port occupait, dans le chiffre des exportations de toute la Russie, un rang privilégié.

Dans l'avenir, mieux encore que jadis, la Latvie jouera le rôle de pays de transit (1). C'est l'évidence même. N'oublions pas que la situation économique privilégiée de la jeune République dépend beaucoup moins des conjonctures politiques que de la position géographique.

* * *

Du point de vue ethnographique, la population des Etats baltes se répartit en deux catégories : les Estoniens, apparentés aux Finlandais, sont de race finnoise, tandis que Lettons et Lituaniens repré-

(1) Je ne me livre pas au jeu téméraire des prédictions, mais je consulte les chiffres, ils me disent que si les échanges commerciaux de la Lettonie avec l'étranger s'élevaient, en 1921, à 101 millions de lats, ils atteignent aujourd'hui près de 500 millions.

sentent une branche de la famille indoeuropéenne. Si les Lituaniens diffèrent des Latviens par certains traits, ce n'est pas en raison de divergences ethniques originelles, mais bien pour des motifs historiques et régionaux. Lituaniens et Lettons appartiennent même au rameau le plus ancien des peuples aryens d'Europe, leurs langues, très rapprochées l'une de l'autre, rappellent étrangement le sanscrit.

Sur un total de 2,000,000 d'âmes, les citoyens de la République latvienne se répartissent ainsi : 73 % de Lettons; puis, par ordre de décroissance numérique, des Russes, des Juifs, des Allemands, des Polonais, des Lituaniens. Envisagé sous l'angle des confessions religieuses, le peuple latvien est luthérien à concurrence de 58 %, catholique dans la proportion de 24 %, puis arrivent successivement les orthodoxes et les israélites pratiquants. Du point de vue professionnel, les documents officiels nous enseignent que 80 % de la population se livrent aux travaux agricoles et que, sur 20 % de citadins, 5 % se consacrent à l'industrie et au commerce.

Le climat et les conditions d'existence sont favorables à la race, dont la robustesse est connue, puisque la durée moyenne de la vie s'élève à 60 ans. La température moyenne annuelle est de 7°50 C. (1).

Agricole, forestière, la jeune République prend une part active au mouvement commercial contemporain. Bien entendu, les affaires se concentrent dans quelques agglomérations urbaines, parmi lesquelles je citerai la capitale Riga (337,000 habitants); Liepaja (Libau), 75,000 habitants; Daugavpils (Dwinsk), 35,000 habitants; Jelgava (Mitau), 28,000 habitants; Ventspils (Windau), 15,000 habitants. Quatre provinces, dont voici les dénominations, se partagent l'administration du sol national : *Vidzeme* (centre principal : Riga); *Zemgale* (centre principal : Jelgava); *Kurzeme* (centres : Liepaja et Ventspils); *Latgale* (centre : Daugavpils).

* * *

Le présent n'acquiert sa pleine signification qu'à la condition d'être rattaché au passé. Aussi bien, je crois utile d'esquisser, en quelques

(1) La présence de magnifiques forêts et notamment de larges espaces occupés par les conifères contribue au maintien de la salubrité du pays tout entier.

traits, l'histoire des régions qui étaient appelées à devenir un jour la République de Lettonie.

Les Lettons ou Latviens, de même que les Lituaniens, se sont fixés dans les provinces baltes, il y a 3,000 ans. Des relations d'affaires se nouèrent entre les côtes de la Baltique et les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs et les Romains, ces divers peuples s'y rendant aux fins de se procurer de l'ambre.

Dès la fin du XII^e siècle de notre ère, commença la colonisation germanique et Riga — la future capitale latvienne — apparaît dans l'histoire tout au début du XIII^e siècle. Il est à remarquer que les Latviens, qui subirent pourtant, pendant une longue période, la domination germanique, ne consentirent jamais à se laisser absorber par la culture allemande. Celle-ci avait été introduite chez eux par les chevaliers teutoniques, unis, plus tard, au XIII^e siècle, à l'Ordre des Porte-glaive. Au XVI^e siècle, la Courlande et la Livonie, principaux territoires de la future république de Lettonie, font partie de la Pologne. Au régime polonais succède le régime suédois, qui est encore considéré de nos jours, comme une ère de prospérité, grâce à la politique intelligente de Gustave-Adolphe et de ses successeurs : Riga acquiert déjà, au XVII^e siècle, la réputation d'un grand port de transit.

Des vicissitudes se produisent de manière ininterrompue, au cours d'une histoire aussi compliquée, si pas davantage, que celle de la Belgique.

Je ne puis songer à les retracer ici : qu'il me suffise de rappeler que la Livonie devint russe par le traité de Nystad (1721), tandis que la Courlande et le territoire de Latgale ne subiront le même sort que sous Catherine II, lors du dernier partage de la Pologne, en 1795. Bref, au déclin du XVIII^e siècle toutes les circonscriptions qui, au XX^e siècle, allaient constituer la Latvie ou Lettonie, furent placées sous le régime russe.

En 1904-1905, les Lettons, conscients de leur valeur et de leurs aptitudes, se révoltèrent contre le tsarisme et protestèrent contre les abus de pouvoir des grands propriétaires allemands. Ce mouvement libérateur aboutit malheureusement à un échec, suivi d'une violente réaction. C'est dans ces conjonctures que se présenta, lors de la guerre universelle, une occasion d'émancipation unique. On sait, en effet, que les patriotes latviens participèrent à la lutte à côté des Alliés avec un

enthousiasme qui leur valut l'admiration du monde civilisé : les combats héroïques que les tirailleurs de Lettonie livrèrent sur les bords de la Daugava, en décembre 1916, resteront inscrits à jamais, en lettres d'or, dans les annales de la vaillance latvienne.

Les événements de 1918 se précipitent : le 3 mars est signé le funeste traité de Brest-Litovsk par la Russie bolchéviste et l'Allemagne impériale. Il stipulait nettement le démembrement des pays latviens. Déjà les Allemands s'en croyaient les maîtres, escomptaient restaurer l'ancien duché de Courlande et créer un Etat balte comprenant la Livonie, l'Estonie et les îles du golfe de Riga. Ces territoires auraient été soumis à l'Allemagne et une union personnelle les eût rapprochés de la Prusse elle-même.

Dès le 17 juin 1918, Hindenburg publia un décret agraire, qui organisait la colonisation de la Courlande par l'Allemagne. Les terres visées étaient destinées à satisfaire une multitude de soldats allemands.

Vers la mi-juillet, le monde civilisé commença à respirer : la victoire des Alliés avait ouvert ses ailes et pris son essor. Ce fut la déroute des Centraux et le 18 novembre 1918 eut lieu la proclamation de l'indépendance lettone.

Les débuts de la jeune République furent très difficiles : elle dut résister à l'invasion bolchéviste, que soutenaient les intérêts allemands, et ce ne fut que le 7 juillet 1919 que l'armée nationale parvint à entrer triomphalement à Riga. Des troupes russo-allemandes, appuyées par la noblesse balte, entreprirent encore une attaque sur la capitale, mais l'artillerie des marines anglaise et française vint appuyer énergiquement la défense latvienne et débarrassa définitivement le pays de toute nouvelle menace d'incursion étrangère.

Le 1^{er} mai 1920, l'Assemblée constituante latvienne se réunit enfin et se mit à la besogne sans tarder (1). Reconnue par les grandes puissances le 26 janvier 1921, la Lettonie fut admise, le 22 septembre de la même année, dans la Société des Nations. Enfin, le 15 février 1922, elle se donna une Constitution largement démocratique.

(1) Le 15 juillet était déjà signée une convention avec l'Allemagne et le 11 août un traité de paix russo-letton.

En effet, le pouvoir souverain appartient dorénavant au peuple, dont l'Assemblée ou *Saeima* est élue pour trois ans, par la voie du suffrage universel, direct et secret. Tous les citoyens des deux sexes, âgés de 21 ans, possèdent le droit de vote. Quant au président de la République, il est, pour trois ans, l'élu de la *Saeima*. Le pouvoir exécutif est exercé par le Conseil des ministres (1), dont le président est désigné par le chef de l'Etat.

* * *

Encore que je n'aie point l'ambition d'analyser tous les éléments distinctifs de la culture lettone, je me vois amené au seuil de la psychologie de ce peuple très ancien et fidèle à ses traditions foncières. L'âme latvienne, la vie sentimentale latvienne nous sont révélées par le folklore où elles s'expriment en toute sincérité et par le lyrisme abondant des légendes et des chansons populaires, par où l'on pénètre dans le « jardin secret » de la nation. Cette dernière source d'information est particulièrement riche, puisque le trésor des poésies populaires est représenté à lui seul par 218,000 chansons.

Très attaché à sa liberté, le peuple aspire à la Lumière et à la Paix, fondée sur la morale. Il souffrit cruellement du servage, mais, aux moments d'amère détresse, il chercha toujours le réconfort *dans la chanson*. Son lyrisme naïf et frais ne laisse pas d'être profondément émouvant. Nulle agglomération humaine n'a peut-être accumulé, le long de son douloureux passé, autant de chants que les populations de Livonie et de Courlande. Un texte dira :

*« Je suis né en chantant,
Toute ma vie ne fut qu'un chant.
En chantant, je vis la mort
Au Jardin du Paradis! »*

Ce que les seigneurs allemands ont infligé aux Lettons, les chants nationaux nous le révèlent. C'est le thème du *peuple orphelin*.

(1) Ce Conseil des ministres est responsable devant le parlement.

*« Que l'aube meure,
Que le soleil s'éleve,
Mon sort demeure obscur
Par la volonté de mes durs seigneurs.*

*La Daugava aux yeux noirs,
Très sombre, coule, le soir.
Comment ne serait-elle point farouche,
Elle qui roule tant d'âmes chagrines ?*

*Les montagnes s'érigent hautes,
Le soleil est brûlant.
Mon cheval ruisselle de sueur
Et mes yeux ruissellent de larmes.*

*Oh! Allemand, fils de l'Enfer,
Un jour aussi tu mendieras...
Et ce seront mes frères
Qui te tendront le pain! »*

La servitude des paysans inspire la lyre des trouvères et leur diète des accents que module la tristesse. Tel ce court poème sur le maître teutonique :

*« Le seigneur passe au galop
Soulevant le sable des grèves.
Va, Seigneur, où il te plaira
Mais, surtout, ne reviens plus!*

*Le serpent noir moud la farine
Sur un roc au milieu des flots.
Ce pain sera celui des maîtres
Qui imposent labeur, le soleil disparu*

*Mes larmes tombent lourdes
Sur l'âme du Seigneur;
Hier, j'acquis un coursier,
Qui me fut repris aujourd'hui.*

*Va, doux Soleil, chez Dieu.
Procure-moi la Soirée sainte (1).
Les durs seigneurs me font peiner
Sans m'octroyer la Soirée sainte!*

*Riga, ô ma belle Riga,
Qui donc t'a faite si belle?
Le rude effort des Livoniens
Aux chevaux bien ferrés! »*

Nul n'ignore le rôle que jouèrent, à la belle époque de l'hellénisme, les grandes fêtes nationales, au cours desquelles, en des œuvres demeurées immortelles, parla la pensée des purs artistes d'Ionie. En Latvie, l'âme populaire eut aussi l'occasion de se faire entendre, lors des *fêtes de chant* ou concours lyriques, où se rendaient, au longs jours de juin, tous ceux qui désiraient communier dans un même sentiment d'amour patrial, sous la direction de la Muse. En ces occasions solennelles, des chœurs magnifiques s'élèvent, dont les voix exaltent l'espérance d'un peuple assoiffé de liberté, exprimant sa nostalgie infinie, sous une forme poétique qui fixe à jamais, en traits saisissants, les images fraîches de la simple terre natale.

*« Qui donc chante si tard,
Sans soleil, dans la sombre nuit?
Ce sont tous les orphelins
Esclaves d'impitoyables maîtres.*

*Ils allument le feu, réchauffant l'air glacé,
Et sèchent leurs brûlantes larmes;
Ils mangent leur pain dur
Qu'ils trempent dans l'eau de source.*

*Au soir tardif, s'assoupit le Soleil.
Dans la barque d'or, il prend place;
Lorsqu'il paraîtra, à l'heure matinale,
Aux ondes berceuses, il laissera l'esquif.*

(1) Cette expression signifie le *samedi soir*.

*Pourquoi, Soleil aimé, as-tu tant tardé?
Où as-tu flâné, durant si long temps?
— Au delà des monts que je te désigne,
Réchauffant le cœur de maint orphelin! »*

L'amour du Soleil, la pitié, la compassion animent la plupart des poètes de Lettonie. La gaieté ne leur est pas étrangère, s'il s'agit de célébrer les charmes de la jeune fille, dont un texte dira :

*« Chante, ma petite fille,
Ton peuple est chanteur.
Ta mère, en chantant,
T'a mise au berceau. »*

Un dernier extrait renseignera le lecteur sur la morale populaire ingénue et le bon sens de la race.

*« Fais le bien, mon frère,
A l'instar du Soleil pour tous,
Jusques à ton ennemi!*

*Vivez, graves gens,
Comme les abeilles dans la ruche,
N'ayez point querelle
Car vous servez un maître.*

*Prends le chemin droit, mon frère,
Parle sans détour.
Ainsi Dieu t'aidera
A cheminer droit.*

*Je voulais semer l'argent,
Aussitôt je vis qu'il ne poussait pas.
J'eus la volonté de tromper le sage,
Mais vite j'appris qu'il m'avait trompé. »*

* * *

Une opinion juste commence à se répandre qui, je l'espère, se généralisera. Et la voici très simplement énoncée : « la Latvie ou

Lettonie n'est autre qu'une Belgique ouverte sur l'Orient européen, voire asiatique. » Je nourris l'illusion d'avoir peut-être contribué, dans une modeste mesure, à éclairer à ce sujet le jugement belge et d'avoir démontré que la République latvienne et la Belgique — si différentes de mœurs, de religion, de langage — présentent pourtant des analogies qui justifient l'expression dont je viens de me servir pour les désigner l'une et l'autre.

Rappelons-nous les vicissitudes historiques que les deux nations ont connues, la lutte persévérante qu'elles ont soutenue pour leur libération, le farouche amour qui les attacha à leurs traditions. Rappelons-nous aussi les principaux traits communs de leur armature économique et de leur vie commerciale. Leur situation géographique même en fait des *pays de transit*. A certains égards, Riga ne fait-elle pas songer à Anvers? Bien entendu, les analogies ne sont point des identités : si la Belgique est moins agricole qu'industrielle, si elle doit sa renommée économique à sa « grosse industrie » et à son charbon, la Lettonie, elle, ne possédant guère de ressources minérales, ni d'industrie lourde, compense cette carence par la richesse des produits de son sol et par l'extension ininterrompue de ses industries agricoles.

C'est là une circonstance heureuse pour les deux pays, puisque, loin de rivaliser âprement dans la lutte pour l'existence, ils se complètent l'un l'autre et fondent leur amitié sur des aspirations séculaires communes et sur des intérêts économiques réciproques. La Belgique achète en Lettonie du bois, du lin, du beurre. De son côté, la République latvienne a besoin de machines agricoles et industrielles, de tissus de laine et de coton. Ces articles, elle les commande surtout en Angleterre et en Allemagne. Je suis persuadé qu'elle s'approvisionnerait aussi chez nous, si nos fabricants, nos producteurs, nos commerçants se donnaient la peine de se faire connaître à Riga.

La Lettonie ou Latvie n'est point une création purement artificielle. Essentiellement agricole et forestière, elle constitue un rouage bien défini de l'économie générale de l'Europe. Elle s'ouvre vers l'Orient et son « hinterland » n'est pas seulement la Russie d'Europe, mais aussi la Russie d'Asie. Récemment, lors de la conférence inter-

nationale des chemins de fer tenue à Moscou, elle eut le plaisir de voir consacrer Riga, comme lieu de transit international. En effet, il fut décidé, au cours de ces assises, qu'à partir du 16 mai 1926, les communications directes avec l'Extrême Orient emprunteraient la voie de Riga, c'est-à-dire que le voyageur occidental passera, à partir de cette date, par Riga lorsqu'il se rendra à Moscou et Vladivostock.

Enfin, il me paraît opportun de rappeler que lors de la proclamation de l'indépendance de la République latvienne, quelques sceptiques affectèrent de sourire, en déclarant que ce nouvel Etat n'était pas viable. Ils en prédirent la chute imminente, avec une assurance inquiétante. Je me souviens avoir signalé la même attitude de la part de ceux qui, lors de mes toutes premières conférences et publications sur la Tchécoslovaquie, se prirent à sourire, d'un air entendu, et affichèrent un scepticisme de surface à l'égard de la vaillante nation qui, aujourd'hui, est si solidement établie qu'elle sert de base inébranlable à la Petite Entente. Que faut-il en conclure, sinon que ces prédictions néfastes et ces doutes émanaient de ceux qui regrettaient, sans avoir le triste courage de l'avouer, qui regrettaient, dis-je, la défaite des Puissances centrales ?

Les faits se sont chargés de répondre, comme il convenait, à ces prophètes de malheur.

Vie Spirituelle et Politique du XVIII^e siècle français

PAR

M. RAYMOND LENOIR

Agrégé de Philosophie.

« ... Ce Zaimph auquel l'humanité travaille »

« Sans même avoir l'espoir de le fuir un jour. »

HENRY BATAILLE. *La Divine Tragédie.*

Les événements qui attestent la vie des sociétés humaines naissent de la rencontre des puissances surgissant du passé pour solliciter l'action. Mais ces puissances sont trop nombreuses et leur intensité trop diverse pour que la clairvoyance permette aux hommes d'Etat de prévenir en temps leurs effets et de les harmoniser. Il est des moments où un malaise s'empare des groupes partagés entre des sentiments contraires. Ils éprouvent alors la nécessité de rétablir par l'acte et par la parole l'ordre compromis. Mais ils ne sauraient le faire sans porter à l'ordre existant une atteinte. Chacun des hommes qui compose ces groupes n'est capable que de protester. Il est volonté de destruction. Parle-t-il des choses publiques, la haine ou l'intérêt animent sourdement son discours. L'instauration est réservée à ceux d'entre les hommes qui expriment la volonté des milliers de morts quand ils parlent, une volonté une, plus fortes que toutes les réminiscences et les aspirations qui se disputent l'être et le déçoivent. Ces hommes, sages ou philosophes, assurés que l'œuvre politique sujette aux circonstances, abaisse ou élève l'être en dépit de la mesure, participent rarement aux révolutions. Ils font rarement figure d'homme d'Etat dans un monde sans ferveur. Ils échappent au flux et au reflux des passions humaines qui fait souhaiter la fixité des intérêts particuliers. Ils consentent à être inactuels, se sachant de l'ordre de l'Esprit.

Leurs idées sur le gouvernement des sociétés humaines deviennent alors autant d'avant-postes qu'ils créent et défendent au prix de leur vie, face à toutes les forces animales dont la vitalité persistante et les retours offensifs glissent dans les peuples jusqu'à l'oubli de leur grandeur passée et qu'ils furent hommes.

Pas plus que les grands Etats de l'Antiquité, les grands Etats de l'Europe n'échappent au besoin de méditer leur propre grandeur, chaque fois qu'ils présagent un crépuscule. L'Empire, la Féodalité, la Renaissance, la Monarchie ont-ils donné leur fleur, des hommes remontent le cours des événements et discernent la volonté de maîtres conscients des choses naturelles et des choses religieuses, fondateurs d'Ordres répondant à la diversité spirituelle des membres de la Société. Observateurs des tempéraments, des caractères, des dons, de l'énergie, qualité même de l'âme, ils ont assigné à chacun la place qui lui était due en justice dans un ordre social dont la hiérarchie et les lois imitent les lois et la hiérarchie de l'ordre naturel. Les chocs des races, la convoitise des domaines, les révoltes soudaines causées par la famine, le découragement, les terreurs paniques peuvent compromettre la simplicité du monde. Quelques années; de tant de morts, l'esprit renaît. Et c'est de nouveau la vie qui triomphe.

Vers la fin du dix-septième siècle, la lassitude des guerres, la maturité des chefs renouvellent l'expérience de l'Europe et même l'expérience d'un pays stérilisé par les controverses d'un Gallicanisme vainqueur des ultramontains comme des jansénistes. Si la Cour respectueuse d'une étiquette, imite la dévotion d'un Roi vieillissant, le changement d'humeur de Louis XIV atteste l'impuissance où il est d'arrêter, à sa volonté, les mouvements sociaux auxquels il a donné une impulsion nouvelle. L'écroulement de l'Empire avait privé l'Europe d'une unité. La Renaissance était née de l'amour de l'esprit pour le génie grec et le génie hébreu. La Réforme était née des angoisses d'un moine tourmenté, au fond de son couvent, par les passions mauvaises. A peine apparus, l'un et l'autre esprit s'étaient disputé la direction spirituelle de l'Europe divisée en Monarchies, Principautés et Communes, où les grandes Maisons nobiliaires, puissantes par leurs domaines et leurs alliances, voyaient les Provinces d'un nouvel Empire, où les Bourgeois, gens de commerce et de finances, voyaient les Etats libres d'une union fédérative. Italie, Angleterre, Maisons

principières d'Allemagne, Provinces unies contestaient, par guerre et diplomatie, l'hégémonie à l'Autriche, à l'Espagne et à la France, engagées dans une rivalité sans issue.

A l'intérieur des Royaumes, des Principautés et des Villes libres, la hiérarchie spirituelle des Ordres est méconnue. Le Clergé, la Noblesse et le Tiers Etat se disputent le pouvoir fait de richesse et de puissance. Pas plus que les autres pays, la France n'échappe à la décomposition. La noblesse, contenue dans les emplois de Cour, a désappris d'user des connaissances qui avaient assuré son pouvoir au *x^e* siècle. Le secret de sa puissance lui échappe. Les savants s'emparent de la terre et du ciel dont elle faisait tenir l'être dans ses armoiries. Les orfèvres s'emparent de l'or qu'elle amassait dans ses coffres pour solder ses armées. Les roturiers s'emparent, par ruse et vol, de ses domaines. Le meilleur de sa jeunesse reste sur les champs de bataille, confondu avec la jeunesse des villages. Depuis Colbert, des Bourgeois circonviennent le Monarque dépositaire de la puissance, occupent les ministères et peuplent de créatures les administrations d'Etat. Au lendemain des défaites, des sacrifices humains et des déficits, une crise d'autorité se prépare. A la mort de Louis XIV, elle éclate.

L'exercice temporaire du pouvoir par la Maison d'Orléans permet de rompre avec les traditions monarchiques de la Maison de Bourbon. Dans la noblesse, la richesse, la science, le Régent reconnaît des forces actives. Il essaie de faire collaborer ces forces à l'exercice du pouvoir, en instituant des Conseils, en autorisant Law à réorganiser les finances, en offrant à Fontenelle de constituer un Ministère de l'Esprit. Il donne audience à toutes les volontés qui se disputent l'Europe. L'effet de cette expérience qui se poursuit tout le cours du dix-huitième siècle est d'éprouver toutes les forces en présence. Le Roi apprend qu'il ne peut ni régner ni prendre la tête de ses armées sans péril, malgré l'amour de son peuple. Il se réfugie dans une finesse ironique, dédaigneuse des calomnies. La Noblesse d'épée s'aperçoit qu'elle n'a pas d'empire dans un monde que ne gouverne plus l'honneur. L'Abbé de Saint-Pierre fait l'apologie de la Poly-synodie. Plus tard, le Comte de Boulainvilliers fera l'histoire du génie des Princes et du Gouvernement de la Nation pour défendre les principes de la Noblesse et dénoncer les « usurpations » du Roi appelant

le Tiers Etat aux délibérations publiques et concédant aux hommes de Loi les titres de Chevaliers, Ducs et Marquis « pendant que l'ancien Noble ose, à grand peine, prendre la qualité de l'Ecuyer sans le congé de l'Intendant de la Province. » Ce sera en vain. Il semble que la Royauté et la Noblesse voient leur puissance faite de sagesse, de piété et de sang versé, dépassée dans le monde moderne par le pouvoir des hommes disposant de l'or, de l'idée ou de la terre.

La France est en présence d'un déficit. Elle a pu, dès le quatorzième siècle, faire converger dans ses marchés les objets de Constantinople, de Venise, d'Amsterdam. Elle a pu devoir à la politique des Valois, sa sécurité; il aurait fallu, pour adjoindre aux nourritures tirées du sol les objets dus à l'art de l'homme, arracher à leurs domaines des milliers d'hommes que les invasions n'ont pu faire partir, que les Croisades seules ont conduits vers des hommes plus proches de la simplicité de vie propre à l'Orient. La destitution de Fouquet met fin à la constitution régulière d'un Trésor royal alimenté par les contributions du peuple. Les guerres épuisent les réserves. La volonté manifestée par Colbert, de se passer des marchandises venant des pays étrangers, ne permet pas de les reconstituer en s'aidant du jeu des échanges. C'est à titre privé que des financiers consentent au Souverain des emprunts. Les branches de l'économie nationale, cessant d'être coordonnées, l'absence de vues fait que la France laisse s'échapper la richesse et doit recourir à des expédients.

Law se présente. De son père orfèvre, il détient le secret de la richesse, tel que les marchands, confiant leur fortune à la mer, l'ont reçu de Byzance. Ils ont vu l'Empereur manifester sa puissance par la possession d'un Trésor, son pouvoir par des largesses, sa sagesse par l'institution d'une Banque d'Etat qui en régularise le cours. Possesseurs de métaux précieux soumis à l'épreuve d'une pesée, ils s'aperçoivent qu'ils ont dans leurs coffres les signes de la puissance. Le soir, en faisant leurs calculs, et en s'initiant aux moyens que les Arabes ont inventés pour rendre les calculs plus commodes, l'envie leur vient de tenter leur chance. Ils regardent l'Europe. Partout, ce ne sont que fractions rivales qui s'épuisent l'une l'autre, dans des luttes sans issue, dévastent, par période, des domaines trop peu étendus pour qu'une puissance temporelle s'y constitue ou qu'une puissance militaire en sorte, forte du Trésor de l'Empereur. L'or rapporté

d'Orient, comme un talisman qui étincelle, devient la possession de quelques familles, sur les débris du Saint-Empire et qui se liguent pour maintenir autour d'elles les divisions chez elles les hiérarchies susceptibles d'assurer un jour la maîtrise des terres, des hommes et des œuvres.

Law rêve, à son tour, de capter cette puissance de l'or. Avec la vivacité d'un joueur, il fait siens tous les projets qui passent, pour avoir la fortune. Le Parlement d'Ecosse, les Princes auxquels ils les présente avec une ténacité que ne lassent pas les refus, ne lui apparaissent que comme les instruments futurs de sa puissance. Bientôt, l'or s'empare de lui et l'asservit à un dessein qui le dépasse. Quelqu'indépendant qu'il paraisse dans les mémoires sur le numéraire et le commerce; sur les Banques, dans ses lettres à Mgr le Duc d'Orléans et à Mgr le Duc de Conti, il sert une conception nouvelle du monde, quand il s'inspire du projet de Banque proposé à l'Empereur d'Autriche pour former son propre projet. Les sources de la richesse, telles qu'elles ont été constituées par Sully et Colbert, ne sauraient être suffisantes. Le blé est objet de consommation locale; il est rare et difficile qu'il sorte des greniers provinciaux. Les manufactures produisant coûte que coûte, sans qu'il soit tenu compte des avantages offerts par les produits des marchés étrangers sont ruineux pour l'Etat. Ce ne sont donc ni la terre, comme Law l'avait cru d'abord, ni les objets manufacturés qui constituent le signe de la richesse. Ce sont les ressources tirées du Nouveau Continent par l'Espagne et la France, c'est l'or. Il convient donc de demander aux Colonies françaises où la nature se montre libérale, le Canada, la Louisiane, les Iles, des ressources naturelles dont le transport par mer aiguillonne notre marine. Les métaux et denrées introduits favorisent les ressources du pays. Pour permettre leur vente, ainsi que celle des produits manufacturés en obviant aux transactions malaisées, il faut faciliter leur achat de ville à ville, sans qu'il soit nécessaire à l'acheteur de faire faire le transport, toujours onéreux et difficile, des monnaies de métal, qui n'ont pas une valeur uniforme dans tous les pays et dont le titre est soumis à des hausses et à des baisses, sur la fantaisie d'ordonnances édictées dans l'espoir de remédier aux sources de la richesse. Le remplacement d'une monnaie de métal par une monnaie-papier dont la valeur fictive est garantie par une encaisse métallique

en réserve dans le Trésor, peut obvier à ces difficultés. Il peut s'effectuer par le moyen d'une institution unissant les attributions de l'Hôtel des Monnaies et celle des Banques privées en une Banque d'Etat.

La Banque d'Etat ordonne le dépôt entre ses mains de toutes les monnaies de cuivre, argent et or encore en circulation et leur remplacement par des billets de banque de valeur égale. Les transactions des particuliers ainsi que le paiement des pensions et des rentes par l'Etat sont effectuées en billets de banque. La Banque a tous les profits de la circulation des billets. Exempte de toute juridiction, elle est juge souverain de toutes les difficultés qui surviennent dans les affaires. Libre et affranchie, elle ne peut pas être obligée de consentir un crédit soit à l'Etat, soit aux particuliers sans garantie suffisante. Elle obtient de l'Etat tous les monopoles et privilèges, le droit de concéder l'obtention et la conservation des offices civils et militaires, moyennant une taxe prise sur les gages, aides et pensions, le droit d'inscrire sur les registres de la Banque et de soumettre à une taxe annuelle toute personne qui désire bénéficier de ses services. Aussi, elle dresse un tableau des fortunes dont elle soutient le crédit en échangeant contre l'or des charges publiques. Et, encore qu'elle n'ait pas qualité pour intervenir dans les conseils et juger du bien fondé des projets et des dépenses proposés par les Ministres, il lui suffit de refuser des crédits et de jouer à la hausse ou à la baisse pour rendre leur exécution impossible. L'administration intérieure du Royaume et les relations extérieures tombent sous la direction de la Banque. Rencontre-t-elle l'opposition des pouvoirs constitués et des individus, du jour au lendemain, un ordre lancé dans les villes capitales d'Europe aggrave le déficit, bouleverse les fortunes privées, fait d'un homme un valet et d'un Frontin un Capitaine de Falaise.

Aussi bien, est-ce là un signe des temps. Les Rois et les Princes plus occupés à dépenser l'argent en combats, en constructions, en spectacles qu'à le recueillir, se sont démis de la charge de constituer un Trésor public. Ils ont laissé des particuliers amasser des trésors dont l'ampleur excède toutes les dépenses imaginables au cours d'une vie, et incite à intervenir dans les débats de l'Europe. Une action religieuse unit tous les financiers qui croient pouvoir s'opposer aux institutions spirituelles, comme ils s'opposent au pouvoir temporel.

Dans les Villes italiennes, les Principautés d'Allemagne, les Provinces Rhénanes, les Provinces Unies, l'Angleterre et la Suède, se constitue un système financier qui tente de circonvenir Cyrill Lucar, Patriarche de Constantinople, prend parti contre Rome et contre Jérusalem. Les projets de Law se rattachent à ce système. Ils répondent à un dessein politique qu'ils taisent et ils affectent un caractère moral. En effet, Law dénonce les vices de l'argent monnayé, la hardiesse des faux monnayeurs, la rognure des espèces. Il tient l'or pour une richesse représentative au même titre que les billets. Il fait tenir dans les denrées et les marchandises la seule richesse effective. Il prêche une épargne qui ne correspond ni à l'exercice équilibré de la vie ni au caractère de la nation. Il met au nombre des causes du dépérissement de la France, le grand nombre des jours fériés. Il promet l'abondance pour une nation exempte d'ambition, contente de sa situation dans une Europe où chacun tendrait à se faire le plus effacé possible. Et, au lieu que les programmes des financiers laissent entrevoir à l'ordinaire le spectacle d'une magnificence qui ressuscite le Pays de Cocagne, celui de Law ressemble assez, par sa tranquillité modeste, aux vues d'avenir des philosophes.

Law a sollicité en vain Mgr le Duc de Conti. Son projet est accueilli, le 10 août 1717, par Mgr Philippe d'Orléans, Régent de France. La France vient de s'unir à l'Angleterre et à la Hollande. Le clergé gallican s'engage dans une lutte contre le Jansénisme comme en une impasse. Law est soutenu par le Système à la fois comme un financier et comme un politicien qui saura se faire, dans le Royaume de France, l'agent d'une politique internationale. Grâce à sa tenacité et à sa connaissance des besoins des hommes, il parvient à être ce politicien et à jouer le rôle d'un ministre occulte. Le succès des Mères, des Filles et des Petites Filles à un effet inattendu. Le retour de la richesse réveille autour du Chrysophore, chez les Princes, un besoin de puissance. Le Duc de Lorraine se souvient qu'il est Roi de Jérusalem. Le Prince de Bourbon et les autres Princes du sang, les nobles de l'ancienne Cour qui ont servi dans les armées et dans les Cours étrangères retrouvent les traditions de leur ordre. Ils se rallient autour de Law, comme autour d'un rénovateur. A son tour, le financier cède à leur attraction. Il se convertit au Catholicisme. Il est reçu membre de l'Académie des Sciences. Il est nommé Contrôleur

général, bientôt après Surintendant des Finances. Il se tourne du côté de Parme, de l'Espagne et de la Russie. Alors, il cesse d'être en harmonie au Palais Royal avec le fils d'un Docteur en Médecine, l'Abbé Dubois, agent secret du Régent, maître des secrétaires et des bureaux de l'ancienne Cour. L'artisan de l'alliance avec la Maison de Hanôvre obtient le renversement, puis le renvoi de l'homme dont la magie a attiré en France une grande partie des diamants et des espèces de l'Europe. Le Système est mort. Le soin des finances est remis à Crozat, à Pajot, à Rouillé, aux quatre frères Paris. On croit que leur Anti-Système fera les affaires des partis que Law avait pensé servir. On se trompe. Les hommes d'argent, guidés par le génie de Samuel Bernard, restitueront à la spéculation financière sa liberté.

L'action se retire des Conseils de Finance et passe dans des groupes que composent personnages, savants et hommes de lettres. Redevables à leurs études et à leur expérience d'une doctrine qu'ils tiennent secrète sur l'organisation du monde, ils voient dans les événements la manifestation de l'Esprit. Toutes les discordances leur apparaissent comme un mal. Mais ils n'acceptent pas qu'une lutte d'idées prépare au grand jour la réorganisation du monde. Ils affectent même le détachement à l'égard des choses d'opinion. Et, cependant que leur indifférence et leur humilité rassure, ils agissent. Placés au centre des affaires, par les relations qu'une vivacité naturelle d'intelligence leur permet d'entretenir avec les hommes de tous les milieux et de toutes les conditions. ils agissent par la parole. Ils sont ceux que les titulaires des charges les plus hautes consultent. D'un mot, ils obtiennent, par leur ascendant personnel, ce que ne pourrait un long mémoire. Et, s'ils doivent aux circonstances de n'avoir pu forcer les obstacles et les haines qui les tiennent éloignés des situations en vue, ils n'en constituent pas moins, dans une Monarchie, où les avis du Parlement se teignent de remontrances, le conseil d'un ordre nouveau, l'Esprit.

Dans un pays où la délicatesse de la culture embellit le commerce des esprits, les salons exercent un empire souverain. Et M^{me} de Tencin succède à M^{me} de Lambert dans la direction d'un milieu où les nouvelles s'entrecroisent, où les avis donnés exercent une action discrète sur les décisions des Cours étrangères et les choix de l'Académie. Mais les indiscretions sont toujours à craindre dans des milieux où l'art est de concilier les amour-propres des hommes et les rendre

aussi contents des autres que de soi. Aussi, quelques personnes s'autorisent-elles de l'exemple donné par l'institution des corps savants et des Académies. Dès 1692, l'Abbé de Choisy, dont la mère a été dans le secret de la conspiration de Thou et de Saint-Mars, et l'abbé de Dangeau, frère du Marquis de Dangeau, versé dans la connaissance des institutions, groupent en une Académie de treize membres des hommes de lettres, dont certains appartiennent déjà à l'Académie française. Ils se proposent de traiter tout ce qui ne fait pas l'objet des trois Académies Royales : droit public, politique, jurisprudence, théologie, philosophie morale. Ils tiennent leurs séances le Mardi au Luxembourg, chez l'Abbé de Choisy. Ils promettent le secret sur tout ce qui se dira. Perrault lit son Poème sur la Création du Monde, l'Abbé de Choisy communique sa traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, dédiée à M^{me} de Maintenon. D'Herbelot lit une dissertation sur l'origine du nom du Pape. L'Abbé Dangeau entretient la compagnie des Papes accommodants. Et, sur quelques questions proposées qui paraissent trop délicates, les Académiciens se partagent, s'aigrissent et se séparent.

Beaucoup plus tard, en 1720, un nouveau groupement se forme sous la présidence de l'Abbé Alari, qui tient de l'Abbé de Longuerue l'histoire de toutes les Maisons et la connaissance de toutes les Provinces. Il ne prétend pas se rattacher aux Académies royales. Il comprend dix-huit membres : Lieutenants-Généraux, Ambassadeurs, Plénipotentiaires, Commissaires du Roi, Chevaliers du Roi, Chevaliers de Malte, appartenant presque tous à la noblesse française. Il tient des séances le Samedi, de cinq à huit, dans l'entresol de l'hôtel du Président Hénault, place Vendôme, où demeure l'Abbé Alari. La communication d'un extrait des gazettes, atlas sur table, permet à la conversation de s'engager sur les nouvelles publiques avec des éclaircissements que fournissent surtout les Ambassadeurs. Puis on supplée aux nouvelles écrites par la conversation. Chacun débite, sans aucune réserve et avec une entière confiance, tout ce qui se dit dans le monde sur les affaires de quelque importance. Enfin, on lit pendant une heure les ouvrages des Académiciens. L'Entresol étudie aussi les rivalités et les alliances des Maisons Souveraines, les formes du gouvernement, l'institution des Etats Généraux et du Parlement, le Commerce et les Finances. La Conférence entretient des relations avec toutes les

Villes où le culte de la liberté et de l'indépendance est demeuré vivace. Gallicane en religion, libérale dans les relations extérieures, elle fait de la Géographie, de l'Histoire et du Droit, la base d'une politique raisonnée. Elle voit dans l'érudition un moyen plus sûr que le pamphlet de retenir l'attention des milieux cultivés et de les convaincre de la nécessité de réformer la Monarchie. Elle reçoit Lord Bolingbroke et l'Ambassadeur d'Angleterre. Elle voit le Cardinal Fleury nommer un de ses membres, Plélo, ambassadeur extraordinaire du Danemark et l'abbé Alari, instituteur des Enfants de France. L'étranger s'inquiète d'une action grandissante et travaille la Cour où l'on accuse l'Entresol de régler l'Etat et de se mêler des choses où il n'a que faire. L'abbé de Pomponne commet devant des étrangers une indiscretion qui a son écho chez le Cardinal, et le Garde des Sceaux. L'Abbé de Saint-Pierre propose de laisser là les affaires du temps et de présenter des projets politiques avec démonstrations par corollaires, éclaircissements, objections et réponses. Sur l'avis que l'Entresol a reçu Lord Chesterfield, le Cardinal prie la Conférence de se dissoudre.

Cette double tentative apparaîtrait comme vaine si elle ne se prolongeait dans le cours du dix-huitième siècle par la double action de Fontenelle, membre de l'Académie du Luxembourg et d'Argenson, membre de l'Entresol.

Fontenelle, évocateur des morts, interlocuteur des vivants, sait toute la sagesse nécessaire pour accomplir une œuvre de savant. Qui transcrit le jugement de Pluton, déférerait au tribunal des Enfers la politique contemporaine, s'il ne tenait de la mathématique, l'élévation de pensée. Il semble demeurer indifférent aux acteurs d'un spectacle dont il préfère étudier les machines que le livret et la musique. Il résiste aux tentations du Régent. Pourtant, un jour, obéissant à un mouvement instinctif, il ordonne pour lui ses impressions en une pièce. Il en fait d'autres qui ont, comme la première, le mérite de la singularité. A Alexandrie, à Hypathie, à Messène, à Sidon, à Corinthe, à Sicione, les événements prennent un relief inattendu. C'est la jeunesse d'un Roi, espionné par son milieu, trahi par ses Ministres et ne pouvant conquérir la puissance que par l'amour. C'est l'habitude du pouvoir qui engourdit les dons naturels, fait naître la tyrannie et souvenir au peuple que le Prince a usurpé la domination d'Etats

libres. C'est l'affaiblissement des Maisons dont les branches cadettes sont sujettes, dont les branches aînées disparaissent. Ce sont les substitutions plus surnoises que les révolutions. Dépossédés de leurs biens, précipités dans la misère et l'oubli de leurs ancêtres, les nobles deviennent des jardiniers qui n'ont que leur jardin au monde. Anoblis, les voleurs deviennent les détenteurs de la richesse et de la puissance, sans pouvoir acquérir la vertu. Ils tuent les traditions de courtoisie et d'honneur dans un monde où, sans qu'il y paraisse, les ordres se trouvent renversés. D'un tel monde, il n'y a rien à attendre. Ce n'est pas dans les milieux corrompus, rivés par leur vice au lucre, qu'il convient de chercher l'idée d'un gouvernement meilleur.

Le spectacle des hommes vus d'un peu haut comme les serviteurs et les ministres d'une œuvre qui les dépasse et parfois les éivre, permet à Fontenelle de prendre la politique pour objet de la méditation. L'homme qui se dévoue à la République meurt aux siens. Tous peuvent obtenir ce privilège, car il n'est ni noble ni roturier, et, seule la richesse donne accès aux charges. Les belles actions et les mauvaises actions sont comptées. « La perfidie insigne d'avoir manqué à sa parole sur une chose importante ou d'avoir désavoué un dépôt, rend incapable de charges. » La gloire et la beauté méritent aux conquérants et aux belles des statues. Le fils d'un magistrat ne peut jamais l'être. Tous les citoyens sont soldats et obligés d'aller à la guerre. Tous les métiers sont également honorables. Les particuliers plaident eux-mêmes. Les voyages faits par le corps des négociateurs pendant la jeunesse, assurent l'accès régulier des petites Ambassades, puis des grandes Ambassades et du Conseil des Affaires étrangères.

Aussi bien Fontenelle oublie-t-il de la sorte l'impression laissée par un bref séjour à Bornéo. Il conçoit l'homme d'Etat à l'exemple des savants dont il sait l'abnégation et les sacrifices consentis; il éloigne ceux qui gouvernent de ceux qui sont gouvernés, comme si le pouvoir était une sorte de mal sacré. Mais, d'autre part, il efface toutes les différences que les dons et l'étude mettent entre les individus. De la sorte, la République demeure ambiguë dans sa volonté de réaliser un compromis subtil des tendances rivales dont chacune souhaite l'emporter. La négation de toute inégalité entre les individus apparaît comme une aberration au regard de ce que nous présentent la nature

et la société. En attendant qu'elle arme une révolution, elle n'a d'autre conséquence que de faire porter également sur toutes les charges qui pèsent sur les groupes humains comme des fatalités. Des élections à plusieurs degrés de candidats choisis parmi les détenteurs de la richesse placée en rentes, rendraient cette République assez semblable à la République aristocratique de Rousseau, si les froids calculs de Genève n'étaient annoblis par la sagesse persane.

D'Argenson, élevé dans le secret de toutes les familles, n'aurait eu que dégoût de la chose publique si les récits des sages, la lecture de Plutarque, les mémoires et les actions des hommes modernes ne lui avaient appris à voir dans l'intrigue où se fondent vices et vertus, la sagesse du politique. Les entreprises de Jean-Louis de Fiesque, l'aventure napolitaine de Henri de Lorraine, duc de Guise, les liens italiens du Cardinal d'Amboise, frère du Grand-Maitre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, attaché à la fortune des Orléans, lui enseignent l'idéal des Villes italiennes qui conservent en secret les traditions et les mystères d'Asie Mineure et tentent de constituer des Républiques où une sorte d'égalité s'établit entre tous les membres de l'Aristocratie sous la présidence d'un Prince élu pour sept ans. La connaissance des Cardinaux, des Princes et des Ducs, la familiarité des Chanceliers, Ministres et Secrétaires d'Etat ont permis à d'Argenson de regarder et suivre sous la Régence le partage des pouvoirs entre les partisans de la Maison d'Orléans et les partisans de l'ancienne Cour avec l'attention d'un diplomate qui souhaite une réforme de la Monarchie. Mais il n'aurait garde de jouer « le personnage odieux et presque toujours inutile de réformateur de l'Etat. » Lorsqu'il a l'exercice du pouvoir, de 1745 à 1747, il se contente de préparer l'institution d'une République et Association éternelle des Puissances italiennes, sur le modèle des Etats d'Allemagne, de Hollande et de Suisse. Et, s'il écrit, à ses moments perdus, c'est pour préparer son action.

Le premier mouvement est de regarder autour de soi et de retenir ce que les nationaux et les étrangers disent des gouvernements de l'Europe. Si la science de l'Etat est bien dans la comparaison, leur constitution, leur conduite et leur poids dans la balance de l'Europe, la considération qu'ils acquièrent, les critiques qu'ils suscitent, constituent les éléments du jugement moral que nous tenons à porter sur la chose publique. Si nous nous en remettons à eux, il est des gouvernements

détestables qui sont une expression de la tyrannie et du despotisme; il en est de moins mauvais où la Monarchie s'assouplit, où la Démocratie s'affirme; il en est de bons là où, comme dans la République de Venise, un accord suffisamment précis intervient entre les Princes et les peuples pour que « l'autorité décisive et expéditive soit confiée à un certain nombre de nobles élus comme les plus sages, les plus justes et les plus discrets. »

La France est ce que la suite des générations l'a faite. La Féodalité en plaçant le pouvoir dans la main de Seigneurs subordonnés les uns aux autres par droit de naissance et de possession de domaines consacra l'usufruit et l'esclavage. Elle est si forte que le pouvoir royal ne peut se constituer contre elle qu'avec l'appui d'une force nouvelle, les Villes. Dès lors, cette force, que les anciens appelaient Démocratie, ne fait que s'accroître, mais elle est entravée par la manière de lever les subsides. Elle souffre des fautes d'une mauvaise administration, impuissante à remédier à des misères qui envahissent, en 1739, des Provinces entières, l'Angoumois, la Touraine, le Haut-Poitou, le Périgord, le Berry. Partout c'est l'épuisement ainsi que la tyrannie financière, malgré les intendants des provinces, malgré les grands, qui osent jusque dans le Conseil du Roi, porter sur la table des Ministres du pain de fougère et dire : « Monseigneur, voilà ce que mangent vos sujets. » Les Provinces du Royaume sont soumises chacune à une administration particulière qui se heurte aux coutumes et aux droits seigneuriaux, au refus de payer l'impôt. Le Roi se heurte aux prétentions des nobles à conserver l'usage de la justice et le droit de lever les taxes. Les Villes se heurtent à l'interdiction de faire autre chose que du commerce et de se mêler des Affaires publiques où leurs intérêts, mis en cause, sont débattus par les membres d'un autre ordre. Que convient-il de faire ? Ecarter les intermédiaires, libérer les Provinces des financiers et le pouvoir royal des féodaux, en fondant la puissance sur la seule possession des domaines.

Le Monarque n'est jamais tyran s'il a toujours en vue le bien du peuple. Il est seul législateur et magistrat du Royaume. Avec l'aide des Conseillers, par le moyen des Chanceliers, des Ministres et des secrétaires qui conservent les commandements, les ordres et les formes, avec le concours des magistrats, il prend des arrêts et fixe quelle part chaque Province doit prendre aux charges de l'Etat. Il rend la justice

et fait faire l'examen de toutes les lois et coutumes en vigueur dans le Royaume. La noblesse se voit dépossédée de tous ses privilèges et prérogatives. Elle ne peut plus accomplir de fonctions que dans les cadres et sous le contrôle du pouvoir monarchique. Les titres ne peuvent plus faire l'objet de vente et de profit. Ils deviennent une distinction dont le Roi trouve le mérite. Les villages et les villes ont une capacité, pour autant que les particuliers possèdent des terres dont la valeur constitue une richesse. Il convient donc de leur accorder la capacité politique et d'ordonner que les villes et villages choisissent parmi les propriétaires les membres d'assemblées de District et qui gèrent les affaires du District et préparent les assemblées provinciales où, une fois l'an, les députés de la Province se rencontrent avec les Commissaires du Roi. Au cours des séances, les Commissaires donnent lecture des charges qui sont assignées à la Province et des ordres concernant l'administration. Après en avoir pris connaissance, l'assemblée peut faire des représentations. Elle prend à ses frais et à sa charge la levée des impôts, l'entretien des domaines, des forêts et des eaux, les travaux publics et la construction des édifices, sur le modèle de la Hollande, où chaque province construit ses digues et ses canaux. Pour qu'une répartition de toutes les impositions soit faite entre toutes les Provinces du Royaume selon l'équité, il importe que l'on dresse un tableau de toutes les terres du Royaume, d'y joindre leur valeur, le nom de leurs propriétaires et montant de leur fortune. Pour que l'administration intérieure des Provinces soit facilitée, il importe d'arrondir les domaines par les échanges de terre, de manière à suivre les limites naturelles et à constituer des Départements.

Si d'Argenson restaure l'ancienne franchise des libertés gauloises en face de la vassalité venue de Germanie, s'il maintient les libertés gallicanes en face de l'obédience des Evêques à la Papauté, c'est qu'il entend d'abord débarrasser le pouvoir de tous les éléments universels qui le constituent pour l'asseoir sur le culte de la terre, tel qu'il était célébré dans les Mystères. Hugues Capet du rayonnement de l'Île de France fit un Royaume. Mais tant d'accidents ont altéré le cours de la succession royale, depuis l'avènement de la troisième race, sans pouvoir enlever à chaque Province ses vertus, que d'Argenson considère les Princes et non le Monarque, des dépositaires du génie du sol, capables aux heures graves d'inspiration. Il attend le salut du Royaume de la

bourgeoisie et des Princes. Mais la pratique des affaires lui a appris avec quelle lenteur se transforment les institutions et les mœurs. Il sait que l'homme d'Etat ne gagne rien à brusquer. Et le traité de la Démocratie ne tend qu'à ménager entre la Monarchie et la République un état de transition.

Si clairvoyante est la connaissance des mouvements d'opinion qu'à la mort de Louis XV une réforme de la Monarchie reconnaissant le pouvoir de la bourgeoisie et de la noblesse, apparaît comme nécessaire. Dès 1774, le nouveau Monarque croit devoir y céder. Il commence par appeler l'Abbé Turgot et M. Necker, parce que l'arrogance et le manque de respect de la bourgeoisie pourraient la porter à l'émeute. Cet ordre fait la forte tête en face du Roi et des nobles. Il apprend des prêtres Egyptiens à faire mystère de tout ce que les livres sacrés et profanes disent de la vie et de la mort. Il affecte de dédaigner l'Humanisme. Il combat, au nom de la liberté de pensée, le miracle de Moïse et la passion de Jésus-Christ. Il donne au peuple, dans l'Encyclopédie, des milliers de notes érudites. Il attend tout de ses lumières sur l'économie politique et ne craint pas de prendre la France pour le patient d'une expérience sociale. Médiocres, ses politiciens, comme ses philosophes, ne traversent les ateliers que pour discourir sur les techniques, les campagnes que pour découvrir le désordre de la nature. Mobiles, fuyants, ils décrivent la même courbe que Fragonard, traduisant, tour à tour, l'élégance et la simplicité théâtrale des familles. Ils ignorent que les notions transmises par la science des sociétés antiques ne cessent d'être des mots que pour ceux-là seuls qui ont choisi comme maître, le temps.

La faillite du parti réformiste oblige Louis XVI à choisir ses Ministres parmi les nobles. La constitution d'une Société de l'Harmonie, la politique de Vergennes, la part prise par la France à l'affranchissement des Provinces Unies de Hollande et des Etats d'Amérique atteste la volonté de subordonner le Secret du Roi à la politique des Princes. Mais la Noblesse ne peut gagner le peuple égaré par les philosophes et réalisant déjà, fort de son ignorance, le monde meilleur, que tous souhaitent, mais dont certains savent qu'on n'y accède pas sans une lutte de tous les jours, sans l'action désintéressée de ceux qui n'attendent plus rien pour eux-mêmes et qui n'attendent plus rien des autres, que le respect. Il est une noblesse de vivre qui répand sur

toutes les vies d'alentour, sans même qu'elles s'en doutent, plus d'équilibre, partant plus de bonheur. Il est un honneur qui maintient vivantes, au prix de la vie même, les traditions morales sans lesquelles la nation ne serait que le champ clos d'instincts animaux portant le masque de l'humanité. Il est, sur toutes les choses, des connaissances subtiles qui assurent l'harmonie de la vie. C'est pour l'avoir su que la France, sauve de la barbarie, avait assuré l'empire de l'esprit universel. C'est pour avoir omis d'exercer la justice avec une rigueur assez grande, maintenu dans les honneurs et dans les places des êtres devenu indignes de la noblesse de leurs aïeux interdit l'action de la noblesse aux dons et aux vertus qui permettaient aux plus humbles d'avoir accès aux plus hautes charges de l'Eglise, que la Monarchie a cessé de priser la sagesse ancestrale des Princes et l'originalité des hommes de génie, forces vives où est le secret du pouvoir, forces spirituelles.

Alors éclate la Révolution. Le soulèvement de l'opinion publique, le triomphe des réformistes opèrent un brusque recul qui reporte la Monarchie plus de deux siècles en arrière. Les décisions de l'Assemblée nationale, s'inspirent du Traité de la Démocratie jusqu'en Janvier 1790. A partir de ce moment, l'empire de l'Assemblée substitue au pouvoir royal l'abolition de la noblesse, l'abolition de la Monarchie, dépassent les prévisions de d'Argenson. Des êtres pétris de rancune, avocats sans avoir, hommes de lettres sans talent, se vengent de leurs déconvenues en excitant les passions du peuple. Les haines de quartier et les haines de villages tuent. Les mensonges des calomnieux deviennent des dépositions de bons citoyens faites sous la foi du serment. Les chefs d'œuvre de l'art français qui attestent la barbarie féodale sont mutilés et détruits. Ceux qui sont détestés pour entretenir vivant en eux le génie créateur n'ont plus qu'à mourir. A mourir ou à attendre que les assassins s'entre-tuent.

Née sous le signe de la haine, la République proclamant la souveraineté du peuple, dédaigne la leçon de générosité qu'elle trouve dans la Chevalerie française comme dans le Cartésianisme. Elle n'est plus que biens nationaux à vendre, sur qui s'abattent les hommes d'affaires et les étudiants en Droit pour contenir dans les formules romaines la barbarie d'un monde qui a désappris la jurisprudence et qui ment à ses coutumes. Une seconde fois, l'esprit de Rome impériale envahit

la Gaule qui consacre toutes les spoliations, toutes les iniquités et prépare un nouvel empire. La France peut être victorieuse. La France peut être prospère à nouveau. Ceux qui savent faire d'une mauvaise cause une bonne et d'une bonne cause une mauvaise font front de tous côtés. Ignorant les traditions d'indépendance qui rapprochent parfois les Parlements des Princes, ils contiennent la noblesse issue du courage militaire et de la vertu civique. Ils imposent le respect au pouvoir militaire prompt à disperser le Parlement, ou plutôt ils composent avec lui. Ne savent-ils pas rédiger, expédier, enregistrer, légaliser dans un nouvel Empire de Charlemagne. Les commis d'administration deviennent alors maîtres des Conseils, comme ils sont maîtres de l'honneur et de la fortune des particuliers.

Ainsi apparaît, s'affirme et se retire des groupes l'Esprit, qui dispute à l'animalité la conduite des événements humains. Tour à tour, se dévoile aux hommes la puissance du sang, de l'or, de l'esprit, de la terre. Puis le verbe se fige en formules. La nostalgie s'empare des poètes qui possèdent le don sublime de tout aimer. A nouveau, dans le chaos que font les clans se disputant le sol et le verbe, les hommes, ataviques, cherchent leur voie et répondent à l'appel des forces qui peuplent le monde.

Adolphe Quetelet et l'Enseignement

PAR

ALBERT TIBERGHEN

Conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale.

Lambert-Adolphe-Jacques Quetelet a enseigné, pendant plus d'un demi-siècle, à Audenarde, à Gand, enfin à Bruxelles. Nous voudrions rappeler ici, brièvement, quelle fut la carrière du professeur, quelles furent ses idées sur l'enseignement supérieur, quelle influence il a exercée.

Né à Gand le 22 février 1796, le futur fondateur de notre observatoire, débute, à dix-sept ans, dans la carrière de l'enseignement : c'est en 1813 qu'il entre comme professeur dans un établissement privé que dirigeait, à Audenarde, son concitoyen P.-J. Maquaire. Il y donne les cours de dessin, de mathématiques, de grammaire, d'autres encore, s'attaquant simultanément, on le voit, aux domaines les plus divers, sciences, lettres, beaux-arts. C'est en cette première année de professorat que Quetelet eut comme élève Charles-A. Liedts. Celui-ci devait créer, en 1841, à la suggestion de son ancien maître, la *Commission Centrale de Statistique* — assurant ainsi, si l'on peut dire, une existence officielle à la science de prédilection de Quetelet : le ministre n'avait pas oublié celui qui lui avait donné des leçons, à Audenarde, trente ans auparavant.

L'année 1815 ramène Quetelet dans sa cité natale. Le lycée de Gand, dont il avait été l'élève, venait de s'effondrer, avec le régime impérial et avait été remplacé dès 1814, par un Collège Communal. Le 3 décembre de cette année, le bureau d'administration du nouvel établissement faisait appel à tous ceux qui possédaient « les qualités requises pour se vouer à l'instruction de la jeunesse ». Le 22 février 1815, le

jour même où Quetelet atteignait ses dix-neuf ans, un arrêt du duc d'Ursel le chargeait des cours de mathématiques au nouveau collège, qui s'installait, le 3 avril suivant, dans les locaux de l'ancienne abbaye de Baudeloo.

Le jeune professeur sut utiliser son séjour à Gand en augmentant ses propres connaissances. L'Université fondée dans l'ancienne capitale de la Flandre par le Gouvernement des Pays-Bas, ouvrit ses portes en novembre 1817; Quetelet s'y fit inscrire aussitôt comme étudiant. Il en sortit, deux ans plus tard, porteur du premier diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques délivré par l'Université: c'est le 24 juillet 1819 qu'il défendit publiquement, sous la présidence du recteur Cassel, une thèse doctorale, qui attira tout de suite l'attention (1).

Outre ses leçons à l'Athénée et les cours de l'Université, Quetelet, *toujours actif*, avait, par surcroît, trouvé le temps d'allumer à Gand un foyer intellectuel nouveau, en groupant quelques bonnes volontés. Non sans avoir à vaincre des difficultés d'ordre administratif, il fonda, avec quelques jeunes, une *Société Philomathique*, sorte d'association d'enseignement mutuel. Parmi les membres du cercle, où Quetelet donna lui-même certains cours en 1818, nous rencontrons le mathématicien Dandelin (2), qui, deux ans auparavant, avait été le collaborateur littéraire de Quetelet.

Mais nous voici arrivés à un tournant décisif de la vie du futur directeur de l'Observatoire. Lors de sa visite à Gand, le ministre de l'instruction publique, A.-R. Falck, avait eu l'occasion d'apprécier le jeune et brillant professeur, dont la thèse inaugurale avait jeté un premier lustre sur l'Université naissante; il lui avait été donné d'admirer ses talents, non seulement sur le terrain scientifique, mais encore dans le domaine de la poésie. Aussi, profita-t-il de la première vacance qui se produisit à l'Athénée de Bruxelles, pour y envoyer Adolphe Quetelet, au mois d'octobre 1819: le jeune docteur gantois

(1) *Dissertatio mathematica inauguralis de quibusdam locis geometricis nec non de curva focali...* Auctore... A. QUETELET... Gandavi, Houdin, in-4°, 30 p., 2 pl. Ce travail portait cette dédicace: « Viro clarissimo et honoratissimo J. G. Garnier... sacrum. »

(2) Dandelin, Germain-Pierre (Le Bourget 1794-Ixelles 1847), mathématicien, officier, membre de l'Académie. Il établit, avec Quetelet, les « théorèmes belges ».

était chargé d'y donner les cours de mathématiques élémentaires, en remplacement du vieux professeur Delhaye, à qui il abandonnait le quart de son traitement.

Quatre mois plus tard, le 24 février 1820, Quetelet, à peine âgé de 24 ans, entra à l'Académie, sur la proposition du Commandeur de Nieuport (1) qui avait lu son travail sur la focale, proposition appuyée par Garnier (2). Quetelet s'installe dès lors à Bruxelles qu'il ne quittera plus.

Nous avons constaté, au début de cette notice, que Quetelet avait pu entreprendre, dès sa première année de professorat, d'enseigner des objets aussi différents l'un de l'autre que les mathématiques, la grammaire et le dessin. Au premier stade de sa vie intellectuelle, ce furent, avant toutes autres branches, la littérature et l'art qui l'avaient attiré, bien plus que les sciences. « Ce mathématicien — note un de ses biographes — avait débuté par être artiste, poète et littérateur(3). »

Quetelet fut poète, voire dramaturge; la peinture, la gravure, la musique l'intéressaient. C'est, toutefois, au dessin qu'allaient ses préférences. Il suivit, au Lycée impérial de Gand, les leçons de dessin du peintre J. de Cauwer, et ne cessa, par la suite, de pratiquer cet art si précieux dans la vie courante, si utile au professeur. Aussi bien, c'est au dessin que, jeune lycéen, Quetelet dut, en 1812, son premier succès public. Cet amour des arts, qu'il gardera vivace pendant toute sa vie, ce talent de dessinateur, ce tempérament littéraire ont certainement contribué à rendre la parole du maître plus vivante, plus brillante même.

L'homme doué de cette vivacité, de cette diversité d'imagination, de cette passion du beau et du vrai, pouvait devenir un maître, pénétré de la valeur de sa mission, ardent à communiquer à ses élèves la flamme dont il était animé lui-même. A l'amour de la science, notre jeune savant joignait, en effet, un goût très vif pour tout ce qui pou-

(1) Le Preud'homme d'Hailly, Ch. F. F., vicomte de Nieuport, commandeur de l'ordre de Malte (Paris 1746-Bruxelles 1827), mathématicien, directeur de l'Académie.

(2) Garnier, Jean-Guillaume (Reims 1766-Bruxelles 1840), mathématicien, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie. Il fonda plus tard, avec son élève Quetelet, la *Correspondance mathématique et physique* (1825-1839).

(3) WAXWEILER, EM., dans la *Biographie Nationale*.

vait contribuer à sa vulgarisation. Ce besoin de prosélytisme scientifique le caractérisa jusqu'au bout.

Ses contemporains, ses élèves (1), nous représentent Adolphe Quetelet comme bien doué pour l'enseignement. Imposant et aimable à la fois, il exerçait un ascendant véritable sur ceux qui l'écoutaient; son exposé était clair; son intelligence précise et son amour de l'ordre lui faisaient préférer les méthodes et les instruments simples, peu compliqués : plusieurs petits traités de vulgarisation scientifique, publiés de 1826 à 1832 pour servir de guides à ses élèves et auditeurs, sont des modèles à ce point de vue (2).

A Bruxelles, Quetelet trouva tout de suite de nouvelles occasions de dépenser son activité : ni les cours de l'Athénée, ni les séances de l'Académie ne lui suffirent; élargissant son auditoire, le professeur se tourne vers le grand public. En 1824 (probablement même dès 1822), Quetelet inaugure au « Musée » de Bruxelles une série de conférences ou de cours publics gratuits sur différentes parties des mathématiques et de la physique (physique expérimentale, éléments d'astronomie, calcul des probabilités, éléments du calcul différentiel et intégral, géométrie analytique) qui complètent son enseignement de l'Athénée.

Ces cours qui s'adressent à toutes les classes de la société bruxelloise et dont le succès ne cesse de grandir, attirent à nouveau sur lui l'attention du Gouvernement. Celui-ci songe à organiser, pour d'autres sciences, des cours publics et gratuits analogues à ceux de Quetelet, et conçus dans le même esprit. Aussi, est-ce auprès de Quetelet lui-même que l'administrateur général de l'enseignement, van Ewijck, viendra chercher des conseils et des suggestions; de la part du roi, il lui demande d'exposer, dans un rapport, un plan d'organisation des cours projetés. La décision du Gouvernement ne se fit guère attendre : un arrêté royal du 27 décembre 1826 créait officiellement à Bruxelles, un « *Musée des Sciences et des Lettres* » qui dépendait,

(1) MAILLY, Ed., dans l'*Annuaire de l'Académie*, XLI, 1875, p. 155-158.

(2) *Astronomie élémentaire*, Paris, 1826. — *Positions de physique*. Bruxelles, Tarlier, 1827-1829. (Ouvrage dédié à Dandelin.) — *Instructions populaires sur le calcul des probabilités*. Bruxelles, Tarlier & Hayez, 1828. — *Physique populaire de la chaleur*. Bruxelles, 1832. (Cité dans : PLATEAU et QUETELET, *Physique*, Bruxelles, Jamar.)

semble-t-il, à la fois de la Ville et de l'Etat. L'installation solennelle de ce *nouveau* « Musée » eut lieu le 3 mars 1827, dans une des salles de l' « ancienne cour ». L'administrateur général et le Ministre de l'Instruction publique étaient présents à cette séance d'inauguration (1).

Après une brève allocution du bourgmestre de Wellens, Aug. Baron, chargé dans la nouvelle institution du cours de littérature générale, prononça, au nom de ses collègues, le discours inaugural. Les cours s'ouvrirent deux jours plus tard, le 5 mars. A côté de Quetelet et de Baron, une quinzaine de professeurs, dont plusieurs anciens élèves de Quetelet, se distribuaient les divers cours. Quetelet professait l'histoire des sciences.

Le nouvel établissement se présentait donc, dès le début, comme un organisme complet et bien outillé d'enseignement moyen supérieur — sorte d'Université populaire *avant la lettre* : groupant tout un noyau de jeunes savants, secondés par quelques-uns de leurs meilleurs élèves, le Musée joua, en réalité, pendant quelques années le rôle d'Université embryonnaire dans notre capitale; il prépara les voies à l'Université définitive.

Aussi est-il permis de croire que le Musée des Sciences et des Lettres exerça une influence considérable sur le niveau intellectuel de la bourgeoisie et des classes laborieuses de Bruxelles. Il comblait une lacune; aussi ne disparut-il, normalement pourrait-on dire, qu'en 1834, devant l'*Université libre de Belgique*, qui puisa dans le personnel du Musée quelques-uns de ses meilleurs éléments.

Revenons à Quetelet. C'est le 23 janvier 1827 que le Gouverneur du Brabant transmet à la Régence de la Ville de Bruxelles, la liste des personnes qui avaient accepté de donner des leçons publiques au Musée nouveau; Quetelet était désigné pour les cours de physique et d'astronomie; il obtint, toutefois, de substituer à ces leçons, qu'il donnait déjà à l'Athénée et au « Musée de Bruxelles » (2), un cours

(1) *Bruxelles à travers les âges*, par LOUIS HYMANS; tome II, p. 207-211.

(2) Nous trouvons, dans la deuxième livraison du tome I (1827) des *Annales du Musée...* (p. 165), cette note : « Indépendamment des cours d'histoire des sciences, M. Quetelet donne, depuis près de cinq ans, au Musée, des cours de physique expérimentale et d'astronomie. » Ces cours auraient donc débuté en 1822 — quatre ans avant la création du « Musée des Sciences et des Lettres. »

d'histoire des sciences, qu'il inaugura le 5 mars. Il est intéressant, nous semble-t-il, de rappeler ici une des phrases prononcées par le professeur en cette première leçon : « Plus les sciences physiques ont fait de progrès, plus elles ont tendu à rentrer dans le domaine des mathématiques, qui est une espèce de centre vers lequel elles viennent converger. On pourrait même juger du degré de perfection auquel une science est parvenue, par la facilité plus ou moins grande avec laquelle elle se laisse aborder par le calcul. » Cette citation caractérise bien les tendances et les idées du professeur.

Voici, d'autre part, en quels termes des contemporains ont apprécié les cours des professeurs du Musée des Sciences et des Lettres : « Oublierions-nous, parmi les savants professeurs dont nous avons tracé plus haut les noms, oublierions-nous M. Quetelet et M. Roget, qui savent si bien tempérer l'aridité des hautes sciences et de l'architecture par les fleurs d'une éloquence toujours gracieuse (1). »

Un arrêté royal du 9 avril 1828 nommait « M. A. Quetelet, professeur à l'Athénée de Bruxelles, astronome (2) près l'Observatoire de la même ville, aux appointements de quatre mille florins, et sous condition de se consacrer exclusivement à cette institution ». Quetelet quitte donc l'Athénée et va reporter désormais les cours de physique et d'astronomie qu'il y avait donnés pendant des années, sur son auditoire du Musée des Sciences et des Lettres — où ils se continuèrent régulièrement jusqu'à l'année scolaire 1833-1834; il abandonne, par contre, ses leçons sur l'histoire des sciences.

Le Musée traversa, sans trop de dommage, la période révolutionnaire; les cours n'en furent jamais interrompus complètement, semble-t-il, même pendant l'année 1830; seuls les professeurs hollandais quittèrent le Musée.

Dans cet établissement, comme à l'Athénée, Quetelet avait eu l'occasion de former quelques élèves, qui devaient, par la suite, se faire un nom dans la science. Citons, parmi eux : Joseph Plateau, le physicien illustre, le botaniste Ch. Morren, l'architecte G. de Man...

(1) *Tablettes bruxelloises...* par AUG. IMBART et B. L. BELLET. Bruxelles, 1828. Chap. XXV. Musées, p. 213.

(2) « Astronome » et non « directeur » comme on devait s'y attendre. Ce dernier titre, toutefois, est employé, dès le 12 mars 1829, par les correspondants d'Ad. Quetelet.

En avril 1828, Ad. Quetelet entra dans une commission spéciale, chargée par le Gouvernement des Pays-Bas de procéder à la revision de tous les arrêtés relatifs à l'enseignement supérieur. C'est, sans doute, sa présence dans cette commission officielle qui attira sur lui l'attention de P.-J. Gaggia.

Cet émigré politique, originaire de Brescia, avait fondé à la fin de juin 1829, dans la rue du Berger (Ixelles), une maison d'éducation pour jeunes gens. Tout à fait oubliée aujourd'hui, cette institution connut, pendant une quinzaine d'années, sinon la célébrité, tout au moins la vogue. « Pour mériter la confiance des parents » le directeur de l'établissement ne pouvait offrir, comme il nous l'explique lui-même (1), de meilleure garantie de ses bonnes intentions, « qu'en plaçant son institution sous la surveillance d'une commission composée d'hommes distingués dans la société, soit par leur rang, soit par leurs talents ». Gaggia composa cette commission de surveillance de trois des membres les plus en vue de la commission gouvernementale citée plus haut : le baron de Keverberg, Ch. de Brouckere et « M. Quetelet, membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, de l'Institut des Pays-Bas, directeur (2) de l'Observatoire, professeur au Musée des Sciences et des Lettres de Bruxelles, membre de la Commission Royale pour l'enseignement supérieur, etc. ».

L'Institut Gaggia, basé sur des méthodes originales et « modernes », devint rapidement le point de rencontre d'un petit groupe d'esprits distingués. L'influence de Quetelet — membre de la commission — se borna, semble-t-il, à procurer à l'établissement quelques-uns de ses meilleurs professeurs : c'est, avant tout, le nom de J. Plateau qui, une fois de plus, se retrouve sous notre plume. Pendant quelques années (1836-1842), Adolphe Quetelet envoya son fils Ernest suivre à l'Institut les cours de certains professeurs qui avaient sa confiance : Gioberti, Raoul, Lauters, le directeur lui-même (3).

(1) *Institution dirigée par P. Gaggia, rue du Berger. n° 21, I^o, faubourg de la Porte de Namur à Bruxelles.* Imp. M. Hayez, broch. in-8°, 24 p.

(2) Remarquons que Quetelet est qualifié *directeur* et non plus *astronome*.

(3) Encore élève, Ernest Quetelet fit, pendant quelques mois de l'année 1842, le cours de grec pour ses condisciples moins avancés. Cf. MAILLY, Ed., *Notice biographique d'Ernest Quetelet.* (*Annuaire de l'Académie*, XLV, 1879) et le *Journal* (inédit) d'Ernest Quetelet.

Rien ne nous autorise à croire qu'Adolphe Quetelet ait exercé quelque action sur l'orientation pédagogique de l'établissement de la rue du Berger.

Si le Musée des Sciences et des Lettres de Bruxelles n'avait pas trop souffert des événements politiques de 1830, nos trois Universités nationales, par contre, étaient sérieusement atteintes et mutilées.

Dès 1831, la question se pose de la reconstitution de l'enseignement public en Belgique (1).

De même que le Gouvernement du roi Guillaume l'avait fait trois ans auparavant, les dirigeants de la Belgique font appel, à leur tour, à l'expérience et au dévouement de Quetelet : un arrêté du 30 août 1831 appelle celui-ci à siéger dans une commission ministérielle de six membres chargée d'examiner un projet de réorganisation de l'enseignement élaboré par Lesbroussart, ancien collègue de Quetelet à l'Athénée, devenu administrateur de l'Instruction publique (2). Le rapport de la commission, dont Quetelet est secrétaire-rapporteur, est daté du 20 mars 1832 (3).

Le 3 septembre 1831, Quetelet entre dans une seconde commission spéciale, de trois membres (4), créée par le ministre Teichmann pour décider du sort d'un autre établissement scientifique fondé par arrêté royal du 16 décembre 1826 : le *Musée des Arts et de l'Industrie* (5).

En janvier 1832, le Ministre de Theux, qui avait succédé à Teichmann, crée, pour ce Musée, une *Commission administrative*, dont Ad. Quetelet est nommé secrétaire; entre autres attributions, elle était

(1) Voyez à ce propos la lettre — peu connue — adressée par Quetelet au *Moniteur Belge*, le 22 novembre 1831.

(2) *Projet de loi, présenté par M. l'administrateur général...*, broch. in-8°, datée du 20 septembre 1831, 20 p.

(3) *Projet de loi pour l'enseignement public en Belgique, présenté par la Commission spéciale créée par arrêté du 30 août 1831*. Bruxelles, 1832, in-8°, 207 p.

(4) Les membres de la Commission étaient : Ad. Quetelet, Félix Dubois (capitaine-ingénieur), Ph. van der Maelen (le célèbre éditeur-cartographe).

(5) Souvent nommé *Musée Polytechnique*, par exemple, dans un discours d'Isidore Plaisant, du 10 janvier 1830. Le Musée en question avait été organisé par J. H. Onderdewijngaard-Canzius, que Plaisant qualifie « créateur aussi modeste qu'éclairé. »

chargée de publier l'organe officiel de l'établissement, lequel devait paraître mensuellement « à partir, au plus tard, du 1^{er} mars 1833 »(1).

* * *

Si l'Université de Bruxelles n'existe effectivement que depuis 1834, les projets, les échanges de vues relatifs à la fondation d'une Université dans cette ville remontent à plusieurs années avant cette date. C'est probablement en 1831 qu'ont pris corps ces premières tentatives faites par quelques personnes isolées, pour doter Bruxelles d'une Université. Il semble bien que l'initiative en doive être attribuée à Aug. Baron, collègue de Quetelet au Musée des Sciences et des Lettres. Quetelet se trouve, d'ailleurs, mêlé lui-même, quoique indirectement, à ce mouvement, comme en témoigne ce curieux billet, dont l'original nous a été conservé :

« J'ai l'honneur de prier Monsieur Quetelet de vouloir bien me faire savoir s'il pourrait nous recevoir, M^s Baron, Claes et moi, dimanche 2 8bre, vers neuf heures du matin. Nous désirions pouvoir l'entretenir du projet d'université libre à former à Bruxelles et dont il a déjà été question il y a quelques mois.

« Je le prie de recevoir l'assurance de ma parfaite considération.

(Signé) « Isid. Plaisant.

« 30 7bre 1831 (2). »

Nous ne savons quelle suite a été donnée à cette démarche de Plaisant et de Baron; mais ce ne pouvait être, nous semble-t-il, de la part de Quetelet, qu'une fin de non-recevoir. En ce moment même, il

(1) Arrêté du 26 septembre 1832. Les *Tablettes bruxelloises* ne mentionnent pas le *Musée des Arts et de l'Industrie*. Un *Bulletin du Musée de l'Industrie* parut à Bruxelles de 1841 (tome I) à 1883 (tome LXXXIV), après la réorganisation du Musée, en 1841.

(2) Il est assez curieux de constater que moins d'un mois plus tard, paraissait à Bruxelles une brochure intitulée : « *Plan d'une Université adressé à la Chambre des Représentants, et dédié à la Nation belge, par M. le Dr FRIEDLAENDER.* » (Bruxelles 1831, in-8°, 24 p.) — Une seconde brochure (in-8°, 64 p.), anonyme celle-ci, est imprimée, à Bruxelles, en cette même année, sous le titre : « *Plan d'une Université pour la Belgique,* » dont l'auteur cite (p. 7-10) les *Recherches statistiques sur le Royaume des Pays-Bas* d'AD. QUETELET (article « *Libraires et Journaux* »).

défendait, pour la seconde fois, dans une commission officielle, et avec une conviction qu'il a conservée toute sa vie, le système de l'Université unique : il lui était désormais impossible de collaborer à la fondation d'une université nouvelle.

Quoi qu'il en soit, c'est trois ans plus tard que, grâce à de nombreuses souscriptions, fut inaugurée à Bruxelles, le 20 novembre 1834, l'*Université libre de Belgique*.

Elle absorbait définitivement et supprimait — entre autres établissements — l'Ecole de Médecine de la capitale (1) et le Musée des Sciences et des Lettres, dont elle reprenait les fonctions en les élargissant. La ville de Bruxelles, s'était tout de suite, en effet, intéressée à son Université : non seulement elle mit à la disposition de la nouvelle institution les locaux du Musée des Sciences et des Lettres, mais elle reporte, en outre, sur celle-ci, les subsides qu'elle avait jusqu'alors accordés au Musée. Non sans regrets, Quetelet vit se terminer ses cours publics qui lui tenaient tant à cœur.

Beaucoup de ses amis, des collègues et d'anciens collègues avaient accepté des chaires dans l'Université naissante : Bergeron, S. van de Weyer, J. Kindt, Guillery, J. Kiekx, Graux, Ch. van Mons, Ch. de Brouckère entraient dans le corps professoral, de même que Plaisant et Baron. C'est ce dernier qui, en sa qualité de secrétaire de l'Université, prononce un important discours d'ouverture, à la séance du 20 novembre (2).

Malgré les sollicitations dont il est l'objet, Quetelet ne crut pas pouvoir accorder sa collaboration à l'Université, et Villermé essaya vainement de vaincre ses susceptibilités à cet égard. Les raisons qui l'avaient empêché d'entrer, en 1831, dans les vues de Plaisant et de Baron, subsistaient en 1834. Quetelet se sentait-il lié, en outre, moralement, par les conditions stipulées jadis dans sa nomination à l'Observatoire? Estimait-il qu'il ne pouvait cumuler les fonctions de directeur de cet établissement de l'Etat et de professeur dans une Université libre?

Quoi qu'il en soit, la lettre qu'il adressa, le 26 octobre, au bourgmestre de Bruxelles, pour le remercier, tout en soulevant la question

(1) MERCKX, AUG., *Les origines de la Faculté de médecine de l'Université libre*. (Revue de l'Université de Bruxelles, octobre-novembre 1925).

(2) VANDERKINDERE, L., *L'Université de Bruxelles*, p. 17-20, 1884.

d'incompatibilité, indique nettement que d'autres considérations encore l'obligent à décliner les propositions qui lui sont faites : « Ce refus », disait-il, « repose sur différents motifs, il en est un, en particulier, dont je me flatte que vous apprécierez facilement la convenance : ma nomination à l'Observatoire m'assimile aux professeurs des universités de l'Etat et me range parmi eux. J'ai pensé dès lors devoir m'abstenir de prendre part à un établissement qui me mettrait plus ou moins dans une fausse position à l'égard du Gouvernement et surtout de mes collègues (1). »

Si Quetelet refusait de faire partie du corps professoral de l'Université, l'œuvre entreprise par celle-ci lui restait cependant sympathique. Dans sa lettre au bourgmestre, il offre spontanément de continuer à l'Observatoire, pour les étudiants de l'Université, ses cours du Musée des Sciences, que l'on vient de supprimer.

« Ces cours étant publics et gratuits, » écrivait-il, « rien n'empêcherait les jeunes gens qui suivent les cours de l'Université Libre, de venir y prendre des notions de météorologie, d'optique et d'astronomie, avec des moyens qui, j'ose le dire, n'existent pas ailleurs; ainsi ma démarche se réduirait, en définitive, à avoir un cours dépendant, non de l'Université Libre, mais bien de la Régence. »

Cette offre de collaboration gracieuse ne fut pas admise par l'Administration; la bonne volonté de Quetelet devenait, dès lors, inutile : c'était, définitivement, la fin de ses cours publics. Le Conseil d'administration de l'Université, toutefois, avait apprécié la noblesse de son geste, et, par lettre du 20 août 1835, tint à le remercier officiellement.

Dès l'année suivante, Quetelet reprenait son rôle de professeur, mais cette fois à l'Ecole Militaire. Sur les instances du Ministre de la Guerre, le baron L. Evain, il accepte d'y faire les cours de géodésie et d'astronomie; par arrêté royal du 31 décembre 1836, il fut effectivement désigné pour remplir ces fonctions « jusqu'à l'organisation définitive à donner à l'Ecole Militaire ». Trois ans plus tard, ce provisoire devint définitif : Quetelet resta professeur à cet établissement pendant plus de trente ans. Un arrêté de 1867 le déchargea de ses cours en le mettant brusquement en disponibilité, sans avis préalable.

(1) ED. MAILLY, *loc. cit.*, p. 160-161.

C'est dans une lettre, d'ailleurs élogieuse et même amicale, que le Ministre de la Guerre l'informa de cette décision.

* * *

Pour nous rendre compte des opinions que Quetelet a professées en matière d'enseignement, et du rôle qu'il a joué dans les diverses commissions dont il a fait partie, nous ne pouvons mieux faire que de l'écouter. Voici ce qu'il écrivait, en 1842, dans la notice qu'il consacrait au baron de Keверberg (1) : « En 1823, un arrêté royal créa une Commission spéciale, chargée de la revision des arrêtés sur l'enseignement supérieur. Cette Commission, réunie sous la présidence de M. Roëll, ministre d'Etat, se composait en partie de conseillers d'Etat, de députés et de professeurs. En même temps, un appel fut fait aux divers conseils académiques, aux professeurs individuellement, et, en général, à toutes les personnes éclairées, en les invitant à émettre leur avis sur les questions importantes qui étaient soumises à l'examen de la Commission (2). J'ai dit : importantes, puisqu'on remettait en doute l'existence des six universités du royaume, et qu'il s'agissait d'aborder, entre autres questions, celle de la liberté de l'enseignement qui était si grave que la Belgique, plus tard, en fit la matière d'un de ses principaux *griefs*. Cet appel eut le plus grand retentissement, et la Commission fut inondée d'un déluge de mémoires français, flamands, hollandais, allemands, latins (3), qui tous proposaient leurs réformes et les plans sur lesquels il fallait reconstruire tout l'édifice de l'enseignement. Il semblait véritablement que tout fût à refaire. En ne choisissant que ceux qui renfermaient les vues les plus utiles, la Commission en fit imprimer plus de cent. Des discussions provoquées avec tant d'éclat sur des questions aussi délicates.

(1) *Notice sur le Bon C. L. G. J. de Keверberg de Kessel* (*Ann. de l'Acad.*, VIII, 1842, p. 109-110).

(2) C'était, on le voit, un vrai *referendum*, institué par le Gouvernement.

(3) Citons quelques brochures parues en ce moment. *Droit du prince sur l'enseignement public*, par M. K. [RAOUL], Gand, 1827. — *Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur*, par MM. REIFFENBERG et WARNKOENIG, Bruxelles 1828. — *Du droit du Gouvernement sur l'instruction publique et du monopole de l'enseignement dans les Pays-Bas*, par C. B. HOURS, Bruxelles, 1829.

ne furent guère propres à faciliter le travail de la Commission... Cependant la Commission, contrairement au préjugé établi, poursuivit sa tâche avec zèle... »

Le rapport de la Commission fut imprimé à La Haye, en 1830 : la Révolution belge devait rendre inutile, tout au moins pour notre pays, tout ce long travail (1).

Sur les trois ou quatre grandes questions de principe, Quetelet ne s'était trouvé d'accord qu'avec trois de ses collègues — le baron de Keverberg, Ch. de Brouckère et Donker-Curtius — contre les neuf autres membres de la Commission. Ce petit groupe de quatre membres aurait voulu voir accorder plus de liberté à l'enseignement « sans désirer, » dit Quetelet, « qu'on pût en dire, cependant, comme Pascal de l'infini, que son centre est partout et sa circonférence nulle part (2) ». « Je crois encore aujourd'hui », conclut-il, « que nous nous étions renfermés dans les justes limites de ce qu'il convenait de faire (3). »

La majorité se prononça en faveur du monopole de l'Etat en matière d'enseignement.

En 1828, le latin était encore, il est vrai, la langue officielle de l'enseignement supérieur. Toutefois, la question de son remplacement par les langues modernes se posait déjà. Dans la pratique, l'usage d'une langue vivante s'imposait parfois, tellement que, dans certains cas, l'autorité en devait tolérer l'emploi.

« Le règlement actuel » — écrit Ch. de Brouckère dans sa brochure citée plus haut — « pose en principe que les leçons universitaires se donnent en latin; l'impossibilité de se soumettre à cette exigence se fait sentir chaque jour davantage, et les curateurs doivent user largement de la faculté qu'ils ont de dispenser les professeurs de suivre la règle (4). »

(1) Un membre de la Commission, CH. DE BROUCKÈRE, publia, lui aussi, une brochure sur ce sujet : *Examen de quelques questions relatives à l'enseignement supérieur dans le Royaume des Pays-Bas*. Liège, 1829, in-8°, II-204 p.

(2) QUETELET, *loc. cit.*, p. 109.

(3) *Ibid.*, p. 110. — Cf. aussi KEVERBERG, *Du royaume des Pays-Bas* (La Haye, 1834) tome III, p. 270 et 271.

(4) DE BROUCKÈRE, *loc. cit.*, p. 105.

Telle fut la thèse défendue, au sein de la Commission de 1828, non seulement par de Brouckere, mais aussi par ses collègues Ad. Quetelet et de Keeverberg; tous trois plaidèrent en faveur de la substitution des langues modernes au latin, comme langue véhiculaire de l'enseignement universitaire.

Mais le latin comptait encore trop de partisans convaincus, parmi les érudits et les professeurs; l'un des « extrémistes », à ce point de vue, était le commandeur de Nieuport, qui, l'un des premiers avait encouragé le jeune Quetelet à son arrivée à Bruxelles. Avec ses idées arrêtées, son caractère entier, son attachement à l'ancien régime, le vieux mathématicien « qui détestait la littérature et les artistes » (1) était d'un avis absolument opposé à celui de son jeune confrère. « Qui sait même », avait-il écrit en 1812, « si on ne devrait pas étendre cette considération jusqu'à la liberté de la presse, accordée en latin seulement, avec défense expresse de traduire aucun pareil ouvrage moderne, sans un octroi préalable (2). »

D'autres grandes questions, dont certaines étaient fort discutées en ce moment, réclamaient une solution. La Commission avait, par exemple, à examiner quels sont le domaine propre et le but précis de l'enseignement donné dans les Universités; elle avait, en ordre subsidiaire à donner son avis sur le nombre d'écoles supérieures qu'il convenait de maintenir en activité, ou de créer. Les deux questions ont d'ailleurs, entre elles, des rapports assez étroits, et, parmi les membres de la Commission, de Brouckere, Quetelet et Keeverberg les envisagèrent conjointement.

Si tous trois étaient d'accord pour demander la suppression de deux universités sur les trois qui existaient dans les provinces méridionales du royaume, ils réclamaient, d'autre part, l'érection, à côté des Universités — dont l'enseignement devait rester scientifique et théorique — d'Écoles polytechniques — où l'on s'occuperait des applications pratiques de la science.

(1) BIGWOOD, GEORGES, *Biographie Nationale*, V^o Nieuport.

(2) *Sur la préférence à donner au latin dans les ouvrages qui concernent les sciences et la littérature ancienne.* (*L'Esprit des Journaux*, 1812, tome V., p.179-208). Le commandeur, dans cet article, rencontre même — détail curieux — l'hypothèse de l'invention d'une langue auxiliaire internationale.

Voici dans quels termes Quetelet s'en explique, dans la notice, qu'il a consacrée au baron de Keverberg. « Il était aussi partisan déclaré de l'enseignement industriel dans les écoles moyennes et voulait que les jeunes gens pussent y trouver les facilités nécessaires pour acquérir les notions immédiatement applicables à leurs besoins. Enfin, il partageait l'opinion de plusieurs de ses collègues des provinces méridionales, au sujet du nombre des Universités, qu'il aurait désiré voir restreindre pour former, au moins dans nos provinces, une seule et grande université, qui pût rivaliser de splendeur avec les plus beaux établissements de ce genre que nous présentent nos voisins (1). »

A défaut du texte même du rapport de la Commission, la brochure de Ch. de Brouckere pourrait nous fournir, cette fois encore, des renseignements détaillés sur les opinions de Quetelet et sur les suggestions que ses amis et lui soumirent à l'appréciation de leurs collègues.

« Si d'une part, disais-je avec mon ami Quetelet, dans une note remise au mois de juin 1828, à la Commission, la philosophie, les lettres et les sciences ont plus particulièrement en vue *le beau et le vrai* — de l'autre, les arts sont entièrement subordonnés à la considération *du beau et de l'utile*; c'est là qu'ils trouvent un point de ralliement (1). »

De Brouckere préconise la création d'écoles pratiques, « d'ateliers normaux où l'on verrait faire et ferait soi-même », et l'établissement d'un conservatoire des arts et métiers « où seront déposés les modèles des nouvelles machines ».

« Les écoles polytechniques seraient des foyers de lumière pour les arts et la diffusion des connaissances utiles serait aidée par la publication d'un ouvrage périodique qu'on répandrait à bas prix; des moyens semblables sont employés dans l'Université de Londres et à l'École polytechnique de Vienne; ils tiendront les anciens élèves au courant des progrès des arts, et prémuniront les spéculateurs crédules contre les soi-disant inventions dont des feuilles quotidiennes prétendent nous enrichir. »

D'après Quetelet et Ch. de Brouckere, « la création des écoles polytechniques ne nécessiterait pas toutefois la suppression des écoles de

(1) QUETELET, *loc. cit.*, p. 110.

(2) DE BROUCKERE, *loc. cit.*, p. 58-64.

dessin et de peinture, ou d'autres écoles qui ont pu rendre des services éminens, et pourront encore être utiles aux jeunes gens qui ne sont pas appelés à jouir des bienfaits d'une éducation complète. »

La conclusion de Ch. de Brouckere — étayée sur des considérations d'intérêt général — est identique à celle de Keverberg, à celle de Quetelet : il faudrait supprimer deux des universités belges et les remplacer par deux écoles polytechniques. L'une de ces écoles pratiques devrait être établie à Bruxelles (1).

Ces mêmes problèmes — dont la révolution avait interrompu brusquement l'étude — vont être repris et rediscutés dans les diverses commissions belges qui se succèdent de 1831 à 1833. Et, cette fois, ce sont les idées, développées par la minorité de 1828 — dont Quetelet avait fait partie — qui, au début tout au moins, semblent devoir se réaliser.

Par un de ses premiers actes, le Gouvernement provisoire avait décrété la liberté de l'enseignement, et abrogé les arrêtés qui avaient mis des entraves à l'application de ce principe.

Les trois universités belges sont provisoirement conservées « jusqu'à ce que le Congrès National eût statué sur cette matière; » mais, dès le 16 décembre 1830, chacune d'elles se trouve amputée de plusieurs de ses Facultés (2). Il semble vraiment que l'on veuille préparer les voies à l'établissement de l'Université unique, préconisée, deux ans auparavant, par Quetelet et ses amis — mais dont on aurait séparé les différentes Facultés, en les dispersant dans des villes différentes. C'est effectivement, à cette proposition que s'arrête Ph. Lesbroussart, dans son *projet de loi* du 20 mai 1831.

Quant à l'enseignement technologique, Bruxelles possédait, depuis 1826, dans le Musée industriel fondé par Onderdewijngaart-Canzius, un embryon d'université technique, que l'on pouvait transformer facilement en une Ecole polytechnique, réclamée, elle aussi, par de Brouckere et Quetelet. Dès le mois de septembre 1831, le ministre

(1) DE BROUCKÈRE, *loc. cit.*, p. 105.

(2) BECKERS, L., *L'enseignement supérieur en Belgique*. Bruxelles 1904, p. XIV.. Cf. aussi le Rapport sur l'*Etat de l'instruction supérieure en Belgique*, présenté aux Chambres législatives, le 6 avril 1843, par M. Nothomb, Ministre de l'Intérieur. Bruxelles 1844.

Teichmann songea à réaliser cette transformation, en annexant le Musée industriel de Canzius à une Ecole des Arts et Métiers dont il voulait doter la capitale.

De son côté, la Commission administrative du Musée des Sciences et de l'Industrie, créée en janvier 1832, par le ministre de Theux — et dont Quetelet est secrétaire — propose officiellement la fondation d'une Université Industrielle (1).

C'est le 20 mars 1832 que la Commission spéciale de l'Enseignement Public, créée le 30 août 1831, adresse au Ministre son rapport rédigé par Ad. Quetelet. Ce document conclut au maintien d'une université unique, dont toutes les Facultés devaient être groupées dans la même ville — et à la fondation d'une Ecole Polytechnique : ce sont les idées mêmes qu'avaient émises de Brouckere dans sa brochure de 1829.

Cette solution était prévue. Aussi, bien avant le dépôt du rapport de Quetelet, les trois villes universitaires belges se préoccupaient-elles à l'avance du choix qui allait être fait : le 30 juillet 1831, Louvain adresse au Roi une requête demandant qu'une université unique soit érigée et qu'on en fixe le siège dans cette ville. Quelques mois plus tard, c'est Gand qui s'élève. Le Conseil de régence de la cité fait parvenir, le 16 mars, au souverain, une adresse tendant à obtenir le maintien de son université... (2).

La Commission ministérielle s'était refusée à désigner elle-même la ville dans laquelle il y avait lieu d'établir celle-ci.

Sur la question de la séparation à faire entre l'enseignement scientifique et l'enseignement pratique, c'était également à l'opinion de la minorité de 1828 que s'est ralliée la Commission de 1834. En maints endroits, d'ailleurs, de l'exposé des motifs, le rapport de 1832 se borne à reproduire textuellement — en guise d'arguments — de longs passages de la brochure de de Brouckere — parue en 1829.

Le rapport de Quetelet constitue un long mémoire, fouillé et documenté, qui comporte le texte de cinq projets de loi et de quatre projets de règlements relatifs aux différentes branches de l'enseignement public. L'article unique du projet de loi intéressant l'instruction supérieure déclare nettement : « L'instruction supérieure se compose de

(1) MAILLY, *Ed.*, *loc. cit.*, p. 167-168.

(2) НОТХОМБ, *loc. cit.*, tome I, p. 724 et 778.

l'enseignement académique et de l'enseignement polytechnique (1). »

Quant aux cours d'application, le projet de loi stipule : « Il sera créé une école polytechnique destinée principalement à former des ingénieurs civils, soit pour l'administration publique, soit pour les établissements industriels, des ingénieurs militaires et des officiers d'artillerie et d'état-major (2). »

Le ministre ne donna aucune suite à ce travail long et consciencieux de la Commission.

Le 28 novembre 1833, un arrêté royal établissait une nouvelle Commission chargée d'élaborer, à son tour, un projet de loi sur l'instruction publique. Cette seconde Commission ne compte, d'ailleurs, dans son sein, comme le remarque Mailly, aucun membre de la Commission précédente — et, en particulier, aucun mathématicien, aucun savant : c'est dire qu'Ad. Quetelet n'eut aucune part à ses travaux.

Le nouveau projet de loi qui sortit de ses délibérations fut soumis à la Chambre par le Ministre de l'Intérieur, Ch. Rogier, le 31 juillet 1834, et ne fut promulgué finalement, comme loi, que le 27 septembre 1835. Cette loi, votée, avant tout, pour des raisons d'opportunité et sous la pression des événements — deux universités libres venaient de se fonder! — conservait deux universités de l'Etat, celles de Gand et de Liège, chargées à la fois de l'enseignement scientifique et des cours techniques; seul le génie militaire échappait à leur compétence. Ainsi, « sans créer une École Polytechnique », dit le rapport de la Commission de 1833, « le pays en aura tous les avantages, sans en supporter les frais (3) ».

Détail typique : jusqu'au dernier moment, l'université unique de Quetelet trouva des défenseurs — et non des moindres — au sein même du Parlement. Le 4 août 1834, Ch. Rogier — qui n'était plus ministre — opposait encore au texte du projet gouvernemental, cet amendement : « Il y aura, pour toute la Belgique, une seule université aux frais de l'Etat. Elle sera établie à Louvain (4). »

(1) *Projet de loi*, p. 89.

(2) *Ibid.*, p. 139.

(3) MAILLY, *loc. cit.*, p. 165.

(4) NOTHOMB, *loc. cit.*, p. CXXXIV. DE LAVRELEYE, EM., *La liberté de l'enseignement supérieur en Belgique*. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1870, réimpr. dans les *Essais et Etudes*, 1^{re} série, Gand, 1894, p. 83.)

Quant à Quetelet, il reste fidèle à ses convictions de 1828 et 1832; il est toujours d'avis que c'est la minorité de 1828 qui avait vu juste. « Je persiste à croire », écrira-t-il plus tard, « qu'une seule université aurait mieux répondu à toutes les exigences et qu'on a eu tort de trop sacrifier aux intérêts de quelques localités qu'il était facile, d'ailleurs, d'indemniser par d'autres institutions, qu'on a dû créer ensuite (1). »

Contrairement aux suggestions de Quetelet et de ses amis, la loi de 1835 consacre donc la fusion de l'enseignement académique et de l'enseignement technique. Comme ils l'avaient prédit, l'instruction technique allait étouffer l'enseignement scientifique. Plus de trente ans après, J. Liagre, juge compétent en la matière, caractérisait comme suit, la situation créée par la loi de 1835 : « Combien d'autres réformes, aussi importantes, n'aurait-il pas voulu voir réaliser dans l'enseignement des sciences mathématiques! Celui de la Faculté et celui de l'Ecole spéciale souffrent d'être annexés l'un à l'autre : tel cours qui conviendrait à la première sera trop spéculatif pour la seconde; ou bien, s'il est donné en vue de celle-ci, il ne sera plus à la hauteur du doctorat... (2). »

* * *

Arrivé à la fin de cette étude rapide, demandons-nous quelle a été l'influence exercée par Ad. Quetelet.

Malgré tous ses efforts, il n'a, en somme, pas réussi à faire prévaloir ses idées sur l'organisation de l'instruction publique. Membre de deux Commissions gouvernementales, en 1828 et en 1831, il n'a pu faire adopter aucun des deux grands principes qui lui tenaient à cœur, ni la centralisation de notre enseignement universitaire, ni la disjonction de l'enseignement technique et de l'enseignement scientifique.

Mais, ce n'est là, sans doute, que le côté officiel et, pour ainsi dire, extérieur de son action. Son influence durable — qui est inconteste — est ailleurs. Sur son entourage immédiat, sur ses élèves, sur ses collègues, le savant et le professeur ont exercé une influence personnelle considérable; son prosélytisme scientifique a rayonné même au delà de nos frontières. Ad. Quetelet fut un organisateur, un ani-

(1) QUETELET, *loc. cit.*, p. 110.

(2) LIAGRE, J., Notice sur J.-B. Brasseur (*Annuaire Acad.*, XXXV, 1869, p. 141-142).

mateur. Très actif, il prêcha l'activité. Dans divers domaines, il réussit à attirer l'attention des dirigeants sur certaines lacunes, il arriva à faire sentir la nécessité de certaines réformes.

En faut-il donner des exemples ? Reçu l'un des premiers dans la jeune Université de Gand, tout de suite, il cherche à répandre autour de lui le goût des sciences : il fonde, avec quelques amis, la Société philomathique. Arrivé à Bruxelles à 24 ans, il s'efforce, là encore, d'allumer, à côté de l'Athénée, un second foyer intellectuel par ses leçons du Musée et contribue, de la sorte, à préparer la naissance de l'université.

Dès 1820, il songe à une réorganisation de l'Académie où il vient d'entrer ; en peu d'années, il en devient le Secrétaire Perpétuel, et s'applique dès lors à rénover le fonctionnement de la docte assemblée.

De très bonne heure, l'absence, en Belgique, d'un observatoire astronomique le frappe ; il la ressent comme une lacune regrettable de notre organisation scientifique nationale ; dès ce moment il entreprend de la combler, et, en quatre années, il y arrive, malgré mille obstacles.

Créer de nouveaux établissements, augmenter le rendement, l'utilité de ceux qui existent déjà : c'est là une des idées directrices à laquelle il revient toujours, c'est son souci constant.

Nous avons dit ce que fut le professeur ; mais le mérite d'un maître vraiment digne de ce nom n'est pas seulement de former des élèves, il consiste, peut-être, plus encore, en l'art de leur donner l'impulsion qui fera d'eux des hommes capables de contribuer, à leur tour, à la grandeur de leur pays. Ce mérite, Adolphe Quetelet l'a possédé d'une façon remarquable. Non content d'encourager ses élèves dans leurs débuts, il chercha toujours, et réussit souvent à pousser dans la carrière scientifique les meilleurs d'entre eux. Au cours de sa longue vie professorale, de 1813 à 1867, Quetelet forma, dans les divers établissements où il enseigna, d'assez nombreux élèves d'élite, qui devaient briller plus tard parmi nos savants ou nos praticiens éminents.

Plusieurs des disciples de Quetelet devinrent, par la suite, ses collègues ; presque tous restèrent les amis fidèles de leur maître. Sur tous, Ad. Quetelet a conservé, jusqu'à la fin, une influence très grande.

Il nous suffirait, sans doute d'évoquer la manifestation d'estime et de reconnaissance par laquelle quarante-quatre de ceux à qui Quetelet

avait donné jadis des leçons, ont voulu célébrer le trentième anniversaire de professorat de leur maître respecté.

A ce banquet du 10 mars 1844, on retrouve des représentants de tous les domaines intellectuels. L'ensemble des lettres des disciples réunis à cette occasion constitue une manière d'*Album amicorum* que le jubilaire a conservé comme un souvenir précieux.

Cette action du professeur devait s'exercer jusque dans les plus hautes sphères de la société, et notamment sur les princes Ernest et Albert de Saxe-Cobourg, dont il fut appelé à compléter l'instruction.

M. Ernest Gossart, l'érudit conservateur de la Bibliothèque Royale, a rappelé l'attention sur cet aspect de la carrière d'Ad. Quetelet (1).

De ces deux neveux du roi Léopold I^{er}, l'aîné devint, en 1844, prince régnant de Saxe-Cobourg; on sait que son cadet, Albert, par son mariage, en 1840, avec la reine Victoria d'Angleterre, fut élevé à une situation plus haute encore. Leur oncle avait résolu de faire achever sous ses yeux l'instruction des deux frères, et, en 1836, les deux jeunes princes arrivèrent à Bruxelles, où des professeurs choisis allaient leur donner des leçons. « De ces professeurs, » dit Gossart, « celui qui devait exercer le plus d'action, par la nature de son enseignement et d'influence personnelle par son caractère, était Adolphe Quetelet » (2).

Lorsque les deux élèves princiers quittèrent Bruxelles, en 1837, pour terminer leurs études à l'Université de Bonn, l'enseignement du maître se poursuivit sous la forme de lettres adressées aux deux princes. Cette correspondance ne fut interrompue, tout au moins en ce qui concerne le prince Albert, que par la mort de ce dernier, en 1861.

Deux des ouvrages de Quetelet tirent leur origine des lettres de Bonn : « *Sur la théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques. Lettres à S. A. R. le Duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha* (Bruxelles, 1846) et *Du système social et des lois qui le régissent. A S. A. R. le Prince Albert de Saxe-Cobourg et Gotha* (Paris, 1848).

(1) Adolphe Quetelet et le prince Albert de Saxe-Cobourg (1836-1861), par ERNEST GOSSART. (*Bull. Acad., Classe des Lettres*, 1919, 211-254).

(2) *Loc. cit.*, p. 213.

Grâce au Prince Albert, qui conserva toujours pour son ancien maître une vive sympathie, qui se plaisait, en toute occasion, à lui rendre hommage, Quetelet eut, en Angleterre même une certaine action sur la vie scientifique et publique; on sait que le prince-consort voulut l'associer à l'organisation de l'Exposition universelle de 1851, ainsi qu'à celle du Congrès international de Statistique, qui se tint à Londres en 1860.

Aussi, l'un des biographes anglais du prince, Sir Th. Martin, a-t-il pu écrire : « L'influence de M. Quetelet dans la formation de ses conclusions, sur bien des sujets importants, a été, sans aucun doute, considérable (1). »

Lorsque le prince Albert mourut, son ancien professeur eut la sensation d'avoir perdu un ami véritable. « Pour Quetelet, » dit Gossart, « un grand vide se produisit dans sa vie par cette disparition d'un homme avec qui il avait eu des relations étroites, qui, placé à un rang bien au-dessus du sien dans la société, l'avait traité en égal et, sur le terrain scientifique, se plaisait à proclamer la reconnaissance qu'il lui devait (2). »

Au moment même de la mort du prince, Quetelet achevait d'imprimer son travail *Sur la Physique du Globe* (3). L'auteur y inscrivit aussitôt cette dédicace : « A la mémoire de Son Altesse Royale le Prince-consort Albert, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha. Bruxelles, le 13 décembre 1861. »

Il y a plus de cinquante ans qu'a disparu l'éminent fondateur de notre observatoire, le créateur de la statistique sociale, le professeur accueillant et bienveillant, qui aimait à guider ses jeunes disciples, à aider de ses conseils tous ceux qui s'adressaient à lui. Nous n'avons pu, dans les pages qui précèdent, qu'indiquer brièvement les grandes lignes de la carrière, et les idées d'Ad. Quetelet. Il est certain qu'une étude méthodique de la correspondance, très importante, du maître, permettra un jour de compléter et de rectifier, en certains points, la présente esquisse (4).

(1) Cité par G. SSART, *loc. cit.*, p. 221.

(2) Gossart, *loc. cit.*, p. 229.

(3) *Annales de l'Observatoire de Bruxelles*. Bruxelles, Hayez, tome XII¹, 1861.

(4) Nous tenons à remercier vivement M. Georges Quetelet, qui, avec un complaisance inlassable, nous a fourni maint renseignement utile au cours de notre travail.

Variété

Un botaniste flamand à la cour de Toscane (Joseph Goedenhuysse).

Joseph Goedenhuysse, Flamand de Belgique, comme l'appellent presque toujours les auteurs, passa une grande partie de sa longue existence en Toscane. On dit qu'il naquit en 1515, et que Charles-Quint l'envoya à Cosme I^{er} de Médicis pour que le duc utilisât son savoir botanique (1).

Il est certain que, dès 1543, Cosme I^{er}, désireux d'embellir Florence et de la doter d'un patrimoine botanique, créa plusieurs jardins, parmi lesquels celui « delle Stalle », qui dut son nom au voisinage des écuries de la Cour; le duc accrut, cette même année, le jardin d'un grand terrain appartenant aux Sœurs de Saint-Dominique del Maglio, et situé près de l'actuelle place de Saint-Marc (2).

Que Goedenhuysse fut directement attaché au service du duc, rien ne nous le prouve. Nous savons qu'il fut reçu par le Cavaliere Niccolò Gaddi, amateur de botanique et un des premiers « simplistes » de Florence; nous savons qu'il italianisa son nom en Casabuona (ainsi signe-t-il toujours) ou Benincasa, comme l'appellent certains écri-

(1) Certains écrivains affirment que Casabuona ou Benincasa, comme il est parfois appelé, est Pisan, parce que ces deux noms sont très connus à Pise depuis l'antiquité. Mais cette hypothèse est détruite par l'affirmation du simpliste lui-même, par celle de ses contemporains qui écrivirent à son sujet, par les registres de la Compagnie de Sainte-Barbe, dite des Flamands, dont il devint, en 1589, camerlingue, et où il est toujours indiqué comme originaire des Flandres. — Cf. Archives d'Etat, Florence. B. I, dossier de la Compagnie supprimée de Sainte-Barbe; A. FABRONI, *historiae Academiae Pisanae*, vol. II, p. 65; *Le condizioni di Pisa alla fine del sec. XVI e sul principio del sec. XVII*. Empoli, Traversari, 1898.

(2) LASTRI, *Osservatore fiorentino*, 1831, vol. III. « L'orto sperimentale dei georgofili. »

Bibliographie

JOSEPH SALVIOLI, *Le Concept de la guerre juste d'après les écrivains antérieurs à Grotius*. Traduit par GEORGES HERVO. Deuxième édition. Paris, Bossard, 1918.

M. Hervo a eu l'excellente idée de rendre accessible au public français l'intéressant ouvrage que M. Salvioli, le savant professeur de Naples, a consacré à l'histoire du concept de la guerre juste. Il en a donné une traduction agréable et sans doute très fidèle, mais qui n'est pas exempte d'italianismes : certaines phrases où le participe présent joue un rôle que le français ne tolère pas, auraient gagné à être remaniées, et les formes italianisées des noms propres (Teseo, Oecolampadio) déconcertent le lecteur français, à qui Thésée et Oecolampade sont plus familiers.

La lecture d'une monographie comme celle de M. Salvioli suggère bien des réflexions sur l'équivoque et la confusion de la notion de justice. On la voit osciller d'une conception purement formaliste (tout acte est juste qui émane de l'autorité suprême, c'est-à-dire de l'Empereur) à une autre qui fait intervenir un élément éthique; il est intéressant de constater que ce sont précisément ceux qui admettaient une multiplicité de pouvoirs souverains, et par là un minimum d'anarchie, qui ont été amenés, en compensation, à proclamer l'empire d'un idéal supérieur, tandis qu'inversement, dans un système de monarchie universelle, la justice se dépouillait de tout contenu moral.

G. S.

R. POINCARÉ, *Au service de la France. Neuf années de souvenirs*. Tomes I et II, 391 et 429 pages. Paris, Plon-Nourrit, 1926.

M. Poincaré avait déjà consacré aux causes et aux conséquences de la grande guerre deux ouvrages : *Les origines de la guerre*; et les quatre volumes où il a réuni ses chroniques de quinzaine publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*, de 1920 à 1922. Ce qu'il nous offre maintenant, c'est la première partie d'une œuvre de longue haleine : d'après son sous-titre, elle couvrira les années 1912 à 1921. Les deux

vains. Gaddi lui confia le soin des nombreuses plantes rares qu'il y avait recueillies; il le chargea d'augmenter sa collection, et pour cela l'envoya herboriser sur les monts de Pise et de Lucques.

Par la suite, d'autres jardins furent créés, à la Petraia, et près des autres villas duciales que Cosme et ses successeurs embellirent à grands frais. Gaddi était donc en rapports constants avec la Cour, surtout pendant le règne de François I^{er}, passionné de chimie et de sciences naturelles. On comprend aisément que Casabuona fut connu à la Cour, qu'on y apprécia ses qualités, et qu'on lui confia bientôt le soin du jardin de Saint-Marc (1).

Le duc François, entouré d'hommes de science, chimistes, alchimistes, etc., passait beaucoup de temps dans son cabinet ou dans son laboratoire à des études et des expériences. Cela même ne lui suffisait pas, il s'adonnait aussi à la botanique, voulait avoir des plantes et des fleurs nouvelles, et n'épargnait rien pour s'en procurer. Casabuona avait non seulement la charge de soigner le jardin de Saint-Marc, mais encore celle de l'enrichir. Aussi le trouvons-nous, en 1578, à la recherche de plantes dans l'Apennin toscan. Casabuona est un chercheur passionné pour sa science qui est aussi un art. Il ne s'arrête pas aux monts Apuani, puisque, le 18 juillet, nous le trouvons « aux confins de Gênes et du Piémont, dans ces âpres monts », où il découvre « diverses et variées belles plantes » (2).

Il rentre à Florence au commencement de l'automne et reprend son œuvre au jardin ducal. Mais, en 1579, il repart en voyage : de fait, au début de juin, il expédie à Florence les plantes récoltées sur le mont Argentaro; de là, il va à Grosseto, puis à Piombino. Il quitte la caractéristique ville de la Maremme toscane (appartenant alors aux Appiano) pour l'île d'Elbe où il veut herboriser, tenté par les monts ferrugineux de cette île riche et magnifique. Et il ne s'arrête pas là : après avoir visité les monts de l'île d'Elbe, il revient sur la péninsule et se rend à Serravezza, dans les monts Apuani, riches en marbres, âpres et abrupts, qui donnent à la région son caractère de beauté sauvage. Le chercheur n'épargne pas ses peines :

(1) AGOSTINO DEL RICCIO, *Trattato di agricoltura*. Bibl. Nazionale, Flor., Fondo Targioni Tozzetti, code 56; G. TARGIONI TOZZETTI, *Prodromo della corografia e della topografia della Toscana*. Firenze, 1754; P. A. MICHELI, *Catalogus plantarum horti Caesarei florentini*. Firenze, 1748. Préface de G. Targioni Tozzetti. — Targioni écrit que de nombreuses lettres de Casabuona à Gaddi existent dans un code Magliabechiano : toutes recherches de ce sujet sont restées vaines. — CALVI, G., *Commentarium inserviturum historiae Pisani vireti*. Pisa, 1777.

(2) Arch. d'Etat, Florence. Mediceo cod. 713, feuille 104.

il explore, malgré la longueur et les difficultés de la marche; son œil vigilant scrute le terrain, étudie, reconnaît la plante qui intéresse. Son activité est incessante, car après avoir recueilli, il faut transporter; et souvent il se trouve loin des endroits habités, en des lieux peu sûrs, isolés, asiles de bandits. Mais Casabuona ne s'effraie pas et compte être rentré à Florence vers la fin de ce même mois de juin (1).

En 1583, nous le trouvons de nouveau en excursion. Après avoir traversé l'Apennin toscan et les montagnes de la Garfagnana, il arrive dans l'État de Parme, dont il s'éloigne à cause des opérations militaires qui troublaient ses travaux et menaçaient sa vie. Mais les arquebusiers n'avaient pas empêché le Flamand d'envoyer à Florence « trois caisses de plantes pour Pratolino et une pour le Casino de Florence » (2).

Après s'être éloigné de ces parages dangereux, le « simpliste » se dirigea vers les monts de Padoue et de Vicence, gravissant les pentes du Summano où nous le retrouverons plus tard. Il put aussi obtenir des jardins de Padoue, célèbres par leurs riches collections de plantes, quelques exemplaires à envoyer au duc; il continua son voyage et arriva à Venise. De la ville des lagunes, il écrivait, le 20 août 1583, pour annoncer l'envoi d'une « petite caisse des plus belles plantes » et il exprimait son espoir d'avoir mérité la confiance que le duc mettait en lui. Or, François I^{er}, adonné à l'étude des sciences, aux récoltes de minéraux et de plantes, ne devait pas être très facile à contenter! (3)

Pendant le règne de ce prince, après le voyage de 1583, Casabuona s'occupa à Florence de l'entretien et de l'ordonnance de ces jardins ducaux auxquels les Médicis prodiguèrent leur sollicitude. Ferdinand I^{er}, successeur de François, mort en octobre 1587, fut par excellence le protecteur généreux des arts et des sciences; il voulut agrandir le jardin des simples, et aussi qu'on l'arrangeât selon certaines règles; il atteignit son but grâce au travail du Cavaliere N. Gaddi et de Casabuona. Celui-ci fut inscrit au nombre des salariés du duc sous le titre de « simpliste ducal » et payé 10 écus par mois (4).

(1) Cs. Code 724, feuille 452, lettre du 3 juin 1579.

(2) Cs. Code 762, feuille 75, lettre du 2 juillet 1583.

(3) Cs. Code 762, feuille 561.

(4) Cs. *Depositaria*. Liste des salariés du Grand-Duc; DEL RICCIO, Code cité. — L'arrangement systématique du jardin des simples fut confié par le Grand-Duc à Gaddi et à Casabuona. Ce dernier avait construit, pour la conservation des graines, une baraque de bois haute d'environ 3^m48 sur autant de largeur, pleine de petites caisses. Chaque caissette portait la description des fleurs, leur nombre et la date à laquelle elles avaient été cueillies, afin que l'on vit quand elles étaient vieilles.

En 1588, Casabuona, qui jouissait de la confiance du prince Ferdinand, partait pour un long voyage de recherches vers l'Italie septentrionale. Il parcourut les monts du Veneto au prix de nombreux ennuis et parfois de véritables périls.

Aux premiers jours de juin 1588, Goedenhuysse, que le duc avait recommandé au comte Leonardo Valmerana, patricien vénitien, entreprenait son voyage. A Padoue et sur les monts Lessini, il recueillit des plantes de grand intérêt « dont le jardin sera enrichi », comme l'écrivait le duc le 18 de ce même mois (1).

Aidé de Gerolamo Cappello, qui l'accompagna pendant presque toute la difficile excursion, le « simpliste » flamand partit de Vicence pour se rendre au mont Summano, sur lequel il recueillit « beaucoup et de belles plantes », dont « 60 oignons de *hemerocalle perse* ».

Sur les pentes raides du mont, dans les bois touffus et imposants, le chercheur fut surpris par une pluie tenace qui l'obligea même à interrompre son ascension. La petite troupe se réfugia à Rosà; Casabuona, lui, fut pendant quelques jours l'hôte de Cappello qui le traita vraiment en grand seigneur (2). Le grand duc lui-même exprime toute la satisfaction qu'il éprouve de l'accueil fait à son « simpliste » par G. Cappello et d'autres seigneurs vénitiens, qui poussent la courtoisie jusqu'à combler l'hôte de précieux cadeaux : de Venise, en effet, Casabuona expédiait au duc « beaucoup de plantes de cillamo odorant et turbitt, plante rare, ainsi que leontipetalon et asplos, venus de Candie », don de Cappello (3).

Prenant alors comme centre de résidence Bassano, belle et sympathique ville des bords de la Brenta, il allait se mettre en route pour Cividale, quand il apprit qu'un ordre du trésorier ducal obligeait sa famille à quitter la maison qui lui avait été assignée, maison attenante au jardin ducal. Cette nouvelle l'inquiète; il se représente

(1) Le Grand-Duc donna à Casabuona, pour cette excursion, des lettres de recommandation spéciales pour le comte Girolamo Cappello (avec qui il correspond fréquemment) et pour le comte Leonardo Valmerana, tous deux nobles gentilshommes vénitiens. Il lui donne, en outre, une lettre patente, introduction pour que les différentes autorités lui soient bienveillantes et secourables en cas de besoin. Dans cette lettre, il est toujours appelé le « Flamand ». — *Arch. d'Etat*, Florence. Code *Mediceo* 273, feuilles 121, 3, 153, 158; 185, et fardo 278, feuille 29.

(2) *Arch. d'Etat*, Florence. Code 798, f. 687, lettre du 10 juin 1588.

(3) *Arch. d'Etat*, Code 712 et 798, f. 937, Venise, 25 mai. — Turbith : herbe purgative de la famille des ombellifères. Linnée a désigné sous le nom de *Carduus Casabonae* une belle espèce de chardon que ce savant avait fait connaître.

l'embarras des siens en son absence, et il prie le duc d'attendre son retour à Florence pour exécuter l'ordre. On devine que quelque chose, dans l'administration des jardins, s'était passé à Florence en l'absence du botaniste. De fait, dans cette même lettre du 2 juin, Goedenhuysen prie le duc de conserver à son service « le jardinier Tedesco, que nous ne pourrions pas remplacer de si tôt » (1).

La saison était peu favorable aux excursions. Des vents froids et des pluies continuelles rendaient les montagnes impraticables. Néanmoins, le botaniste prend la route de la montagne et excursionne aux environs de Fiera di Primero, « domaine du baron de Bolchberger, qui fut ambassadeur de l'archiduc Ferdinand auprès du grand duc ». Il y reçoit un accueil cordial, et on s'efforce par tous les moyens possibles de faciliter sa mission. L'herboriste cherche par les monts « non comme j'aurais voulu à cause des pluies et des neiges continuelles », mais il parvient cependant à expédier à Florence plusieurs caisses de « plantes très rares et nobles, qu'on ne voit plus guère en Italie » (2).

Après parcouru une bonne partie des monts du Trentin, Casabuona toucha à Agordo, Cividale del Friuli « malgré une grande fatigue continue, malgré les pluies, les neiges et les froids tels que en ville et hors ville on fait du feu comme au début de novembre ». Mais rien n'arrête cet amoureux de la science, ce dévoué serviteur du duc de Toscane; il cherche les plantes « sans regarder ni au chaud, ni au froid, ni à l'eau ». (Il plut en effet, nous dit-il, « vingt-neuf jours sans arrêt » pendant ces excursions!) Il oublie ses fatigues et se trouve payé de ses peines puisqu'il peut envoyer à Florence plusieurs caisses « de nouvelles plantes qui méritent dépenses et fatigues » (3).

Après cette période de vie peu confortable, Casabuona descendit à Bassano avec une récolte de « belles choses et plantes d'importance ». Le 22 juillet, il est à Padoue, d'où, après avoir expédié les plantes, il se dirige vers Vérone, pour herboriser sur les pentes du mont Baldo (4).

De Vérone même, il expédie une autre caisse « de plantes rares et belles, dont beaucoup sont inconnues en Toscane », puis il commence l'ascension du mont Baldo aux rudes versants. Ici l'excursion fut non seulement fatigante, mais dangereuse : les éléments et les hommes troublèrent le travail du courageux « simpliste » que les périls ne firent pas reculer. Il écrivait de Vérone, le 8 août de la

(1) *Arch. d'Etat*, Florence. Code 712 et Code 798, f. 712.

(2) *Arch. d'Etat*, Florence. Code 799, f. 72, 5 juillet 1588.

(3) *Arch. d'Etat*, Florence. Code 798, f. 757, de Feltre, 14 juillet 1588.

(4) *Arch. d'Etat*, Florence. Code 799, f. 355, de Padoue, 22 juillet 1588.

même année 1588 : « J'ai fait le dernier voyage, c'est-à-dire vu le mont Baldo, non sans y rencontrer de grands périls de deux genres : 1° les habitants sont convaincus que ceux qui viennent ici pour herboriser, attirent les tempêtes. Et le hasard voulut que, lorsque j'arrivai sur le mont, un grand et cruel orage éclatât; peu s'en fallut que je ne mourusse de froid! 2° Dieu même ne m'aurait pas débarrassé de telle canaille, si je n'avais eu avec moi tant de braves soldats et amis du comte Augustin Giusti, munis d'arquebuses et de pistolets, et si la crainte du comte ne m'avait défendu » (1).

Le mauvais temps et la superstition des montagnards mirent réellement en danger la vie de Casabuona; ce fut un miracle qu'il sortit sain et sauf d'une excursion si riche en résultats. L'abondance et la variété des espèces trouvées au cours de ce voyage de 1588 incitèrent le botaniste à recommencer : le 7 octobre 1589, l'année suivante, nous le retrouvons à Venise, prêt à partir pour les monts de Vicence, mais déjà content d'avoir récolté beaucoup de plantes parmi lesquelles il en est une « rarissime, qui m'est très chère par sa beauté, et aussi parce qu'elle est unique en Europe ». Cette plante, la « trinità del fior doppio », avait été la propriété d'un seigneur de Ferrare à qui elle avait été volée, puis cachée. Mais Casabuona, sans hésiter, voulant l'avoir, la fit « voler une seconde fois » (2).

Goedenhuysse, qui avait projeté d'aller herboriser sur les monts de Bassano après avoir visité les monts des environs de Vicence, s'attarda à Venise, peut-être à cause de l'absence de G. Cappello qui se trouvait à Vérone. Il avait décidé aussi d'aller à Candie, sur la galère de ce même Cappello, mais un incident fortuit (l'évasion d'un forçat de la galère de Capello) empêcha celui-ci d'exécuter son projet, et le « simpliste » resta à Venise. Il n'y resta pas inutilement toutefois, puisqu'il expédia de cette ville « une grande caisse de plantes » et dit qu'il espère se procurer « d'autres belles choses que celles que j'ai déjà obtenues, partie par faveur des seigneurs, partie grâce à mon habileté ».

Le 20 octobre, il annonçait son prochain retour à Florence, bien que certains seigneurs l'eussent invité à aller excursionner en Istrie. Mais il déclina l'invitation, estimant, non sans raison, que ces pays seraient trop froids en une saison si avancée. Avant de quitter Venise, il expédia encore « deux charges de plantes » et une boîte « de belles plantes rares »; puis il se dirigea vers Vérone, Mantoue, et enfin vers Florence (3).

(1) *Arch. d'Etat*, Florence. Code 799, f. 511, de Vérone, 8 août 1588.

(2) *Arch. d'Etat*, Florence. Code 809, f. 170, de Venise, 7 octobre 1589.

(3) *Arch. d'Etat*, Florence. Code 798, f. 940, et Code 809, f. 531. 730.

L'année suivante (1590), il entreprit un voyage autrement important, autrement difficile, autrement plein de fatigues et de périls : après avoir parcouru l'Istrie, la Dalmatie, la Slavonie et l'Albanie, recueillant dans les gorges même des montagnes escarpées de ces régions « de magnifiques plantes, c'est-à-dire bulbes et tubercules », il reprit la mer. Il s'embarqua sur cette même galère qui devait un an plus tôt le conduire à Candie; il s'y trouvait en compagnie de gens désireux de l'aider, puisque désireux de plaire au duc. La galère se dirigea vers l'île de Candie; mais surprise par de fortes tempêtes, elle eut un voyage long et dangereux. « Après de longs efforts, écrit Casabuona, la galère arriva à la Canea le 4 novembre 1590; elle s'y arrêta deux jours seulement, la ville de Candie étant son but. A peine le bateau eut-il repris la mer qu'il fut assailli par une tempête formidable; il ne peut atteindre le but que le 22 novembre. Le sort nous obligea à jeter l'ancre à 16 milles du but, à la Suda, forteresse immense où nous passâmes de multiples jours ». Et finalement, le 22 novembre, le bateau entra dans le port de Candie. Le comte G. Cappello, ancien gouverneur de l'île de Corfou et gouverneur actuel de l'île de Candie, était à bord de la galère : les voyageurs furent donc reçus en grande pompe. Cela importait peu au botaniste, absorbé par le sujet de ses études. La complaisance de Cappello lui permit d'admirer « beaucoup de belles et rares plantes »; il regrette seulement que la rareté des navires limite les expéditions en Toscane. Pourtant, au début de décembre, il envoyait une caisse « de très beaux oignons » et annonçait l'envoi de plantes rarissimes. Il était vraiment enthousiasmé par le nombre et l'importance des plantes trouvées dans l'île si riche de végétation; enthousiasmé aussi par la certitude que ce voyage allait « dissiper beaucoup d'erreurs de la médecine et rendre au pays beaucoup de plantes disparues d'Italie ».

Le temps exceptionnellement pluvieux (au début de décembre, la pluie tombait depuis trente-cinq jours, et rien ne faisait prévoir sa fin) n'arrêta pas l'intrépide excursionniste : il allait « par les pentes horribles et pierreuses » qui en cinq jours mettaient hors d'état une paire de souliers ferrés, insensible au vent et à la pluie, émerveillé par ses trouvailles. Vers la mi-décembre, il expédiait à Florence des tubercules et des semences. Le ciel s'était enfin rasséréiné, et le botaniste put parcourir, tout à son aise les régions alpestres de l'île. Il eut beaucoup d'occasions de trouver des « plantes rarissimes et très belles » grâce au gouverneur et à l'archevêque de l'île. Ce dernier, heureux, lui aussi, de rendre service au duc, comblait Goedenhuysse de courtoisies : il lui avait promis non seulement de le conduire herboriser en certains endroits de sa juridiction, mais encore d'expédier chaque année à Florence des

plantes, des tubercules, et aussi des faucons dont l'île possédait de magnifiques spécimens.

Le botaniste, craignant peut-être de ne pas pouvoir transporter toutes les plantes désirées, prit à son service un peintre pour reproduire les exemplaires retrouvés. Il avertit le duc que, parmi les soldats de la garde du gouverneur, il a trouvé un jeune Allemand « peintre de valeur » que le gouvernement a mis à son service. Les plantes, dit-il, seront toutes peintes « d'après nature » de façon à faire une collection les décrivant complètement, une très belle œuvre, digne d'être rapportée en Italie.

A la fin de février 1591, le « simpliste » était encore dans l'île, occupé toujours par ses recherches, fructueuses certes, puisqu'il envoie à Florence des caisses de « beaux oignons très rares, des plantes inconnues en Italie », des tubercules, des rhizomes; et, ne trouvant pas à expédier tant d'autres plantes retrouvées, il se promet d'en emporter au moins des semences.

A ce moment, Goedenhuysen sentit peser sur lui toute la fatigue de son entreprise, tout l'inconfort d'un séjour prolongé dans l'île pierreuse qu'il ne trouvait pas « si belle qu'on le dit », sauf au point de vue botanique. Il éprouvait le besoin de rentrer en Italie, qu'il lui semblait avoir quittée depuis « mille ans ». Les périls courus pendant le long voyage en mer, les fatigues endurées dans la péninsule balkanique et l'île de Candie, avaient éveillé chez ce calme Flamand une vague crainte de ne plus revoir l'Italie. Dans ses lettres au grand duc et au secrétaire d'Etat, il recommandait toujours ses enfants, parce que ceux-ci « si je mourais, seraient obligés de mendier. Je me trouve en des lieux étranges, écrivait-il, entouré de mille périls : la mer avec les corsaires, les monts, les précipices, les assassins, et tout ce que je ne cite pas ». Il recommandait particulièrement son fils, pour quelque « emploi convenable, parce que je ne sais ce que Dieu fera de moi en ces étranges contrées » (1).

Le sort lui fut favorable, puisqu'il rentra à Florence sain et sauf après avoir terminé sa périlleuse mission. Il reprit ses fonctions de surintendant du jardin que son beau-frère, Giulio Marucelli, et le Cavaliere Gaddi avaient soigné en son absence. Casabuona, bien que vieux à cette époque (même si 1515 n'est pas la date exacte de sa naissance), fait preuve d'une activité étonnante. Ferdinand I^{er}, en 1591, donna une grande extension au jardin botanique de Pise, et il chargea Goedenhuysen de surveiller l'exécution des travaux. On trouve dans *Le condizioni di Pisa*, etc. (œuvre déjà citée) une déclaration du botaniste comme quoi les ouvriers attachés à ces

(1) *Arch. d'Etat*, Florence. Code 813, f. 1; Code 824, f. 313, 315; Code 825, f. 433.

travaux avaient été payés. Il fut chargé aussi de présider à l'arrangement du jardin même qui fut ouvert en 1595. Mais il ne put guère jouir des fruits de son travail, car il mourut cette année.

Tous les écrivains qui s'occupèrent de l'époque des grands ducs François et Ferdinand I^{er} et de l'histoire de la botanique rappellent Casabuona et parlent de lui avec éloge.

Charles de l'Escluse, botaniste de valeur et écrivain apprécié, ami et correspondant du « simpliste », qui le tenait au courant de ses trouvailles importantes, notamment de celles faites à Candie, Charles de l'Escluse le dit « homme très intelligent » (1).

Alpino, après l'avoir loué comme botaniste, affirme qu'il était très versé dans la connaissance des propriétés médicinales des herbes; et Velschio certifie qu'il avait trouvé d'excellents remèdes à la fièvre quarte (2). Del Riccio, dans son œuvre inédite déjà citée, parle longuement de Casabuona qu'il appelle « le père des belles et utiles plantes, des belles fleurs comme des plantes des simples ».

Goedenhuysse avait continué à dresser le catalogue des plantes recueillies, étudiées ou conservées dans les jardins ducaux, catalogue commencé lors du voyage à Candie avec l'aide du peintre allemand. S'il faut en croire Del Riccio, il fut aidé plus tard pour la peinture des plantes par le peintre flamand Daniello, qu'il avait fait venir en Toscane. Il n'est pas douteux qu'il fut aidé aussi dans son travail par son fils François, botaniste formé à l'école paternelle, qui hérita de sa charge au jardin de Pise. Mais celui-ci fut certes inférieur au savant Joseph, et son nom est à peine cité, soit par ses contemporains, soit par les écrivains postérieurs (3).

MARIO BATTISTINI.

(1) CAROLI CLUSII, *Rariorum plantarum historiae*, Anversa, Plantin, 1601, pp. 265 et XXV.

(2) ALPINUS, pp. 524 et 269, et *Ad libros suos de plantis exoticis*.

(3) G. J. VELSCHIUS, *Exotericarum curationum*, etc. — D'autres écrivains rappellent encore Casabuona : HALLERO, *Biblioteca Botanica*; MORRONA, *Pisa illustrata*, t. III, p. 377. Pise, 1793. — G. SAVI, *Notizie per servire alla storia del giardino e museo di Pisa* (in « Nuovo Giornale dei letterati », Pise, 1828. — C. FEDELI, *Il primo orto botanico in Pisa* (in « Atti della società toscana di Scienze naturali », vol. XXVII, n° 191).

tomes qui ont paru traitent des événements internationaux qui ont marqué l'année 1912, et l'auteur leur a donné ces deux titres : *Le lendemain d'Agadir* et *les Balkans en feu*. Prochainement paraîtra le troisième volume : *L'Europe sous les armes* (1913).

Président du Conseil en 1912, Président de la République de 1913 à 1920, M. Poincaré n'a pas été seulement un spectateur des événements qui se sont déroulés devant lui; il a été un des acteurs de la pièce politique qui s'est jouée pendant ces années-là en Europe. C'est dire que son œuvre n'a pas — ne peut pas avoir — toute « l'objectivité » qu'on est en droit de demander à un historien professionnel. M. Poincaré défend, justifie une politique, la sienne. Il n'en est pas moins vrai que ses deux volumes constituent une source de premier ordre. Personne ne pourra désormais étudier les faits politiques de l'année 1912 sans recourir aux livres de M. Poincaré. Une documentation abondante, sûre, fournit des matériaux solides à une démonstration minutieuse. Rien n'est oublié, tout est mis en pleine lumière, jusqu'au moindre détail (1).

Il faudrait une place dont nous ne disposons pas pour mentionner toutes les questions traitées, toutes les conclusions formulées par l'auteur. Mais il faut signaler, en tout premier lieu, les pages qui décrivent les relations franco-russes. M. Poincaré montre les difficultés qu'il a rencontrées pour servir la cause de la paix européenne, tout en maintenant et en consolidant l'alliance des gouvernements de Paris et de Pétersbourg. La Russie ne disait pas tout à la France. Elle usait de réticences. Lorsqu'en 1912, elle encourage les peuples balkaniques à s'unir contre la Turquie, elle ne fait connaître sa politique à son alliée qu'après la conclusion de tous les arrangements. L'auteur analyse avec soin, et non sans sévérité, l'attitude de M. Isvolksy, ambassadeur de Russie à Paris. « Il ne se gênait pas pour substituer ses idées à celles de son gouvernement. Il n'était pas de ces diplomates renfermés qui, pour cacher leurs pensées, se bornent à les envelopper de silence; il les noyait sous un flot de paroles » (t. I, p. 301).

Non moins intéressants sont les chapitres qui exposent les rapports entre l'Angleterre et la France en 1912, la genèse de la convention navale franco-anglaise, les efforts allemands pour obtenir du

(1) Rendant compte des fêtes consacrées à Nice, le 12 et le 13 avril 1912, en souvenir de la reine Victoria, M. Poincaré n'oublie pas de décrire le décor des cérémonies, et notamment le « parterre de cyclamens, de tulipes et de bégonias » qui fleurissait près de la tribune officielle (t. I, p. 190).

gouvernement britannique une promesse de neutralité au cas où l'Empire germanique entrerait en guerre contre la France.

On lira chez nous avec un intérêt particulier des indications relatives aux visées allemandes sur notre colonie du Congo et sur le respect de la Belgique pour le statut international qui lui imposait la neutralité permanente (t. I, chap. VIII).

On savait déjà que le 26 octobre 1911, au cours des difficiles négociations franco-allemandes qui suivirent Agadir, M. de Kiderlen-Waechter, dans une conversation avec M. Jules Cambon, avait « inopinément demandé que la France cédât à l'Allemagne son droit de préemption sur le Congo belge ». Et cependant le diplomate allemand avait, le 23 juillet précédent, déclaré à l'ambassadeur de France qu'il ne songeait pas à réclamer ce droit, qu'il ne voyait là qu'une manœuvre « pour exciter les esprits à Bruxelles et à Londres ». Comment expliquer ce changement d'attitude? M. Poincaré fournit une réponse inédite à cette interrogation. Le 26 juillet, M. de Schoen, ambassadeur allemand à Paris, télégraphiait à M. de Kiderlen : « Caillaux (alors président du Conseil en France) a émis l'opinion que la France pouvait, par traité secret, nous céder son droit de préemption sur le Congo (t. I, pp. 231-233). »

Quant à la fidélité de notre pays à la conception de la neutralité, pendant les années qui précédèrent la grande guerre, M. Poincaré joint son témoignage à tous ceux qui se sont déjà accumulés. Il montre aussi que l'Angleterre et la France étaient également décidées à respecter cette neutralité si elle n'était pas violée par l'Allemagne. Nos deux grandes voisines avaient toujours « répugné à prévoir une occupation préventive du territoire belge et personne ne peut avoir oublié qu'en 1914, ni à Londres, ni à Paris, on n'a songé à prendre les devants. Quant à la Belgique... elle était si jalouse de son indépendance, si respectueuse des traités (de 1839), qu'aux heures les plus critiques de 1911 et de 1912 la France eût considéré comme une indiscretion et presque comme une inconvenance de chercher à s'entendre avec elle sur des mesures de sécurité ». Et M. Poincaré ajoute ce fait significatif : « Le comte de Mun, dont l'admirable patriotisme était toujours en éveil et qui avait en Belgique des parents et des amis, m'avait dit qu'eux et lui s'inquiétaient de voir aussi vulnérable la frontière orientale de la Wallonie. Préoccupé moi-même de ce danger, je lui avais répondu : « Il est bien difficile d'approcher le gouvernement belge sur une question aussi délicate. Que vos amis le pressentent et nous verrons ». Le 22 mars (1912), un mot de M. de Mun me faisait savoir qu'en haut lieu on ne se prêterait à aucune causerie de ce genre. La Belgique — conclut M. Poincaré — a donc poussé le scrupule jusqu'à se sacrifier elle-même plutôt que de sembler, par de libres

entretiens avec nous, méconnaître un instant sa neutralité (t. I, pp. 223-231) » (1).

Tout en rejetant à l'arrière-plan la politique intérieure, M. Poincaré ne l'a pas totalement sacrifiée aux événements d'ordre international; il a notamment dessiné, en passant, des portraits vivants de ses collaborateurs de 1922, MM. Millerand, Bourgeois, M. Aristide Briand qui excellait « dans la conciliation des contraires et dans l'art des adaptations successives. Il semblait avoir des organes sensoriels secrets pour flairer les occasions, pressentir les événements, sonder la pensée d'un interlocuteur et dégager l'opinion moyenne d'un auditoire (t. I, p. 19) ». Et plus loin il ajoute : « Je ne me lassais pas d'admirer sa pénétration, sa sensibilité tactile, son charme un peu félin. Je n'avais vu chez personne une telle puissance d'enveloppement créée par une si heureuse alliance de l'art et de la nature (t. II, p. 68) ». Les autres croquis sont « enlevés » avec la même finesse.

Conseillons la lecture des deux volumes de M. Poincaré à tous ceux, cela va de soi, qui cherchent à connaître avec exactitude les questions historiques contemporaines, mais plus particulièrement à tous ceux qui par « insuffisance de renseignements ou paresse d'esprit, ou besoin d'originalité, ou aveuglement », comme l'écrit fort bien l'auteur (2), acceptent trop aisément les affirmations les plus paradoxales en ce qui concerne les origines de la grande guerre.

L. L.

L. PARMENTIER et H. GREGOIRE, *Euripide*, t. IV. *Les Troyennes*, *Iphigénie en Tauride*, *Electre* (Collection des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé). Paris, 1925, in-8°, 244 p., 20 fr.

Au tome III d'*Euripide*, publié en 1923, MM. Parmentier et Grégoire ont fait succéder, à un court intervalle, un nouveau volume qui témoigne du zèle ardent avec lequel ils étudient leur poète favori. Le premier a établi le texte et rédigé la traduction des *Troyennes* et de l'*Electre*, le second l'a fait pour *Iphigénie en Tauride*.

(1) Le deuxième volume contient des exposés et des documents des plus précieux sur les affaires d'Orient : par exemple, la dépêche du 4 décembre 1912, écrite par l'ambassadeur Paul Cambon et justement qualifiée par M. Poincaré : « magnifique leçon d'histoire »; la mise au point de l'incident Georges Louis et la vigoureuse réfutation des thèses soutenues par M. Fabre-Luce, etc.

(2) T. I, p. 306.

Le texte des *Troyennes* est basé sur le *Palatinus* du xiv^e siècle (P) et le *Vaticanus* avec scolies du xiii^e siècle (V). Ces deux manuscrits ont été collationnés par M. Parmentier, à Rome, en 1921; de plus, il a examiné à Naples certaines scolies presque illisibles dans V, sur sa copie, le *Neapolitanus*, II, F 19 (xv^e siècle). Quant au *Hau-niensis* 417 (xv^e siècle) et au *Harleianus* 5743, de date encore plus récente, des photographies ou l'examen de leçons citées par d'autres éditeurs ont permis au savant helléniste d'établir qu'ils sont sans valeur pour la tradition et qu'ils peuvent être négligés.

La notice qui précède le texte étudie avec beaucoup de sûreté l'esprit et la tendance de la trilogie troyenne dont la tragédie faisait partie et qui fut représentée aux grandes Dionysies de 415. Grâce aux fragments des pièces perdues et aux témoignages des anciens, M. Parmentier arrive, par d'habiles déductions, à reconstruire dans leurs éléments essentiels et avec une grande vraisemblance les deux tragédies qui précédaient les *Troyennes* : l'*Alexandros* et le *Palamède*. Il expose ensuite le sujet des *Troyennes* et examine comment Euripide a conçu ce drame, qui est moins une tragédie proprement dite qu'une série de tableaux reliés par une unité d'impression due au personnage d'Hécube qui reste constamment sur la scène et en qui se concentrent les souffrances apportées par la guerre aux femmes innocentes des vaincus.

Les critiques ont reproché parfois aux *Troyennes* d'être trop continuellement sombres et émouvantes, et certains ont trouvé que le pathétique y est trop constant pour ne pas devenir monotone. Mais, pour juger de l'effet qu'elles durent produire à la représentation, il faut, par delà le texte écrit, s'imaginer l'action théâtrale, la variété de la mise en scène, « le mouvement, les sons, la couleur ». C'est ce qu'a très bien fait M. Parmentier en décrivant dans une fort jolie page le tableau qui constitue la fin des *Troyennes*.

Le savant professeur s'attache ensuite à faire ressortir l'esprit et la tendance de la trilogie troyenne. A cet égard, la comparaison avec l'*Hécube*, où la situation est à peu près la même, mais qui fut représentée dix ans plus tôt, est particulièrement instructive. « Vous lant transporter dans le passé épique, suivant les habitudes de son art, un problème moral d'application contemporaine, Euripide a choisi pour thème l'anéantissement de Troie dont s'enorgueillissaient tous les Grecs. Examinant cette victoire à la clarté de sa raison et de son expérience, il a eu l'audace de la flétrir et de présenter au peuple d'Athènes une tragédie qui est à la fois un *gloria victis* et un *vae victoribus* (1). » Conséquence inévitable d'une

(1) Notice, p. 17.

conception aussi nouvelle, Euripide a traité ses héros avec autant de liberté que la tradition.

Une dernière partie de la notice est consacrée aux allusions contemporaines par lesquelles la pièce porte sûrement la marque de sa date.

Avec *l'Iphigénie en Tauride* et *Electre*, nous retombons dans la classe des pièces sans scolies à laquelle appartiennent les trois tragédies éditées dans le tome III. Les manuscrits à considérer ici sont L (*Laurentianus*, XIV^e siècle) et P (*Palatinus*, XIV^e siècle). Rappelons que le second est une copie directe du premier, mais que son témoignage est parfois précieux, car il sert à rétablir des leçons effacées dans L.

L'origine du mythe d'Iphigénie et son évolution jusqu'à Euripide sont l'objet d'une intéressante étude dont nous devons bien nous borner à indiquer la conclusion : Euripide a puisé dans une légende locale de l'Attique et il a traité un sujet qu'avait déjà touché Sophocle dans son *Chryses*. Il l'a fait d'ailleurs avec la liberté qui lui est habituelle et les innovations apportées par lui dans le motif du sacrifice d'Iphigénie sont considérables.

La ressemblance de *l'Hélène* et de *l'Iphigénie en Tauride* constitue un intéressant problème littéraire; elle est si étroite que M. Grégoire a pu faire un résumé, pourtant assez détaillé, convenant parfaitement à l'une et à l'autre. Le procédé appliqué ici fait songer à la comédie nouvelle où il deviendra, *mutatis mutandis*, pour ainsi dire constant : l'uniformité du motif central et des épisodes accessoires, la ressemblance des types, même des noms, est une des caractéristiques de la comédie nouvelle dont on a fait souvent un reproche à Ménandre; ses comédies se ramènent à une même formule et, ici non plus, il ne serait pas difficile de faire un résumé convenant à plusieurs pièces.

C'est en grande partie la ressemblance de *l'Hélène* et de *l'Iphigénie en Tauride* qui a permis d'établir la date de cette dernière pièce, car on peut affirmer avec une presque certitude qu'*Iphigénie* est antérieure à *Hélène* (412); ceci admis, d'autres données permettent d'en fixer la date avec une grande vraisemblance à 414.

C'est un plan analogue que suit M. Parmentier dans la notice de *l'Electre* en étudiant rapidement ce que fut la légende avant les trois grands tragiques et comment ceux-ci la traitèrent. Mais ici la comparaison prend un intérêt tout à fait particulier, car, faut-il le rappeler, avec les *Choéphores* et les deux *Electres*, nous possédons trois drames où les trois maîtres de la tragédie attique ont traité tour à tour le même sujet et quoique, modestement, M. Parmentier déclare ne pouvoir s'occuper de cette question, il a fort bien montré combien chacun porte les traces du génie particulier

de l'auteur. Traitant ce sujet après Sophocle, Euripide a su introduire les tendances et les procédés de son propre théâtre dans cette pièce où il paraît « s'être plu particulièrement à montrer les contrastes de son génie avec celui des autres tragiques ».

L'examen du caractère d'Electre et de Clytemnestre, l'étude littéraire de certains passages, la discussion de la date d'Electre (413) terminent la notice.

Comme dans le tome III, l'apparat critique a été allégé de toutes les conjectures modernes dénuées de fondement; s'il est plus concis que celui des éditions critiques antérieures, on le doit aussi au fait que les variantes orthographiques sans importance ont été omises et que les auteurs ont écarté les manuscrits reconnus sans valeur. Quant aux traductions de MM. Parmentier et Grégoire, elles méritent tous les éloges : à la fois claires et précises, elles respectent scrupuleusement le texte et l'on s'étonne de voir une si grande fidélité jointe à tant d'élégante aisance; le mouvement, la couleur du poète sont rendus sans qu'on sente jamais l'effort et les vers blancs donnent à cette traduction un charme particulier, doucement berceur.

Ce nouveau volume des deux savants professeurs belges est digne du premier et figurera avec honneur dans l'intéressante collection des Universités de France.

MARCEL HOMBERT.

CHARLES-F. JEAN, I. *Le Milieu biblique avant Jésus-Christ*; II. *La Littérature*. Paris, Geuthner, 1923.

J'ai déjà rendu compte, dans cette Revue, du premier volume de l'ouvrage de M. Charles-F. Jean sur le Milieu biblique; il est consacré à l'Histoire.

Le second a, à son tour, paru. Il a traité à la littérature. L'auteur publie, en très grand nombre, des textes extra-bibliques dont la connaissance peut éclairer l'interprétation de l'Ancien Testament.

Cet ouvrage rendra de très grands services. Il contient de nombreux documents égyptiens, babyloniens, hittites, qui sont d'une importance capitale au point de vue de l'évolution de la religion d'Israël, et qui sont ici très aisés à retrouver et à confronter.

L'auteur y a ajouté quelques textes grecs, quelques extraits de philosophes dont la pensée a eu sa répercussion sur les croyances des Juifs aux derniers siècles qui précèdent notre ère. Ces extraits sont, en général, judicieusement choisis. Il me semble, pourtant, que l'utilité n'était pas très grande de reproduire ces quelques fragments d'une littérature aussi abondante que celle des Grecs; l'auteur se condamnait à être, ici, très incomplet, à devoir éliminer des pages

essentielles. Et d'autre part, les ouvrages helléniques sont, en général, si faciles à consulter que M. Jean ne pouvait, en aucun cas, rendre aux chercheurs un service réel en ajoutant ces fragments à son ouvrage, dont les autres parties sont au contraire d'une utilité considérable. J'eus préféré le voir se borner aux seuls textes orientaux, et aspirer, pour ce qui les concerne, à être aussi complet que possible.

Car il y a forcément des lacunes dans sa compilation.

Ainsi les textes perses sont complètement omis. Ils ont exercé, cependant, sur les Juifs d'après l'exil, une action prépondérante. L'Avesta n'a, il est vrai, été rédigé sous sa forme actuelle que sous les Sassanides; mais il contient des pages beaucoup plus anciennes, que je regrette de ne pas voir reproduites dans l'ouvrage de M. Jean.

L'ordre suivant lequel M. Jean classe ses textes me paraît assez artificiel. En principe, il les range sous trois rubriques principales : les textes antérieurs à Moïse d'abord; ensuite, ceux qui sont plus récents que Moïse, tout en précédant la captivité de Babylone; et ensuite, tous ceux qui sont de l'époque intermédiaire entre la captivité d'une part, la naissance de Jésus de l'autre.

Ceci me semble présenter deux graves défauts. D'abord, la date où vécut Moïse n'est pas exactement connue. D'autre part, ces événements, essentiels dans l'histoire d'Israël, ne concernent pas les peuples dont les œuvres sont ici traduites; en adoptant son principe de classification, M. Jean aboutit à séparer des documents qui, en réalité, sont très proches apparentés; ainsi, en Egypte, la ligne de séparation tombe au milieu du nouvel Empire; le règne de Ramsès II, le poème de Pentaure, l'inscription d'Aahmès, sont considérés comme postérieurs à Moïse! Postérieure à l'exil la stèle de Mesha! Il y a là des erreurs, des obscurités que M. Jean aurait pu éviter en adoptant un ordre plus simple, en groupant, par exemple, tous les documents par pays, et en suivant, dans chaque pays, un ordre inspiré, soit du genre littéraire auquel les textes se rattachent, soit simplement de la chronologie.

Ce sont là des erreurs qu'il sera facile à M. Jean de corriger. Elles n'atténuent que faiblement le mérite d'un travail qui rendra de très réels services.

R. K.

TITS, D., *Le Sahara occidental* (Contribution phytogéographique).
« Bulletin de la Société Royale de Botanique de Belgique », t. LVIII,
fascicule 1, 1925. In-8° ill. de 52 pages.

La présente monographie est le résultat d'un voyage scientifique entrepris par l'auteur dans la région de l'Oued Saoura, dans le Sud-Oranais, dans la zone désertique voisine du Maroc méridional, dans

celle de Marrakech et du désert voisin du rivage atlantique. M. Tits eût préféré traverser le Sahara occidental suivant une direction Est-Ouest, au Sud de l'Atlas, mais la pacification de ce vaste territoire n'est point encore achevée.

La mission qu'il avait assumée relevait de la *botanique*, objet principal de ses préoccupations scientifiques. Il n'est pas surprenant, dans ces conjonctures, que son attention ait porté surtout sur la végétation des districts qu'il a visités. La plupart des conclusions auxquelles il arrive le démontrent à toute évidence (1). Les spécialistes apprendront donc avec intérêt que, suivant l'excellente méthode appliquée par notre regretté collègue Massart, il se soit attaché à élucider les divers problèmes que soulèvent la présence et l'aire de dispersion des espèces végétales au sein de régions naturelles peu connues. Il a fait intervenir, d'ailleurs, comme il convenait, l'influence du sol, du sous-sol, du climat, des agents météoriques sur la répartition de ces espèces.

Mais, qu'il me soit permis de signaler aussi que l'auteur n'a point négligé de nous documenter sur la géographie même de certains espaces qu'il a parcourus. Je songe notamment à ce qu'il nous dit du Grand Erg occidental, à propos de la formation duquel il expose une théorie entée sur l'hypothèse du professeur Gautier, sans oublier d'étudier l'action éolienne comme facteur écologique dans les dunes moyennes (2).

Ainsi que l'écrit *in fine* M. Tits, la phytogéographie Saharienne occidentale est inconnue. Aussi bien l'un des mérites de sa monographie réside-t-il dans le fait qu'elle aborde résolument le problème : elle envisage, en ordre principal, la création et la délimitation des quatre districts botaniques des *Dayas sud-oranaises*, de la *Hammada du Guir*, du *Grand Erg occidental* et de la *Saoura*.

Nous formons le vœu de voir l'auteur de ce mémoire intéressant, poursuivre, dans l'avenir, la tâche qu'il a si bien commencée.

CH. PERGAMENI.

CH. PERGAMENI, *Au beau pays d'Alsace*. Bruxelles, éditions de la *Renaissance d'Occident*, 1925, 35 pages.

M. Pergameni a réussi à rassembler dans cette brochure de nombreuses indications sur l'Alsace, sur ses caractères géologiques et géographiques, sur son histoire mouvementée, sur les mœurs de ses habitants; et il les a agréablement accompagnées de souvenirs

(1) *Op. cit.*, pp. 47-49.

(2) *Op. cit.*, p. 27 et suivantes

de voyage notés délicatement, avec le souci du détail pittoresque.

Ses descriptions de la région de Munster, de la montagne de Sainte-Odile, qui inspirâ de si belles pages à Taine et à Barrès, des cités de Colmar et de Strasbourg sont à la fois précises et colorées.

On parle bien de ce que l'on aime. L'auteur aime l'Alsace, et c'est pourquoi il la décrit avec une justesse faite de sympathie et de science. Aux voyageurs qui, suivant son conseil, entreprendraient un voyage pédestre à travers le « beau pays d'Alsace » on ne pourrait souhaiter un meilleur compagnon de route que l'opuscule de M. Pergameni.

L. L.

JACQUES LAMBERT, Docteur chargé de Conférences à la Faculté de Droit de Lyon, *La Règle Catonienne*. In-8° de 220 pages, Paris, M. Giard, 1925.

La règle connue sous le nom de règle catonienne proclame qu'un legs ne peut jamais devenir valable, s'il eut été inefficace en cas de mort immédiate du testateur. Ainsi les conditions de validité du legs, même quand elles se réfèrent exclusivement à l'exécution, sont reportées au moment de la confection du testament. Ceci témoigne de la difficulté qu'éprouvèrent les jurisconsultes romains à dissocier les conditions de validité de l'exécution d'un acte juridique, des conditions de validité de sa formation. Assurément cette discrimination s'impose dans les actes juridiques à effet différé; mais entre les actes juridiques élémentaires, dans lesquels la formation et l'exécution sont simultanées, et les actes à effet différé, il y a place pour une évolution, de laquelle il se peut que certains vestiges se conservent plus que de raison. La règle catonienne n'est autre chose qu'une survivance particulière de pareille évolution.

Le testament romain, qui se faisait dans la forme d'une aliénation entre vifs du patrimoine du testateur, n'était sans doute pas, au début, l'acte à effet différé, qu'il devint ultérieurement. A l'époque où le testament était destiné à avoir des effets immédiats, il allait de soi que la validité du contenu d'un testament devait s'apprécier au moment de la confection du testament, et personne n'aurait songé alors à formuler une règle catonienne. Par contre, au temps où le testament était devenu un acte à effet différé, pourquoi aurait-on songé à prescrire que des conditions uniquement nécessaires à l'exécution d'un legs devraient être réunies au moment de la confection du testament? Ce n'est pas à cette époque non plus que peut se rattacher l'origine de la règle catonienne. Mais il se conçoit parfaitement que le testament, pour passer de la forme d'une aliénation à effet immédiat, à la forme d'une déclaration de volonté à effet différé, ait dû traverser un stade intermédiaire, dans lequel

pouvait surgir la règle catonienne, qui témoigne de la difficulté de s'arracher brusquement et complètement à l'étreinte du passé. Aussi le Droit classique Romain, quand il se fut élevé à la conception très nette du testament, acte unilatéral à effet différé, réagit assez énergiquement contre la règle catonienne. Par contre le droit byzantin témoigne d'une certaine confusion entre la notion du testament et celle du contrat; de sorte que ce retour à l'idée de contrat rendait tout naturellement les jurisconsultes byzantins moins hostiles à la règle catonienne, et explique même la conservation de celle-ci dans l'œuvre de Justinien.

Tout ceci est démontré avec une lucidité parfaite, grâce à la remarquable érudition de M. Jacques Lambert jointe à un talent d'exposition peu commun. Mais ce qui séduit par dessus tout, dans cette étude, consacrée à une particularité technique, ce sont les vues générales qui s'en dégagent, ou plus exactement les vérités générales à la démonstration desquelles pareille monographie contribue si heureusement. Les recherches de M. Jacques Lambert fournissent une preuve très précise du fait que les actes juridiques à effet différé sont postérieurs aux actes à effet immédiat, et qu'entre ces deux catégories d'actes, il se place historiquement un stade d'évolution intermédiaire, duquel il advient parfois que certaines survivances se maintiennent longtemps. Cette constatation est précieuse pour éclairer l'histoire de la plupart des institutions juridiques, aussi bien l'histoire de l'obligation que l'histoire du testament. Il est confirmé par là, par exemple, que l'obligation délictuelle est historiquement antérieure à l'obligation contractuelle, car le délit était un acte à effet immédiat, qui ne donnait primitivement lieu à répression par vengeance privée que pourvu que le coupable fût pris en flagrant délit, la vengeance étant ainsi la réaction immédiate provoquée par le délit; le contrat obligatoire était par contre un acte à effet différé. Sans doute on peut concevoir un contrat à effet immédiat ou contrat au comptant dans lequel la formation et l'exécution sont simultanées, et pareil accord est peut-être historiquement aussi ancien que le délit; mais ce contrat au comptant n'est pas encore un contrat proprement obligatoire ou un acte à effet différé; c'est seulement dans l'obligation contractuelle que nous voyons surgir l'élément de crédit ou de confiance, qui était encore tout à fait étranger à l'obligation délictuelle, et ceci donne au contrat obligatoire le caractère d'un acte juridique à effet différé. Il va sans dire que ceci n'a pas échappé à M. Jacques Lambert, mais il s'est, à mon sens, montré trop réservé en n'appliquant son raisonnement qu'à l'obligation conditionnelle. Ici assurément la dilution des effets est particulièrement accentuée, mais n'apparaît-elle pas indiscutablement déjà dans toute obligation contractuelle? G. C.

HENRY NOURRY, Lauréat de la Faculté de Droit de Paris, Docteur en Droit (Sciences juridiques). *L'Etablissement de la Filiation Naturelle en Droit international privé*. In-8° de 114 pages, Paris, Recueil Sirey, 1926.

La réglementation juridique de la filiation naturelle est un département assez complexe du droit privé. Cependant les controverses qu'elle recèle sont tranchées généralement sans trop de difficultés tant qu'elles surgissent sur le terrain du droit interne. Mais quand les problèmes de la filiation naturelle se posent sur le plan du droit international privé, la difficulté de leur solution s'accroît singulièrement. Ici quoi qu'on fasse, on ne pourra se tirer d'affaire en se bornant à utiliser une mosaïque de dispositions de différents droits internes, assemblées conformément aux pratiques usuelles du droit international privé; il sera impossible de se prononcer sur les problèmes de la filiation naturelle, en droit international privé, sans s'inspirer de certaines directives ou conceptions générales, sans prendre position sur une question de principe fondamentale, qui peut se formuler ainsi : Quelle nature juridique convient-il d'attribuer au lien de filiation naturelle? Dans nos législations, deux systèmes s'affrontent et parfois s'enchevêtrent : ou bien la filiation naturelle ne comporte qu'une obligation légale d'entretien de l'enfant, parce que celui qui donne la vie a le devoir d'assurer la subsistance, sa dette se justifiant ainsi par l'idée d'un délit civil, sans qu'il y ait ici aucune trace de devoirs réciproques imposés par un lien de famille; ou bien la filiation naturelle crée un véritable statut familial, fait de droits et devoirs réciproques entre l'auteur et l'enfant naturel. Dans ce dernier système l'enfant naturel a une famille, tandis que dans le premier système, il n'en a aucune.

Voilà la distinction fondamentale sur la base de laquelle M. H. Nourry aborde l'étude, non pas de tous les problèmes que soulève la filiation naturelle en droit International Privé, mais seulement des problèmes relatifs aux modes d'établissement de la filiation naturelle. Son livre est divisé en deux parties : la première est consacrée à la reconnaissance des enfants naturels et la seconde à la recherche de la paternité et de la maternité naturelles. Les solutions fournies par la jurisprudence française, tant en Droit Interne qu'en Droit International Privé, y sont présentées méthodiquement et analysées très judicieusement. Et la conclusion qui se dégage de l'étude très objective de M. H. Nourry, c'est que la conception du statut familial, résultant de la filiation naturelle, tend assurément à prévaloir, mais en ce sens, bien entendu, que cette conception familiale protège aussi bien l'auteur que l'enfant.

G. C.

L. CUENOT, *L'Adaptation*. In Bibl. de Biologie générale (Encyclopédie scientifique). Paris, G. Doin, 1925.

De tout temps, les naturalistes ont soupçonné une relation causale entre les particularités de structure que présentent les êtres vivants et les réactions qu'ils manifestent. Tous ceux qui ont une tendance finaliste recherchent non seulement le *comment* mais aussi le *pourquoi*; la première question pouvant se résoudre objectivement par l'examen des faits, tandis que la seconde ne recevra jamais qu'une réponse plus ou moins subjective : la différence entre les théories lamarckienne et darwinienne est essentiellement que la première admet que la structure est conditionnée par la fonction, tandis que la seconde attribue un rôle prépondérant à la sélection de structures préétablies. CUENOT, dans le petit livre que nous présentons ici, apporte un contingent énorme de faits; il répond au *comment* par de très nombreux exemples de structures adéquates, en lesquelles on serait tenté de voir des adaptations. Mais le savant zoologiste de Nancy ne croit pas aux adaptations actives, c'est-à-dire résultant de l'ajustement de l'organisme aux conditions extérieures. Auteur de *l'hypothèse des préadaptations*, CUENOT pense que les organismes présentent une foule de particularités indifférentes aussi longtemps que les conditions du milieu se maintiennent, mais qui acquièrent une valeur sélective le jour où les conditions se modifient, ainsi que cela se produit au cours d'un changement d'habitat. Les animaux souterrains sont souvent aveugles, non pas qu'ils le soient devenus par l'effet du non-usage (interprétation lamarckiste), mais bien parce qu'ils dérivent d'ancêtres mal-voyants, qui étaient préadaptés à la vie en milieu obscur, particularité désavantageuse aussi longtemps qu'ils vivaient à la lumière, mais indirectement avantageuse par suite du développement compensateur du sens du toucher, une fois l'organisme placé dans le milieu où le sens déficient n'aurait tout de même pas pu s'exercer. De même, si les Oiseaux volent, c'est parce qu'ils ont des ailes, et non l'inverse, ce que déjà Épicure avait formulé! L'ouvrage de M. CUENOT est de lecture attrayante et pleine d'enseignements.

M. S. L.

M. DUBROCA, *Le Réalisme Einsteinien. L'Optique et le Principe d'Invariance, avec des réflexions sur la concrète physique et son mécanisme fondamental*. Paris, Gauthier-Villars et C^{ie}, 1926. Prix : 9 fr. (128 p.).

Nous recommandons ce livre aux personnes qui se plaisent à trouver dans les œuvres de science des entretiens de salon, des digressions d'ordre général. L'auteur examine en dilettante la théorie d'une science et se propose d'appliquer sa méthode à la Relativité.

Dans son Avant-Propos, intitulé : « Le plaisir de ne pas comprendre ou les joies du mysticisme », l'auteur expose ses vues sur un genre — j'allais dire littéraire — nouveau : la critique scientifique. Il signale (p. 14, § 2) une contradiction, à la base de la transformation de Lorentz, que nous nous refusons à admettre : il importe, comme le fait fréquemment remarquer M. De Donder (voir, par exemple, le § 14 de son *Introduction à la Gravifique einsteinienne*, Mémorial des Sciences Mathématiques, Paris, Gauthier-Villars, 1925), d'indiquer soigneusement quel est le spectateur qui parle.

Au cours de son exposé, M. Dubroca s'efforce de mettre en évidence, en tant que physicien, les « fantômes einsteiniens ». Il rappelle le « principe de relativité correct » qu'il a lui-même énoncé dans un ouvrage précédent : *L'Erreur de M. Einstein*. Il étudie longuement le phénomène d'aberration, la période des horloges, le principe de Döppler. Nous n'avons pas trouvé d'allusion aux expériences de Miller.

« En guise de conclusion », l'auteur consacre trente pages à des considérations sur les processus de la recherche physique. Les préfaces de M. Bouasse nous sont revenues en mémoire à la lecture de ce livre, suggestif et curieux à bien des points de vue. Toutefois, nous applaudissons aux idées de M. Dubroca relatives à la valeur d'émancipation de la science et au rôle de guide ferme et éclairé du savant.

GEORGES HOMÈS.

Lieutenant-colonel CORPS, *Les Origines de l'erreur relativiste. La Nouvelle Expérience de M. Michelson*. Paris, « Les Presses universitaires de France », 1925. (Brochure de 20 pages.)

L'auteur se propose de « montrer que le principe de relativité n'est pas justifié et qu'il ne peut être qu'un obstacle à l'avancement de la science ». Le cercle vicieux qu'il veut trouver à propos de la définition du temps en différents points (p. 6) nous a étonné. L'auteur se pose alors la question de savoir si tous les systèmes inertiels sont isotropes, et il prend, à titre d'exemple, le système mobile linéaire constitué par un train de chemin de fer dont les wagons sont occupés par des observateurs munis de chronomètres. Cela intéressera peut-être les amateurs de ce type de problèmes qui caractérise les livres de vulgarisation de Relativité. Cependant, un sentiment de défiance naît souvent, à la lecture de ces casse-tête mathématiques. L'auteur pense avoir rapporté sur le terrain de la physique la question des modifications nécessaires à la mécanique classique. Il termine en relatant l'expérience de Michelson à Chicago et celle de Sagnac.

GEORGES HOMÈS.

Sir J. J. THOMSON, *L'Electron en chimie*. (Cinq conférences faites à l'Institut Franklin de Philadelphie.) Traduction de R. FRIC, préface de A. COTTON. Paris, Albert Blanchard, 1926. Prix : 16 fr. (135 p.).

Un sujet aussi neuf, présenté par un des plus grands maîtres de la physique contemporaine, suffit déjà à retenir l'attention du lecteur. Dans ces leçons, données à l'Institut Franklin de Philadelphie en avril 1923, Sir J. J. Thomson s'est proposé de présenter une synthèse des progrès réalisés dans le domaine de la structure de la matière. « L'introduction de la notion d'électron », pense-t-il, « brisera, et l'a d'ailleurs déjà fait dans une certaine mesure, la barrière d'ignorance qui a divisé entre deux sciences distinctes, physique et chimie, l'étude des propriétés de la matière. » L'élaboration de la théorie atomique constitue, sans aucun doute, la plus belle réalisation du rêve cartésien d'unité de la science.

Ce qui frappe, à la première lecture de l'ouvrage, c'est l'absence complète, à l'opposé de la plupart des livres traitant du même sujet, de la théorie des *quanta*. Il faut l'imposante personnalité d'un J. J. Thomson pour résister ainsi au courant général si séduisant, mais si énigmatique, qui emporte les physiciens vers la quantification.

Dans un premier chapitre, l'auteur expose sa manière d'interpréter les phénomènes atomiques et en tire les conséquences immédiates. Pour lui, la loi de Coulomb est vraie quand deux électrons sont en présence; mais quand il s'agit d'un électron en présence d'un centre positif, la force d'attraction est donnée par

$$F = \frac{E e}{r^2} \left(1 - \frac{c}{r} \right),$$

où E et e sont respectivement les charges positive et négative, r leur distance et c une constante caractéristique de chaque sorte d'atome. Pour une distance inférieure à c , qui est de l'ordre de 10^{-8} cm., l'attraction se change en répulsion. L'auteur établit, à partir de là, les configurations d'équilibre stable des électrons entourant un noyau positif. A l'encontre du modèle de Rutherford-Bohr, le modèle d'atome de J. J. Thomson est essentiellement statique. Le potentiel d'ionisation, tant étudié aujourd'hui, est présenté à la lumière de cette conception, et l'on peut voir aisément comment, dans ce cas, il dépend de la manière d'arracher l'électron. Le chapitre se termine par l'étude du pouvoir inducteur spécifique des atomes gazeux.

Dans le second chapitre, l'auteur traite de la formation de la

molécule à partir des atomes. Problème captivant au possible, tant à l'ordre du jour! Une place est réservée à l'étude des molécules polarisées, étude qui progresse chaque jour et à laquelle Bruxelles a largement coopéré par la personne de M. Jacques Errera.

Le troisième chapitre est consacré à l'affinité résiduelle et aux composés moléculaires. L'auteur insiste sur la différence entre la valence et le nombre de coordination. La méthode suivie est toujours la même : recherche des édifices stables que peuvent former des atomes ou des molécules autour d'un système central.

Le quatrième chapitre est un exposé riche et précieux du mécanisme de la combinaison chimique.

Dans un cinquième chapitre, l'auteur présente la théorie électronique des solides : assemblages cristallins, compressibilité, tension superficielle, etc.

Comme on peut s'en rendre compte, l'ouvrage de Sir J. J. Thomson mérite une lecture attentive pour l'exposé systématique de la question. Une autre grande qualité réside dans le fait que de nombreux problèmes sont seulement posés, de nombreuses recherches suggérées, et l'on y trouvera une source intarissable de travaux intéressants. La lecture du livre est des plus aisées. Une belle préface de M. A. Cotton signale encore des domaines d'application de la méthode de Thomson.

Il faut savoir gré au traducteur, M. R. Fric, d'avoir présenté ce précieux ouvrage aux lecteurs français.

GEORGES HOMÈS.

R. FERRIER, *Les Nouveaux Axiomes de l'Electronique* (Mécanique des Electrons). Paris, Blanchard, broch. de 64 p.

Cette brochure reproduit quelques articles parus dans la *Revue Générale de l'Electricité*. On sait combien cette intéressante revue se soucie de présenter à ses lecteurs, en dehors des études techniques, des travaux de science pure. Le présent ouvrage de M. R. Ferrier en témoigne.

Disons tout de suite que l'auteur ne tente ici qu'une esquisse; mais s'il est vrai que la Fortune sourit aux audacieux, M. Ferrier doit se sentir heureux d'avoir entrepris une tâche aussi hardie. Il a voulu synthétiser nos connaissances physiques en s'inspirant des idées de Lorentz et suggérer un lien entre la théorie des quanta et les conceptions d'Ampère et de Maxwell. L'éther est défini comme une sorte de réseau dynamique d'électrons, dont la déformation d'ensemble est une dilatation ou une contraction. La loi fondamentale dont on part, et qui ne privilégie aucun système de référence, donne, en première approximation, la formule de Weber qui permet

d'expliquer les actions d'éléments de courants. Il est donc aisé de retrouver les lois de l'électromagnétisme.

L'introduction de la matière dans l'éther est certes un point très délicat. L'auteur ne dissimule pas les difficultés qui subsistent à l'heure actuelle. Il pense pourtant que les « pelotes » d'électrons, qui peuvent se former dans l'éther et emmagasiner une quantité formidable d'énergie en un espace restreint, attirent un électron éloigné et se répartissent « d'elles-mêmes en autant de catégories qu'il existe de variétés chimiques ». Les oscillateurs d'éther qui naissent autour des atomes permettent d'expliquer l'apparition ou l'absorption de telles raies déterminées. La structure fine de ces raies se comprend si l'on applique la formule de Weber à l'attraction du noyau sur l'électron. Cela donne, pour les trajectoires conservatrices, « des ellipses animées de la même *rotation de périhélie* que celles de Sommerfeld ».

Dans le dernier chapitre, l'auteur relie la quantification à l'étude des points critiques qui résultent du mouvement irrotationnel. Des propriétés fort curieuses de l'éther, dans lequel baigne l'atome de Bohr, sont signalées et l'auteur termine par un énoncé du principe de la relativité des mouvements en électrodynamique.

L'essai est sans doute méritoire et la lecture de ce petit livre suscitera bien des curiosités, suggèrera bien des réflexions. N'est-ce pas là déjà une grande qualité?

GEORGES HOMÈS.

NIELS NIELSEN, *Tables numériques des équations de Lagrange*.
Copenhague, 1925, pp. 400 + xvii.

L'auteur donne les solutions numériques de l'équation indéterminée $x^2 - Ay^2 = N$ pour $A \leq 102$, $N \leq 1000$.

On sait que, si on connaît une solution, on en trouve une infinité en considérant avec l'équation donnée, celle de Pell (Fermat) $x^2 - Ay^2 = \pm 1$.

L'auteur considère encore, en dehors des valeurs de A mentionnées plus haut ($A \leq 102$), 21 valeurs de A supérieur à 102 et certaines équations de la forme $Ax^2 - By^2 = N$, qu'il appelle équation de Legendre.

On y trouve encore la décomposition en $x^2 + y^2$ ou $x^2 \pm Qy^2$ de tous les nombres inférieure à 5600 et quelques autres renseignements.

Nous croyons cependant devoir remarquer que les travaux de Cunningham et les recherches sur la théorie des nombres de Krätchik sont poussés bien plus loin qu'on peut supposer d'après le travail de M. Nielsen.

Bien que ces travaux soient antérieurs à celui de Nielsen, celui-ci paraît les ignorer.

J.-M. KOLTHOFF, *L'emploi des indicateurs colorés*. Traduit sur la 3^e édition allemande par E. Vellinger, 21 × 24, 250 p., Paris, Gauthier-Villars, 1926.

La méthode colorimétrique de détermination des PH est certainement la plus simple et la plus générale; mais elle comporte de nombreuses causes d'erreurs que l'on néglige trop souvent dans la pratique courante. Le grand mérite de l'excellente monographie de Kolthoff est d'attirer l'attention sur ces erreurs et de montrer comment on peut les éviter par le choix raisonné des indicateurs et de la technique expérimentale. Les chapitres concernant l'acidimétrie et l'alcalimétrie, la détermination colorimétrique des degrés de dissociation des acides et des bases et des degrés d'hydrolise donnent tous les détails théoriques et pratiques relatifs à ces mesures. Les applications industrielles et biologiques sont également envisagées. Dans le dernier chapitre, les théories du virage des indicateurs sont exposées très clairement et discutées d'une façon approfondie. Quelques pages sont consacrées à l'interprétation personnelle de l'auteur, basée à la fois sur la théorie ionique d'Ostwald et celle des chromophores de Hantzsch. Le traducteur ajouté deux notes intéressantes sur la mesure spectrophotométrique des PH et sur l'emploi des indicateurs dans l'étude des sucres cellulaires.

A. P.

BENIAMINO DENTICI, *Italiaansch handwoordenboek*. (Van Goor's handwoordenboeken.)

Le *Italiaansch handwoordenboek* de Beniamino Dentici, appartenant à la collection des « Van Goor's handwoordenboeken », présente dans notre pays un avantage, du fait qu'il compare la langue italienne à la langue néerlandaise, une langue latine à la langue germanique qui est censée nous être le plus familière.

Quant à sa réalisation, Van Goor, dans son introduction, dit s'être inspiré du dictionnaire italien-néerlandais de A. Nuyens, auquel il aurait apporté certaines modifications : tandis que Nuyens range les mots ayant une première syllabe semblable sous une seule entrée, Dentici observe un ordre strictement alphabétique, ce qui doit certes faciliter les recherches pour le lecteur ordinaire. Le but étant de fournir au public un dictionnaire portatif, un manuel pratique (but qui au point de vue matériel a été atteint si l'on considère les dimensions du dictionnaire : petit in-8° et sa reliure de toile sombre), ceci explique que le dictionnaire de Dentici ne donne aucune indication ni étymologique ni explicative, il traduit simplement en donnant dans l'autre langue toutes les acceptions au sens propre et au sens figuré. De plus, il passe sous silence telles dénominations

historiques, géographiques, scientifiques, techniques et autres qui ne sont pas d'usage courant et fait usage d'abréviations hiéroglyphiques dont la signification est donnée en tête du volume I.

Tel quel, un excellent outil pour celui qu'intéresse la connaissance de la langue usuelle et de son utilisation pratique.

Bibliothèque de l'Université.

Mélanges d'histoire du moyen âge offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves. Paris, Champion, 1925, 740 pages.

Les sentiments que les amis, les élèves et les anciens élèves de M. Lot éprouvent pour le savant professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de Paris et à l'École des Hautes Etudes se sont traduits dans ce volume de la manière qui doit plaire assurément le plus à celui à qui sont dédiées ces pages : par la publication d'une belle série de travaux sur l'époque médiévale. L'histoire proprement dite, les sciences auxiliaires (paléographie, diplomatique, archéologie), la philologie romane, la critique des textes, toutes les disciplines aux progrès desquelles ont contribué l'enseignement et les œuvres de M. Lot sont représentées par d'importantes contributions (au nombre de plus de quarante).

Notons parmi les plus intéressantes, les études de l'abbé Arquillère sur la formation de la théocratie pontificale; de M. Bédier : vingt passages difficiles de la *Chanson de Roland*; de M. Bémont : la bulle *Laudabiliter*; de M. Calmette : le sentiment national dans la Marche d'Espagne au ix^e siècle; de M. Ganshof : la *Chronique* de Lambert d'Ardres; de M. Halphen : Grégoire de Tours, historien de Clovis; de M. Jorga : les rapports entre le monde oriental et les croisés; de Mgr Lesne : l'économie domestique du monastère de Corbie au ix^e siècle; de M. Millet : l'origine du logothète général à Byzance; de M. Pirenne : le fisc royal de Tournai; de M. Prou : le privilège de Charles le Chauve pour Sainte-Colombe de Sens (847); de M. Vendryes : Pharamond dans la tradition irlandaise...

MM. Halphen et Fawtier ont dressé une bibliographie méthodique des écrits de M. Lot (pp. xvii-xlii). Elle comprend 229 numéros.

L. L.

Deux Livres d'Orgue parus chez Pierre Attaignant en 1531, transcrits et publiés avec une introduction par YVONNE ROKSETH, 1 vol. in-fol. de xx+58 pages. (Tome I des Publications de la Société française de Musicologie.) Paris, E. Droz (13, avenue Félix Faure), 1925.

La « Société française de Musicologie », fondée pendant la guerre, a pris, récemment, l'heureuse décision d'éditer, outre la *Revue de*

Musicologie, qui rend périodiquement compte de son activité, des publications de plus grande envergure, principalement destinées à mettre à la portée du monde scientifique, des œuvres de musique anciennes d'un accès difficile, en raison de leur rareté, de leur dispersion ou de l'archaïsme de leur graphie. Le premier volume de cette collection est consacré à la musique de clavier française des environs de 1530. Il consiste dans la transcription, en notation moderne, du contenu de deux *Tablatures pour le Ieu Dorgues...* mises au jour par l'éditeur parisien Pierre Attaingnant, en 1531. La présentation typographique en est parfaite de clarté et de correction et fait honneur tant à l'imprimeur du texte qu'au graveur de la musique. Une introduction circonstanciée de M^{me} Rokseth commente ces deux recueils de la façon la plus précise et discute avec sagacité les problèmes d'ordre technique et historique que soulève l'étude analytique de leur contenu. On reconnaît bien, à ce savoir solide et sans lacunes, l'élève du maître incomparable qui enseigne la musicologie à la Sorbonne, M. André Pirro.

Les deux recueils renferment uniquement de la musique religieuse : le premier, deux messes, construites, l'une sur le plain-chant *Kyrie fons*, l'autre sur le plain-chant *Cunctipotens*; le second, deux préludes de composition libre, plus une série de magnificats écrits, toujours à base de plain-chant, dans les huit tons de l'église, et un *Te Deum* édifié, lui aussi, sur la monodie liturgique.

Les auteurs de ces pièces d'orgue ne sont point cités par l'éditeur. Sans doute celui-ci s'est-il adressé, pour la composition de ces tablatures, aux meilleurs organistes parisiens du moment. Bien que ces morceaux soient uniformément écrits dans un style assez formulaire, où l'on retrouve toutes les recettes qui servent, depuis le xv^e siècle, pour entourer le plain-chant d'une « sauce » polyphonique et l'orner de figurations en rapport avec les ressources de l'instrument, il nous paraît évident que la messe *Kyrie fons* et la messe *Cunctipotens* ne sont pas l'œuvre d'un seul et même musicien. La seconde offre, en effet, une séduction beaucoup plus grande que la première, grâce, d'une part, à l'heureux équilibre réalisé entre le fond harmonique-polyphonique et sa figuration, d'autre part, à la sobriété élégante avec laquelle les ornements sont répartis entre les diverses voix. Le côté formel cède ici quelque peu au charme — je ne dirai pas de l'expression, car ces pièces d'orgue ne semblent point la rechercher expressément — mais de la musique en soi, abstraction faite de la virtuosité purement mécanique. Le *Te Deum* se distingue du restant par un caractère plus particulièrement homophonique, qui lui confère une allure relativement solennelle, bien en rapport avec sa destination liturgique.

M^{me} Rokseth se pose la question de savoir si les pièces contenues

dans les deux recueils sont de composition libre (sur un plainchant donné) ou si elles constituent des adaptations à l'orgue de morceaux polyphoniques vocaux préexistants. Elle conclut à bon droit que la grande majorité appartient à la première catégorie. En ce qui regarde la minorité, elle n'a pu trouver qu'un seul cas dans lequel la démonstration est faite d'un emprunt au répertoire contrapuntique du temps : le *Secundus versus* du magnificat du 8^e ton (p. 48) n'est autre, en effet, qu'une version figurée d'un magnificat de Richafort (1).

Les deux préludes qui introduisent la série des magnificat sont des exemples typiques de musique instrumentale pure, qui ne doivent absolument rien à l'élément vocal. Le second surtout frappe par la longueur relative de ses développements, la solennité de son introduction en accords homophones, la profusion de ses séquences stéréotypées, qui lui font à tout instant parcourir l'étendue entière du petit clavier de l'époque.

Sans doute il ne faut pas attribuer aux morceaux qui composent ces recueils, une portée expressive qu'ils n'ont pas et à laquelle ils ne paraissent d'ailleurs point prétendre. Mais ils n'en témoignent pas moins, pour l'époque, d'une évidente richesse, au point de vue musical proprement dit, par l'art subtil avec lequel les auteurs tirent parti de simples monodies grégoriennes, en les variant et en les ornant de cent façons diverses, avec ce goût délicat qui est tout à la fois la force et la faiblesse de l'esthétique française.

Les tablatures d'Attaignant sont encore très instructives à d'autres égards, notamment en ce qui concerne la question des « accidents ». On sait que, dans la musique vocale du temps, on n'indiquait qu'exceptionnellement les altérations que devaient subir certaines notes, l'auteur comptant, pour leur application à tous les autres cas, sur des traditions orales bien connues des maîtres de chapelle et des chanteurs. Les pièces d'orgue mises au jour par M^{me} Rokseth prévoient au contraire, dans la plupart des cas, les accidents à faire subir aux notes, spécialement dans les formules de cadences. La chose mérite d'être signalée, car elle va nettement à l'encontre des prétentions de certains « transpositeurs » modernes qui, par l'effet d'une réaction excessive, se laissent entraîner à critiquer, d'une façon par trop doctrinale, l'attitude de ceux qui croient encore à la réalité des « altérations sous-entendues ».

CH. V. D. B.

(1) M^{me} Rokseth ayant reproduit ultérieurement ce dernier dans la *Revue de Musicologie* de février 1926 (p. 29), il est intéressant de se rendre compte, en comparant la version instrumentale à la vocale, de la façon dont on procédait pour réaliser ces transcriptions instrumentales figurées.

Musikalische Werke von Friedrich Nietzsche, herausgegeben im Auftrage des Nietzsche Archivs von Georg Göhler; I. Band : Lieder für eine Singstimme mit Klavierbegleitung; 1 vol. in-fol., Leipzig, Ed. Kistner et Siegel, 1924.

Une surprise singulière que cette quinzaine de mélodies qui datent toutes, sauf le fragment final (1882), de la jeunesse de Nietzsche (1861 à 1865)! Sans nul doute, le solitaire de Sils-Maria avait un don peu commun d'invention musicale. Aucun de ces *Lieder* n'est indifférent. Dans tous, on note un élan, une chaleur d'inspiration, un désir d'originalité qui se fait jour avec assez de vigueur pour ne pas paraître un instant factice dans ses manifestations. Mais l'exécution est souvent faible. Si la ligne mélodique frappe, en général, par une justesse et une audace expressives qui excluent toute idée d'amateurisme, elle est — chose curieuse chez un artiste comme Nietzsche — souvent déparée par des fautes de prosodie assez grossières. Le manque d'expérience et de préparation technique se traduit, d'autre part, dans la façon dont sont conçus et réalisés les accompagnements de piano : il y a là des gaucheries d'écriture, des singularités d'orthographe, des vides et des discontinuités qui frappent d'autant plus, à la lecture, que M. Göhler n'a rien négligé, dans cette édition « scientifique », pour que la version qu'il nous donne de ces lieds, apparaisse comme une reproduction fidèle des originaux. Mais, telles quelles, ces productions n'en sont pas moins infiniment plus captivantes, par la pointe de génie qu'elles décèlent, que des mélodies écrites selon toutes les règles, par des épigones même non dénués de talent.

Ayant consacré aux meilleures d'entre elles une étude spéciale, dans la *Renaissance d'Occident* d'octobre 1925, nous ne reviendrons plus ici sur ce sujet, si ce n'est pour apprécier — cette fois en pleine connaissance de cause — l'opportunité des corrections apportées par M. Göhler aux sept mélodies de Nietzsche qu'il a choisies pour les livrer à l'usage pratique (1), et dont cette version corrigée nous était seule connue, au moment de la rédaction du dit travail. Disons de suite que ces amendements ont été effectués, dans la plupart des cas, avec tact et mesure, et dans un sens que l'auteur n'eût sans doute point désavoué. Les hardiesses mélodiques et modulatoires n'ont pas été atténuées; M. Göhler s'est bien gardé, d'autre part, de les accentuer au point de leur donner l'apparence de fausses anticipations; les erreurs de prosodie ont fait l'objet d'ingénieux redressements : les fautes d'orthographe dans l'écriture musicale ont, de

(1) *Sieben ausgewählte Lieder für eine Singstimme... komponiert von F. Nietzsche.* Leipzig, Ed. Kistner et Siegel, 1924.

même, subi les corrections qui s'imposaient; enfin, la monotonie engendrée par certaines pauvretés d'exécution dans les accompagnements de piano ont été palliées, à maints endroits, par des figurations dont on ne saurait dire qu'elles vont à l'encontre des intentions du musicien. S'il est des critiques à faire, elles sont de menu détail et ne peuvent entacher en aucune manière l'ensemble de cette petite anthologie nietzschéenne qui mérite, à tous égards, l'attention et l'approbation des admirateurs du philosophe-poète.

CH. V. D. B.

Ala Zeitung Katalog 1925. Berlin, Ala Anzeigen-Aktiengesellschaft.

Au moment où aucune entreprise financière ou commerciale ne peut réussir sans avoir recours à la publicité, un livre comme le *Ala Zeitungskatalog 1925* vient à son heure.

En effet, il nous donne la possibilité de pouvoir calculer nous-mêmes le coût d'une annonce ou d'une réclame dans n'importe quel journal du monde. Cet ouvrage est divisé en deux parties, l'une consacrée à l'Allemagne, l'autre à l'étranger. Dans chacune d'elles, les journaux et hebdomadaires sont groupés, d'une part, en presse politique, d'autre part, en presse spécialisée. Nous y trouvons les périodiques classés dans l'ordre alphabétique des contrées et des villes et, dans chaque localité, suivant l'ordre alphabétique de titres.

Les renseignements principaux donnés pour chaque journal sont : le nombre de numéros paraissant par semaine, la largeur de la colonne, le nombre de colonnes, le prix à la ligne, le genre de caractères, pour la partie « annonce » et les mêmes indications pour la partie « réclame ».

Ce livre, qui constitue un outil remarquable pour la fin qu'il s'est assignée, ne présente évidemment, dans une université, qu'un intérêt relatif, sauf pour les étudiants de l'Ecole de Commerce. Il peut pourtant nous rendre service par la nomenclature des journaux existant dans chaque pays ou ville et auxquels il y aurait intérêt à s'abonner.

Bibliothèque de l'Université.

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

Cotisations de l'Exercice 1925-1926.

Les membres de l'Union qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation pour l'exercice 1925-1926 sont instamment priés de le faire par versement ou virement au compte chèques postaux n° 11019 de l'*Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles*.

Nous rappelons que la cotisation minimum de fr. 20.50 comprend une somme de 10 francs qui est versée à la *Revue de l'Université*, en vertu de l'accord voté par l'assemblée générale du 8 décembre 1923. L'Union est responsable, vis-à-vis de la *Revue*, du prix de l'abonnement servi à chacun de ses membres. La partie de la cotisation minimum acquise au budget de l'Union ressort donc à 10 francs, augmentée de fr. 0.50 pour frais; en vertu de l'article 6 des statuts, elle peut être réduite à fr. 5.50 pendant les trois années qui suivent la sortie de l'Université.

CONGRÈS D'HISTOIRE DU CHRISTIANISME

Jubilé Alfred LOISY

PARIS -- AVRIL 1927

COMITÉ

Benj. W. BACON — G.-A. VAN DEN BERGH VAN EYSINGA
— Ernesto BUONAIUTI — Maurice CROISSET — Frantz CUMONT
— Eugène de FAYE — Sir James G. FRAZER — Charles
GUIGNEBERT — Adolf von HARNACK — L. P. JACKS —
Richard KREGLINGER — Raffaele PETTAZONI
Salomon REINACH — Nathan SCEDERBLOM.

En l'honneur des 70 ans d'Alfred Loisy et de sa quarante-cinquième année de labour scientifique et d'enseignement, il sera tenu à Paris, au Collège de France, un

Congrès d'histoire du christianisme,
du 19 au 22 avril 1927 (semaine de Pâques).

Les thèmes généraux proposés sont les suivants :

- I. — *Le point de départ du christianisme. L'évolution du christianisme au cours des premiers siècles.*
 - II. — *La chrétienté du moyen âge. Le pouvoir politique de la papauté. Formation et décadence de la scolastique.*
 - III. — *La réforme protestante. La réaction catholique. L'origine des Etats modernes et la séparation des Eglises et des Etats.*
-

Pour prendre part à cette fête jubilaire et à ce Congrès, prière d'adresser son adhésion à M^{lle} M. BRUNOT, Secrétaire-Trésorière du Congrès, 41, rue Gay-Lussac, Paris-V^e (compte postal : Paris, n^o 522-74).

La participation aux frais du Congrès est fixée à 20 francs.

Le secrétaire du comité d'organisation :

P.-L. COUCHOUD

Agrégé de l'Université

82, Rue N.-D.-des-Champs, Paris-VI^e.

L'Idée de progrès ⁽¹⁾

PAR

MAURICE VAUTHIER

Président du Conseil d'administration de l'Université de Bruxelles.

L'idée de progrès a été l'une des grandes idées du dix-neuvième siècle. Elle apparaissait à la plupart des esprits, qu'ils fussent enclins à l'enthousiasme ou à la réflexion, comme l'une de ces vérités à la fois morales et scientifiques, sur lesquelles on peut s'appuyer avec sécurité, et comme étant, par surcroît, une vérité consolante et salutaire.

Que signifie, au juste, cette idée de « progrès » dont il a été fait un si fréquent usage?

Elle implique cette affirmation que le monde, envisagé dans son ensemble, devient graduellement meilleur, cette marche constante vers le mieux ayant en quelque sorte le caractère d'une loi de la nature.

Le monde, d'après cette conception, devient meilleur, non pas seulement d'un point de vue purement matériel, mais également du point de vue de l'intelligence, de la morale, de la justice. Pour l'humanité, les causes de bonheur se multiplient, les causes de souffrance vont se réduisant. D'autre part, l'homme devient plus éclairé, plus raisonnable, plus équitable; sa bienveillance à l'égard de ses semblables se développe de jour en jour.

D'une telle doctrine découle cette conséquence que le plus bel éloge que l'on puisse décerner à un homme affranchi de préjugés surannés, c'est d'être doué d'un esprit « ouvert aux idées de progrès », d'un

(1) Conférence faite à l'Institut des Hautes études, le 12 février 1926.

esprit « travaillant courageusement à la réalisation du progrès ». Les vocables « progrès », « progressif », « progressiste » ont joui d'une immense popularité. Dans plusieurs pays — et spécialement en Belgique — des partis politiques se sont attribué, avec orgueil, la qualification de « progressiste ». Dans mainte commune, il y a moyen de se rafraîchir en s'asseyant à la table d'un « Café du Progrès ». Et, si vous y teniez absolument, vous pourriez, à Bruxelles même, élire domicile dans la rue du Progrès.

* * *

Cette conception du « progrès » qui nous est si familière, au point de nous apparaître avec le caractère d'une loi naturelle, est cependant une idée relativement moderne. Et il n'est pas certain qu'avec la signification qu'on lui prête d'ordinaire, elle doive être considérée comme définitive. Je dirai même immédiatement que si nous ne sommes pas encore témoins de sa ruine, nous sommes bien obligés de constater une diminution de son prestige.

Il vaut donc la peine de rechercher dans quelles circonstances l'idée de progrès a pris naissance et s'est accréditée; et de dégager ensuite les raisons qui expliquent qu'elle n'exerce plus le même ascendant qu'autrefois.

* * *

L'idée que le monde va s'améliorant et qu'un changement est assez communément salubre, est une idée qui, durant une longue suite de siècles, est demeurée étrangère à l'humanité. Celle-ci avait plutôt une certaine propension à croire qu'il règne ici-bas une sorte d'immuabilité et que les choses, au total, allaient plutôt mieux autrefois.

Faut-il vous rappeler les paroles désabusées de l'Écclésiaste : « Ce qui a été, c'est ce qui sera; ce qui se fait, c'est ce qui a été fait... Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. *Nihil sub sole novum* ».

Si un moraliste hébreu s'exprimait déjà avec cette résignation mélancolique plusieurs siècles avant Jésus-Christ, nous allons constater que l'empereur Marc-Aurèle, dont les Pensées renferment la fleur de la philosophie stoïcienne, arrive à la même conclusion.

« Remonte le cours du temps passé et vois que de chutes d'empires! Par là tu peux prévoir l'avenir. Car il sera identique au passé, puisqu'il

ne peut s'écarter du rythme des événements d'aujourd'hui : c'est donc la même chose d'observer la vie humaine pendant quarante ans ou pendant dix mille. Que pourrais-tu voir de plus? » (*Pensées*, Livre VII, 49, Traduction de A. P. Lemerrier).

L'une des idées les plus chères aux poètes de l'antiquité, c'est l'idée de l'âge d'or. Cette idée suppose que les hommes étaient plus heureux et plus raisonnables autrefois qu'à présent et qu'en somme le monde a dégénéré.

Le second livre des *Géorgiques* s'achève sur une évocation de l'âge d'or.

« Avant le règne de Jupiter, avant qu'une race impie se nourrit de la chair des taureaux égorvés, ainsi vivait Saturne dans l'âge d'or. On n'avait point entendu encore la voix éclatante du clairon, ni le bruit du glaive meurtrier retentissant sur la dure enclume. »

Les vers de Virgile sont admirables; mais ils n'ouvrent pour nous aucune perspective consolante sur l'avenir. A la vérité, le même Virgile, dans la quatrième églogue, ne désespère pas de voir revenir, et même assez prochainement, le règne de Saturne et l'âge d'or. Mais cet heureux événement apparaît à ses yeux comme une résurrection du passé. Ce n'est pas là ce que nous entendons par le mot « progrès ».

Nous inclinons généralement à croire qu'un changement continuuel est, en quelque sorte, la loi des choses et qu'une modification a beaucoup de chance d'être une amélioration. Les anciens avaient cette conviction que les changements sont assez fréquemment nuisibles et que le bien, une fois réalisé, doit, autant que possible, jouir de l'immutabilité.

En voici un exemple, parmi beaucoup d'autres. Je l'emprunte au *Traité de Platon sur Les Lois*. Son porte-parole, un citoyen d'Athènes, entretient ses interlocuteurs de la musique et du chant considérés comme moyens d'éducation pour la jeunesse. Voici comment il s'exprime :

« Il y a longtemps, à ce qu'il paraît, qu'on a reconnu, chez les Egyptiens, la vérité de ce que nous disons ici, que, dans chaque Etat, la jeunesse ne doit s'exercer habituellement qu'à ce qu'il y a de plus parfait en figure et en mélodie. C'est pourquoi, après en avoir choisi et déterminé les modèles, on les expose dans les temples; et il est

défendu aux peintres et aux artistes, qui font des figures ou d'autres ouvrages semblables, de rien innover, ni de s'écarter en rien de ce qui a été réglé par les lois du pays : la même chose a lieu en tout ce qui appartient à la musique. Et si on veut y prendre garde, on trouvera chez eux des ouvrages de peinture ou de sculpture faits depuis dix mille ans (quand je dis dix mille ans, ce n'est pas pour ainsi dire, mais à la lettre), qui ne sont ni plus ni moins beaux que ceux d'aujourd'hui, et qui ont été travaillés sur les mêmes règles. » Et, à son ami Clinias qui l'interrompt pour lui dire : « Voilà, en effet, qui est admirable. » L'Athénien s'empresse de répondre : « Oui, c'est un chef d'œuvre de législation et de politique. » (Œuvres complètes de Platon, publiées sous la direction d'Emile Saisset, t. VIII, p. 111).

* * *

Si l'antiquité n'a pas été éprise de la doctrine du progrès, on ne voit point que cette doctrine ait obtenu plus de crédit, soit au moyen âge, soit même dans les temps modernes, du moins jusqu'à une époque relativement récente. Je ne pense pas qu'il y ait eu, pendant les longs siècles du moyen âge, et même à l'époque de la Renaissance, un seul philosophe, un seul penseur, qui se soit fait l'apôtre de l'idée de progrès. Et pour nous en tenir au xvi^e siècle, je doute fort que vous trouviez dans les écrits de deux des penseurs les plus audacieux et les plus originaux de cet âge, Rabelais et Montaigne, une seule page qui fasse allusion au progrès, ou, plus simplement, à l'idée que ce mot exprime aujourd'hui.

* * *

On fera peut-être observer qu'un tel phénomène n'a rien de surprenant, attendu que, durant des siècles, le monde n'a pas progressé, et que, dès lors, on a dû le considérer comme étant par essence stationnaire.

Combien une telle explication serait superficielle !

Pour vous en convaincre, je pourrais vous montrer que le monde a effectivement progressé, même au moyen âge, et encore davantage à l'époque de la Renaissance, et beaucoup aussi au xvii^e siècle. Je vous en fournirai dans un instant quelques exemples. Mais laissez-moi

ajouter que ce n'est point la vraie question. Il ne s'agit pas de se demander si, à un moment donné, le monde, soit sur un point particulier, soit même dans son ensemble, ne valait pas mieux qu'auparavant. Dans une multitude de cas la réalité d'un « mieux » ne peut être contestée raisonnablement, pas plus d'ailleurs, que l'existence d'un « pire ». La question est de savoir si l'humanité bénéficie d'une ascension continue, persistante et dictée, en quelque sorte, par le destin, ascension grâce à laquelle sa condition, en dépit de quelques arrêts et d'inévitables chutes, va cependant s'améliorant sans cesse. C'est là ce qu'il faut entendre par la théorie du progrès. Or, cette théorie, je doute qu'elle ait pris corps, et même qu'elle ait été réellement pressentie avant le xviii^e siècle.

* * *

Mais avant de vous dire dans quelles circonstances la théorie du progrès a fait son apparition, je voudrais dissiper une illusion consistant à croire que le progrès, en fait, ne s'est réellement manifesté avec éclat qu'au xix^e siècle.

Il n'est pas surprenant qu'à certaines époques — même en Europe — les hommes n'aient pas cru au progrès de l'humanité. On ne saurait leur faire grief d'avoir eu conscience d'un recul, d'une décadence. Quels que fussent les germes d'avenir que recélaient soit le vi^e, soit le x^e siècle après Jésus-Christ, il est certain que les contemporains de Chilpéric ou de l'empereur Charles le Simple auraient eu quelque peine à se sentir supérieurs aux interlocuteurs de Socrate ou aux confidents d'Auguste et de Mécène. Les invasions successives des Germains, des Normands, des Hongrois, furent la cause de maux effroyables. Ce que l'on doit cependant reconnaître, c'est que l'Europe parvint à reprendre son équilibre avec une rapidité que l'on n'admire peut-être pas suffisamment. Je n'ai certes pas le temps de m'égarer dans des considérations d'ordre historique. Mais il n'est pas contestable que le xii^e et le xiii^e siècle nous offrent le spectacle d'une civilisation fort intéressante, créatrice de monuments admirables et d'institutions marquées du sceau d'une volonté ferme et réfléchie. Les contemporains de Saint-Louis auraient pu, à la rigueur, croire à l'existence du progrès. Et que dire de la Renaissance et du large flot

d'idées nouvelles qu'elle répandit sur le monde? On soutiendra peut-être que ce qui doit conférer au XIX^e siècle une véritable primauté, ce sont les découvertes que le génie humain a su faire, spécialement dans l'ordre des recherches scientifiques; le patrimoine intellectuel de l'humanité s'est accru dans des proportions inusitées et l'on s'explique qu'en présence de ces conquêtes merveilleuses l'homme se soit aisément laissé séduire par l'image d'un progrès rapide et indéfini.

Ne soyons pas ici le jouet d'un mirage. Sans doute, les acquisitions de la science ont été prodigieuses au XIX^e siècle. Mais je ne suis pas certain que les siècles qui précèdent doivent, à cet égard, nous considérer avec envie. Croyez-vous qu'au XIX^e et au XX^e siècle on ait fait une seule découverte qui, par ses conséquences immédiates ou lointaines, surpasse en intérêt celle de Copernic mettant à néant la doctrine géocentrique de Ptolémée, celle de Galilée posant les bases de la mécanique, celle de Harvey sur la circulation du sang, celles de Newton sur la gravitation universelle et la lumière, celles de Volta et de Franklin sur l'électricité, celle de Lavoisier sur la combustion? Dans le domaine des instruments d'investigation, le XIX^e siècle a-t-il rien agencé qui puisse être comparé au télescope et au microscope? Or, ces appareils ont été inventés dans les premières années du XVII^e siècle. Et je ne veux pas appuyer sur les travaux de grands mathématiciens d'autrefois, sur la création de l'algèbre et de la géométrie analytique. Enfin, vous représentez-vous ce qu'a dû être pour l'esprit de l'homme, après les voyages de Vasco de Gama, de Christophe Colomb, de Magellan, l'apparition de continents immenses et nouveaux, dont quelques années auparavant on ne soupçonnait pas l'existence?

Vous jugez bien que si je vous rappelle ces faits, ce n'est aucunement pour établir, entre différentes périodes de l'histoire, un parallèle qui soit désobligeant pour le XIX^e siècle et pour le XX^e siècle.

L'époque où nous vivons, comme aussi l'époque où vécurent nos proches ascendants, furent de grandes et admirables époques, spécialement dans le domaine des sciences positives et, par exemple, dans celui de la médecine et de la chirurgie. Ce que je veux dire, c'est que l'âge moderne n'est pas, dans l'ordre de la science, relativement plus grand que ceux qui le précédèrent.

Ce qui toutefois est indéniable, c'est que le xix^e siècle, et après lui le xx^e siècle, ont su tirer des découvertes de la science des applications merveilleuses et multiples, auxquelles nos ancêtres n'auraient pas osé croire. On l'a souvent dit, les applications de la vapeur et de l'électricité ont transformé les conditions du travail humain et de l'industrie, favorisé dans une mesure inattendue la production des richesses, rendu possible un accroissement formidable de la population, substitué presque en tout pays une civilisation urbaine à la civilisation rurale et par cela même modifié du tout au tout la condition matérielle de l'humanité et en même temps sa constitution mentale. Ce sont là d'immenses changements. Si l'on veut, il y a là un « progrès » par rapport à ce qui existait auparavant. Mais ce progrès serait alors d'un ordre purement matériel, et c'est là une circonstance que je vous signale en passant et sur laquelle nous reviendrons un peu plus tard.

* * *

J'ai essayé de vous montrer que, si l'on s'attache exclusivement aux phases successives qu'a parcourues l'humanité dans son développement, il n'y a pas eu de raison péremptoire qui se soit opposée à ce que, bien avant le xix^e siècle, les hommes aient pu concevoir l'idée de progrès et professer le culte du progrès.

Cependant, ils ne l'ont pas fait. A mon sens, cela tient à certaines raisons d'ordre interne, d'ordre psychologique. Et ce sont précisément ces raisons qui expliquent également que la conception du progrès ne se soit constituée qu'à l'époque où nous constatons qu'elle a effectivement pris corps.

C'est un fait que les hommes, alors même qu'ils eurent cessé d'ajouter foi à la légende de l'âge d'or, considéraient les âges révolus, et particulièrement l'antiquité proprement dite, l'antiquité gréco-romaine, avec une vénération singulière. Et assurément, la splendeur de la civilisation antique, splendeur attestée par des œuvres d'art et par des écrits d'une incomparable perfection, explique et, jusqu'à un certain point, justifie cette admiration respectueuse. Indépendamment même du prestige qui entourait les souvenirs de la civilisation gréco-romaine, civilisation dont les vices trop réels étaient quelque peu oubliés, on constate qu'il a régné fort longtemps chez la race

humaine un respect instinctif, et qui nous paraît aujourd'hui superstitieux, pour la sagesse des ancêtres. Il semblait téméraire de s'imaginer que l'on pourrait faire mieux qu'ils n'avaient fait.

Francis Bacon, ce génie novateur et d'un tour si vraiment moderne, dans son ouvrage, *Advancement of learning*, publié en 1605, proteste à la vérité contre ce culte excessif de l'antiquité, mais vous allez voir avec quelle prudence il s'exprime :

« Sûrement, l'avis du prophète indique la bonne direction : *State super vias antiquas et videte quoniam sit via recta et bona et ambulante in ea*. L'antiquité mérite qu'on la révère, de telle sorte que les hommes puissent se reposer sur elle afin de découvrir quelle est la meilleure route; mais quand cette découverte a été une fois faite, ils doivent aller de l'avant (to make progression). A vrai dire *Antiquitas saeculi juvenus mundi*. Ces temps-là sont les anciens temps quand le monde est ancien, et non pas ceux que nous réputons anciens *ordine retrogrado* au moyen d'un calcul qui part de nous rétroactivement. (Livre premier, 4 (a).

Il serait assez légitime d'apercevoir chez Bacon un précurseur et, somme toute, un précurseur éclairé de la théorie du progrès (1). Toutefois il n'était pas réservé au xvi^e siècle de dégager cette théorie.

* * *

A vrai dire, il était difficile que l'idée de progrès se fît jour et acquit un véritable ascendant aussi longtemps que le christianisme conserva un empire presque absolu, ou, tout au moins, une influence prédominante, sur l'âme humaine.

Comprenez-moi bien. Je ne songe aucunement à établir une antithèse entre le christianisme et le progrès. Bien plus, je n'hésite pas à déclarer que, dans l'ordre de la morale et par suite dans l'ordre de la civilisation, le christianisme a été un agent de progrès d'une suprême importance. Ce que je veux dire, c'est qu'il était presque impossible

(1) C'est ce qu'a notamment reconnu Cournot, « A certains égards le génie de Bacon perçoit dans l'avenir le plus lointain, car il est le prophète et l'apôtre de la future religion du progrès, et du progrès constant, indéfini, par l'étude assidue et méthodique de la Nature, source unique de la puissance de l'homme comme de son savoir. (*Considérations sur la marche des Idées dans les temps modernes*, t. I, p. 301, édit. de 1872).

pour le christianisme d'élaborer la notion du progrès. En effet, le christianisme professe cette doctrine que notre terre est un lieu d'épreuves et de souffrances, et que la véritable destinée de l'homme se trouve dans l'Au-Delà. Je n'ai pas à me prononcer sur la valeur métaphysique ou morale d'une semblable conception. Mais on doit avouer que ce dédain pour le « siècle » se concilie malaisément avec l'idée qu'en ce bas monde tout ira de mieux en mieux et que l'homme est en droit d'y espérer la récompense de son effort.

* * *

Aussi ne serons-nous pas surpris de constater que l'apparition de l'idée de progrès, telle que nous la concevons, est contemporaine d'une réaction assez générale, et diffuse en quelque sorte, contre le christianisme, et plus spécialement contre les enseignements de l'église catholique. Et cette réaction, vous ne l'ignorez pas, s'est produite au XVIII^e siècle. Sans vouloir insister sur des attaques violentes ou sournoises, haineuses, parfois immodérées, ce que l'on constate un peu partout, même chez des esprits que la beauté du christianisme charme encore, c'est une autre orientation de l'intelligence, c'est l'intuition d'un idéal nouveau, lequel, il faut bien le dire, n'est plus exactement l'idéal chrétien. Cet idéal, c'est celui d'un ordre de choses meilleur, susceptible de se réaliser sur cette terre, et qui non seulement vaut mieux que ce que l'on a sous les yeux, mais ira de mieux en mieux. A l'ancienne conception de l'homme, considéré comme un être originellement déchu et qui s'affranchit de la tyrannie du péché par la foi et par les bonnes œuvres, se substitue une nouvelle conception de l'homme, considéré comme un être naturellement porté au bien, et indéfiniment perfectible.

La croyance à la perfectibilité humaine est la base psychologique de la doctrine du progrès. Si l'homme est par lui-même perfectible, il en résulte que les hommes seront en mesure de perfectionner le monde qu'ils habitent et plus particulièrement la société dont ils sont membres. Il suffit pour cela qu'on les délivre des liens séculaires — politiques ou intellectuels — dans lesquels ils gémissaient ou auraient dû gémir; il suffit que les écailles leur tombent des yeux, qu'ils aperçoivent la vérité dans sa splendeur.

Cet admirable optimisme est bien ce qui caractérise la philosophie du XVIII^e siècle. Une doctrine religieuse ou philosophique, surtout lorsqu'elle est originale et hardie, ne se manifeste pas d'ordinaire par de brusques éclats. Elle se répand sourdement, petit à petit, et s'insinue insensiblement dans les âmes. Il serait, dès lors, singulièrement difficile de fixer le moment précis où la doctrine du progrès s'est constituée et a revêtu les contours arrêtés que nous lui connaissons. On la signale notamment dans des écrits de Turgot, datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ce qui pourtant est un fait acquis, c'est que la notion du progrès a reçu une espèce de consécration officielle dans un ouvrage de Condorcet, écrit pendant la Terreur, alors que son auteur menait l'existence d'un proscrit, ouvrage dont le titre est par lui-même suffisamment significatif : *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*.

Permettez-moi de vous lire quelques extraits de l'œuvre de Condorcet. Il est possible que cet optimisme généreux, et, vu les circonstances, magnifiquement héroïque, vous paraisse empreint d'une certaine candeur. Cependant, il n'y a pas fort longtemps que les idées que cet ouvrage exprime étaient acceptées par une multitude de personnes comme autant d'articles de foi.

« Le perfectionnement des lois, des institutions publiques, suite des progrès de ces sciences (morales et politiques) n'a-t-il point pour effet de rapprocher, d'identifier l'intérêt commun de chaque homme avec l'intérêt commun de tous ? Le but de l'art social n'est-il pas de détruire cette opposition apparente ? Et le pays dont la Constitution et les lois se conformeront le plus exactement, au vœu de la raison et de la nature, n'est-il pas celui où la vertu sera plus facile, où les tentations de s'en écarter seront les plus rares et les plus faibles ?

« Quelle est l'habitude vicieuse, l'usage contraire à la bonne foi, quel est même le crime dont on ne puisse montrer l'origine, la cause première dans la législation, dans les préjugés du pays où l'on observe cet usage, cette habitude, où ce crime a été commis ?

« Enfin, le bien-être qui suit les progrès que font les arts utiles en s'appuyant sur une saine théorie, ou ceux d'une législation juste, qui se fonde sur les vérités des sciences politiques, ne dispose-t-il pas les hommes à l'humanité, à la bienfaisance, à la justice ?

« Toutes ces observations, enfin, que nous nous proposons de déve-

lopper dans l'ouvrage même, ne prouvent-elles pas que la bonté morale de l'homme, résultat nécessaire de son organisation, est, comme toutes les autres facultés, susceptible d'un perfectionnement indéfini, et que la nature lie, par une chaîne indissoluble, la vérité, le bonheur et la vertu ? »

« Dans les sciences politiques, il est un ordre de vérités qui, surtout chez les peuples libres (c'est-à-dire dans quelques générations chez tous les peuples), ne peuvent être utiles que lorsqu'elles sont généralement avouées. Aussi l'influence du progrès de ces sciences sur la liberté, sur la prospérité des nations, doit en quelque sorte se mesurer sur le nombre de ces vérités qui, par l'effet d'une instruction élémentaire, deviennent communes à tous les esprits; ainsi les progrès toujours croissants de cette instruction élémentaire, liés eux-mêmes aux progrès nécessaires de ces sciences, nous répondent d'une amélioration dans les destinées de l'espèce humaine, qui peut être regardée comme indéfinie, puisqu'elle n'a d'autres limites que celles de ces progrès mêmes. » (1).



L'idée de progrès, à compter de la seconde moitié du XVIII^e siècle, se retrouve partout. Mais elle revêt, selon les intelligences qui l'adoptent, et aussi selon les pays où elle se propage, des formes quelque peu différentes. Les pages de Condorcet, dont je viens de vous donner lecture, envisagent avant tout dans le progrès la libération de l'esprit humain à l'égard de préjugés traditionnels. Mais cette même idée, lorsqu'elle tombe, si j'ose ainsi dire, entre les mains de métaphysiciens, prend un aspect nouveau. Or, dans la période qui embrasse la seconde moitié du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e, la métaphysique a fleuri en Allemagne. L'Allemagne a possédé, durant cette période, d'assez nombreux philosophes, et de très grands philosophes. La notion de progrès ne pouvait échapper à leur attention. Ils n'ont pas manqué de l'approfondir, de la pétrir et de la façonner, afin de la faire entrer dans les systèmes qu'ils élaboraient.

(1) CONDORCET, *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*. (Paris, Steinheil, 1900. p. 180 et 184).

Cette philosophie allemande, considérée dans ses lignes essentielles, est généralement qualifiée, et avec assez de raison, de panthéisme allemand. Elle est pénétrée de cette conception que la nature, l'univers, enveloppe le divin et que Dieu se manifeste dans les phénomènes qui se déroulent sous nos yeux. De cette conception, on passe assez aisément à la conclusion que les révélations successives du divin sont d'un ordre de plus en plus élevé et attestent une véritable progression. Cette progression, qui se rencontre déjà dans la nature, et spécialement dans la nature organique, s'accuse avec plus de clarté encore dans les créations du génie humain. On pourrait, à la rigueur, dégager la théorie du progrès de l'ouvrage de Herder, publié en 1784, et portant le titre d'*Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*. Toutefois, cette théorie ne s'y montre qu'avec des traits quelque peu confus. Je suis persuadé que l'on rencontrerait, dans beaucoup d'ouvrages allemands de cette époque, des considérations analogues à celles que nous propose Herder. Il appartenait à Hegel de donner du progrès une formule qui offre, du moins aux yeux de son auteur, le caractère d'une loi scientifique. Hegel, vous le savez sans doute, est par excellence l'apôtre, l'interprète, et, dans une certaine mesure, le créateur de la philosophie du « devenir ». Cette philosophie constitue, si j'ose ainsi parler, la métaphysique de la doctrine de l'évolution. Le monde est toujours en voie de changement. Il « devient » éternellement. Mais ce devenir n'a pas le caractère d'un mouvement circulaire, d'un retour sur soi-même. Il se traduit par une ascension continue. Hegel se flattait d'avoir découvert la loi qui préside à cette ascension : des oppositions se concilient graduellement et s'évanouissent dans une succession de synthèses de plus en plus riches, de plus en plus parfaites. Et c'est au moyen de cette évolution ininterrompue que se manifeste la raison suprême, c'est-à-dire Dieu.

Mon intention n'est pas, vous le devinez, de discuter la philosophie de Hegel. J'ai simplement essayé de vous faire voir quel appui cette métaphysique, dont l'autorité fut immense, apportait à la théorie du progrès, encore bien que Hegel lui-même parle avec un certain mépris des idées courantes sur le progrès et la perfectibilité.

Afin d'avoir quelque idée de la manière de Hegel, permettez-moi de vous lire deux passages fort brefs de sa *Philosophie de l'Histoire*.

« L'histoire universelle est l'exposé du processus divin, absolu, de

l'esprit sous ses formes les plus élevées, de cette marche graduelle, grâce à laquelle il acquiert sa vérité, la conscience de lui-même... »

« Il suffira d'indiquer ici que l'esprit part d'une possibilité infinie, d'une simple virtualité, laquelle contient toutefois son actualité en tant qu'objectif, en tant que but, but qu'il n'atteint que par ses résultats, et qui alors devient sa réalité. Dans l'existence la progression apparaît comme un progrès de l'imparfait à ce qui est plus parfait. Dans l'abstraction l'imparfait ne doit pas être uniquement connu comme étant l'imparfait, mais, au contraire, comme renfermant en même temps le contraire de lui-même, c'est-à-dire le parfait en tant que germe, en tant que tendance. » (*Philosophie de l'Histoire*. Introduction III, a et b).

Ces formules métaphysiques enveloppent la théorie du progrès. Au surplus, l'ouvrage de Hegel sur la philosophie de l'histoire se propose de nous offrir la justification de cette théorie au moyen d'exemples nombreux que fournit l'évolution de l'humanité. Pendant une grande partie du xix^e siècle, la philosophie de l'histoire s'est présentée avec les allures d'une science douée d'une existence distincte; cette science était la connaissance des lois auxquelles obéit le développement de l'humanité; c'était la science du progrès.

Sans doute, on peut différer d'avis sur la direction dans laquelle nous devons marcher pour progresser. Aux yeux de Hegel, la constitution d'un Etat fortement organisé, mais infiniment éclairé, était une étape décisive dans la voie du progrès. D'autres, au contraire, et c'était le cas le plus ordinaire, identifiaient le progrès avec l'ascendant croissant de la démocratie.

De telles divergences ne sont pas essentielles. Ce qu'il y a de commun à toutes ces conceptions c'est que l'humanité, en se civilisant toujours davantage, tend vers le mieux et que c'est là son destin.

Cette idée, au cours du xix^e siècle, était universellement répandue; elle avait le caractère d'un lieu commun. Des poètes, interprètes du sentiment général, l'ont chantée. Victor Hugo l'a célébrée en termes magnifiques. Je vous renverrais volontiers au poème *Plein ciel* qui figure dans la première *Légende des siècles*. Le poète y célèbre le char aérien « l'aéroscaphe ». En somme, c'est l'avion dont Victor Hugo souhaitait l'apparition et qu'il considérait anticipativement comme le symbole d'une humanité plus éclairée et moralement supé-

rieure. Ah ! qu'il soupçonnait peu les services que « l'aéroscape » était destiné à rendre à l'art militaire !

Ecoutez ces vers pleins d'éloquence :

*Superbe, il plane, avec un hymne en ses agrès
Et l'on croit voir passer la strophe du progrès.*

Il est la nef, il est le phare!

*L'homme enfin prend son sceptre et jette son bâton,
Et l'on voit s'envoler le calcul de Newton*

Monté sur l'ode de Pindare.

*Où va-t-il ce navire? Il va, de jour vêtu,
A l'avenir divin et pur, à la vertu,*

A la science qu'on voit luire,

A la mort des fléaux, à l'oubli généreux,

A l'abondance, au calme, au rire, à l'homme heureux;

Il va, ce glorieux navire,

Au droit, à la raison, à la fraternité,

A la religieuse et sainte vérité

Sans impostures et sans voiles,

A l'amour, sur les cœurs serrant son doux lien,

Au juste, au grand, au bon, au beau... Vous voyez bien

Qu'en effet il monte aux étoiles.

Voilà où l'on en était il y a une soixantaine d'années.

Y sommes-nous encore aujourd'hui?

* * *

Permettez-moi d'exprimer à cet égard certains doutes. La foi au progrès, cette foi presque mystique, à ce point que l'on a parlé couramment de la « religion du progrès », cette foi là, si elle n'est pas éteinte, a singulièrement perdu de sa ferveur. C'est un fait dont il me paraît impossible de contester la réalité. Toutefois, entendez-moi bien. Je ne songe pas à dire que les hommes d'aujourd'hui ont renoncé à l'espérance de voir *des progrès* se réaliser. Une telle affir-

mation serait ridicule. Nous sommes témoins tous les jours de progrès indéniables s'accomplissant notamment dans le domaine des sciences d'observation et de leurs applications pratiques. L'aviation, la télégraphie sans fil, la découverte des rayons X et du radium, pour ne citer que quelques-unes des récentes conquêtes de la science, ont sensiblement accru la profondeur de notre emprise sur les forces mystérieuses que la nature recèle. Mais, je vous l'ai déjà fait observer, *des progrès* n'ont pas cessé de se réaliser au cours des siècles, sans que les hommes aient cru nécessaire, à cause de cela, d'élaborer une théorie du progrès. Il n'en ont pas conclu que l'humanité, par l'effet d'une loi suprême, marche irrésistiblement vers un avenir où doit régner plus de lumière, plus de justice et plus de bonheur. Ils usaient tant bien que mal de l'heure présente et laissaient à l'avenir le soin de se tirer d'affaire.

Il ne me paraît pas invraisemblable que l'humanité en revienne un jour ou l'autre à cet état d'esprit, qu'elle s'accoutume à vivre davantage au jour le jour, bref qu'elle laisse dépérir la religion du progrès, comme elle a laissé s'étioler et mourir tant d'autres religions.

Je ne souhaite pas un tel résultat.

Je vous confesse tout de suite que je le déplore profondément.

Avant de m'expliquer sur la façon dont on pourrait réagir contre l'affaissement d'une doctrine qui me paraît, à tout prendre, exacte et salutaire, je voudrais rechercher les raisons qui ont amené le discrédit, tout au moins relatif, de cette théorie.

* * *

On sera peut-être assez enclin à soutenir que la responsabilité en retombe sur la dernière guerre. Que penser d'une humanité qui s'est déchirée impitoyablement pendant quatre années sanglantes et qui a sacrifié, pour des buts obscurs et mal définis, des millions de vies humaines ainsi que d'incalculables richesses? Un tel spectacle n'est-il pas de nature à autoriser le scepticisme et le découragement?

Permettez-moi de protester immédiatement contre une semblable manière de voir. Je vous ferai tout d'abord observer que d'autres guerres ont eu lieu avant la grande guerre et aussi que la doctrine du progrès a pris, au XIX^e siècle, son essor le plus glorieux, précisé-

ment au lendemain d'une période d'hostilités qui s'était prolongée durant plus de vingt années.

Ensuite, ne nous laissons pas aller à méconnaître le caractère de la dernière guerre et de son issue. N'oublions pas que cette guerre s'est terminée par la victoire de la bonne cause. Cette cause, l'a-t-on assez dit et répété pendant que la bataille faisait rage, c'était la cause de la liberté, de l'indépendance des peuples et, en somme, la cause du progrès démocratique. Nous combattions des puissances que l'on considérait, à juste titre, comme les champions de l'autocratie, de l'absolutisme et de la réaction. Si ces puissances avaient triomphé, je ne veux même pas songer à ce que nous aurions souffert, mais je suis porté à croire que l'idée de progrès aurait connu, et cette fois avec une apparence de raison, une éclipse prolongée.

Je ne saurais admettre que le déclin de l'idée de progrès soit dû à la dernière guerre. Ce qui est cependant probable, c'est qu'ici comme ailleurs, la guerre, avec les perturbations de tout genre qu'elle a déterminées, a précipité l'éclosion et la propagation de germes qui sommeillaient auparavant. Des sentiments et des pensées qui vivaient obscurément dans beaucoup d'esprits, ont grandi rapidement et n'ont pas craint de se révéler. Je suis porté à croire que l'idée de progrès avait perdu, dès avant la guerre, une partie de son ascendant, et je voudrais rechercher les causes de cette espèce de déclin.

* * *

Elles sont d'ordre social et trouvent leur explication dans le caractère qu'ont revêtu, à compter du dernier quart du xix^e siècle, les luttes internes dont la société moderne a été le théâtre.

La Révolution française a consommé la victoire des idées que la philosophie du xviii^e siècle avait défendues. Cette même révolution, dont les suites se firent sentir dans le monde entier, bien qu'elle ait incontestablement rendu meilleure la condition du peuple, avait cependant abouti à la prépondérance politique et sociale de la bourgeoisie. Cette classe de la population a cru, pendant longtemps, que cette prépondérance était définitive. Comme elle n'était pas dépourvue de générosité, elle éprouvait pour la classe populaire, pour le prolétariat, des sentiments de bienveillance et désirait sincèrement amélio-

rer son sort et l'instruire. Elle se laissait volontiers aller à croire que la classe populaire, reconnaissante envers sa bienfaitrice, accepterait avec confiance ses directions. Un tel état d'esprit trouvait en partie sa justification dans le prodigieux enrichissement matériel dont le XIX^e siècle nous offre le spectacle, enrichissement dont la population entière, y compris la classe ouvrière, a largement profité.

Cette conception que se faisait la bourgeoisie de l'ordre social impliquait l'idée de progrès, d'un progrès auquel devaient concourir, sous l'égide rayonnante de la liberté, toutes les classes sociales sans exception. Et l'on comprend qu'il en ait été ainsi. L'idée de progrès, née et devenue forte au XVIII^e siècle, est issue, non pas du sentiment populaire, mais bien d'un état d'esprit qui s'était formé au sein de la classe supérieure de la société, ou, si l'on veut, au sein de la classe moyenne. La religion du progrès est, en somme, une religion aristocratique. Georges Sorel qui, dans des ouvrages publiés avant la guerre (1), s'est fait l'apôtre du socialisme le plus aigu, ou pour mieux dire, l'interprète d'une sorte de nihilisme intégral prêchant la destruction de ce qui existe ainsi que les beautés de la table rase, sans vouloir s'embarasser prématurément de ce que l'on reconstruira par la suite, Georges Sorel n'a pas assez de railleries à l'adresse des penseurs du XVIII^e siècle et la doctrine du progrès est tout naturellement devenue l'un des objets ordinaires de ses sarcasmes.

Contrairement à ce qu'espérait la bourgeoisie, la classe ouvrière, en très grande partie, s'est insurgée, tout au moins en esprit et par ses aspirations, contre l'ordre économique et social, que le XIX^e siècle a constitué et dans lequel la bourgeoisie possédait incontestablement la prépondérance. Elle entretient cette conviction que l'organisation sociale est vicieuse et doit être remaniée de fond en comble. Ce n'est guère qu'à compter de la seconde moitié du XIX^e siècle que cette conviction s'est propagée dans les rangs de la classe ouvrière et que celle-ci en a pris clairement conscience.

Je ne veux pas me prononcer sur la valeur de cette évolution. Je me borne à constater des faits. Il n'en est pas moins vrai qu'un état

(1) Voyez notamment les ouvrages de GEORGES SOREL, ayant pour titres, *Les Illusions du progrès*, *Réflexions sur la violence*.

social qui implique, et quand ce ne serait que dans la pensée de ceux qui y vivent, l'existence d'un conflit permanent entre deux classes de la société, avec la perspective de voir ce conflit dégénérer en luttes ouvertes et violentes, ne crée pas une atmosphère favorable à l'idée de progrès. L'optimisme qui est à la base de cette idée se dérobe. La classe ouvrière aperçoit difficilement le progrès dans une société qu'elle condamne. De son côté, la classe bourgeoise, autrefois adepte résolue, et jusqu'à un certain point créatrice de la doctrine du progrès indéfini, ne garde plus la même confiance dans le développement continu et pacifique d'une humanité raisonnable et affranchie de préventions. Se croyant menacée, elle se maintient sur une défensive pleine d'appréhensions. Elle ne répudiera pas formellement l'idée de progrès. Mais cette idée aura perdu à ses yeux une partie notable de son attrait et cessera d'être pour elle une source inépuisable d'espérances, un principe d'action.

* * *

Si l'idée de progrès, avec le sens que lui a conféré le XIX^e siècle, était condamnée au dépérissement et peut-être même à une extinction finale, devrions-nous le regretter? Je n'hésite pas à répondre oui. Il est toujours grave de voir disparaître une croyance, surtout lorsqu'on ne voit pas clairement par quoi l'on pourra la remplacer. Une croyance implique que nous avons foi dans quelque chose qui nous apparaît comme étant le bien, en d'autres termes, que notre pensée est capable de concevoir un idéal auquel elle aspire et qu'elle estime susceptible d'une réalisation tout au moins partielle. L'idéal est pour l'homme une nécessité. Il est pour notre âme une consolation; il nous tourmente et en même temps nous apaise; son grand mérite est qu'il nous encourage à agir en nous persuadant que notre effort ne sera point inutile. La foi au progrès avait l'avantage de proposer à l'âme humaine un idéal salutaire, précis et auquel on ne pouvait adresser le reproche d'être inaccessible ou chimérique. La disparition d'une semblable croyance serait pour l'humanité un appauvrissement incontestable.

Cependant, si cette croyance avait pour fondement une erreur? A quoi bon, dans ce cas, nous insurger contre l'évanouissement d'une illusion dont le néant nous a été révélé.

Laissez-moi répondre immédiatement qu'à mon sens, il n'a pas été démontré jusqu'ici qu'en croyant à la réalité du progrès, l'humanité ait été le jouet d'une illusion.

Sans nous abandonner aux séductions d'un optimisme un peu trop ingénu, et sans nous aventurer non plus dans le dédale des explications métaphysiques, nous pouvons cependant affirmer que l'humanité, au prix de cruelles épreuves, a cependant progressé et qu'à toutes les époques de son développement il lui a été possible de concevoir un état de choses meilleur que celui qui existait et de nourrir en même temps l'espérance d'y parvenir. Ce qui a caractérisé l'âge moderne, c'est que les hommes y ont acquis la conscience plus claire d'une tendance qui, durant de longs siècles, était demeurée confuse et la plupart du temps s'est ignorée elle-même.

Pour appuyer par des exemples cette manière de voir, c'est l'histoire tout entière de l'humanité que je devrais passer en revue. Ce n'est pas le moment et, au surplus, cette tâche dépasserait mes forces. Je me bornerai donc à vous dire qu'à mes yeux l'idée de progrès est une idée féconde, une idée juste, une idée que nous aurions le plus grand tort de répudier. Seulement, pour que cette idée puisse nous rendre les services que nous sommes en droit d'en attendre, elle aurait besoin d'être soumise à une révision. Mal comprise, elle risquerait de s'atrophier. Elle ne conservera sa vertu qu'à la condition de ne pas dégénérer entre les mains de ses adeptes. Et voici les deux causes de corruption contre lesquelles il importe qu'elle se prémunisse.

En premier lieu, elle ne doit pas revêtir un caractère trop matériel. Le progrès ne consiste pas exclusivement, ni même principalement, dans l'amélioration des conditions extérieures de l'existence, dans l'extension du bien-être, dans l'accroissement de la richesse, dans l'utilisation de plus en plus savante des forces de la nature. Veuillez remarquer que je n'entends nullement contester l'importance de conquêtes de ce genre. Elles constituent des succès indéniables; elles sont l'un des éléments du « progrès », elles ne sont pas tout le progrès. Celui-ci suppose également une ascension continue de l'humanité sur l'échelle des valeurs intellectuelles et morales. Nous avons le droit d'aspirer à une plus grande somme de bonheur, mais nous devons aspirer également à plus de lumière,

à plus de justice, à plus de bonté. Quels doivent être les éléments de cet idéal qui, à l'heure présente, est voilé, tout au moins en partie, par d'assez sombres nuages ? Nous ne saurions avoir la prétention d'ébaucher ce tableau dès ce soir. Je me bornerai à vous confier que je ne conçois pas le progrès de la race humaine indépendamment du progrès de l'idée de fraternité. C'est vous dire que la notion du progrès, sagement comprise, se concilie malaisément avec toute doctrine qui glorifie la guerre, la haine ou le despotisme et qui attend de la violence et de l'oppression la rénovation d'un monde qui s'égare.

En second lieu, et ce sera une dernière réflexion, l'erreur à laquelle s'abandonnèrent trop facilement les adeptes de la théorie du progrès, ce fut de s'imaginer que le progrès, grâce à la bienveillance du destin, s'accomplit en quelque sorte de lui-même, automatiquement, et que l'on peut assister à son triomphe en se croisant les bras. Il n'en est pas ainsi. Le progrès est l'œuvre de l'homme et l'homme ne crée rien sans l'effort, sans un exercice de sa volonté. Il ne suffit pas que nous concevions le bien ou le mieux, et que nous l'apercevions avec plus ou moins de clarté. Il faut encore que nous le *voulions* et que nous cherchions à l'atteindre, fût-ce au prix d'un effort soutenu, fût-ce au prix du sacrifice et de la souffrance. C'est à cette condition que le progrès s'est réalisé dans le passé; c'est à cette condition qu'il se réalisera dans l'avenir. Pour créer quoi que ce soit de durable et de grand, il faut la confiance dans le succès, il faut de l'optimisme; il faut aussi la bonne volonté; mais n'oublions pas que dans la « bonne volonté », ce qui importe essentiellement, et avant tout, c'est la volonté.

L'organisation de l'enseignement clinique dans quelques hôpitaux universitaires des États-Unis

PAR LE

Dr PAUL GOVAERTS

Agrégé à l'Université.

Grâce à la libéralité de la Fondation Rockefeller, j'ai eu l'occasion de séjourner aux États-Unis pour étudier l'organisation de l'enseignement clinique dans quelques-uns des meilleurs hôpitaux. Ayant vécu pendant deux mois dans chacun des services qui m'avaient été désignés comme les plus intéressants, et m'étant efforcé d'en comprendre les rouages et de me rendre un compte exact de la valeur du travail que l'on y effectuait, j'ai pu recueillir des renseignements directs et vérifiés. Il me paraît utile de les publier, à une heure où la question de l'organisation de l'enseignement hospitalier intéresse particulièrement l'Université de Bruxelles.

A. — Le Presbyterian Hospital de New York

Le Presbyterian Hospital est une œuvre privée; il a été fondé en 1868 « dans le but de fournir un traitement médical et chirurgical ainsi que des soins convenables aux malades et aux infirmes, sans distinction de religion, de race ou de couleur ».

Cet hôpital, situé dans un quartier très riche et très central de New York, occupe des locaux anciens, dont l'entretien n'est pas toujours idéal, et qui sont extraordinairement encombrés. Cette

situation ne durera du reste plus longtemps, car on construit à l'heure actuelle des locaux beaucoup plus spacieux qui abriteront le Presbyterian et l'incorporeront dans le nouveau centre médical de Columbia University. Mais le fait de trouver un hôpital new-yorkais fonctionnant d'une manière parfaite dans des locaux anciens et étriqués, est plein d'enseignements pour nous : car nous entendons souvent dire que les Américains réussissent, à cause de leurs installations somptueuses et de leurs grandes ressources financières; le Presbyterian Hospital démontre que le secret du succès réside ailleurs que dans les locaux ou les installations.

I. — ORGANISATION DE L'HÔPITAL.

Je me bornerai à l'esquisser en quelques lignes, l'organisation des hôpitaux américains ayant été étudiée à diverses reprises par des membres de la faculté de médecine de Bruxelles.

L'hôpital comporte : 1° Quatre salles de médecine, plus une salle de médecine infantile, quatre salles de chirurgie et trente-cinq chambres particulières (médecine et chirurgie).

Le nombre des patients hospitalisés en 1924 s'élève à 4,154, dont 1,704 en médecine, 1,814 en chirurgie et 636 dans les chambres privées.

Ces malades sont admis à l'hôpital soit gratuitement, soit moyennant une rétribution qui varie d'après leurs ressources. Le plein tarif, dans les salles, est de 3 dollars par jour. Les malades des chambres privées paient un tarif plus élevé et règlent en outre directement les honoraires de leur médecin.

2° Le département de consultation externe :

Il a pour but : a) de donner des soins aux malades dont l'état n'exige pas l'hospitalisation;

b) de déterminer parmi eux quels sont ceux à qui l'on doit conseiller d'entrer à l'hôpital;

c) de suivre et de surveiller les malades qui ont passé par les salles et ont repris leur existence habituelle.

Ce département est très actif puisque, en 1924, il a traité 22,793 patients.

A ce service de policlinique est adjoint un service social et un service d'infirmières visiteuses dont le rôle est très étendu. En effet, il a été effectué, en 1924, 1,500 visites à domicile pour enquêtes de service social, 2,000 visites pour donner des soins d'infirmière à domicile. En outre, des secours ont été distribués à 129 patients; 266 malades ont été dirigés vers des organisations de secours ou de rééducation, 600 vers des sanatoria ou des hospices pour invalides.

Les principes qui règlent le prix de l'hospitalisation sont appliqués à la consultation externe, où la plupart des patients paient une certaine somme pour les soins qu'ils reçoivent, les examens de laboratoire ou les radiographies, ou encore pour les médicaments qui leur sont délivrés par la pharmacie de l'hôpital.

Le fonctionnement du département externe a rapporté à l'hôpital, en 1924, 43,000 dollars.

3° Les services accessoires sont : la radiologie, l'électro-cardiologie, le département d'anatomie pathologique, de physiothérapie, de métabolisme, le service dentaire et le service photographique.

Les dépenses de l'hôpital s'élèvent à environ 1,000,000 de dollars annuellement. Le budget est équilibré de la manière suivante : 40 p. c. des fonds proviennent des recettes de l'hôpital, 60 p. c. du revenu des fondations.

45 p. c. des malades sont traités gratuitement; la ville de New York supporte les frais d'entretien de 10 p. c. des patients, les 35 p. c. restants sont des malades qui paient une certaine somme.

Le prix de revient réel de l'entretien d'un malade (obtenu en divisant le total des dépenses de l'hôpital par le nombre des journées d'hospitalisation) est de 7.15 dollars par jour. Il atteint 15.86 dollars pour les malades des chambres privées. Les frais d'administration absorbent 8 p. c. du budget, le traitement du personnel médical, 4 p. c.

Le Presbyterian possède une école d'infirmières renommée et cette circonstance lui permet de disposer d'un personnel abondant. Le vieux système d'hospitalisation en salles communes y existe encore, avec tous les inconvénients qu'il comporte pour les malades. Dans les nouveaux locaux, la disposition des locaux sera toute différente. Un étage comprendra trois salles de dix lits, une de cinq, une de quatre et trois chambres de trois à cinq lits, plus douze chambres à un lit. La directrice de l'école d'infirmières et du personnel,

Miss Young, estime que cette disposition n'exigera pas une augmentation sensible du nombre des infirmières lequel est actuellement de une pour 2.5 patients. Si l'on compte en outre les infirmières employées dans des services accessoires et ne participant pas directement au soin des malades, le rapport entre le nombre total des infirmières et celui des malades est de une infirmière pour deux patients. Ce chiffre est celui que l'on considère comme normal aux Etats-Unis dans les hôpitaux bien tenus.

Le service des infirmières dans les salles est réglé de la manière suivante :

Service de jour. — A la tête de chaque salle se trouve une Head-nurse, faisant partie du personnel permanent (salaire 60 à 100 dollars par mois). Elle a sous ses ordres 7 élèves infirmières qui commencent leur service à 7 heures et le continuent jusque 19 heures avec un roulement d'heures de liberté qui fait que la durée réelle d'une prestation journalière est de huit heures.

Service de nuit. — Une infirmière est de service de 15 heures à 23 heures. Une autre, de 23 heures à 7 heures. En outre, il y a pour chaque groupe de deux salles une infirmière supplémentaire.

Les médecins du Presbyterian considèrent que cette disposition est pleinement satisfaisante.

II. — ORGANISATION DE LA CLINIQUE MÉDICALE UNIVERSITAIRE.

L'utilisation du Presbyterian Hospital pour l'enseignement de la médecine et de la chirurgie résulte d'une convention avec l'Université Columbia. Celle-ci alloue un traitement spécial au personnel qui s'occupe de l'enseignement. A ce titre, 26 médecins de la clinique médicale du professeur Palmer reçoivent un traitement universitaire variable d'après le temps qu'ils consacrent à leurs fonctions; huit d'entre eux sont payés comme « full-time ».

Le choix du personnel est, en fait, laissé entièrement à la discrétion du professeur de clinique, mais celui-ci assume la pleine responsabilité de la valeur professionnelle des médecins qu'il s'adjoint, tant au point de vue de l'enseignement qu'à celui du service hospitalier.

Cette indépendance est telle qu'un chef de clinique se démettrait immédiatement de ses fonctions s'il était porté atteinte à ce droit. Par contre, le professeur de clinique accepte entièrement la responsabilité qui lui incombe, et un membre du personnel ne peut espérer aucune stabilité de ses fonctions s'il ne fait preuve de qualités remarquables. Le professeur de clinique au Presbyterian a donc une grande liberté pour l'organisation de son service, dont il est réellement le chef : on lui accorde pleine confiance et on le laisse maître de coordonner les efforts de tous et d'orienter le travail en vue des meilleurs résultats.

L'organisation d'un service de clinique universitaire doit répondre à un triple but :

- 1° Soigner les malades des salles et de la policlinique;
- 2° Assurer l'enseignement médical;
- 3° Diriger l'activité du personnel médical vers la recherche scientifique, afin de perfectionner ses connaissances et en même temps pour faire progresser la science médicale.

1. — *Organisation du traitement des malades.*

Le service du professeur Palmer comporte quatre salles de médecine, soit environ 120 lits, plus un service de médecine infantile qui, bien que rattaché à la clinique médicale, jouit en fait d'une certaine autonomie.

Le personnel médical comprend : *a*) un personnel externe (médecins ne logeant pas à la clinique; *b*) un personnel interne.

a) Personnel externe :

- 1° Professeur Palmer, chef de service;
- 2° Quatre professeurs adjoints;
- 3° Vingt et un assistants;
- 4° Dix-neuf médecins ne venant à l'hôpital que pour la consultation externe et qui pour la plupart sont des spécialistes;
- 5° Un chimiste attaché à la clinique médicale;

b) *Personnel interne* :

1° Deux résidents faisant partie du personnel fixe;

2° Douze médecins résidents temporaires, accomplissant un service de vingt mois à l'hôpital dans un but de perfectionnement.

La manière dont ces jeunes médecins utilisent leur temps pendant cette période de perfectionnement est organisée avec beaucoup de méthode :

Pendant les quatre premiers mois, le médecin « junior » est chargé du laboratoire courant pour les malades de deux salles; il pratique les examens routiniers de sang, d'urine, etc. et il est responsable des examens semblables que les étudiants pratiquent sous sa direction.

Pendant les quatre mois qui suivent, le junior est attaché au service du métabolisme et en même temps il s'initie au laboratoire de biochimie et de bactériologie.

La période suivante est consacrée à un séjour dans un service de chirurgie. Le junior quittant le service de médecine y est remplacé pendant ce temps par un de ses collègues qui se destine à la chirurgie. Ainsi, on évite une spécialisation trop rapide et trop complète.

Pendant le quatrième terme de quatre mois, le junior revient dans son service de médecine et est chargé du service dans une salle; c'est lui qui examine en premier lieu les malades et est responsable de la tenue des observations.

Enfin, pendant la dernière période de son séjour à l'hôpital, il devient « senior » et est alors responsable de deux salles.

L'ensemble du personnel permanent est réparti en équipes, correspondant chacune à une salle. Chaque équipe comprend un assistant-professeur et quatre assistants : elle a la charge d'une salle (traitement des malades et enseignement) et d'un quart de la besogne de la consultation externe. Ce système, adopté depuis peu, réalise une continuité absolue dans le traitement des malades. Les mêmes médecins, en effet, traitent un patient à la consultation externe, le soignent dans leur salle s'il est admis à l'hôpital, le renvoient à la consultation externe s'il a encore besoin de soins, ou

encore le convoquent à intervalles réguliers pour s'assurer de la permanence du résultat obtenu.

Cette division, du travail par équipes ne nuit pas à l'unité du service, laquelle est assurée par des moyens dont il sera question plus loin.

Il résulte de cette répartition du personnel que, pour chaque salle, il y a, outre le personnel externe, trois médecins qui passent toute leur journée à l'hôpital et y habitant, plus trois étudiants qui séjournent à l'hôpital de 9 heures à 5 heures. Il est possible dans ces conditions de consacrer beaucoup de soin et d'attention à l'examen et au traitement des malades, d'effectuer tous les examens de laboratoire utiles et de dresser des observations complètes utilisables dans la suite pour une étude d'ensemble. Il n'est pas douteux que, grâce à cette organisation, les malades sont mieux soignés qu'ils ne le sont chez nous.

2° *L'enseignement médical à l'hôpital.* — La statistique de nos services de médecine à Bruxelles démontre qu'un service de 100 lits suffit à peine à fournir au professeur la possibilité de montrer aux étudiants un exemple des diverses affections qu'ils doivent connaître. Il en est tout autrement ici parce que la clinique médicale est strictement libre de sélectionner les malades. Sauf exception, on n'admet pas au Presbyterian des tuberculeux chroniques, ni des vieillards ou des invalides : on les adresse à d'autres institutions. Les malades qui occupent les 100 lits de la clinique étant choisis parmi les 22,000 patients qui passent annuellement par la consultation, cette situation permet aux étudiants d'observer une grande variété de conditions pathologiques et au personnel médical de poursuivre des recherches suivies sur une série de cas comparables entre eux.

L'étudiant entre en contact avec l'hôpital dès la deuxième année de médecine, qui correspond à peu près à notre premier doctorat; mais à ce moment, on lui enseigne seulement la séméiologie et la pratique élémentaire des examens de laboratoire.

Cependant, au cours de l'année précédente, correspondant à notre seconde candidature, on fait aux étudiants un petit nombre de démonstrations cliniques portant sur quelques grands troubles

physio-pathologiques (diabète, néphrites) dans le but de leur montrer que la physiologie et la chimie biologique n'ont pas qu'un intérêt théorique, mais qu'elles sont indispensables pour la compréhension des états pathologiques.

En troisième année (second doctorat), les étudiants assistent à l'hôpital à des cliniques, à des conférences et des démonstrations sur la médecine, la chirurgie, l'urologie, l'oto-rhino-laryngologie, la dermatologie, la neurologie et les maladies des enfants.

Mais l'instruction clinique principale a lieu pendant la dernière année. Au cours de celle-ci, l'enseignement est exclusivement pratique, il se fait entièrement à l'hôpital où l'étudiant passe toute sa journée, cette année étant consacrée à des stages successifs en médecine, en chirurgie et dans d'autres services.

A la clinique du professeur Palmer, l'enseignement est organisé comme suit :

Le matin, les étudiants stagiaires, au nombre de trois par salle, se consacrent aux observations des malades qui leur sont dévolus. On insiste, dans les instructions qui leur sont remises, sur le fait que l'histoire de la maladie, telle qu'elle est consignée par l'étudiant constitue un document important qui fera partie des archives du service et doit être rédigé avec le plus grand soin. Ces observations sont du reste établies selon un plan uniforme dont une copie imprimée est remise à chacun des étudiants. Chaque jour, en outre, l'étudiant examine ses malades et tient pour son compte une observation des signes physiques, parallèle à celle qu'établissent les médecins de la salle, document qui sera critiqué et discuté par les instructeurs. Enfin, il pratique les examens de laboratoire qui concernent ses malades, sous la responsabilité du junior de la salle.

Deux fois par semaine, le professeur Palmer ou le docteur Lamb, alternativement, donnent pour les étudiants un enseignement clinique au lit du malade.

A chaque groupe de trois étudiants, un médecin appointé par l'université donne trois après-midi par semaine, pendant deux heures, un enseignement clinique très détaillé, portant sur les malades de la salle, que les étudiants ont eu l'occasion d'étudier, et ayant trait à l'histoire de la maladie, l'examen du malade, le diagnostic diffé-

rentiel et le traitement. A cet enseignement se consacre l'élite du personnel, constituée par des éléments de premier ordre et possédant une culture scientifique et clinique remarquablement étendue. Cette éducation individuelle forme l'une des bases principales de la formation des étudiants.

Trois fois par semaine, les étudiants stagiaires assistent à des conférences portant sur des sujets généraux de clinique ou de pathologie interne, données par des médecins ayant à leur actif des travaux personnels sur les sujets dont ils traitent. L'une de ces conférences est donnée chaque semaine par le professeur Palmer, elle porte sur la thérapeutique appliquée et remplace le cours théorique de thérapeutique que l'on a rayé du programme.

L'instruction des stagiaires est complétée de la manière suivante. On assigne à chacun d'eux un sujet clinique sur lequel ils sont invités à faire une étude, en prenant comme base les observations de l'hôpital. Celles-ci, méthodiquement recueillies et classées depuis de nombreuses années, constituent une source inépuisable de documents cliniques dont on ne peut assez souligner l'intérêt. Nous ne possédons malheureusement en Belgique rien d'équivalent ni même de comparable.

Outre cette mine de documents, les étudiants et les médecins de l'hôpital ont à leur disposition, en permanence, une admirable bibliothèque, la bibliothèque Janeway, qui renferme 8,000 volumes et une certaine de périodiques médicaux de tous pays. Cette bibliothèque est ouverte toute la journée, elle est surveillée et tenue à jour par deux bibliothécaires et sert en même temps pour les divers laboratoires de l'hôpital. C'est là aussi un instrument de travail fondamental qui nous fait complètement défaut à Bruxelles.

Je dois signaler une méthode d'enseignement qui intéresse les étudiants au plus haut point et les incite au travail de documentation. L'instructeur choisit, parmi les observations anciennes, un cas dont l'évolution a entraîné la mort ou a donné lieu à une intervention chirurgicale, de manière à pouvoir s'appuyer sur des constatations irréfutables. Chaque étudiant reçoit un résumé de l'observation, rendu aussi frappant et objectif que possible, et comprenant l'histoire du malade, le récit des premiers symptômes et tout ce que l'examen clinique a permis de révéler. Les étudiants sont invités à étudier ce

cas et à s'efforcer de porter un diagnostic en s'aidant de la bibliothèque. Deux jours plus tard, l'instructeur réunit les étudiants : chacun lui remet le diagnostic posé. On classe ces diagnostics, on les discute, et on les confronte avec ce qu'ont montré péremptoirement l'autopsie ou l'intervention chirurgicale. J'ai pu constater que les étudiants étaient vivement intéressés par ces exercices et qu'ils étaient incités, à cette occasion, à investiguer dans la littérature médicale avec une grande ardeur.

3° *L'activité scientifique du personnel.* — L'activité scientifique constructive, dans une clinique médicale, est forcément d'un autre ordre que celle qui se déploie dans un laboratoire de recherches. Une clinique médicale participe à l'évolution de la science : a) en accumulant des matériaux correctement recueillis, qui servent à déterminer les types cliniques sur lesquels se base la classification pathologique; b) en appliquant à l'étude des malades et à leur traitement les techniques que lui livrent les sciences biologiques et la physico-chimie. Eventuellement, la clinique fournit à ces sciences des suggestions et des documents que l'expérience n'est pas à même de réaliser.

a) *L'accumulation de matériaux valables dépend de trois facteurs :* la qualité intellectuelle des médecins qui recueillent ces matériaux, la critique qu'ils apportent à l'interprétation de ces documents, enfin, l'ordre et l'organisation grâce auxquels on peut rédiger des observations selon un plan logique et permanent, ce qui les rend comparables entre elles, et en permet le classement facile et la conservation indéfinie.

La qualité intellectuelle des médecins est assurée par un choix judicieux du personnel, grâce à une sélection rigoureuse, facilitée aux Etats-Unis par le grand nombre des candidats possibles.

Il est très intéressant de constater qu'au Presbyterian Hospital, grâce en partie à l'organisation qui a été décrite, grâce surtout, je pense, à l'orientation de leur formation médicale, les médecins les plus spécialisés dans des recherches de laboratoire conservent un contact permanent avec la clinique et s'intéressent d'une manière très active aux problèmes de diagnostic et de traitement.

Cet intérêt est entretenu par des réunions hebdomadaires qui contribuent à assurer l'unité du service, à fixer en quelque sorte sa physionomie et sa doctrine et à maintenir son idéal. Chaque semaine, la totalité du personnel se réunit en une conférence au cours de laquelle on présente au Pr. Palmer un petit nombre de cas intéressants, dont le diagnostic est particulièrement obscur ou dont le traitement présente certaines difficultés. On lit devant tous l'histoire des malades, on examine l'observation, on la confronte avec les radiographies et les recherches de laboratoire et chacun est invité à faire des suggestions sur les points en discussion.

Parfois, au cours de ces réunions l'un ou l'autre médecin expose ses travaux de recherches et rend compte de leur degré d'avancement.

Ensuite, l'anatomo-pathologiste fait donner lecture de l'observation de quelques cas dont il a récemment terminé l'examen et montre les pièces anatomiques et les micro-photographies qui s'y rapportent. Environ 40 p. c. des malades qui meurent à l'hôpital sont autopsiés. Chacun des protocoles d'autopsie est un document dactylographié d'une dizaine de pages, comprenant tous les détails de l'étude macro et microscopique des divers organes et un certain nombre de photographies. Ces protocoles sont méticuleusement classés et reliés et forment une bibliothèque importante qui constitue, elle aussi, une source d'informations et une base de recherches de tout premier ordre.

Ainsi, non seulement tous les médecins gardent contact avec la clinique, mais d'une manière permanente ils sont à même de vérifier leur degré d'habileté professionnelle en ce qui concerne le diagnostic. Tout ce qui est consigné dans les observations est signé, traduisant d'une manière indélébile ce qu'un médecin a pensé de l'affection qui se présentait à lui, quel a été son diagnostic, quelles sont les possibilités entre lesquelles il a hésité. Et grâce au contrôle anatomique très soigné et aux conférences dont je viens de parler, l'auteur de l'observation, devant tous ses confrères, peut vérifier dans quelle mesure il a vu juste ou au contraire examiner et discuter la raison de son erreur.

On ne peut, je pense, assez insister sur l'importance d'une pareille

méthode. Elle permet à la fois de juger la valeur des médecins et la valeur des documents cliniques qui vont former la base des études d'ensemble concernant une affection déterminée. Cette méthode a constitué le fondement de la formation de l'élite actuelle parmi les médecins des Etats-Unis; elle continue à assurer et à fortifier leur valeur.

Je n'ai plus à m'étendre sur la classification et la conservation des observations cliniques et anatomiques; j'en ai longuement parlé déjà. On y attache ici à juste titre une importance considérable et l'on y sacrifie des sommes importantes. Toutes les observations sont reliées; chacune d'elles forme un cahier facile à consulter et à classer et la manière dont les divers points de l'observation sont le plus clairement mis en évidence, a été longuement et méticuleusement étudiée.

b) *Travail scientifique constructif. Interaction entre la clinique et les sciences biologiques.* — La médecine se doit de tirer parti des méthodes physiologiques et chimiques et l'un de ses objets propres est de les appliquer à l'étude des malades. La qualité de ce travail dépend avant tout de la formation scientifique des médecins qui l'exécutent, et elle ne se maintient que si ces médecins restent entraînés à la recherche expérimentale. Le personnel supérieur de la clinique médicale du Pr. Palmer est recruté parmi des médecins qui ont montré des qualités scientifiques remarquables et qui ont à leur actif des travaux expérimentaux le plus souvent entrepris dans les grands instituts scientifiques des Etats-Unis, comme l'Institut Rockefeller, par exemple. Ils continuent ces travaux à l'hôpital et conservent des connexions permanentes avec les instituts de recherche.

J'ai eu l'occasion d'assister à une réunion de ce personnel, au cours de laquelle chacun, y compris le Pr. Palmer, a rendu compte de l'état d'avancement de ses travaux et a fait part de ses projets pour cette année. Il serait trop long de passer en revue la production scientifique du Presbyterian Hospital, mais les noms de Palmer, de Dochez, de Lamb, de Atchley, de Robert Loeb ou de West ne sont

pas inconnus, même en Belgique, et sont de sûrs garants de la qualité de cette production.

Les laboratoires du Presbyterian possèdent un outillage qui n'a rien d'énorme, parce qu'il est essentiellement adapté aux recherches que l'on y poursuit, mais qui est cependant très complet. On peut le comparer à celui qui résulterait chez nous de la fusion du matériel des instituts de thérapeutique, de chimie biologique, et d'une partie de l'Institut Pasteur. Je ne pense pas que la valeur de ce matériel, acheté en Belgique, soit notablement supérieure à 500,000 francs.

Il faut cependant faire une mention spéciale de l'outillage que représente le service du métabolisme, lequel peut être considéré comme une application de la physiologie à la médecine et, à ce titre, dans une certaine mesure, comme un outillage de laboratoire. L'organisation de la cuisine spéciale de ce service exige un personnel très nombreux, mais les résultats obtenus sont vraiment remarquables et dignes des efforts qu'ils nécessitent. Grâce à ce service, il est possible d'appliquer à un malade, et ce d'une manière qui n'a pour lui rien de rebutant, n'importe quel régime, en en dosant exactement les éléments, au point de vue de la valeur calorifique, de la teneur en sels, en protéines, en hydrates de carbone ou en graisse. Chacun sait combien dans nos hôpitaux, la notion de « régime » est imprécise et combien plus encore, dans la pratique courante, elle se borne à des restrictions alimentaires aussi impératives qu'arbitraires. Il en va tout autrement ici, et lorsqu'un médecin prescrit à un malade un régime précis et raisonné, comprenant une quantité déterminée de protéines, de sels ou d'hydrates de carbone, il peut être assuré que ce régime sera exécuté avec la même précision qu'une ordonnance pharmaceutique, par un personnel scientifiquement éduqué, et que le malade verra apparaître devant lui les substances prescrites, sous forme de mets appétissants et variés. Cette application pratique des résultats acquis dans l'étude du métabolisme est peut-être une des caractéristiques les plus originales de la médecine américaine actuelle et le Presbyterian s'honore d'avoir été l'un des initiateurs de ce mouvement.

L'une des initiatives les plus récentes de la clinique médicale du professeur Palmer est le laboratoire du docteur Draper, consacré à

l'étude de la constitution humaine dans ses rapports avec la pathologie. Le docteur Draper s'efforce de traduire en données mesurables cette impression qui fait dire à un médecin, au premier coup d'œil, qu'un malade pourrait bien être atteint de telle affection plutôt que de telle autre. C'est une entreprise toute neuve et très originale, dont les résultats sont pleins de promesses. Outre son intérêt purement scientifique, cette étude méthodique du « tempérament » (notion encore imprécise mais aussi vieille que la médecine), pourrait fournir des éléments très importants pour le diagnostic différentiel et la prophylaxie rationnelle des maladies humaines.

En résumé, l'organisation de la clinique médicale du professeur Palmer me paraît répondre parfaitement à son triple but. Les choses y sont arrangées de telle sorte que le personnel consacre un tiers de son temps aux malades, un tiers à l'enseignement, un tiers à la recherche. Un tel travail demande un effort considérable; il exige, en outre, de celui qui l'accepte, beaucoup de dévouement et des sacrifices matériels importants. Ici, comme en beaucoup d'endroits, les traitements hospitaliers et universitaires sont à peine suffisants pour assurer une existence décente et la situation est tout juste tolérable grâce à l'appoint que constitue la clientèle payante (en fait peu nombreuse), que certains de ces médecins reçoivent à l'hôpital. Certes, l'organisation de la clinique du Presbyterian a été rendue possible par des moyens matériels dont nous pouvons difficilement disposer actuellement en Belgique. Elle est, en outre, le fruit de l'effort coordonné et soutenu de plusieurs générations médicales, mais elle repose avant tout sur la qualité du personnel et sur le dévouement dont il fait preuve en acceptant un travail énorme et une situation de très loin inférieure à celle des médecins qui se consacrent à la clientèle.

B. — L'enseignement médical à Boston.

Harvard medical School a été réorganisée il y a une quinzaine d'années et ses installations actuelles, le développement de ses laboratoires, l'étendue de ses ressources ont fait de cette école l'un des principaux centres d'enseignement et de recherche des Etats-Unis.

Cette école de médecine limite à 400 le nombre de ses étudiants; elle dispose pour son enseignement d'un groupe tout à fait remarquable d'hôpitaux : trois hôpitaux généraux (City Hospital, Massachusetts General Hospital, Peter Bent Bringham Hospital), une maternité (Lying in Hospital), un hôpital d'enfants (Children Hospital) et un établissement pour le traitement des affections mentales (Psychopathic Hospital). En outre, existent au voisinage immédiat de l'école de médecine, le Carnegie Nutrition Laboratory (docteur Benedict) et le Deaconess Hospital (docteur Joslin) qui ne servent pas à l'enseignement mais sont en connexion avec l'école de médecine pour les travaux de recherche.

Tous ces hôpitaux, sauf le City et le Massachusetts, datent de moins de vingt ans, ce qui montre le chemin parcouru par la médecine aux Etats-Unis depuis le moment où, en Europe, la guerre a arrêté le développement de l'enseignement et des institutions hospitalières.

HOPITAUX DE BOSTON

I. — LE CITY HOSPITAL ET LE THORNDIKE MEDICAL LABORATORY.

Le Boston City Hospital est l'hôpital de l'assistance publique de Boston. Depuis longtemps, le Conseil qui en a la charge a considéré comme un devoir et un honneur d'ouvrir ses services à l'enseignement de Harvard. Il est évident, disent les trustees, que les services où l'on enseigne deviennent forcément supérieurs à ceux d'où l'enseignement est banni. Un professeur est obligé, de par sa fonction, de pratiquer un examen approfondi de ses malades, d'arriver à un diagnostic précis, d'appliquer un traitement raisonné. Il en résulte qu'une municipalité se doit, dans l'intérêt même des malades soignés dans les hôpitaux, de permettre et de favoriser l'enseignement médical dans ses services. Le Conseil de bienfaisance qui administre le City Hospital, conscient de ce devoir, proclame hautement cette conviction : « Nous croyons fermement, écrit l'un de ses membres, qu'un hôpital où l'on enseigne devient un bon hôpital. » Mais ce Conseil est allé beaucoup plus loin. « Nous efforçant d'atteindre un niveau encore plus élevé, et passant en revue le travail exécuté dans

les hôpitaux les plus en vue du pays, nous avons remarqué que ceux-ci étaient en général des institutions privées, consacrées à la fois à l'enseignement médical et à la recherche, et que ce fait était la cause principale de leur supériorité. Puisque ces hôpitaux trouvent le travail de recherche utile et nécessaire, nous devons partager cette opinion d'autant plus que notre devoir est plus impératif que le leur : car ils peuvent choisir leurs patients et en restreindre le nombre, tandis que nous avons le devoir d'assurer des soins à tous ceux qui en réclament... Nous avons été conduits à organiser ici une institution de recherche médicale, guidés par la conviction que l'étude scientifique des problèmes médicaux constitue l'une de nos activités légitimes et qu'un institut de recherche est l'un de nos moyens d'action nécessaires, occupant une place quelque peu comparable à celle de notre service de rayons X ou du département d'anatomie pathologique » (1).

Profitant d'un legs de 250,000 dollars, donné en mémoire du docteur Thorndike (ancien médecin de l'hôpital), la municipalité de Boston a doublé cette somme et a consacré le total à édifier, dans l'enceinte du City Hospital, un institut de recherches médicales.

Cet institut est un vaste bâtiment à quatre étages en connexion directe (par des couloirs en sous-sol) avec tout l'ensemble de l'hôpital. Le rez-de-chaussée renferme le service de radiographie, qui sert pour tout l'hôpital, et un service de consultation consacré spécialement aux malades de l'institut de recherches.

Le premier étage se compose des salles d'attente, du service des archives (qui classe et conserve les observations) et des départements administratifs qui concernent la radiographie.

Les trois étages supérieurs forment réellement l'institut de recherches. Le premier d'entre eux se compose de petites chambres (total 19 lits) où sont hospitalisés les malades qui font l'objet de recherches particulières. Il comporte également une cuisine diététique. Le second étage renferme les laboratoires principaux, arrangés

(1) H. S. ROWDEN, *Remarks of a trustee on the opening of the Thorndike Memorial Laboratory*. Boston, « Med. and Surg. Journ. 189 », p. 733, 1923.

de telle manière que leur disposition intérieure puisse être aisément modifiée, grâce à un système de cloisons en briques creuses. Tous sont pourvus de canalisations d'eau, de gaz, d'air comprimé, d'air raréfié, de vapeur sous pression et de courant alternatif et continu. Leur destination actuelle est la suivante : le plus grand est un laboratoire de chimie dont une partie est consacrée à l'étude du métabolisme et des gaz du sang; les autres sont affectés respectivement à l'électrocardiographie, à la gastro-entérologie, à l'étude de la circulation et à l'hématologie. Enfin, cet étage renferme le bureau du docteur Peabody, directeur de l'institut et une salle de conférences qui sert en même temps de bibliothèque pour les ouvrages courants de référence.

Le dernier étage est occupé par d'autres laboratoires (bactériologie, physiologie et pharmacologie, laboratoire pour des travailleurs de passage) et salle de réserve du matériel de laboratoire. Enfin, sur le toit est installé le logement des animaux.

Le Thorndike Memorial constitue par conséquent un institut de recherches important, tout à fait moderne et admirablement équipé. Le personnel se compose de 11 médecins payés par la ville et par l'université et dont 6 sont pratiquement full-time. D'une façon générale le full-time n'est pas complètement exigé. Pour une partie des assistants il est absolu; d'autres médecins, comme le Dr Peabody, se réservent la possibilité de soigner quelques malades payants. La réglementation n'est pas absolument rigide, les principes appliqués étant 1° qu'une partie du personnel, dont le chef de service doit en toute sincérité, se consacrer à la recherche; 2° que le salaire des médecins reste toujours proportionné au temps qu'ils consacrent effectivement à la recherche et à l'enseignement.

En principe, le Thorndike Memorial n'est pas destiné à servir pour l'enseignement, mais actuellement, le docteur Peabody, directeur de cet institut, est en même temps professeur de clinique et cinq de ses assistants consacrent une partie de leur temps à l'enseignement et reçoivent à ce titre un salaire de l'Université. Il est encore difficile, pour l'instant, de juger du rendement de cet institut qui n'existe que depuis deux ans. Parmi les travaux en cours que j'ai eu l'occasion d'observer, je citerai une méthode très originale mise au point

par le docteur Blumgart et qui permet, à l'aide d'un spinthariscopes, de déterminer la vitesse circulatoire après injection dans le sang d'une faible dose d'un sel radioactif. J'ai vu aussi effectuer des recherches sur les substances qui excitent l'activité de la moelle osseuse, sur la sécrétion des bases par l'estomac, sur les infections de l'organisme par des parasites du groupe des monilia, sur l'effet cétogène des divers régimes dans le diabète infantile. C'est dire que l'activité du département est considérable. Elle est constamment entretenue par le docteur Peabody qui participe à ces recherches et qui périodiquement réunit ses collaborateurs en des conférences où l'on discute les travaux en cours. Placé dans un hôpital de 1800 lits, le Thorndike Memorial possède des facilités énormes pour recruter des malades dont l'étude est intéressante. Son organisation et la manière dont il est dirigé lui assurent un brillant avenir.

Service hospitalier universitaire. — Le service du docteur Peabody se compose d'une consultation et de deux très grandes salles (70 lits) où 1,500 malades environ sont hospitalisés chaque année.

Le personnel de chaque salle comprend trois internes (médecins) et six étudiants. Le docteur Peabody partage la direction de ce service hospitalier avec le docteur Locke. Celui-ci est un praticien qui a reçu le titre de professeur de clinique et qui, tous les deux jours, visite les salles et donne aux étudiants un enseignement au lit du malade. Les autres jours la visite des salles est conduite par le docteur Peabody. Ce partage a été réalisé pour des raisons d'opportunité. Il existe, avec des variantes, dans certains autres hôpitaux universitaires. Ce système permet d'introduire des praticiens dans l'enseignement clinique, ce qui facilite l'accord avec le Conseil de Bienfaisance (lorsqu'il s'agit d'un hôpital appartenant à la ville). Il montre aux médecins que l'on tient compte de l'expérience qu'ils peuvent acquérir comme praticiens, et que leurs avis peuvent être utiles aux étudiants. L'inconvénient du système est de diviser la direction du traitement des malades; en fait alors, les chefs du service jouant dans leurs salles le rôle de consultant. Cette situation est parfaitement admissible lorsque leurs adjoints sont des médecins d'expérience et de valeur; elle est peut-être un peu plus délicate

lorsque, comme au Boston City Hospital, la direction effective d'une salle repose sur les résidents. Le Thorndike Memorial, institut de recherches, étant séparé du service hospitalier, les chercheurs de cet institut ne s'occupent pratiquement pas des malades des salles. Pour cette raison, l'unité est moins complète au Boston City qu'au Presbyterian Hospital, où comme je l'ai montré, tous les médecins, même très spécialisés dans des recherches de laboratoire, gardent un intérêt immédiat dans la clinique et s'occupent directement des malades des salles.

Le Boston City Hospital comprend, outre le service clinique de médecine, une quantité d'autres services qu'il est inutile d'énumérer; il entretient aussi dans la ville deux postes de secours. Le prix de revient de la journée d'hospitalisation est de 3.41 dollars, ce qui est faible. Le budget total, y compris l'entretien des postes de secours, atteint 1,450,000 dollars dont 8 p. c. sont absorbés par les frais d'administration, 5 p. c. par les frais de laboratoire (Thorndike compris), 1 p. c. par le service des rayons X. Il est tout à fait remarquable de voir un hôpital de l'assistance publique réussir à consacrer aux laboratoires plus de la moitié de la somme qu'il affecte aux frais d'administration.

II. — LE PETER BENT BRINGHAM HOSPITAL.

Cet hôpital date de 1913. Il est contigu à Harvard Medical School. Cette situation offre plusieurs avantages; elle établit des connexions continues entre le personnel des deux institutions; elle permet aux chirurgiens du Bringham de travailler aisément au laboratoire de chirurgie expérimentale situé dans les locaux de l'école; elle dispense l'hôpital d'entretenir une bibliothèque, les médecins n'ayant qu'à traverser la rue pour pénétrer dans la très vaste bibliothèque médicale de Harvard School, ouverte de 9 heures du matin à 10 heures du soir et où chacun peut travailler aussi confortablement que chez soi, accédant à tous les rayons et se servant soi-même sans la moindre formalité. Par suite d'une convention verbale entre Harvard School et les trustees de l'hôpital, les chefs de médecine et de chirurgie sont professeurs à l'Université et le professeur d'anatomie patholo-

gique de l'Université dirige le département des autopsies au Brigham.

L'hôpital comporte essentiellement un service de médecine (docteur Christian) et un service de chirurgie (docteur Cushing), avec des chambres pour des malades privés et un service de consultation externe. La base de l'organisation est le part-time mais les chefs de service consacrent pratiquement tout leur temps à leur service et aux malades privés qu'ils soignent à l'hôpital. Je ne décrirai pas le service chirurgical du docteur H. Cushing, mais je ne puis m'empêcher d'exprimer mon admiration pour la maîtrise de celui qui le dirige, la perfection de sa technique chirurgicale, l'organisation de son service et le très remarquable travail scientifique qui y est exécuté.

L'opinion du docteur Cushing sur l'organisation de l'enseignement clinique est clairement indiquée dans le rapport annuel de l'hôpital de 1924. « Il est certain, dit-il, qu'un temps viendra, s'il n'est pas révolu, où, non seulement au Brigham mais aussi au Massachusetts et au City Hospital, on organisera des services « full time » pour l'enseignement de la chirurgie aussi bien que de la médecine, ce qui sans aucun doute sera un avantage et pour l'école de médecine et pour les hôpitaux. »

Dans le même rapport annuel, le docteur Christian expose de la manière suivante ce qu'il considère comme les imperfections dans l'organisation actuelle de son service. « Le medical staff au Brigham Hospital se compose de deux groupes : l'un, formé des médecins qui sont payés comme part-time, l'autre, des médecins qui sont purement volontaires. Le premier groupe se compose du chef de service, de deux adjoints, d'un résident, de trois assistants-résidents et de huit internes (qui ne reçoivent que le logement et la nourriture). Le système de l'hôpital oblige le chef de service à se démettre de ses fonctions à 63 ans et ne prévoit pas de pension pour lui. L'arrangement part-time qui lui est accordé implique qu'avant de se retirer il a développé un travail professionnel en dehors de l'hôpital, travail qu'il pourra continuer à l'expiration de son terme. Par conséquent, il est important de commencer cette pratique médicale suffisamment tôt, et la même considération s'applique aux adjoints du service. Dans l'ensemble, le point faible du système est qu'il ne

parvient pas à infuser continuellement du sang nouveau dans le personnel supérieur du service, ni à entretenir suffisamment le travail scientifique. » En effet, à mesure que les adjoints avancent en âge, ils sont forcés de s'occuper de plus en plus de clientèle jusqu'au moment où celle-ci les absorbe à un point tel qu'ils ne peuvent plus consacrer à l'hôpital la moitié de leur temps et doivent alors se démettre de leurs fonctions. C'est seulement par ce processus que le personnel de rang immédiatement inférieur à celui de chef de service peut se renouveler. D'autre part, tandis que par la force des nécessités, les adjoints du service sont forcés de s'occuper de plus en plus de clientèle, les résidents sont absorbés par des besognes de pure routine. « Pour obvier à ces inconvénients, il faudrait créer une ou deux positions avec des salaires commençant à 3,000 et pouvant atteindre 5,000 dollars, qui seraient occupées aussi longtemps que le bénéficiaire ferait preuve d'un travail productif et consacrerait la majeure partie de son temps à la recherche et à l'enseignement, et un minimum à la besogne routinière de l'hôpital. Ces médecins pourraient enseigner à l'école de médecine et ainsi leur salaire pourrait provenir en partie de l'école, en partie de l'hôpital. Si l'on instituait deux positions de cette espèce, on améliorerait d'une manière très satisfaisante l'organisation actuelle, augmentant beaucoup la valeur de cette institution pour la formation d'hommes de premier ordre et pour l'avancement de la science médicale. »

Le service du docteur Christian est très actif (2,431 malades hospitalisés dans les salles de médecine en 1924). Il comporte une consultation très suivie (4,600 nouveaux cas de médecine en 1924). Les défauts d'organisation dont se plaint le docteur Christian prennent leur origine dans un manque d'argent : c'est là certainement un mal passager et qui n'est jamais mortel en ce moment aux Etats-Unis.

III. — LE MASSACHUSETTS GENERAL HOSPITAL.

Le Massachusetts General, fondé en 1813, est le plus ancien hôpital de Boston. Il s'est étendu et modifié depuis sa fondation mais occupe toujours le même emplacement. Il s'honore de sa longue histoire, du fait que Morton, en 1846, y a pratiqué la première anes-

thésie à l'éther et de cet autre fait très remarquable que, depuis 1813, toutes les observations de l'hôpital ont été méthodiquement classées et conservées, ce qui constitue un ensemble de documents cliniques qui n'a son égal nulle part ailleurs aux Etats-Unis.

C'est un hôpital privé, mais qui depuis longtemps a ouvert ses services à l'enseignement.

Le docteur Means dirige depuis deux ans le service clinique de médecine. Il est nommé par l'université comme professeur et consacre tout son temps à l'hôpital, mais a la possibilité d'y soigner des malades privés. En même temps, trois médecins praticiens interviennent dans le service des salles. Ils sont administrativement sur le même pied que le docteur Means, mais ce dernier a seul le titre de professeur et assume la responsabilité de l'enseignement et de la direction des recherches. Ce système a évidemment été adopté pour éviter des conflits de personnes. Le docteur Means s'en déclare satisfait. Lui même et les médecins, dont je viens de parler (qui font le service des salles pendant des périodes de 4 mois), jouent à l'hôpital le rôle de consultant; la direction du traitement repose ici encore essentiellement sur le senior résident. Outre le personnel interne (résidents et internes), le docteur Means dispose pour les recherches d'un groupe remarquable de jeunes médecins, qui ont le titre d'instructeurs de la Medical School et consacrent une grande partie de leur temps à la recherche et à l'enseignement. Tous conservent un contact permanent avec l'école de médecine et les laboratoires du Massachusetts General ont été la source principale des documents qui ont servi à L. J. Henderson pour ses études synthétiques de la respiration et de la circulation. Ces laboratoires ont été modernisés récemment; ils sont construits sans luxe mais parfaitement équipés. Les travaux que l'on y poursuit en ce moment portent surtout sur la respiration, le gaz du sang, le métabolisme et le liquide encéphalo-rachidien.

Les méthodes d'enseignement dans les divers hôpitaux de Boston ne diffèrent pas essentiellement de celles qui ont été décrites pour le Presbyterian de New-York. Partout on s'efforce de mettre les divers départements en relation les uns avec les autres par des réunions, par des conférences anatomo-cliniques dont l'organisation

et la valeur éducative ont été déjà exposées, des conférences analogues clinico-radiologiques, etc.

Le budget du Massachusetts General accuse une dépense annuelle de 1,308,000 dollars, avec une recette totale de 994,000 dollars. Les revenus et donations s'élevaient en 1924 à 436,000 dollars, de sorte que le déficit d'exploitation était couvert, mais on voit que la marge est assez faible et que les trustees de cette institution consacrent réellement au soin des malades et au budget des laboratoires le maximum de ce que leur permettent leurs ressources. L'hôpital est en principe payant, mais ici comme dans les autres hôpitaux privés, les malades payent au prorata de leurs ressources et un certain nombre d'entre eux sont admis gratuitement. Ainsi, en 1924, 31 p. c. des malades ont payé le plein tarif, 40 p. c. ont payé quelque chose, 29 p. c. ont été admis gratuitement. Il en est de même à la consultation et cependant dans l'ensemble ce département accuse une balance positive, les recettes atteignant 159,000 dollars, les dépenses, 143,000. Le total des malades admis en 1924 dans le service de médecine s'élève à 2,696, dans le service de chirurgie, à 4,186. Le prix de revient de la journée d'hospitalisation est de 3,85 dollars.

Service social. — Le service social est particulièrement développé au Massachusetts General. Dirigé par Miss Cannon, il occupe 20 personnes. Les fonctions de ce service sont complexes; son but essentiel est d'aider les gens se trouvant dans des conditions matérielles difficiles à se tirer d'affaire par eux-mêmes. L'œuvre n'est donc pas purement charitable, elle est avant tout éducative. Le service comprend naturellement à sa base une enquête sur les conditions matérielles et sociales de l'intéressé, ce qui nous apparaît toujours comme une intrusion difficilement tolérable. Mais cette intrusion est parfaitement acceptée si elle est le fait, non pas d'une administration anonyme et tracassière, mais bien d'une personne intelligente, qui en outre a du cœur et cherche avant tout à comprendre l'être humain auquel elle a affaire, à discerner la cause de ses difficultés ou de ses erreurs et qui finalement ne prend ni l'attitude d'un juge, ni d'un moraliste, mais celle d'un éducateur fraternel.

Un exemple concret fera mieux comprendre la nature de cette action. Une femme se présente à la consultation du Massachusetts

General. Sa santé n'est pas brillante, mais ce qui attire l'attention du service social, c'est qu'elle est accompagnée d'une enfant qui paraît arriérée. On s'informe et l'on apprend que cette enfant est âgée de 16 ans, qu'elle est la nièce de la malade et vient d'arriver d'Irlande. Evidemment, cette enfant est entrée en fraude, car autrement elle aurait été refusée par les autorités de l'immigration. Mais le service social n'est pas un gendarme et son rôle n'est pas d'intervenir au nom de la loi dans cette affaire de famille. Ce qui l'intéresse au contraire, c'est que cette femme, malade elle-même et subvenant à peine à ses besoins, a eu tort de faire venir auprès d'elle cette nièce arriérée, qui va lui susciter un surcroît d'ennuis. Elle espère, dit-elle, lui trouver un emploi, mais il est évident que cela sera impossible. Cependant le service social, plutôt que de brusquer les choses, entend agir par la persuasion : il aide cette femme, qui n'a eu d'autre tort que d'écouter son bon cœur, à chercher pour sa nièce un emploi introuvable, jusqu'au moment où elle reconnaît spontanément qu'elle a eu tort et que la seule chose à faire est de renvoyer sa nièce auprès de ses parents en Irlande, ce que le service social l'aide à réaliser.

On voit par cet exemple combien l'œuvre du service social est intelligente et conduite avec délicatesse et combien son esprit diffère de celui de la plupart des institutions charitables. Le fonctionnement de ce service l'oblige à se tenir en rapports avec les nombreuses œuvres privées et publiques qui s'occupent de la tuberculose, de l'hygiène industrielle, de la rééducation des invalides, etc. Le service social pourrait, en principe, être tout à fait indépendant de l'hôpital, car il ne s'occupe pas du tout de soins médicaux et ses membres ne sont pas des infirmières. Mais en réalité, sa liaison étroite avec l'hôpital s'impose parce que la maladie est pratiquement la seule cause importante des difficultés matérielles dans la classe ouvrière. En réalité, la question que le service social doit résoudre est : comment sortir des difficultés matérielles créées par la maladie? C'est lui par conséquent qui recherche un autre emploi pour ouvriers intoxiqués par le plomb ou le benzol, c'est lui qui éduque les malades diabétiques, leur fournit tous les conseils utiles pour organiser leur régime, préparer leurs aliments, s'assurer des soins adéquats. Une

de ses activités les plus intéressantes au point de vue médical est celle qui consiste à suivre, dans l'existence, les enfants qui ont été atteints de rhumatisme et ont conservé des lésions cardiaques. A cet égard, la clinique d'affections cardiaques du Massachusetts constituera dans quelques années une source unique de renseignements sur l'avenir de ces enfants, sur les moyens de les aider intelligemment à choisir un métier et un genre de vie appropriés à leur résistance et sur la manière d'éviter qu'ils ne deviennent, par ignorance, une charge pour la communauté.

Il est tout à fait remarquable de voir que les hôpitaux privés, reconnaissant l'importance du service social, lui aient donné un tel développement. C'est une manifestation de l'effort formidable que réalisent les Etats-Unis pour développer l'éducation. Nos misères et nos difficultés sont avant tout le fruit de notre ignorance et de nos préjugés et leur remède n'est pas la charité, qui intervient trop tard, mais bien plutôt l'instruction et l'éducation. Il me paraît évident que, pour le moment, la population ouvrière des grandes villes de l'est des Etats-Unis est en général notablement plus éduquée que la nôtre; ce fait facilite l'action du service social; celle-ci serait actuellement beaucoup moins efficace si elle portait sur les malades qui fréquentent les consultations gratuites des hôpitaux de Bruxelles. Ces malades assistés demandent en général à l'être de plus en plus plutôt que de s'aider eux-mêmes et du reste, ils sont trop misérables et trop inéduqués pour comprendre le but réel des conseils qu'on leur donne et pour pouvoir les appliquer. A cet égard, les Etats-Unis sont actuellement très privilégiés, parce qu'ils commencent à récolter les fruits de leur énorme effort d'éducation des masses et parce que, à cause de leur grande prospérité matérielle, le niveau moyen de l'existence y est très supérieur à celui qui existe en Belgique.

IV. — LE SERVICE DU DOCTEUR JOSLIN AU DEACONESS HOSPITAL.

Le docteur Joslin s'est consacré depuis longtemps à l'étude du diabète et de son traitement, travaillant en connexion avec le Carnegie Nutrition Laboratory (docteur Benedict). Il a réalisé au Deaconess Hospital un service, consacré au traitement des diabé-

tiques, qui est tout à fait remarquable. Le but du docteur Josin est essentiellement pratique : il se propose d'observer les diabétiques à l'hôpital pendant un temps aussi court que possible mais suffisant pour les débarrasser de leur glycosurie, régler leur régime et la dose d'insuline qui leur convient, et surtout de les éduquer pour qu'ils puissent prendre soin d'eux-mêmes d'une manière intelligente. Aussi souhaite-t-on que les diabétiques viennent à l'hôpital accompagnés de leur femme afin que celle-ci puisse apprendre les éléments de la diététique et la préparation des divers aliments. Pour faciliter ce séjour, on leur permet d'habiter dans des maisons voisines de l'hôpital et qui font en quelque sorte partie du service. Cet ensemble réalise un centre diabétique et une atmosphère de réconfort et d'éducation comparable à celle qui existe dans certains sanatoria.

Le service comporte d'abord des laboratoires organisés pour pouvoir exécuter aisément et en série les analyses indispensables : sucre urinaire et sanguin, CO_2 sanguin et alvéolaire, urée, etc.; il renferme aussi une cuisine diététique évidemment très importante et enfin une sorte d'école où les patients sont réunis tous les jours et où on leur démontre pratiquement, en leur faisant répéter leur leçon, ce qu'ils doivent connaître pour se soigner. On leur explique ce qu'est le diabète, quelles conséquences il peut entraîner, ce que signifient la gangrène ou le coma diabétiques, comment ces complications s'annoncent et ce qu'il faut faire pour les prévenir ou les enrayer. On pourrait croire que cette énumération est de nature à effrayer les malades : il est manifeste qu'il n'en est rien. L'atmosphère est celle d'une confiance absolue, car elle est faite de vérité et de bonne foi et que l'on ne promet pas aux malades plus que ce que l'on peut réaliser. D'autre part, les patients apprennent que cette confiance n'est justifiée que s'ils apportent à leur traitement une coopération intelligente. Pour cela, on leur apprend à peser leurs aliments, à comprendre leur équivalence, ce qui les libère de la nécessité d'acheter des produits de régime et leur permet de régler leur alimentation chez eux et en voyage. Ils s'exercent à analyser eux-mêmes leurs urines et à pratiquer sur eux-mêmes une injection d'insuline, substance dont on leur explique la signification, les effets et les dangers éventuels. A ces leçons participent des malades de tout âge et j'ai vu

plusieurs enfants siéger parmi les auditeurs; inutile de dire qu'ils étaient les premiers à répondre aux questions. On peut trouver que ce genre d'activité s'écarte de la médecine dogmatique et l'on peut même s'en moquer, mais il est certain que lorsqu'un diabétique a bien compris un tel enseignement, il est réconforté et capable de se soigner d'une manière beaucoup meilleure qu'auparavant. Il n'est pas douteux que l'insuline a transformé le pronostic du diabète infantile et juvénile; aussi est-il d'une importance énorme pour un jeune adolescent qui devra se soigner et se surveiller pendant toute sa vie, de connaître exactement la nature de sa maladie, la signification de ses divers symptômes et la meilleure manière de les combattre. Evidemment, ce but n'est pas atteint d'emblée et il est nécessaire que ces malades restent sous une surveillance médicale; mais s'ils peuvent appliquer leur traitement eux-mêmes, ce qui n'est possible que s'ils sont suffisamment éduqués, ils jouissent d'une liberté et d'une sécurité qu'ils ne connaîtraient pas autrement.

Sauf de rares exceptions, les soins et les médicaments ne sont pas gratuits. Le docteur Joslin estime, avec raison, qu'un malade pour qui l'insuline est d'une importance vitale doit faire un effort pour payer ce médicament : ce n'est qu'à cette condition qu'il en comprend la valeur. On fait tout, cependant, pour fournir l'insuline dans les meilleures conditions de prix (le plein tarif étant 1 cent l'unité). En outre on vend aux malades, à prix réduit, des balances, des seringues et éventuellement des ingrédients nécessaires à la préparation des aliments. On leur remet aussi des instructions imprimées contenant tout ce qu'ils doivent connaître.

Cette œuvre n'est nullement commerciale; on ne peut assez insister sur son effet éducateur et sur son importance, surtout si l'on sait que le nombre des diabétiques aux Etats-Unis est évalué à un million. Il est du reste aisé de connaître le nombre des malades qui sont soignés par l'insuline, car la possession d'une seringue à injections hypodermiques nécessite l'octroi d'un permis délivré par les autorités.

Il n'est pas besoin d'insister sur les possibilités d'étude qu'offre un semblable service ni de dire combien les renseignements qui y sont recueillis, dans des conditions excellentes (car les malades.

peuvent si c'est utile être examinés au Carnegie Nutrition Laboratory), sont utiles pour la connaissance et la nosographie du diabète. Les publications du docteur Joslin témoignent de l'abondance de cette documentation et de sa qualité.

Je dirai enfin deux mots du Children's Hospital, contigu à Harvard Medical School. Ses installations sont tout à fait modernes et les laboratoires, très développés, témoignent d'une grande activité de recherche. Sous la direction du docteur Gamble, ils sont surtout consacrés à la chimie biologique et à l'étude du métabolisme.

L'esprit qui a présidé au développement des institutions médicales à Boston est un exemple remarquable de l'influence que peut exercer le prestige d'une université. Harvard n'a pas dû solliciter la faveur de voir son enseignement toléré dans les hôpitaux privés ou dépendant de l'assistance publique; ces hôpitaux ont compris combien l'enseignement était un facteur essentiel de leur développement. Partant du principe que l'hôpital où l'on enseigne devient par ce fait un bon hôpital, ils ont rivalisé d'efforts pour se rendre dignes du titre d'hôpital universitaire de Harvard et pour cela ils n'ont reculé devant aucune dépense, construisant des bibliothèques, des laboratoires et multipliant leur personnel. Enfin, l'administration de la bienfaisance, jalouse de faire mieux encore que les hôpitaux privés, a fondé et entretient de ses deniers, dans son hôpital, un institut de recherches. On ne peut pas citer un plus bel exemple de l'influence largement éducatrice d'une école de médecine et ce résultat démontre de quel rayonnant et légitime prestige la Harvard Medical School a su s'entourer.

C. — L'école de médecine et l'hôpital John Hopkins à Baltimore.

L'organisation de l'école de médecine et de l'Hôpital John Hopkins repose actuellement sur les principes suivants :

1° Le personnel responsable de l'enseignement consacre à celui-ci l'intégralité de son temps. Ce système strictement « full time » n'était

d'abord en vigueur que pour les sciences précliniques. Il est maintenant appliqué pour la médecine, la chirurgie, la pédiatrie, l'obstétrique, la psychiâtrie et va l'être incessamment pour l'ophtalmologie.

D'autre part, un certain nombre de médecins qui exercent leur profession en ville participent à l'enseignement hospitalier. On reconnaît que l'expérience des praticiens est utile à la formation des étudiants, mais on estime cependant que la direction d'un service clinique qui comporte à la fois les soins aux malades, l'enseignement et la recherche, requiert l'activité tout entière de celui qui en est chargé.

2° Les étudiants sont très peu nombreux et choisis par une sélection rigoureuse; ils sont considérés comme devant être capables dans une très large mesure de diriger leur instruction vers les matières qui les intéressent le plus. Ils correspondent donc, dans leur ensemble, à ces étudiants qui, en Belgique, consacrent une large partie de leur temps, pendant leurs études, à approfondir des questions qui les intéressent et à se familiariser, dans les laboratoires, avec la recherche scientifique.

Le programme de l'enseignement est organisé en tenant compte de cette sélection : le travail obligatoire occupe les deux tiers du temps; un tiers est laissé à l'étudiant pour en faire l'emploi qu'il juge le plus utile et le plus intéressant pour lui-même. Le but recherché n'est pas tant d'enseigner que d'éveiller le désir de connaître, en fournissant aux étudiants toutes les opportunités de travailler par eux-mêmes. L'école de médecine (avec l'hôpital et ses annexes) compte 255 professeurs et instructeurs dont 134 « full-time », alors que le nombre total d'étudiants, n'est que de 272. Une telle université doit donc être considérée avant tout comme un vaste laboratoire de recherches, comprenant un Hôpital. L'ensemble est une école où chacun, étudiants, instructeurs et professeurs, travaille à s'instruire et apporte sa part à l'œuvre commune d'avancement scientifique.

Le description des départements consacrés aux sciences précliniques (anatomie, physiologie, pharmacologie) sortirait du cadre que je me suis tracé; je me bornerai à exposer le fonctionnement de la clinique médicale et de l'Institut de Pathologie qui y est étroitement rattaché.

L'Hôpital John Hopkins date d'environ 50 ans et donne l'impression d'être plus ancien. Les salles communes ne présentent ni un aspect spécialement attrayant ni un confort particulier. En outre, les locaux sont insuffisants pour l'activité actuelle, mais ici comme au Presbyterian, on a tiré parti de toutes les possibilités pour loger de nouveaux services, on a bâti des laboratoires en annexe et à l'heure actuelle, on démolit une partie de l'hôpital pour construire de nouvelles salles et un nouveau département de consultations externes. Rien n'est plus pittoresque que l'aspect du grand couloir qui relie entre elles les diverses parties de l'hôpital : une activité intense y règne de 9 à 5 heures, visiteurs, étudiants, médecins, personnel subalterne roulant du matériel de pansement ou transportant des flacons de toutes sortes, y côtoient la foule des patients qui en ce moment doivent traverser ce couloir pour se rendre aux consultations, installées dans des locaux provisoires. Beaucoup d'entre eux sont des « colored men » dont la teinte varie du noir d'ébène à celle du café au lait, et cela donne à cette clientèle un aspect très original. Ce n'est certes pas à la splendeur de ses locaux que l'hôpital John Hopkins doit sa renommée.

Parmi les 10,000 malades qui sont hospitalisés annuellement dans l'ensemble des services, 42 p. c. sont traités gratuitement, 20 p. c. paient moins que le plein tarif, 17 p. c. paient le plein tarif et 21 p. c. sont des malades privés. Ceux-ci sont soignés à l'hôpital dans des chambres particulières; ils sont traités par les médecins « full-time » mais au profit de l'hôpital qui perçoit directement les honoraires. Le prix d'admission dans les salles est peu élevé (2.5 dollars par jour), alors que le prix de revient de la journée d'hospitalisation s'élève à 5.08 dollars. L'hôpital ne reçoit aucun subside de la ville ni de l'Etat. Son budget pour 1925 s'établit de la manière suivante : plus de la moitié de la recette totale provient des malades privés (475,000 dollars); la recette totale s'élève à 873,000 dollars auxquels s'ajoutent 37,000 dollars versés par l'université à l'hôpital. Les dépenses s'élèvent à 1,150,000 dollars ce qui laisse un déficit de 240,000 dollars approximativement couvert par le revenu des donations (provenant en partie de la Fondation Rockefeller) qui constituent le capital permanent. Les dépenses atteignent donc la limite du possible et un appel est fait pour obtenir des donations nouvelles.

La clinique médicale du professeur Longcope. — Le département de médecine se compose de quatre salles et d'un groupe de chambres consacrées aux maladies contagieuses. Pour chacune des salles le personnel comprend un « associate professor », un résident et un interne, ces deux derniers médecins logeant à l'hôpital, plus six étudiants de dernière année qui passent leur journée entière à l'hôpital. En outre, un résident plus âgé, qui fait partie du personnel permanent de l'hôpital, est chargé de la surveillance générale du service des salles et assume la responsabilité des soins d'urgence. Chaque salle n'est pas consacrée à un groupe spécial de maladies, mais chacun des « associate professors » s'intéresse spécialement à un groupe d'affections : le docteur Carter est un cardiologue, le docteur Bloomfield étudie spécialement en ce moment les affections gastriques, le docteur Harrop travaille les questions de métabolisme et les maladies de la nutrition, le docteur Amoss, les maladies infectieuses. Chacun d'eux dispose d'un laboratoire où il peut pratiquer ses recherches. Mais leur spécialisation n'est nullement exclusive, puisqu'ils sont placés à la tête d'une salle qui reçoit des malades de toutes catégories. La tendance est au contraire très nette, dans les meilleures cliniques des Etats-Unis, d'éviter la spécialisation exclusive.

Laboratoires. — A chacune des salles est annexé un petit laboratoire qui est le domaine des internes et des étudiants : ceux-ci y pratiquent les analyses courantes sous la direction des internes et y mettent au net leurs observations.

Les laboratoires des « associate professors » sont utilisés pour les examens plus spéciaux et exigeant une instrumentation plus complète (électrocardiographie, gastro-entérologie, métabolisme). A ces laboratoires sont attachés un certain nombre d'instructeurs qui y poursuivent des recherches sur des sujets se rattachant à la clinique et qui par conséquent participent aussi au service des salles. Il existe en outre un laboratoire de bactériologie et un très important laboratoire de chimie dirigé par le docteur Perslweig et muni d'un nombreux personnel de techniciens. Ce laboratoire pratique toutes les analyses de chimie que comporte l'examen des malades et l'on y poursuit en même temps un important travail de recherche.

L'outillage de ces divers laboratoires est très suffisant, mais il n'est ni excessif ni luxueux, et les locaux sont très inférieurs à ce que l'on rencontre dans bien des laboratoires d'Europe. Certes, on ne recule pas devant l'achat du matériel nécessaire, mais ici comme sous des cieux plus fortunés, on supplée par de l'ingéniosité à des appareils coûteux ou fragiles; et cela m'a beaucoup amusé de voir dans certain laboratoire une installation de physiologie réalisée par des moyens de fortune, où des réveils adroitement transformés jouaient parfaitement le rôle d'inscripteurs électriques en actionnant des appareils qui n'étaient rien autre que des fragments de sonneries.

Une cuisine spéciale, destinée à fournir à quelques malades des régimes strictement connus et dosés, est installée auprès d'une des salles. Elle occupe un local de trois mètres sur quatre. C'est dire qu'il serait possible d'installer partout, si on le voulait bien, une cuisine de ce genre, indispensable pour étudier convenablement des diabétiques ou des néphrétiques. Le matériel nécessaire est peu important, mais l'organisation tout entière repose sur la qualité du personnel qui dirige cette cuisine. Les études de diététicienne forment aux Etats-Unis une branche très spécialisée de l'instruction de certaines infirmières et leur ouvrent une carrière très intéressante.

Consultations externes. — Les services de consultations externes sont indépendants, dans une large mesure, du fonctionnement des salles. Ils comprennent une consultation de médecine générale, de tuberculose, de neurologie, de gastro-entérologie et de syphiligraphie. L'unité qui existe au Presbyterian entre les salles et la consultation n'est donc pas réalisée ici. L'activité des services de consultation est extrêmement considérable : pour tous les départements de l'hôpital, 37,000 nouveaux malades se sont présentés aux consultations en 1925 et le nombre total des visites a été de 176,000.

Activité de la clinique médicale. — L'organisation existant à Hopkins permet d'examiner et de traiter les malades dans des conditions idéales; dans chaque salle, deux médecins résidents et quatre étudiants s'y consacrent exclusivement. Tous les examens utiles sont pratiqués dans les divers laboratoires, toutes les possibi-

lités de recherches bibliographiques existent sur place, dans la bibliothèque de l'hôpital. Etudiants, médecins et professeurs sont donc placés dans les meilleures conditions pour s'instruire, pour analyser avec profit les affections qu'ils ont sous les yeux et pour fournir les meilleurs soins à leurs malades. Aussi, les observations sont-elles vraiment remarquables : chacun y participe, depuis l'étudiant auquel le patient a été assigné et qui rédige l'histoire de la maladie, jusqu'au professeur de clinique qui établit le diagnostic final. Tous y consignent leur impression ou le résultat de leurs examens, chacune de ces indications étant dûment signée. Chacun est libre de son opinion, mais il en prend la responsabilité et les faits démontrent ensuite qui a tort ou raison. Ces observations ont été méthodiquement recueillies et conservées depuis les débuts du fonctionnement de l'hôpital. Elles sont reliées et rangées dans une salle spéciale où l'on peut librement les consulter. Il est inutile de dire que ces documents accumulés depuis 50 ans constituent une mine de renseignements, dont témoignent les études nosographiques du *John's Hopkins Bulletin*.

Enseignement. — Des étudiants de quatrième année sont guidés en permanence dans leur travail dans les salles, par les résidents, instructeurs et associate professors. Tous les deux jours, le professeur Longcope visite les salles et enseigne, au lit des malades. Chaque semaine, il donne une clinique magistrale. Un autre jour une clinique semblable est donnée par le docteur Barker, professeur émérite. Deux fois la semaine, une réunion se tient à la salle d'autopsies : on y lit l'observation d'un ou deux malades, le professeur d'anatomie pathologique démontre les résultats de l'examen nécropsique, macro et microscopique et le professeur de clinique discute le diagnostic posé pendant la vie. Le docteur Thayer, professeur émérite, préside chaque semaine l'une de ces réunions.

L'organisation de l'enseignement clinique est donc très élaborée et je pense que c'est un avantage pour les étudiants qui reçoivent les leçons du professeur Longcope de pouvoir profiter en même temps de l'expérience clinique des professeurs Barker et Thayer.

Unité du service. — Ici, comme au Presbyterian, l'unité du service est entretenue par la réunion hebdomadaire de tous les membres du personnel médical, qui ensemble visitent toutes les salles; on y démontre les cas particulièrement intéressants, dont on discute le diagnostic. Après cette visite, on se rend au département des rayons X, où le docteur Baetjer interprète, du point de vue purement radiologique et sans connaître les malades, les plaques qui se rapportent aux patients que l'on vient d'examiner dans les salles. On confronte alors son opinion avec les documents cliniques et l'on cherche à en tirer un enseignement. L'expérience très étendue du docteur Baetjer donne à ces réunions un intérêt exceptionnel.

Travail de recherche. — Tous les membres du personnel sont engagés dans un travail de recherche parfois expérimental mais toujours en connexion avec la clinique, et grâce à l'organisation décrite, ils peuvent s'y consacrer dans les conditions les plus favorables. Je ne décrirai pas cette activité scientifique qui se traduit par des publications nombreuses.

Chaque semaine, les médecins se réunissent; l'un d'entre eux expose soit ses recherches personnelles, soit l'état actuel d'une question d'après des publications récentes.

L'hôpital est aussi le siège d'une société clinique qui s'y réunit le soir tous les quinze jours.

Enfin, John's Hopkins attire de nombreux visiteurs et un fonds spécial est consacré à l'organisation de conférences par des cliniciens ou des savants étrangers. Pendant mon séjour, le professeur Faber de Copenhague est venu exposer ses travaux sur la glycémie et a donné en outre une leçon clinique en prenant comme sujet l'un des malades de l'hôpital.

Des cliniciens américains venus d'autres villes participent souvent à la visite des salles et y démontrent à l'occasion des procédés qui leur sont personnels. Ainsi, tout concourt à encourager le désir de s'instruire, et si l'on réfléchit au centre d'études que représentent l'hôpital, l'école de médecine, l'école d'hygiène et l'institut de pathologie, on comprend pourquoi ce groupe d'institutions, bien que placées dans une ville relativement peu peuplée (800,000 habitants)

et situées dans un quartier très peu attrayant, jouit d'une universelle renommée.

Service social. — Le service social est très développé à John's Hopkins Hospital. Il occupe 24 personnes, dont un bon nombre sont des volontaires. Le travail fourni par ce service varie beaucoup selon les départements auxquels il est annexé.

a) Service d'orthopédie :

Assurer aux enfants infirmes des possibilités de s'instruire et d'apprendre un métier.

b) Consultation de tuberculose :

Visites et conseils à domicile; placement dans les sanatoria; éviction des enfants; isolement à domicile.

c) Clinique psychiatrique :

Instruction et éducation des enfants arriérés; placement en dehors du milieu familial.

d) Clinique infantile :

Prévention de la tuberculose. Insistance auprès des parents pour qu'ils autorisent des soins dentaires, oto-rhino-laryngologiques, ou un traitement prolongé de la syphilis héréditaire.

e) Clinique des maladies de la nutrition :

Surveillance des diabétiques; conseils et démonstrations permettant d'organiser un régime convenable.

f) Dans tous les services :

Enquêtes sur la condition sociale des malades et de leur famille, les ressources, les possibilités de s'assurer une convalescence dans un milieu favorable. Intervention auprès des employeurs pour permettre aux malades de retrouver une occupation après leur guérison, etc.

Il serait impossible de décrire toutes les variétés d'intervention du service social; l'exemple suivant montrera combien il en est d'inattendues. Un enfant était soigné depuis 20 mois à l'hôpital pour une lésion de l'oesophage. Il ne pouvait rentrer chez lui parce qu'il habitait à la campagne et que le médecin de l'endroit n'était pas au courant de la technique à employer pour continuer la dilatation oesophagienne. Grâce à l'intervention du service social auprès des

autorités du district, le médecin a été envoyé pendant quelques jours à Hopkins pour étudier ce procédé de traitement et l'enfant a pu rentrer chez lui.

INSTITUT DE PATHOLOGIE.

Il est impossible, en parlant de la clinique médicale de Hopkins, de ne pas dire quelques mots de l'Institut de Pathologie du professeur McCallum. Cet institut est tout neuf; il comporte huit étages et est consacré à l'anatomie pathologique, mais comprend en même temps une série de laboratoires où l'on peut poursuivre des recherches sur tout ce qui se rattache à la pathologie générale. En outre, un certain nombre de salles sont mises à la disposition de médecins ou de chirurgiens qui désirent effectuer eux-mêmes, en se servant du matériel de leur service, des examens d'anatomo-pathologie ou de bactériologie dans un but de recherche.

Les autopsies sont faites avec le plus grand soin; chacune d'elles comprend un examen détaillé de tous les organes, micro- et macroscopiquement. Les pièces intéressantes sont conservées en entier, mais de toute manière, on conserve, de chaque autopsie un fragment de chacun des organes, pour servir plus tard, éventuellement, à des recherches dont l'intérêt peut ne pas apparaître aujourd'hui. Ce qui démontre que cette précaution peut être utile, c'est que l'on a pu récemment, au Guy's Hospital de Londres réétudier utilement des pièces anatomiques qui avaient servi jadis aux descriptions de Bright et de Hodgkin.

L'enseignement du professeur McCallum et de ses associés comprend :

- 1° Un cours de bactériologie;
- 2° La pratique des autopsies et des examens microscopiques;
- 3° Le cours d'anatomie pathologique. Celui-ci est rendu aussi objectif que possible. Les démonstrations se passent dans de petites chambres, munies d'un appareil permettant de projeter directement les coupes microscopiques, et renfermant chacune une collection de pièces se rapportant aux affections d'un organe déterminé;

4° Les conférences anatomo-cliniques dont il a été question plus haut;

5° Des conférences de laboratoire pour les travailleurs qui s'occupent de recherches particulières.

Il est superflu d'insister sur l'aide qu'un pareil institut apporte au travail clinique, car la valeur d'une clinique médicale repose en grande partie sur la collaboration du pathologiste et du clinicien. Grâce à l'organisation de cet institut, il est très facile, lorsqu'on étudie l'histoire clinique d'un malade décédé à l'hôpital, de retrouver en un instant le protocole complet de l'autopsie avec le détail des examens microscopiques et les coupes qui s'y rattachent. Et si l'on désire encore approfondir ce travail, ou vérifier certaines particularités; on peut obtenir des fragments des divers organes utilisables pour de nouvelles recherches.

L'Institut de Pathologie de Hopkins est considéré aux Etats-Unis comme un modèle; je ne puis assez dire combien l'admiration unanime pour le travail que l'on y accomplit me paraît légitime et justifiée.

Les Thèmes mythiques des “ Bacchantes ” (1)

(Pl. I)

PAR

HUBERT PHILIPPART

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

A peine a-t-on défini l'intention de la pièce qu'on rencontre une seconde espèce de questions d'une portée plus large : cette couleur mystique qui surprend et séduit les modernes fascinait-elle aussi les anciens ? Quelle est la part d'originalité d'Euripide dans la composition de cette tragédie qui nous semble isolée dans la littérature dramatique du v^e siècle ? Que doit-il aux traditions religieuses de son pays et aux fictions poétiques de ses devanciers ?

Le problème est singulièrement compliqué parce que la plus grande partie des témoignages que nous possédons sur la religion dionysiaque sont postérieurs de plusieurs siècles à Euripide — en bonne critique nous sommes obligés d'en faire presque complètement abstraction — et que nous ne connaissons les œuvres de ses prédécesseurs dans ce domaine que par de brèves citations ou de vagues mentions. En outre, bien qu'on se soit souvent servi des *Bacchantes* comme d'un document historique pour l'étude du culte, il est difficile de dégager une doctrine cohérente des opinions et des actes des personnages, tant ceux-ci sont animés de sentiments divers et subissent fortement l'influence de leurs rôles respectifs : le chœur a la foi simple et ardente de la foule craintive ou exaltée, il obéit servilement au prophète ; les vieillards sont froids et raisonneurs ; Penthée se plaît

(1) Extrait d'une *Introduction aux « Bacchantes »* d'EURIPIDE (II). Voir *Revue de l'Université*, juillet 1925, p. 551 : *A propos de l' « Enigme des Bacchantes »*.

à accumuler contre le séduisant perturbateur le plus de griefs possible ; les paroles de Dionysos ne sont celles d'un homme qu'en apparence et contiennent plus d'un mensonge.

Commençons toutefois par dessiner à grands traits la vie du dieu et son culte, tels qu'ils apparaissent dans la tragédie. Nous tenterons ensuite de retrouver les données dont disposait Euripide, en disant quelques mots des explications récentes. Il va sans dire que nous nous en tenons à la lettre du texte et que nous écartons, par exemple, toute interprétation symbolique de la figure centrale (1).

Quand elle apprit que Zeus avait séduit Sémélé, Héra voulut anéantir le fruit de cette union. Elle poussa la jeune femme à demander à son amant de lui apparaître dans tout l'éclat de sa puissance : Zeus fut forcé de céder à cette prière, et sa foudre tua l'imprudente. Cependant l'enfant qu'elle portait dans son sein fut épargné et, à l'insu de la jalouse Héra, après avoir été baigné dans les eaux de Dirce, il acheva de se former dans la cuisse divine de son père qui le nomma Dithyrambe. A la fin de cette seconde gestation, le nouveau-né fut confié aux nymphes du mont Nysa qui lui servirent de nourrices... Parvenu à l'adolescence, le dieu a été à lui-même son propre prophète : désireux de s'assurer des honneurs au moins égaux à ceux des autres Olympiens, il a pris la forme humaine pour répandre l'usage du vin et ses mystères dans une grande partie de l'Asie avant de passer en Grèce. Entraînant à sa suite une troupe de femmes du Tmolos, il a parcouru la Lydie, la Phrygie, l'Arabie, la Perse et l'Actriane. Puis il s'est transporté à Thèbes, où il venge la mémoire de sa mère en forçant la famille de Cadmos et toute la population à reconnaître sa divinité. Ce résultat atteint, il part pour d'autres contrées qu'il veut initier à son culte.

En quoi consiste ce culte ?

Tandis que le thiasse docile danse et chante devant le palais royal, en agitant les tambourins que les satyres ont obtenus de la phrygienne Cybèle, les femmes de la ville, converties malgré elles en Ménades, célèbrent les orgies sacrées dans la montagne : les cheveux flottants garnis d'un bandeau et couronnés de lierre ou de smilax, une peau de faon sur les épaules, un serpent en guise de ceinture, le thyrsé

(1) B. STUMPO, *Le Baccanti* (Rome, 1921), p. 12-16.

enguirlandé à la main, elles bondissent dans les vallons boisés en lançant le cri d'Évoé, en invoquant Bacchos, Bromios ou Iacchos. Elles sont chastes et sobres, bien que leur dieu ait donné la vigne aux mortels et qu'elles possèdent le pouvoir de faire jaillir du sol, outre les sources d'eau fraîche, de lait ou de miel, des flots de vin. Cependant elles sont redoutables, car leur thyrses est une arme terrible qui atteint sûrement les paysans et leurs troupeaux : descendues dans la plaine, elles pillent les maisons, se ruent sur le gros bétail, déchirent les taureaux et les génisses et dévorent leur chair pantelante.

Voilà à peu près à quoi se ramènent les éléments dionysiaques de la tragédie, si on les dépouille de leur parure poétique et si on les isole du mouvement dramatique.

Résumons maintenant ce que l'histoire nous apprend.

Dionysos est un dieu d'origine indo-européenne, dont le mythe offre beaucoup d'analogies avec celui du védique Soma qui fut enfermé dans la cuisse d'Indra (1). Il est fils de Zeus, le Ciel, et de Σεμέλη-Θεμέλη, la Terre. C'est la Thrace qui a transmis son culte à l'Hellade, sans doute par l'intermédiaire des Minyens de Thessalie et à une époque relativement récente, très peu antérieure à celle des poèmes homériques. Si Euripide, qui avait certainement lu Hérodote, fait néanmoins partir les mystères d'Asie Mineure et les transporte directement à Thèbes sans parler de la Thrace, il n'a pas tout à fait tort : les Phrygiens étaient originaires de la Thrace, les orgies de la Grande Mère, qui avaient tant de traits communs avec celles de Bacchos (2), se célébraient surtout en Phrygie, sur le mont Dindyme ou à Pessinonte; le poète, qui écrivait en Macédoine, avait intérêt à éloigner le plus possible du lieu de la représentation le berceau du culte qu'il idéalisait, à laisser dans l'ombre un pays hostile et brumeux auquel on eût rougi de devoir un élément de sa vie religieuse. D'autre part, c'est de la Béotie que les villages frontières d'Eleuthères (3) et d'Oenoé, les demeures des Sémachides (4) et d'Ikaria (5) —

(1) LENORMANT, s. v. *Bacchus*, Saglio, *Dict.*, p. 592. Cf. M. KERBAKER, *Il Bacco Indiano* (1905), p. 142, 183, et G. M. N. DAVIS, *The Asiatic Dionysos* (1914), p. 133-159.

(2) Strabon, 470. ap. NAUCK 586, *Trag. graec. fragm.* (Leipzig, 1889), p. 545 (*Palamede*); cf. Apollodore 3, 5, 1 (excellentes notes dans l'édition J. G. FRAZER, 2 vol., Londres, 1921).

(3) FARNELL, t. V, p. 287, n. 41c. Cf. FOUCART, *Culte de Dion.*, p. 163.

(4) FARNELL, t. V, p. 299, n. 69a (Stéph. Byz., s. v. Σημαχίδαι).

(5) FARNELL, t. V, p. 314, n. 112. Cf. FOUCART, *Dion.*, p. 81-85.

le moderne Διόνυσο (1) — ont reçu tout d'abord le nouveau dieu, et la tragédie attique, en faisant de Thèbes la patrie de Dionysos, en y plaçant sa famille, a suivi de très vieilles légendes qui l'identifiaient même avec Cadmos (2), le fondateur de la cité. Et qu'on ne s'étonne pas de voir un dieu parcourir le monde pour se faire des adeptes : ce besoin de gloire, d'encens humain, a toujours tourmenté les divinités de tous les temps et en particulier celles de la Grèce, qui sont souvent conçues comme des chefs d'écoles ou de bataillons et confondues avec le thaumaturge, le Mèlampos quelconque, qui les a introduites dans le pays. Au iv^e siècle, les conquêtes d'Alexandre étendront l'empire de Dionysos : il deviendra le triomphateur de l'Inde.

L'*Iliade* et l'*Odyssée* (3) rappellent rarement l'attention sur le fils de Sémélé, cependant l'épopée connaît déjà la μανία de Dionysos, ses nourrices, ses Ménades et leurs thyrses, sa bacchanale sur le Nysa sacré, sa fuite épouvantée devant la terrible βούπληξ du roi thrace Lycurgue et ses amours avec Ariadne à Naxos. Hésiode fait de rapides allusions au breuvage qu'il a donné aux hommes (4), à sa gloire, à sa joyeuse beauté et à son épouse que Zeus rendit immortelle (5). Un ou deux siècles plus tard, trois *Hymnes homériques* (6) témoignent du développement surprenant du culte de Bacchos : ils célèbrent son illustre naissance, dont tant de villes se disputent l'honneur, ses courses avec les nymphes et le châtement original qu'il infligea aux pirates tyrrhéniens. Il est le protecteur des aèdes, le dieu de la vigne couronné de lierre et de laurier, le compagnon assidu des femmes, le calme magicien qui provoque les apparitions effrayantes. Tous les deux ans, on lui sacrifie de complètes hécatombes.

(1) G. Fougères, *Grèce*, 2^e édit. (Paris, 1911), p. 201.

(2) Pausanias, 9, 12, 4. Cf. EM. Bourguet, *Fouilles de Delphes*, t. III, 1 (Paris, 1911), p. 195 (n^o 351, l. 22) et 198.

(3) *Il.*, 2, 508; 6, 130-140; 10, 460; 14, 325. *Od.*, 11, 321-325; 24, 74. Même si tous ces passages sont interpolés (voir notes édit. V. Bérard, *Odyssée*, Paris, 1924, t. II, p. 9, t. III, p. 183), ils restent antérieurs à Euripide. M. P. Nilsson, dans sa récente histoire de la religion grecque, n'hésite pas à invoquer le témoignage d'Homère (*Greek religion*, p. 206, 210).

(4) *Trav.*, 613-614.

(5) *Théog.*, 940-942, 947-949.

(6) I, VII et XXVI, édit. ALLEN (Oxford, 1912), p. 1, 76 et 86. Cf. LUDWICH, *Berl. Phil. Woch.*, 1920, p. 377 sq.

Au VI^e et au V^e siècle, la personnalité de Dionysos s'enrichit d'éléments divers, dus à de nombreux syncrétismes, et s'assure une place importante dans les principaux sanctuaires de la Grèce centrale et des îles (1) : à Delphes, Bacchos occupe seul le temple pendant l'hiver (2), non pas pour rendre des oracles, comme il le faisait chez les Besses de l'Hémos et les Satres du Pangée (3), mais pour présider aux cérémonies qui se déroulent dans l'*adyton* (4) ou sur les hauts plateaux voisins de l'antra Corycien (5); en Béotie, le culte est si vivant dans la ville même de Thèbes et sur le Cithéron que la Pythie charge des Ménades thébaines de fonder trois thiasés à Magnésie à la suite de la découverte d'une statue de leur dieu dans un platane de cette cité (6); à Eleusis, Dionysos est vénéré à côté de Déméter (7), non seulement sous son aspect traditionnel, mais encore sous le nom du δαίμων attique Iacchos (8), que la procession solennelle vient déposer dans le

(1) M. P. NILSSON, *Griechische Feste von religiöser Bedeutung mit Ausschluss der attischen* (Leipzig, 1906), p. 258-311.

(2) Plutarque, *Mor.*, 389c.

(3) Dionysos avait deux oracles en Thrace (Hdt VII, 111; Eur., *Héc.*, 1267 et schol.; Suét., *Aug.*, 94; PERDRIZET, ...*Pangée*, p. 37-43). L'association des deux dieux-prophètes Apollon et Dionysos a été si intime qu'on les a confondus par moments (NAUCK 477, p. 508, *Likymnios*; cf. NAUCK 341, p. 103), mais nous ne pouvons admettre, avec MM. FOUART (*Dionysos*, p. 28) et PERDRIZET (...*Pangée*, p. 70), que l'oracle de Delphes ait d'abord été occupé par Dionysos. L'affirmation du scholiaste de Pindare (Υποθ., *Pyth.* : ἐν Ψ Διόνυσος πρῶτος ἐθεμίστευσεν) reste isolée et contraire tout ce que nous savons de la haute antiquité du culte d'Apollon (FARNELL, t. V, p. 112-113).

(4) Suivant Callimaque les restes de Dionysos mis en pièces par les Titans ont été déposés près du trépied d'Apollon; Philochoros cite l'épithaphe : ἐνθάδε κεῖται θανάων Διόνυσος ὁ ἐκ Σεμέλης. FARNELL, t. V, p. 285, n. 35, e, i, m; NILSSON, *Greek religion*, p. 210. Plutarque (*Mor.*, 293c, 365a) mentionne les cérémonies de l'*Héroïs*, fête consacrée à Sémélé, et le sacrifice secret offert par les Ὀσίοι, quand les Thyiades éveillent Dionysos Liknite. Dionysos et les Thyiades figuraient dans le fronton occidental du temple du IV^e siècle : Pausanias, 10, 19, 4. Dionysos et Apollon se serrent la main au-dessus de l'omphalos : cratère de la fin du V siècle, Pétrograd (*Arch. Zeit.*, 1866, p. 186, pl. 211).

(5) Euripide, *Bacch.*, 559; Soph., *Antig.*, 1127-1128; Pausanias, 10, 32, 7.

(6) MICHEL, *Inscr. gr.*, n° 856. Cf. deux inscriptions de Milet (III^e et IV^e s.) commentées par B. HAUSSOULLIER, *Rev. ét. gr.*, 1919, p. 256-267.

(7) M. FOUART (*Dionysos*, p. 44) soutient même « que Dionysos est aussi ancien à Eleusis que Déméter, et que, dès l'origine, il forma avec elle un couple étroitement uni ». Cf. *Mystères d'Eleusis* (1914) p. 443 sq. (le second degré de l'initiation était réservé à Dionysos).

(8) FARNELL, t. III (1907), p. 147-148.

temple de Hadès (1), et sous le titre du Zagreus crétois et orphique, dont Onomacrite, au vi^e siècle, a imaginé la lutte avec les Titans et la mort (2). Athènes a beaucoup contribué à la formation du nouveau culte mystique de Dionysos, cependant, en dehors des Eleusines, elle a laissé à des confréries fermées le soin de le célébrer, comme elle limitait à l'envoi du collège des Thyiades sa participation officielle aux Triétérides delphiques (3). Sous l'influence des traditions égéennes, elle a glorifié le dieu de la vigne, le dieu-bouc; elle a préféré conserver à ses rites publics un caractère rustique ou artistique : quatre grandes fêtes de l'Attique étaient consacrées chaque année à Bacchos, les Dionysies de la campagne, les Lénéennes, les Anthestéries et les Dionysies urbaines; les concours dramatiques avaient lieu dans son théâtre devant la *θυμέλη*, qui rappelait l'origine religieuse de la tragédie (4); la comédie et le drame satyrique, issus en droite ligne de licencieuses solennités dionysiaques, se livraient sans cesse à des plaisanteries sur le compte du dispensateur des ivresses au cortège pétulant et grotesque. Les peintres de vases se sont plu, pour répondre aux goûts de leurs contemporains, à dessiner toutes les phases de la légende de Dionysos et tous les aspects de son *cómos*. Des cités comme Thèbes, Thasos, Phocée, la sicilienne Naxos, ont frappé au v^e siècle des monnaies à son image (5), les plus grands sculpteurs comme Calamis (6) et Myron (7) ont taillé sa figure dans le marbre ou l'ont coulée en bronze; Phidias l'a placé à côté de Déméter sur la frise et dans le fronton Est du Parthénon (8); le hiéron d'Athènes possédait une statue chrysléphantine d'Alcamène (9).

(1) M. BRILLANT. *Les mystères d'Eleusis* (Paris, 1920), p. 80. Héraclite ap. Clém. Alex., *Protrept.*, p. 30: *ὁυτός δὲ Αἰδῆς καὶ Διόνυσος* (édit. MIGNÉ, t. I, p. 26).

(2) Pausanias, 8, 37,5; cf. Hdt 7, 6.

(3) Pausanias, 10, 4, 3.

(4) M. CROISSET, *Litt. gr.*, 3^e édit. (Paris, 1913), p. 54, 65. Le costume tragique lui-même vient du culte dionysiaque : M. BIBER, *Jahrbuch des arch. Instituts*, 1917, p. 15-104.

(5) FARNELL. t. V, p. 140, 266, 268, 270, 338, 344, pl. nos 24-26, 29-30. Fouilles récentes au *Dionyseion* de Thasos : *Bull. corr. hell.*, 1922, p. 537; 1923, p. 332; 1924, p. 502.

(6) Pausanias, 9, 20, 4.

(7) Pausanias, 9, 30, 1.

(8) Musée Britannique, salle Elgin, n^o 25 et D (*Marbles*, VIII, pl. 1, VI, pl. 3).

(9) Pausanias, 1, 20, 3.

Pindare a chanté maintes fois Sémélé et son fils (1), qu'il appelle le « parèdre » de Déméter (2) : grâce au papyrus d'Oxyrhynchos (n° 1604), nous connaissons maintenant un dithyrambe composé pour les Thébains, où il est question d'une fête organisée par les Ouranides en l'honneur de Bromios. Les instruments sonores de la Mère des dieux s'y mêlent aux cris déchirants qui accompagnent les violentes secousses des danses (3). Aristophane n'a pas manqué d'esquisser l'agile silhouette des Bacchantes qui s'ébattent, la chevelure au vent, en bran dissant le thyrses (4), et de railler les cérémonies tapageuses du « phrygile Sabazios » (5). Hérodote est au courant du culte thrace de Dionysos (6), mais il est tellement obsédé par ce qu'il a observé en Égypte qu'il l'identifie avec Osiris (7).

Nous n'avons guère conservé que le titre du Πενθεύς de Thespis (8), de la Λυκουργεία de Polyphrasmon (9), des Ὑδροφόροι de Sophocle (10), des Βάκχαι ἢ Πενθεύς de son fils Iophon (11) et des Βάκχαι de Xénoclès (12), mais les nombreuses tragédies qu'Eschyle avait consacrées aux légendes de Bacchos (13) nous sont un peu mieux connues. La tétralogie de Lycurgue comprenait les Ἡδωνοί, les Βασάραι, les Νεανίσκοι et Λυκοῦργος. La première pièce mettait Dionysos et son thiasse en présence de Lycurgue et des Edoniens ;

(1) *Dithyr.*, 4; *Fragm. inc.*, 16, 35, etc., édit. PUECH, t. IV (1923), p. 153-154, 208, 214.

(2) *Isth.*, VII, 3.

(3) *Dithyr.*, 2, édit. PUECH, t. IV, p. 148-149, cf. p. 142, v. 11, 150, v. 19.

(4) *Lysistr.*, 1308-1313, cf. 1283-1284.

(5) *Oiseaux*, 875; *Lysistr.*, 388, 1-3; *Guêpes*, 9-10. Cf. Démosth., *Cour.*, 259-260, p. 313; Théophr., *Caract.*, 16, 4; 27, 8.

(6) V, 7; VII, 111.

(7) II, 42, 144; cf. II, 47-52, 81, 123, 145, 156.

(8) NAUCK, p. 832.

(9) Tétralogie qui n'obtint que le troisième rang en 467, *Didascalie des Sept c. T.* (édit. MAZON, p. 109).

(10) NAUCK 611, p. 277. — On relève une allusion à la mort de Lycurgue dans *Antig.*, 955-965; Dionysos était appelé Ταυροφάγος dans *Tyro*, NAUCK, 607, p. 277.

(11) NAUCK, p. 761.

(12) Elles furent représentées en 415, NAUCK, p. 770.

(13) On prétendait qu'il avait vu Dionysos en songe dans sa jeunesse et qu'il avait commencé à écrire des tragédies sur son ordre (Pausanias, 1, 21); les mauvaises langues ajoutaient qu'il puisait l'inspiration dans l'ivresse (Plutarque, *Mor.*, 622 E, 715 E; Lucien, *El. de Dém.*, 15).

dans un fragment de chœur, où il est question d'ὄργια et de μανία, nous entendons un concert de flûtes, de lyre, de cymbales et de tambours (1); un vers du dialogue lance une apostrophe méprisante à l'étranger qui porte une longue robe féminine, la *bassara* lydienne :

ποδαπὸς ὁ γύννης; τίς πάτρα; τίς ἡ στολή (2);

mais des miracles le vengent, le palais même partage les transports sacrés :

ἐνθουσιᾷ δὴ δῶμα, βακχεύει στέγη (3).

Dans la seconde tragédie, Orphée, qui avait offensé Dionysos, était livré par lui aux Bassarides et déchiré sur le mont Pangée (4). Nous ne savons rien du sujet des Νεανίσκοι (5), rien non plus du drame satyrique Λυκοῦργος (6). Quatre autres pièces d'Eschyle traitaient aussi le mythe dionysiaque : Ἐάντριάι (7), Σεμέλη ἢ Ὑδροφόροι (8), Βάκχαι (9), Πενθεύς (10), et la μυθοποιία de la dernière était la même que celle des *Bacchantes* d'Euripide (11), qui ont précisément pour titre Πενθεύς dans le *Laurentianus*.

Ce n'est pas seulement à ses devanciers qu'Euripide pouvait songer en composant sa tragédie : il avait lui-même effleuré la matière à trois reprises au moins, dans les *Crétois*, qui appartiennent à la série des conceptions audacieuses, presque immorales, antérieures au premier *Hippolyte* (12), et dans *Antiope* et *Hypsipyle*, qui datent probablement de 408 (13). Le chœur des *Crétois* se composait de mystes de Zagreus : bacchants aux vêtements blancs, astreints à des rites sévères de puri-

(1) NAUCK 57, p. 20. Cf. NAUCK 355, p. 106.

(2) NAUCK, 61, p. 21.

(3) NAUCK 58, p. 21.

(4) NAUCK, p. 9.

(5) NAUCK, p. 48.

(6) NAUCK, p. 40.

(7) NAUCK, p. 55.

(8) NAUCK, p. 73.

(9) NAUCK, p. 9.

(10) NAUCK, p. 60.

(11) *Argum. Eur., Bacch.*

(12) M. CROISSET, *Rev. et. gr.*, 1915, p. 222.

(13) Schol. Ar., *Gren.*, 53.

fication, initiés à l'omophagie, aux courses nocturnes, aux cérémonies qu'éclairaient les torches dans la montagne, ils adoraient à la fois Zagreus, Zeus Idéen et la déesse des Curètes (1). Dans *Antiope*, la reine Dircé apparaît suivie d'une troupe de Bacchantes (2), qui célèbrent avec elle la fête du dieu Evios (3) et qui vont l'aider à attacher sa rivale au taureau. On sait comment le dénouement renverse les rôles et rend Antiope à ses fils, tandis que son ennemie expire sous les sabots de l'animal furieux (4). Le groupe colossal d'Apollonios et Tauriscos de Tralles a immortalisé cette issue imprévue de l'impétueuse bacchanale (5). Dionysos est aussi au premier plan dans *Hypsipyle* : en sa qualité d'ancêtre de l'héroïne il intervient au dénouement (6), et deux fragments laissent entrevoir les moments les plus pittoresques de son culte delphique et de sa légende : le dieu menant sur le Parnasse, à la lueur des flambeaux, la ronde des thyrses et des nébrides soulevées par la danse sur les épaules nues des vierges (7), — la terre inondée de lait, de miel et de vin, parfumée d'encens, frappée par les narthex des Bacchantes échevelées (8).

En somme, nous ne trouvons dans les *Bacchantes* aucun caractère, aucun attribut, aucune épithète même, que Dionysos ne possède déjà dans les œuvres antérieures à Euripide (9) et dans les cérémonies du culte contemporain : c'est un dieu sauvage, cruel, entouré de serpents

(1) NAUCK 472, p. 505 (fragment de la parados cité par Porphyre). Le fragment 912 (NAUCK, p. 655) est peut-être une invocation à Zagreus.

(2) Schol. Eur., *Hipp.*, 67.

(3) NAUCK 203, p. 421.

(4) NAUCK 221, p. 425.

(5) *Taureau Farnèse*, Musée de Naples, RUESCH, n° 260.

(6) HUNT, *Trag. graec. fragm. pap.* (Oxford, 1912), fr. 41, col. III, v. 152.

(7) NAUCK 752 (prologue), p. 594. Cf. Sophocle, *Antig.*, 1126-1152; Ar., *Nuées*, 603-606; Eur., *Ion.*, 714-718, 1125-1126, *Phén.*, 226-228, *I. T.*, 1242-1243.

(8) HUNT 31-32 (stasimon).

(9) Euripide nous semble être le premier à mentionner la double naissance, mais ce n'est là qu'une apparence trompeuse : même si l'épithète εἰραφιῶτα de l'*Hymne homérique* (I, v. 2, 17, 20. La note de l'édit. ALLEN-SIKES adopte le sens μηρορραφής; cf. *H. orph.*, 48, 2) ne signifie pas « cousu dans sa cuisse », le jeu de mots μηρός, ὄμηρος, qui nous surprend dans la bouche de Tirésias (*Bacch.*, 293, 295) ne pouvait porter que sur un mythe très populaire. FARNELL (t. V, p. 110) découvre dans le second enfantement une forme d'adoption datant de l'époque du matriarcat. HARRISON (*Themis*, p. 33-35) y voit le rite de naissance par excellence.

et de fauves (1), parce qu'il vient des contrées barbares du nord, que les rites agraires l'honorent par des sacrifices sanglants, des orgies démoniaques (2) ou des mascarades bouffonnes d'hommes ivres, et que l'histoire de son établissement en Grèce est tissée de persécutions et de vengeances, — mais c'est aussi la joie des mortels (3), un génie bienfaisant, protecteur de la végétation vernale (4) et des fruits de l'automne (5), un bel adolescent paré de rameaux de chêne ou de laurier, de lierre, de pampres et de smilax, aimant les sources, le lait et le miel des νηφάλια (6), la musique, la danse, les mimes, les banquets, toutes les voluptés d'une civilisation raffinée. Son père l'a fait entrer dans le panthéon hellénique; par sa mère il se rattache à la πόλις grecque. Ses mystères sont un mélange du délire thraco-phrygien des adorateurs de Sabazios et de Cybèle et du mysticisme éleusien et crétois des fidèles d'Iacchos et de Zagreus. Aucun culte n'est à la fois aussi exotique et aussi national, aussi insolemment démonstratif et aussi intimement fervent. Mais il y a toute une partie de cette religion que l'œuvre d'Euripide laisse dans l'ombre, parce qu'il eût été sacrilège d'en parler aux non-initiés, c'est la signification profonde des ὄργια, les formules sacrées, les « espérances eschatologiques », qui constituent proprement les τελεταί, en un mot le ἱερός λόγος (7). A défaut des témoignages des anciens, force nous est de consulter les savants modernes, de recourir aux hypothèses de la méthode comparative pour expliquer l'histoire de Penthée (8).

Ce drame réduit à ses grandes lignes populaires comprend deux éléments, l'un historique, la résistance opposée par un souverain à l'introduction d'un culte étranger qui menace de détruire l'harmonie

(1) Pindare, *Dithyr.*, 2, 17-18, édit. PUECH, t. IV, p. 149.

(2) Hdt IV, 79.

(3) *Il.*, 14, 325 (χάρμα βοροῖσι); Hés., *Théog.*, 941, *Trav.*, 614, etc. (πολυγηθής).

(4) Pindare, *Dithyr.*, 4, 15, édit. PUECH, t. IV, p. 154; Ar., *Nuées*, 311.

(5) Pindare, *Fragm. inc.*, édit. PUECH, t. IV, p. 214, n° 35; cf. FARNELL, t. V, p. 280 sqq.

(6) FARNELL, t. V, p. 199, 305, n. 89a, 284, n. 32.

(7) PERDRIZET, ... *Pangée*, p. 99. M. VOLLGRAFF attribue un sens allégorique aux vers *Bacch.*, 902 sq. : « Il est question de la mort mystique » (*Bull. corr. hell.*, 1924, p. 182).

(8) S. REINACH, *Cultes, mythes et religions*, t. II (Paris, 1906), p. 85-122 (*La mort d'Orphée*, 1902); FARNELL, t. V, p. 164-168.

de la cité, l'autre religieux, la théophagie, le meurtre rituel, réel ou fictif, devenu le meurtre du roi. Par une de ces transformations fréquentes dans les légendes exégétiques, l'animal sacré, qui représentait Dionysos et dont les dévots portaient la peau, le faon, le bouc ou le taureau qu'ils dévoraient dans leur sacrifice communiel, pour s'assimiler sa divine substance et pour faciliter à la fin de l'hiver la croissance des germes ensevelis dans la terre, cet animal a été remplacé par un impie dont il fallait faire justice. De là un *σπαραγμός* dont le sens s'est perdu assez tôt ou n'a été donné que dans les enseignements ésotériques (1). Mais certains indices permettent de le retrouver : sur l'ordre de la Pythie, on a fait deux xoana de Bacchos avec l'arbre sur lequel s'était assis Penthée pour épier les Bacchantes (2); d'autres prétendus ennemis du dieu, comme Lycurgue (3) et Orphée (4), ont été, après leur *passion*, l'objet de la vénération publique; l'évêque Clément place à Thèbes le *discerptus* et le tombeau de Liber (5); enfin les poursuites rituelles, donnant parfois lieu à une effusion de sang, existaient encore au temps de Plutarque (6). Les Chrétiens, poussés par un zèle aveugle d'apologie, ont été amenés tout naturellement à comparer avec orgueil le symbolisme épuré de l'Eucharistie à ces affreuses cérémonies du paganisme (7) : ils n'ont pas vu que le fond des deux sortes de mystères était identique et que, tout comme le Christ et le Soma védique, Dionysos pouvait même s'offrir sous les espèces du vin (8).

Si nous avons énuméré tous les détails qui prouvent que les légendes dionysiaques avaient défrayé avant 406 un nombre considérable de compositions poétiques ou artistiques et que la population

(1) Le scholiaste de Clément d'Alexandrie (92 P) est le seul à voir dans l'omophagie une répétition figurée du déchirement de Dionysos par les Ménades : FARNELL, t. V, p. 171, 303, n. 83; cf. p. 257 (tête de bouc à traits humains sur un vase de Kamarina). — Il faut se rappeler le mot de Platon (*Phédon*, 69c) : *ναρθηκοφόροι μὲν πολλοὶ, βάρχοι δὲ τε παῖδοι*.

(2) PAUSANIAS, 2, 2, 6-7. D'après Oppien, les Bacchantes voulaient dévorer Penthée : FARNELL, t. V, p. 301, n. 76d (*Cynégét.*, 4, 304).

(3) RHÉDOS, 972-973; Strabon, p. 471; Nonn., *Dion.*, XXI, 159.

(4) FARNELL, t. V, p. 291, n. 49, 301, n. 76b; REINACH, *Cultes*, II, p. 111, n. 2.

(5) FARNELL, t. V, p. 174, 286, n. 35m (*Recogn.*, 10).

(6) *Mor.*, 299 F, 717 A; cf. PAUSANIAS, 9, 8, 2.

(7) FARNELL, t. V, p. 164, 302, n. 81-82.

(8) Euripide, *Bacch.*, 234; cf. FARNELL, t. V, p. 121, PERDRIZET, *Pangée*, p. 74.

PLANCHE I.



MÉNADE (*Musée Britannique*).

athénienne les connaissait très bien, parce qu'elles emplissaient la vie courante, ce n'est pas pour diminuer le mérite d'Euripide, mais pour montrer au contraire que son originalité n'est pas celle que nous lui supposons à première vue : en exploitant une matière banale, en l'adaptant après tant d'autres à la scène, il a su, par un miracle de sa technique dramatique et de son sentiment poétique, transfigurer la réalité à tel point qu'il est parvenu à éclipser ses devanciers, à s'imposer seul à l'admiration des écrivains antiques, qui pouvaient encore établir des comparaisons au moyen d'œuvres que nous ne possédons plus. Sans parler des textes dont on trouverait la liste dans les *Testimonia*, les traces de l'influence plus ou moins directe des *Bacchantes* abondent. Bornons-nous à citer le péan delphique de Philodamos (1), le fragment de l'*Oineus* de Chérémon (2), un passage de l'*Ion* de Platon (3), l'*Idylle* XXVI de Théocrite (4), l'accompagnement de cithare adapté à un extrait des *Bacchantes* par le joueur de flûte Satyros de Samos (5), un long épisode des *Métamorphoses* d'Ovide (6), les *Bacchae* d'Attius (7), le *Dionysos* de Lucien (8), le tableau décrit par Philostrate de Lemnos (9), l'imitation de la fable de Penthée par les jeunes gens de Sparte (10) et les récits de Plutarque relatifs à la mère d'Alexandre et à la mort de Crassus (11). Rappelons encore deux des innombrables sculptures figurant la *Ménade* χμαιοφόρος : la statue de Scopas (12) et le relief attique dont nous reproduisons une réplique des premiers temps de l'Empire conservée au Musée Britannique (pl. I) (13).

(1) H. WEIL, *Études de littérature et de rythmique* (Paris, 1902), p. 29-46; W. VOLLGRAFF, *Bull. corr. hell.*, 1924, p. 97 sq., 1925, p. 104 sq. (date probable : printemps 335). Cf. V. DE FALCO, *Μουσεῖον*. I, fasc. 3 (article que je n'ai pas pu me procurer).

(2) NAUCK, p. 786.

(3) *Ion.*, 534a. Euripide est cité 533d.

(4) W. VOLLGRAFF, *Bull. corr. hell.*, 1924, p. 125-177, en défend l'authenticité.

(5) Dédicace du II^e siècle avant J.-C. : L. COUVE, *Bull. corr. hell.*, 1894, p. 84-86.

(6) *Métam.*, III, 514-733, IV, 1-32; cf. VI, 587 sqq.

(7) RIBBECK, *Die römische Tragödie* (1875), p. 569 sq.

(8) *Dion.*, 1-4.

(9) I, 17, cf. A. BOUGOT, *Une galerie antique* (Paris, 1881), p. 291-296.

(10) Athénée, XIV, p. 631.

(11) *Alex.*, 2; *Crassus*, 33.

(12) *Revue de l'Université*, juillet 1925, p. 555 et pl. I.

(13) A. H. SMITH, *Cat. Sculpt. Brit. Mus.*, t. III (1904), p. 256, n° 2194. Restaurations : cadre et coin inférieur à droite. Le même type de *Ménade* νεβροφόρος se

Nous insisterons davantage sur les *Dionysiaques* de Nonnos et sur le *Χριστός Πάσχων*.

A la fin du III^e siècle de notre ère, Sotérichos d'Oasis composa un poème en quatre livres qui racontait la légende de Dionysos, les *Basariques*. Il ne nous en reste que des fragments. Un siècle plus tard, Nonnos de Panopolis développa le même sujet dans les quarante-huit livres de ses *Dionysiaques* (1). Les trois chants qui exposent l'histoire de Penthée (XLIV-XLVI = 1045 vers) reprennent sous une forme épique les principaux thèmes des *Bacchantes* : hymnes du chœur, discours de Tirésias, colère et égarement du roi, récits des messagers, délire d'Agavé, plaintes de Kadmos. L'influence d'Euripide est très sensible jusque dans les détails, mais, selon son habitude, Nonnos a inséré dans la trame de l'action toutes les digressions qui s'offraient à lui, annonçant ou dédoublant les scènes et les personnages. De là un songe prophétique d'Agavé, une invocation à la Lune, le conte des pirates tyrrhéniens, le rôle supplémentaire d'Autonoé, etc.

Une altération de la tragédie, qui nous intéresse tout particulièrement, est celle qu'on note au dénouement de cet épisode thébain :

retrouve sur une douzaine de monuments dont je donnerai la bibliographie détaillée dans l'*Iconographie des Bacchantes* : 1. Autel rond, Londres, Landsdowne-House (MICHAELIS, *Ancient Marbles*, 1882, p. 450, n° 58). — 2. Plaque, Broadlands (*Ibid.*, p. 218, n° 5). — Vase de Sosibios, Louvre (FRÖHNER, *Notice*, 1869, p. 50, n° 19; REINACH, *Rép. stat.*, t. I, 2^e édit., 1920, p. 24, n° 118, p. 28, n° 117). — 4. Plaque Campana, Louvre (ROHDEN, *Terrakotten*, IV, 1, 1911, p. 46; REINACH, *Rép. rel.*, t. II, 1912, p. 265, n° 2). — 5. Rhyton de Pontios, Rome, Palais des Conservateurs (HELBIG, *Führer*, t. I, 1912, p. 539, n° 950). — 6. Plaque, Pal. Conserv. (HELBIG, *Ibid.*, p. 537, n° 946; BOCCONI, *Catal.*, 1914, p. 154, fig. 35; REINACH, *Rel.*, t. III, 1912, p. 195, n° 5). — 7. Base carrée, Vatican, Musée Chiaramonti, n° 182 (AMELUNG, *Sculpt. Vat. Mus.*, t. I, p. 436, pl. 45). — 8. Cratère, Musée Torlonia (REINACH, *Rel.*, t. III, p. 337, n° 2). — 9. Plaque, Coll. Barracco (*Ibid.*, p. 161, n° 2). — 10. Plaque, Villa Albani (*Ibid.*, p. 142, n° 2). — 11. Plaque, Turin (*Ibid.*, p. 424, n° 3). — 12. Plaque, Florence, Uffizi (DÜRSCHKE, *Ant. Bildw. in Oberitalien*, t. III, 1878, p. 223, n° 510). Le relief le plus soigné est celui du Palais des Conservateurs (6). Cf. HAUSER, *Die Neu-Attischen Reliefs*, 1889, p. 7 sq., p. 54 sq.; WINTER, *Fünftzigstes Programm zum Winkelmannsfeste*, 1890, p. 97 sq., pl. I; SCHRADER, *Phidias*, 1924, fig. 304.

(1) Principales éditions : comte DE MARCELLUS, Paris, Didot, 1856; A. KÖCHLY, Leipzig, Teubner, 1857-1858 (bibliogr., t. I, p. viii); A. LUDWICH, Leipzig, Teubner, 1909-1911. — REINHOLD KOEHLER, *De Nonni Dionysiacy* (Halle, 1853), s'est surtout occupé des sources. L'article le plus récent sur l'œuvre de Nonnos en général est celui de L. P. CHAMBERLAYNE, *Studies in philology* (Univ. of North Carolina), XIII, 1916, p. 40-68.

Dionysos ne reste pas insensible aux douleurs qui accablent les siens, il plaint les cheveux blancs de Kadmos, les larmes d'Agavé, il pleure lui-même et verse à tous un breuvage de Léthé (xlvi, 268-270, 357-360). Cette divine pitié répondait mieux aux sentiments de celui qui écrivit après sa conversion la *Paraphrase de l'Évangile de Jean*.

Le Χριστός Πάσχων (ΧΠ) (1) est une longue suite de monologues et de scènes dialoguées (2,610 vers), qui durent trois journées et commentent les principaux événements de la *Passion* et de la résurrection du Christ. L'action est nulle, bien que les personnages se transportent successivement tout en parlant dans différents lieux, et que le chœur ne chante pas : les quatre récits de messagers et les lamentations de la Vierge constituent les principaux éléments, marquent les étapes les plus importantes de ce drame contemplatif, qui n'a probablement jamais été représenté. L'auteur de ce centon est inconnu, mais on semble d'accord pour en placer la rédaction au xii^e siècle. Reprenant l'idée de Dübner, qui attribuait l'épilogue à Tzetzès, Ch. Magnin a supposé que Tzetzès, ou un copiste d'une époque un peu antérieure au xii^e siècle, avait juxtaposé trois drames écrits entre le iv^e et le viii^e siècle. Le premier serait l'œuvre de Grégoire de Nazianze (iv^e s.), dont plusieurs manuscrits portent le nom, le second de Grégoire d'Antioche (vi^e s.), et le troisième d'un certain Etienne du viii^e siècle. Ces hypothèses expliqueraient les contradictions, les répétitions et les disparates qui foisonnent dans cette étrange « marqueterie poétique ». Brambs soutient au contraire que les vers du ΧΠ n'ont plus rien de commun avec ceux de Grégoire de Nazianze et que l'analyse de la métrique et de la langue leur assigne comme date le xii^e siècle. Il propose de les attribuer au moine grec Théodore Prodrome.

Quoi qu'il en soit, ce poème dramatique est très précieux pour la constitution des textes classiques, parce qu'il contient un grand nombre de trimètres, et même de fragments lyriques, empruntés au *Prométhée* et à l'*Agamemnon* d'Eschyle et à sept tragédies d'Euripide :

(1) Principales éditions : FR. DÜBNER, Paris, Didot, 1846, cf. CH. MAGNIN, *Journ. sav.*, 1849, p. 12-26, 273-288; MIGNE, *Patrol. graec.*, t. XXXVIII, S. Grég. Naz., t. IV, Paris, Migne, 1858; J. G. BRAMBS, Leipzig, Teubner, 1885. Cf. KRUMBACHER-GELZER, *Gesch. der byzant. Litt.* (Munich, 1897), p. 746-749. J.-A. LALANNE (*La Passion du Christ*, Paris, 1852) a traduit à peu près les deux cinquièmes (1039 vers).

Médée, Hippolyte, Hécube, les Troyennes, Oreste, les Bacchantes (1), Rhésos. Il faut reconnaître que le compilateur byzantin applique assez habilement les expressions païennes à des idées et des sentiments nouveaux. Dionysos est devenu Jésus et la transformation a été d'autant plus facile qu'ils ont tous les deux un père divin, une mère mortelle, qu'ils se heurtent l'un et l'autre à l'hostilité du chef de la contrée, manifestent leur divinité par des miracles et sont néanmoins chargés de liens. Mais la fin des *Bacchantes* ne satisfaisait plus l'idéal chrétien de charité, — nous l'avons déjà remarqué à propos des *Dionysiaques* —, aussi le Christ cesse-t-il de jouer le rôle de Bacchos, dès que celui-ci se dresse à son tour en persécuteur : il souffre comme Penthée, et la Vierge et ses amis le pleurent comme Agavé pleurait Penthée. Il n'y a donc plus ici de dispersion de sympathie.

Bibliographie

DICTIONNAIRES.

Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, s. v. *Bacchus*, p. 591-639 (Fr. Lenormant); *Dionysia*, p. 230-246 (J. Girard); *Maenades*, p. 1479-1493 (A. Legrand); *Mysteria*, p. 2133-2142 (Ch. Lécrivain); *Omophagia*, p. 196-197 (P. Monceaux); *Sabazius*, p. 929-930 (Fr. Cumont); *Saltatio*, p. 1025-1054 (L. Séchan); *Thyiades*, p. 284-286 (P. Perdrizet); *Thyrsus*, p. 287-296 (A. J. Reinach); *Zagreus*, p. 1034-1037 (Ch. Dubois).

Roscher, *Lexikon der Mythologie*, s. v. *Dionysos*, col. 1029-1089 (F. A. Voigt), col. 1089-1153 (E. Thraemer); *Mainaden*, col. 2243-2283 (Rapp); *Sabazios*, col. 232-264 (Eisele); *Thyiades*, col. 916-922 (Johannes Schmidt); *Weltschöpfung*, col. 493-494 (Seeliger).

Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, s. v. *Dionysos*, col. 1010-1046 (Kern).

OUVRAGES GÉNÉRAUX.

P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, Paris, 1879 (livre III). — Jules Girard, *Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*, 2^e édit., Paris, 1879. — L. Preller-C. Robert, *Griechische Mythologie*,

(1) 215 vers du XII contiennent des propositions ou des mots tirés des *Bacchantes*; 52 vers sont identiques à ceux que nous lisons dans notre tragédie. On peut supposer en outre qu'une vingtaine de vers au moins ont passé des plaintes d'Agavé, que nous n'avons plus, dans les gémissements de Marie et de ceux qui l'entourent au pied de la croix. Sur les rapports du XII avec *l* et *p*, voir J. Bidez, *Rev. belge de philol.*, 1926, p. 145 (*Troyennes*, édit. L. PARMENTIER, 1925).

t. I, 4^e édit., Berlin, 1894 (p. 659-718). — P. Decharme, *La critique des traditions religieuses chez les Grecs*, Paris, 1904. — O. Gruppe, *Griechische Mythologie und Religionsgeschichte*, in Iw. von Müller, *Handbuch der kl. Altertumswissenschaft*, t. V, 2, 2 vol., Munich, 1906, t. II, p. 1407-1440). — L. R. Farnell, *The cults of the Greek States*, 5 vol., Oxford, 1896-1909 (*Dionysos* : t. V, p. 85-344). — J. E. Harrison, *Themis. A Study of the social origins of Greek religion*, Cambridge, 1912 (chap. II). — R. Kreglinger, *La religion chez les Grecs et les Romains*, Bruxelles, 1920 (chap. XVII). — R. Pettazzoni, *La religione nella Grecia antica fino al Alessandro*, Bologne, 1921 (chap. III). — Sam Wide-M. P. Nilsson, *Griechische Religion*, in Gereke-Norden, *Einleitung in die Altertumswissenschaft*, t. II (3^e édit., Leipzig, 1922), p. 215-284. — Martin P. Nilsson, *History of Greek religion*, Oxford, 1925. — G. Murray, *Five stages of Greek religion*, Oxford, 1925 (chap. I). — Th. Zielinski, *La religion de la Grèce antique*, trad. A. Fichelle, Paris, 1926.

LES MYSTÈRES; DIONYSOS.

S. Reinach, *Zagreus, le serpent cornu*, *Revue archéologique*, 1899, 2, p. 210-217. — P. Foucart, *Le culte de Dionysos en Attique*. Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscr. et B.-L.*, t. XXXVII, Paris, 1904. — M. Kerbaker, *Il Bacco Indiano nelle sue attinenze col mito e col culto Dionisiaco*, *Atti della r. Accademia di archeologia, lettere e belle arti*, t. XXIII, Naples, 1905, p. 137-196. — R. M. Dawkins, *The modern carnival in Thrace and the cult of Dionysos*, *Journal of Hellenic Studies*, 1906, p. 191-206. — J. E. Harrison, *Prolegomena to the study of Greek religion*, 2^e édit., Cambridge, 1908 (p. 363-658). — A. J. B. Wace, *North Greece festivals and the worship of Dionysos*, *Annual of the British School at Athens*, t. XVI, 1909-1910, p. 232-253. — P. Perdrizet, *Cultes et mythes du Pangée*, *Annales de l'Est*, 1910, p. 7-103. — Erwin Rohde, *Psyche, Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen*, 2 vol., 6^e édit., Tübingen, 1910 (t. II, p. 1-55). — Paul Foucart, *Les mystères d'Eleusis*, Paris, 1914. — G. M. N. Davis, *The Asiatic Dionysos*, Londres, 1914. — G. Seaver, *The Dionysos-Cult in its relation to Christianity, as seen in the Bacchae of Euripides*, Londres, 1914. — Alfred Loisy, *Les mystères païens et le mystère chrétien*, Paris, 1914 [1919] (chap. II). — Maurice Croiset, *Le mouvement religieux en Grèce du VIII^e au VI^e siècle*, *Revue des cours et conférences*, XXIII, 1921-1922, p. 239-253. — Umberto Fracassini, *Il Misticismo greco e il Cristianesimo*, Città di Castello, 1922. — Louis Siret, *La double gestation de Dionysos*, *Revue archéologique*, 1923, 1, p. 141-147. — C. Lanzani, *Religione dionisiaca*, Turin, 1923. — W. Vollgraff, *Le Péan delphique à Dionysos*, *Bulletin de correspondance hellé-*

nique, 1924, p. 97-208, 1925, p. 104-142. — Th. Hopfner, *Die griechisch-orientalischen Mysterien*, Leipzig, 1924. — R. Eisler, *Orphisch-dionysische Mysteriengedanken in der christlichen Kunst*, Leipzig, 1925.

RECUEILS DE TEXTES.

Lobeck, *Aglaophamus*, Königsberg, 1829 (p. 229-1104). — Farnell, *Cults*, t. V (1909), p. 280-344.

L'Activation de la cellule-œuf ⁽¹⁾

PAR

ALBERT DALCQ

Chef de travaux à l'Université.

(Suite)

III. — Le rôle du noyau dans la formation de l'amphiaster.

D'une manière générale, les faits que nous avons envisagés jusqu'à présent s'accordent bien avec la théorie de BOVERI.

L'illustre biologiste voyait dans le centrosome l'organe essentiel de la division cellulaire. Il admettait que dans l'œuf vierge cet organe était frappé d'une sorte d'atrophie ou de paralysie. Dès lors, le rôle du spermatozoïde consistait à pourvoir l'œuf d'un centrosome « actif ».

Ne nous arrêtons pas ici à faire la critique des bases cytologiques de cette théorie encore vivace, et laissons la parole à l'expérience. Autant il est indubitable que le spermatozoïde suscite le développement de l'amphiaster, autant il est certain que le centrosome apporté par la pièce intermédiaire du spermatozoïde ne joue aucun rôle dans cet événement. On en possède deux preuves qui se complètent remarquablement.

Chez un ver marin fort propice à diverses recherches, *Nereis*, le spermatozoïde est vermiforme et pénètre assez lentement dans l'œuf; on peut, par une centrifugation violente au moment de la fécondation, briser la tête du spermatozoïde, de telle sorte que seul un segment antérieur plus ou moins volumineux pénétrera dans le cytoplasme. Dans les œufs soumis à cette « fécondation partielle »,

(1) Voir *Revue de l'Université*, 1925-1926, p. 349.

F. R. LILLIE a démontré la naissance d'un amphiaster au contact du segment de tête spermatique seul pénétré dans l'œuf, alors que la pièce intermédiaire et son centrosome sont absolument exclus (1).

Voici maintenant la contre-partie de cette expérience. Elle concerne une espèce éloignée de la précédente, la grenouille. Si l'on intoxique à un certain degré les spermatoïdes de *Rana fusca* par un dérivé de l'aniline, la trypaflavine, ils conservent toutes les propriétés organiques du spermatozoïde sain; ils déterminent notamment, une fois pénétrés dans l'œuf, l'apparition d'un magnifique aster spermatique. Cependant, leur évolution morphologique est loin d'être normale. Il se forme bien un pronucleus mâle, en ce sens qu'une vésicule de suc hyalin englobe le spermatozoïde. Mais la « tête » de ce dernier reste compacte, les chromosomes qui la constituent ne se dissocient pas, on entrevoit même encore le centrosome spermatique et l'origine du flagelle. Et lorsque la figure mitotique de division est parvenue à la métaphase, on peut retrouver à l'équateur, mêlé aux chromosomes de l'œuf, le spermatozoïde intact, avec la partie chromatique de sa tête, son granule centrosomial et son flagelle (2). Ainsi, d'une part, dans l'expérience de LILLIE, l'absence de centrosome spermatique n'entrave pas la formation de l'amphiaster, et, d'autre part, chez la grenouille, ce même centrosome peut rester inerte, indifférent, alors qu'un amphiaster s'édifie. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que le granule centrosomial est étranger à la naissance des gélications astériennes. Il n'est peut-être rien de plus que le granule basal du flagelle du spermatozoïde. A l'époque où la continuité morphologique des organes cellulaires apparaissait comme la solution de l'énigme de la vie, son rôle fut sérieusement exagéré. Il semble bien qu'il faille le ramener à celui d'organite de l'appareil locomoteur du spermatozoïde.

Le centrosome spermatique étant mis hors cause, l'attention doit fatalement se tourner vers le noyau. Il est conforme à l'idée que

(1) *Journal of Morphology*, vol. XXII, 1911. Il est d'ailleurs à noter que, dans la fécondation normale de *Nereis*, la pièce intermédiaire reste accolée à la surface de l'œuf, sans y pénétrer.

(2) Cette observation, tirée de recherches en cours, est encore inédite. Elle sera prochainement publiée en détail dans la presse scientifique.

nous nous faisons de la vie cellulaire de considérer la gélification astérienne comme résultant de l'interaction du cytoplasme et du noyau. Il n'est pas inutile de rappeler ici que le problème de l'origine du centrosome, considéré comme une entité morphologique, a fait l'objet de multiples recherches et de discussions passionnées. Pour les uns, il sortait à chaque division du noyau pour se diviser et se développer dans le cytoplasme; cette théorie de l'origine nucléaire invoquait à son appui la situation intranucléaire du centrosome des Protistes. Pour les autres, au contraire, le centrosome était un organe plasmatique, représenté durant les phases de repos cellulaire par un granule spécialement colorable. Il est indiscutable que cet organite existe dans beaucoup de lignées cellulaires; quel est son rôle ? Détermine-t-il à un moment donné la gélification ou localise-t-il simplement celle-ci ? Cela demande encore à être précisé. Pour en revenir à l'œuf, on n'y voit guère de centrosome sans qu'il y ait en même temps irradiation, et de nombreuses images permettent de penser que celle-ci naît d'une réaction entre le cytoplasme et le « suc nucléaire » qui filtre à travers la membrane sur le point de se dissoudre. Cependant, il est certain que la gélification peut parfois se produire en plein cytoplasme, même en l'absence de noyau, et l'on a ainsi décrit, dans certaines expériences, la formation d'asters accessoires dans un œuf anuclé. Mais il faut remarquer qu'il s'agit alors d'oocytes récemment entrés en maturation, et dont le cytoplasme s'est à ce moment imbibé d'un véritable flot de suc nucléaire; l'on ne connaît, en effet, d'asters accessoires que dans l'œuf vierge ou aux premiers stades de la segmentation.

S'il en est bien ainsi, c'est entre les pronuclei mâle et femelle que gît en fin de compte la différence essentielle pour l'aboutissement de l'activation. Lorsque l'œuf a subi l'ébranlement général de son métabolisme, son pronucleus ne contient encore que les facteurs nécessaires à l'apparition d'un monaster, tandis que le pronucleus mâle a en lui ceux qui détermineront l'amphiaster. L'expérience d'éthérisation des œufs fécondés d'Oursin, que nous avons citée plus haut (WILSON) est à cet égard pleinement significative. Nous arrivons ainsi à voir que dans la parthénogénèse l'origine de l'amphiaster doit résider dans l'attribution au pronucleus femelle de ces propriétés qui sont normalement le privilège du pronucleus mâle. Cette formule est

encore vague, mais elle localise néanmoins le processus essentiel, et à ce titre, elle constitue un progrès.

Elle ne repose pas seulement sur l'argumentation parfois ondoyante qu'il nous a fallu suivre jusqu'ici. Des observations récentes, réalisées d'ailleurs sans aucune préoccupation de cette thèse, la soutiennent remarquablement.

J'ai déjà fait allusion aux recherches que FRY a consacrées, après WILSON, HINDLE et HERLANT, à la question si débattue du mécanisme cytologique de la méthode de LOEB. En raison du rôle attribué par HERLANT aux asters accessoires, FRY a spécialement étudié ceux-ci, et il a constaté ce fait important : un aster accessoire n'est capable de division ultérieure que si ses rayons supportent des chromosomes; un aster pur, sans chromosomes, ne se divise jamais. Ajoutons même qu'il ne se forme entre deux asters un fuseau que si des chromosomes y sont interposés, et qu'un sillon de division ne se creuse qu'à la même condition. FRY n'a vu dans ses observations qu'un argument en faveur du rôle de la « chromatine » dans l'évolution des asters et dans la division cellulaire. Il a cru pouvoir en déduire que les chromosomes agissent par contact avec les astrosphères, et non par sécrétion d'enzymes ou de substances analogues qui devraient se répandre dans la cellule entière et affecter tous les asters, qu'ils soient ou non en rapport avec des chromosomes. A la lumière de l'exposé d'ensemble auquel nous nous consacrons ici, il paraît nécessaire de donner aux faits découverts par FRY une interprétation différente. En effet, cette action de la chromatine ou des chromosomes est difficilement admissible, si l'on songe aux œufs à monaster; le contact avec les chromosomes y est typique, et cependant, la division échoue. A mon avis, il est un point que l'auteur n'a pas assez considéré. C'est que si un aster d'œuf activé est nanti de chromosomes, ce dispositif va subir d'immédiates modifications. Suivant le rythme perpétuel de la vie cellulaire, les chromosomes vont se gonfler en caryomères qui se fusionneront en un noyau. L'aster va s'estomper durant la phase de « repos », qui est, en réalité, la vraie période de synthèse et d'élaboration. Et c'est après seulement que le gel se reformera, se centrera sur deux pôles distincts, et ainsi sera réalisée la division de l'aster primitif. Dès lors, est-il indiqué de mettre en cause une action spécifique des chromosomes ? Ne faut-il pas consi-

dérer comme probable que le noyau récupère, durant la phase de repos, la propriété de déterminer la bipolarisation. Dans ces œufs bien activés par une utilisation correcte de la méthode de LOEB, le métabolisme général est tel qu'apparaissent dans le noyau certaines propriétés, peut-être même des substances définies, qui permettront la formation de l'amphiaster; une fois acquis, ce métabolisme se poursuit cycliquement et chaque noyau-fille récupère à son tour les mêmes substances. Mais on conçoit que les questions de quantité entrent alors en jeu, que ces substances sont tout entières absorbées par le cytoplasme périnucléaire, et ne peuvent diffuser jusqu'aux asters accessoires isolés dans d'autres zones du cytoplasme.

C'est donc sur le contenu nucléaire que se concentre finalement l'intérêt. Est-ce à dire que l'origine de l'amphiaster doive en fin de compte être attribuée encore à quelque mystérieuse propriété de la chromatine ou des chromosomes? Pas nécessairement! Il y a dans le noyau bien autre chose, il ne faut pas l'oublier, que des chromosomes. S'il est possible et même vraisemblable que ceux-ci soient présents, à l'état diffus et invisible, dans le noyau au repos, celui-ci contient aussi un suc incolore et des sphérules, les nucléoles, et toute cette portion non chromosomiale du noyau n'est sans doute ni inerte ni négligeable.

Cette affirmation n'est pas non plus une pure vue de l'esprit. On en recueille la preuve formelle dans certaines observations qui se rattachent en droite ligne aux recherches de O. HERTWIG et de son école sur l'action des composés radioactifs sur les gamètes. Ces radiations permettent, en effet, de léser électivement la partie chromosomiale des cellules reproductrices. Que ce soit par une action directe ou indirecte, les chromosomes de l'élément irradié, du spermatozoïde, par exemple, s'éliminent après la première mitose de segmentation et dégénèrent dans le cytoplasme. C'est l'imitation du processus spontané que P. HERTWIG a observé chez *Rhabditis pellio*, et dont nous avons déjà dit un mot. On en était arrivé là lorsque G. HERTWIG a trouvé (1) qu'un corps organique, la tryptaflavine, produit en solution un effet

(1) *Anat. Anzeiger*, vol. LII, p. 223, 1924.

identique ou du moins très voisin de celui du radium. Il devenait ainsi plus aisé de reproduire à volonté ces curieuses expériences et d'en pousser à fond l'étude cytologique. En fécondant des œufs de grenouille par des spermatozoïdes intoxiqués à l'aide de ce produit, on constate effectivement que la portion chromosomiale du spermatozoïde a perdu ses facultés d'évolution. La tête spermatique reste compacte et nous avons vu déjà qu'on la retrouve telle à la métaphase de la première division. Mais cela n'empêche qu'auparavant un volumineux pronucleus mâle se constitue. Par une réaction à laquelle le protoplasme ovulaire prend certainement une part active, une vésicule remplie de suc hyalin se forme *autour* du spermatozoïde (1). Or, on pense généralement que le pronucleus mâle n'est que le résultat du gonflement des chromosomes spermatiques. Le processus qui nous occupe ici prouve qu'il se passe quelque chose de plus et le rôle de cette portion achrosomiale du noyau a peut-être été trop négligé. Or, si l'on s'en réfère aux résultats fournis par la « maladie du radium », il est très vraisemblable sinon certain — un complément d'étude cytologique est encore désirable — que la partie chromosomiale est frappée à mort. Ce serait alors au suc nucléaire hyalin que reviendrait le rôle essentiel dans la genèse de l'amphiaster.

Tel est donc l'aboutissement de notre analyse cytologique. C'est dans le pronucleus mâle de l'œuf fécondé, dans le pronucleus femelle en cas de parthénogénèse, que s'élabore le facteur qui détermine la polarisation du gel astérien; et sans doute se localise-t-il plutôt dans la partie non chromosomiale de ces noyaux. Faut-il penser qu'il s'agit de l'acquisition d'une *propriété* nouvelle — telle qu'un changement de l'état physique des colloïdes — ou au contraire de la formation d'une *substance*? Il serait imprudent de l'affirmer, mais on peut relever certaines indications qui plaident plutôt en faveur de la seconde éventualité. Ainsi, dans les modes de polyspermie où plusieurs pronuclei mâles copulent avec le pronucleus femelle (Oursin), il apparaît régulièrement une mitose pluripolaire, et d'autant plus complexe qu'il y a plus de spermatozoïdes; si l'on abandonne l'interprétation de l'entité centrosomiale, il faut penser que chaque noyau

(1) Observations originales, encore inédites.

apporte une certaine quantité d'une substance définie. Dans les expériences de fécondation par un fragment de tête spermatique (F. R. LILLIE), il y a corrélation entre le volume du fragment et l'étendue des asters. Dans les diverses méthodes de parthénogénèse expérimentales on arrive facilement, par un traitement trop poussé, à susciter des mitoses polycentriques plutôt que dicentriques. Enfin l'étude expérimentale de la maturation présente aussi quelques faits suggestifs. On sait qu'en se déversant dans le cytoplasme le suc de la vésicule germinative lui confère la faculté de se gélifier; mais nous avons vu que les asters accessoires qui peuvent y apparaître sont par eux-mêmes incapables de multiplication. En même temps, le suc nucléaire fournit aussi, par réaction avec le cytoplasme, le premier amphiaster de maturation; et celui-ci après expulsion du premier globule polaire, sera suivi du second fuseau. Au total, l'œuf forme donc, au cours de sa maturation, quatre pôles mitotiques. Or, si l'on paralyse par divers procédés la formation des globules polaires, ce qu'il est aisé de réaliser chez l'étoile de mer, on voit se former dans l'œuf une mitose complexe, à trois ou à quatre pôles, mais jamais plus (1). Tout se passe comme si l'œuf vierge possédait une substance α à la dose nécessaire pour édifier quatre pôles mitotiques, et était ensuite incapable, sauf traitement adéquat, de régénérer cette substance.

Telle est l'hypothèse en laquelle se circonscrit le problème de l'activation, considéré sous l'angle cytologique. Nous nous sommes avancés, dans cette direction, à l'extrême limite de nos connaissances actuelles, et il faudra, pour apprécier la valeur de cette conception, attendre de nouvelles recherches.

Mais il est cependant encore quelques questions qui peuvent être traitées dès maintenant, ne fût-ce que pour mettre une fois de plus en lumière l'infinie délicatesse des processus de l'activation. Jusqu'à présent, nous nous sommes surtout préoccupés du noyau et des élaborations qui s'y passent. Mais celles-ci ne se produisent jamais en vase clos. La localisation d'une substance dans le noyau est toujours le résultat d'échanges complexes avec le cytoplasme; c'est le fruit de l'activité du « protoplasme » tout entier. Nous pouvons donc nous

(1) A. DALCQ, *Archives de Biologie*, t. XXXII et XXXIV, 1922 et 1924.

attendre à voir apparaître des *facteurs cytoplasmiques* de l'édification des structures cellulaires, dont le rôle ne saurait être considéré comme secondaire.

On arrive immédiatement à cette notion si l'on envisage de nouveau le rôle du spermatozoïde. Il a pu sembler, jusqu'ici, que celui-ci possède en propre la faculté de donner naissance à une gélification astérienne capable de croissance et de division. Or, il y a là, si l'on y réfléchit, quelque chose d'étrange. Le spermatozoïde est le résultat d'une évolution cytologique strictement parallèle — la notion est classique — à celle de l'œuf mûr. Dans la spermatogénèse comme dans l'oogénèse, les mitoses de maturation sont au nombre de deux et chacune d'elles se caractérise par des images chromosomiales définies. D'où viendrait que le noyau spermatique aurait conservé, sa maturation achevée, des propriétés qui font entièrement défaut au noyau de l'œuf mûr ? On doit certes penser à la différence capitale dans le métabolisme de la période d'accroissement. Mais sans doute y a-t-il quelque chose de plus.

Ce qu'il faut se demander, c'est si le spermatozoïde possède déjà lorsqu'il nage dans le milieu ambiant, les propriétés qui vont se manifester dès qu'il aura pénétré dans l'œuf. Des expériences, dues aux minutieuses dissections de R. CHAMBERS (1), semblent prouver qu'il n'en est rien. Cet auteur a réussi à séparer l'œuf d'Echinoderme en une partie corticale, exoplasmique, et une masse centrale formée d'endoplasme. Or, si l'on féconde ces fragments, seules les portions ectoplasmiques évoluent. Dans le fragment d'endoplasme pur, le spermatozoïde reste inchangé, ne produit pas d'irradiation, ne forme pas de pronucleus, bref se comporte comme s'il se trouvait dans un oocyte de premier ordre non mûr (2) ou s'il avait été phagocyté par une cellule quelconque. Il faut en déduire que c'est à son passage dans la couche corticale de l'œuf que le spermatozoïde acquiert ses propriétés les plus importantes. En ce sens, F. R. LILLIE a raison de penser que le gamète mâle subit, dès son contact avec l'œuf, une véri-

(1) *Journ. of gen. phys.*, t. V, 1922.

(2) DELAGE a montré que l'aster spermatique ne se forme qu'après que la vésicule germinative s'est flétrie et a ainsi créé la notion féconde de la « maturation cytoplasmique ».

table activation (1). Quel en est l'agent ? A titre immédiat, c'est naturellement le cytoplasme. Mais par un nouveau chassé-croisé des réactions dont l'œuf est le siège, il se pourrait que la substance active de la couche corticale provint de la vésicule germinative. Lors de la rupture de celle-ci, une partie de son suc va s'étaler en couche mince à la surface de l'œuf (F. R. LILLIE, CHAMBERS) et il est probable qu'elle y joue un rôle appréciable.

Ceci ne concerne que le déclenchement de l'évolution du spermatozoïde. Mais on peut tirer aussi de certaines observations l'idée que des conditions cytoplasmiques définies sont nécessaires pour que l'amphiasperme se forme. On a eu l'occasion d'observer des œufs d'Oursin (2) ou d'étoile de mer (3) fécondés alors que leur maturation était artificiellement bloquée. Dans ces œufs qui sont en général polyspermiqes, l'évolution des spermatozoïdes commence, mais jamais n'apparaît un amphiasperme. L'inhibition de la maturation retentit sur l'état général du cytoplasme et paralyse dans une certaine mesure les énergides spermatiques.

Il ne faut donc pas trop se hâter d'admettre que le spermatozoïde possède une vertu « spécifique », qui se concilierait malaisément avec la parthénogénèse expérimentale. C'est plutôt dans l'œuf que siègent les éléments essentiels de la mise en marche du développement. C'est en lui que réside l'unité foncière des phénomènes qui se déroulent dans la fécondation, la parthénogénèse naturelle et la parthénogénèse artificielle.

IV. — Activation et dépolariation.

Nous n'avons pas encore examiné pourquoi chez certaines espèces l'activation est spontanée et en quelque sorte automatique, tandis que chez d'autres elle nécessite une intervention extérieure, spermatozoïde ou agent expérimental. Cette « inertie » de l'œuf vierge est passible de deux explications. Elle peut être due à une action inhibitrice, à l'accumulation de produits de déchet dans le corps cellulaire; la

(1) Voir l'article de F. R. LILLIE in *General Cytology*, Chicago University Press, 1924.

(2) A. BRACHET, *Archives de Biologie*, t. XXXII, 1922

(3) A. DALCQ, *loco cit.*

première condition de l'activation est alors d'épurer l'œuf de ces éléments toxiques. En traitant de la réaction corticale, nous avons exprimé certaines réserves sur le fondement de cette conception, si séduisante cependant. Mais on peut, d'autre part, penser que l'inertie de l'œuf vierge relève de la *carence* de certaines substances, ou encore d'un état de déséquilibre entre les constituants de son protoplasme. Il apparaît, en effet, que l'on peut éviter la phase d'inertie si l'on agit sur l'œuf, durant les premières phases de la maturation, en modifiant la « balance des sels » de son milieu.

Cette constatation a été faite en recherchant, sur l'œuf d'étoile de mer, le moyen de rendre les mitoses de maturation aussi semblables que possible à la première division de segmentation. L'idée directrice était que les divisions de maturation se font avec un minimum de déformation extérieure, puisque les globules polaires sont d'une extrême politesse par rapport à la masse de l'œuf. Au contraire, la division de segmentation réalise un maximum de déformation du corps cellulaire, car celui-ci se clive tout entier en deux cellules-filles (1). L'énergie consommée est donc, selon toute vraisemblance, plus grande dans la segmentation que dans la maturation. Au cours de celle-ci, l'œuf n'utilise qu'une minime partie des ressources mitotiques dont il dispose. On peut se proposer de l'obliger à déployer, dès ce moment, un effort bien plus grand. Ce but est atteint avec facilité en entravant la maturation à son début. Il suffit pour cela de plonger les œufs d'*Asterias glacialis* dans une eau de mer additionnée de sucre, puis de les reporter au milieu normal; ou plus simplement de les cultiver dans une eau de mer diluée, ou encore dans un mélange de chlorures (NaCl , KCl , MgCl_2 et CaCl_2) isotoniques à l'eau de mer, mais contenant un excès de CaCl_2 . L'arrêt de la maturation se produit tout d'abord, à la métaphase du premier fuseau. Puis l'œuf réagit. Le gel astérien s'accroît, les pôles mitotiques deviennent plus apparents et se subdivisent. Ainsi l'amphiaster primitif se remanie en un polyaster à trois ou quatre pôles. A un moment donné l'œuf parvient à vaincre la résis-

(1) Nous n'envisageons, pour plus de simplicité, que les œufs à segmentation totale. La différence entre le travail de maturation et celui de segmentation n'est d'ailleurs pas moindre dans la segmentation partielle.

tance opposée à sa division. Mais celle-ci se fait sur un mode nouveau, le globule qui se forme est « géant » par rapport au globule normal. Dans d'autres cas, le premier fuseau reste bipolaire, s'allonge un peu, donne un globule volumineux, puis il se forme un second fuseau disposé perpendiculairement au premier, comme le serait un fuseau de segmentation, et l'œuf se creuse enfin d'une encoche qui tend à le diviser du pôle animal au pôle végétatif, mais sans jamais atteindre celui-ci. Nous voyons donc le gel astérien envahir des régions du cytoplasme de plus en plus profondes, et nous constatons aussi un accroissement du travail de déformation extérieure réalisé par la division.

Pour saisir la signification de cette réaction, il faut maintenant faire appel à la notion de polarité. Depuis E. VAN BENEDEN, on a reconnu que toute cellule possède un axe de polarité, passant par le noyau et le centrosome. Cet axe se retrouve dans l'œuf, et comme le gel astérien naît en général, lors de l'entrée en maturation, au point le plus voisin du pôle animal, il coïncide avec l'axe allant de ce pôle animal au pôle végétatif. C'est suivant cet axe que s'est faite, durant la période d'accroissement, l'accumulation de deutoplasme. C'est aussi autour de lui que se répartissent les territoires des localisations germinales, qui se dessinent généralement au cours de la maturation. Et lorsqu'à la suite de l'activation le plan de symétrie bilatérale de l'embryon se précise, il passe encore par cet axe de polarité primaire et morphologique de l'œuf.

On pourrait penser que cette polarité dérive de la stratification d'enclaves graisseuses, protéiques ou autres dans le cytoplasme de l'oocyte. De nombreuses recherches ont montré que la solution du problème n'est pas aussi simple. C'est dans la structure intime du protoplasme que réside le fondement de la polarité, sans que nous puissions encore nous en faire aucune représentation spatiale ou physico-chimique. Aussi touchons-nous là à l'une des grandes énigmes de la biologie actuelle.

Cherchons donc le lien entre cette propriété fondamentale de l'œuf et son activation. Il apparaît tout de suite si l'on considère que la polarité foncière du cytoplasme doit retentir sur son métabolisme. Or, que voyons-nous dans la maturation ? Toute l'activité se concentre à l'un des bouts de l'axe de polarité, au pôle animal ; c'est là

que se localise la gélification, là seulement que le cytoplasme se déforme pour isoler les globules polaires. On peut dire que la polarité morphologique s'exprime alors par une polarité physiologique très stricte, qui confère au pôle animal des propriétés toutes particulières (1). En d'autres termes, encore, la « masse active » de l'œuf en maturation est limitée au territoire voisin du pôle animal; le reste ne participe que peu ou pas aux processus vitaux. Dès lors, il est permis de penser que l'activation consiste dans une mobilisation de ces réserves énergétiques, dans une extension considérable de la masse protoplasmique, en un mot, dans une *dépolarisation physiologique*. Cela suppose qu'il n'y a, entre le métabolisme de l'œuf en maturation et celui de l'œuf activé qu'une différence quantitative et non qualitative. En fait, on a jusqu'à présent comparé la « pression osmotique d'arrêt » des mitoses de maturation et de segmentation (2), la teneur en ions H (p. H) et le pouvoir d'oxydo-réduction (rH) (3) durant la maturation et après la fécondation : aucune différence appréciable n'a été relevée. La conception de la *dépolarisation physiologique* n'en est que plus plausible.

Que signifie maintenant la réaction de l'œuf à maturation temporairement bloquée, avec son extension du gel astérien, l'augmentation du volume du globule polaire ou la tentative de segmentation que nous avons signalés ? Visiblement, c'est un début de *dépolarisation physiologique*. Et cette vue de l'esprit trouve sa confirmation dans les délicates observations qu'a faites A. BRACHET sur la fécondation prématurée de l'œuf d'Oursin (4). Elles valent de nous y arrêter un instant.

Pour des raisons qui tiennent peut-être à la teneur de l'eau de mer en sels de chaux, les œufs d'Oursin pondus avant d'avoir expulsé leurs globules polaires — ce qui est anormal — sont bloqués au cours de leur maturation. Si on les féconde en cet état, le ralentissement de leur réaction corticale les rend polyspermiqes. Or, on sait que si un œuf normal, d'une espèce quelconque est fécondé au cours de la

(1) Cette conception est analogue à celle de l'« axial gradient » de CHILD.

(2) A. DALCQ, *loco cit.*, 1922.

(3) NEEDHAM (M^r et M^{me}), C^{tes} R^{das}, *Société de Biologie*, vol. XCIII, 1925.

(4) *Loc. cit.* Ces observations de Brachet sont, bien entendu, antérieures aux travaux dans lesquels l'auteur a exposé la notion de la *dépolarisation*, qu'elles ont en partie suscitée.

maturation, le spermatozoïde se transforme peu à peu en un pronucleus tandis que s'expulsent les globules polaires. Dans le cas actuel, l'évolution est tout autre. Les noyaux mâles calquent leur évolution sur celle du noyau ovulaire. Si celui-ci est bloqué en voie de mitose, les pronuclei spermatiques se résolvent sur-le-champ en leurs chromosomes constitutifs. Si le pronucleus femelle est au contraire en voie de reconstitution, les pronuclei mâles prennent un aspect identique. Il y a un parallélisme absolu, une « mise à l'unisson » étroite entre les noyaux qui baignent dans le même cytoplasme. Élé-gante démonstration de l'importance des conditions cytoplasmiques dans le déterminisme des états nucléaires ! Mais on voit aussi par là que sous l'influence de l'arrêt de la maturation, cause initiale de la dépolarisation, des conditions normalement limitées à la zone active, voisines du pôle animal, diffusent dans l'œuf tout entier. Et cela répond bien à la conception de la dépolarisation physiologique.

S'il en est ainsi, la réaction de l'œuf au blocage de la maturation doit être considérée comme une tentative d'activation. Est-ce réel ? Oui, mais des distinctions s'imposent. On peut montrer que tout œuf ayant formé une mitose de maturation du type dépolarisé est sur la voie de la parthénogénèse. Mais s'il n'a été traité que par les moyens qui respectent sa constitution originelle (eau de mer diluée, solutions sucrées) il ne montre guère, après retour à l'eau de mer, que de menus signes d'activité analogues au monaster; très rare est la segmentation typique. Cependant, un traitement secondaire par l'eau de mer additionnée de NaCl donne de nombreuses divisions. Bref, la tendance à la parthénogénèse est manifeste, sans que la dépolarisation de la mitose de maturation puisse être considérée comme une condition suffisante. Il en va tout autrement si l'on emploie, comme agent de dépolarisation, des mélanges de chlorures (NaCl, KCl, MgCl₂ et CaCl₂) de façon à modifier nettement la balance des cations contenus dans l'œuf (1). Si la proportion des sels est convenable, on voit apparaître des signes variés d'activation : monaster pur ou avec

(1) En réalité, il n'est pas prouvé de manière formelle que la teneur des œufs en cations ou en électrolytes quelconques soit modifiée dans ces expériences. C'est en raisonnant par analogie avec des observations d'un autre ordre qu'on peut l'admettre. Ces considérations ne peuvent être développées ici. Bornons-nous à dire que ce point de vue paraît plus logique que l'attribution de tous ces phénomènes à des modifications de la perméabilité de la membrane plasmatique.

asters accessoires, caryocinèses sans clivage, segmentations parfaites ou atypiques. Nous en étudierons bientôt le déterminisme, du moins dans la mesure où il est déjà connu. Mais auparavant, il importe d'attirer l'attention sur une modalité de l'activation qui marque une nouvelle étape de la dépolarisation physiologique, et permet aussi d'envisager sous un jour nouveau le mécanisme de la division cellulaire.

Dans certaines solutions où la maturation a présenté les particularités déjà mentionnées, on voit ensuite les œufs s'étrangler vers l'équateur, ou un peu plus bas, et se diviser en deux parties bien régulières, toujours suivant un plan perpendiculaire à l'axe de polarité. Ce qui est essentiel, c'est que cette sorte de division peut se faire sans que le noyau de l'œuf sorte à aucun instant de son état quiescent, sans qu'aucune gélification irradiée ne se dessine dans le cytoplasme. C'est une « cytodière » pure, et le lobe vitellin qui s'isole ainsi est anucléé. L'œuf s'ampute simplement de son pôle inférieur : c'est l'*autotomie végétative*. Elle peut se compliquer de segmentation de la partie nucléée, ce qui permet alors un certain développement. Mais ce qui doit nous arrêter ici c'est le phénomène typique, bien qu'il soit abortif.

Nous y voyons tout d'abord une manifestation de la dépolarisation au sens physiologique du mot. Au cours de la maturation le sillon de cytodière trace au pôle animal un cercle minime, dans un plan perpendiculaire à l'axe de polarité. Dans l'autotomie, c'est en quelque sorte le même processus qui se reproduit, mais il intéresse des régions de plus en plus éloignées du pôle animal. De plus, au point de vue énergétique, ce clivage remanie toute la masse du corps cellulaire. La dépolarisation est donc presque complète, et il suffit d'une modification minime pour que la portion nucléée se segmente en même temps qu'apparaîtra la bipolarité.

Nous acquérons, d'autre part, grâce à l'autotomie végétative, une interprétation nouvelle de la division cellulaire. Jusqu'ici, nous avons admis une relation implicite entre la figure mitotique (astrosphères et fuseaux) et le sillon de division. L'opinion classique, exprimée dans des ouvrages récents, est qu'il s'agit d'une relation causale (1). L'auto-

(1) Cf. E. B. WILSON, *The Cell in Development and Inheritance*, 2^e édit., New-York, 1924.

tomie vient ébranler sérieusement cette conviction. Elle montre qu'une cytodièrese régulière peut s'effectuer sans intervention de l'appareil astérien. Cette opinion n'est ni isolée ni tout à fait nouvelle. Il y a quelques années, un biologiste américain, TH. PAINTER (1), a défendu sans grand écho une thèse analogue. Il avait soumis des œufs fécondés d'Oursin à un anesthésique délicat, la phényluréthane. Il les voyait se diviser sans qu'il y ait trace de rayons astériens dans le cytoplasme; un fuseau plus ou moins typique persistait cependant, et c'est sans doute ce qui empêcha d'attribuer à cette observation toute sa valeur. En se référant à la lobulation qui se produit dans les œufs à monaster du côté où sont répartis les chromosomes, PAINTER conçut l'idée d'une relation entre le noyau et le clivage. Cette relation paraît très plausible aussi dans le cas de l'autotomie, car tous les points du sillon qui se creuse sont à peu près équidistants du noyau. Si l'on ajoute à cela que d'après les observations de FRY, déjà citées, il ne se forme de fuseau entre deux asters que s'il s'y trouve aussi des chromosomes, et que l'existence du fuseau lui-même est la condition de la formation du sillon, on a en main les éléments d'une interprétation de la division cellulaire qui est, comme nous allons le voir, d'une utilité réelle pour l'étude de son déterminisme physico-chimique.

Il se passe, dans une division indirecte, deux processus foncièrement distincts, quoique presque toujours associés. D'une part, une relation s'établit entre le noyau et la surface cellulaire et paraît conférer à celle-ci la faculté de déformation, peut-être par un abaissement local de la tension superficielle. D'autre part, noyau et cytoplasme réagissent en formant la figure mitotique, appareil essentiel de la caryocinèse. L'expérience autorise cette dissociation en révélant la caryocinèse sans cytodièrese, connue depuis les premiers travaux de LOEB, et la cytodièrese sans caryocinèse (autotomie). Mais dans la vie cellulaire normale, les deux processus coïncident, s'enchevêtrent et s'influencent réciproquement. Et peut-être la concordance entre le plan de division et l'équateur du fuseau est-elle simplement due à la gélification des deux pôles, qui oriente le sillon vers la région de cytoplasme plus fluide. Nous touchons là à

(1) *Loco cit.*

la théorie de la division cellulaire de J. SPEK. Sans nous laisser entraîner dans cette question complexe, bornons-nous à conclure, avec PAINTER, que les centrosomes jouent dans la division cellulaire un rôle de direction, sans en être véritablement l'organe.

Les faits qui viennent d'être résumés ne sont pas particuliers à l'étoile de mer, bien qu'ils n'aient encore été étudiés d'une manière méthodique que chez cet Echinoderme. Dans les nombreux travaux consacrés à la parthénogénèse sur des œufs en maturation, on relève des indices certains de ce que la dépolarisation n'y est pas étrangère. Il apparaît donc que si l'on peut tirer de son inertie l'œuf vierge et mûr par un traitement approprié, dont le type reste la méthode de LOEB, on peut aussi faire dévier l'évolution de l'oocyte de manière à lui éviter l'écueil de l'inertie. Les procédés capables de le faire varient selon les espèces. Mais leur effet commun est d'augmenter la « masse active » de l'œuf, de faire participer au métabolisme des portions inertes du cytoplasme, en un mot, d'effectuer progressivement la dépolarisation physiologique.

V. — Le déterminisme physico-chimique de l'activation.

On sait combien multiples et variées sont les méthodes de parthénogénèse. Moyens mécaniques, radiations lumineuses, électricité, procédés chimiques, traumatismes, actions sérologiques, tous trouvent leur application dans ce domaine. Et cette troublante multiplicité de techniques n'est pas sans faire naître l'idée d'une « réaction banale » de l'œuf. Celui-ci répondrait à une excitation par la segmentation, comme le muscle par une contraction. Et la nature de l'agent utilisé ne nous en apprendrait pas plus sur les phénomènes intrinsèques de l'activation que le courant électrique ne nous éclaire sur la nature de l'influx nerveux ou de la contraction musculaire qu'il peut provoquer.

Si l'on écarte cette objection de principe, on rencontre encore une difficulté appréciable dans la complexité des techniques qui sont recommandées par les auteurs classiques. C'est ainsi que dans la méthode de LOEB il faut tenir compte successivement de ce qui se passe dans la solution butyrique, puis dans le premier bain d'eau de mer pure, ensuite dans la solution hypertonique et enfin dans le milieu normal où l'œuf est définitivement ramené. A cet égard, il est intéres-

sant de posséder une méthode plus simple, continue, supprimant pour ainsi dire les manipulations; ce desideratum a été réalisé pour l'œuf d'Etoile de mer.

Si l'on choisit un mélange convenable des quatre principaux chlorures (1) (isotoniques ou légèrement hypotoniques à l'eau de mer) on peut y expurger un fragment d'ovaire. Les oocytes plongés dans ce mélange y feront toute leur maturation et entreront en segmentation sans que l'expérimentateur intervienne en rien. Bien plus, on pourra voir que toute modification du mélange retentit de façon précise et prévisible sur le sort ultérieur des œufs : les facteurs de l'activation résident sans aucune ambiguïté dans le mélange utilisé.

Pour saisir l'étroite corrélation qui s'affirme entre les cations du milieu et l'évolution de l'œuf, il convient de remonter jusqu'au phénomène initial qu'est l'entrée en maturation. Chez *Asterias glacialis*, les œufs restent dans l'ovaire pourvus de leur grosse vésicule nucléaire jusqu'à la veille de la ponte naturelle. Cependant, si on prélève ces oocytes bien avant cette date et qu'on les transporte dans une eau de mer aérée et de teneur alcaline normale, la vésicule se flétrit bientôt et la maturation commence. On doit, par conséquent, se demander pourquoi les œufs restent si longtemps inertes dans la glande génitale, pourquoi ils y entrent néanmoins, à un moment donné, en activité, pourquoi leur immersion brusque dans l'eau de mer précipite leur évolution. Par des voies diverses, en étudiant de près la diminution de perméabilité des oocytes au contact de l'eau de mer et lors de l'entrée en maturation, puis en comparant l'action des mélanges de divers chlorures sur le même phénomène, on en vint tout d'abord à soupçonner une action des cations bivalents, qui restreignent en général la perméabilité, puis à incriminer spécialement le calcium. Le rôle de cet élément fut confirmé par l'effet remarquable qu'exerce une solution de CaCl_2 sur un ovaire qui y est plongé « in toto »; à de rares exceptions près, les oocytes y contenus ont perdu, au bout d'une heure, leur vésicule germinative. Il apparaît donc que si l'oxygénation et l'alcalinité sont des conditions importantes de l'entrée en maturation, elle ne sont qu'adjuvantes. La cause efficiente réside dans une certaine « imprégnation » des oocytes par le calcium. Sans doute la paroi épithéliale de l'ovaire a-t-elle une per-

(1) NaCl , KCl , MgCl_2 et CaCl_2 .

méabilité sélective vis-à-vis de cet élément. Elle ne le laisse arriver au contact des oocytes que d'une manière progressive; à un moment donné cependant, à la veille de la ponte, la concentration devient suffisante pour que les vésicules nucléaires se flétrissent dans les tubes ovariens (1).

L'effet du calcium n'est pas moins spécifique sur la maturation. Il provoque régulièrement les anomalies décrites à propos de la dépolarisation physiologique. Mais il ne suffit pas à déterminer l'activation. Il a tout d'abord, sur la plupart des pontes, un effet toxique trop marqué, qui demande à être corrigé par la présence d'un cation « antagoniste », comme on le sait, depuis les travaux de LOEB sur cette question. De plus, il est nécessaire, pour aboutir à la segmentation, d'employer un mélange des quatre chlorures. Avec trois d'entre eux seulement, NaCl, MgCl₂ et CaCl₂, on n'obtient généralement qu'une activation encore imparfaite, caractérisée par le monaster, ou l'autotomie végétative, ou l'autotomie avec segmentation partielle. La présence de KCl est nécessaire pour donner à la solution toute son efficacité. Pour chaque ponte, des tâtonnements sont indispensables pour fixer les proportions optimales du mélange; on ne sait, en effet, jamais si la femelle qui fournit les œufs est encore loin de la ponte ou toute proche de l'effectuer, et ce degré de maturation intrinsèque des œufs affecte leur imprégnation par le calcium, peut-être par d'autres cations encore, et retentit sur toute l'évolution. En principe le milieu doit contenir de 60 à 80 p. c. de CaCl₂ isotonique à l'eau de mer, le complément étant fourni par les trois autres chlorures.

Quoi qu'il en soit de ces détails techniques, on arrive dans les expériences bien réussies à ce résultat frappant : les oocytes étant pondus directement dans le mélange calcique y font leur maturation, subissent la dépolarisation et leur segmentation se poursuit au moins durant plusieurs cycles. C'est dire, et l'importance théorique de ce fait n'a pas besoin d'être soulignée, que la solution contient et apporte les facteurs de l'activation.

Dans ces conditions, il est aisé de rechercher ce qui revient à cha-

(1) On ne peut généraliser ce rôle du Ca dans l'entrée en maturation. Chez d'autres espèces (*Pomatoceros*, *Mactra*), on sait que la balance des sels intervient, mais ce sont d'autres cations qui jouent le rôle principal.

cun des cations, en comparant les effets de mélanges dont on fait varier l'un des constituants.

Le rôle du Calcium ressort de ce qui a été dit plus haut. Prenons maintenant un mélange contenant 7 parties de CaCl_2 et 3 parties de NaCl ou KCl ou MgCl_2 ou de deux de ces chlorures à la fois. Les œufs y étant placés à la sortie de l'ovaire, examinons le résultat six ou neuf heures plus tard. Les différences entre les divers lots sont frappantes et s'interprètent sans peine si l'on tient compte de la dissociation, posée plus haut, entre la cytodière et la caryocinèse. Bien entendu, on ne peut s'attendre à trouver un effet rigoureusement spécifique de chacun des cations. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Na paraît apporter des conditions qui favorisent surtout la cytodière (lobulation corticale, autotomie). Mg fait prédominer la caryocinèse, sans exclure totalement la cytodière, et donne surtout des œufs plurinucléés (1). K exerce visiblement une action frénatrice et coordinatrice à la fois sur la cytodière et la caryocinèse; il tempère les effets et de Na et de Mg; il retarde le moment de la division; mais quand celle-ci se produit, elle est correcte et réalise une vraie mise en marche de la segmentation. Cela explique la nécessité de la présence de KCl dans le mélange activant. Ces quelques indications suffisent à montrer qu'il s'agit dans cette méthode d'un effet chimique, basé sur une combinaison d'actions en elles-mêmes spécifiques. Les relations entre la composition du milieu et l'effet obtenu sont assez précises pour exclure l'idée d'une réaction « banale », qui défierait en quelque sorte l'analyse.

Que dire, à ce sujet, des autres méthodes de parthénogénèse ? Il en est, comme celle de DELAGE, qui rentrent sans peine dans le même cadre, parce qu'elles s'appliquent au même matériel et reposent sans doute aussi sur un déséquilibre des cations, mais déclenché par une saturation momentanée de CO_2 . Pour la méthode de LOEB, on peut croire que l'effet obtenu dépend moins de l'acide butyrique que des modifications de perméabilité, qui permettent une action nouvelle des ions du milieu normal, action qu'il serait facile d'analyser. D'une

(1) Ce type d'activation est normal chez diverses espèces (Insectes, Hydraires), où la séparation des énergides de segmentation en blastomères ne survient que tardivement.

manière générale, on peut en dire autant, sous bénéfique d'inventaire, de toutes les méthodes chimiques ou électriques, voire même mécaniques appliquées aux organismes marins. Mais il serait imprudent de généraliser sans réserve et il n'est pas douteux, par exemple, que le mécanisme intime de l'activation par la parthénogénèse traumatique reste à élucider.

Conclusion.

Le résultat le plus clair des nombreux travaux qui ont été consacrés à l'activation est de circonscrire le problème et d'indiquer la voie des recherches plus que jamais nécessaires.

C'est un progrès indiscutable de savoir qu'il y a unité, au sein du règne animal, dans les phénomènes intrinsèques de l'activation tels qu'on les observe dans la fécondation et la parthénogénèse expérimentale, et que celle-ci, dans les cas où l'on peut agir à un moment assez précoce sur l'évolution de l'œuf, se rapproche infiniment de la parthénogénèse naturelle.

A la lumière des faits aujourd'hui connus, on conçoit qu'il suffit de différences minimales de composition, ne portant peut-être que sur les constituants minéraux du protoplasme, pour que l'œuf puisse passer sans accroc de la maturation à la segmentation, ou pour qu'il s'engage au contraire dans une sorte d'impasse d'où seule une intervention extérieure pourra le tirer.

Les causes exactes de cette inertie de l'œuf vierge ne sont pas encore connues. Bien qu'elle manque jusqu'à présent de base vraiment objective, il ne faut pas écarter la possibilité d'un arrêt par une substance inhibitrice; cette théorie de l'épuration n'a cependant, à mes yeux, que la valeur d'une image suggestive. On peut tout aussi bien voir la cause de l'inertie dans une polarisation physiologique trop marquée, s'accroissant au cours de la maturation, et due à la carence de certaines substances, peut-être d'éléments minéraux. À considérer strictement les faits, il semble que l'on ait exagéré la différence entre le métabolisme de l'œuf en maturation et celui de la segmentation. Elle est plutôt quantitative que qualitative, et si cette opinion est en contradiction avec les notions que LOEB a tirées de l'étude de l'œuf d'Oursin, il est juste de faire remarquer, avec

FAURÉ-FRÉMIET, que ce cas de l'Oursin est probablement exceptionnel et qu'il est dangereux d'y ramener toutes nos vues générales.

Le concept de la dépolarisation physiologique permet d'envisager d'un coup d'œil d'ensemble les modalités de l'activation. D'une part, la fécondation se caractérise par une dépolarisation brusque, qui rend à l'activité toute la masse de protoplasme ovulaire. D'autre part, la parthénogénèse artificielle repose sur la réalisation progressive du même remaniement. L'expérience est particulièrement difficile quand on a affaire à un œuf vierge et mûr (Oursin), à polarisation stricte. Elle est bien plus aisée quand on peut traiter l'œuf dès le début de la maturation et orienter peu à peu son évolution vers la dépolarisation. C'est un fait d'observation que la parthénogénèse est souvent facile chez les espèces où l'évolution spontanée de l'œuf ne dépasse pas la première ou la seconde métaphase de maturation; divers arguments sur lesquels nous ne pouvons insister ici, permettent de penser que cet arrêt de la maturation est par lui-même une esquisse de dépolarisation, ce qui explique la tendance à la parthénogénèse. Rappelons encore que dans la parthénogénèse naturelle, la maturation revêt souvent une allure atypique qui rappelle, en diverses circonstances, le comportement des œufs d'Astérie dépolarisés.

Quoi qu'il en soit, le réveil du métabolisme ovulaire n'est pas ce que l'activation nous offre de plus mystérieux. Nous nous en forgeons tant bien que mal, une représentation d'ordre biochimique en faisant appel à des ferments cellulaires, à des chaînes de réactions, à des changements d'état des colloïdes protoplasmiques... La vraie énigme est dans ce qui prépare la *structure* du nouvel organisme, et non seulement dans les localisations germinales, mais encore et surtout dans la bipolarisation du gel astérien. Bien que nous serriens la vérité de plus près que jadis en considérant avant tout le centrosome comme un état fonctionnel du protoplasme, nous nous heurtons toujours au problème de la division des éléments cellulaires, de la croissance du protoplasme. Jamais personne n'a esquissé une représentation physico-chimique, si imparfaite soit-elle, de la transformation d'une astrosphère unique, d'un monaster, en un amphiaster. Aussi cette obscurité donne-t-elle une valeur particulière au peu que nous savons déjà. Nous nous sommes efforcé de montrer que c'est dans l'interaction du noyau et du cytoplasme, qu'est la clef du mys-

tère. C'est dire qu'il faut en revenir encore à cette « relation nucléoplasmique » dont bien des esprits ont déjà senti l'importance, mais que l'on a trop souvent utilisée sans esprit critique, ou d'une manière trop strictement morphologique.

En tous cas, cette simple direction, cette hypothèse de travail est déjà encourageante, comme l'est aussi la relation entre les cations du milieu et les modalités de l'activation. Il est une suggestion qu'il importe encore de noter, car dans ce domaine toute indication a son importance : c'est que l'apparition de la bipolarité astérienne accompagne l'établissement ou la stabilisation de la symétrie bilatérale de l'œuf. Peut-être est-ce là que réside le lien entre la cytologie et la morphogénèse, entre les propriétés communes à toute cellule et celles qui sont l'apanage de l'œuf, organisme en puissance. La bipolarisation du gel astérien, génératrice de l'amphiaster, est le premier signe d'apparition de la structure, le premier pas vers la diversification, le premier effort vers le morcellement de l'œuf en des groupes cellulaires formateurs d'organes différenciés.

Tel me paraît être, dans ses grandes lignes, l'état actuel de nos connaissances sur l'activation de la cellule-œuf. Il comprend une masse imposante de matériaux durables, cimentés d'une manière provisoire par une interprétation où l'hypothèse a nécessairement sa part. C'est à l'investigation qu'il faut faire appel pour consolider l'édifice et en dégager les parties encore obscures. Mais, dès à présent, on peut affirmer que l'étude de l'activation, sous ses diverses formes, a apporté à la cytologie générale une contribution assez importante pour qu'il soit permis de bien augurer de l'avenir.

Bibliographie

R. KREGLINGER, *L'Evolution religieuse de l'Humanité*. Un vol. in 12°, de 192 p., de la collection « Christianisme », publiée sous la direction de P. L. Couchoud, Paris, F. Rieder et C^{ie}, 1926.

Gardons-nous de ne voir en ce petit livre qu'une manière de résumé des *Etudes sur l'Origine et le Développement de la Vie religieuse*. Sans doute l'auteur n'a-t-il pas eu la prétention de retracer, au cours de ces quelques pages, « une histoire quelque peu complète de la pensée religieuse ». Mais il avait mieux à faire, et c'est à juste titre qu'il nous présente son ouvrage comme un « essai de synthèse ». Ce livre est synthétique, en effet, au sens le plus haut du terme et, loin de se borner à résumer des faits, exposés ailleurs dans le plus grand détail, il les subordonne à la loi d'une savante hiérarchie, et dresse une table nouvelle des *catégories* religieuses. Pareil travail, orienté vers la détermination des « éléments essentiels des principales religions », suppose une longue réflexion consécutive à de patientes recherches, car ce n'est pas à la légère, ni en vertu de considérations *a priori* que l'on énonce des lois générales susceptibles d'embrasser, sans les dénaturer, les manifestations infiniment diverses en apparence du sentiment religieux.

Quel est, dans ses traits essentiels, cet ordre hiérarchique qui donne à l'ouvrage de M. Kreglinger, sans nuire en rien aux exigences de la critique historique, l'allure rigoureuse à la fois et souple d'un traité philosophique bien construit ?

A l'origine des religions, la mentalité primitive. Celle-ci, incommensurable à toute pensée rationnelle, comporte trois caractères principaux, à l'élucidation desquels M. Kreglinger a consacré plus d'une étude. Elle est *collective* : l'individu ne jouit d'aucune initiative, et se trouve constamment solidaire du groupe dont il fait partie ; elle est *matérialiste*, le primitif considérant chaque qualité comme une substance indépendante, qui s'accroche aux objets ou aux êtres, les pénètre, mais peut s'en retirer ; elle est, enfin, *réaliste*, c'est-à-dire qu'elle accorde une vérité objective à nos impressions, à nos rêves, et ne distingue pas le simulacre de la réalité. Ce matérialisme est à la base de la religion des primitifs, dont toute religion conserve

quelque trace : le *mana* des Mélanésiens, les *numina* romains, l'*el* des Israélites en sont autant d'exemples. De là, également, la croyance aux objets divins, les primitifs ne connaissant guère de dieux véritables. Quant au *réalisme* primitif, il est à l'origine de la magie, dont les procédés, joints à ceux qu'engendre le matérialisme, constituent les rites, lesquels, qu'il s'agisse soit des rites mimétiques, soit des rites de purification ou d'agrégation, sont dominés par ce principe — qui revient tel un thème conducteur, dans l'ouvrage de M. Kreglinger, — que « l'image vaut la réalité ».

A ce stade primitif, où il n'y a guère de dieux, succèdent les *religions monarchiques*. Peu à peu, et sous l'influence de causes diverses, surgissent les dieux personnels. Le principe de cette évolution réside, le plus souvent, dans la vénération dont on entourait les chefs, considérés comme porteurs de qualités physiques ou morales attestant en eux la présence du *mana*. C'est ainsi que l'on trouve, en Egypte par exemple, le culte de Pharaon. De même, en Grèce, à Rome, les rois étaient dieux. Mais ce dieu, que possède chaque tribu, reste mortel. Il appartenait à la magie de triompher de la mort, grâce aux drames funéraires. Le roi divin, ainsi devenu immortel, est par excellence un dieu anthropomorphe. Son règne s'arrête aux limites du territoire qui l'a adopté. Pareille conception implique un certain compromis entre monothéisme et polythéisme, chaque peuple admettant l'existence des dieux propres aux peuples voisins. Aussi la nomme-t-on justement une conception « monarchique ». Ces dieux, d'ailleurs, ne tardent guère à se grouper, à former des panthéons. Mais ce qui domine, au cours de toute cette période, c'est le caractère politique et social d'un culte qui n'a rien de moral. Jahveh lui-même resta un dieu local : ce n'était point un dieu moral, un dieu de miséricorde, et Israël ne dépassa guère cette étape de l'évolution religieuse.

Mais voici que s'atténue le collectivisme primitif, dont les religions monarchiques portaient encore le sceau. L'individualisme religieux apparaît, aspiration à l'immortalité personnelle, à laquelle répondent les *religions de salut*. Celles-ci revêtent deux formes principales. C'est, tout d'abord, et principalement dans l'Inde, le *mysticisme*. Repris bientôt par « la hantise de l'impersonnel », les Hindous soumièrent le *brahman*, principe divin, matériel à l'origine, à une méditation profonde et prolongée qui finit par le résoudre en pensée. Le but à atteindre est de libérer cette pensée de l'étreinte d'une individualité qui la rapetisse. Doctrine qui est sans doute à l'origine de toutes les mystiques, et dont on retrouve l'écho dans le pythagorisme, le platonisme et, par l'intermédiaire du néo-platonisme et de Saint-Augustin, dans le mysticisme chrétien lui-même. Tout autre fut, on le sait, la technique de délivrance du bouddhisme, encore

qu'elle tendit, par des voies différentes, à une fin identique au fond : la dissolution d'une personnalité illusoire. Dans le monde méditerranéen, au contraire, les *religions de mystère* s'efforcent de prolonger l'autonomie de l'individu. Cette tendance se développe dans un milieu où les cultes se confondent, où les dieux apparaissent comme les noms divers d'une divinité unique. L'initiation est ici l'instrument principal du salut : d'où l'importance des mystères et des rites — du rite de communion, notamment — où se perçoit l'écho de la magie primitive. Au surplus, la communion elle-même se spiritualise et la vision directe du divin, voisine de l'extase d'un Plotin, rejoint le mysticisme, tandis que Paul, confrontant aux mystères helléniques les conceptions israélites réfractaires à l'immortalité personnelle, crée le *mystère juif* et fonde, sur la base des rites du baptême et de l'eucharistie, l'Eglise, qui est le corps visible du Christ sur la terre.

Les *religions catholiques* constituent le dernier état de l'évolution religieuse. Elles se rattachent aux religions monarchiques par le culte de l'empereur, souverain unique, culte qui constitue par conséquent une religion catholique déjà, et libérée du polythéisme, mais de caractère encore avant tout politique et social. Dès lors se succèdent des synthèses de plus en plus vastes. Ce culte catholique, en effet, acquiert bientôt une métaphysique, en s'alliant aux religions de mystère d'abord, aux conceptions plus rationnelles ou plus élevées des philosophes et des mystiques ensuite. La religion, se rapprochant de la philosophie, se prépare à cueillir le fruit de l'effort par quoi l'approfondissement du rationalisme platonicien aboutit au mysticisme, tout philosophique encore, des néo-platoniciens. C'est à Philon, enfin, qu'il appartenait d'infléchir dans un sens décidément religieux toutes les doctrines qui s'enseignaient à Alexandrie. L'incarnation du Logos devint le fondement d'une théologie profonde, et qui finit par s'imposer.

Après avoir, de la sorte, *construit* les religions catholiques, et plus spécialement la religion catholique romaine, M. Kreglinger en étudie la dissolution au cours d'un dernier chapitre, qui n'est pas le moins intéressant du volume, et qui nous fait assister au « divorce de la religion et de la civilisation ».

Telles sont, réduites à leur plus simple expression, les articulations maîtresses de cette argumentation, — l'auteur nous permettra-t-il de dire : de cette dialectique ? Isolées de leur contexte, elles se trouvent privées du même coup de ce qui fait le meilleur de leur force. Mais peut-être le lecteur de ce résumé trop hâtif aura-t-il perçu, à défaut des richesses substantielles qui n'y pouvaient trouver place, quelque reflet de la méthode rigoureuse et pénétrante de l'auteur. Non content d'énoncer les grandes catégories religieuses,

M. Kreglinger les enchaîne en quelque manière, et le principe de cet enchaînement réside dans l'approfondissement progressif, suivant des voies tantôt convergentes, tantôt divergentes, des notions primitives du *mana* et du réalisme magique, dont le souvenir, tel un thème musical, traverse l'ouvrage entier, et préside à cette remarquable construction. Et sans doute les conceptions de l'auteur n'iront-elles pas sans susciter, de la part de certains historiens des religions, des objections plus ou moins redoutables : nous doutons cependant que celles-ci puissent infirmer celles-là. Suggérée par l'analyse, la synthèse édiflée par M. Kreglinger doit supporter l'analyse. Nous la voudrions voir présider, à titre d'hypothèse directrice, aux travaux ultérieurs de notre collègue, et puiser dans cette épreuve une force nouvelle.

P. D.

R. KREGLINGER, *La religion d'Israël*. Deuxième édition, revue et augmentée. Bruxelles, Lamertin, 1926, 376 pages.

La première édition a paru en 1922. Et voici que déjà — preuve du succès et de la valeur de ce livre — paraît une seconde édition de cette troisième partie des *Etudes sur l'origine et le développement de la vie religieuse* (1). Cette édition n'est pas une simple réimpression. M. Kreglinger a développé les indications relatives aux influences hittites qui se sont exercées sur la religion d'Israël; et il a ajouté un chapitre entier (pp. 337-359) consacré aux *espérances messianiques*, chapitre qui est à la fois une conclusion et un préambule, une conclusion au beau volume où M. Kreglinger décrit l'évolution de la religion d'Israël, un préambule à l'étude du christianisme : « c'est au christianisme désormais qu'il appartiendra de créer ou de marquer de son empreinte les grands courants spirituels; le judaïsme, immuable, s'organise, interprète et adopte de vieilles convictions, il a perdu sa puissance créatrice. Il est dépassé; un chapitre nouveau s'ouvre dans l'histoire de la pensée religieuse (p. 359). » Souhaitons que ce chapitre-là, M. Kreglinger ne nous le fasse pas trop attendre.

L. L.

RENÉ HUBERT, *Le Sens du réel*. Paris, Alcan, 1925, in-16°, 147 pages.

Un livre bref, qui dans son extrême densité reste clair. Une dialectique vigoureuse. Une remarquable sûreté dans la plus abstraite spéculation. M. Hubert est un métaphysicien de race — et qui, sans faillir, prolonge d'un peu cette ligne si pure de la plus haute pensée française.

(1) I. — *Les primitifs, l'Égypte, l'Inde, la Perse*. II. — *La religion chez les Grecs et les Romains*.

L'architecture simple de l'œuvre évoque les constructions cartesianiennes, le « Discours », les « Méditations ».

Une indépendance délibérée s'unit à l'admiration déférente envers le maître Hamelin.

L'introduction pose et ordonne les problèmes : essais sur la systématisation du savoir scientifique, sur la genèse des sensations, sur le fondement logique de l'existence sociale.

M. Hubert s'y justifie de sa tentative, nous y révèle le sens et le but de son effort :

N'y eut-il pas, dans l'œuvre hamelinienne, témérité à prétendre d'une part engendrer l'être réel par le seul jeu des lois de la pensée, et à vouloir, d'autre part, réintégrer le fait pur de la liberté au terme d'un système impliquant le double déterminisme de la finalité et de la causalité ?

Il serait souhaitable que s'assouplît le néo-criticisme que les catégories fussent considérées comme des cadres élastiques auxquels l'expérience elle-même donne une forme définie.

Mettre en lumière cet inconditionné absolu que sont le fait brut de la sensation et l'existence d'une société des consciences, chercher sous le développement des formes de la pensée l'activité de la pensée elle-même — en d'autres termes, la liberté de l'être sous la loi des fins — voilà le but du livre, voilà ce que M. Hubert appelle « avoir le sens du réel ».

Tenter, en des lignes succinctes, d'exposer la matière de chacun de ces chapitres si substantiels serait — rien n'est moins douteux — trahir la pensée du philosophe. Nous nous l'interdisons.

Aussi, le principe des deux premiers essais étant posé, tout au plus nous risquerons-nous à retracer dans sa ligne générale, le troisième.

Une entière validité étant *a priori* accordée à la méthode synthétique, tout essai de systématisation devra progresser selon la règle que le criticisme a définie. Raison humaine et science progressant simultanément et corrélativement, un système des sciences devra répondre, adéquat, au système de la raison. Des deux questions dont la critique a à connaître : détermination des lois du sujet et détermination des lois de l'objet, Hamelin a magistralement résolu la première; la seconde équivaut à une classification des sciences. Une fois restreintes les « prétentions ontologiques » des catégories, celles-ci apparaissant comme des « méthodes de pensée », leur système pourrait être considéré comme un système de représentation théorique de la nature, appelant pour épuiser le réel et se compléter lui-même un système de représentation pratique. Ainsi le conceptualisme criticiste, s'éprouvant en cette expérience cruciale, dès l'instant où il a réussi à fournir les cadres de cette application,

se trouve, modifié sans doute, mais confirmé et enrichi, cependant qu'il demeure fidèle à l'idéalisme.

La matière de cette expérience comporte, pour former une philosophie complète de la nature, quatre problèmes :

Qu'est-ce que la matière physique? Qu'est-ce que la vie? Qu'est-ce que la société? Qu'est-ce que la conscience?

M. Hubert en retient deux : d'abord celui de la genèse des sensations dont le contenu empirique est le fait brut par excellence. Mais comme la sensation ne peut être donnée que sous forme de l'immédiat, qu'elle se trouve en rapport étroit avec le présent : l'activité de l'être, ses fins pratiques, sa liberté, cette question se trouve rapportée à celle, plus générale de la relation des êtres particuliers. Ainsi s'indique d'une manière rigoureuse l'enchaînement de ces deux problèmes connexes : La croyance en un monde extérieur étant en partie une représentation collective et l'objectivité des qualités sensibles trouvant sa garantie dans la solidarité des consciences, le premier problème se trouve impliquer le second. La question de la réalité des représentations collectives, postulat sur lequel se fonde la sociologie générale, semble n'avoir pas été vue par Hamelin sous son angle véritable. Elle n'est pas, dit M. Hubert, de savoir s'il existe une pensée absolue différente de la conscience individuelle, ou si l'on peut concevoir la communication des consciences, mais bien de savoir si l'apparence qu'il existe une pluralité de consciences est fondée en raison. La démonstration dialectique qu'en va entreprendre l'auteur prendra la forme d'un argument ontologique.

Une progression synthétique aboutissant à l'affirmation d'une conscience personnelle ne comporte aucune idée de pluralité. Il s'agira donc de retrouver l'objectivité comme, pour Descartes, la réalité adéquate à la représentation que l'esprit s'en fait. Et M. Hubert fait son premier pas — le seul permis à toute démarche dialectique qui se veut rigoureuse — celui où la conscience se pose pour elle-même. « La conscience de soi est l'acte par lequel la personne se pose pour soi. »

Mais en même temps qu'elle s'affirme, la conscience se limite puisqu'elle se connaît comme telle. Or, elle ne peut se limiter qu'en s'opposant à un être limité, réel comme elle, et — comme toute réalité se résout en conscience — à un être qui soit conscience comme elle.

Ainsi se trouve établie entre les consciences une homogénéité essentielle.

Donc, affirmation de la conscience, opposition des consciences et communauté des consciences, voilà les trois termes d'un processus dialectique pratique définissant le caractère nécessaire de

l'existence sociale, argument ontologique renouvelé sous la forme suivante : « Je pense, donc la société est. »

Ce troisième terme, ce fond spirituel commun ne peut être mis en doute. Comme Descartes en appelait à la vérité divine, nous pouvons en appeler à une « vérité sociale », tout au moins pour les idées que nous concevons comme parfaitement universelles et nécessaires.

En fin de compte, le débat reste ainsi formulé : « Les catégories sont-elles des représentations collectives, produit empirique d'un lent travail anonyme, ou sont-elles constitutives de chaque conscience individuelle et fournissent-elles la charpente de la pensée commune? En fait, l'auteur n'adopte aucune de ces deux solutions extrêmes : Si « la nécessité sociale des concepts exprime la communauté des consciences », les concepts, pourtant ne deviennent clairs et distincts que pensés sans la loi de personnalité.

Et c'est pourquoi l'on peut parler d'une « mentalité prélogique », période de confusion des concepts.

Au terme de cette « expérience » où — avec une belle hardiesse mais une scrupuleuse rigueur — M. Hubert éprouve le système de son maître, le criticisme nous semble victorieux, triomphe d'autant plus péremptoire, nous paraît-il, que la rigide doctrine sort de là régénérée, animée d'une souple et vivace jeunesse, garante de longévité.

NELLY LAMEERE.

Baron BEYENS, *Le Second Empire vu par un diplomate belge*, deux volumes de 485 et 489 pages, Lille-Bruges, Desclée et de Brouwer, Paris, Plon-Nourrit, 1924-1926.

Parmi les nombreux ouvrages qui, en ces dernières années, ont été consacrés à l'histoire du Second Empire, il en est peu qui possèdent l'intérêt et le charme de ces deux volumes, qui soient d'une lecture plus utile et plus agréable à la fois. Ils complètent et, sur plusieurs points, renouvellent ce que nous savions de l'époque impériale.

L'auteur s'appuie sur des documents dont jusqu'ici les historiens ne s'étaient pas servis : les rapports adressés au gouvernement belge par le père de l'auteur, le baron Eugène Beyens, qui fit à Paris presque toute sa carrière diplomatique, de 1853 à 1894, d'abord comme secrétaire, puis comme chef de la légation de Belgique; les lettres intimes écrites à ce diplomate par M. Van Praet, ministre de la Maison du Roi et par M. Jules Devaux, secrétaire de Léopold I^{er} et chef de cabinet de Léopold II.

A la lumière projetée par ces textes sont surtout étudiées les questions internationales : la guerre de Crimée, les affaires d'Italie et

d'Allemagne, l'expédition du Mexique, les visées de Napoléon III sur la Belgique et sur le Grand-Duché de Luxembourg (1). Toutefois, le baron Beyens n'oublie pas de décrire les vicissitudes de la politique intérieure, les partis politiques et la société française, la législation militaire, etc. Les hommes d'Etat, les généraux du Second Empire défilent devant nous, en une série de portraits dessinés avec équité et finesse. L'auteur a mis, cela va sans dire, tous ses soins à nous faire comprendre la personnalité assez énigmatique de l'Empereur, et il s'attache à corriger les opinions courantes à son sujet. Napoléon III n'était pas, croit-il, un homme aux visions chimériques, mais un esprit obstiné et persévérant qui n'abandonnait jamais une idée (II, 7). Ne peut-on pas penser qu'il a été l'un et l'autre, ce prince dont on a pu dire qu'il était un mélange de témérité et de patience, de fatalisme et de calcul, un révolutionnaire impérial, un autocrate socialiste, respectant la tradition et aimant l'aventure, désirant l'ordre et méprisant l'équité? L'auteur juge l'Impératrice plus favorablement qu'on ne le fait d'ordinaire; et ses appréciations, fondées sur des faits, nous donnent de la souveraine un portrait nuancé. Il note au passage que si, en 1870, l'Impératrice s'est montrée hostile aux tentatives d'arrangements avec la Prusse, c'est qu'elle croyait à la victoire; du moins elle n'a pas prononcé ces paroles qu'on lui a tant reprochées : « Cette guerre est ma guerre ». Il faut au contraire lui faire honneur de sa réplique à Emile Ollivier : « Je ne me préoccupe pas de la dynastie, je ne pense qu'à la France (2) ».

Aux dernières pages du second volume, le baron Beyens se demande si l'Empire, devenu libéral en 1870, aurait pu, sans la guerre avec l'Allemagne, prolonger encore de beaucoup d'années son existence. La question, écrit-il, a un intérêt réel; « elle met en discussion la durée des gouvernements autocratiques, issus d'une impulsion réactionnaire, qui s'implantent à la suite des excès et

(1) L'auteur révèle la tentative faite en 1867 par Léopold II auprès du gouvernement français en vue de réparer le Grand-Duché du Zollverein et de le rattacher à la Belgique par une union douanière (t. II, p. 266). On sait que l'attention de Léopold II a toujours été attirée sur le Luxembourg, même — semble-t-il — à la fin de son règne. Voir GOSSART : *Emile Banning et Léopold II*, p. 22-23; et notre livre : *La Question d'Occident*, p. 168-169.

(2) II, 470. Du prince impérial le baron Beyens cite (II, 483) une pensée, écrite en 1878, mais qui est encore « actuelle », et en d'autres pays que la France : « Un gouvernement démocratique s'appuie sur le peuple, gouverne par lui, mais ne peut exercer le pouvoir que par une élite. Si le milieu, où la nécessité, autant que le bon sens, le force à chercher ses agents et ses auxiliaires lui devient hostile, il est incapable de gouverner et il tombe. »

des faiblesses des gouvernements démagogiques ». Il ne croit pas — et il a raison de ne pas croire — que le gouvernement impérial se serait maintenu longtemps encore : « L'Empire libéral ne fut qu'un pont entre la République de 1848 et la République à venir. Il aurait pu tenir quelques années » au plus. Son avenir était déjà sombre et incertain quand survint la guerre franco-allemande (II, 482-484). Libéral ou autoritaire, le Second Empire a d'ailleurs donné à la France des années heureuses : « En évoquant les souvenirs de mes parents et ceux que j'ai réunis moi-même, je serais tenté de répéter le mot de Talleyrand sur l'ancien régime : « Ceux qui n'ont pas vécu en ce temps-là, n'ont pas connu la douceur de vivre » (II, 487). L'auteur, en relevant les traditionnelles critiques contre « la corruption du Second Empire », dit qu'il fut en somme une époque de mœurs relativement simples et de luxe plutôt modéré. Il écrit à ce sujet des pages pittoresques sur les plaisirs de la ville et de la Cour (I, 412-420).

En composant ce livre d'un si vif intérêt et qui nous offre une brillante synthèse de l'histoire du Second Empire, le baron Beyens ne cache pas qu'il a voulu « mettre en relief » la personne de son père. Il y a pleinement réussi. Les extraits des rapports du baron Eugène Beyens attestent que leur auteur fut un excellent diplomate, observateur sagace, à l'affût de toutes les nouvelles, témoin attentif des événements, conseiller expérimenté et clairvoyant.

LÉON LECLÈRE.

F. BARBEY : *Louis de Chalon, prince d'Orange, 1390-1463* (tome XIII des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire romande*). Lausanne, Payot, 1926, 396 pages, avec sept illustrations et un tableau généalogique.

En lisant le titre de ce volume : Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Orbe, d'Echallens et de Grandson, le lecteur pourrait croire, de prime abord, qu'il va se trouver en présence d'une biographie, d'une étude d'un intérêt tout local. Il n'en est rien. Il s'agit ici d'une contribution de grande valeur à l'histoire générale de l'Allemagne, de la France, de la région « d'entre-deux ». Louis de Chalon a été mêlé aux principaux événements de la première moitié du xv^e siècle, l'époque tourmentée des luttes entre Armagnacs et Bourguignons, le temps de Jeanne d'Arc et de la guerre franco-anglaise, de Jean Huss et de la guerre des Hussites, de l'unification des Pays-Bas par la maison de Bourgogne...

L'auteur retrace d'abord les années de jeunesse de son héros ; puis il décrit son activité comme lieutenant-général en Languedoc, où il représente, en 1418-1419, la reine Isabeau de Bavière ; il lutte dans

les années qui suivent, contre les Armagnacs; en 1421, l'empereur Sigismond de Luxembourg le nomme vicaire impérial en Bourgogne et Provence; en 1430 il essaie sans succès d'envahir le Dauphiné; après quoi, il intervient de nouveau dans les affaires de France, louvoie habilement, se rapproche de Charles VII sans rompre avec Philippe le Bon. Après le traité d'Arras de 1435, son activité politique se ralentit, sans toutefois que son ambition désarme, comme le prouvent ses efforts pour recueillir la succession du comté de Neuchâtel. En 1463, il meurt dans son château de Nozeroy (Jura). Prince entreprenant, Louis de Chalon fut aussi un seigneur avisé, constamment occupé à arrondir ses domaines, à les exploiter de manière à augmenter sans cesse ses immenses revenus. Il fut aussi un infatigable bâtisseur, avec du goût pour les lettres et les arts. Au total, un représentant caractéristique de cette marche de Franche-Comté qui ne voulait lier son sort ni à l'Empire ni à la France, un des derniers grands féodaux parlant d'égal à égal avec le roi de France et avec l'empereur.

Rédigée une première fois à Paris en 1900, la savante étude de M. Barbey a été revue et complétée par lui à Bruxelles où il représente, on le sait, la Confédération suisse. Présentée il y a vingt-cinq ans comme thèse de sortie à l'École des Chartes, elle est — faut-il le dire? — caractérisée par l'emploi impeccable des sources d'archives méthodiquement dépouillées, celles de Paris et de Besançon, de Grenoble et d'Orange, de Vienne, de Neuchâtel et de Bâle. Elle est accompagnée de 32 pièces justificatives et d'un registre résumant 54 documents, échelonnés de 1415 à 1462.

On devait déjà à M. Barbey un livre riche en faits nouveaux, consacré à Félix Desportes, résident français à Genève de 1794 à 1798 (1). Son ouvrage sur Louis de Chalon montre que l'histoire du moyen âge ne l'inspire pas moins heureusement que l'histoire des temps contemporains.

LÉON LECLÈRE.

Comte CHARLES DE VILLERMONT, *La cour de Vienne et de Bruxelles au XVIII^e siècle. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas.* Lille-Paris-Bruges, Desclée, De Brouwer et C^{ie}, 1925, in-8^o, 328 pages et un portrait.

Les études sur le XVIII^e siècle vont en se multipliant, et à bon droit. Sans offrir l'allure épique du XVI^e siècle, cette période montre la Belgique, dans son inlassable vitalité, livrée, malgré de dures

(1) *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France.* Paris, Perrin, 1916, 418 pages.

épreuves, à l'obscur, tenace et parfois vain effort de sa restauration économique et politique.

Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, l'agent le plus actif de cette renaissance ne fut point le gouverneur-général, Charles de Lorraine, malgré sa légendaire popularité, mais le ministre plénipotentiaire, particulièrement le comte Charles de Cobenzl. Car son administration fut la plus longue et la plus féconde qu'ait connue le régime autrichien aux Pays-Bas. Aussi le comte de Villermont a-t-il été bien inspiré en consacrant à ce personnage éminemment représentatif une étude particulière.

Son livre retrace, avec un heureux choix de détails, la vie intime de ce grand seigneur autrichien, d'une culture cosmopolite, protecteur des lettres et des arts, généreux au point d'être prodigue — les dettes de sa mortuaire en font foi — s'encadrant parfaitement dans cette joyeuse et galante cour de Bruxelles à l'époque de Charles de Lorraine. Le comte de Villermont a fort bien mis en lumière la contradiction de ce caractère, offrant dans l'intimité le plus aimable accueil, et, par ailleurs, au moindre soupçon d'une atteinte à son autorité officielle, emporté, vindicatif, despotique, jusqu'à exciter la colère du débonnaire Charles de Lorraine lui-même.

Il faut regretter cependant que l'homme, plus que le ministre, ait retenu l'attention de l'auteur. Même complétés par des recherches à Vienne et à Paris, les 250 volumes de la correspondance de Cobenzl, déposés aux Archives Générales du Royaume, ne suffisent pas à retracer l'inlassable et multiple activité de ce ministre; la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, les cartons des Conseils Privé et des Finances gardent encore d'intéressantes révélations. Mais surtout, dans cette surabondante documentation, il importe de faire un choix judicieux. Or, il semble que le comte de Villermont n'ait point su toujours dégager nettement les grandes lignes de l'activité ministérielle, s'attachant à d'insignifiants détails et négligeant des questions de grande importance.

Ainsi, il étudie longuement l'action de Cobenzl pendant la guerre de Sept Ans et rend justice à l'œuvre administrative et diplomatique du ministre. Mais, plutôt que de s'attarder à la carrière de tel officier, au récit de telle bataille, n'eût-il pas fallu insister sur les conventions secrètes négociées par Cobenzl avec la cour de France, après le traité de Fontainebleau, pour résoudre, sans alarmer la jalouse surveillance de l'Angleterre, l'éternelle question rhénane?

Ailleurs, l'analyse très intéressante des rapports difficiles de Cobenzl avec Tarouca, président du Conseil Suprême des Pays-Bas à Vienne, avec le gouverneur-général, compensés par les relations amicales avec le Chancelier Kaunitz, offrait la matière d'un essai

fort important sur l'autorité et l'initiative du ministre plénipotentiaire. Malheureusement cette étude est éparpillée en divers chapitres, et rattachée, notamment, à la politique financière développée, à son tour, deci delà. Ce défaut de méthode s'accompagne d'inévitables lacunes : si l'auteur décrit le système des loteries, il effleure à peine la question primordiale des impôts nouveaux, notamment de l'impôt sur le sel. Car cette « affaire du sel » en 1766, marqua, non seulement pour le ministre, mais pour la politique centralisatrice de Vienne, un échec très sensible devant l'opposition des Etats soutenus par Charles de Lorraine. Sans doute, le comte de Villermont n'a point oublié de signaler la lutte, tour à tour ouverte et sournoise, livrée par le ministre aux forces décentralisatrices : les Etats provinciaux et l'Eglise appuyés sur leurs privilèges traditionnels.

Mais les vrais triomphes de Cobenzl en ce long débat sont négligés : il cite seulement la réforme si importante des Etats de Flandre en 1754, et oublie l'établissement de la Jointe des Administrations et des Affaires des subsides, en 1764, réorganisant, sous l'énergique impulsion des bureaux dirigés par Cobenzl, les finances des villes et provinces livrées à l'arbitraire et au gaspillage. Et, si l'auteur a fort bien compris que Cobenzl, indifférent en matière religieuse, lutte contre le Clergé pour assurer l'organisation d'une église belge, étroitement soumise à l'Etat, il est regrettable que les exemples décisifs aient été passés sous silence : le rôle du ministre dans la direction de la Censure, la réforme de l'Université de Louvain, la vaine tentative d'établissement du mariage civil, du serment de fidélité des évêques au Souverain.

L'étude du renouveau économique développe, à juste titre, l'appui donné par Cobenzl à l'industrie nationale, ses tentatives pour conclure des traités de commerce avec l'Angleterre et la France. Cependant, combien plus intéressants que les relations, longuement développées, de Cobenzl avec le fameux escroc Saint-Germain, sont le développement de l'agriculture, la renaissance de la pêche, l'entreprise des grands travaux publics qui illustrèrent le ministère du « Colbert » des Pays-Bas!

Le comte de Villermont a traité d'une façon plus minutieuse la protection accordée par Cobenzl aux arts et aux lettres. Si elle fut gaspillée en faveur de tant d'incapables bohèmes, elle fonda la Société littéraire, plus tard Académie Impériale et Royale de Bruxelles, elle ressuscita la Bibliothèque de Bourgogne et tenta la noble entreprise des *Analecta* historiques. Cependant il est assez difficile de rattacher au mouvement littéraire la correspondance que Cobenzl entretenait avec les ministres et les agents de Vienne à l'étranger. En fait, il se documentait ainsi soigneusement pour

son action en matière de politique étrangère, action qui pour être cachée n'en était pas moins efficace.

Qu'on pardonne cette critique peut-être trop longue du livre du comte de Villermont. Elle prouve l'intérêt qu'offre cette étude du plus représentatif des ministres plénipotentiaires aux Pays-Bas autrichiens.

GH. DE BOOM.

F.-L. GANSHOF, *Etude sur les Ministeriales en Flandre et en Lotharingie (Mémoire couronné par l'Académie de Belgique)*, Bruxelles, Lamertin, 456 pages in 8°, 1926.

Pris au sens large le mot *ministeriales* désigne, dans les textes du Moyen Age, tout serviteur, tout officier, tout fonctionnaire; il peut s'appliquer à des nobles comme à des serfs, il ne suppose que l'exercice d'une fonction. Mais au sens étroit, le mot s'applique à des serfs, à des demi-libres appelés par les rois ou par les seigneurs à des offices importants. Ainsi les *ministeriales* ont peu à peu constitué une classe de chevaliers non libres se rapprochant par leur condition sociale de la noblesse, puis se confondant avec elle, parce que l'identité de l'état social entraîne toujours celle du statut juridique.

Telle est l'idée-maitresse du livre où M. Ganshof s'est attaché à décrire le caractère et les transformations de la ministérialité de Flandre et de Lotharingie. Après avoir défini brièvement les *ministeriales* de l'époque carolingienne et exposé les doctrines classiques et hétérodoxes des historiens qui ont étudié la ministérialité médiévale, l'auteur passe en revue, en quelque sorte famille par famille, les *ministeriales* brabançons et hennuyers, ceux du pays de Liège et du Limbourg, du Namurois et du Luxembourg, de Hollande et de Flandre. Il en montre les origines, la condition juridique et sociale, leur fusion avec la noblesse, voire leur accession au patriciat urbain. Il aboutit à cette conclusion générale qu'entre l'Allemagne, pays où la classe des *ministeriales* a pris un développement considérable, et la France où, l'évolution sociale étant plus rapide, la ministérialité n'a existé que peu de temps, nos provinces « où les courants du sud et de l'est se sont rencontrés pendant tout le cours de l'histoire » ont connu une aristocratie de la non-liberté qui a joué, dans certaines principautés, un rôle marquant, du moins jusqu'au milieu du XII^e siècle.

Cet excellent ouvrage apporte une précieuse contribution à l'étude d'une des questions les plus complexes de l'histoire des institutions médiévales. Il la traite sous tous ses aspects, grâce à de patientes investigations et à une étude approfondie des sources. Sans doute ses conclusions peuvent, sur certains points, fournir matière à con-

traverse. On trouvera dans le *Bulletin de l'Académie de Belgique (Classe des lettres et des sciences morales et politiques)* 1924, p. 70 et s.) les remarques et les objections de M. Des Marez. Elles n'enlèvent rien à la valeur du livre de M. Ganshof qui, de l'avis même de M. Des Marez, « a tracé des chemins à travers la brousse inexplorée, et jeté les bases de l'étude de la ministérialité en Belgique ». La richesse et la sûreté de l'information, la précision des analyses, la clarté du plan et la vigueur de la composition de ce travail non moins important pour l'histoire générale que pour celle de la Belgique, tout concourt à justifier la décision par laquelle l'Académie de Belgique a décerné à l'œuvre de M. Ganshof une de ses plus hautes récompenses.

LÉON LECLÈRE.

A. MOUSSET, *La France vue de l'Étranger ou le Déclin de la Diplomatie et le Mythe de la Propagande*, 1 vol., Paris, L'Ille de France, 1926, 222 pages.

Dans cet ouvrage, de lecture attachante, où s'unissent l'esprit critique et souvent l'esprit tout court, l'auteur définit, dans une première partie, le diplomate et la diplomatie (1), ses méthodes; il s'attache à démontrer l'inanité de certaines réformes et aussi de certaines critiques.

Les « missions », la « missionite », les « missionnaires », la « propagande de guerre », le « culte de la propagande », les « Français à l'étranger ou les propagandistes qui s'ignorent », ces chapitres forment la seconde partie du volume.

Quelle figure la France fait-elle aujourd'hui dans le monde? A-t-elle gardé son prestige d'autrefois? Que valent ses diplomates? Quelles réformes s'imposent à la diplomatie d'après-guerre? A-t-elle à l'étranger une propagande sérieuse et bien organisée? C'est à toutes ces questions que répond l'ouvrage de M. A. Mousset.

L'auteur montre que, si les désillusions ont été attribuées à l'insuffisance de certains diplomates français, un tel reproche est dû à l'ignorance du rôle qu'ils ont à remplir. Il n'est plus le même aujourd'hui qu'autrefois. Il a changé d'aspect. C'est l'opinion publique qui, à l'heure actuelle, est maîtresse, et « c'est, dit M. G.-M. Bourget, dans les tendances profondes des peuples qu'il faut chercher les principes de l'action des gouvernements ». Le rôle actuel du diplo-

(1) On rapprochera avec intérêt cette définition de celle que M. J. Cambon formule dans « *Le Diplomate* », ce petit volume plein d'observation, d'expérience et de finesse, qu'il vient de publier dans la collection « *Les Caractères de ce temps* », 1 vol. Hachette, 1926.

mate est de discerner, en spectateur attentif, les véritables aspirations des peuples. Il est celui d'un observateur qui doit attendre.

En ce qui concerne la propagande, elle est loin d'être toute puissante. Faut-il la négliger? Au contraire. Il faut étudier attentivement l'étranger pour ne rien lui demander d'impossible, et le surveiller aussi. Agir avec prudence et réflexion, de façon continue et sans se faire d'illusions, telles sont les conclusions auxquelles est arrivé M. A. Mousset, conclusions qu'il exprime avec une netteté parfois désabusée.

Son livre, sous une apparente bonhomie, est plein de vues profondes et réalistes, qui ne peuvent laisser indifférent aucun de ceux qui s'intéressent aux multiples et graves problèmes internationaux de l'heure présente.

M. L.

l'. EMPAYTAZ, *Reconnaissance à Barrès*, Paris, les Presses françaises, 1925.

Livre sympathique, enthousiaste d'un disciple qui annonce de jolies qualités d'écrivains et nous renseigne sur l'influence de Barrès :

« J'apporte ici un témoignage. Le témoignage d'un jeune homme né vers la fin de l'autre siècle, dont la curiosité intellectuelle s'est éveillée avant la guerre et qui aujourd'hui discerne pleinement ce qu'il doit à Barrès. Je ne donne pas ici des pages de critique. C'est l'affaire des spécialistes. Au monument qu'on élève à la gloire du grand homme, j'apporte une simple pierre... C'est pour moi une question d'honnêteté; j'ai une dette envers Barrès. »

M. A. LEFEVRE, *L'Habitat rural en Belgique. Etude de Géographie humaine*. Liège, Imprimerie H. Vaillant-Carmanne, 1926, 1 vol. in-8° de 306 pages (Bibliothèque du Séminaire de Géographie de l'Université de Louvain), 48 figures dans le texte, 32 planches hors texte, 3 cartes hors texte en couleur.

Le travail de M^{lre} Lefèvre est l'œuvre de géographie scientifique la plus considérable qui ait paru en Belgique depuis les « Etudes sur l'évolution des rivières belges », par J. Cornet, paru en 1904, et c'est la première étude de géographie humaine qui, d'emblée, par son importance, par son originalité et par la sûreté de sa méthode, se classe honorablement dans la littérature géographique européenne et américaine. Cette étude, présentée à la Sorbonne, a valu à son auteur le titre de docteur de l'Université de Paris.

Son sujet, la géographie de la maison, est un des plus attachants de la géographie humaine, particulièrement dans un pays aussi

profondément « humanisé » que la Belgique. La maison rurale, les groupements des maisons font non seulement un des attraits les plus charmants des paysages belges, mais, visiblement, ils en reflètent le sol souvent, le climat, le genre de vie, l'état social et l'histoire. Non seulement ils contribuent à caractériser les régions naturelles, mais comme le démontre M^{lle} Lefèvre, eux-mêmes, maisons et groupements de maisons, créent des régions d'habitat autonomes. L'étude de l'habitat rural est donc éminemment géographique.

Afin d'aboutir à des notions nettes, il a fallu dans cette étude d'un sujet complexe, analyser chacun des caractères de l'habitat, maisons en elles-mêmes ou groupements, et établir leurs répartitions.

- 1° Les maisons nous apparaissent plus ou moins groupées; tantôt dispersées, comme en Flandre occidentale, répandues comme une poussière, tantôt concentrées en un groupe unique, serré, en Hesbaye, ou bien encore, plus ou moins agglomérées comme en Brabant. Il en résulte deux formes de villages : les villages allongés, où l'influence des routes est dominante, et les villages en tas. L'étude des sites des villages, que l'auteur effleure, relève plutôt des monographies régionales, les sites, partout variés, ne se prêtent pas à caractériser des régions d'habitat.
- 2° Nous voyons les maisons plus ou moins nombreuses par unité de surface : nos régions minières d'une part, la Campine limbourgeoise ou l'Ardenne d'autre part, présentent les cas extrêmes de cette densité des maisons.
- 3° Les maisons rurales d'importance diverse, maisons simples, petites fermes, grandes fermes, se trouvent associées en groupes diversement composés : des maisons simples, uniquement, dans les dunes et dans les régions industrielles; des maisons simples et de grandes fermes dans la plaine maritime; des maisons simples et de petites fermes dans la région sablonneuse et en Ardenne; les trois formes, à la fois, dans la région limoneuse du centre du pays.
- 4° Mais ces maisons, notamment les fermes, présentent des variétés, des formes-types, qui elles aussi, par leur répétition et leur localisation constituent un caractère distinctif de régions. Ce sont les fermes à un seul bâtiment, généralement tricellulaire, disposées tout en longueur, comme en Campine, en Brabant aussi; en surface, en profondeur, comme dit encore l'auteur, dans la maison d'Ardenne, où le pignon latéral du logis, trahit cette profondeur; la maison cubique du pays Gaumais, avec un étage et un grenier. Ou bien les fermes peuvent comporter plusieurs bâtiments; ceux-ci, logis, grange, étables, etc., étant autant de constructions indépendantes : c'est la maison en ordre lâche de la Flandre; ou ces bâtiments se rangent et se serrent en quadrilatère autour d'une cour intérieure fermée, dans la ferme dite « cense wallonne »;
- 5° L'auteur

nous décrit aussi l'aspect extérieur de la maison rurale, avec son entourage immédiat, et en fait ressortir la valeur géographique; car la physionomie de la maison, résultant des matériaux mis en œuvre, de son adaptation parfois accusée au climat, de l'aisance plus ou moins grande qu'elle décèle, varie avec les régions. C'est même le caractère géographique de l'habitat qui est le plus familier au simple touriste.

Cinq cartes, dont trois hors texte en couleur, résument les résultats des observations et des recherches de M^{lle} Lefèvre. Sur la première « Esquisse régionale de la répartition des maisons rurales en Belgique », nous retrouvons, légèrement modifiée cependant, la limite tracée par Meitzen entre les « Einzelhöfe » au nord, et les « Gewanddörfer » au sud. M^{lle} Lefèvre distingue des formes du peuplement plus variées : entre la dispersion et la concentration extrêmes, elle place cinq variétés de l'agglomération, plus ou moins lâche. Dans son explication du fait, l'auteur écarte nettement l'origine ethnique du peuplement. Même la raison si souvent invoquée de la facilité plus ou moins grande à se procurer l'eau nécessaire au ménage et au bétail, lui paraît beaucoup trop simpliste. L'examen des documents anciens, carte de Ferraris, plans cadastraux, ont en effet permis à l'auteur de constater que le mur à mur des villages hesbignons, que l'on explique ordinairement par le groupement autour de rares puits, a été précédé, il n'y a pas bien longtemps même, d'une agglomération de maisons entourées de jardins. L'augmentation rapide de la population au 19^e siècle, a obligé celle-ci à élever les nouvelles habitations dans l'intervalle des premières. Sur cette terre de Hesbaye, en effet, sans bois et mise entièrement en culture depuis des temps très reculés, le sol précieux par sa fertilité, ne permettait pas à la population d'essaimer en hameaux, comme en Ardenne ou dans le Brabant, sur des sols gagnés sur la forêt. La dispersion des maisons rurales en Flandre, aurait pour cause principale le genre de vie semi-agricole et semi-industriel du paysan flamand, qui avait intérêt à se trouver près de son champ de lin, dont la culture et la manipulation demande une main-d'œuvre toujours prête, une surveillance constante. Le travail de la terre argilo-sablonneuse légère pouvait se faire à la bêche, sans aide; un relief effacé, l'eau partout, laissaient au paysan-ouvrier flamand toute latitude dans le choix de son lopin de terre, loin même de toute agglomération. On le voit, la présence de l'eau n'est plus qu'un facteur secondaire. L'auteur nous avertit encore qu'il faut éviter de considérer le type d'aujourd'hui comme toujours parfaitement adapté aux besoins actuels. Dans le Condroz, jadis surtout agricole, le village concentré n'est pas favorable à l'élevage qui de nos jours

y est très actif. La dispersion, comme au Pays de Herve, convient bien mieux.

Une deuxième carte, « Esquisse régionale de la densité des maisons en Belgique », très soigneusement dressée, forme la contribution la plus originale de ce travail. Elle est, en effet, la première carte de la densité des maisons, du moins publiée. Mais le commentaire de cette carte ne nous vaut pas une satisfaction aussi entière que la belle et rigoureuse étude de M^{lle} Lefèvre nous laisse ailleurs. C'est que ce commentaire est exactement et uniquement celui d'une carte de la densité de la population. Et cependant, l'auteur nous démontre amplement l'utilité, la nécessité d'une carte spéciale de la densité des maisons. Lui-même nous prouve à l'évidence qu'« il serait dangereux d'affirmer qu'à un accroissement du nombre de maisons correspond une augmentation équivalente de la population », (M. Cuvelier, cité par M^{lle} Lefèvre.) et rappelle, entre autres, d'après « Le Pays de Herve » de M. Ch. Bihot, le fait d'une légère augmentation du nombre des maisons dans certaines communes du pays de Herve, allant de pair avec une diminution considérable de la population. Mais alors, semble-t-il, le vrai commentaire de la carte de la densité des maisons serait dans l'explication des différences d'avec la carte de la densité de la population? Sont-ce la généralité de ces causes de différences, leurs variantes multiples que certainement l'auteur a dû entrevoir, qui l'ont empêché de s'engager dans cette voie, ces causes n'intervenant guère dans la formation de régions d'habitat? Sans doute, croit-il devoir réserver cette question aux études de géographie régionale qui peuvent serrer de plus près les variations locales des causes du phénomène.

La carte « Esquisse régionale des associations des maisons rurales d'après leur importance » reproduit presque exactement la carte des régions agricoles. C'est la nature du sol qui exerce l'influence la plus considérable sur le groupement des différents types de maisons. On comprend que le sol pauvre et accidenté des dunes ne permette pas le développement de fermes quelque peu importantes; que dans la plaine maritime, au sol fertile, mais difficile à travailler, exigeant pour être rémunérateur, un outillage perfectionné, en même temps que des capitaux considérables, il n'y ait à côté des grandes fermes que les maisons simples des ouvriers agricoles. Le sol, plus léger, des régions sablonneuses, est surtout favorable au travail intense des petites et des moyennes exploitations. La même association existe en Ardenne et en Lorraine belge, pays de petits cultivateurs, qui ont profité de la mise en vente à des prix peu élevés des terrains à défricher. Dans la région limonuse, au sol de qualité variable, les trois types se trouvent réunis. De même en Condroz, où le sol est souvent de bonne qualité, mais

où, d'autre part, les défrichements des terres communales et les besoins de main-d'œuvre ont laissé se développer, à côté des grandes fermes, des petits propriétaires et des ouvriers agricoles.

Dans le texte, pages 200 et 218, deux cartes qui, en réalité, n'en forment qu'une, donnent la répartition des formes-types des habitations rurales : la maison ouvrière, la maison à bâtiment unique, la maison à plusieurs bâtiments. Dans son commentaire, l'auteur prouve la fragilité des théories qui cherchent une origine racique aux habitations rurales à bâtiment unique. Si la maison rurale tricellulaire dérive de la maison unicellulaire primitive, elle s'est, pour les besoins de l'économie rurale, si bien déformée, que l'adaptation à ces besoins, variables avec les époques, joue un rôle autrement considérable qu'une tradition dite « racique ».

Pour conclure, l'auteur essaie de se faire une conception synthétique des caractères de l'habitat en Belgique. Les cartes, l'auteur le rappelle, chacune dressée en dehors de tout « souci de connexion entre le phénomène représenté sur la carte et d'autres faits géographiques quelconques », et qui reproduisent chacune des régions particulières, « en ce sens que les limites figurées sur l'une d'elles, ne coïncident pas avec les limites marquées sur les autres », ces quatre cartes ont été calquées, superposées et étudiées par transparence. Une carte synthétique des régions d'habitat en est née, chacune de ces régions ayant en commun le plus grand nombre de traits communs dérivés des cartes analytiques. Dans cette nouvelle carte (fig. 48, p. 284), le facteur diversifiant le mieux de grandes régions a été fourni par les genres d'associations des maisons, de sorte que la carte synthétique est le décalque de la carte III, c'est-à-dire que comme celle-ci, elle reproduit les grands traits de la carte des régions agricoles de la Belgique. « S'il y a indéniable dépendance entre l'homme et la terre », conclut l'auteur, « cette dépendance n'est pas soumise aux lois rigoureuses d'un déterminisme absolu ». Cette dernière restriction s'impose-t-elle bien ici ? Que l'auteur n'admette pas en géographie humaine un déterminisme absolu, ou plutôt simpliste, rien de plus justifié ! Mais quand après une série d'analyses aussi rigoureuses, aussi objectives des faits, vient s'imposer une synthèse, qui est la concordance spatiale exacte d'un phénomène humain et d'un phénomène physique, auquel d'ailleurs nous le savons lié, la liaison de cause à effet entre les deux phénomènes peut être accepté sans restriction aucune, autant du moins que le permet toute étude de phénomènes qui intéressent l'homme et sa volonté. Sinon le caractère scientifique de la géographie humaine resterait toujours douteux.

Par sa méthode, par l'importance de ses résultats, l'étude de M^{lle} Lefèvre sera féconde pour les recherches de géographie scien-

tifique et nous l'espérons, surtout en Belgique où la consécration légale des études géographiques à l'Université, permettra enfin à celles-ci de vivre et de se développer. A. HEGENSCHIEDT.

HENRI GIRARD, « Etudes Romantiques ». *Le Centenaire du premier cénacle romantique et la Muse française*, Paris, 1926. Edition des Presses françaises.

Ce petit livre est une réponse aux généralisations brillantes et hâtives des adversaires du Romantisme. M. Girard a le courage de répéter que le lyrisme ne s'est pleinement développé en France, qu'à deux moments glorieux de son histoire : la Renaissance et le Romantisme. Depuis, on a singulièrement abusé du mot, qui a fini par recouvrir des préoccupations fort étrangères à la littérature. « Il semble qu'on ne puisse être démocrate, voire même anarchiste sans être romantique. » M. Girard montre que le premier cénacle dont Emile Deschamps fut l'animateur n'eut absolument rien d'anarchique. La mémorable année 1820 qui vit paraître les *Méditations*, Emile Deschamps traduisait à la fois la *Cloche* de Schiller et les *Odes* d'Horace. Alfred de Vigny dit d'Horace : « Noter ses odes, syllabe par syllabe, comme un solphège et une partition de Mozart. » Point de rupture entre le romantisme et la tradition latine. L'influence de Rousseau a été exagérée par M. Pierre Lassere. M. Girard prétend même qu'on l'a exagérée au détriment de Voltaire. C'est sous le patronage des tragédies romanesques de Voltaire que Deschamps songe à donner en 1826, une traduction de *Roméo et Juliette*.

P. DE R.

GEORGES BRUNET, *Le Mysticisme social de Saint-Simon*, 1925.

Esquisse de la vie et des éclairs de génie de ce curieux personnage qui renonce à sa noblesse, mais ne s'en croit pas moins descendant de Charlemagne; qui divorce pour se proposer comme mari à M^{me} de Staël, « parce que le premier homme du monde ne peut avoir pour épouse que la première femme ». Penseur et prophète qui vécut son siècle « par le dedans » et auquel Auguste Comte, son secrétaire après Augustin Thierry, doit beaucoup. « La doctrine d'Auguste Comte, dit M. Brunet, est du Saint-Simon clarifié, systématisé, refondu. »

Ce volume est complété dans la *Bibliothèque romantique*, par une réimpression de l'Essai sur la Réorganisation de la Société européenne de 1814 avec une introduction et des notes de Alfred Pereire et une préface de Henry de Jouvenel qui montre en Saint-Simon un précurseur de la Société des Nations.

P. DE R.

EMILE PONS, *Le Thème et le Sentiment de la Nature dans la Poésie anglo-saxonne*. Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 25, Librairie Istra, Strasbourg, 1925, 1 vol. in-8°, 160 pages. Prix 12 francs.

Le meilleur livre sur la question, un beau livre qui, sans sortir du sujet, le dépasse. Toute l'histoire de la poésie anglo-saxonne envisagée sous un certain angle, le plus avantageux, le plus séduisant et rattachée, par les conclusions, à l'ensemble de la poésie anglaise.

Les études antérieures, comme le dit l'auteur, étaient plus descriptives qu'analytiques. Elles se contentaient de suivre les aspects principaux du sentiment de la nature chez les anglo-saxons primitifs sans les expliquer par un caractère commun.

L'auteur appartient à l'école française qui explique et généralise un peu trop. Il a, dans un style ferme, agréable et coloré, des phrases inutilement abstraites. Il s'inspire peu de M. Legouis à qui le livre est dédié.

Son idée la plus féconde fut d'instituer une comparaison attentive et savante, accompagnée d'excellentes traductions, entre la poésie anglo-saxonne, « la plus authentique poésie germanique païenne que nous possédions » et l'épopée eddique. Il montre comment le *mythe*, vivant dans l'Edda, disparaît presque chez les Anglo-Saxons, comment leur poésie, tout inspirée de rationalisme chrétien, devient à la fois réaliste et contemplative. Peut-être force-t-il un peu le lien entre le « rationalisme chrétien » et le réalisme poétique.

Les deux grands thèmes de cette poésie sont la Mort et la Mer. Le Christianisme explique certainement la transformation du premier. Dans l'Edda « donner la mort est un geste familier comme celui de vider une coupe et entrer dans la mort un acte aussi simple que de rentrer le soir dans la grande salle du *borg* ». Chez les Anglo-Saxons, la mort est le plus fascinant des mystères. Quant au sentiment de la mer, « forme essentielle, manifestation profonde », jamais il ne fut mieux défini que dans la belle analyse que M. Pons nous donne du poème *The Seafarer* (pp. 106-109).

L'auteur trouve des survivances païennes dans l'expression sauvage et passionnée de l'amour, dans la joie physique du combat, le sens de la magie et dans le langage (*Kennings* et énigmes).

Il suit le courant anglo-saxon dans la poésie d'après la Conquête, prouve qu'il survit à l'influence franco-provençale et s'avère, dans la seconde moitié du xiv^e siècle, chez le poète de *Sir Gawayne and the Green Knight*, « le plus pur et le dernier représentant du lyrisme anglo-saxon de la nature qu'on ne retrouvera plus ensuite ni à l'époque de la Renaissance ni à l'époque classique ». Ceci encore,

me paraît légèrement exagéré pour la Renaissance (j'entrevois certains sonnets de Shakespeare), ainsi que l'exception unique faite en note, pour la « Réverie nocturne » de Lady Winchelsea (morte en 1720). Cette « note wordsworthienne » qui apparaît là, brièvement, on la discernerait, plus précise, dans la « Retraite » de Vaughan (mort en 1695), qui annonce les *Intimations of Immortality*:

Happy those early days, when I
Shined in my Angel-infancy!
When on some gilded cloud, or flow'r,
My gazing soul would dwell an hour
And in those weaker glories spy
Some shadows of eternity.

P. DE R.

GUIDO M. GATTI, *Le Barbier de Séville de Rossini*, 1 vol. in-8° de 196 pages. Ed. P. Mellottée, Paris [1926].

Cet ouvrage fait partie de la collection *Les Chefs-d'œuvre de la Musique expliquée*, si intelligemment dirigée par M. Paul Landormy, et dans laquelle ont déjà paru onze volumes, tous consacrés à l'étude analytique de pièces célèbres appartenant au théâtre lyrique. On ne pouvait mieux s'adresser qu'à M. Gatti pour mener à bonne fin une monographie sur *Le Barbier de Séville*. M. Gatti est le plus grand critique musical d'Italie; il dirige, à Turin, une revue d'aspect modeste mais pleine de substance et de l'esprit le plus large : *Il Pianoforte*; il est l'auteur de divers ouvrages de notoriété européenne, dont un *Barbiere di Siviglia* paru dans une collection éditée par la *Bottega di Poesia* de Milan. La version française qu'il nous donne de ce dernier volume est une adaptation réalisée « en fonction de » la traduction, par Castil-Blaze, du livret italien tiré de la comédie de Beaumarchais. Comportant, selon le plan général adopté par M. Landormy, une « Vie de Rossini », un chapitre sur « La genèse de l'œuvre et sa destinée », une étude critique du livret, une « Analyse musicale de la partition », une « Conclusion » et une partie bibliographique, elle met en relief l'ensemble et le détail du sujet avec une rare perspicacité et dans une forme parfaitement appropriée.

Pourquoi le *Barbier de Séville* est-il un chef-d'œuvre? C'est ce que M. Gatti nous explique de la façon la plus convaincante, au moyen d'arguments qui procèdent de l'intuition esthétique la plus fine. Chef-d'œuvre par la maîtrise avec laquelle Rossini a vu, d'un coup d'œil d'aigle, tout le parti que l'on pouvait tirer, musicalement, de l'excellent libretto de Sterbini; chef-d'œuvre par le

rythmé qui mène l'action et décèle le mouvement des âmes avec un sens surprenant de la vie (cf. p. 98 s.); chef-d'œuvre par la mélodie, qui jaillit sans cesse, en une floraison merveilleusement spontanée et splendidement originale; chef-d'œuvre par l'habilité à se servir des timbres de l'orchestre en vue de la variété du coloris et du pittoresque expressif (cf. p. 89 s.); chef-d'œuvre enfin par cette faculté maîtresse de réaliser l'élément bouffe d'une façon que l'on pourrait qualifier d'épique. Il y a cependant, sous cette apparence de comique superficiel, une divination psychologique qui apparente jusqu'à un certain point Rossini à Mozart. M. Gatti ne va pas jusqu'à s'exprimer de la sorte; mais on a la sensation qu'il n'est pas loin de le penser et que, persuadé du sérieux relatif de l'auteur du *Barbier*, il n'approuverait point une interprétation de son œuvre qui sacrifierait aux artifices un peu gros de la « charge », le brio léger et scintillant de la vie réelle stylisée par l'art. L'insistance avec laquelle il appuie sur la manière indifférente dont Castil-Blaze a traduit certains passages du livret où la musique rend d'une façon particulièrement expressive le sens intime du texte italien, n'est certes pas — bien au contraire — pour nous détourner de cette interprétation de sa pensée.

A part quelques tournures peu élégantes qu'il conviendrait d'écarter dans une prochaine édition (1), l'ouvrage de M. Gatti est écrit en un français irréprochable. Signalons qu'à la liste des œuvres musicales inspirées par le *Barbier de Séville* de Beaumarchais (p. 52), on peut en ajouter une douzième : *Le mariage de Rosine*, de M. Robert Herberigs, dont la première a eu lieu, en février 1925, au Théâtre Royal de Gand (cf. compte-rendu de M. P. Bergmans, dans *La Flandre libérale* des 13 et 15 février 1925).

CH. V. D. B.

MARCEL VAUTHIER, avocat à la Cour d'appel, assistant à l'Université de Bruxelles; *Sens et Application de la règle « Locus regit actum »*. Bruxelles, Vve Ferdinand Larcier, 1926.

L'étude que M. Marcel Vauthier vient de consacrer à cet adage retiendra l'attention de tous ceux qu'intéresse la matière délicate du droit international privé.

(1) Entre autres, p. 7, ligne 2 en remontant : *les premières quatre années pour les quatre premières années*; p. 17, ligne 12 : *son jaloux mari pour son mari jaloux*.

Comme faute d'impression, signalons, p. 14, l'expression *San Mosè*, pour désigner l'opéra *Mosè* de Rossini. A notre connaissance, le *Mosè* de Rossini n'a jamais reçu les honneurs de la canonisation. Il y a probablement eu, dans l'espèce, confusion, par distraction, avec le théâtre San Mosè, à Venise.

L'auteur y soutient la thèse du caractère facultatif de la règle qui y est formulée. Celle-ci, dit-il, est une création spontanée du sens pratique des juristes du moyen âge. Il serait inutile d'en chercher l'origine dans le droit romain. Ce n'est point un principe d'essence différente des autres principes du droit. Comme eux, il n'a qu'une portée relative, et c'est pourquoi tous les efforts tendant à en imposer une application générale et absolue, ont échoué.

Il combat le formalisme auquel sont enclins de succomber certains théoriciens du droit international privé, trop préoccupés d'élaborer des règles d'un automatisme facile. Pour lui l'œuvre du juge chargé de trancher un conflit d'ordre international, ne doit point être différente de celle qu'il accomplit en statuant en matière ordinaire. Il n'a pas à dissocier le problème en une série de questions et à résoudre celles-ci dans un ordre arbitrairement et préalablement déterminé.

Son travail doit être essentiellement un effort de synthèse. Ayant étudié dans tous ses aspects la cause qui lui est soumise, il en acquerra une vue d'ensemble et ce seront les rapports relatifs des données aperçues qui détermineront son opinion définitive. C'est ainsi également qu'il agira pour savoir si la *lex loci actus* doit être appliquée. C'est l'examen général et approfondi de la cause en ses particularités, et non pas des considérations théoriques, qui déterminera sa décision.

Dès lors est vaine la tentative de séparer coûte que coûte les conditions de forme et les conditions de fond des litiges de droit international.

Plus vaine encore la tentative qui consisterait à créer un procédé en quelque sorte mécanique pour établir pareille distinction.

Et M. Vauthier soumet à une critique serrée l'ingénieuse théorie des « qualifications » dont l'auteur M. Bartin a voulu obtenir cette discrimination en se plaçant toujours au point de vue de la loi nationale du tribunal saisi du litige. Il en montre le caractère facile, la faiblesse logique et les inconvénients pratiques.

Deux chapitres fort intéressants relatifs à la notion de l'ordre public mise en rapport avec la règle *locus regit actum* et à l'influence de la fraude à la loi nationale et à la clandestinité des actes passés à l'étranger, clôturent l'ouvrage.

Celui-ci ne se recommande pas seulement par une documentation abondante. Il témoigne d'une pensée singulièrement ingénieuse et sûre d'elle-même. La question étudiée est envisagée sous ses aspects les plus divers. Au sujet de chacun d'eux, M. Vauthier développe des aperçus originaux. Une pensée maîtresse domine tout le travail : le

souci de conserver au droit international privé toute la souplesse nécessaire pour lui permettre de se modeler aisément aux circonstances complexes de la vie.

H. V. L.

CHATELET, *Les groupes abéliens finis et les modules de points entiers*, 243 pages, Paris, Gauthier-Villars, 1925.

Les hommes s'étonnent parfois, ou feignent de s'étonner, de la versatilité des modes chez les femmes. Celles-ci pourraient répondre que s'il est un domaine où la mode ne devrait pas faire sentir sa tyrannie, c'est bien celui des sciences. Alors, pourquoi si souvent des questions qui ne sont pas épuisées, cessent-elles d'intéresser la plupart des savants d'un pays? Pourquoi la théorie des groupes, à laquelle éternellement s'attachera le nom de Galois, est-elle si rarement traitée et enseignée en France?

Le présent ouvrage de M. Châtelet, recteur de l'académie de Lille, comble heureusement une lacune, en exposant la théorie des groupes abéliens finis. Si ce n'est pas toute la théorie des groupes, c'en est un chapitre fort important; il se rattache en somme à l'œuvre de l'illustre mathématicien norvégien, qui fut le plus grand des précurseurs de Galois.

Je crois qu'un étudiant qui voudrait s'élever au-dessus des strictes préoccupations de son examen et se mettre au courant d'une théorie à la fois féconde, difficile et ne demandant guère de connaissances préalables, pourrait lire et méditer l'ouvrage de M. Châtelet. Il y apprendrait, sans trop de peine, tant le style est clair et la difficulté bien graduée, non seulement les théorèmes classiques, mais beaucoup de propositions nouvelles.

Les critiques aiment à signaler que les livres sont trop gros. Au contraire, s'il m'était permis de me montrer difficile, je demanderais à M. Châtelet, lors d'une nouvelle édition, d'abord de commencer d'une manière moins abrupte : par une introduction plus détaillée, il ne risquerait pas de faire peur aux étudiants, en leur assénant, dès les premières pages, des mots rébarbatifs par lesquels il faut passer, mais qu'il pourrait amener avec ménagements.

A l'autre bout du livre, on aimerait à voir quelques applications de la théorie, par exemple une échappée vers la cristallographie, et peut-être une introduction aux équations abéliennes, à la division de la lemniscate et aux travaux de Kronecker, de Mertens et de quelques autres.

Pour terminer, émettons l'espoir qu'en France, et en Belgique aussi, le livre de M. Châtelet contribuera à remettre la théorie des groupes à la mode.

A. E.

E. PICARD, *Mélanges de Mathématiques et de Physique*, 362 pages, Paris, Gauthier-Villars, 1924.

Nous voudrions, s'il n'est pas trop tard pour parler des *Mélanges de Mathématiques et de Physique* de M. Picard, attirer l'attention du public cultivé sur un recueil qu'il lira avec plaisir.

La justesse des idées et la profondeur des aperçus ne le cèdent en rien à l'élégance du style et à la clarté dignes des plus belles pages de la langue française.

Dans cet ouvrage, l'illustre académicien a réuni surtout des articles biographiques sur de grands mathématiciens, des pages intéressantes de philosophie des sciences et même quelques notes plus techniques que les spécialistes étudieront avec fruit. A. E.

EMILE BOREL membre de l'Institut, *Traité du calcul des probabilités et de ses applications*. Gauthier Villars & C^{ie}, éditeurs, Paris.

M. Emile Borel a entrepris une grande œuvre. Il se propose de rassembler dans un vaste traité les résultats essentiels de la théorie des probabilités et de ses applications. Il faut remonter jusqu'à Laplace pour retrouver une publication scientifique de cette envergure. Les traités de Bertrand et de Poincaré ont un intérêt rare et important, mais l'ouvrage de M. Borel aura une ampleur considérable et pourra prétendre à des visées plus larges et plus modernes.

Ce grand traité comprendra quatre volumes consacrés, le premier aux principes de la théorie, le second aux applications aux sciences mathématiques et physiques, le troisième aux applications aux sciences économiques et biologiques, le quatrième aux applications diverses. Pour la facilité des lecteurs provenant de publics très différents, la publication se fera par fascicules, pouvant se lire indépendamment les uns des autres. Trois fascicules sont dès à présent parus. M. Borel a entrepris cette œuvre magistrale avec un groupe de collaborateurs de choix; il s'est réservé plusieurs parties rentrant dans le cycle de son enseignement à la Sorbonne et pour la rédaction desquelles il a recours à certains de ses auditeurs particulièrement qualifiés.

En présentant à l'Académie des Sciences de Paris, les deux fascicules que nous allons brièvement analyser, M. Borel s'est exprimé en ces termes : Il m'a semblé que le moment était venu de chercher à rassembler en un traité les résultats essentiels acquis à la science dans le domaine du calcul des probabilités et de ses applications diverses. J'ose espérer que, malgré les difficultés de cette tâche

et l'imperfection de sa réalisation, il n'aura pas été inutile de rassembler ainsi des matières le plus souvent dispersées dans des ouvrages qui s'adressent à des publics différents. Malgré leur diversité, en effet, toutes les applications du calcul des probabilités ont entre elles des analogies étroites; ceux qui s'intéressent spécialement à certaines de ses applications ont intérêt à étudier les méthodes employées dans d'autres applications; tous doivent connaître les recherches théoriques et, de leur côté, les théoriciens ne doivent pas ignorer les applications de leurs travaux. En un mot, il convient de mettre en évidence, par la publication d'un traité, l'unité et l'importance du calcul des probabilités, comme on l'a fait depuis longtemps pour d'autres disciplines et notamment pour la mécanique.

Dans ces trente dernières années, le domaine du calcul des probabilités s'est singulièrement étendu. Cette théorie est aujourd'hui une discipline mathématique d'une importance fondamentale. Ses applications à tant de branches diverses des connaissances humaines témoignent de sa portée et de son intérêt. Les études de probabilité sont à l'ordre du jour. Le moment est bien choisi pour en présenter un tableau d'ensemble. M. Borel a droit à la gratitude scientifique de tous les théoriciens du hasard. Il est à l'heure actuelle l'autorité mathématique la plus qualifiée dans les questions de théorie des probabilités. Il continue, dans cette voie d'études, la grande tradition des Laplace et des Poincaré.

EMILE BOREL, membre de l'Institut, *Traité du calcul des probabilités et de ses applications*. Tome I, fascicule I. *Principes et formules classiques du calcul des probabilités*, leçons professées à la Faculté des sciences de Paris, rédigées par R. LAGRANGE, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes. Un vol. in 8° de 160 pages, avec 29 figures. Paris, Gauthier-Villars & C^o, 1925.

Ce fascicule qui traite des principes généraux de probabilité comprend deux parties relativement distinctes. Dans la première sont exposées les généralités et les formules classiques; la seconde partie traite des fonctions de la statistique.

Dès le début, M. Borel introduit la distinction fondamentale entre les diverses espèces de probabilités : discontinues, continues et dénombrables (1). Caractérisons les synthétiquement : les probabilités discontinues rattachent les théories du hasard à l'analyse

(1) La notion de probabilité dénombrable est due à M. Borel.

combinatoire, les probabilités continues aux intégrations à champs géométriques et les probabilités dénombrables aux séries. Une autre distinction à signaler est celle entre les problèmes du premier ordre, dans lesquels il s'agit d'événements quelconques et ceux du deuxième ordre pour les événements qui sont eux-mêmes des probabilités du premier ordre. Le chapitre II traite des problèmes du premier ordre pour les trois espèces de probabilités dont la solution peut s'obtenir, en principe, par une simple énumération arithmétique. Le chapitre III est consacré aux problèmes du deuxième ordre qui se posent à propos des probabilités discontinues, pour un nombre très grand d'expériences, et qui font apparaître la loi fondamentale de Gauss étudiée ici d'une manière approfondie. Les formules combinatoires cessant d'être maniables, il faut faire appel à l'approximation donnée par des intégrales définies. Ce chapitre se termine par une théorie de la corrélation qui introduit la valeur moyenne d'une fonction de deux phénomènes plus ou moins dépendants. On sait que cette théorie statistique informe sur cette dépendance quand la valeur moyenne dont il vient d'être question est empiriquement connue. Les problèmes du deuxième ordre se rattachant aux probabilités continues et relatifs à la distribution de points sur une droite ou dans l'espace font l'objet du chapitre IV. La première partie se termine par un chapitre tout entier consacré au jeu de pile ou face dont l'étude est faite au moyen d'un schéma géométrique très intéressant et très commode.

Tout ce qui précède suppose la connaissance à priori des probabilités pour les événements qu'on étudie. Mais si ces probabilités sont données par l'expérience, des observations, des mesures ou d'autres procédés, c'est-à-dire à posteriori, on est dans le domaine de la statistique mathématique, étudiée dans la seconde partie du livre. On trouve d'abord des généralités sur les fonctions de la statistique avec exemples de fonctions continues à dérivée partout discontinue. Les questions de statistique conduisent aux courbes à escalier. L'objet fondamental est la représentation approximative, par escalier, de fonctions continues croissantes. D'autre part, la détermination des fonctions de la statistique relève du problème des moments. Ce problème, très compliqué, a rendu célèbre les noms de Tchebychef et de Stieltjes; il n'est traité ici que dans un cas particulier, le plus important pour la statistique.

L'ouvrage se termine par trois notes, très intéressantes, rédigées entièrement par M. René Lagrange, relatives aux valeurs moyennes, aux polynômes d'Hermite-Tchebychef et à la bibliographie sur le problème des moments.

C. LURQUIN.

EMILE BOREL, membre de l'Institut, *Traité du calcul des probabilités et de ses applications*. Tome II, fascicule III. *Mécanique statistique classique*, leçons professées à la faculté des sciences de Paris rédigées par F. Perrin, agrégé des sciences physiques. Un vol. in 8° de 148 pages avec 13 figures. Paris, Gauthier Villars & C^{ie}, 1925.

D'une manière très générale, la mécanique statistique est l'application du calcul des probabilités aux questions de mécanique. La théorie cinétique des gaz est une application particulièrement importante des méthodes de la mécanique statistique.

Dans ce fascicule, M. Borel s'est particulièrement attaché à montrer comment la notion de probabilité s'introduit naturellement en mécanique, sans aucune hypothèse arbitraire et à mettre en évidence le lien nécessaire qui relie les lois fondamentales de la théorie cinétique des gaz aux principes de la mécanique.

Au moyen des équations canoniques hamiltoniennes du mouvement et de la notion de l'extension en phase de Gibbs, l'auteur traite dans le premier chapitre l'importante et délicate question de la définition de la probabilité élémentaire en mécanique statistique. Cette probabilité doit jouir de la propriété d'invariance et de conservation. Ce chapitre se termine par la démonstration de la conservation de l'extension en phase dans le cas d'une réflexion quelconque dans l'espace euclidien à n dimensions. A cette occasion, M. Borel établit une relation remarquable entre les cosinus directeurs de la normale à une hypersurface rapportée à des coordonnées cartésiennes rectangulaires. Cette relation se présente sous la forme d'un déterminant symétrique dont les $(n-1)$ dernières lignes se déduisent de la première par des permutations circulaires successives. M. Mineur a indiqué un procédé élégant pour trouver la valeur -1 de ce déterminant (1).

Il y a lieu de souligner tout particulièrement cette application ingénieuse de l'analyse mathématique dans le domaine des sciences physiques qui consiste à déduire les propriétés des gaz de l'étude statistique du système formé par l'ensemble de leurs molécules en mouvement permanent, surtout le fait capital que l'on arrive à mettre en évidence que, quel que soit l'état initial, au bout d'un

(1) MATHESIS, juin 1925, p. 265. Dans le compte rendu du livre qui nous occupe, M. Mineur a fait connaître d'une manière élémentaire au moyen de l'analyse vectorielle les vitesses des molécules après un choc pour les gaz considérés comme formés d'un nombre considérable de molécules sphériques, rigides, parfaitement élastiques, en mouvement incessant et subissant dans leurs rencontres mutuelles des percussions rigoureusement centrales.

temps suffisant, une certaine loi de répartition des vitesses devient extrêmement probable. On sait que cette circonstance heureuse est surtout due aux chocs entre les molécules. Ces questions fondamentales font l'objet des chapitres II et III. Au chapitre suivant on étudie la probabilité d'un état macroscopique quelconque pour un gaz et la loi de répartition de vitesse des molécules. Ces notions générales sont ensuite appliquées à l'interprétation de propriétés usuelles, pression, température, chaleur spécifique d'un gaz parfait.

Une étude particulièrement suggestive tant par l'élégance des calculs que par les considérations physiques correspondantes est celle qui a pour objet la combinaison de la loi de répartition de Maxwell avec un mouvement d'ensemble de la masse gazeuse. Dans ce cas, il est utile de connaître le libre parcours moyen d'une molécule; cette question entraîne l'emploi de la transcendante $\theta(x)$ ainsi physiquement introduite dans le calcul des probabilités.

La théorie des erreurs permet d'aborder la diffusion d'un gaz en lui-même. La formule de Bayes de probabilité des causes peut même intervenir lorsque s'introduit l'incertitude résultant de la notion de libre parcours.

Parmi des compléments divers, signalons l'influence d'un champ de gravitation, le cas de molécules non sphériques et de très petites impulsions qui ne semblent pas s'accorder avec les postulats de la mécanique ordinaire et en appeler à la théorie des quanta.

Le dernier chapitre a pour objet de faire voir comment la théorie cinétique des gaz permet de retrouver les deux principes fondamentaux de la thermodynamique. Pour le principe d'équivalence, cela est immédiat. De prime abord, cela semble assez difficile pour le principe d'évolution ou principe de Carnot. Néanmoins l'auteur fait voir comment les théorèmes généraux de la mécanique statistique permettent d'établir l'existence de l'entropie, de calculer sa valeur et d'expliquer sa croissance lorsqu'un gaz isolé évolue. La mécanique statistique classique est seule exposée dans le livre de M. Borel; elle est d'ailleurs la base nécessaire de tous les développements actuels de la statistique discontinue de la théorie des quanta et garde par suite toute son importance.

L'analyse succincte qui vient d'être faite des deux fascicules de la grande publication de M. Borel montre imparfaitement le rare mérite de ces ouvrages. Ils sont cependant dignes d'une admiration sans réserves et font bien augurer des autres que le public scientifique attend avec impatience. On peut dire que la collection Borel sur la théorie des probabilités s'annonce brillante et affirmera encore davantage le haut renom scientifique de la France.

C. LURQUIN.

PAUL LEVY, professeur à l'École polytechnique; *Calcul des probabilités*, 1 vol. in-8° raisin (25-16) de VIII-350 pages. Paris, Gauthier-Villars & C^{ie}, 1925.

M. Paul Lévy vient d'enrichir la théorie des probabilités d'un ouvrage remarquable et utile. Le traité de calcul des probabilités qu'il vient de publier s'impose à l'attention toute particulière des spécialistes des théories du hasard par sa conception toute moderne et de rares qualités d'élégance et de finesse. Je voudrais mettre brièvement en évidence les éléments essentiels de ce beau livre et aussi souligner sa haute portée à la fois mathématique et philosophique.

Négligeant d'une façon systématique le côté « analyse combinatoire » du calcul des chances, M. Lévy s'est efforcé avant tout de présenter une synthèse aussi complète que possible des points de vue modernes sur les notions fondamentales de probabilité; dans cette synthèse, les idées et les travaux de Laplace, de Poincaré, de MM. Borel et Hadamard jouent un rôle fondamental et directeur, mais néanmoins l'auteur a mis dans son livre une marque véritablement propre.

Deux parties. La première, de 130 pages, est consacrée à l'exposé des principes généraux sur lesquels repose le calcul des probabilités; elle est presque entièrement dépourvue de formules; elle est donc plus philosophique que mathématique. M. Lévy a surtout essayé de présenter un tableau d'ensemble d'idées maintenant classiques et, ayant constaté que des erreurs étaient souvent commises sur la portée de ces idées, il a cherché à mettre en évidence ce qui est définition et raisonnement mathématique d'une part, argumentation d'ordre général de l'autre. Cette partie du livre est fort attrayante; sa lecture fait connaître tant de nombreuses et intéressantes remarques sur la valeur des recherches et des travaux des théoriciens du hasard.

Considérons maintenant la partie mathématique proprement dite. D'une manière résumée, on peut dire que l'auteur a eu pour but principal de donner de la *loi des grands nombres*, ce pivot du hasard, une théorie mathématique bien échafaudée; il y arrive brillamment en précisant la notion intuitive d'erreur accidentelle et déduisant de là, par un raisonnement rigoureux, qu'elle obéit à la loi de Gauss. Ceci montre immédiatement la différence essentielle de point de vue qui existe entre l'ouvrage de M. Paul Lévy et la plupart des traités classiques consacrés souvent d'une manière presque exclusive aux applications de la célèbre loi exponentielle.

La notion de probabilité dénombrable due à M. Borel, a aujourd'hui droit de cité dans les théories de probabilité; elle a d'ailleurs

permis d'y rattacher aussi tout un domaine séduisant de l'analyse : les ensembles et leur mesure, les intégrales de Stieltjes et de Lebesgue, les fonctions mesurables, sommables, etc.

A ma connaissance, le traité de M. Lévy est le premier qui étudie d'une manière didactique cet algorithme puissant et fécond : la fonction caractéristique d'une loi de probabilité. Le concept avait été signalé par Poincaré, indiqué déjà par Cauchy, mais injustement oublié. L'auteur le retrouve et l'emploie d'une manière élégante pour sa démonstration nouvelle de la loi des erreurs d'observation.

Le chapitre concernant la composition des lois de probabilité part très simplement de la notion de variable éventuelle, conduit aux compositions des coefficients et des fonctions caractéristiques et comme conclusion au remarquable principe de *stabilité* pour les lois de Gauss et de Cauchy.

Les lois de probabilité variables, la notion de loi réduite fortifient considérablement l'idée classique d'après laquelle une erreur, somme d'un grand nombre d'erreurs partielles indépendantes, obéit à une loi qui tend vers celle de Gauss.

Le chapitre central du livre est celui consacré à la *loi des grands nombres*. L'auteur donne la démonstration si simple du théorème de Bernoulli indiquée dès 1867 par le mathématicien russe Tchebychef. Il fait connaître des transformations intéressantes de la loi de Gauss et indique une représentation remarquable des lois de probabilité dans l'espace fonctionnel. Un pareil espace avec ses points qui représentent des fonctions ou des lois peut intervenir d'une manière remarquablement efficace; cet espace admet la loi de Gauss pour origine. On conçoit que de telles considérations donnent aux théories de probabilité une structure analytique moderne, séduisante et utile. L'auteur indique également une autre méthode due à M. Lindeberg dont il avait indépendamment retrouvé plusieurs résultats.

M. Lévy étudie ensuite les lois exceptionnelles n'appartenant pas au domaine de Gauss. Il montre qu'elles ont un domaine particulier d'attraction mais qu'il existe une composition de lois appartenant à des domaines différents.

Dans la théorie des erreurs, étudiée au chapitre VII, la loi canonique exponentielle reprend toute sa valeur fondamentale. La classique méthode des moindres carrés s'y rattache directement. Enfin l'auteur fait l'application de la loi de Gauss à la théorie cinétique des gaz et y présente aussi une nouvelle méthode basée sur le principe de la réversibilité. Le calcul des probabilités vient ainsi compléter avec bonheur la mécanique rationnelle.

Une note finale de grande importance concerne les lois de probabilité dans les ensembles abstraits.

Le traité de M. Paul Lévy est une contribution remarquable aux théories modernes de probabilité. C'est une œuvre d'un caractère synthétique, celle d'un auteur profond et élégant, aussi d'un mathématicien de bonne trempe. Ce beau livre contribuera beaucoup au progrès et à l'intérêt des théories probabilitaires.

C. LURQUIN.

E. JOUGUET, Inspecteur général des Mines, Professeur à l'École Nationale supérieure des Mines, *Lectures de Mécanique (La Mécanique enseignée par les auteurs originaux)*, première partie : *La Naissance de la Mécanique*; deuxième partie : *L'organisation de la Mécanique*, deux volumes in-8°. Gauthier Villars, éditeurs, Paris.

La Mécanique rationnelle, son nom l'indique, étudie des êtres de raison, des abstractions sur lesquelles elle opère par voie mathématique. Partant d'un petit nombre de postulats, elle établit, au sujet de ces êtres, un corps de doctrine comparable à la géométrie.

Mais la méthode de la Mécanique n'a pas toujours été la même; les éléments des notions qu'elle étudie se sont développés peu à peu à l'occasion de recherches particulières sur des problèmes pratiques, de sorte qu'à ses débuts la Mécanique était une science physique et ses méthodes expérimentales. Après une longue série d'inductions, qui occupent l'âge héroïque de la Mécanique, elle parvint à formuler quelques principes. Au cours d'une période déductive qui suivit, la science prit un complet épanouissement tandis que les principes trouvaient leurs expressions définitives... pour autant que ce vocable soit de mise dans une matière où l'on cherche sans désespérer des expressions plus pures et plus générales.

On conçoit la somme de réflexion et de labeur qu'il a fallu dépenser pour amener l'édifice au point où il est aujourd'hui. Nous faire assister à cette lente sédimentation de la pensée, qui a formé la Mécanique, réunir les textes les plus aptes à nous en enseigner l'origine, le sens vrai et la portée, par le commerce des auteurs originaux, tel est le programme que s'est tracé M. Jouguet.

On conçoit la fécondité d'un tel enseignement, mais dès qu'on y réfléchit on en mesure l'énorme difficulté. La lecture des œuvres des fondateurs de la Mécanique n'est pas chose facile et, il serait téméraire de s'y engager sans un guide expérimenté. A cet égard, tous ceux qui ont pratiqué les travaux de M. Jouguet, ingénieur et mathématicien, connaissent sa science profonde des travaux des maîtres et la sûreté de sa critique; nul mieux que lui ne pouvait

entreprendre de réunir les textes d'un recueil des classiques de la Mécanique.

Dans le premier volume, qui débute par un aperçu de ce qu'était la Mécanique pour les péripatéticiens, nous suivons la naissance de cette science au travers de textes d'Archimède et du brugeois Stevin, de Descartes et de Galilée, de Wallis, de Wren et d'Huyghens.

Dans son second volume, que l'auteur intitule l'organisation de la Mécanique, il nous montre avec Newton d'Alembert, Poinsot, Fourier et Poisson, dans quel langage les idées fondamentales furent successivement exprimées et quelles significations ces mécaniciens illustres leur ont attribuées. C'est ici surtout, que la maîtrise du commentateur était nécessaire et que le lecteur apprécie la sûreté de son guide. Il nous fait suivre, jusque dans ses dernières évolutions, la signification que la science moderne tend à attribuer aux principes, dans les œuvres de Lagrange, de Reech et de Kirchhoff, de Hertz et de Poincaré.

L'appareil logique des anciens penseurs semble aujourd'hui parfois étrange et laborieux, les difficultés de la lecture nous en sont aplanies par le choix judicieux des extraits et par des notes et des éclaircissements que M. Jouguet intercale avec autant de discrétion que d'à-propos. Ajoutons qu'une disposition typographique heureuse permet de distinguer au premier coup d'œil les textes originaux et les interventions de l'auteur.

En résumé, grâce à M. Jouguet, nous disposons aujourd'hui, en langue française, d'un excellent recueil des classiques de la Mécanique; il suffit de parcourir ces deux volumes pour se rendre compte que leur lecture n'est ni moins utile ni moins attachante que celle des classiques de la littérature.

ED. W. B.

A. WITZ, correspondant de l'Institut, *Thermodynamique à l'usage des Ingénieurs*, quatrième édition, in-8°, 333 pages, 20 francs, Gauthier-Villars, éditeurs, Paris.

« Cet aide-mémoire renferme les principes généraux de la Thermodynamique, dont la connaissance est nécessaire aux Ingénieurs. Nous les avons énoncés dans l'ordre qui nous a paru le plus rationnel et le plus mnémonique, car il ne suffit pas d'avoir compris les théorèmes, il faut encore en retenir les formules pour pouvoir s'en servir dans les applications. »

C'est en ces termes que l'auteur s'exprimait dans la préface de la première édition de ce volume qui sert d'introduction naturelle aux grands ouvrages sur les moteurs, de l'éminent professeur de la Faculté libre des Sciences de Lille.

Quatre éditions successives d'un livre de ce genre sont la meilleure preuve que l'auteur a parfaitement atteint son but.

Cette dernière édition a été rajeunie par quelques indications sur les diagrammes entropiques et l'ajoute d'un chapitre consacré aux éléments d'énergétique.

Ed. W. B.

Œuvres complètes de Chambonnières, publiées par Paul Brunold et André Tessier, 1 vol, in-fol. de 132 pages. Ed. Senart, Paris, 1925.

Jacques Champion de Chambonnières (vers 1602-1672) est, avec son élève, Louis Couperin, oncle de François Couperin dit le Grand, le claveciniste le plus représentatif du xvii^e siècle français. Feu Henri Quittard avait, dès 1905, conçu le projet de publier la totalité de son œuvre de clavier et rassemblé, à cet effet, le matériel nécessaire. MM. Tessier et Brunold ont repris l'entreprise pour leur compte, sans toutefois pouvoir bénéficier du travail de leur devancier, demeuré introuvable. Il en est résulté un fort beau volume, édité avec le plus grand soin par la maison Senart et réalisé, du point de vue scientifique, selon tous les desiderata de la musicologie moderne.

Les trois septièmes environ des pièces de clavecin de Chambonnières (60 sur 142) avaient été livrées à la publicité par l'auteur, deux ans avant sa mort, sous les espèces de deux recueils gravés parus en 1670, et avaient déjà fait l'objet d'une excellente réédition, au xix^e siècle, de la part d'Aristide Farrenc, dans son *Trésor des Pianistes*. Le restant, soit 82 pièces, figure dans huit manuscrits, dont le plus important de beaucoup, le Ms. Bauyn, repose à la Bibliothèque Nationale. Avec un sens critique très sûr et une méthode irréprochable, qui écarte les brouilles pour ne retenir que les éléments de portée effective, MM. Brunold et Tessier ont reproduit, dans leur recueil, outre les 60 pièces des deux livres gravés de 1670, ces 82 morceaux inédits, en sorte que l'on peut maintenant se faire une idée complète de l'œuvre de Chambonnières.

Une première chose frappe à la lecture de cet ensemble, à savoir le contraste qui règne entre les pièces imprimées du vivant de l'auteur et celles restées en manuscrit. Et, fait singulier, ce contraste n'est pas précisément au désavantage de ces dernières. On dirait que le maître, en faisant son choix en vue de la publication, s'est évertué à n'offrir au lecteur que des œuvres profondément mûries, rédigées avec le souci de brider sa fantaisie et d'éviter tout ce qui

(1) Ses pièces de clavier ont paru deux ans avant sa mort (1672) et les mss. datent, au plus tôt, du dernier quart du xvii^e siècle, sauf un ms. anglais que l'on attribue au milieu du siècle, mais qui ne contient, en fait, qu'un seul morceau du maître.

pourrait faire croire à la prédominance de l'instinct sur la raison et le goût. Il en résulte une certaine rigidité parfois un peu sèche et morne, particulièrement dans ces innombrables « courantes », qui semblent avoir eu la prédilection de Chambonnières. Non point qu'il n'y ait, dans tout cela, des éclaires magnifiques et, dominant tout, un style d'une noblesse raffinée qui évoque, avec une suprême distinction, l'atmosphère de la Cour de Louis XIV jeune, dans la grâce un peu mélancolique d'une intimité fugace et sans chaleur. Mais un manque réel de spontanéité n'en est pas moins discernable dans ces pièces artistement ouvragées, dont la concision et la gravité plus ou moins conventionnelles décèlent une certaine pauvreté de tempérament, en même temps qu'elles trahissent une préoccupation peut-être excessive de retenue.

S'il était possible de déterminer exactement la chronologie de l'œuvre de Chambonnières (1), on serait tenté de voir, dans ces pièces gravées, des œuvres de vieillesse, inclinant, selon le goût de l'époque, vers un classicisme unificateur en conformité avec les tendances politiques de la monarchie française. Quoi qu'il en soit, le plus grand nombre des morceaux de Chambonnières qui n'appartiennent pas à ce groupe, donnent l'impression d'une plus grande jeunesse, d'une fantaisie moins rigoureusement ordonnée, d'une invention musicale plus fraîche, plus riche, plus proche de l'instinct primitif. A ce titre, leur mise au jour constitue une véritable révélation. Grâce à elle, en effet, on peut voir, dans son œuvre, avec beaucoup plus de clarté qu'auparavant, une sorte de trait d'union entre le style archaïque de la Renaissance et cette manière nouvelle, qui entend se régler sur l'esthétique de Versailles. Les pièces plus anciennes — ou que nous croyons telles — sont peut-être moins « françaises » que les autres; elles trahissent sans aucun doute, des influences anglaises et italiennes qui nous ramènent à la première moitié du XVII^e siècle; mais elles n'en sont pas moins d'une originalité profonde, et d'aucunes, comme la *Chaconne* n^o 116 — le joyau de la collection — dégagent une poésie intense, par où s'évoquent, avec un relief finement estompé, les visions les plus subtiles d'un Poussin, d'un Claude Lorrain ou, par contraste, d'un Velasquez et d'un Van Dyck. Les *Courantes*, souvent monotones et presque indifférentes dans l'œuvre gravée, vivent ici d'une vie plus intense et réalisent, tant dans l'ordre mélodique que polyphonique, les arabesques les plus ravissantes qui soient. Les *Pavanes* rivalisent de noblesse et de grâce nostalgique avec les *Chaconnes* et les *Sarabandes*. Les *Giges* et les *Brusques* pétillent d'esprit et de drôlerie, et rappellent par moments les « clowneries » des virginalistes anglais, tout en les dépassant de beaucoup par un certain raffinement rythmique qui les élève à un niveau supérieur de stylisation.

Il y aurait encore bien des choses à dire concernant les pièces de clavier de Chambonnières. Leur forme; leur technique instrumentale, commandée par un compromis ingénieux entre la vieille écriture polyphonique et les procédés de contraction et de figuration propres au luth; leur couleur harmonique, relativement peu variée, mais délicatement pimentée par un usage discret de la modulation; l'économie des moyens qui préside à leur composition, etc. : tout cela pourrait faire l'objet d'études particulières qui montreraient avec surabondance à quel artiste de race l'on a à faire et combien MM. Tessier et Brunold ont eu raison de ressusciter son œuvre. Souhaitons qu'ils puissent mener à bien, sans trop tarder, leur projet de faire revivre, de la même manière, la production de cet autre grand représentant de l'art français du clavier au XVII^e siècle : Louis Couperin !

CH. V. D. B.

Bibliothèque romantique, publiée sous la direction de HENRI GIRARD, Paris, édition des Presses françaises : *Arthur*, par ULRIC GUTTINGUER

L'*Arthur* de 1836, qu'il ne faut confondre avec l'*Arthur* de 1834, où Sainte Beuve avait collaboré, est l'histoire d'une passion déçue qui produit une conversion religieuse.

« Le plus catholique peut être des ouvrages à tendances religieuses qu'ait vu paraître la période romantique, depuis le *Génie* jusqu'au journal d'Eugénie de Guérin, exclusivement » selon l'abbé Brémond, chargé de cette réédition. En réalité c'est encore un Journal, quelque peu romancé, mais pourtant d'une sincérité profonde et, en certains passages, d'une intensité de vie intérieure assez rare en littérature française. Ce livre avait été célébré par Vinet — l'incomparable Vinet — comme dit l'abbé Brémond, dont le fin commentaire sur l'article de Vinet montre bien la différence de deux théologies.

Journal intime d'ANTOINE FONTANEY. — A. Fontaney fut un poète romantique peu original, auteur de *Scènes castillanes et andalouses* en prose et critique littéraire de la *Revue des Deux Mondes* vers 1835. Il mourut phthisique en 1837, peu de temps après Gabrielle, fille de la célèbre actrice Dorval, qu'il avait enlevée. Son Journal inédit, que publie M. René Jasinski, fut écrit pour lui-même sans aucune idée de publication. Il nous introduit dans la société de l'époque. Voici Balzac : « Gros garçon, œil vif, gilet blanc, tournure d'herboriste, mise de boucher, ensemble prestigieux. »

Feu et Flamme, par PHILOTHÉE O'NEDDY. — Théophile Dondey, qui adopta ce pseudonyme, fut un *Jeune France* et un « bouzingot » (républicain), dont le recueil de vers *Feu et Flamme* paru en 1833, se range auprès des Rhapsodies de Petrus Borel (1832). Comme dit l'éditeur, M. Marcel Hervier, « ce n'est pas mieux, mais c'est autrement. Petrus est trop dédaigneux de la forme, et O'Neddy en est trop curieux ». M. Hervier nous donne une liste de ses néologismes. Il vécut jusqu'en 1875 et fut l'ami d'Ernest Havet avec lequel il échangea une correspondance que M. Hervier publie à la suite de *Feu et Flamme*.

P. DE R.

Bibliothèque de l'Université.

Les professeurs et les anciens étudiants de l'Université de Bruxelles font généralement don de leurs livres et des tirés à part de leurs articles à la Bibliothèque. Nous sommes très heureux de ce fait et souhaiterions même qu'aucune publication de ce genre ne manquât à nos collections.

Jusqu'ici nous avions l'habitude d'accuser réception de chaque envoi et de remercier le donateur par lettre. Mais le grand nombre de ces envois, d'une part, la nécessité de comprimer les dépenses de l'autre, nous obligent à simplifier momentanément ce service. Professeurs et anciens étudiants donateurs voudront bien nous excuser si une simple carte les avise désormais de la réception de leur envoi et si même nous ne répondons plus à l'envoi de chaque tiré à part. Ils savent certes combien nous leur sommes reconnaissants de leurs dons et ils voudront bien ne pas attribuer à de la négligence une attitude qui nous est dictée par les difficultés des temps.

Le Conservateur en chef.

Chronique Universitaire

Extension de l'Université. — Visite des locaux du Solbosch.

Le dimanche 25 avril, une nouvelle visite des locaux du Solbosch eut lieu sous les auspices de l'Extension Universitaire. Rappelons que la précédente fut organisée au mois de février à l'occasion de la réception des délégués de l'Union et de l'Extension par le Comité de l'Union des Anciens Etudiants.

Le groupe des visiteurs, formé de cent cinquante personnes environ, venues pour une bonne part de la province et notamment des régions d'Anvers et de Malines, fut guidé par MM. les professeurs Baes et Chargois que secondèrent plusieurs professeurs et assistants présents.

La visite, très complète et commencée dès le matin, ne se termina pas avant 5 heures du soir. Les participants se retirèrent convaincus de l'étendue des installations, de la perfection de l'outillage scientifique de l'Université, ainsi que pénétrés d'admiration pour l'admirable œuvre d'ensemble conçue et réalisée par cette dernière.

Le succès complet de cette journée permet de présager que l'Union et l'Extension renouvelleront cette initiative. Celle-ci constitue, en effet, un excellent moyen de propagande directe pour relever et étendre le prestige de l'Université et se trouve d'ailleurs parfaitement en accord avec le nouveau programme d'activité que les Comités de l'Union et de l'Extension viennent d'élaborer dans ce sens.

Emilio COSTA †

Le 25 juin, est décédé à Bologne, à l'âge de 60 ans, le professeur Emilio Costa, qui soutenait dignement le renom séculaire de l'illustre Université bolonaise, dans l'enseignement du droit romain. Il est connu par des publications de très haute valeur : une histoire des sources du droit romain; une magistrale histoire du droit privé romain, des origines à la compilation de Justinien; un aperçu historique de la procédure civile romaine; de nombreuses communications faites à l'Académie des Sciences de Bologne (section des sciences juridiques). Mais ce qui donne à l'œuvre de Costa une empreinte tout à fait originale, c'est la documentation juridique précieuse que ce maître réussit à extraire de sources qui ne sont point proprement juridiques, notamment du théâtre de Plaute et des œuvres de Cicéron. Costa ne fut, bien entendu, ni le premier ni le seul à entrer dans cette voie; mais il rendit là des services si éminents, qu'il restera toujours le Costa de Plaute et de Cicéron, et que son souvenir se conservera ainsi bien longtemps parmi les générations de romanistes, qui utiliseront le fruit de ses patientes recherches.

Table des articles parus pendant la 31^{me} année (1925-1926)

BRACHET, Albert , <i>Coup d'œil sur le présent et l'avenir du problème de l'hérédité</i>	13
CAVAIGNAC, Eugène , <i>Les Quatre Cents : Thucydide, Aristote et le Discours de Polystratos</i>	317
DALCQ, Albert , <i>L'Activation de la cellule-œuf</i>	549 et 535
de REUL, Paul , <i>Impressions d'Amérique</i>	323
GOVAERTS, Paul, Dr , <i>L'Organisation de l'enseignement clinique dans quelques hôpitaux universitaires des États-Unis</i>	481
HALEWYCK, Harold , <i>Le Statut international de Tanger</i>	92
† HEGER, Paul , <i>La Cité universitaire de Paris et la Fondation Biermans-Lapôte</i>	29
HOMBERT, Marcel , <i>La papyrologie grecque</i>	167
HYMANS, Paul , <i>A la mémoire du Docteur Heger</i>	1
LESPEIS, Jules , <i>Le travail de l'enfance aux États-Unis</i>	232
LENOIR, Raymond , <i>Vie spirituelle et politique du XVIII^e siècle français</i>	388
LHOEST, Georges , <i>Compte rendu de la VIII^e semaine sociale universitaire (l'Assistance sociale)</i>	246
LURQUIN, Constant , <i>Un jubilé académique au pays des Soviets</i>	210
MERCKX, Auguste , <i>Les Origines de la Faculté de médecine de l'Université libre</i>	38
PERGAMENI, Charles , <i>La Lettonie ou République latvienne</i>	371
PHILIPPART, Hubert , <i>Les caractères généraux de l'art attique au temps de sa maturité</i>	190
PHILIPPART, Hubert , <i>Les thèmes mythiques des « Bacchantes »</i>	518
TIBERGHIEU, Albert , <i>Adolphe Quetelet et l'Enseignement</i>	405
VAUTHIER, Maurice , <i>La situation de l'Université pendant la LXXXI^e année académique</i>	3
VAUTHIER, Maurice , <i>Le devoir social de l'Étudiant</i>	149
VAUTHIER, Maurice , <i>L'Idée de Progrès</i>	461

Table des Variétés

BATTISTINI, Mario , <i>Un Botaniste flamand à la Cour de Toscane. (Joseph Goedenhuysse)</i>	427
HUISMAN, Michel , <i>Le mariage de Léopold II. — A propos d'un livre récent</i>	102
LAURENT, Henri , <i>Les visites guidées dans les musées. Complément du cours d'histoire. — Note additionnelle</i>	289

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie
classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs

AL-SANHOURY, A. A. , <i>Les restrictions contractuelles à la liberté individuelle de travail dans la Jurisprudence anglaise</i> , par G. C.	126
BARBEY, F. , <i>Louis de Chalon, Prince d'Orange, (1390-1463)</i> , par Léon Leclère.	565
BEYENS, B^{on} , <i>Le Second Empire ou par un diplomate belge</i> , par Léon Leclère.	563
BIERMÉ, Maria , <i>Rayons d'âme. Infiniment j'aime la vie</i> , par Lucien-Paul Thomas.	113
BONENFANT, Paul , <i>La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens (1773)</i> , par Frans Van Kalken	117
BOREL, Emile , <i>Traité du Calcul des probabilités et ses applications</i> , t. I, fasc. I. <i>Principes et formules classiques du calcul des probabilités</i> , par C. Lurquin.	583
BOREL, Emile , <i>Traité du Calcul des probabilités et de ses applications</i> , t. II, fasc. III, <i>Mécanique statistique classique</i> , par C. Lurquin	585
BRUNET, Georges , <i>Le Mysticisme social de Saint-Simon</i> , par P. de R.	576
CAMPION, Lucien , <i>La Théorie de l'Abus des Droits</i> , par Henry Van Leynseele	299
CHATELET , <i>Les groupes abéliens finis et les modules de points entiers</i> , par A. E.	581
COHEN, G. , <i>Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501</i> , par L. L.	110
COLLINET, Paul , <i>Histoire de l'Ecole de droit de Beyrouth</i> , par G. C.	122
CONSTAN, P. , <i>Cours d'astronomie et de navigation à l'usage des marins</i> , par P. S.	159
CORNET, C. , <i>Cosmographie et Navigation</i> , par J. C.	505
CORPS (L^e Colonel) , <i>Les Origines de l'erreur relativiste. La Nouvelle Expérience de M Michelson</i> , par Georges Homès	449
CUÉNOT , <i>L'Adaptation</i> , par M. S. L.	448
d'ALESSI D. Giovanni , <i>Il tipografo fiamminga Gerardo de Lisa, cantore e maestro di Capella nella Cattedrale di Treviso (1463-1496)</i> par Ch. V. d. B.	118
DEMOOR et JONCKEERE , <i>La Science de l'éducation</i> , par A. L.	141
DENTICI, Beniamino , <i>Italiaansch Handwoordenboek</i>	455

DE PAGE, Henri , <i>De l'Interprétation des Lois</i>	297
DE VILLERMONT, Charles (comte), <i>La cour de Vienne et de Bruxelles au XVIII^e siècle. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas</i> , par Gh. de Boom	566
DUBROCA, M. , <i>Le Réalisme Einsteinien. L'Optique et le Principe d'invariance</i> , par Georges Homès	448
EDDINGTON, Vues générales sur la théorie de la relativité , par A. E.	137
EMPAYTAZ, F. , <i>Reconnaissance à Barrès</i>	571
FAVRE-GILLY, Charles , <i>La politique des prix fixes</i> , par G. C.	128
FERRIER, R. , <i>Les nouveaux axiomes de l'Electronique</i> , par Georges Homès.	451
FLOOD, GRATTAN, WILLIAM, H. , <i>Early Tudor Composers</i> , par Ch. V. d. B.	293
GANSHOF, F. L. , <i>Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie</i> , par Léon Leclère	569
GATTI, Guido, M. , <i>Le Barbier de Séville</i> , de Rossini, par Ch. V. d. B.	578
GEROLD, Th. , <i>J.-S. Bach</i> , par Ch. V. d. B.	119
GIRARD, Henri , « Études romantiques ». <i>Le Centenaire du premier Cénacle romantique et la Muse française</i> , par P. de R.	576
GORIS, J. A. , <i>Etudes sur les colonies marchandes méridionales (Portugais, Espagnols, Italiens) à Anvers de 1488 à 1567. Contribution à l'histoire des débuts du capitalisme moderne</i> , par Michel Huisman	154
GRÉGOIRE, H. , et PARMENTIER, L. , <i>Euripide, t. IV, Les Troyennes, Iphigénie en Tauride, Electre</i> , par Marcel Hombert.	439
HUBERT, René , <i>Le Sens du réel</i> , par Nelly Lameere	560
JAEGER, F. M. , <i>Le Principe de symétrie et ses applications</i> , par A. E.	303
JEAN, Charles-F. , I <i>Le Milieu biblique avant Jésus-Christ</i> ; II. <i>La Littérature</i> , par R. K.	442
JONCKHEERE et DEMOOR , <i>La Science de l'Education</i> , par A. L.	141
JOUGUET, E. , <i>Lectures de mécanique</i> , par Ed. W. B.	589
KREGLINGER, R. , <i>L'Évolution religieuse de l'Humanité</i> , par P. D.	557
KREGLINGER, R. , <i>La Religion d'Israël</i> (2 ^{me} édit.), par L. L.	566
KOLTHOFF, J. M. , <i>L'Emploi des indicateurs colorés</i> , par A. P.	453
LAMBERT, Jacques , <i>La Règle catonienne</i> , par G. C.	445
LEFÈVRE, M. A. , <i>L'Habitat rural en Belgique. Etude de géographie humaine</i> , par A. Hegenscheidt	571
LEVY, Paul. <i>Calcul des probabilités</i> , par C. Lurquin	587

MILLOT, St. , <i>Théorie nouvelle de la probabilité des causes</i> , par C. Lurquin	458
MONGLOND, Ch , <i>Vies préromantiques</i> , par G. Ch.	294
MOUSSET, A. , <i>La France vue de l'étranger ou le Déclin de la Diplomatie et le mythe de la Propagande</i> , par M. L.	570
NIELSEN, Niels , <i>Tables numériques des équations de Lagrange</i>	452
PARMENTIER, L. et GRÉGOIRE, H. , <i>Euripide</i> , t. IV, <i>Les Troyennes, Iphigénie en Tauride, Electre</i> , par Marcel Hombert	439
PERGAMENI, Ch. , <i>Au beau pays d'Alsace</i> , par L. L.	444
PICARD, E. , <i>Mélanges de mathématiques et de Physique</i> , par A. E.	582
PIROU, Gaëtan , <i>Les doctrines économiques en France depuis 1870</i> , par G. B.	432
POINCARÉ, R. , <i>Au service de la France. Neuf années de sou- venirs</i> , par L. L.	436
PONS, E. , <i>Swift I. Les Années de jeunesse et le Conte du Ton- neau</i> , par M. L.	413
PONS, Émile , <i>Le Thème et le Sentiment de la Nature dans la poésie anglo-saxonne</i> , par P. de R.	577
PRINSEN, J. , <i>De Roman in de xviii^{de} eeuw in West Europa</i> , par G. Ch.	296
PROD'HOMME, J. G. , <i>L'Opéra (1669-1925)</i> , par Ch. V. d. B.	420
PROD'HOMME, J.-G. , <i>W.-A. Mozart, sa vie et ses œuvres</i> , par Ch. V. d. B.	421
RECLUS, Élisée , <i>Correspondance</i> , t. III, par L. L.	412
SALVIOLI, Joseph , <i>Le Concept de la guerre juste d'après les écrivains antérieurs à Grotius</i> , par G. S.	436
SÉE, Henry , <i>La France économique et sociale au xviii^e siècle</i> , par G. B.	431
SÉE, Henri , <i>L'Evolution commerciale et industrielle de la France sous l'ancien régime</i> , par G. B.	430
SEE, Henry , <i>L'Evolution de la pensée en France au xviii^e siècle</i> , par G. B.	431
SÉE, Henri , <i>La Vie économique et les classes sociales en France au xviii^e siècle</i> , par G. B.	429
TITS, D. , <i>Le Sahara occidental</i> , par Ch. Pergameni	443
THOMSON, Sir J. J. , <i>L'Electron en chimie</i> , par Georges Homès	450
TREND, J. B. , <i>Luis Milan and the Vihuelistas</i> , Ch. V. d. B.	417
VAN TIEGHEM, Paul , <i>Précis d'histoire littéraire de l'Europe depuis la Renaissance</i> , par G. Ch.	294
VARCOLLIER, H. , <i>La Relativité dégagée d'hypothèses méta- physiques</i> , par T. De Donder	457
VAUTHIER, Marcel , <i>Sens et Application de la règle « Locis regit actum »</i> , par H. V. L.	579

WAGNER, Richard , <i>Œuvres en prose</i> , t. XIII (traduit en français par J. G. Prod'homme), par Ch. V. d. B.	119
WASSERMAN, Max, J , <i>L'Œuvre de la Federal Trade Commission</i> , par H. V. L.	502
WITZ, A. , <i>Thermodynamique à l'usage des ingénieurs</i> , par Ed. W. B.	590
WOO, James , <i>Le Problème constitutionnel chinois La constitution du 10 octobre 1923</i> , par G. C.	127
<i>Ata Zeitung Katalog</i>	458
<i>Bibliothèque romantique</i> , par P. de R.	595
<i>Deux livres d'Orgue parus chez Pierre Attaignant en 1531</i> , par Ch. V. d. B.	454
<i>Mélanges d'histoire du moyen âge offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves</i> , par L. L.	454
<i>Musikalische Werke von Friedrich Nietzsche, herausgegeben im Auftrage des Nietzsche Archivs von Georg Göhler</i> , par Ch. V. d. B.	457
<i>Œuvres complètes de Chambonnières</i> , publiées par Paul Brunold et André Tessier, par Ch. V. d. B.	491
<i>La Revue musicale</i> (Paris), numéro consacré à Ernest Chausson, par Ch. V. d. B.	291
Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles :	
Conférence organisée à Charleroi	145
Assemblée générale statutaire du 28 novembre 1925	506
Rapports du Secrétaire et du Trésorier	315
Cotisations de l'Exercice 1925-1926	459
Chronique Universitaire :	
Jean Massart	144
Thèses et Dissertations	146
L'Extension de l'Université	148 et 595
Emilio Costa.	595

REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Adresser les revues, les livres et toutes les communications (abonnements, annonces, changements d'adresse, etc.) à M^{lle} A. FRÈRE, secrétaire de la *Revue*, 14, rue des Sols, à Bruxelles.

ABONNEMENTS :

La *Revue* paraîtra quatre fois par an Elle publie tous les ans 500 pages de texte environ. Les abonnements partent du mois d'octobre et sont pris pour une année

Étudiants de l'Université de Bruxelles.	10 fr. par an.
Abonnés de Belgique	20 fr »
Abonnés étrangers	30 fr. »

Les personnes inscrites aux cours de l'École des sciences politiques et sociales et de l'École de Pédagogie de l'École de commerce jouissent de la même réduction que les étudiants.

La *Revue* est envoyée régulièrement à tous les membres de l'Union des Anciens Etudiants.

Compte chèques-postaux n° 37189.

BIBLIOGRAPHIE. — Il sera rendu compte de tous les ouvrages dont un exemplaire parviendra à la Rédaction de la REVUE.

Ces ouvrages seront ensuite déposés à la Bibliothèque de l'Université.

EN VENTE :

Les dix-neuf premières années de la *Revue de l'Université*. 21 volumes brochés de 800 pages, sont en vente au prix net de 15 francs le volume.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. **Charles Beckenhaupt**, professeur à l'Université Libre; **Maurice Bourquin**, professeur à l'Université Libre; **Lucien Beckers**, président de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles; **Albert Dalcq**, chef de travaux à l'Université Libre; **Paul de Coster**, professeur à l'Université Libre; **Paul de Reul**, professeur à l'Université Libre; **Marc de Selys-Longchamps**, professeur à l'Université Libre; **Albert Dustin**, professeur à l'Université Libre; **Alfred Errera**, agrégé à l'Université Libre; M^{lle} **Andréa Frère**, secrétaire de la *Revue*; **André Gratia**, agrégé à l'Université Libre; **Richard Kreglinger**, professeur à l'Université Libre; **Léon Leclère**, professeur à l'Université Libre; **Charles Pergameni**, professeur à l'Université Libre; **Charles Vanden Borren**, secrétaire de l'Institut des Hautes Etudes; **Hector Van de Walle**, chargé de cours à l'Université Libre; **Henri Van Leynseele**, avocat; **Maurice Vauthier**, professeur à l'Université Libre; **Marcel Vauthier**, avocat, secrétaire de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles; **Jean Willems**, secrétaire de l'Université Libre.

Bureau délégué pour l'année académique 1925-1926.

Président : M. PAUL DE REUL; *Membres :* MM. CHARLES BECKENHAUPT, MARC DE SELYS-LONGCHAMPS; *Secrétaires :* M^{lle} ANDRÉA FRÈRE, M. HECTOR VAN DE WALLE.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.